
PROBSTHAIN & Co
Oriental Booksellers,
Great Russell Street
British Museum




OFFICE OF THE DIRECTOR GENERAL OF ARCHAEOLOGY
Library Regr No
INDIA

REVUE
ARCHÉOLOGIQUE

JUILLET — DÉCEMBRE 1887



ANGERS, IMP. A. BURDIN ET Cie, RUE GARNIER, 4

REVUE
ARCHÉOLOGIQUE

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION

DE MM.

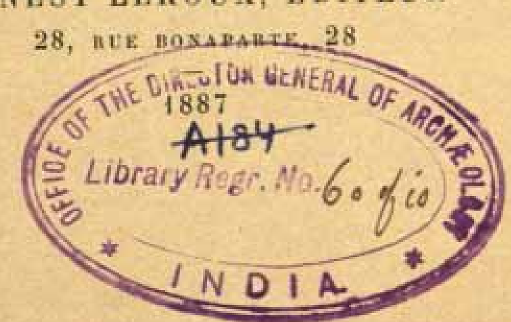
ALEX. BERTRAND ET G. PERROT

MEMBRES DE L'INSTITUT

TROISIÈME SÉRIE. — TOME X

JUILLET — DÉCEMBRE 1887

PARIS
ERNEST LEROUX, ÉDITEUR
28, RUE BONAPARTE, 28
1887



LE

SARCOPHAGE DE TABNITH

ROI DE SIDON

(Planches XI et XII)

Des fouilles pratiquées avec infiniment d'intelligence et de bonheur, à Saïda, par Hamdy-bey, directeur du musée de Constantinople, ont amené les plus importants résultats, dont la *Revue archéologique* donnera successivement connaissance au public savant. En première ligne doit sûrement être mise la découverte d'un sarcophage qui se place comme importance scientifique à côté de celui d'Esmunazar, dont la trouvaille causa une si vive impression dans le monde érudit en 1855. Ce sarcophage, de provenance égyptienne, comme celui d'Esmunazar, a renfermé le corps de Tabnith, père d'Esmunazar. Les personnes au courant de l'épigraphie phénicienne remarqueront tout d'abord l'analogie des deux textes. On dissertera longuement sur ce monument capital. Qu'il nous suffise de reproduire aujourd'hui les photographies de Hamdy-bey, et de donner la transcription et la traduction du texte phénicien.

Mais rendons hommage, avant tout, à la courtoisie de l'éminent directeur du musée de Constantinople, qui a bien voulu nous réserver la primeur de ces belles découvertes. Voici en quels termes Hamdy-bey nous a fait connaître ses libérales intentions à cet égard :

« En reconnaissance pour un pays où j'ai fait mes études et où l'on m'a enseigné à apprécier ce qui est beau et grand, je tiens à faire hommage à l'Académie des inscriptions et belles-lettres du résultat de mes travaux à Saïda, avant qu'il soit connu du restant du monde archéologique. Je vous prie, Monsieur, de vouloir bien le communiquer à l'Académie. »

Nous donnons maintenant le texte phénicien avec la transcription en lettres hébraïques, et la traduction de cette importante inscription. La lecture ne laisse place à aucun doute. L'écriture ressemble beaucoup à celle du sarcophage d'Esmunazar.

1 אנך תבנת כהן עשתרת מלך צדנם בן
2 אשמנעזר כהן עשתרת מלך צדנם שכב בארן
3 ז מי את כל אדם אש תפק אית הארן ז אל אל ת־
4 פתח עלתי ואל תרגזן כ אי אדלן כסף אי אדלן
5 חרץ וכל מנם משדבלת אנך שכב בארן ז אל אל תפת־
6 ח עלתי ואל תרגזן כ תעבת עשתרת הדבר הא ואם פת־
7 ח תפתח עלתי ורגז תרגזן אל י[כן] ל[ך] זרע בחים תחת שמ־
8 ש ומשכב את רפאם

Voici la traduction de ce texte. Les doutes d'interprétation ne portent que sur deux ou trois mots :

« *C'est moi, Tabnith, prêtre d'Astarté, roi des Sidoniens, fils d'Esmunazar, prêtre d'Astarté, roi des Sidoniens, qui suis couché dans cette arche. O homme, qui que tu sois, qui découvriras cette*

arche, n'ouvre pas ma chambre sépulcrale et ne me trouble pas. Car il n'y a pas d'argent, il n'y a pas d'or, il n'y a pas de trésors à côté de moi. Je suis couché seul dans cette arche. N'ouvre pas cette chambre sépulcrale; car un tel acte est une abomination aux yeux d'Astarté. Si tu ouvres ma chambre sépulcrale et si tu viens me troubler, puisses-tu n'avoir pas de postérité parmi les vivants sous le soleil, ni de lit parmi les morts. »

Ligne 3. Ressemblance frappante avec la ligne 4 d'Esmunazar. Les deux lettres קב auraient-elles été omises dans le texte de Tabnith? Je préfère lire :

מי את.........

La seconde personne תפק oblige presque à tourner la phrase ainsi. Comparez II Samuel, xviii, 12 : שמרו מי בנער.

Ligne 4. ארלן reste à expliquer grammaticalement.

Ligne 5. משדבלת. Nous laissons à nos confrères à expliquer ces six lettres. Nous n'avons pas d'explication assez plausible pour la proposer.

Ligne 7. Nous croyons qu'il ya deux ך omis.

אל י[כ]ן ל[ך] זרע

Le ב de בחים est retouché, le graveur avait d'abord écrit ר.

Ernest Renan.

On trouvera, dans le rapport de Hamdy-bey qui sera inséré dans le prochain numéro de la *Revue,* tous les détails matériels relatifs à la découverte du sarcophage. Cette découverte fut annoncée par M. G. Perrot à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, dans la séance du 3 juin 1887. M. Renan en avait eu connaissance le matin par une dépêche qu'avait reçue M. Clermont-Ganneau. M. Renan, s'appuyant sur les termes forcément très concis des deux dépêches, émit devant l'Académie l'opinion que le sarcophage devait appartenir à la même époque et à la même famille que celui d'Esmunazar, et il en déduisit sur sa provenance et sur les rapports des hiéroglyphes avec l'inscription phénicienne toute une série de considérations que l'étude directe

de l'inscription est venue confirmer. Quinze jours après, M. le secrétaire perpétuel recevait de Hamdy-bey, par l'intermédiaire du consul général de France à Beyrouth, M. de Petiteville, un rouleau à l'adresse de M. Renan, contenant des estampages de l'inscription, ainsi que des photographies du sarcophage et du corps qui y était renfermé; enfin, un rapport détaillé sur les fouilles qui en avaient amené la découverte. C'est cet ensemble de documents que publie aujourd'hui la *Revue archéologique*.

M. Renan se mit aussitôt à l'œuvre, et le vendredi suivant [1] il put lire à l'Académie la traduction de l'inscription. En même temps, pour répondre à la juste impatience de Hamdy-bey et reconnaître sa généreuse initiative, il lui en télégraphiait le contenu.

Cette inscription (pl. XII) [2] est l'inscription funéraire du propre père d'Esmunazar, Tabnith, dont le nom nous était déjà connu par l'inscription d'Esmunazar, où il est nommé à plusieurs reprises. L'inscription reproduit presque mot pour mot celle d'Esmunazar. Elle contient les mêmes imprécations, trois fois répétées; mais elle est plus concise et elle n'entre pas dans les mêmes développements. Le style est pur, et présente même une ou deux tournures propres à la meilleure langue hébraïque et que l'on est presque étonné de trouver sur une inscription phénicienne. Par contre, l'inscription contient plusieurs fautes de copiste, fait que l'on avait déjà relevé dans l'inscription d'Esmunazar, mais qui est ici plus saillant encore. On y trouverait aussi, s'il faut en croire M. Halévy, un mot grec ou persan, transcrit en caractères phéniciens [3]. L'écriture ne présente pas la plus légère différence avec celle de l'inscription d'Esmunazar.

Le sarcophage, lui aussi (pl. XI), forme le pendant exact de celui d'Esmunazar. C'est un sarcophage anthropoïde, en basalte noir, de style purement égyptien. L'ornementation est de la plus

1. Voyez le *Journal des Débats* des 4 et 25 juin 1887.
2. La photographie, prise sur l'original par Hamdy-bey, a légèrement altéré la proportion des lettres, qui ont, d'un bout à l'autre de l'inscription, sensiblement la même grandeur.
3. *Acad. des inscr. et belles-lettres*, séance du 24 juin 1887.

grande élégance. Tout le dessus du couvercle, ainsi que les côtés de la cuve, sont recouverts d'hiéroglyphes. L'inscription phénicienne, qui a huit lignes, a été gravée au pied du sarcophage, à la rencontre du couvercle et de la cuve et chevauchant sur les deux, de telle sorte que les violateurs de la sépulture fussent obligés de la lire et de la briser en deux pour soulever le couvercle. Elle n'a, ainsi qu'on l'avait pressenti tout d'abord, aucun rapport avec les hiéroglyphes ; mais la rencontre des deux inscriptions sur un même sarcophage est très instructive et vient confirmer les vues que Mariette, et après lui M. Renan, avaient émises sur le sarcophage d'Esmunazar[1]. Mariette avait remarqué que le dessus du couvercle présentait une dépression, et il en avait conclu que le sarcophage avait dû porter primitivement des hiéroglyphes, que l'on avait grattés pour mettre à la place l'inscription phénicienne. Sur le sarcophage de Tabnith, les hiéroglyphes sont restés en place, et l'on s'est contenté d'ajouter à leur suite l'inscription phénicienne, qui n'a rien de commun avec eux. Nous avons la preuve évidente que nous sommes en présence d'un sarcophage de fabrique égyptienne, fait pour un Égyptien, qui a été détourné de sa destination primitive et vendu en Phénicie pour recevoir les restes d'un prince phénicien.

On pouvait espérer que cette nouvelle inscription fournirait quelques indications historiques de nature à permettre d'en déterminer avec certitude la date. Elle n'en renferme pas ; mais l'examen du monument permet du suppléer, dans une certaine mesure, à l'absence de renseignements directs.

Il semblerait que la date de Tabnith doive nous être donnée par celle d'Esmunazar II, son fils et son successeur. Mais la date du règne d'Esmunazar n'est elle-même pas encore définitivement fixée. Peu d'inscriptions ont subi autant de fluctuations que celle d'Esmunazar. On l'a rapportée successivement au XIe, au VIIe et au Ve siècle. L'auteur de cette note se rappelle avoir débuté en soutenant la date récente de l'inscription d'Esmunazar contre

1. Renan, *Mission de Phénicie*, p. 413-475.

M. Halévy qui, alors, la rapportait au VIIe siècle. « L'archéologie et l'épigraphie, d'un côté, et l'histoire, de l'autre, disait-il, nous obligent à placer la rédaction de ce texte vers la première moitié du IVe siècle, plus près de l'an 350 que de l'an 400 [1]. » Ces paroles n'étaient d'ailleurs que l'écho de l'enseignement de M. Renan.

C'est encore Mariette qui a apporté l'argument décisif en cette question [2]. Par la comparaison de ce sarcophage avec les sarcophages de même nature que l'on trouve en Égypte, il est arrivé à déterminer la carrière d'où il avait été tiré et l'époque à laquelle on avait commencé à exploiter cette carrière. Il a ainsi établi que le sarcophage d'Esmunazar ne pouvait pas être antérieur à la XXVIe dynastie égyptienne, et qu'il ne datait sans doute pas de plus de 350 ans avant J.-C., et il en a fixé le *terminus a quo*. Il trouvait même cette dernière date un peu trop ancienne. Peut-être faut-il, ainsi que l'a proposé récemment M. Clermont-Ganneau [3], la rabaisser encore; alors l'inscription ne serait plus antérieure à Alexandre, elle lui serait postérieure, et le « roi des rois », l'*Adon Melakim*, ne serait pas le roi de Perse, mais l'un des Ptolémées, comme sur les inscriptions de l'île de Chypre [4].

L'inscription du roi Tabnith semble donner raison à cette manière de voir. En effet, M. Maspero déclare que l'ornementation égyptienne ainsi que les hiéroglyphes appartiennent à l'art saïte, non encore altéré par l'influence ptolémaïque, et peuvent dater de la fin de l'époque persane. Il en résulterait que l'inscription phénicienne, qui a été ajoutée postérieurement, daterait de l'époque alexandrine. Cette opinion recevrait une nouvelle confirmation, s'il était vrai, ainsi que le suppose aujourd'hui M. Halévy, que le groupe de lettres אדלן, que l'on n'a pas expliqué jusqu'à présent, contînt la transcription, en caractères sémitiques, du mot grec εἴδωλον. Mais cette conjecture, quoique séduisante

1. *Congrès des Orientalistes*, 1re session (1873), t. II, p. 241-242.
2. E. Renan, *Mission de Phénicie*, p. 414, note 3.
3. *Corp. Inscr. Sem.*, Ire partie, t. I. p. 20.
4. *Corp. Inscr. Sem.*, Ire partie, t. I, n°s 93 et 94.

qu'elle soit, rencontre certaines objections et a encore besoin d'être confirmée.

M. Heuzey a apporté tout récemment un argument plus concluant. Il paraît en effet, ainsi qu'il l'a annoncé à l'Académie[1], qu'on a trouvé dans la chambre mortuaire de Tabnith des objets égyptiens avec le nom de Psammétique et des monnaies au nom de Ptolémée Ier.

Quelle est le *terminus ad quem*, la date extrême au-dessous de laquelle il ne nous est pas permis de descendre? De ce côté encore nous sommes assez étroitement limités, et l'on ne saurait sans danger rabaisser de cinquante ou cent ans au maximum la date d'Esmunazar. Nous savons qu'Alexandre mit sur le trône de Sidon un représentant de l'ancienne famille royale, Abdalonyme. Si Tabnith et Esmunazar sont postérieurs à Alexandre, il faut donc admettre que la dynastie d'Abdalonyme s'est éteinte avec lui, et qu'il a été remplacé par Esmunazar Ier, ce qui suppose encore, entre la prise de Sidon par Alexandre, en 332, et la mort d'Esmunazar II, la durée de quatre règnes au moins : Abdalonyme, Esmunazar Ier, Tabnith et Esmunazar II. Il est vrai que Tabnith paraît avoir régné peu de temps, puisque sa veuve, Ummastarte, était encore régente quand monta sur le trône Esmunazar II, qui ne régna lui-même que quatorze ans[2]. Nous nous trouverions donc ainsi reportés, pour les règnes de Tabnith et d'Esmunazar, au commencement du IIIe siècle. On s'étonne que ni l'une ni l'autre de ces inscriptions ne porte à côté de la date royale, la date correspondante, soit de l'ère des Séleucides, si elles sont antérieures à l'an 286, époque à laquelle Tyr et Sidon sont tombées au pouvoir de l'Égypte, soit du règne de l'un des Ptolémées, si elles sont postérieures à cette date[3]. De toute façon, elles doivent être antérieures à l'an 275, s'il est vrai, comme M. Renan l'a établi d'après l'inscription d'Oum el-Awamid[4], que l'ère du peuple de

1. Séance du 8 juillet 1887. Voyez *Revue Critique* du 18 juillet.
2. *Corp. Inscr. Sem.*, Ire partie, n° 3.
3. Comp. *Corp. Inscr. Sem.*, Ire partie, nos 7, 93, 94.
4. *Corp. Inscr. Sem.*, Ire partie, t. I, p. 31-32.

Tyr a commencé en l'an 275. Qui sait si la mort et la fin de la dynastie d'Esmunazar II, qui paraît être mort sans enfants, ne coïncideraient pas avec un changement de régime et avec le début de l'ère du peuple de Tyr?

Les beaux sarcophages de style grec, qui ont été trouvés au même endroit par Hamdy-bey, nous interdisent également de faire descendre trop bas la date de l'inscription de Tabnith et, par suite, de celle d'Esmunazar. En effet, ces sarcophages, qui ont été découverts dans des chambres sépulcrales situées beaucoup moins profondément que celle de Tabnith et qui doivent, par conséquent, être plus récents, sont du plus bel art classique et appartiennent, d'après M. Georges Perrot, à la meilleure époque alexandrine. La profondeur à laquelle était enterré le sarcophage du roi Tabnith est elle-même une preuve de son antiquité relative.

Nous terminons en donnant la note que M. Maspero a lue à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres sur les hiéroglyphes qui recouvrent le sarcophage de Tabnith[1].

PH. B.

(1) … (2) … (3) … (4) … (5) … (6) … (sic) … (7) … (8) …

1. Les caractères de ce texte et ceux du phénicien (page 2) nous ont été fournis *en clichés* par l'Imprimerie nationale.

Le sarcophage avait appartenu primitivement à un général Penphtah ou Panephtah qui n'indique ni le nom de son père ni le nom de sa mère. L'inscription en onze lignes verticales tracée sur la panse du couvercle n'est qu'une copie fort exacte du chapitre 72 du Rituel funéraire (l. 1-9) destinée à donner au mort la nourriture et la liberté dans l'autre monde. L'inscription gravée à l'intérieur sur le pourtour de la cuve est empruntée au Rituel des funérailles et se retrouve entre autres dans la pyramide du roi Teti (l. 280-281) : elle expose qu'Hor accorde au défunt la possession de son œil et diverses autres faveurs nécessaires à l'existence d'outre-tombe. Il n'y a donc aucun renseignement à attendre des textes écrits sur le sarcophage.

Le sarcophage lui-même n'est pas difficile à dater. C'est une gaine large, courte, surmontée d'une figure humaine souriante, aplatie, aux oreilles plates et séparées du crâne, au cou enfoncé dans les épaules, semblable de tout point aux gaines découvertes par Mariette, à Saqqarah, et conservées aujourd'hui au Musée de Boulaq (Mariette, *Catalogue*, nos 8-13, p. 60-61 ; Maspero, *Guide*, p. 10-11). Ces gaines ont appartenu, comme celle de Panephtah, à des membres d'une famille de généraux où revient fréquemment le nom de Téos Takhos. Mariette les croyait contemporains des premiers Ptolémées : peut-être pourrait-on les vieillir d'une cinquantaine d'années et placer quelques-uns d'entre eux sous les derniers saïtes et les derniers rois perses. Il faut observer que l'un d'eux (n° 6014 du Musée de Boulaq) avait usurpé une gaine appartenant à un personnage plus ancien, dont le nom et les titres avaient été remplacés par son nom et ses titres à lui. On remarque le même fait sur plusieurs des sarcophages que Mariette a laissés au fond de leur puits, faute d'argent pour les en tirer. Il reste donc acquis au débat qu'à une époque intermédiaire entre la

XXIXe dynastie et les premiers Ptolémées, un certain nombre de sarcophages en pierre dure de fort beau travail, avaient été retirés des tombeaux Memphites et étaient à vendre sur le marché : les uns ne sortirent pas d'Égypte, les autres allèrent en Phénicie comme le prouve l'exemple des cercueils de Tabnit et d'Eshmounazar. S'il s'agissait de monuments très anciens remontant à la XXe ou seulement à la XXVIe dynastie, le fait n'aurait rien de bien extraordinaire : les nécropoles de l'Égypte ont été au pillage de tout temps, et les cercueils en bois ou en pierre qu'on retirait des tombes violées étaient vendus couramment comme objets d'occasion. Mais ici, le style des monuments nous empêche d'admettre un laps de temps considérable entre le moment où les cercueils furent gravés et celui où on les retira de terre. La routine du vol ordinaire est insuffisante à expliquer la violation de tant de sépultures riches à Memphis; mais l'histoire nous fournit peut-être un moyen de tout comprendre. La conquête d'Ochus fut plus terrible et plus cruelle que ne l'avait été celle de Cambyse : Memphis fut pillée, le bœuf Apis tué et son temple saccagé. La nécropole n'échappa point à la fureur des Perses et à leur cupidité : les momies furent mises en pièces, surtout celles des hauts officiers qui avaient tenu tête aux envahisseurs, et les sarcophages enlevés comme butin. On conçoit dès lors comment des personnages morts depuis peu ont pu être dépouillés et comment des rois phéniciens comme Tabnit ou Eshmounazar ou des généraux égyptiens comme Téos, ont pu être enterrés dans les sarcophages de leurs presque contemporains. Dans cette hypothèse, la dynastie sidonienne de Tabnit et d'Eshmounazar ne saurait remonter plus haut que la fin de l'époque persane et le commencement de l'époque grecque.

G. Maspero.

NOTE

SUR DES

FOUILLES A CARTHAGE

1884—1885

(Planche XIII)[1]

La convention du 25 octobre 1884, relative à l'alimentation de Tunis et de sa banlieue, comprend, parmi les travaux à exécuter dans un délai de cinq ans, la mise en état des citernes de Carthage situées près de Bordj-Djedid et leur transformation en un réservoir destiné à desservir La Goulette, ainsi que les petites localités voisines du Kram et du Palais de Kheredine.

Au point de vue technique, une double question se posait tout d'abord. Les citernes de Bordj-Djedid ont-elles été alimentées, à l'époque romaine, par l'aqueduc de Carthage? Existait-il, à la même époque, des conduites de trop-plein et de vidange permettant d'évacuer l'eau en excès et de nettoyer les citernes?

Il était intéressant, pour le gouvernement tunisien, d'être fixé à ce sujet, car l'on pouvait espérer, en rétablissant ces canalisations, réaliser une économie notable sur la dépense de pose des nouvelles conduites. C'est à cet effet que, sur l'ordre de M. Grand, directeur général des travaux publics de la Régence, j'ai entrepris les fouilles dont je rends compte ci-après, en me plaçant au point de vue purement archéologique et en écartant les considérations techniques qui, intéressant uniquement le service actuel des eaux de Tunis, feront l'objet d'une étude spéciale.

1. Le travail de M. Vernaz était accompagné de nombreux dessins et coupes d'une exécution très soignée, que nous avons vivement regretté de ne pouvoir reproduire intégralement. La planche XIII, publiée dans ce numéro, se rapporte à la seconde partie du travail, qui paraîtra prochainement. (*Note de la Rédaction.*)

I. — *L'aqueduc souterrain de Carthage.*

L'aqueduc qui amenait à Carthage, au IIe siècle de l'ère chrétienne, les eaux du Zaghouan et du Djouggar, est bien connu sur la plus grande partie de son parcours. Il est utilisé encore aujourd'hui pour l'alimentation de Tunis, sur une longueur de 92 kilomètres comprise entre les sources et le lac Sidi-Djoumi, si ce n'est dans la traversée du ravin de Karouba et de la plaine de l'Oued Miliane, où des conduites souterraines métalliques ont remplacé le canal en élévation dont les arcades gigantesques sont, sans contredit, l'un des plus beaux restes de l'architecture romaine dans le nord de l'Afrique. Au delà du lac Sidi-Djoumi, l'aqueduc romain a été abandonné, mais l'on peut encore aisément en suivre les traces jusqu'à son entrée en souterrain dans le Djebel Ahmar, et les retrouver à son débouché à La Riana.

De là, l'aqueduc traversait, dans toute sa longueur, l'isthme qui rattachait Carthage au continent, passait presque immédiatement au nord des citernes de La Malga, descendait du nord au sud vers ces citernes, qu'il limitait au sud-est, et se ramifiait probablement ensuite en plusieurs branchements, dont l'un devait alimenter l'amphithéâtre situé très en contre-bas du saillant de La Malga.

Ce qui frappe tout d'abord, lorsque l'on examine, à La Malga, les citernes et les restes de l'ancien aqueduc de Carthage, c'est la surélévation anormale de l'aqueduc, dont le radier est à un niveau supérieur à l'extrados des voûtes des citernes. Cette disposition, qui ne s'expliquerait pas si l'aqueduc de Carthage avait dû alimenter uniquement les citernes de La Malga et les édifices voisins — qui a nécessité, d'ailleurs, une surélévation notable des arcades dans la traversée de la plaine de La Riana et entraîné, par suite, une dépense considérable, devait évidemment avoir été motivée par la nécessité de desservir des points plus élevés ou plus éloignés, et il était logique, dès lors, de

supposer qu'un vaste réservoir de 25,000 mètres cubes, comme les citernes de Bordj-Djedid, avait dû particulièrement appeler l'attention des architectes romains.

La comparaison des niveaux du radier de l'aqueduc à La Malga, d'une part, et de la ligne d'eau dans les citernes de Bordj-Djedid, de l'autre, justifiait cette hypothèse, à laquelle venaient encore se rattacher certaines traditions répandues parmi les indigènes, dont les ancêtres auraient, à les croire, traversé en souterrain la colline dite de Junon.

Encouragé par ces considérations d'ordres divers, je commençai mes recherches, le 15 décembre 1884, près du village de La Malga, au point où l'aqueduc de Carthage change brusquement de direction et s'infléchit du nord au sud. Dès le 16 au soir, je découvrais l'entrée d'un aqueduc souterrain, dans l'intérieur duquel je pus parcourir une distance de deux cents mètres; mais les éboulements qui s'étaient produits sur divers points rendaient la marche, sinon dangereuse, du moins très pénible; ce n'est qu'après trois semaines de travail que cet aqueduc put être enfin parcouru dans toute sa longueur.

L'origine de ce branchement se trouve sur l'aqueduc de Carthage, à une vingtaine de mètres de l'angle légèrement obtus que forme cet aqueduc au nord des citernes de La Malga, et dans lequel j'ai mis à découvert une construction circulaire dont il m'a été impossible de déterminer la destination primitive. J'ai pu constater seulement que la moitié du cercle qui représente sa section horizontale était formée par les pieds-droits de l'aqueduc lui-même, qui ont été construits avec cette forme extérieure circulaire, ce qui paraît assigner à cette construction la même date qu'à l'aqueduc de Carthage, et, en second lieu, que les pierres retrouvées dans l'intérieur étaient en partie vitrifiées.

En poursuivant les fouilles dans l'aqueduc principal aux abords du point de branchement, j'ai relevé tout d'abord sur les pieds droits deux trous réguliers pratiqués dans la pierre de taille et se faisant face ; puis, sur le pied-droit est, une série de trous creusés également dans la pierre de taille et assez irrégu-

lièrement disposés; enfin, un seuil formé d'une énorme pierre évidée en dessous, qui barre l'aqueduc principal.

Il y avait là évidemment un système de portes et de vannes permettant de régler, suivant les besoins, l'admission de l'eau dans l'aqueduc principal et dans l'aqueduc souterrain.

Du point de branchement, l'aqueduc qui a fait l'objet de ces recherches se dirige à l'est, traverse la chaîne de hauteurs située au nord de Byrsa et débouche au pied de la colline de Junon, après un parcours en souterrain de 788 mètres.

En plan, son tracé est sensiblement rectiligne; à l'exception d'une légère déviation voisine de l'origine, toutes les autres inflexions ne peuvent être attribuées, comme dans l'aqueduc restauré de Zaghouan, qu'à des erreurs de construction.

La section transversale de cet aqueduc est loin d'être constante; les divers profils que j'ai relevés accusent même des différences sensibles. Ainsi, la largeur qui, aux deux extrémités, est suffisante pour permettre à un homme de grandeur moyenne d'y circuler librement en se baissant, se réduit, sur certains points, jusqu'à rendre le passage difficile à une personne de petite taille se présentant de face. Toutefois, ces profils différents se rapportent tous à un type unique, analogue à celui de l'aqueduc de Zaghouan, et présentent une largeur variant de $0^m,50$ à $0^m,65$, avec une hauteur sur l'axe allant de $1^m,60$ à $1^m,80$. Les pieds-droits sont légèrement inclinés, de telle sorte que la largeur de l'ouvrage est moindre au radier qu'aux naissances de la voûte; ils sont renfoncés à leur base par un bourrelet faisant saillie sur le radier, et surmontés, à leur sommet, d'un rebord également saillant, dont la face supérieure est horizontale et coïncide avec la naissance de la voûte. La voûte, plus haute que le plein cintre, paraît formée de trois arcs de cercle et a quelque analogie avec l'arc arabe; l'extrados en est sensiblement plan. Les couchis qui ont servi à la construire ont laissé des traces très apparentes; leur longueur est variable (de 2 mètres à $0^m,50$) et a dû dépendre de la nature des terrains traversés.

Les pieds-droits et la voûte sont construits en blocage; les ma-

tériaux employés ne sont autres que les tufs et les grès que l'on rencontre sur le territoire de Carthage. L'enduit, presque partout en très bon état, a une épaisseur de $0^m,03$ environ, et s'arrête aux rebords saillants qui surmontent les piédroits.

Les regards qui ont été percés pour la construction de l'aqueduc sont au nombre de huit, irrégulièrement espacés. Leur section est à peu près celle d'un carré de $0^m,50$ de côté, et leur hauteur, variable avec le niveau du terrain naturel, atteint jusqu'à 12 mètres. Ils sont entièrement revêtus de maçonnerie.

Dans le sens longitudinal, le radier présente une déclivité moyenne de $0^m,00035$ par mètre.

A l'origine du branchement, les constructeurs ont établi une petite chambre. L'eau qui, pour entrer dans l'aqueduc souterrain, devait tourner brusquement à angle droit, arrivait en bouillonnant dans cette partie élargie, dont le radier est notablement en contre-bas du radier de l'aqueduc principal. Ces conditions étaient éminemment favorables à la formation des dépôts calcaires; aussi en retrouve-t-on des traces abondantes sur le radier ou sur le bas des parois de la chambre. Ces dépôts pouvaient être enlevés, de temps à autre, pendant les périodes où l'eau n'arrivait plus ou n'arrivait qu'en quantité minime dans l'aqueduc souterrain.

Ce rôle que devait jouer la chambre paraît justifié par ce fait qu'on ne trouve plus aucun dépôt calcaire dans l'aqueduc, à 50 mètres de son origine.

Le mur limitant au nord la chambre du dépôt est percé à quelques centimètres au-dessus du radier de cinq ouvertures, donnant passage à trois tuyaux de plomb et à deux tuyaux de poterie. Ces tuyaux déversent eux-mêmes les eaux dans deux petits canaux en maçonnerie alimentant des citernes très voisines, et dans cinq tuyaux en poterie, placés parallèlement à l'aqueduc principal; les fouilles n'ont pas été poussées assez loin dans cette direction pour permettre de découvrir l'édifice ou les édifices que ces tuyaux devaient desservir.

Les tuyaux en plomb, dont j'ai recueilli quelques échantil-

lons, ont un poids considérable; il me suffira, pour en donner une idée, de dire que, pour un diamètre d'environ 0m,10, leur épaisseur est de 0m,01. Ils ont été formés de lames de plomb dont les deux extrémités ont été superposées et matées de manière à former le long d'une génératrice une saillie de 0m,02 1/2.

Les tuyaux de poterie étaient encastrés dans le mortier jusqu'à mi-hauteur ; leur partie supérieure était recouverte de deux briques creuses, arrondies, formant voûte au-dessus des tuyaux.

Si, partant de la chambre de dépôt, on pénètre dans l'aqueduc souterrain, on découvre bientôt une ouverture pratiquée dans la voûte, assez large pour donner passage au corps d'un homme et permettant d'accéder à une chambre rectangulaire, située au-dessus de l'aqueduc. Cette chambre avait été, à l'origine, entièrement voûtée en poteries creuses, de la forme de celles que l'on rencontre communément à Carthage, et qui se rapproche de celle d'un flacon de moyenne grandeur; quelques-unes de ces poteries seules étaient encore en place, mais la forme de presque toutes restait apparente dans la couche de mortier.

Trois barbacanes, pratiquées dans les murs verticaux de cette chambre et actuellement obstruées, y ont déversé des eaux qui ont déposé en abondance des matières terreuses, soit dans la chambre rectangulaire, soit dans l'aqueduc lui-même.

La chambre rectangulaire n'est pas symétriquement placée par rapport à l'aqueduc, mais reportée vers la droite.

Du même côté, le pied-droit de l'aqueduc est percé d'une ouverture rectangulaire, sans forme régulière, qui conduit à une citerne actuellement en partie comblée. Le mur nord de cette citerne se confond avec le pied-droit de l'aqueduc, formant ainsi, sur la hauteur de ce pied-droit, un renflement des maçonneries, et, au-dessus, le mur sud de la chambre rectangulaire décrite plus haut. Il semblerait, au premier abord, que la citerne dont il s'agit et qui serait antérieure à l'aqueduc, a été alimentée ensuite par le canal percé dans le pied-droit de cette construction; mais si l'on remarque que le canal en question ne présente aucune trace d'enduit ni même de parement, on est amené à ne voir dans cette

communication qu'une ouverture pratiquée par les Arabes pour enlever plus commodément les matériaux éboulés au fond de la citerne. Cette manière de voir, si étrange qu'elle puisse paraître, se trouve confirmée par le dépôt, dans cette partie absolument intacte de l'aqueduc, de 2 à 3 mètres cubes de moellons d'appareil.

Quant à la chambre rectangulaire, à laquelle on ne peut accéder que par l'aqueduc et qui recevait évidemment des eaux très impures, il est difficile de se rendre compte de son rôle.

En continuant d'avancer vers l'est, on rencontre d'abord une dépression circulaire de $0^m,65$ de diamètre et $0^m,35$ de profondeur, qui devait évidemment servir à retenir les impuretés et à faciliter le nettoyage, plus difficile en cette partie par suite de la distance des regards et de la profondeur de l'aqueduc au-dessous du sol; puis, du côté droit, deux branchements secondaires. Le premier de ces branchements consiste en un canal de $0^m,50$ de largeur sur 1 mètre de hauteur, dont le radier est au niveau du radier de l'aqueduc et dont la voûte est formée de dalles plates arc-boutées l'une contre l'autre, sans addition de mortier. Un seuil de $0^m,50$ de hauteur, percé de neuf ouvertures circulaires, ferme l'entrée de ce canal, qui débouche dans une chambre située à une distance d'environ 4 mètres, et malheureusement remplie par un éboulement de gros matériaux ou de pierres de taille que je n'ai pas entrepris de déblayer. Aucune trace de construction ne subsistant actuellement à la surface du sol, au-dessus de cette chambre, j'ignore quel édifice était desservi par ce branchement.

Il en est de même pour le monument alimenté par le second branchement, dont la longueur est d'environ 9 mètres et qu'un regard relie au terrain naturel. La section de cette seconde dérivation est de même forme que celle du canal précédent, mais la hauteur, plus considérable sur l'axe, dépasse 2 mètres, et le mode de communication, tant avec l'aqueduc qu'avec l'édifice desservi, présente les dispositions toutes particulières que je vais indiquer.

Le pied-droit de l'aqueduc, non interrompu au point de bran-

chement, est percé à mi-hauteur d'un orifice circulaire, dans lequel vient se fixer l'extrémité d'un tuyau de plomb de gros diamètre; ce tuyau a toute la longueur du branchement, et son autre extrémité débouche, à travers un mur qui ferme ce branchement, dans une citerne rectangulaire formée d'assises de pierre de taille de très grande dimension, dont le fond était recouvert d'une épaisse feuille de plomb relevée sur les bords.

Là encore, on s'explique difficilement la disposition des ouvrages. Qu'à une profondeur un peu considérable, au-dessous du sol, on n'ait pas pu, pour alimenter un édifice, poser un simple tuyau de plomb, cela est évident; que l'on ait dû ouvrir en souterrain des canaux de largeur suffisante pour permettre le travail de l'ouvrier, cela se conçoit, et les dimensions de la première conduite n'ont rien d'anormal; mais il n'en est plus de même pour la seconde. Le branchement est de dimensions très supérieures à l'aqueduc qui l'alimente, et cependant il ne sert qu'à loger un simple tuyau; il est donc rationnel de supposer que le second canal est antérieur à l'aqueduc, et qu'il a été utilisé, avec la citerne qu'il dessert, au moment de la construction de cet aqueduc, pour l'alimentation d'un édifice important.

J'exposerai plus loin un autre exemple d'une utilisation analogue de travaux antérieurs.

Comment ne pas être frappé, du reste, de la forme de la voûte de ces branchements, qui rappelle, non l'architecture romaine, mais bien l'architecture phénicienne?

Les fouilles faites récemment à Bizerte par la direction des travaux publics ont, il est vrai, amené la découverte, sous les hauteurs du Cap-Blanc, d'un aqueduc souterrain qui paraît construit par les Romains et présente des dispositions analogues. Mais, d'un autre côté, il y a lieu de s'étonner de rencontrer, à côté d'un canal voûté d'une longueur de près de 800 mètres, des tronçons de canalisation d'une forme aussi primitive; et quand cette anomalie serait admissible, elle ne justifierait pas les dimensions excessives du second branchement.

Il serait téméraire d'avancer, sur cette simple observation,

que les canaux en question sont contemporains des premiers habitants de Carthage, si deux faits ne venaient confirmer cette hypothèse. La citerne alimentée par le second branchement paraît, sans aucun doute, de construction phénicienne, et, d'autre part, l'ensemble de ces ouvrages se trouve dans le voisinage immédiat des tombeaux protopuniques découverts par le P. Delattre sur la colline dite de Junon, et à la même profondeur que ces tombeaux, dont l'origine n'est pas contestée.

L'aqueduc ne dessert plus aucun édifice jusqu'au point où il débouche dans une chambre voûtée, dont le radier, formé de dalles, est sensiblement de niveau avec celui de l'aqueduc et dans les parois de laquelle on retrouve, en grande quantité, des clous profondément enfoncés. Sur ce point, les fouilles ont mis à découvert diverses constructions.

C'est d'abord un escalier, séparé en deux parties par un large palier, qui permettait de descendre jusqu'à la chambre et d'y puiser l'eau; malheureusement, la partie supérieure en est complètement démolie, et je n'ai pu déterminer le point auquel il devait aboutir, ni savoir, par suite, s'il faut voir dans la chambre une fontaine publique ou particulière. Je ne puis expliquer davantage pourquoi la voûte de l'aqueduc, très peu avant le débouché dans la chambre, est barrée dans toute sa hauteur par une petite murette transversale.

Au-dessus de cette chambre se trouvait une rue, vers laquelle ne paraît pas se diriger l'escalier dont je viens de parler; le dallage en est partiellement conservé. De cette rue, un second escalier, d'une largeur monumentale, montait sur le versant nord de la colline dite de Junon, vers l'emplacement sur lequel les archéologues s'accordent à placer l'Hiéron de Cælestis. Les huit premières marches de cet escalier ont seules été déblayées, mais il n'est pas douteux qu'il se prolongeait jusqu'au sommet de la colline, les murs qui le limitaient étant encore visibles à leur extrémité supérieure.

L'aqueduc se continue au delà de la chambre dans une direction ne différant pas sensiblement du prolongement de

l'axe de la partie souterraine déjà étudiée; malheureusement, il se trouve si près de la surface du sol, qu'il est dans un état déplorable de conservation. Au bout d'une centaine de mètres, il disparait complètement et toutes les recherches faites pour en retrouver des traces au delà sont restées infructueuses.

Cette circonstance est d'autant plus regrettable que l'aqueduc présente, dans cette partie de son parcours, les particularités suivantes :

Une galerie, d'une largeur considérable, voûtée en plein cintre, vient aboutir à la chambre dont il a été question; un mur longitudinal, mais ne s'élevant pas à l'origine jusqu'à la hauteur de la voûte, divise cette galerie en deux compartiments. L'un, celui de gauche, est fermé par un mur transversal et ne communique pas avec la chambre; l'autre forme la continuation de l'aqueduc, dont les dimensions, considérablement réduites, vont en diminuant progressivement jusqu'à ne plus atteindre que $0^{m},50$ dans tous les sens. En s'éloignant de la chambre, la voûte de la galerie, d'abord en plein cintre, prend la forme d'un arc surbaissé, dont la flèche et la portée diminuent d'une manière continue; et pendant que l'aqueduc formé par le compartiment de droite conserve une largeur constante d'environ $0^{m},50$, le compartiment de gauche devient de plus en plus étroit et finit par disparaître.

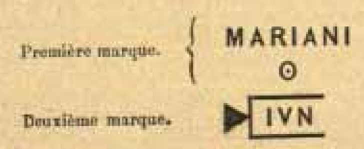
On ne peut donner qu'une explication de cette disposition bizarre. A l'époque où l'aqueduc a été construit, on a dû rencontrer en ce point une galerie voûtée en plein cintre, ayant sensiblement la direction que l'on se proposait de suivre, mais une pente plus considérable. On y a placé l'aqueduc, dont le radier, situé en contre-haut du dallage de la chambre, est, à l'origine, à la hauteur des naissances de la voûte de la galerie, de sorte que les pieds-droits de cette dernière seraient au-dessous du plan du radier. Par suite de la différence des pentes, le plan du radier de l'aqueduc a dû couper la voûte suivant une ellipse excessivement excentrique, dont le centre serait à l'entrée de la galerie et dont le grand axe aurait la direction de cette même galerie.

Si le raisonnement qui précède permet de se rendre compte de la forme anormale de cette partie de l'aqueduc, il n'explique en rien son rôle dans l'alimentation hydraulique de Carthage. La réduction considérable de la section, la surélévation du radier, semblent indiquer qu'il ne faut voir dans cet aqueduc rétréci qu'un simple déversoir écoulant le trop-plein des eaux du réservoir formé par la chambre. L'aqueduc souterrain de Carthage n'aurait donc jamais alimenté les citernes de Bordj-Djedid, mais seulement les trois monuments situés aux points que nous avons étudiés. Les deux premières prises étant relativement moins importantes que la troisième, ce serait cette dernière prise qui serait la raison d'être de l'aqueduc. Quelle importance exceptionnelle devait donc avoir un monument pour lequel les Romains n'ont pas reculé devant la construction d'un souterrain de 800 mètres de longueur !

Il ne m'appartenait malheureusement pas de chercher la solution de cette question, assurément intéressante, mais sans aucun rapport avec la mission qui m'avait été confiée ; je dus y renoncer, non sans regret.

Il me reste, en terminant la première partie de cette étude, à indiquer sommairement les rares objets trouvés dans les fouilles auxquelles elle se rapporte. Il n'en est aucun dont la présence, au lieu où je l'ai recueilli, soit explicable d'une façon rationnelle ; tous, sans exception, ont été apportés dans l'intérieur ou aux abords de l'aqueduc par le hasard, aux époques de destruction et de bouleversement des Carthages successives.

Les débris de verre et de poterie, ainsi que les lampes datant de l'époque romaine qui ont pu être recueillies, sont sans valeur. Je ne signalerai que deux marques de fabrique : la première se trouve sur le fond d'une lampe, la seconde, qui est incomplète, sur le col d'un vase, dont les autres fragments ont disparu.



Un fragment d'inscription funéraire chrétienne reproduit ci-dessous et deux objets métalliques ont en outre été trouvés à l'em-

L
V
☧
ELIXIVN
R · IN ·
C

branchement de l'aqueduc à La Malga. L'origine de ces deux objets est relativement récente; l'un, qui a la forme d'une agrafe, serait contemporain des croisades; le second, qui n'est autre qu'une très petite clef, munie d'un anneau articulé, doit être de fabrication arabe fort ancienne.

Ainsi, en dehors de la découverte même de l'aqueduc, la seule ruine de la Carthage romaine qui soit restée intacte, les résultats donnés par ces premières fouilles n'ont qu'un intérêt secondaire. Si je les ai néanmoins exposés en détail, c'est qu'ils permettront à d'autres d'entreprendre avec certitude des recherches archéologiques intéressantes. Pour moi, en effet, toute étude rationnelle de la Carthage antique devrait prendre pour base la canalisation souterraine dont les restes sont encore nombreux, en suivre les détours, en rechercher les branchements; et ce n'est qu'alors que l'existence d'un monument aurait été ainsi démontrée qu'il conviendrait de procéder à ces déblais énormes et dispendieux que l'on a exécutés jusqu'ici de toutes parts sur le sol de Carthage, trop souvent sans ordre, sans suite, sans programme, et aussi sans grand intérêt pour la science. Dans le cas particulier que je viens de traiter, l'aqueduc souterrain donne, par la position même de ses regards, des points précis d'anciennes rues de Carthage, car il serait inadmissible de supposer que ces regards ait débouché sous des maisons ou dans des propriétés particulières. Les dérivations faites sur l'aqueduc sont une source de renseignements plus utiles encore; elles indiquent évidemment la situation exacte de mo-

numents dont la dimension des branchements permet, en partie, de mesurer l'importance.

Mon travail ne sera donc pas sans utilité ; s'il réserve aux archéologues la tâche plus difficile, mais plus intéressante, de déterminer la destination des édifices desservis par l'aqueduc souterrain de Carthage, du moins me laisse-t-il la satisfaction d'avoir relevé, d'une manière précise, l'emplacement occupé par eux sous l'épaisse couche de terre qui les recouvre depuis des siècles.

II. — *Les égouts voisins des citernes.*

Si j'étais arrivé, ainsi que je viens de l'exposer, à la conclusion que l'aqueduc souterrain n'avait jamais dû desservir les citernes de Bordj-Djedid, je n'avais aucunement démontré que ces citernes n'eussent pas été alimentées, à l'époque romaine, par les eaux du Zaghouan et du Djouggar. En croyant suivre la conduite d'amenée, j'avais fait fausse route ; mais la surélévation du grand aqueduc de Carthage, à La Malga, ne pouvant s'expliquer par les nécessités de l'alimentation des trois monuments qu'il eut été aisé de desservir à un niveau inférieur, je restais convaincu qu'une canalisation souterraine reliait cet aqueduc aux citernes de Bordj-Djedid. N'ayant pu réussir à retrouver cette canalisation à son origine, je pensai être plus heureux en procédant à de nouvelles recherches à son extrémité, et c'est dans ce dessein que j'entrepris une seconde série de fouilles aux abords immédiats des citernes.

La tranchée perpendiculaire à la façade des citernes de Bordj-Djedid, exécutée en 1862 par M. Gouvet, avait rencontré un canal maçonné, dont le radier était à peu près au niveau de la ligne d'eau dans les citernes. Je pris ce canal comme point de départ et je commençai à le faire déblayer.

Il suffit de quelques heures de travail pour démontrer que cette conduite n'était pas un aqueduc, mais un égout ; les déblais qui en ont été extraits ne laissent aucun doute à cet égard.

L'égout dont il s'agit est de section constante; il a une largeur de $0^m,60$; ses pieds-droits sont verticaux, et leur hauteur est de $0^m,90$; sa voûte est en plein-cintre.

Toute la maçonnerie, faite en blocage, est de construction incomparablement moins soignée que celle de l'aqueduc souterrain qui a fait l'objet de la première partie de cette étude; l'enduit qui en recouvrait les parements a presque complètement disparu. La partie supérieure de l'extrados de la voûte est sensiblement plane et supporte encore, sur quelques points, le dallage des rues desservies. Des bouches d'égout sous trottoirs, ou du moins des matériaux ayant évidemment eu cette destination, se retrouvent de distance en distance, les uns dans l'égout lui-même, les autres aux abords.

Neuf branchements particuliers ont été relevés; ils sont situés, partie à l'est, partie à l'ouest des citernes; malheureusement, les constructions dont ils dépendaient ont été tellement bouleversées que je n'ai pu recueillir aucun renseignement précis sur le mode de communication de ces bâtiments avec leurs branchements respectifs. Dans un seul de ces conduits, j'ai retrouvé, encastré dans la maçonnerie et jouant le rôle de tuyau de chute, un vase d'un mètre de hauteur, dont le fond avait été supprimé.

Un autre de ces branchements desservait l'édifice dont les ruines se voient encore à l'ouest des citernes; il ne présente, en tant que branchement, aucun intérêt particulier, mais j'ai rencontré, en le déblayant, quatre tombes chrétiennes d'une époque relativement récente. On lit sur une dalle en marbre, placée au-dessus de l'une d'elles, ce fragment d'inscription :

IDELISINPACEVIXITANN

Une autre était recouverte d'une tuile, légèrement trapéziforme, de $0^m,75$ de longueur, de $0^m,50$ de largeur et $0^m,04$ d'épaisseur moyenne; cette tuile, à rebords saillants, porte les deux marques de fabrique reproduites ci-dessous :

1° Marque circulaire incomplète

ICIVLIA

2° Marque rectangulaire longue de 0,m15

PERELIHDVLI

dont la première provient d'un timbre circulaire ayant mal porté, et dont la seconde, longue de 0m,15, doit se lire :

Pereli heduli.

J'ai recueilli les ossements rencontrés dans l'un de ces tombeaux ; ils présentent cette particularité que l'humérus est perforé ; le crâne, en partie brisé, appartient à un dolichocéphale.

En plan, les égouts que j'ai déblayés se développaient sur les faces est, ouest et sud des citernes, et desservaient des rues dont la largeur est naturellement indiquée par l'alignement extérieur des citernes, d'une part, par celui des constructions dont on retrouve les ruines, de l'autre. Ils présentaient des déclivités assez faibles, mais raccordées entre elles, du moins pour les égouts est et ouest, par des pentes très raides n'ayant qu'un développement de quelques mètres. Quel a été le but de cette disposition vicieuse, absolument contraire au bon fonctionnement des égouts ? Il est difficile de s'en rendre compte, à moins d'admettre que les rues sous lesquelles se trouvaient ces canalisations, et qui devaient présenter une différence de niveau considérable d'une extrémité à l'autre des citernes, n'aient pas eu une déclivité régulière, mais aient été coupées par des escaliers situés de distance en distance ; les égouts auraient suivi le profil des chaussées, et leurs pentes excessives, qui présentent à peu près l'inclinaison ordinaire d'un escalier, correspondraient aux points où des marches auraient été ménagées sur la voie publique.

Les trois côtés est, ouest et sud du rectangle des citernes sont donc pourvus d'égouts communiquant entre eux, se déversant dans une canalisation unique qui part de l'angle sud-est des citernes, et se dirige, non vers la mer, mais vers le sud, parallèlement à la tranchée ouverte par M. Gouvet. Cette canalisation disparaît malheureusement à une vingtaine de mètres de son origine.

Reportant toute mon attention sur les citernes, je remarquai que le compartiment circulaire qui forme leur angle sud-ouest présente, à sa partie supérieure, un conduit rectangulaire ouvert à travers la maçonnerie à la hauteur de la ligne d'eau, dont l'autre extrémité aboutit à l'égout ouest. Ce conduit paraissait servir de déversoir aux citernes et permettre d'écouler dans l'égout les eaux en excès; mais en le suivant sur les quelques mètres qui séparent l'égout des citernes, je mis à découvert un nouvel aqueduc dont l'existence semblait contredire cette hypothèse.

Cet aqueduc, qui est dallé et non voûté, est placé à peu près sur l'axe de la galerie qui longe les citernes à l'ouest; il débouche dans la troisième citerne, dont il paraît avoir été chargé de conduire les eaux vers un édifice situé à faible distance, dans la direction de Byrsa. Sur ce parcours d'une quarantaine de mètres, cet aqueduc coupe le déversoir dont je viens de parler; supprime, par suite, la communication des citernes avec l'égout et passe au-dessous de cet égout, mais à un niveau tel que les dalles qui le recouvrent font saillie sur le radier de ce dernier.

Il est impossible d'expliquer l'enchevêtrement de ces canalisations autrement qu'en leur assignant des dates de construction différentes, par la raison que le déversoir et l'égout lui-même n'ont pu fonctionner lorsque l'aqueduc de la galerie a été construit; il est donc évident que l'aqueduc est postérieur à l'époque où l'égout était en service, mais il reste à se demander pourquoi ceux qui l'ont construit ont respecté cet égout sans utilité, lorsqu'ils l'ont rencontré sur leur passage; c'est une question à laquelle je n'essaierai pas de donner une réponse.

Ainsi, les citernes ont été pourvues d'un déversoir situé à leur angle sud-est et j'ai de fortes raisons de penser que ce déversoir n'a fonctionné, ainsi que l'égout, que bien après l'adduction à Carthage des eaux du Djouggar et du Zaghouan. On ne peut attribuer, en effet, aux Romains contemporains de l'aqueduc, cette canalisation de construction peu soignée, dont la maçonnerie et les enduits sont loin d'être conservés comme ceux des

aqueducs romains de Carthage. J'ajoute que presque toutes les lampes qui y ont été recueillies sont de l'époque chrétienne; l'une d'elles, je crois, est d'un type qui n'a pas encore été rencontré à Carthage : elle représente un musicien jouant de la cithare et rappelle, sans doute, ce verset que récite chaque jour le prêtre au pied de l'autel : *Confitebor tibi in cithara, Deus, Deus meus.* Une lampe païenne porte l'inscription :

EXOFQSEMPR

dont le musée de Saint-Louis possède quatre variantes (*Ex officina Quinti Semproniani*).

Daux, analysant sommairement dans son ouvrage sur les *Emporia Phéniciens* les fouilles exécutées près des citernes en 1862, émet une opinion absolument contraire à la mienne, et attribue à ces rues et à ces égouts aperçus par M. Gouvet une origine punique. Il y a là, pour moi, une erreur manifeste, et Daux se contredit lui-même lorsque, expliquant l'alimentation des citernes publiques des Emporia Phéniciens, il avance que les rues étaient dallées de manière à retenir les eaux pluviales et à les diriger sur ces citernes; hypothèse qui ne peut s'accorder avec l'existence d'égouts sous les rues et de bouches d'égouts sous les trottoirs.

VERNAZ.

(*A suivre.*)

LA NÉCROPOLE DE SFAX

ET

LES SÉPULTURES EN JARRES[1]

PAR LE D[r] A. VERCOUTRE
Médecin militaire.

I

En 1886, le Service des Travaux Publics de Sfax (Tunisie) ayant, pour remblayer le nouveau port, besoin de terres, en alla chercher au sud de la ville, au pied même de la Kasbah, en dehors des murailles. Là, en effet, existaient de petits tertres ; ces tertres, éventrés et déblayés, fournirent à l'archéologue deux sortes de débris.

On trouva des restes romains de basse époque, ruines de constructions, puits, citernes, fragments de sculptures sur marbre, quelques médailles petit bronze de Constantin, Constance, Maxence, etc. ; un *baptistère*, consistant en une cuve à épaisses parois de mauvaise maçonnerie, avec escalier descendant intérieur et siège ménagés dans l'épaisseur même de la paroi, cuve dont l'intérieur était entièrement tapissé de mosaïque blanche et dont le fond présentait, sur champ de petits cubes blancs, une croix, à branches égales, entourée de touffes de feuillage, croix et feuillage en cubes de couleurs variées.

Mais, avec ces débris, s'en rencontrèrent d'autres, assez étranges : c'était, à une très faible profondeur, une quantité de squelettes (les corps ayant été déposés à nu dans la terre) présentant souvent des particularités intéressantes ; le crâne de

1. V. la communication faite par M. G. Perrot, de l'Institut, à l'Académie des Inscriptions, le 14 janvier 1887.

l'un avait des parois énormes; le crâne d'un autre offrait le type parfait du nègre (ce qui n'était pas la règle); plusieurs crânes montraient les traces évidentes de vigoureux coups d'armes tranchantes. Nous avons recueilli un tibia, fracturé au 1/3 supérieur et consolidé aussi vicieusement que possible, ce qui donne une fâcheuse idée de la chirurgie de l'époque. Avec ces restes, on trouva de grandes jarres en terre cuite, toujours brisées, dont quelques-unes contenaient encore des débris d'ossements humains. On exhuma aussi de grandes et lourdes tuiles, véritables dalles en terre cuite rouge ou jaunâtre, planes, carrées, de 60 centimètres environ de côté, épaisses de 2 1/2 à 4 centimètres, faites à la main et offrant ordinairement, sur une seule face, un grand X, dont les branches, allant diagonalement d'un angle de la tuile à l'autre angle, se croisaient à son centre, X tracé superficiellement dans la terre molle par deux ou trois doigts juxtaposés de l'ouvrier. Quelques-unes de ces tuiles étaient munies, le long d'un seul côté, d'un fort et épais rebord.

D'autres tuiles, plus rares, étaient beaucoup plus petites, les unes avec l'X, les autres ne présentant, sur toute la surface d'un seul côté, que de grossières stries parallèles.

L'état de désordre dans lequel furent trouvées les jarres et les tuiles ne nous permit pas de les étudier avec fruit; mais il y avait là une sorte d'énigme intéressante, que nous nous promîmes de tâcher de résoudre. L'occasion ne se fit pas attendre.

II

Au nord de Sfax, à 1,200 mètres environ de l'hôpital militaire, s'élèvent, le long de la mer, de petites collines étroites, comprises entre la mer et la plaine.

Signalées par M. Guérin, offrant encore quelques rares débris de constructions et de citernes, couvertes de fragments de poterie romaine avec nombreuses petites médailles de l'époque de Constantin, ces collines sont peut-être celles sur lesquelles s'élevait

l'antique Taparura (ou Taphrura)[1]. Or, dans les derniers mois de 1886, le 27e bataillon de chasseurs, en garnison à Sfax, ayant à faire, sous la direction de ses chefs, des travaux de fortification passagère, creusa, à 120 mètres environ au nord-est de la butte du tir à la cible (situé sur la colline), une tranchée fort longue et peu profonde, à peu près perpendiculaire à la direction du rivage, et traversant, dans son parcours, la colline et la plaine. Cette tranchée existe encore; elle ne mit au jour, sur la colline, que des débris romains sans valeur; mais, dans la plaine, elle fournit les restes les plus dignes d'attention : nous retrouvâmes les mêmes jarres et les mêmes tuiles que nous avions rencontrées, quelque temps auparavant, au sud de Sfax; mais ici, tout étant *in situ*, intact, soigneusement et méthodiquement déblayé, nous pûmes observer le curieux mode de sépulture que voici :

Soit un cadavre d'enfant à ensevelir : on prenait une grande jarre (certaines ont dû avoir un mètre de haut et plus), et on la brisait en deux parties, avec le moins d'éclats possible, la cassure étant perpendiculaire au grand axe, ou encore on la sciait, comme nous en avons vu un exemple; on y faisait entrer le corps, et l'on rejoignait les deux parties de la jarre, que l'on couchait horizontalement sur le sol, en la calant avec des pierres pour l'empêcher de rouler; ensuite, on assurait, autant que possible, la fermeture hermétique, en plaçant, aux points inexacts de jonction laissant quelques ouvertures, de la terre, des pierres ou des débris de poteries; le col de la jarre avait été préalablement fermé par un bouchon de ciment, qu'on consolidait avec des fragments de poteries placés dans ce ciment pour l'empêcher de couler avant son durcissement.

Si le corps était celui d'un adulte, une seule jarre, eût-elle été de grande taille, était trop petite pour le contenir; dans ce cas, entre la partie inférieure et la partie supérieure de la jarre brisée ou sciée, on plaçait une ou plusieurs *panses* de jarres. Le

1. Nous y avons recueilli un curieux fragment de lampe romaine, qui avait pour ornements des moulages de *médailles* dont l'une, très reconnaissable, est de Théodose.

sarcophage était alors constitué par trois ou quatre parties emboîtées, donnant l'apparence d'une jarre entière, les mêmes précautions pour assurer la stabilité de l'ensemble et aussi la fermeture de toutes les ouvertures étant prises, comme nous l'avons dit.

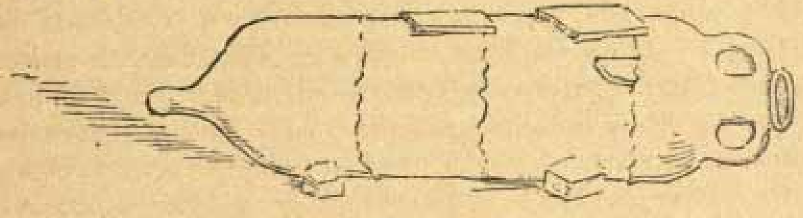


Fig. 1.

Ce n'est pas tout : assez souvent, — non toujours, — au-dessus de la jarre-sarcophage, on disposait un *toit* pour la protéger ; ce toit était constitué précisément par les grandes tuiles dont nous avons parlé, et qui, placées obliquement le long des parois de la jarre et s'appuyant sur elles, se touchaient par leur extrémité supérieure[1].

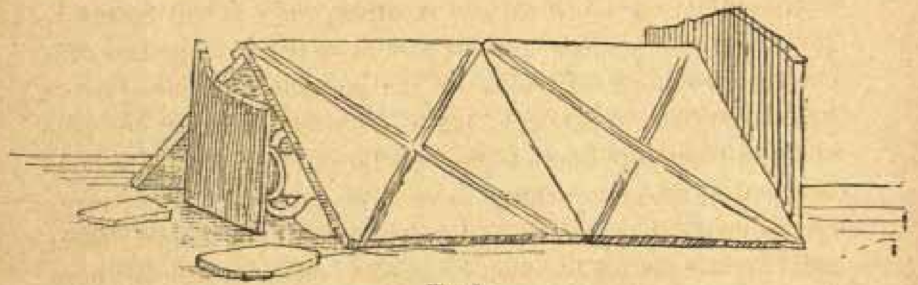


Fig. 2.

Pour les adultes, on employait six tuiles, trois de chaque côté ; pour les enfants, quatre seulement, deux de chaque côté.

On comprend l'utilité du rebord dont quelques-unes de ces tuiles sont munies : ce rebord formait l'arête du toit et empêchait la tuile de glisser.

1. Nous ne saurions assez insister sur ce point, à savoir que ces magnifiques tuiles, excessivement larges et lourdes, sont *spéciales* à ces sépultures ; on ne les rencontre que là ; elles ont un caractère essentiellement funéraire. On les retrouve ordinairement entières, grâce à leur bonne confection.

Mais ce toit laissait nécessairement deux grandes ouvertures triangulaires à chaque extrémité, ouvertures montrant, l'une le goulot, l'autre le fond de la jarre ; aussi, on avait grand soin de clore ces extrémités du toit par de petites tuiles ou par des fragments de grandes tuiles plantés verticalement en terre, en y ajoutant, si besoin était, d'autres fragments, pierres, etc., de manière à assurer la parfaite fermeture du tout. (Fig. 2.)

Tel était le mode général de sépulture ; étant donné l'excellent état de conservation dans lequel on rencontre ces tombes, il nous paraît certain qu'on les recouvrait de terre ; mais l'inhumation était ici très peu profonde, et toutes ces sépultures, situées non loin de la mer, dans une plaine dont le niveau n'a guère dû varier, sont presque à fleur de terre.

Parfois, on relève des dérogations au procédé général : ainsi, il est positif que l'on se proposait toujours, en composant un sarcophage avec divers fragments de jarres, d'obtenir un ensemble donnant l'illusion d'une jarre *entière*, avec son goulot, sa panse et son extrémité ; or, nous avons vu, dans un seul cas, un sarcophage (de petit enfant) formé par l'emboîtement de deux extrémités inférieures de jarres, de telle sorte que le sarcophage avait la forme d'un gros œuf à deux extrémités pointues.

Ainsi encore, nous avons vu plus haut qu'un certain nombre de corps avaient, dans un point au sud de Sfax, été inhumés à nu ; c'est là, — s'il est vraiment de la même époque que le précédent, — un mode absolument exceptionnel d'ensevelissement, justifié peut-être par des circonstances de *guerre*.

Nous ne décrirons pas à nouveau les tuiles employées, mais nous dirons quelques mots des *jarres* en général (fig. 3). Faites au tour, elles sont de toutes dimensions, en terre cuite, rouge ou blanchâtre, d'un grain moyen, sans couverte vernissée ; l'ouverture du goulot est large, le col est court et large ; deux anses opposées, courtes, larges, ordinairement demi-circulaires, s'y attachent ; la panse est ovoïde ou, surtout, cylindrique ; l'extrémité est, ou simplement pointue, ou bien présente une pointe terminée, en massue ou en gland, par un renflement : c'est le cas ordinaire ;

rares sont les urnes à fond plat, elles sont alors petites. Les jarres sont souvent épaisses d'un bon centimètre. Toutes sont unies : une seule présentait, sur toute sa surface extérieure, de larges stries, circulaires, parallèles, régulières. Aucune n'a présenté de dessins, d'ornements ou de marques. Toutes sont intentionnellement brisées et nous avons dit pourquoi (cependant, on devait utiliser toutes les jarres accidentellement brisées). Le temps les a rendues assez friables.

Le contenu des jarres est le suivant : souvent entièrement pleines de terre, ou mieux, de sable fin qui a pénétré par infiltration (le sol étant sablonneux), plus souvent elles gardent un certain *vide*. Si l'on déblaie attentivement cette

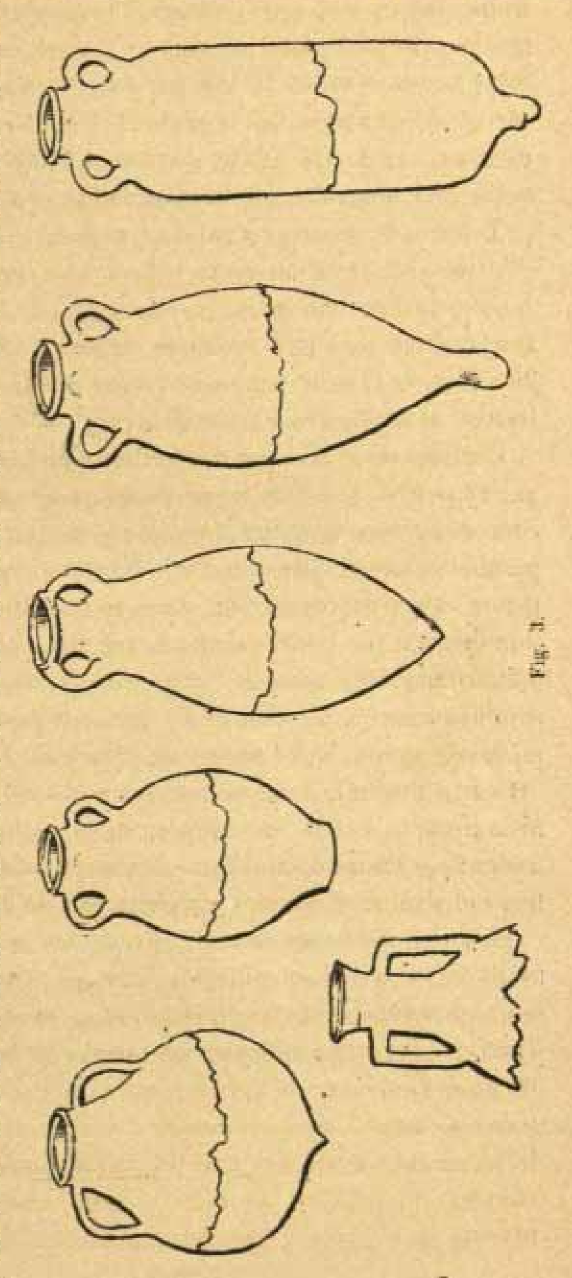


Fig. 3.

terre, on n'y trouve guère, comme restes humains, que des fragments osseux peu distincts, et quelques traînées de poudre blanche de phosphate de chaux : le temps a fait son œuvre, et le sol, imprégné de sel et de salpêtre, par suite très oxydant, a tout détruit. Chose curieuse, dans les jarres d'enfants, on trouve souvent les os très nets et très reconnaissables ; cela semble peu explicable, mais cela tient uniquement à ce fait qu'on a pu, plus aisément pour les petites jarres d'enfants, assurer une fermeture parfaite.

Toutes les sépultures sont orientées de l'est à l'ouest, ou *peut-être*, plus exactement, du nord-est au sud-ouest ; les ouvertures des jarres regardent l'est, et la tête du cadavre, couché dans la jarre, est au contraire du côté de l'extrémité pointue de cette jarre, c'est-à-dire du côté ouest.

Le nombre de ces sépultures doit être fort considérable : dans un espace peu étendu, mis à découvert, nous n'en avons pas compté moins d'une dizaine, disposées sans ordre, mais toujours parallèlement les unes aux autres, suivant l'orientation indiquée. Il nous a paru que les tombes d'enfants étaient, toutes proportions gardées, en nombre élevé. Toute la plaine au nord de Sfax doit former une vaste nécropole à fleur du sol, et nous nous sommes assuré que la plaine, au sud de la ville, contient de même de semblables sépultures.

Ces tombes n'ont rien fourni jusqu'ici : ni mobilier funéraire, ni lampes, ni vases, ni bijoux, ni médailles, aucun objet. On n'a pas rencontré davantage, pas plus dans les tombes que dans leurs environs, de pierres inscrites ou sculptées, stèles, etc.

La seule différence que nous ayons cru remarquer entre les tombes des riches et celles des pauvres, est que les premières ont leur revêtement, leur toit de tuiles, et que les autres ne l'ont point. Il est vrai que l'espace de terrain méthodiquement exploré est assez restreint.

(A suivre.)

L'AMPHITHÉATRE DE LUGUDUNUM

En mars dernier, M. Lafon, professeur à la Faculté des sciences de Lyon, rencontrait, au cours de travaux exécutés dans son jardin de Fourvière, des murailles qu'un examen attentif lui fit bientôt reconnaître comme étant de construction romaine. Avec un zèle scientifique aussi rare que désintéressé, M. Lafon fit bouleverser son jardin, afin de déterminer la nature du monument. Au bout de peu de temps, il n'y eut plus à douter que l'on se trouvait en présence d'un amphithéâtre.

Il est toujours important de ramener ainsi au jour un des témoins authentiques des civilisations disparues ; mais la découverte archéologique de M. Lafon se double d'un intérêt historique qui en augmente beaucoup la valeur [1].

Lyon, dont les maisons s'étagent aujourd'hui sur les coteaux de deux grands fleuves et dans la plaine qu'ils laissent entre eux, n'avait pas autrefois la même importance. Il se réduisait à la colonie de Lugudunum, bâtie sur la hauteur de Fourvière, en 43 avant J.-C., sur l'ordre du sénat, par Munatius Plancus, pour abriter les citoyens romains que des discordes civiles avaient chassés de Vienne. En face de Fourvière, de l'autre côté de l'eau, se voyait, au pied du coteau de la Croix-Rousse, la petite bourgade gauloise de *Condate*, chef-lieu d'un pays assez étendu. En l'an 12, les soixante cités de la Gaule, dans un sentiment de reconnaissance envers l'empereur, avaient

1. Allmer, *Revue épigraphique du Midi de la France*, n° 45.

décidé d'élever, à frais communs, sur ce *pagus*, distrait de la cité des Ségusiaves à cet effet et converti en territoire neutre, un autel dédié à Rome et à Auguste. Les débris de ce monument, dont les médailles nous ont conservé la représentation, ont été trouvés, de 1858 à 1860, à mi-hauteur de la colline Saint-Sébastien, avec les substructions de l'amphithéâtre célèbre par ses joutes d'éloquence introduites par Caligula, ainsi que par les étranges prescriptions imposées aux vaincus; chaque année, le retour du 1er août donnait lieu à une manifestation religieuse, dont une partie essentielle consistait en spectacles.

Cet amphithéâtre de l'association des soixante cités ne pouvait-il pas servir en même temps aux habitants de Lugudunum?

En l'absence de toute trace d'un amphithéâtre à Lyon, on aurait pu être tenté de le croire et d'y placer le martyre des chrétiens de l'an 177. Dans un article qui date de vingt-trois ans, le savant M. Allmer[1], se fondant sur ce que le culte de Rome et d'Auguste ne comportait pas de jeux sanglants, et sur ce qu'il lui paraissait improbable que la ville de Lyon n'eût pas un amphithéâtre à elle, affirmait que le martyre des chrétiens du temps de Marc-Aurèle, avait eu lieu, non pas à l'amphithéâtre des Trois-Gaules sur la colline Saint-Sébastien, mais dans un amphithéâtre de Lyon, sans doute situé *sur une des collines de la rive droite de la Saône*. La découverte de M. Lafon confirme pleinement sa manière de voir; elle fixe d'une façon définitive le point précis où fut consommé, en 177, le martyre des chrétiens lyonnais, victimes de la persécution de Marc-Aurèle.

Le document le plus authentique, comme le plus ancien du christianisme dans les Gaules, est la *Lettre écrite par des serviteurs de Jésus-Christ, qui demeurent à Lyon et à Vienne, à leurs frères d'Asie et de Phrygie qui participent aux mêmes espérances*

1. Allmer, *Sur la question de l'emplacement de l'autel de Rome et d'Auguste au confluent du Rhône et de la Saône* dans la *Revue du Lyonnais*, n. s., t. XXVIII, 1864, pp. 98-113.

et à la même foi[1]. On y voit la constance et le courage du vieil évêque Pothin, du diacre de Vienne Sanctus, du jeune noble lyonnais Vettius Epagathus, du médecin phrygien Alexandre, d'Attale de Pergame, citoyen romain, et, par-dessus tout, de la jeune esclave Blandine, qui subirent les plus cruels supplices plutôt que de renoncer à leur croyance. Sauf Pothin qui mourut dans sa prison, ils parurent tous dans l'amphithéâtre, au milieu des imprécations et des menaces de la foule ; leur constance ne se démentit pas un moment.

Il y avait un intérêt capital pour l'histoire religieuse de Lyon à connaître le lieu exact où fut consommé leur supplice. On a cru pendant longtemps que c'était dans la presqu'île d'Ainay ; car dans l'abbaye se trouvait une chapelle sous l'invocation des martyrs. Plus tard, après la découverte des restes de l'amphithéâtre des Trois-Gaules, sur le coteau de la Croix-Rousse, on fouilla dans les chartes, on trouva qu'il y avait eu là aussi une chapelle consacrée aux martyrs et on crut avoir découvert définitivement l'endroit où Blandine et ses compagnons avaient bravé la mort.

Les raisons ainsi tirées de vocables de chapelles ne sont pas suffisantes ; la piété du moyen âge élevait partout des sanctuaires et le culte des reliques lui-même ne serait pas une preuve péremptoire, car on cite telle tête de saint, objet d'un culte populaire, que plusieurs couvents prétendaient posséder tout entière.

D'ailleurs, en y prenant bien garde, en considérant attentivement la lettre dont Eusèbe nous a conservé le texte, on eût pu se convaincre depuis longtemps déjà que le supplice de sainte Blandine et de ses compagnons n'avait eu lieu ni à Ainay, ni à la Croix-Rousse.

« Les martyrs, nous dit la lettre, furent examinés publiquement par le tribun et par les magistrats de la ville. Ayant confessé leur foi, ils furent mis en prison jusqu'à la venue du gou-

1. Eusèbe, l. V.

verneur, auquel ils furent ensuite présentés. » De cette phrase on ne saurait tirer aucune conclusion sur l'emplacement de l'amphithéâtre ; car, au début de leur procès, les martyrs pouvaient facilement se transporter sur les points les plus éloignés. Il n'en fut plus de même lorsqu'on eut épuisé à leur endroit tous les genres de supplices, lorsque leurs membres torturés leur refusaient tout service et que les bourreaux pouvaient craindre de les voir expirer en chemin. A ne considérer, en effet, que les mauvais traitements endurés par sainte Blandine, on arrive forcément à conclure que l'amphithéâtre et la prison étaient très rapprochés l'un de l'autre. Écoutons ce que les auteurs de la lettre nous disent de la jeune sainte : « Nous tous, et principalement sa maîtresse qui était au nombre des martyrs, nous craignions qu'elle n'eût pas la hardiesse de confesser, à cause de la faiblesse de son corps. Cependant, elle mit à bout tous ceux qui l'un après l'autre lui firent subir les tourments les plus cruels depuis le matin jusqu'au soir ; ils s'avouèrent vaincus, ne sachant plus que lui faire, et ils s'étonnaient qu'elle respirât encore, ayant le corps ouvert et disloqué. » On enferma ensuite les martyrs dans une prison obscure et on leur mit les pieds dans des entraves de bois, en les étendant jusqu'au cinquième trou. Leur traitement fut si rigoureux que plusieurs moururent dans leur cachot. « Pour ce qui est particulièrement de Blandine, on l'attacha au milieu de l'arène pour la faire dévorer par les bêtes; aucun bête ne la toucha. Elle fut ramenée en prison ; puis, malgré ses horribles blessures, *pendant plusieurs jours de suite on la conduisit, elle et le jeune enfant Ponticus, âgé de quinze ans, à l'amphithéâtre,* dans l'espoir que la vue du supplice de ses compagnons triompherait de sa résistance. » Efforts inutiles, on eut beau la faire passer encore une fois par toutes les tortures, on ne vint à bout de Blandine qu'en la faisant immoler par le bourreau.

Avec le corps tout en lambeaux, après de pareils tourments, eût-on imposé à la sainte des allées et venues aussi fréquentes, si, à chaque fois, il lui eût fallu descendre la colline, traverser

le fleuve et remonter le coteau? C'eût été s'exposer à la voir mourir en route et priver le peuple du cruel spectacle dont il était si avide. Nous dirions de même pour le diacre Sanctus, dont on brûla le corps avec les plaques de bronze rougies, pour le Phrygien Attale et pour tous les autres martyrs. Il est de toute évidence que l'amphithéâtre et la prison étaient très rapprochés l'un de l'autre.

L'emplacement exact de cette dernière est bien déterminé : elle était située sous le palais du gouverneur, là où s'élève actuellement l'hospice de l'Antiquaille. L'amphithéâtre découvert par M. Lafon n'en est qu'à 150 mètres.

C'est donc là et non ailleurs qu'a été consommé le martyre des chrétiens dont leurs frères nous ont relaté la mort héroïque. N'avions-nous pas raison de signaler, en commençant, l'importance historique du monument dont on vient d'exhumer les débris?

Il serait intéressant d'en dresser le plan. M. Lafon se propose de le faire lorsque les travaux de fouilles, qui ne sont qu'ébauchés, auront été menés à bonne fin. Il nous est néanmoins possible de donner d'ores et déjà l'indication des résultats auxquels on est parvenu, et peut-être une idée, au moins approximative, de l'importance de l'amphithéâtre de Lugudunum.

La propriété où il a été découvert est sur le coteau de Fourvière qui regarde le midi : elle est limitée au nord par la rue du Juge-de-Paix et la propriété Rolly, à l'ouest par la même propriété, au sud par le Refuge de la Compassion, à l'est par la rue Kléber. Elle est très déclive, et il y a 20 mètres de différence de niveau entre sa partie supérieure et sa partie inférieure. Les Romains ont tiré parti de la montagne pour y adosser un côté de l'amphithéâtre, et c'est à l'éboulement des terres que nous sommes redevables de la conservation de ses ruines ; toutes les pierres qui sont restées à découvert ont été, de très bonne heure, employées à d'autres constructions.

M. Lafon a retrouvé, à peu de profondeur, sur une longueur de 41 mètres, ce qu'il suppose être le mur d'enceinte, et en a

mesuré l'épaisseur qui est, vers la base, de 1m,52 et de 1m,30 à son point d'affleurement au sol.

A 8 mètres environ plus bas, existe un mur parallèle de 0m,90 d'épaisseur, que l'on a pu suivre sur une longueur de 74 mètres, renseignement dont nous tirerons parti tout à l'heure, en essayant de déterminer la grandeur de l'amphithéâtre; disons pour le moment qu'il limitait d'un côté un corridor de 1m,40 de large, dont un mur de moindre épaisseur formait l'autre côté.

Plus bas encore, à 11m,60, se trouve un troisième mur parallèle, découvert sur une étendue de 20 mètres seulement.

Enfin, en pratiquant au fond de la propriété des fouilles pour arriver au sol de l'arène, M. Lafon a trouvé, à une distance de 8 mètres, une muraille qu'il croit être le *podium*.

Ces quatre murs, limites des *præcinctiones*, étaient reliés entre eux par des pieds-droits servant de soutènement aux gradins; on en a découvert six jusqu'à ce jour, avec un écartement de 4m,65 mesuré à l'intérieur du second mur parallèle; à leur base étaient les débris des voûtes inclinées qui n'ont pas résisté à la poussée des terres. Une de ces voûtes, mieux conservée que les autres, porte encore intérieurement la trace des formes en planches qui ont servi à l'établir. Le fait que les douelles n'étaient pas parementées en moellons uniformément taillés, paraît indiquer que nous avons sous les yeux seulement les substructions du monument. Les parties en vue étaient toujours soigneusement revêtues de pierres appareillées.

Signalons encore l'existence de voûtes droites: la première à l'est de la propriété; la seconde à l'ouest, à un niveau plus élevé, est probablement superposée à une autre, car le creux sonne au-dessous. La crainte d'éboulement d'un mur voisin n'a pas encore permis de s'en assurer. Enfin, aujourd'hui même (25 juin), on vient de trouver près de la propriété Rolly, tout à côté du mur d'enceinte de l'amphithéâtre, une troisième voûte admirablement conservée.

La disposition de la colline indique la direction du grand diamètre qui va de l'est à l'ouest, ou plus exactement de l'est-est-nord à l'ouest-ouest-sud. Il pénètre évidemment

ment dans le clos Rolly et dans celui des dames de la Compassion où des fouilles n'ont pas encore été faites.

Est-il possible, avec les données dont nous disposons, de déterminer l'importance de l'amphithéâtre de Lugudunum? Deux procédés s'offrent à nous pour ce calcul tout approximatif. Une formule algébrique permet l'évaluation d'une ellipse si, la longueur d'un arc étant mesurée, on connaît le rapport des deux diamètres. Or, nous avons, on se le rappelle, un arc de 74 mètres qui représente environ le quart du pourtour du monument, à en juger par la courbure. D'autre part, le rapport des axes, pour les amphithéâtres les plus connus, est en général de 80/100. En adoptant ce chiffre, M. Lafon est arrivé à établir que le grand diamètre avait environ 135 mètres et le petit 108 mètres.

Ce calcul est confirmé par la mesure de l'espace compris entre chaque pied-droit. L'examen des anciens amphithéâtres montre en effet, dit M. l'ingénieur Léger, que les Romains ne leur donnaient généralement pas la forme d'une ellipse parfaite, mais qu'ils réunissaient dans une figure plus ou moins ellipsoïde, une série de triangles dont le sommet se trouvait en avant du *podium*. On compte ordinairement 60 de ces triangles formant les *cunei*. Or, nous avons pu, on s'en souvient, mesurer l'écartement des pieds-droits. En y ajoutant l'épaisseur d'un des deux murs limites, qui est de $0^m,90$, on obtient $5^m,55$ comme largeur des *cunei*, mesurée à la seconde *præcinctio;* ce chiffre, multiplié par 60, nous donne 333 mètres pour le circuit de l'amphithéâtre. Cette mesure se rapproche de celle à laquelle une autre méthode nous avait précédemment conduit.

Est-il besoin de répéter encore que nous n'attachons pas un caractère définitif à ces calculs? Il y aura lieu de revenir plus tard, une fois les fouilles achevées, sur l'amphithéâtre de Lugudunum. Les lecteurs de la *Revue* nous sauront gré néanmoins, nous l'espérons, de n'avoir pas tardé à leur faire connaître une découverte archéologique d'un haut intérêt pour l'étude de nos antiquités nationales.

HIPPOLYTE BAZIN.

ÉTUDES

SUR QUELQUES CACHETS

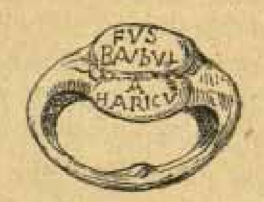
ET

ANNEAUX DE L'ÉPOQUE MÉROVINGIENNE

(*Suite*[1])

XLIII

BAGUE AVEC NOM D'HOMME ET NOM DE FEMME, PROVENANT DE VITRY-LE-FRANÇOIS (MARNE)



Nous reproduisons ici une bague en or fin, trouvée vers 1849, aux environs de Vitry-le-François, et conservée au Cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale, dans le catalogue duquel elle est inscrite sous le nº 7,596. Elle a subi un aplatissement qui ne permet pas d'en mesurer exactement l'ouverture.

Du côté opposé au chaton, les deux branches de la baguette ont été soudées l'une sur l'autre. Le chaton se compose de deux ovales, ménagés à même le métal, et qui ont chacun 14 à 15 millimètres de large sur 5 à 6 de hauteur. Ils portent, gravés en creux et en deux lignes, l'un, le nom de

BA/bVL — FVS

l'autre, celui de

HARICV/// — A

1. Voir la *Revue archéolog.*, 3e série, année 1884, t. I, p. 141 ; t. II, p. 1, 193, 257 ; année 1885, t. I, p. 168, 305 et 348 ; t. II, p. 42, 44, 45, 46, 129 et 321 ; année 1886, t. I, p. 20, 216 et 341 ; t. II, p. 1, 40 et 137; année 1887, t. I, p. 47.

A la suite du V de cette dernière légende, il y avait une lettre qui est presque entièrement effacée, mais dont on peut distinguer, à l'aide d'une loupe, un fragment initial, qui paraît être la haste perpendiculaire d'un F, d'un I, d'un L, d'un B ou d'un D, plus vraisemblablement d'un F. S'il en était ainsi, le vocable féminin serait *Haricufa*. Des auteurs qui se sont occupés de ce bijou, les uns, comme MM. Chabouillet, Eug. Hucher et l'abbé Cochet, ont lu *Hariculfa*[1]. Mais cette leçon n'est pas admissible, par le motif que, dans la partie dégradée de l'inscription, il n'y a place que pour une seule lettre et non pas pour les deux lettres L et F qu'elle suppose. M. E. Le Blant, tout en déclarant que la fin du mot lui paraît incertaine, a proposé la leçon *Haricuba*[2], ce qui serait plus acceptable : nous préférons, toutefois, celle de *Haricufa*.

Quant au nom d'homme, les auteurs précités, à l'exception de M. Le Blant, l'ont traduit par *Baudulfus*, en attribuant à la quatrième lettre de l'inscription la valeur d'un D ; M. Le Blant l'a traduit par *Baubulfus*[3], en laissant, comme il le faut, à la lettre en question, la valeur d'un *b* cursif[4].

Nous sommes donc d'avis de restituer ainsi les deux vocables :

BAVBVLFVS — HARICVFA ou HARICVBA.

Par sa fabrique, par la forme des caractères de la double inscription et par la composition des noms qui y sont gravés, notre anneau appartient à l'époque mérovingienne et à la fin de cette période.

C'est évidemment un anneau de mariage ou de fiançailles,

1. M. Chabouillet, *Rev. archéol.*, année 1849, p. 350, et *Catalog. général et raisonné des camées, etc., de la Biblioth. impér.*, n° 3641, p. 389 ; M. Eug. Hucher, *Bullet. monument.*, t. XVIII, p. 309, et *Sigillographie du Maine*, 1855, p. 9 ; l'abbé Cochet, *Le tombeau de Childéric Ier*, in-8, 1859, p. 360 et 382 ; voir aussi l'*Art chrétien*, t. III, ann. 1859, p. 479, fig. 20.

2. *Inscr. chrét. de la Gaule*, t. Ier, p. 451, n° 337, pl. XXXVI, fig. 221.

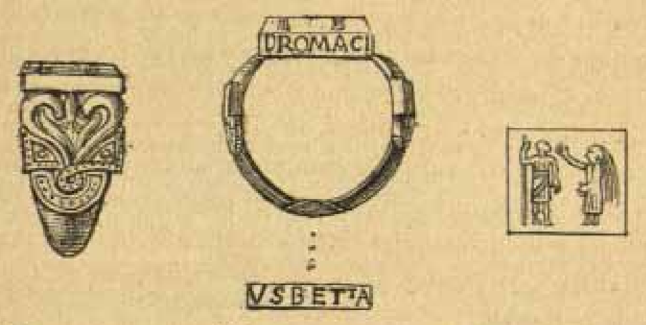
3. *Ibid.*, t. II, p. 618.

4. A la vérité, la forme *Baudulfus* est très normale dans l'onomastique gallo-franque. (Voir Förstemann, *Personennamen*, p. 216-218.) Il y en a des exemples notamment dans le testament d'Erminetrudis, de l'an 700 (Pardessus, *Dipl. et ch.*, t. II, p. 257 et 258. Il n'en est pas de même de la forme *Baubulfus*, dont on ne connait pas d'exemple.

analogue à ceux de *Roccola* et *Warinbertus*, de *Diana* et *Avius*, que nous avons précédemment décrits [1]. Les circonstances de la découverte de ce bijou nous étant inconnues et sa déformation ne permettant pas d'en déterminer l'ouverture, il est impossible de dire quelle est celle des deux personnes dont il porte les noms, à l'usage de laquelle il était affecté.

XLIV

AUTRE BAGUE A DEUX NOMS, PROVENANT DE MULSANNE (SARTHE)



Ce bel anneau, recueilli, vers l'année 1852, aux environs de Mulsanne (Sarthe) [2], a d'abord appartenu à M. Eug. Hucher, savant archéologue du Mans, et fait actuellement partie de la riche collection de M. le baron Pichon, où j'ai fait exécuter le dessin à l'aide duquel il est ici représenté pour la première fois d'une manière absolument exacte et complète.

Il est en or fin et pèse 24gr,20. Il se compose d'une baguette massive, sur les branches de laquelle a été soudé un chaton : cette baguette, dont l'ouverture est de 20 millimètres, est ornée, à droite et à gauche du chaton, d'un fleuron, d'une torsade et d'un demi-cercle, décorés d'un pointillé.

Le chaton, qui a une hauteur de 4 millimètres en saillie sur la baguette, est formé d'une plaque quadrangulaire de 14 milli-

1. Voir les notices I et XXIV des présentes Études.

2. Mulsanne est un chef-lieu de commune du canton d'Écommoy, arrondissement du Mans.

mètres sur 16 à 17. Sur la tranche ont été niellés ces deux noms

DROMACIVS-BETTA.

Sur la surface de la plaque sont gravés en creux deux personnages debout : l'un est un guerrier, dont la visière du casque est rabattue sur le visage tourné vers le deuxième personnage ; sa main droite tient une lance ; le bras gauche est pendant et la main est ouverte comme en signe d'acceptation ou d'acquiescement. Le deuxième personnage est une femme, dont la tête nue est tournée vers le premier ; sa longue chevelure, rejetée en arrière, retombe à la hauteur du genou ; une tunique sans ceinture la couvre du cou jusqu'aux pieds. Sa main droite, ouverte et levée à la hauteur du visage de son interlocuteur, fait un geste qui paraît être celui d'une devineresse énonçant avec emphase sa prédiction.

M. Hucher, qui le premier a décrit ce curieux monument, y a vu « une scène d'invocation empruntée aux mythes druido-égyptiens. Il n'y a, ajoute-t-il, rien de romain dans cette scène ; le guerrier porte le vêtement court et serré à la taille, à la manière des Gaulois ; la femme offre incontestablement le type d'une Velléda nationale[1]. »

Je n'écarterai pas absolument l'hypothèse d'une *invocation* ; mais celle d'une *prédiction* me semble préférable, d'autant plus qu'elle explique d'une manière satisfaisante les gestes des deux personnages. On peut, il me semble, reconstituer ainsi la scène représentée : le guerrier, ayant rencontré une de ces nombreuses femmes gauloises qui faisaient profession de prophétiser, celle-ci lui aurait offert de tirer son horoscope ; le guerrier, de sa main gauche ouverte, aurait accepté cette proposition, et la devineresse lui aurait prédit l'avenir.

M. Hucher a pensé qu'à raison de la présence des deux noms de *Dromacius* et de *Betta* sur la tranche du chaton, il fallait voir dans le bijou qui nous occupe un anneau de mariage[2], et l'abbé

1. *Bulletin monumental*, t. XVIII, année 1852, p. 308 ; *Sigillographie du Maine*, in-8, 1855, p. 7-8 ; *Catalogue de la collection de sceaux matrices* de M. Eug. Hucher, in-8, 1863, p. 1-2.

2. *Ubi supra*.

Cochet a reproduit cette opinion sans l'accompagner d'aucune observation [1].

M. Le Blant, qui a consacré quatre lignes seulement au même objet [2], s'est abstenu de toute explication.

Je ne suis pas sans éprouver quelques doutes sur le caractère et la destination assignés à notre bague par le savant antiquaire du Maine, à cause de la difficulté de les concilier avec la scène figurée sur le chaton. On pourrait néanmoins supposer que Dromacius, en faisant fabriquer son anneau de fiançailles ou de mariage, a voulu y perpétuer le souvenir de la prédiction de cet événement ou de tout autre, heureusement réalisée.

Il nous reste à dire, en terminant, quelques mots de la date à laquelle doit être rapportée la fabrication de notre anneau. Les archéologues qui l'ont étudié sont d'avis de la placer « à une basse époque [3] » ou, en termes moins vagues, au ve siècle [4]. L'abbé Cochet [5] la regarde comme contemporaine de Childéric Ier, qui a régné de 457 à 481.

Cette date approximative me semble pouvoir être acceptée. Il y a lieu de reconnaître, en effet, dans notre bijou, une œuvre de transition entre les anneaux gallo-romains où se produisaient si fréquemment des scènes symboliques ou allégoriques, et les anneaux gallo-francs sur lesquels domine ou même figure exclusivement le nom du possesseur, en toutes lettres ou sous forme de monogramme, seul ou accompagné d'une petite croix et du sigle S ou 8, ou bien d'une seule de ces marques. De simples objets de luxe et d'ornement qu'ils étaient autrefois, ces bijoux sont devenus alors des instruments de souscription des épîtres ou des actes dans lesquels les signataires étaient parties ou témoins.

M. Deloche.

1. *Le tombeau de Childéric Ier*, p. 380.

2. *Inscrip. chrét. de la Gaule*, t. II, p. 557, n° 669 B, pl. XC, fig. 534 et 536. M. Le Blant, pas plus que M. Hucher et l'abbé Cochet, n'a fait reproduire la scène figurée sur le chaton.

3. Le Blant, *Inscr. chrét. de la Gaule*, t. II, p. 557.

4. « On s'accorde, dit M. Hucher, à l'attribuer au ve siècle. » *Sigillogr. du Maine*, p. 7.

5. *Le tombeau de Childéric Ier*, p. 380.

IOMILCAS ET IECHOMELEKH

Les inventaires des temples déliens mentionnent fréquemment un certain Iomilcas ou Iomilcos[1], qui avait consacré deux couronnes d'or, l'une à Apollon et l'autre à Artémis.

Le nom, qui est évidemment étranger à la Grèce, a été identifié par M. J. Wellhausen avec le nom phénicien *Iechomelekh*[2], et cette transcription a été généralement adoptée. M. Renan, que j'ai consulté à ce sujet, la juge irréprochable et absolument certaine, si toutefois on adopte le nominatif Iomilcos. Iomilcas supposerait la forme originale Iechomelkarth, dont on n'a pas d'exemple, mais qui serait régulière.

Le temps où vivait ce personnage peut être déterminé avec une assez grande précision, grâce à la date de la plus ancienne inscription où il soit nommé, et au voisinage des rois, généraux ou autres personnages historiques, dont il est entouré dans les inventaires.

L'inscription est de l'année 279 av. J.-C.[3]. Elle nomme, avant ou après Iomilcas : le roi Ptolémée Soter et la reine Bérénice, son épouse (306-285);

Démétrios Poliorcétès (306-283);

Philoclès, roi des Sidoniens (avant 280);

Nicocréon, roi de Salamine en Cypre, qui fut, pour prix de ses services, préposé, en 312, à l'île entière par Ptolémée Soter;

Peucestès, un des généraux d'Alexandre, qui fut satrape de la Perse et s'attacha tour à tour à Euménès, puis à Antigone de 323 à 316;

1. Les inventaires ne permettent pas de choisir avec certitude entre les deux formes, car ils ne donnent jamais le nom qu'au génitif, qui leur est commun : on verra ci-dessous pourquoi je préfère Iomilcas.

2. Dittenberger, *Sylloge Inscr. gr.*, p. 509, n. 11.

3. Homolle, *B. C. H.*, VI, p. 157, suiv. — *Les archives de l'intendance sacrée à Délos*, p. 35 et suiv.

Callicratès, stratège au service de Ptolémée Soter, qui mit fin, en 310, à la dynastie de Paphos;

Polycleitos, navarque du roi d'Égypte, en l'année 315;

Léonidas, autre navarque du même prince, en 310;

Cratéros, le vainqueur de Crannon, en 322;

Cleitos, qui battit les Athéniens aux îles Échinades, en 322, etc.

Tous ces personnages vivaient à l'époque ou après la mort d'Alexandre; la plupart d'entre eux ont joué un rôle dans les dernières années du IVe siècle; de plus, ils se rattachent presque tous à l'Égypte par des liens étroits. On peut, selon toute vraisemblance, assigner la même date à Iomilcas et l'on est induit aussi à penser qu'il a dû tenir, par quelque endroit, à la politique égyptienne.

Peut-on aller plus loin et identifier Iomilcas avec un personnage historique connu? Il faut, dans les recherches de ce genre, procéder avec la plus grande réserve, et surtout se tenir en garde contre l'ambition que l'on éprouve naturellement pour ses clients. C'est ce que ne me paraît pas avoir fait M. Six[1], qui n'a pas voulu voir en Iechomelekh moins qu'un roi. M. Wellhausen, pour donner un exemple du nom qu'il proposait comme équivalent de Iomilcos, avait cité le roi Iechomelekh, qu'on voit, sur une stèle de Byblos, adorer la déesse Baalat-Gebal, sans établir, d'ailleurs, entre les deux personnages aucun autre lien que celui de l'homonymie; M. Six, plus hardi, les identifie l'un avec l'autre.

En vain les éditeurs du *Corpus inscriptionum semiticarum*[2], se fondant sur la paléographie, le style du monument, le costume persan porté par Iechomelekh, avaient rapporté la stèle de Byblos à l'époque des Achéménides, M. Six rejette leurs conclusions, sans autre argument que celui-ci : on s'est trompé sur la date d'Esmunazar, qu'on place aujourd'hui deux ou trois siècles plus bas qu'on ne le faisait à l'origine; pourquoi ne se serait-on pas trompé aussi sur Iechomelekh? Il ne remarque pas que, depuis lors, les monuments ont été réunis en un *Corpus*, soigneu-

1. *Numismatic Chronicle*, VI, p. 97-113 et tirage à part, *L'ère de Tyr*.
2. *Corp. inscr. semitic.*, I, p. 8, pl. I.

sement comparés, qu'ils ont fourni, par suite, des données chronologiques beaucoup mieux assurées. Il omet enfin ce point important que, sur dix-sept fois que Iomilcas est nommé dans les inscriptions de Délos, il ne porte *jamais* le titre de roi.

J'étais, de mon côté, arrivé à des conclusions différentes [1]. Parmi les inscriptions d'Athènes se trouve un décret en l'honneur de deux ambassadeurs carthaginois [2]. L'un d'eux s'appelle Synalos; le nom de l'autre est incomplet, l'initiale ayant disparu. Les lettres conservées forment le mot ΟΔΜΙΛΚΑΣ, et l'on a généralement restitué [Β]οδμίλκας, parce que le nom de Bomilcar était connu par de nombreux exemples ; mais rien ne prouve qu'une autre restitution doive être exclue. L'ambassade est des dernières années du IVe siècle ; elle se rapporte, sans doute, aux affaires de Cyrène et semble avoir eu pour but de contrecarrer les intrigues nouées à Athènes par Agathoclès et Ophellas. Je proposais d'identifier le Iomilcas de Délos avec l'ambassadeur carthaginois du décret athénien; je faisais remarquer que Délos et Athènes se trouvaient alors rapprochées par une commune alliance avec le roi d'Égypte, que le sénat de Carthage était naturellement porté à agir auprès de Ptolémée, menacé par les mêmes ennemis que lui, le roi de Cyrène et Agathoclès; j'ajoutais que l'entrevue devait avoir eu lieu à Délos, où le roi Ptolémée fit un séjour en l'année 308.

La différence d'ortographe entre ΙΟΔ et ΙΩ ne fait point difficulté; le δ se maintient ou tombe également dans Βοδμίλκας et Βομίλκας. Il fallait seulement trouver dans l'onomastique phénicienne un vocable qui rendît compte de la syllabe ΙΟΔ, car le δ a pu être supprimé par les Grecs, mais non pas ajouté. M. Philippe Berger, l'obligeant et érudit secrétaire de la commission du *Corpus*, qui tient les registres de l'état civil de l'ancien monde sémitique, a bien voulu faire la recherche à ma prière et il me signale un personnage appelé Esmun-Iaad [3]. Iaad peut occuper

1. Homolle, *Archives*, p. 36, 39.
2. *C. I. A.*, II, 235 = Dittenberger, *Sylloge*, 123; Hicks, *Histor. inscr.*, 142.
3. *Corpus Inscr. semitic.*, n° 164.

dans le nom composé la première place aussi bien que la seconde; il peut être associé à d'autres noms divins que Esmun, Melkarth par exemple. Iaad-Melkarth donnerait un nom très voisin de Iodmilcas [1].

Depuis que ces deux hypothèses ont été émises, la question s'est trouvée singulièrement éclaircie par une nouvelle inscription de Délos. C'est un inventaire rédigé par les administrateurs athéniens de l'île sainte entre les années 166 et 140 av. J.-C., et dans lequel on lit à la ligne 61 :

ἄλλον (στέφανον) μυρρίνης, ἀνάθημα Ἰωμίλκου Καρχηδονίου, ὁλ(κὴ) ΔΔ⊢ΙΙΙ.

Les inventaires de 279 et de 180 portent respectivement :

— στέφανος δάφνης χρυσοῦς, ὁλκὴν δραχμαὶ ΔΔ⊢⊢, Ἰωμίλκου ἀνάθημα.
— στέφανον χρυσοῦν μυρσίνης, Ἰωμίλκου ἀνάθεμα, ὁλ(κὴ) ⊢ΔΔ⊢ΙΙΙ.

De part et d'autre, l'identité est complète : l'ethnique Καρχηδόνιος convient donc bien au Iomilcas du IVe siècle.

De ce texte on peut tirer, il me semble, les conclusions suivantes :

1° Que le personnage s'appelle Iomilcas;

2° Qu'il est Carthaginois;

3° Que l'identification du personnage de Délos avec l'ambassadeur carthaginois honoré à Athènes de la proxénie est extrêmement probable et que l'on peut, dans le décret athénien, restituer Ἰοδμίλκας au lieu de Βοδμίλκας;

4° Que le roi de Byblos Iechomelekh est mis hors de cause; que la transcription Iechomelekh elle-même n'est pas fondée;

5° Et, c'est là un point essentiel, que les remarques des éditeurs du *Corpus inscriptionum semiticarum* sur le monument de Byblos conservent toute leur valeur et que le règne de Iechomelekh demeure fixé dans les limites qu'ils lui avaient assignées.

Th. HOMOLLE.

1. En phénicien, l'*a* final devait, d'après les transcriptions grecques, se prononcer à près comme *o* : Hiram = Εἴρωμος, Abdsasam = Ἀπσάσωμος. Il en était de même assez fréquemment, quoique non d'une façon constante, dans le corps des mots. Je dois ce renseignement à M. Ph. Berger, à qui j'exprime tous mes remerciements et dont je tiens en même temps à dégager la responsabilité à propos de mes hypothèses.

LES

ANCIENS SARCOPHAGES CHRÉTIENS

DE LA GAULE

(*Suite*[1])

Par M. Aug. PROST

Membre de la Société des Antiquaires de France.

III

Interprétation des sujets traités dans la décoration des sarcophages.

L'interprétation des sujets traités dans la décoration des sarcophages chrétiens comporte deux opérations : la première consiste à déterminer la scène représentée, la seconde à en pénétrer, quand il y a lieu, le sens allégorique. La première est l'indispensable fondement de la seconde; mais la seconde est tout spécialement la source des révélations précieuses qu'on peut obtenir de ces monuments sur le mouvement des idées et des croyances, sur la prédominance de celles qui occupaient surtout les esprits, au sein de la primitive Église.

La détermination des scènes représentées sur les sarcophages chrétiens n'est pas toujours sans difficulté. Quelques sujets, en petit nombre, font même encore question : une scène d'arrestation, par exemple, dans les données d'une représentation biblique, mentionnée par M. Edm. Le Blant, qui n'a pas encore réussi à l'identifier[2]; une autre scène qui représente un personnage assis, déployant un *volumen* et paraissant s'adresser à un ou plusieurs

1. Voyez la *Revue* de mai-juin.
2. *Étude sur les sarcophages chrétiens antiques de la ville d'Arles*, 1878, p. 37, pl. XXII.

auditeurs juifs[1], scène où il propose hypothétiquement de voir l'allocution d'un prophète, de Jérémie, d'Esdras ou de Job peut-être, dit-il. Plus heureux dans une autre circonstance, un ingénieux rapprochement entre un fragment incomplet de sarcophage et une des plaques d'ivoire sculpté de la célèbre cassette de Brescia lui permet de reconnaître la punition d'Ananias dans ce fragment où se voit un personnage qu'on emporte les jambes en avant comme un mort, sujet qui avait toujours paru inexplicable[2].

Dans la plupart des cas, cependant, on peut, grâce aux travaux antérieurs, se prononcer avec certitude sur le caractère des scènes qui décorent les sarcophages. L'uniformité des dispositions permet même de conclure souvent d'un simple détail à la signification de l'ensemble. La présence du coq indique le renoncement de saint Pierre; une femme agenouillée, la guérison de l'hémorroïsse, etc.

Il n'en a pas été toujours ainsi. Longtemps on a voulu voir, dans ces représentations, des scènes de la mythologie ou de la vie des païens. Montfaucon lui-même (1655-1741), s'est égaré ainsi dans la description d'un monument de Narbonne, donné dans son *Antiquité expliquée*[3]. Avant lui, cependant, Peiresc (1580-1637) avait fourni la clef de ces explications. Vivant en Provence, dans un pays où abondaient les monuments de ce genre, Peiresc les avait beaucoup étudiés. Il a laissé de très bons et précieux travaux en ce qui les concerne. Les mauvais errements ont pourtant persisté, après lui, longtemps encore. On

1. *Études sur les sarcophages chrétiens antiques de la ville d'Arles*, 1878, planches III, VI, XXIV, 2. — *Les sarcophages chrétiens de la Gaule*, 1886, p. 25.
2. *Idem*, p. 29.
3. Montfaucon doute même que le monument soit un sarcophage, et n'ose pas se prononcer sur la signification du bas-relief qui le décore; mais il n'hésite pas à y reconnaître un sujet païen, où le personnage assis, un *volumen* à la main, tient suivant lui un bâton de commandement, et où l'*orante* qui occupe le centre de la composition est, à ses yeux, une femme qui parle en gesticulant à une assemblée qui l'entoure. Il ne connaissait d'ailleurs ce bas-relief que par un dessin très défectueux qu'il reproduit dans son *Antiquité expliquée* (Suppl., t. III, p. 60, pl. XXV, fig. 1). L'image exacte en est donnée par M. Edm. Le Blant dans *Les sarcophages chrétiens de la Gaule*, pl. XLV, n° 1.

pourrait en fournir plus d'un exemple. On sait quels étonnants renseignements le comédien de province Beauméni transmettait à ce sujet, vers la fin du siècle dernier, à l'Académie des inscriptions qui l'avait honoré du titre de correspondant et qui faisait accorder par le roi une pension à ce singulier archéologue. M. Edm. Le Blant cite plusieurs de ses descriptions et donne un de ses dessins, fort instructif à cet égard. Au commencement de notre siècle, Millin (1759-1818) remettait sur ce point les observateurs dans la bonne voie. Il n'y a plus à craindre qu'on la perde. Mais entre Peiresc et Millin, dit M. Edm. Le Blant, peu d'hommes ont compris ces images.

Voilà où l'on en est pour la connaissance des sujets représentés dans les sculptures qui décorent les sarcophages chrétiens. On est beaucoup moins avancé dans l'explication de leur sens symbolique. Cette étude ne fait que de commencer. M. Edm. Le Blant nous y introduit avec la prudence que lui inspire son excellent esprit critique. « Il vaut mieux, dit-il franchement, se récuser que de chercher à deviner quand même, quand les éléments directs de comparaison font défaut. » Aussi doit-on se résigner à ignorer beaucoup et à ne savoir que peu de chose, pourvu qu'on le sache avec certitude et d'après de bonnes preuves reposant sur de solides fondements.

L'étude des formules épigraphiques avait bien préparé M. Edm. Le Blant à ces délicates investigations qui nous mettent en présence des idées et croyances ayant cours chez les chrétiens des premiers temps. Le nombre des notions recueillies ainsi n'est pas considérable; mais il est infiniment précieux. *Have vale*, *Refrigeret*, *Vivas in Deo*, *Aiutit spiritus*, *Pax tecum*, *Spiritus tuus in bono*, disent les inscriptions[1] en vue de la vie ultra-terrestre et de ses espérances réparatrices. *Resurrecturus*, *Resurget in Christo*, *Requiescit in spe resurrectionis misericordiæ Christi*, lit-on aussi dans les textes épigraphiques touchant le dogme de la résurrection[2].

1. *Inscriptions chrétiennes de la Gaule*, préface, 1865, p. XXVIII; t. I, 1856, p. 117; t. II, 1865, p. 405.
2. *Idem*, préface, 1865, p. XXXI.

Le sens des images est naturellement moins explicite que celui des mots. Il ne faut chercher, suivant M. Edm. Le Blant, dans ce qu'elles expriment que des idées simples, celles notamment de miséricorde et d'assistance divine, celles de résurrection et de salut. « L'espoir dans la miséricorde de Dieu, dans son assistance contre l'enfer, la foi en la renaissance future; voilà, dit M. Edm. Le Blant, ce que les représentations de l'art chrétien me paraissent affirmer, comme le font les prières funéraires..... Ce qui me semble dominer dans le cycle des représentations figurées sur les tombes, dit-il encore, c'est l'idée même dont s'inspirent les liturgies funéraires, et qui fit mettre aux lèvres du preux Roland ce cri suprême : Ô notre vrai père, toi qui ressuscitas saint Lazare d'entre les morts, et qui défendis Daniel entre les lions, sauve mon âme et protège-la contre tous les périls[1]. »

Précisons. Suivant M. Edm. Le Blant, les images de l'Ancien Testament, Noë dans l'arche, Abraham arrêté au moment de sacrifier son fils, le passage de la mer Rouge, Élie enlevé au ciel, David et Goliath, Jonas rejeté par la baleine, Daniel dans la fosse aux lions, Suzanne défendue contre la calomnie, les trois jeunes Hébreux dans la fournaise sont des images allégoriques de l'assistance divine; le Bon Pasteur exprime la sollicitude et la miséricorde de Dieu; les histoires de Job et de Lazare sont des images de la résurrection attendue; le banquet, les scènes champêtres représentent l'admission de l'âme dans le paradis. Pour ce qui est des sujets empruntés au Nouveau Testament, saint Pierre délivré de la prison représente également l'assistance divine; la remise qui lui est faite des clefs, le pouvoir de l'Église, etc. Les personnages qui accompagnent souvent le Christ et qui l'acclament ne sont pas toujours ses apôtres ou ses disciples, mais quelquefois les patriarches ou les prophètes, pour exprimer le lien qui unit l'Ancien Testament au Nouveau.

Parmi les sujets que nous venons d'énumérer, en indiquant

1. *Étude sur les sarcophages chrétiens antiques de la ville d'Arles*, 1878, préface, p. XXXVIII, XXXIX.

leur sens symbolique, il s'en trouve auxquels on accorde plusieurs significations : ainsi, le sacrifice d'Abraham, où la situation d'Isaac est l'expression de l'assistance divine, est aussi, nous dit-on, une image de la Passion et correspond en outre à l'idée de la résurrection.

Il ne faut pas s'étonner de ces singularités. Le symbolisme qui rattachait aux faits de l'Ancien Testament ceux du Nouveau et dont les Évangiles eux-mêmes avaient donné l'exemple sous la forme au moins de rapprochements et de comparaisons [1], constitue, dans l'exposition qu'en font les Pères de l'Église primitive, aux IVe et Ve siècles, une doctrine à peu près arbitraire, où abondent, avec une notable diversité, les bizarreries, M. Edm. Le Blant le fait remarquer [2], et même les contradictions : système d'exégèse effrénée poussée parfois jusqu'à l'extravagance, et que condamne, en la raillant, Tertullien lui-même dans un de ses traités [3], comme le fait observer encore M. Edm. Le Blant.

Telles sont les allégories fournies par l'imagerie primitive qui constitue la décoration sculptée des sarcophages chrétiens des premiers siècles. On y voit aussi parfois gravés les symboles figurés qui, pour la plupart, accompagnent en mainte occasion le texte des inscriptions, à l'occasion desquelles M. Edm. Le Blant en a fait antérieurement, comme nous l'avons déjà dit, l'étude. Le symbole est autre chose que l'allégorie. C'est plutôt un signe, un emblème qu'un tableau ou une composition proprement dite, comme le comporte l'allégorie. C'est une figure de convention dont la signification est due à certaines circonstances accidentelles. Ces symboles du christianisme naissant sont, nous l'avons dit tout à l'heure, l'ancre, le poisson, le chrisme ☧, l'A et l'Ω, la colombe, le vase [4]. On peut y ajouter l'agneau, le paon, le phénix, le *volumen*, les arbres, la croix enfin.

L'ancre était l'emblème du salut. Le poisson, dont le nom

1. Matth., XII, 40; Jean, III, 14.
2. *Étude sur les sarcophages chrétiens antiques de la ville d'Arles*, 1878, préface, p. XV, XVII, XIX.
3. Tertullien, *De Pudicitia*, c. 9. — *Idem*. p. XIX.
4. *Inscriptions chrétiennes de la Gaule*, préface, 1865, p. XII-XV.

grec ἰχθύς commence par les initiales des deux mots composant le nom de Jésus-Christ, était avec les pains l'image symbolique de l'Eucharistie; les apôtres, dans l'iconographie chrétienne primitive, les portent quelquefois les mains recouvertes par leur robe, *velatis manibus*, témoignage de respect avec lequel on recevait aussi les choses impériales, les décrets du souverain, par exemple. Le chrisme ☧ était une figure composée des deux lettres initiales du nom du Christ. L'alpha et oméga, Α Ω, signes de l'universalité absolue exprimée par la première et la dernière lettre de l'alphabet grec, correspondaient à l'idée de l'éternité et de la divinité du Christ; ils le désignaient lui-même en quelque sorte. La colombe était l'emblème de la pureté. Le vase était l'image de l'élection parmi les bienheureux et celle du corps que l'âme abandonne; c'était aussi une allusion aux promesses et aux délices du banquet céleste. L'agneau exprimait la soumission des fidèles au divin Pasteur. Le paon et le phénix étaient les symboles de la résurrection. Le *volumen* était une figure de la doctrine, de celle particulièrement du Nouveau Testament. Les arbres étaient l'image symbolique du paradis. La croix enfin, l'instrument même du salut, en était par sa figure l'expression significative. M. Edm. Le Blant cite des représentations de la croix à partir du milieu du ve siècle, dès la fin du IVe peut-être, dans les inscriptions[1]. Du même temps à peu près pourrait être son introduction dans la décoration sculptée des sarcophages.

Nous avons déjà signalé et nous aurons à rappeler encore un peu plus loin, à propos du crucifix, la retenue des premiers chrétiens dans la reproduction des images qui se rapportaient aux scènes de la Passion. Ce qui, dans le crucifix, choquait leur sentiment, il y a lieu de le penser, c'était la vue de la personne divine soumise à l'ignominie du supplice, et non celle de la croix elle-même, qui était le signe de la rédemption. Aussi la croix toute seule, si elle apparaît tardivement, il faut le reconnaître, c'est-à-dire vers le IVe ou le ve siècle seulement, dans les ins-

1. *Inscriptions chrétiennes de la Gaule*, préface, 1865, p. XII et XIV.

criptions comme dans les sculptures décoratives des sarcophages, la croix ne fait pas, depuis lors, absolument défaut sur ceux-ci. Elle s'y montre rarement; mais quand elle y paraît, elle y est figurée avec honneur, surmontée parfois d'une couronne, ornée de gemmes et de ciselures, comme pièce centrale ordinairement du tableau[1], ou bien encore entre les mains du Sauveur. Elle a sa place aussi dans quelques scènes particulières de l'histoire évangélique; par exemple dans la montée au Calvaire, où elle est portée, non par le Seigneur, mais par Simon. D'autres fois, elle est introduite, comme un accessoire, dans l'ajustement de la figure de saint Pierre, dont elle rappelait le martyre.

IV

Particularités de la décoration des sarcophages.

Nous avons montré comment, par leur structure et par leur système décoratif, les sarcophages chrétiens se rattachent à ceux de l'antiquité païenne; nous avons décrit ce système décoratif en le prenant d'abord dans ces derniers et en nous étendant naturellement ensuite sur ce qu'il était devenu dans les monuments chrétiens des premiers siècles. Nous avons expliqué ce qu'étaient les images employées à cet effet et quels étaient les principes du choix qui en avait été fait; à quoi nous avons joint quelques considérations sur le mode de composition et sur certains procédés d'exécution des ouvrages consacrés par les artistes à cette œuvre. Nous avons dit enfin où l'on en était aujourd'hui de l'interprétation de ces images, au double point de vue de la détermination des scènes qu'elles représentent et du sens mystique qu'elles renferment. Nous voudrions maintenant, avant de quitter ce sujet, fournir quelques observations sur diverses particularités qui ne rentrent pas dans le cadre de ces considérations et qui peuvent présenter de l'intérêt.

1. *Les sarcophages chrétiens de la Gaule*, 1886, planche LV. — *Étude sur les sarcophages chrétiens antiques de la ville d'Arles*, 1878, planche XIV.

Ces particularités concernent notamment différents modes de réalisation du motif central qui, dans diverses conditions, occupe sur certains sarcophages le milieu de la composition consacrée à la décoration de la cuve ou à celle du couvercle qui la surmonte. Ce motif est quelquefois étranger au sujet de cette composition, quelquefois il s'y rattache, comme nous le dirons tout à l'heure. Dans le premier cas se trouvent le cartouche destiné à l'inscription funéraire et le médaillon où est encadré le portrait du mort. Nous avons déjà parlé de ces deux pièces décoratives, à propos des sarcophages païens où on les rencontre souvent, et auxquels les empruntent quelques sarcophages chrétiens des premiers siècles.

Touchant le cartouche destiné à l'inscription, après ce que nous en avons dit précédemment à propos des sarcophages païens, nous n'avons rien à ajouter, sinon pour faire observer que ce cartouche est placé indifféremment, ce semble, sur la cuve ou sur le couvercle. Il en est de même du médaillon qui contient le buste en bas-relief du mort, quelquefois deux bustes associés, celui du mari et celui de la femme. Ces bustes, d'un relief souvent assez fort, représentent le personnage de face, tenant ordinairement un *volumen*, et parfois décoré en même temps de la *laena*, quand c'est une figure masculine. Telle est l'*imago clypeata*. Elle remplace les représentations du mort qui ornent dans des conditions différentes certains sarcophages antiques, entre autres le personnage complet, à demi couché comme pour le repas, qu'on voit sur des tombes des époques les plus anciennes, notamment sur les sarcophages étrusques. Les sarcophages chrétiens présentent quelques exemples du cartouche funéraire et de l'*imago clypeata*, véritables imitations de ces deux pièces dans les monuments païens, dont ils reproduisent absolument les dispositions, l'ajustement et l'aspect. M. Edm. Le Blant fournit, dans ses deux publications, cinq exemples de la dernière pièce, deux où le médaillon contient deux bustes, trois où il n'en contient qu'un seul [1].

1. *Etude sur les sarcophages chrétiens antiques de la ville d'Arles*, 1878,

Tels sont, dans ses deux principaux types, les modes de réalisation du motif central de décoration indépendant de la composition générale traitée en bas-relief sur les anciens sarcophages chrétiens. Ce motif central est, dans ces conditions, tantôt un cartouche pour une inscription, tantôt un médaillon pour un portrait. Nous aurons à citer encore un peu plus loin avec un rôle analogue, au milieu de la face antérieure de deux cuves de sarcophage, une figure isolée dans laquelle M. Edm. Le Blant propose de reconnaître une image du Christ [1]. Dans la même situation se présente quelquefois aussi la figure de l'*orante* que M. Edm. Le Blant croit être alors l'image de la défunte dont le corps était déposé dans le tombeau [2]; ce qui semble impliquer que la figure du mort pourrait quelquefois se rencontrer également ainsi.

Dans d'autres cas, nous l'avons annoncé, le motif central appartient ou se relie au sujet même de la composition générale destinée à la décoration du sarcophage. C'est dans ces conditions qu'on possède des exemples de la figure du mort représenté en pied au milieu des scènes diverses qui décorent son tombeau. M. Edm. Le Blant attribue ce caractère à une figure de jeune homme ainsi posée, debout dans l'attitude de la prière, les bras ouverts en croix comme une *orante* [3]. S'il pouvait subsister quelqu'incertitude sur cette attribution, il n'y en aurait aucune assurément sur celle d'une figure analogue, où le personnage représenté les bras en croix, comme celui que nous venons de citer, est accompagné d'une seconde figure qui est celle du Christ accueillant le défunt dans le paradis [4]. Ailleurs on voit, dit M. Edm. Le Blant, le défunt entre saint Pierre et saint Paul : image, ajoute-t-il, de son admission parmi les saints et les bien-

planches VI, VIII, XVI. — *Les sarcophages chrétiens de la Gaule*, 1886, planches I et XIV.

1. *Etude sur les sarcophages chrétiens antiques de la ville d'Arles*, 1878, p. 23 et 32, pl. XI et XIX.
2. *Idem*, p. 24, pl. XII.
3. *Idem*, p. 36, pl. XXII.
4. *Les sarcophages chrétiens de la Gaule*, 1886, p. 149, 150, planche LIII.

heureux[1]. Sur un autre monument, il signale encore l'image du défunt sous la forme allégorique d'un agneau ayant une croix sur la tête, et placé aux pieds de la figure du Christ[2]. D'après ce que nous venons de voir, on pourrait, dans certains cas, attribuer le même caractère, pour une morte, au personnage de l'*orante*, figure qui a dû être, nous allons le montrer, employée avec des significations très diverses.

1. *Etude sur les sarcophages chrétiens antiques de la ville d'Arles*, 1878, Introduction, p. xxxv.

2. *Les sarcophages chrétiens de la Gaule*, 1886, p. 155, planche LVI, 1.

(*A suivre.*)

INSCRIPTIONS GRECQUES ET LATINES

RECUEILLIES

DANS LA VILLE D'ALEXANDRIE ET AUX ENVIRONS

(*Suite*[1])

IV. — *Éleusis* (*Khâdrah*).

Le faubourg d'Éleusis était célèbre anciennement pour ses lieux de plaisance aussi bien que pour son temple de Cérès et de Proserpine, appelé Θεσμοφορεῖον (Polyb., XV, 29 et 33). On y célébrait, chaque année, la fête des Thesmophoria et les mystères éleusiniens (Euseb., *Praepar.*, *Evang.*, III, 12), suivant le même rituel que les mystères d'Éleusis près d'Athènes, avec la procession du καλάθου κάθοδος chantée par Callimaque (*Hymn. ad Cer.*), et avec le cortège de flambeaux, λαμπαδηφορία.

A ces fêtes et processions prenaient part non seulement les habitants d'Alexandrie et les autres communautés grecques d'Égypte, mais aussi des députations solennelles et des ambassades sacrées, θεωρίαι, πρεσβεῖαι, envoyées par différentes villes de la Grèce et de ses colonies et des îles, sous la conduite de personnes de distinction et riches, capables de défrayer les dépenses de ces missions coûteuses.

De telles personnes étaient appelées θεωροί et ἀρχιθέωροι, membres et chefs de mission religieuse, ou πρεσβευταί, envoyés en mission sacrée. Nous allons voir, plus loin, quelques-uns de ces étrangers distingués, morts pendant qu'ils accomplissaient leur mission, et dont les cendres furent déposées dans les hypogées en question, par les soins de quelque fonctionnaire *ad hoc*, attaché au service du temple de Cérès, qui achetait la sépulture au

1. Voyez la *Revue* de mars-avril et de mai-juin.

nom de la famille du défunt, et qui pour cela est mentionné sous la qualification de ἀγοραστής, *acheteur*.

32. Urne funéraire. Hauteur, 0^{m},43 ; peinture noire, sur fond ocre jaune orangé. Lettres de l'époque des premiers Ptolémées.

L B̄ ΜΗΝΟϹ ΓΑΝΗΜΟΥ ΔΙΑ ΘΕΥΔΟΤΟΥ
ΑΝΔΡΟΜΗϹ ΕΓΙΓΕΝΟΥϹ ΦΑΛΑϹΑΡΝΙΟϹ ΚΡΗϹ.

L β̄. μηνὸς Πανήμου, διὰ Θευδότου [ἀγοραστοῦ]. Ἀνδρόμης Ἐπιγένους, Φαλασάρνιος, Κρής.

« L'an II du roi, [au courant] du mois de Panamos, par les soins de Théodote. Andromès, fils d'Épigène, de Phalasarne, Crétois. »

Notons ici l'expression Θευδότου, en idiome dorien, pour Θεοδότου, personnage qui va être mentionné plus loin dans trois autres inscriptions funéraires du même genre. (Voyez n°s 34, 36, 37.)

33. Urne funéraire. Hauteur, 0^{m},35 ; couleur rouge de brique. L'urne était recouverte, dans sa plus grande partie, d'un enduit blanc. Lettres tracées à la pointe, de l'époque des premiers Ptolémées.

ΑΡΙΣΤΟΓΟΛΙΣ
ΑΡΙΣΤΟΔΗΜΟΥ
ΓΤΟΛΕΜΑΙΕΥΣ
Β

Ἀριστόπολις Ἀριστοδήμου Πτολεμαιεύς. β̄.

« Aristopolis, fils d'Aristodème, de Ptolémaïs. L'an II du roi. »

34. Urne funéraire. Hauteur, 0^{m},43 ; peinture noire, sur fond ocre jaune orangé. Lettres de l'époque des premiers Ptolémées.

L Γ̄. ΔΙΟΥ //////Ē
ΔΙΑΘΕΟΔΟΤΟΥ
ΑΓΟΡΑϹΤΟΥ
ΘΕΩΝΔΟΥ
ϹΑΜΟΘΡΑΚΟϹ

L γ̄. Δίου ///ε̄. διὰ Θεοδότου ἀγοραστοῦ. Θεώνδου Σαμόθραχος.

« L'an III du roi, du mois de Dios le XVe. Par les soins de Théodote, acheteur. [Dépouille] de Théondas de Samothrace. »

35. Urne funéraire. Hauteur, 0m,46 ; peinture gris-foncé, sur fond ocre jaune-clair, presque gris. Lettres du temps des premiers Ptolémées.

L Δ̄ ΞΑΝΔΙΚΟΥ ΙΗ̄
ΑΛΕΞΙΚΡΑΤΟΥϹ
ΡΟΔΙΟΥΚΡΑΤΙΔΟΥ
ΑΠΙΔΟϹ ΚΤΕΡΙϹΑΝϹ

L δ̄. Ξανδικοῦ ιη̄. Ἀλεξικράτους Ῥοδίου. Κρατίδου Ἄπιδος κτερίσαντος.

« L'an IV du roi, du mois de Xandicos le XVIII. [Dépouille] d'Alexicrate de Rhodes. Cratidas, fils d'Apis, a fait les obsèques. »

36. Urne funéraire. Hauteur, 0m,46 ; peinture noire, sur fond ocre jaune-orangé. Lettres de l'époque des premiers Ptolémées.

L Θ̄ ϹΩΤΙΩΝ
ΚΛΕΩΝΟϹ
ΔΕΛΦΟϹ
ΘΕΩΡΟϹΤΑ
ϹΩΤΗΡΙΑ
ΕΠΑΝΓΕΛΛΩΝ
ΔΙΑΘΕΟΔΟΤΟΥ
ΑΓΟΡΑϹΤΟΥ.

L θ̄. Cωτίων Κλέωνος, Δελφός, θεωρὸς τὰ Cωτήρια ἐπαγγέλλων. Διὰ Θεοδότου ἀγοραστοῦ.

« L'an IX du roi, Sotiôn, fils de Cléon, de Delphes, envoyé en mission sacrée pour annoncer les fêtes des Sotéria. Par les soins de Théodote, acheteur. »

37. Urne funéraire. Hauteur, 0m,44 ; peinture noire, sur fond ocre jaune orangé. Lettres de l'époque des Ptolémées.

LΘ̄ ΥΓΕΡΒΕΡΕΤΑΙΟΥ Ᾱ
ΦΑΡΜΟΥΘΙ Ζ̄
ΤΙΜΑϹΙΘΕΟΥ ΤΟΥ
ΔΙΟΝΥϹΙΟΥ ΡΟΔΙΟΥ
ΓΡΕϹΒΕΥΤΟΥ
ΔΙΑΘΕΟΔΟΤΟΥΑΓΟΡΑϹΤΟΥ

L θ̄. Ὑπερβερεταίου ᾱ, Φαρμουθὶ ζ̄. Τιμασιθέου τοῦ Διονυσίου, Ῥοδίου, πρεσβευτοῦ. Διὰ Θεοδότου, ἀγοραστοῦ.

« L'an IX du roi, du mois de Hyperbérétaios le Ier, du mois [égyptien] de Parmouthi le VIIe. [Dépouille] de Timasithée, fils de Dionysios de Rhodes, envoyé en mission sacrée. Par les soins de Théodote, acheteur. »

Cette date des obsèques de Timasithée donnée d'après deux calendriers différents est significative.

Il est bien connu que pendant que l'année macédonienne était fixe, l'année civile égyptienne était anciennement vague et appelée *année vieux style*, ἔτος κατὰ τοὺς ἀρχαίους. Il en fut ainsi jusqu'au 17 du mois de Tybi, *de la neuvième année du règne de Ptolémée III Évergète*, c'est-à-dire de l'an 238 avant notre ère. Ce jour-là les archiprêtres, prophètes, hiérogrammates et autres, appartenant à l'ordre sacerdotal d'Égypte, réunis en synode dans le sanctuaire des dieux Évergètes, à Canope, décrétèrent la réforme de l'ancien calendrier et l'adoption pour l'usage civil et religieux, de l'année fixe des prêtres, appelée ἔτος τοῦ θεοῦ, concurremment avec le calendrier macédonien de la cour et de la ville d'Alexandrie. C'est le décret bilingue, grec et hiéroglyphique inscrit sur la pierre découverte à Tanis, en 1866, qui nous a révélé cette réforme.

La mention du jour du mois, d'après deux calendriers, le calendrier macédonien et le calendrier égyptien, et la coïncidence de la neuvième année du règne du roi, sur l'inscription qui nous occupe avec la neuvième année du règne de Ptolémée III Évergète, où l'on décréta l'innovation, nous permettent de fixer l'époque des sépultures de toute la série, au règne de ce même Ptolémée III qui régna 26 ans, du 24 octobre 247 au 10 octobre 222 avant notre ère.

38. Urne funéraire. Hauteur, 0^m,35; peinture brun-foncé et noir, sur fond ocre jaune-orangé. Lettres de l'époque des premiers Ptolémées.

L Θ ΠΑΧWΝ ΚΖ ΑΡΠΑΛΟΥ ΤΟΥ ΑΡCΑΜΟΥ ↑

L θ̄. Παχὼν κζ̄. Ἀρπάλου τοῦ Ἀρσάμου.

« L'an IX du roi ; du mois de Pachôn le XXVIIe. [Dépouille] de Harpalos, fils d'Arsamos. »

Cette inscription, de la même année que la précédente, est datée d'après le calendrier égyptien nouvellement réformé par le synode de Canope, et correspond à l'an 238 avant notre ère. Elle est écrite en une seule ligne sur la partie vide d'ornements, au revers du vase et au-dessous de l'anse longitudinale.

39. Urne funéraire. Hauteur, 0m,46; peinture noire sur fond rose-orangé. Lettres de l'époque des premiers Ptolémées.

ΔΙΑCΑΡΑΠΙΩΝΟC
L · Κ · ΗΓΗCΙΟΥ
ΤΟΥ ΑΓΟΛΛΩΝΙΑΤΟΥ

Διὰ Cαραπίωνος. L κ̅. Ἡγησίου τοῦ Ἀπολλωνιάτου.

« Par les soins de Sarapion : l'an XX du roi. [Dépouille] de Hégésias d'Apollonie. »

Parmi les villes que ce nom peut désigner, l'Apollonie de Cyrénaïque me paraît devoir être préférée, soit à cause du voisinage, soit à cause de la domination des Ptolémées sur cette région.

40. Urne funéraire. Hauteur, 0m,43; peinture noire sur fond ocre jaune-orangé. Lettres de l'époque des premiers Ptolémées.

ΕΤΟΥC ΕΝΟC ΚΑΙ ΕΙΚΟCΤΟΥ ΜΗΝΟC ΛΩΙΟΥ
ΔΙΑΡΤΕΜΩΝΟC ΙΕΡΩΝΙΔΗC ΛΑΜΠΩΝΟC
ΦΩΚΑΙΕΥC ΑΡΧΙΘΕΩΡΟC.

Ἔτους ἑνὸς καὶ εἰκοστοῦ, μηνὸς Λῴου. Δι' Ἀρτέμωνος. Ἱερωνίδης Λάμπωνος, Φωκαιεύς, ἀρχιθέωρος.

« L'an XXI du roi ; au courant du mois de Lôos. Par les soins d'Artémon : Hiéronidès, fils de Lampôn de Phocée, chef de mission sacrée. »

41. Urne funéraire. Hauteur, 0m,46 ; peinture noire sur fond ocre jaune-clair. Lettres *cursives* de l'époque des derniers Ptolémées.

ΑΠΟΛΛΟΔΩΡΟΥ
ΤΟΥ ΛΥCΙΟΥ
ΜΑΡΩΝΟC

Ἀπολλοδώρου τοῦ Λυσίου, Μάρωνος.

« [Dépouille] d'Apollodore, de Maronée. »

Μάρων est une forme peu usitée, mais correcte, employée pour Μαρωνείτης, habitant de Μαρώνεια, ville de Thrace, célèbre pour son vin et aussi pour avoir été le pays de Maron, fils de Silène et petit-fils de Bacchus; d'où l'adjectif μάρων pour le vin et μαρωνίς ὀπώρη pour le raisin.

Sous le pied de l'urne on lit :

ΔΕΙϹΑΙ
ΘΕ
ΜΙΔΑ

Δεῖσαι Θέμιδα. « Qu'on ait peur de la justice. »

42. Urne funéraire. Hauteur, $0^m,41$; peinture noire, sur fond rose pâle. Lettres de l'époque des premiers Ptolémées.

ΡΩΞΙΣ ΑΠΟΑΣΙΟΣ
ΕΤΕΝΝΕΥΣ

Ῥῶξις Ἀποάσιος, Ἐτεννεύς.

« Rhôxis, fils d'Apoasis, d'Étenne. »

Les noms du défunt et de son père indiquent leur origine barbare. Ἔτεννα ou Ἐτέννη était une ville de Pamphylie, en Asie-Mineure, dont les habitants étaient considérés comme formant une peuplade mélangée, qu'on appelait pour cela Πάμφυλοι, c'est-à-dire, πάσης φυλῆς, *de toute race*. Les auteurs grecs les considéraient comme Ciliciens.

43. Urne funéraire en albâtre jaune-clair, avec taches et nervures jaune-orangé. Hauteur, $0^m,38$, y compris le couvercle. Lettres gravées de l'époque des premiers Ptolémées.

ΟΝΑϹΙΤΙΜΑ

Pour Ὀνασιτίμη en dialecte dorien.

V. — *Nicopolis.* (*Sîdi-Gâber, Camp des Césars et Ramleh*).

44. Au milieu des catacombes qui se trouvent derrière la petite

mosquée de Sîdi-Gàber, du côté de la mer, on mit au jour, au commencement de l'année 1880, pour le détruire ensuite, un hypogée de famille, d'une seule pièce et creusé dans le roc.

La chambre était quadrangulaire et légèrement voûtée, longue de 2^{m},66 sur 2^{m},34 de largeur, et haute de 4^{m},24 ; la paroi du fond était percée de trois paires de *loculi* superposés qui, creusés horizontalement, s'enfonçaient dans la profondeur du roc. Leur ouverture avait 0^{m},96 de haut et 0^{m},66 de large.

La paroi, à main gauche, était lisse et intacte ; sur la paroi de droite, on lisait trois inscriptions funéraires écrites en ocre rouge et en lettres de l'époque des Antonins. La première, en haut, concernait un jeune homme décédé à la fleur de son âge et nommé Héraclide ; au-dessous, côte à côte, il y en avait deux autres ; l'une était la continuation de la première, et l'autre se rapportait à une jeune fille appelée Héraïs, apparemment sœur d'Héraclide.

A

ΗΡΑΚΛΕΙΔΗϹΟΚΑΛΟϹΚΕΙΤΕΝΘΑΔΕ
ΩϹΟϹΕΙΡΙϹΗΠΑΦΙΗϹΟΑΔΩΝΙϹ
ΗΕΝΔΥΜΙΩΝΟϹΕΛΗΝΗϹ
ΗΤΗϹΑΛΚΜΗΝΗϹΗΡΑΚΛΗϹΔΩΔΕΚΑΕΘΛΟϹ ΠΑΝΤΩϹ

B

ϹΥΜΕΝΤΕΘΝΗΚΑϹΚΑΙΕΞΕΤΕΙΝΑϹΤΑϹΚΕΛΗ
ΕΜΟΥΔΕΠΑΠΠΟΥΤΟΥΓΕΡΟΝΤΟϹΕϹΠΑϹΑϹ
ΑϹΤΗΡΟΥΡΑΝΙΟϹΟΘΕΠΙΑϹΤΕΡΙΕΠΑΝΑΤΕΛΛΩΝ
ΕϹΠΑϹΘΗΔΙΑΤΟΥΤΟΘΕΟΙΕΚΛΑΥϹΑΝΑΠΑΝΤΕϹ
ΠΕΝΘΕΙΚΑΙΜΕΡΟΠΩΝΦΥΛΩϹΠΑΛΑΙΤΗΝΑΛΚΗϹΤΙΝ
ΚΕΙΝΗΝΕΛΕΗΡΑΝΗΤΗΝΑΔΩΝΙΔΟϹΤΕΛΕΥΤΗΝ
ΑΥΤΗΔΑΛΚΗϹΤΙϹΑΡΕΤΗΝΕϹΠΕΥϹ . . . .
. . . .

C

ΗΡΑΙΔΟϹΘΑΝΟΥϹΗϹ
ΕϹΤΕΝΑΞΑΝΟΙΘΕΟΙ
ΕΥΨΥΧΕΙ. . . . .
ΗΡΑΙϹΕΥΨΥΧΙϹΦΑΟϹ . .
ΤΕΛΕΥΤΗϹΑϹΑ

A

Ἡρακλείδης ὁ καλὸς κεῖτ' ἐνθάδε,
ὡς Ὄσειρις, ἢ Παφίης ὁ Ἄδωνις,
ἢ Ἐνδυμίων ὁ Σελήνης,
ἢ τῆς Ἀλκμήνης Ἡρακλῆς δωδεκάεθλος πάντως.

B

Σὺ μὲν τέθνηκας καὶ ἐξέτεινας τὰ σκέλη,
ἐμοῦ δὲ πάππου τοῦ γέροντος ἔσπασας.
ἀστὴρ οὐράνιος ὁ ἐπὶ ἀστέρι ἐπανατέλλων
ἐσπάσθη. διὰ τοῦτο θεοὶ ἔκλαυσαν ἅπαντες
πένθει, καὶ μερόπων φῦλ' ὡς πάλαι τὴν Ἄλκηστιν
κείνην ἔλεηραν, ἢ τὴν Ἀδώνιδος τελευτήν.
αὐτὴ δ' Ἄλκηστις ἀρετὴν ἔσπευσ. . . . . . .
. . . .

C

Ἡραΐδος θανούσης
ἐστέναξαν οἱ θεοί.
εὐψύχει. . . . .
Ἡραῒς εὐψυχεῖς φάος. . .
τελευτήσασα.

A

Ci-gît le bel Héraclide,
semblable à Osiris, ou à l'amant de la déesse de Paphos, Adonis,
ou à Endymion, l'amant de Sélénè,
ou mieux encore à Hercule, fils d'Alcmène, qui triompha douze fois.

B

Tu n'es plus et tes membres se sont allongés dans la tombe
tandis que la douleur déchire ton vieil aïeul.
Un astre s'était levé au ciel après un autre,
et voici qu'il a disparu. Tous les dieux en ont pleuré,
et avec eux les tribus des mortels, comme autrefois sur Alcestis,
tant vantée, ou sur la mort d'Adonis.
Mais ce fut la vertu qui précipita Alcestis vers la mort.
. . . .

C

Héraïs est morte;
les dieux l'ont pleurée.
Que ton âme soit heureuse. . . . . . .
Héraïs, ton âme est heureuse. . . .
Tu ne vois plus la lumière. . .
Défunte. . .

(*A suivre.*) NÉROUTSOS-BEY.

CHRONIQUE D'ORIENT

Athènes. — Un membre de l'École américaine d'Athènes adresse à la *Nation* de New-York (14 avril 1887) une intéressante correspondance sur les travaux en cours. La Société archéologique poursuit, avec un soin minutieux, le déblaiement si heureusement commencé de l'Acropole. Le sol a été nettoyé jusqu'au roc sur toute une moitié de la région septentrionale de la colline; on examine soigneusement la terre, puis on jette les débris par-dessus le mur. L'espace entre l'Érechthéion et le Parthénon laisse maintenant voir à nu les fondations du temple antérieur à l'invasion persique [1]. Le mur oriental du *crepidoma* du Parthénon est déblayé jusqu'à la profondeur de trente pieds, point où le roc de l'Acropole se dérobe vers le sud en faisant un angle de 45°. La partie inférieure de cette substruction ne présente aucune trace des courbes signalées à un niveau plus élevé par M. Penrose.

Au mois de mars, trois découvertes importantes ont été faites à l'angle du mur septentrional, près de l'Erechthéion. Sous une pierre, à dix pieds de profondeur, on a trouvé une grande statue archaïque de femme, avec traces de peinture très vives [2]; on a recueilli aussi un relief en bronze partiellement doré, formé de deux plaques travaillées à jour et réunies à l'aide de rivets, qui représente Minerve debout, avec l'égide, tenant peut-être le casque d'une main et une patère de l'autre [3]; enfin, on signale un fragment d'une inscription choragique, avec les noms d'Eschyle, de Xenoclès chorège et de Philoclès archonte, ce qui confirme le témoignage du scholiaste [4] sur la date de la repré-

1. M. Dœrpfeld a publié un intéressant article sur l'Acropole avant l'invasion persique, *Mittheil. des d. Instit.*, 1887, p. 162-169. M. Studniczka a essayé de restituer, à l'aide de fragments récemment découverts, un des frontons de l'ancien Parthénon représentant la lutte de Minerve contre les Titans. (*Ibid.*, p. 185-199, pl. à la p. 187 ; cf. p. 352-364.) Nous signalerons tout particulièrement le travail de M. Dœrpfeld sur le Parthénon antérieur aux guerres médiques. (*Mittheil.*, 1887, p. 337-351, avec planche.) La restitution, le plan et les détails de cet édifice ont été donnés par le même architecte dans les *Antike Denkmæler*, 1886, pl. I et II. Les *Antike Denkmæler*, qui remplacent les *Monumenti dell' Instituto* de Rome, sont malheureusement une publication incommode, mal conçue et coûteuse. Le format mesure 60 centimètres sur 45 ! Il n'y a pas *une seule planche* de la livraison parue qui n'eût gagné à être réduite de moitié. Nous ne nous lasserons pas de protester contre cette manie des grands formats qui encombre les bibliothèques et empoisonne la vie des archéologues.

2. *Mittheil. des d. Inst.*, 1886, p. 452 ; *Philol. Wochenschrift*, 30 avril 1887, p. 547. Haut. 1m,80.

3. Ἀρχαιολογ. δελτίον, janv. fév. 1887 ; *Mittheil.*, *loc. laud.* Haut. 0m,37. Le Δελτίον de l'Ἑστία (10-22 mai 1886) a signalé la découverte, sur l'Acropole, de deux statuettes archaïques en bronze de Minerve, dont l'une représente la Promachos.

4. Dans l'*Eschyle* de Wecklein, t. I, p. 254.

sentation de l'*Agamemnon* (459 av. J.-C.). Le déblaiement de la partie postérieure des tambours de colonnes faisant partie du mur septentrional montre que cette partie du mur a été construite très rapidement, avec les matériaux qu'on avait sous la main.

On a découvert un assez grand nombre de fragments de vases du style de Mycènes[1]. Près de l'Érechthéion a été recueillie une tête en marbre qui présente de la ressemblance avec celles d'Alexandre le Grand[2].

L'École allemande d'Athènes a pratiqué des tranchées aux alentours du Théséion afin de chercher quelque vestige de l'existence d'une agora dans ce quartier. Les résultats ont été peu importants[3], mais on a pu se rendre compte de la grande accumulation de terres récentes au-dessus de l'ancien niveau du sol entre le Pnyx et l'Aréopage.

L'École anglaise, sous la direction de M. Penrose, a étudié les colonnades extérieures de l'Olympieion. On a lieu de croire maintenant que la façade comprenait huit colonnes au lieu de dix, ce qui concorderait avec l'allusion de Vitruve : *Athenis octastylon templo Olympio*[4]. Au mois de mars, on a découvert le pavé du temple commencé par Pisistrate à sept pieds au-dessous du sol de celui que fit élever Antiochus[5].

L'École américaine se prépare à fouiller le théâtre de Sicyone. La première pierre du bâtiment qui doit recevoir la nouvelle École a été posée le 12 mars 1887 par M. Walker Fearn, ministre des États-Unis en Grèce, Serbie et Roumanie. M. Martin L. d'Ooge, le directeur actuel, prononça un discours, qui fut suivi de deux allocutions par MM. Petersen et Leaf, au nom des écoles allemande et anglaise. M. Fearn adressa les remerciements de l'École au roi de Grèce et à ses ministres ; M. Dragoumis répondit au nom du gouvernement grec. C'est sans doute par suite d'une omission du correspondant de la *Nation* qu'il n'est pas fait mention de l'École française dans la relation de cette petite solennité.

— La Société archéologique a continué les fouilles à Épidaure, à Mycènes, au sanctuaire d'Amphiaraos ; on a interrompu les travaux à Éleusis à cause d'un empêchement personnel de M. Philios, qui est chargé depuis le début de les conduire (juillet-août 1886).

— En construisant une route auprès du temple de Jupiter olympien on a découvert, dans le mur du péribole septentrional de l'enceinte du temple, un portique de quatre colonnes analogue au propylée de la prétendue *Stoa* d'Hadrien[6]. Il se trouve juste à l'endroit où la ligne prolongée de la façade orientale du temple atteint le mur d'enceinte septentrional. Peut-être existait-il une seconde construction semblable, disposée symétriquement sur le prolongement de la

1. Cf. *Mittheil. des d. Instit.*, 1886, p. 452.
2. *Ibid.*, p. 456.
3. Cf. *Mittheil. des d. Instit.*, 1886, p. 455.
4. « L'hypèthre, dit Vitruve (III, 2), a dix colonnes devant et autant derrière... Le milieu est ouvert, sans couverture. Cette espèce de temple ne se trouve point à Rome, mais Athènes en possède un, celui de Jupiter Olympien, qui n'a que huit colonnes à la façade. » (Traduction Maufras, Paris, 1847, tome I, p. 233.) A l'époque où écrivait Vitruve, l'Olympieion était encore inachevé.
5. *The Nation*, 14 avril 1887 ; *Mittheil. des d. Instit.*, 1886, p. 332.
6. Dœrpfeld, *Mittheil. des d. Inst.*, 1886, p. 331.

façade ouest du temple. La *Société archéologique* a fait déblayer tout le mur nord de l'enceinte; l'on a découvert, au cours de ces fouilles, des constructions grecques, romaines et byzantines. On est aujourd'hui en mesure d'affirmer que le mur d'enceinte tout entier fut construit sous Hadrien. Le temple commencé par Pisistrate et presque terminé par Antiochus n'a eu, à l'origine, qu'un petit péribole; peut-être même n'en avait-il pas du tout.

— L'escalier dont nous avons parlé (*Revue*, 1887, I, p. 62) date bien de l'époque de Cimon : il mettait en communication l'Acropole et le sanctuaire d'Aglaure [1].

— M. Lolling, dont l'opinion est acceptée par M. Dœrpfeld [2], identifie au magasin des bronzes ou *chalcothèque* un édifice situé au nord-est des Propylées, commencé par Cimon et peut-être achevé par Périclès. Au-dessous de cet édifice on a trouvé une grande citerne qui date de l'époque antérieure aux Perses.

— Aux mois de juillet et d'août 1886, l'éphorie générale a reçu les objets suivants [3] :

1° Une statue haute de deux mètres, trouvée à Érétrie et représentant un adolescent debout, vêtu d'une tunique qui recouvre son corps et ses bras [4]. Le travail n'a rien de remarquable, mais la tête, qui paraît inspirée de celle de l'Hermès de Praxitèle, est fort belle. La statue et sa base se sont conservées intactes;

2° Un vase funéraire en marbre, avec la représentation de deux hommes se serrant la main et l'inscription ΕΠΙΓΕΝΗΣ, ΚΑΛΛΙΑΣ. L'un des personnages est assis sur un siège, l'autre est debout;

3° Une tête barbue de grandeur naturelle, de travail médiocre, découverte, comme le relief qui précède, à Athènes;

4° Une colonnette funéraire, trouvée au même endroit, avec l'inscription : ΑΡΤΕΜΩ ΑΡΤΕΜΩΝΟΣ ΜΙΛΗΣΙΟΥ ΘΥΓΑΤΗΡ.

Les fouilles de l'Acropole ont donné deux pièces de grande valeur : une tête virile barbue en bronze, plus grande que nature [5], de style archaïque, et des inscriptions portant les noms de deux artistes célèbres, Archermos de Chios et Onatas d'Égine [6]. Cet Achermos est probablement le petit-fils de l'auteur de la Niké ailée découverte par M. Homolle à Délos.

En construisant une petite bâtisse de la compagnie des tramways près d'Hagia Triada, on a trouvé une colonne funéraire avec l'inscription : Φιλουμένη Ἀμμωνίου Λαοδίκισσα Θεογένου Κικυννέως γυνή [7].

— Du mois de septembre 1886 jusqu'à la fin de l'année, l'Éphorie générale a reçu les objets suivants [8] :

1° Les plus importantes statues découvertes à Épidaure au cours des fouilles

1. *Mittheil. des d. Inst.*, 1886, p. 333.
2. *Ibid.*, p. 333.
3. Ἀρχαιολογικὸν δελτίον, supplément au *Journal officiel* d'Athènes, Ἰουλ. καὶ Αὐγ. 1866. Cf., pour l'analyse des feuilles précédentes, la *Rev. Archéol.*, 1887, I, p. 63 et suiv. ; 1886, II, p. 79 et suiv.
4. Cf. notre dernière *Chronique*, *Rev. Arch.*, 1887, I, p. 66. La note 1 de la même page est à supprimer.
5. Cf. *Rev. Arch.*, 1887, I, p. 62.
6. Ἀρχαιολ. δελτίον, Ἰουλ. καὶ Αὐγ., 1886. Cf. Ἐφημερὶς ἀρχαιολ., 1886, p. 133 ; *Mittheil. des d. Inst.*, 1886, p. 389 ; *Philol. Wochenschrift*, 26 février 1887, p. 288.
7. Ἀρχαιολ. δελτ., *loc. dict.*
8. Ἀρχαιολ. δελτίον, ἀπὸ 1 Σεπτεμβρίου ἕως 31 Δεκεμβρίου 1886.

précédentes ; elles ont été placées au musée central. Ce sont : sept statues d'Esculape, dont l'une de grandeur naturelle ; un bas-relief représentant Esculape sur un trône, analogue à celui qui a été publié dans l'Ἐφημερὶς ἀρχαιολογική, 1885, pl. II, 6 ; quatre statues d'Aphrodite, dont l'une de grandeur naturelle (Vénus genitrix) ; trois statuettes d'Athéné ; trois statuettes d'Hygie avec bases inscrites ; quatre statuettes représentant des éphèbes drapés, dont l'un porte une sphère ; un jeune enfant debout sur une base circulaire ; cinq petites têtes féminines ; un petit torse d'adolescent nu (Apollon ?), appuyé sur un tronc d'arbre ; une statuette représentant une femme drapée, acéphale, assise sur un rocher ; une statuette de Pan sur une base inscrite ; un torse de Niké ailée presque de grandeur naturelle, d'un type analogue à celui de la Niké de Paeonios ; un bas-relief où figurent Esculape assis sur un trône, Hygie debout, un jeune homme conduisant un cheval et un enfant nu ; un fragment de bas-relief avec un homme s'appuyant sur un bâton et devant lui Athéna portant un casque dans la main droite, le bouclier à ses pieds ; la partie supérieure d'un bas-relief votif avec une femme et trois hommes ; un fragment de bas-relief avec Esculape (?) debout, et, derrière lui, un éphèbe ayant à ses pieds un chien (un autel et deux petits suppliants devant le dieu) ; une petite tête d'Esculape, à moitié brisée ; une statue acéphale d'Hygie drapée, nourrissant le serpent, presque de grandeur naturelle ; un grand bas-relief en pierre dure et noirâtre (base d'un monument votif), où l'on voit Esculape assis avec Hygie debout sur une face, une femme et une Niké ailée sur les autres ;

2° Une pierre tombale découverte sous le mur septentrional de l'Acropole, avec l'inscription ΑΡΧΕΣΤΡΑ(τη) ΚΙΧΗΣΙΠΠΟΥ ΣΚΑΜΒΩΝΙΔΟΥ. Du même endroit provient un bas-relief surmontant un décret ; il représente une femme en chiton talaire serrant la main d'Athéna debout devant elle. La déesse est casquée, tient sa lance de la main gauche et un objet indistinct dans la main droite ;

3° Une stèle funéraire trouvée à Sepolia avec l'inscription Ἐπιχάρης, Ἐργοχάρης Ἀγγελῆθεν, Δημοστράτη, Καλλιστράτη ;

4° Un bas-relief funéraire de même provenance, où l'on voit une femme assise serrant la main d'un homme debout devant elle ; derrière la femme on distingue au fond la tête d'un enfant ;

5° Une tête d'adolescent demi-nature, très bien conservée et du plus beau travail grec, trouvée en Thessalie, près de Pharsale.

On ne saurait trop féliciter M. Cavvadias de la promptitude et du soin avec lesquels il fait installer à Athènes les plus beaux objets découverts dans les provinces, non moins que de la régularité d'une publication modeste et utile qui porte sans délai à la connaissance du public les trouvailles et les enrichissements des musées. La Grèce a son Δελτίον, l'Italie a ses *Notizie degli Scavi* ; quand aurons-nous quelque chose d'analogue en France, à la place de trente-six recueils qui dispersent et égrènent au lieu de centraliser ?... Nous voudrions seulement que le Δελτίον, qui n'est pas facile à consulter sous la forme de feuilles volantes, fût réimprimé chaque année à la fin de l'Ἐφημερὶς ἀρχαιολογική. Ces bulletins des petites et grandes victoires de la science méritent d'être conservés

pour l'avenir, qui regrettera sans doute les beaux jours où il restait tant de découvertes à faire, tant de monuments de l'art antique à exhumer.

— Les antiquités suivantes sont arrivées à l'éphorie aux mois de janvier et février 1887[1] :

1° Un bas-relief de beau travail, représentant un éphèbe nu, avec casque et bouclier, montant sur un char que conduit une femme. Trouvé à l'Amphiaraion;

2° Un bas-relief de même provenance, représentant un suppliant marchant à droite, suivi d'une femme et de deux enfants conduisant un bélier et un porc. Par derrière, une petite esclave portant sur sa tête un panier;

3° Une base de style égyptisant, ornée sur trois faces de reliefs archaïques, ἀσιατιζούσης τέχνης. On voit un cavalier armé marchant à droite; un homme barbu, vêtu d'une longue tunique, appuyé sur un bâton et levant la main gauche comme avec un geste de douleur; enfin, deux figures drapées élevant les mains. Ce curieux monument se trouvait près de Koropi en Attique à l'endroit dit *Lambrica* et servait de support à la Sainte Table dans une chapelle; il a été découvert par M. Milchhœfer, au cours de ses récentes excursions topographiques aux environs d'Athènes[2];

4° Un fragment de base avec relief archaïque représentant Hercule tuant le lion de Némée. Même provenance que l'objet précédent;

5° Une très belle figurine en terre cuite représentant une Niké ailée, la jambe gauche avancée, la main droite levée. Sur le revers des ailes on lit en graffite κρατη κρατηρα. Le chiton et la chevelure portent des traces de couleur bleue et de rouge. Cette statuette, découverte à Myrina, a été offerte à M. Tricoupis, président du conseil des ministres, qui l'a donnée à son tour au Musée central;

6° Un bas-relief représentant un hoplite casqué, avec bouclier, qui renverse un homme nu. De part et d'autre de l'hoplite on distingue les lettres ψαρτ-ελες. Trouvé à Pylos.

Pirée. — On a trouvé, en creusant un fossé, une plaque tombale portant l'inscription ΔΕΙΝΟΜΕΝΗΣ ΔΕΙΝΙΟ(υ) ΠΑΙΑΝΙΕΥΣ[3].

M. Foucart a publié, dans le *Bulletin de correspondance hellénique* (1887, p. 129-144), une très importante étude sur les fortifications du Pirée en 394-393. A la suite de ce travail, fondé sur deux inscriptions nouvelles, l'Ecole française, aidée par l'équipage de la frégate *la Victorieuse* et par M. le lieutenant de vaisseau Bernay, a commencé des fouilles aux environs du mur d'Héétioneia, dans l'espoir de retouver l'Aphrodision de Thémistocle[4]. Les recherches, interrompues après dix jours par le départ de la frégate, devaient être reprises à son retour. La question de l'emplacement du temple est restée incertaine, mais le déblayement du mur a fait connaître un nouveau et curieux spécimen de fortification attique. Parmi les petits objets recueillis, il en est deux qui méritent d'être signalés. C'est d'abord une anse d'amphore qui se lit de droite à

1. Ἀρχαιολογ. δελτίον, Ἰαν. καὶ Φεβρ. 1887.
2. Cf. *Revue*, 1887, I, p. 64; *Philol. Wochenschrift*, 30 avril 1887, p. 546.
3. Ἀρχαιολ. δελτ., Ἰουλ. καὶ Αὐγ. 1886.
4. Lechat, *Bulletin de Corresp. hellén.*, 1887, p. 201-211, avec un plan du terrain; cf. Ἀρχαιολ. δελτ., Ἰαν. καὶ Φεβρ. 1887.

gauche, mais où la disposition des lettres, restées *à l'endroit*, démontre d'une manière définitive l'emploi de caractères mobiles pour frapper les timbres amphoriques. Quand on songe qu'il n'y avait plus qu'un pas à faire pour découvrir l'imprimerie, et que ce pas, les anciens ne l'ont pas fait ! Le second objet est un disque en cuivre muni d'un axe, qui servait de suffrage aux juges, avec la formule ΨΗΦΟΣ ΔΗΜΟΣΙΑ et la lettre A de l'autre côté. Ces petits monuments sont encore extrêmement rares [1].

— Le musée du Pirée a reçu, aux mois de janvier et de février 1887, onze inscriptions funéraires et deux inscriptions archaïques — celles que M. Foucart a publiées dans le *Bulletin* (1887, p. 129) et qui avaient été découvertes par M. le lieutenant de vaisseau Bernay [2].

Coropi. — Sur l'ordre du ministère, le scholarque de Coropi en Attique, Thémistocle fils de Polycrate, a réuni douze bas-reliefs et inscriptions du voisinage dans l'église de Coropi ; quelques objets plus importants ont été envoyés à Athènes (cf. page précédente).

Thoricos. — Entre la colline de Viglaturri et une autre élévation voisine vers le nord, M. Milchhoefer [3] signale un tumulus de cent cinquante pas de tour, qui a été percé en trois endroits. L'intérieur, rempli de décombres, est une coupole ogivale construite en encorbellement. Ce type, jusqu'à présent unique en Grèce, rappelle le tombeau étrusque dit *Regulini-Galassi*. On se propose d'y entreprendre des fouilles [4].

Icarie. — Sur la route de Marathon à Kephisia, auprès d'une église byzantine construite avec des fragments antiques, M. Milchhœfer [5] a découvert le sanctuaire de Dionysos à Icarie. Une inscription du IVe siècle, qui se trouve là parmi beaucoup d'autres débris, porte :

Κηφίσιος Τιμάρ(χου) Ἰκαριεὺς
εὐξάμενος ἀνέθηκε τῷ Διονύσῳ.

Un autre fragment prouve qu'au même endroit s'élevait un monument choragique. L'emplacement du dème d'Icarie avait déjà été indiqué en ce point par Leake. Il est désirable qu'on y pratique des fouilles.

Éleusis [6]. — M. Petersen, le nouveau directeur des *Mittheilungen*, a eu l'heureuse idée de publier, dans le troisième cahier de 1886 (p. 328), un résumé

1. Cf. Rhousopoulos, Ἐφημ. ἀρχαιολ., 1862, p. 305 ; Papadopoulos, *Revue archéol.*, 1862, II, p. 231.
2. Ἀρχαιολ. δελτίον, Ἰαν. καὶ Φεβρ. 1887.
3. Lettre à Christian Belger, dans la *Philologische Wochenschrift* du 11 juin 1887, p. 739.
4. La même livraison de la *Wochenschrift* (p. 752) contient un intéressant compte rendu par M. Furtwaengler du livre de Ch. Belger, *Beitræge zur Kentniss der Griechischen Kuppelgræber* (programme du Friederichsgymnasium de Berlin, 1887.)
5. *Philologische Wochenschrift*, 18 juin 1887, p. 770.
6. Voici l'indication des publications les plus récentes sur Éleusis : *Gazette archéologique*, 1883, p. 248, pl. XLII ; *Bull. de Corresp. Hellén.*, 1884, p. 254 et 1885, pl. I ; Πρακτικὰ τῆς ἀρχαιολ. ἑταιρ., 1883, p. 51, πιν. Ε ; 1884, p. 64, πιν. Δ ; 1885, p. 25 ; Ἐφημερὶς ἀρχαιολ., 1883, pl. I, V ; IX-XI, p. 1, 75, 109, 133,

des découvertes faites à Éleusis au cours de l'année 1885 [1]. Après le déblayement du grand temple et des édifices plus anciens qu'il a remplacés, on a mis au jour deux colonnades d'époque romaine tout près du mur sud du péribole. Celle de l'Est, séparée de la seconde par une porte qui était déjà connue, recouvre les restes d'un grand édifice grec qui était détruit ou fut détruit intentionnellement lors de la construction du portique. Cet édifice comprend trois salles communiquant entre elles : celle du milieu se termine par une abside demi-circulaire. On croit y reconnaître le Bouleutérion. Au nord du grand temple, entre celui-ci et les petits Propylées, M. Philios a fait déblayer une partie de la voie pavée avec de grandes plaques de marbre. On n'a pu encore fouiller à l'est de cette voie, parce que le terrain est occupé par une maison moderne dont l'expropriation est actuellement l'objet d'un procès. A l'ouest on a découvert plusieurs constructions antiques. D'abord, tout auprès des Propylées, un sanctuaire de Pluton, avec les restes d'un petit temple et de plusieurs grottes. Au sud du sanctuaire se trouve un escalier taillé dans le roc, près duquel on rencontra un petit temple, peut-être un des *Trésors* d'Éleusis. Plus loin au nord, près du grand temple, M. Philios a constaté l'existence d'un grand édifice, en partie taillé dans le roc. Enfin, au-dessus de ces monuments, à l'endroit où est actuellement l'église moderne, on a trouvé les fondations d'un temple romain auquel conduit un escalier monumental partant de la terrasse qui domine le grand temple. Il faudra encore un ou deux ans de travail pour que le sanctuaire de Déméter soit entièrement déblayé.

Parmi les marbres découverts à Éleusis et récemment publiés, il y a un véritable chef-d'œuvre : c'est le buste d'un jeune homme à la chevelure abondante et *léonine*, qui rapelle le type d'Alexandre le Grand et la manière de Lysippe. M. Philios en a donné une phototypie dans l'Ἐφημερίς (1886, pl. 10) et M. Benndorf, qui l'a fait mouler pour le musée de Vienne, doit prochainement lui consacrer un travail sur lequel nous serons heureux de revenir.

LAURIUM. — M. Hirst annonce dans l'*Athenæum* (p. 751) que deux membres de l'École française ont découvert, dans les mines du Laurium, des inscriptions chrétiennes, un marteau et différents outils de mineur.

MARATHON. — Le capitaine Eschenburg a communiqué à la Société des antiquaires de Berlin (4 décembre 1886) un travail topographique sur la bataille de Marathon. L'exiguïté du terrain l'amène à la conclusion, déjà adoptée par M. Curtius, que les Athéniens n'ont eu devant eux qu'une petite partie de l'armée perse ; le reste était déjà embarqué et se dirigeait sur la baie de Phalère [2].

194, 253 ; 1884, pl. VIII, IX, p. 70, 135, 179, 213 ; 1885, pl. VIII, IX, p. 149, 169 ; 1886, pl. III, p. 19, 185, 257, 272 ; *Rev. Arch.*, 1886, t. I, p. 146. Les historiens de l'art auront fort à faire pour se retrouver dans cette vaste littérature, que les découvertes nouvelles accroîtront encore. Espérons qu'il se trouvera un archéologue à l'École d'Athènes pour donner un travail d'ensemble sur Eleusis et la Voie Sacrée; le livre inachevé de F. Lenormant est une erreur de jeunesse dont on peut faire abstraction.

1. Ce résumé est dû à M. Dœrpfeld.
2. *Philologische Wochenschrift*, 15 janvier 1887, p. 95.

Épidaure[1]. — Outre la statue de la Vénus *genitrix* dont nous avons annoncé la découverte (*Revue*, 1887, I, p. 65) et dont une photographie vient de paraître dans l'Ἐφημερὶς ἀρχαιολογική (1886, pl. 13), on a trouvé une statue d'Esculape de grandeur naturelle (*ibid.*, pl. 11) et une inscription *stoichédon* d'environ cent lignes, concernant une délimitation de frontières entre les habitants d'Epidaure et ceux de Corinthe. Le texte contient les noms de 150 arbitres de Mégare qui avaient été appelés pour juger le différend.

Érétrie. — En transportant des terres pour combler un marais voisin de la ville, on a découvert une statue en marbre représentant un éphèbe drapé ; la tête et les mains manquent (haut. 0m,90). On signale aussi un bas-relief funéraire de basse époque où sont figurés trois personnages[2].

Orope[3]. — Aux mois de juillet et d'août 1886, on a achevé le déblayement de la scène du théâtre près du sanctuaire d'Amphiaraüs[4]. Le mur de l'hyposcénion est orné de dix demi-colonnes doriques, dont la partie inférieure est conservée par endroits ; autour de l'orchestre on a découvert des sièges avec inscriptions. La scène est encore mieux conservée qu'à Épidaure. Les architraves de la colonnade supérieure portent des inscriptions importantes pour la terminologie de l'architecture théâtrale.

On annonce que l'Institut américain prépare une publication sur le théâtre de Thoricos[5].

Mycènes. — L'exploration du sommet de l'acropole a fait découvrir une série de murs qui, par leur disposition, leur construction et leur décoration en couleurs, rappellent ceux du palais royal de Tirynthe[6]. On a aussi fouillé à un niveau inférieur auprès d'une grande tour en pierres polygonales. Beaucoup de murs d'époque romaine ont été mis au jour en cet endroit ; on a recueilli quelques objets précieux, notamment une statuette de femme en bronze, avec chiton et diploïdion, qui appartient à l'art archaïque (haut. 0m,093). C'est M. Tzountas qui est chargé de la direction des travaux[7].

Tirynthe. — Je reçois la lettre suivante de M. Stillmann et me fais un devoir de la traduire *in extenso* :

Tivoli, le 20 juin 1887.

Cher Monsieur,

Dans le résumé de la discussion sur le *palais royal* de Tirynthe qui a occupé les colonnes du *Times* et la *Société des études helléniques* de Londres, résumé que vous avez publié dans votre dernière *Chronique*, l'aperçu de mes arguments

1. Ἀρχαιολογικὸν δελτίον, Ἰουλ. καὶ Αὐγ. 1886. Sur les statues de Minerve, cf. *Mittheil. des d. Inst.*, 1887, p. 309-321 (Petersen). Sept statues d'Epidaure ont été publiées en phototypie par l'Ἐφημερίς, 1886, pl. 11-13.
2. Ἀρχαιολογ. δελτιόν, Ἰουλ. καὶ Αὐγ. 1886.
3. Cf. *Rev. Arch.*, 1887, I, p. 69 ; *Mittheil. des d. Inst.*, 1886, p. 329 ; Πρακτικὰ τῆς ἀρχαιολ. ἑταιρ., 1884, p. 88, πιν. Ε.
4. Ἀρχαιολ. δελτιόν, Ἰουλ. καὶ Αὐγ., 1886.
5. Cf. *Rev. Archéol.*, 1887, I, p. 64.
6. Cf. *Rev. Archéol.*, 1887, I, p. 68 ; *Mittheil. d. d. Instit.*, 1886, p. 330.
7. Ἀρχαιολ. δελτίον, Ἰουλ. καὶ Αὐγ. 1886.

était beaucoup trop incomplet pour donner une idée exacte de la question en litige. Permettez-moi de l'exposer brièvement à mon point de vue.

La discussion du *Times* et celle de la *Société* doivent être soigneusement distinguées. Dans la première, je pouvais lutter à armes égales avec mes contradicteurs ; dans la seconde, je me trouvais dans une situation défavorable à tous égards. Mes devoirs ne me permettant pas d'y assister, on m'avait demandé d'envoyer une note contenant l'expression de mon sentiment, qui est en substance celui de M. Penrose, mais on m'avait averti que la discussion serait limitée à Tirynthe, la question de Mycènes ne devant pas être abordée. Je consentis à cette exigence, mais mes adversaires se servirent librement des matériaux fournis par Mycènes pour affaiblir mes arguments — alors que je ne pouvais pas répondre en les suivant sur ce terrain.

Mes arguments, les voici : M. Schliemann prétend avoir découvert les ruines d'un palais archaïque, celui de Prœtus, le fondateur de Tirynthe. Je maintiens que cette hypothèse est une fantaisie, et cela pour les motifs suivants : 1. Les murs de Tirynthe appartiennent à une classe de monuments communs en Italie, en Grèce, dans l'Archipel et sur les rives orientales de la Méditerranée, monuments qui sont bien antérieurs aux constructions grecques proprement dites et se rattachent à l'époque néolitique. Là où ils n'ont pas été habités d'une manière continue, comme à Mycènes, Tirynthe etc., jusqu'à la véritable époque hellénique, on n'y trouve aucune trace d'outils autres que la hache de pierre et le foret plein (*solid drill*). La scie (*stone-saw*) n'apparaît jamais et resta inconnue en Grèce jusqu'au VIIe siècle av. J.-C. Jusqu'à la dernière phase du style grec archaïque on ne connaît l'usage ni du ciment ni de la brique ; celle-ci ne paraît dans le monde classique qu'à l'époque de la dynastie lydienne en Asie Mineure. Dans la Grèce propre, brique et mortier ne se trouvent dans aucun édifice touchant à la période archaïque ; la scie ou le foret creux (*tubular drill*) ne se rencontrent pas antérieurement à l'an 800 av. J.-C. Or, dans les ruines de la citadelle de Tirynthe explorée par M. Schliemann, non seulement il y a beaucoup de matériaux provenant d'une construction plus ancienne qui attestent l'usage de la scie, du foret creux et du ciseau (*mortised with the chisel*), mais dans le mur du prétendu palais on trouve beaucoup de mortier et par endroits des briques d'une espèce connue seulement dans les constructions byzantines. M. Schliemann répond que c'étaient des briques séchées au soleil, qui, par l'effet de la conflagration où le palais a péri, furent changées en briques cuites, en même temps que le calcaire avec lequel le mur était construit devenait de la chaux et du mortier par la même cause. Et cependant, M. Schliemann a pu retirer des murs les restes des peintures en stuc qui ornaient le *palais*, peintures que la conflagration aurait épargnées en laissant également intacte la mosaïque du sol ! M. Dörpfeld, par contre, nie l'existence des briques, en admettant celle du mortier ; mais cela est contraire au témoignage de mes yeux ainsi qu'à celui des archéologues anglais qui m'accompagnèrent à deux reprises sur les lieux. Ils ont comme moi vu les briques qui, je puis l'affirmer, étaient visibles sur deux points au moins du mur du palais. M. Dörpfeld répond qu'il y a eu un établissement byzantin en cet endroit et que les briques ne se sont rencontrées que dans la partie de la ruine désignée comme byzantine sur son plan. *J'oppose à cette assertion un démenti formel.* Les murs de l'établissement byzantin, comprenant la chapelle, ne diffèrent de ceux du *palais* que par leur construction plus hâtive et moins soignée ; par leur caractère général et leurs matériaux, ils sont identiques, le palais ayant seulement comporté l'emploi des matériaux de ruines plus anciennes qui étaient trop massifs pour les petites constructions avoisinantes. Non seulement je maintiens que les murs, désignés dans le plan de M. Dörpfeld comme ceux du palais, contenaient des briques et du mortier, mais j'ajoute que les briques étaient de celles que l'on rencontre dans les constructions byzantines du XIe siècle après J.-C. Elles étaient d'ailleurs peu nombreuses, comme si elles n'avaient pas été un élément essentiel dans la construction, mais apportées là

de quelque autre endroit. L'ensemble du mur était en pierres de carrière cassées, avec du mortier en quantité par endroits ; le mortier même était de mauvaise qualité, friable, ne ressemblant en rien au ciment que nous trouvons quelquefois à l'intérieur de très anciennes citernes.

2. On a recueilli dans les fouilles des fragments de poteries byzantines, grecques archaïques, gréco-romaines, mais le tout était confondu dans un puits où l'on avait évidemment jeté ces débris après que l'emplacement avait été fouillé ou cultivé. Toutes les époques étaient absolument mêlées et tous les fragments avaient été déposés là en même temps. Je tiens ce détail d'un des auxiliaires de M. Schliemann. Les témoignages de l'occupation byzantine sont incontestables et couvrent toute la colline de la citadelle, formant le dernier *stratum* de débris. Mais dans le palais comme ailleurs cette couche est la plus élevée et n'a été recouverte par rien ; le palais lui-même est la dernière en date des constructions faites à cet endroit.

Si les Byzantins ont construit sur toute la colline, pourquoi auraient-ils respecté les ruines du palais qui occupait la position la plus élevée et la plus désirable ? Il y a bien des années, le site a été examiné et les plateformes aujourd'hui visibles ont été déblayées, mais comme on reconnut qu'elles étaient byzantines, on les abandonna comme dénuées d'intérêt.

3. Toute la construction connue sous le nom de *palais* repose sur des débris auxquels M. Schliemann n'a pas touché. Le sol s'est même affaissé par endroits, parce que les matériaux inférieurs ont cédé ; il serait nécessaire d'examiner ces cavités pour se rendre compte de l'époque à laquelle les constructions peuvent appartenir. C'est ce que M. Schliemann aurait dû faire avant d'émettre une opinion touchant l'antiquité du « palais de Prœtus. »

4. Les bases de pierre des colonnes qui formaient la grande salle sont incontestablement d'un travail barbare et de basse époque ; dans certains cas elles sont superposées à des débris, ce qui serait inadmissible dans une construction primitive.

5. Le sol est pavé en mosaïque. Il est vrai que cette mosaïque est très simple et grossière, mais le procédé lui-même était inconnu à l'époque grecque archaïque ou même à l'époque classique.

6. Les fragments de peintures murales n'ont rien d'archaïque, mais sont d'un travail byzantin pauvre et hâtif avec quelques traces affaiblies de la tradition classique.

Tels sont les motifs généraux sur lesquels nous nous sommes fondés — cinq archéologues anglais et américains, parmi lesquels M. Penrose, et moi-même — pour nier le caractère antique du *palais* de Tirynthe. Malheureusement j'avais quitté la Grèce avant le commencement de la discussion, et je n'ai pu depuis revenir sur les lieux pour y chercher des arguments nouveaux. Je ne voudrais pas contredire M. Dörpfeld sur une question d'architecture classique ; mais ici il s'agit de savoir si les ruines sont préhistoriques ou byzantines. Je me suis occupé pendant de longues années, surtout au point de vue technique, des restes de monuments préhistoriques qui subsistent en Grèce et en Italie ; c'est une question sur laquelle je suis en droit d'avoir une opinion. On ne me répond pas en disant que les briques, les scies, etc., étaient connues en Égypte à une époque plus ancienne que celles où nous les rencontrons en Grèce ; bien d'autres procédés, inconnus à la Grèce, étaient pratiqués en Égypte, en Mésopotamie, peut-être aussi en Chine. Jusqu'au jour où l'on pourra signaler des briques, du mortier, de la mosaïque et des peintures murales dans une construction *incontestablement archaïque*, nous n'aurons pas le droit d'attribuer les édifices de Tirynthe à une époque très ancienne. Admettre cette attribution sans autres preuves, c'est renverser tout ce que nous savons sur la technique de l'art dans l'antiquité.

Bien à vous,

W. J. Stillmann.

Larissa. — La démolition d'une mosquée a fait découvrir deux fragments d'architrave avec une inscription où l'éphore des antiquités de Thessalie, M. Kousis, a lu ces mots : Μάχων Ὀμφαλίωνος τὸν να[ὸν] Διὶ Μειλιχίῳ [1].

Bardarion. — A Bardarion, en Thessalie, on a découvert un sarcophage en marbre décoré de sculptures : un homme et une femme entourés d'Éros, un homme avec deux couronnes, entre deux aigles et des têtes de lions ; les petits côtés sont ornés de sphinx. A l'intérieur du sarcophage on a trouvé différents bijoux et une monnaie en or [2].

Olympie. — Au sujet de l'identification définitive du Léonidaïon avec le grand monument du sud-ouest de l'Altis, dont il a été question dans notre dernière *Chronique* (*Revue*, 1887, I, p. 68), M. Gust. Hirschfeld veut bien nous faire observer que cette identification avait été proposée par lui dès 1882 (*Archæol. Zeitung*, 1882, p. 120). Combattu sur ce point par M. Chr. Scherer dans la dissertation *de Olympionicarum statuis* (Gottingue, 1885, p. 45 et suiv.) et par M. Kalkmann (*Pausanias der Perieget*, p. 93), M. Hirschfeld a persévéré dans son opinion, qui vient de recevoir une confirmation éclatante.

Nous devons dire aussi que M. Laloux, ancien pensionnaire de la villa Médicis, et auteur d'une restauration encore inédite d'Olympie, était arrivé au même résultat en 1884 par l'étude comparée du terrain et de la périégèse de Pausanias.

Volo. — Une très importante découverte a été faite en 1887 (26 janvier-26 février) près de Dimini, à une heure de Volo, sous la direction de MM. Kondakis, nomarque de Larissa, et Kousis, éphore des antiquités. MM. Lolling et Wolters, qui ont assisté aux fouilles, ont décrit les trouvailles dans un intéressant article que nous résumons [3].

Le tombeau à coupole de Dimini ressemble à celui de Menidi ; la *tholos* a 9 mètres de haut (8m,74 à Menidi), le diamètre inférieur est de 8m,50 (8m,35 à Menidi). Le mode de construction — petites pierres calcaires superposées sans mortier — est identique dans ces deux tombeaux. L'intérieur était comblé par l'éboulement du sommet. On commença par déblayer le corridor d'accès ou *dromos*, long de 13m,30, où l'on trouva des ossements d'hommes et d'animaux, des plaques d'or et des tessons de vases de type Mycénien. Les fouilles à l'intérieur furent plus fructueuses. Il y avait des corps incinérés et des ossements humains mêlés à des ossements d'animaux. Voici l'énumération des principales trouvailles :

1. *Objets en or*. Une bague de 0m,022 de diamètre, avec gravure indistincte (un ou deux chevaux ?). Deux pendeloques en forme de coquille, analogues à Schliemann, *Mycènes*, fig. 162. Un ornement en forme de petite cruche, analogue à un objet de Menidi. Perles, coquilles et spirales analogues à celles de

1. Ἀρχαιολογ. δελτίον, Ἰουλ. καὶ Αὐγ. 1886.
2. Δελτίον τῆς Ἑστίας, 8 (20) mars 1887 ; *Philologische Wochenschrift*, 23 avril 1887, p. 514.
3. *Mittheilungen des d. Instit.*, 1886, p. 435-443. Cf. *Mittheil.*, 1885, p. 99. Des renseignements fort inexacts ont été publiés dans divers journaux : *Evening Standard*, 2 mars 1887 ; *Classical Review*, 1886, p. 83 ; *The Academy*, 30 avril 1887, p. 314. Cf. l'Ἀρχαιολογικὸν δελτίον des mois de janvier et février 1887.

Menidi. Sept ornements en forme de lis. Quatorze rosettes. Un grand nombre de feuilles d'or. Des objets analogues se sont rencontrés à Menidi, Mycènes et Spata.

2. *Objets en pâte de verre.* Baguettes, coquilles, plaques, ornements en forme de lis, rosettes, perles, pendeloques, analogues à des objets de Menidi et de Spata.

3. *Objets en os.* Boutons, dont quelques-uns ornés de rosettes. Plaquette carrée avec deux rosettes. Analogues à Menidi.

4. *Objets en bronze.* Cinq pointes de flèches. Rosettes à douze feuilles.

5. *Objets en pierre.* Cône en pierre noire (cf. Schliemann, *Tirynthe*, fig. 15). Cachet en lapis-lazuli, percé dans le sens de la longueur ; dans l'ouverture est passé un fil de métal. La représentation est indistincte (chien couché ?). Perle cylindrique en pierre bleue. Perle d'agate.

6. *Objets divers.* 20 coquillages du genre *conus*, dont deux percés d'un trou. On en a trouvé également à Nauplie et dans un grand nombre de gisements néolithiques. Les fragments de vases sont tantôt sans ornements, tantôt décorés seulement de larges bandes.

Philippopoli. — M. Papageorgios a signalé la découverte d'un manuscrit d'Aristote, datant du XIIIe siècle, dans la bibliothèque d'un nommé Johannis Schiagunis, magasinier aux chemins de fer orientaux. Le manuscrit, composé de 180 feuillets in-4, contient περὶ οὐράνου, βιβλίον α', β', γ' : περὶ γενέσεως καὶ φθορᾶς, βιβλ. α', β' ; περὶ ψυχῆς, λόγος α', β', γ'. Le texte diffère notablement de celui de l'édition Didot. Des scholies à l'encre rouge sont écrites en marge [1].

Amorgos. — M. Dümmler a publié un important travail sur les nécropoles préhelléniques de cette île [2]. Les tombes, formées de plaques de marbre, où les morts paraissent avoir été ensevelis dans la position accroupie, ont été découvertes jusqu'à présent sur douze points de l'île, Κόκκινα χώματα, Ζωστῆρα, Κάπρος, Δωκαθίσματα, etc. Les objets recueillis sont des outils en obsidienne, des poteries plus ou moins grossières rappelant les types d'Hissarlik, de Tirynthe et de Mycènes, des coupes de marbre, des perles et des amulettes, des fibules, des pointes de lances, des poignards en bronze, etc. A la différence de Mycènes, les épées font complètement défaut. Les fibules ressemblent à celles d'Olympie, du Dipylon à Athènes et de la grotte de l'Ida en Crète [3]. La nécropole de Phylakopi à Milo a donné des objets analogues. Tant à Amorgos qu'à Milo on a trouvé de ces petites idoles plates en marbre où Thiersch a reconnu le premier l'œuvre d'une population préhellénique répandue sur une partie de l'Archipel [4].

1. *Philologische Wochenschrift*, 16 avril 1887, p. 482. Il a été question de ce manuscrit à l'Académie des Inscriptions (A. Croiset).

2. *Mittheil. des d. Instit.*, 1886, p. 15-46, avec deux planches. M. Dumont avait déjà signalé des objets néolithiques à Amorgos dans la collection du papas Prasinos. (*Rev. Arch.*, 1867, II, p. 143.) Dans le même travail, que M. Dümmler n'a pas cité, M. Dumont appelait l'attention (p. 147) sur une pierre en forme de table, dite τράπεζα θεοῦ, qui est l'objet d'une vénération superstitieuse dans l'île ; elle est à droite de la route de Castro aux ruines d'Ægialée.

3. Cf. *Mittheil. des d. Instit.*, 1885, p. 67 ; Studniczka, *Beitræge z. altgriech. Tracht*, p. 100.

4. Thiersch, *Abhandl. der münch. Akad., philol. Classe*, 1835, p. 585 ; cf. Ross. *Arch. Aufsætze*, t. I, p. 53 ; Kœhler, *Mittheil. des d. Inst.*, 1884, p. 166 ; *Journ. of Hell. Stud.*, t. V, p. 50 ; t. VI, p. 235. Une idole semblable a été signalée à Delphes par J. Schmidt (*Mittheil. d. d. Inst.*, 1881, p. 361) ; une autre, provenant, dit-on,

M. Dümmler serait disposé à croire, comme M. Koehler, que la civilisation de Mycènes est carienne ; mais il pense que celle des Cyclades appartient aux Lélèges, qui auraient été asservis par les Cariens, puis rejetés avec les Cariens sur la côte asiatique par les envahisseurs doriens et ioniens. Il repousse par conséquent l'identification des Cariens et des Lélèges, proposée par Deimling et acceptée par plusieurs archéologues. La civilisation des Cyclades serait l'intermédiaire entre celle d'Hissarlik et celle de Mycènes, dont la céramique a été influencée directement par celle des îles, née elle-même de cette industrie très ancienne et presque barbare qui a été découverte sous la colline d'Hissarlik.

De nouvelles inscriptions grecques d'Amorgos ont été publiées par MM. Halbherr[1] et Dümmler[2]. Trois d'entre elles appartiennent à l'époque la plus archaïque et contiennent des formes qui se rencontrent pour la première fois[3].

Scyros. — Dans une localité de cette île appelée *Kampos* on a trouvé une colonne funéraire haute de $1^m,50$ avec l'inscription : Θαυμαρέτη, Εὐμήλου Ῥαμνουσίου θυγάτηρ, Θεοδώρου Ῥαμνουσίου γυνή[4].

Thasos. — M. Théodore Bent, l'auteur d'un bon livre sur les Cyclades et de plusieurs articles relatifs aux îles de la mer Égée publiés par le *Journal of Hellenic Studies*, est arrivé au mois de mars à Thasos avec un firman du khédive d'Égypte l'autorisant à y faire des fouilles. Les travaux ont commencé dans les environs du port de Liménas ; on a découvert dès le début quelques tombeaux et des textes épigraphiques, entre autres une inscription en l'honneur de Flavia Vibia Sabina, grande prêtresse, et une longue dédicace de la ville des Thasiens, ἡ Θασίων πόλις, à Caracalla, Julia Domna et Septime Sévère. L'inscription appartient à l'architrave d'un édifice situé au nord du port, là où M. Miller inclinait à placer le temple d'Esculape. M. Bent a aussi fait le tour de l'île en caïque et pratiqué des sondages en divers endroits. A la fin du mois d'avril il a quitté Thasos, annonçant des fouilles plus considérables pour l'hiver prochain.

M. Christidès me communique quelques fragments d'inscriptions de Thasos. Des estampages de ces textes m'ont été remis par M. de Launay, ingénieur chargé d'une mission dans l'Archipel.

1. Brisée de tous côtés. Caractères romains avec *apices*.

ΘΕΣΙΚΑΙ
ΥΠΕΜΠΨΑΙ
πρ]ΙΩΤΟΝΑΝΕ
ΟΙΚΤΡΑΔΕΚΩΚ
ΘΝ...ΩΤΗΝΤC
Ζ ω Π Υ Ρ
ΟΚΑΙΛΟ
ΛΟ

de Tégée, a été gravée dans le *Voyage Archéologique* de Le Bas, *Monuments figurés*, pl. 123, n° 1 ; je ne possède d'ailleurs aucun renseignement sur cette statuette, qui n'a pas été mentionnée depuis. Il est inexact qu'on en ait trouvé de semblables à Naucratis, comme le dit M. Dümmler (*Mittheil.*, 1887, p. 36.)

1. *Mittheil. des d. Inst.*, 1887, p. 81.
2. *Ibid.*, 1887, p. 97 et suiv.
3. Voir les fac-similés donnés dans les *Mittheil.*, 1887, *Beilage* à la p. 97.
4. Ἀρχαιολ. δελτίον, Ἰαν. καὶ Φεβρ. 1887.

La quatrième ligne ferait penser à une épitaphe métrique.

2. Fragment qui paraît intact en haut et en bas. Haut. 0m,15; larg. 0m,17. Les caractères sont archaïques (haut. 0m,01 à 0m,015). Je donne ce fragment en fac-similé, parce que trois lettres présentent des formes qui manquent dans l'alphabet de Thasos des *Studien* de M. Kirchhoff (4e édition, 1887, pl. I). Ce sont le χ, le φ et le ρ.

ΞΤΙΞΜΗΓΑΙ
. ΥΝ+ΑΝΩΤΕ
ΞΦΕΡΩΝΜΕΘ
ΩΝΤΑΝΥΝΜΩ
ΦΥΡΑΞΘΟΜΑ
ΑΔΕ ΤΗΓΕΦ
ΩΞ

3. Grand fragment récemment trouvé par un cultivateur, près de l'emplacement des fouilles de M. Miller à Limenas. Brisé en haut et à gauche; intact à droite à partir de la 4e ligne. Haut. 0m,32; larg. 0m,24; haut. des lettres 0m,008. Caractères du IIIe ou du IVe siècle av. J.-C.; Σ à branches divergentes; Θ, O et Ω plus petits que les autres lettres; Π à branches inégales.

ΣΙΟΝΠΑΡΑ
ΕΙΣΗΣΤΕΟΛΙΓΑΡ[χίης
ΡΗΘΗΕΝΟΛΙΓΑΡΧΙΗΙ
ΜΙΣΘΟΝΟΦΕΙΛΟΝΤΩΝΤ
)ΣΙΟΙΤΕΦΕΥΓΟΝΤΕΣΥΓ
ΠΟΛΙΤΑΙΕΣΤΩΝΕΝΗΜΕΡ[αις
πΡΟΣΤΑΤΗΣΜΗΤΕΤΩΝΑΛΛ[ων
ἀπαλ]ΛΑΓΕΙΝΠΡΩΤΟΝΑΛΛΑΚΑ.Ε...
ΑΙΠΟΛΙΤΑΙΕΣΤΩΝΟΣΔΑΝΟΛΙΓ[αρχίην
ΕΝΗΘΕΙΣΗΣΤΡΙΗΚΟΝΤΑΜΝΑΣΦ..
ΚΗΡΥΧΘΕΙΣΕΥΕΡΓΕΤΗΣΤΗΣΠΟΛ[εως
ΕΙΩΣΑΝΞΩΗΙΚΑΙΑΤΕΛΗΣΕΣΤΩΚΑ
ΔΕΨΗΦΙΣΜΑΜΗΔΕΟΡΚΟΣΜΗΔΕΙΣ
ΤΟΨΗΦΙΣΜΑΤΟΤΟΑΛΛΟΤΙΑΝΕΠΙ
ΞΗΙΗΟΡΚΟΝΟΜΝΥΗ.ΠΑΝΤΑΑΚΡΑ
ΑΙΙ...ΓΡΑΨΑΝΤΕΣΕΙΣΛΙΘΟΝΘΕ[ἶναι
ΥΟ...ΑΝΤΙΓΡΑΦΑΤΕΤΩΝΓΡΑΜΜ[άτων
ΕΙΟ..ΤΑΣΑΝΑΓΡΑΨΑΝΤΕΣΕΛΛΙ
..Σ.ΩΟΡΚΟΝΔΙ(?)ΟΜΟΣΑΙΠΑΝΤΑΣΚ
.ΜΟΥΟΝΑΝΗΒΟΛΗΣΥΝΓΡΑΨΗΙΑΡΧ
.ΕΝΔΕΘΑΣΩΙΗΡΟΦΩΝΘΡΑΣΩΝΙΔΗ[ς
.ΟΧΟΣΚΛΕΟΔΗΜΟΥ.

La collection de M. Christidès à Panagia s'est enrichie, dans le courant de l'année 1886, de deux statuettes en marbre acéphales représentant Esculape et d'un *banquet funéraire* haut de 0m,35 sur 0m,50 de large. M. Christidès m'a envoyé un croquis de ce bas-relief, que je regrette de ne pouvoir publier à cause de l'imperfection du dessin. Du moins la scène est-elle suffisamment claire. A droite, le mort couronné étendu sur un lit, tenant de la main droite levée une corne à boire, de la main gauche un petit vase ; derrière lui on distingue les replis d'un serpent(?). Sur le devant, une table chargée de gâteaux en forme de pyramides et de demi-sphères. Plus loin, assise sur le lit, les pieds sur un tabouret, une femme drapée tenant de la main gauche un coffret(?). A sa droite, posée à terre, une grande amphore. Les personnages qui suivent, de taille plus petite, occupent la gauche du relief ; ce sont trois femmes et trois enfants. L'une des femmes porte sur la tête un objet de grande dimension mais indistinct (coffre, panier?). A gauche, dans le haut, la tête du cheval paraît à travers la lucarne. Les détails de ce relief sont connus : on sait combien l'interprétation en est encore obscure [1]. Je me souviens d'avoir vu plusieurs reliefs analogues à Thasos ; ils sont particulièrement fréquents dans le voisinage des sanctuaires d'Esculape ; or ce dieu, comme le prouvent entre autres les statuettes acquises par M. Christidès, avait certainement un temple à Thasos.

Calymnos [2]. — Un Anglais établi à Smyrne, M. Paton, a récemment procuré au Musée Britannique une intéressante série de vases archaïques découverts il y a cinq ou six ans dans des tombes de l'île de Calymnos près de Pothia [3]. Par le style et la forme, ces vases rappellent ceux d'Ialysos, mais ce sont en partie des imitations maladroites de types archaïques, comme on en rencontre fréquemment à Chypre. L'archaïsme factice, qu'on a trop souvent cru reconnaître dans les œuvres de la sculpture et les inscriptions, est certainement très ordinaire dans les produits de la céramique. Les amphores panathénaïques sont les premiers exemples que l'on ait cités de cette manie, mais voici que l'on en trouve un peu partout, tant dans la céramique proprement dite que dans les produits des coroplastes. Une étude sur les œuvres d'art archaïsantes serait un travail bien méritoire et bien utile, pour lequel les matériaux ne manquent pas ; il faudrait distinguer le pastiche du style traditionnel, l'archaïsme voulu de l'archaïque subi. Le premier est plus fréquent dans les œuvres de l'art, le second dans celles de l'industrie.

Les vases de M. Paton sont généralement sans figures, mais le 7e de la série est orné de deux cerfs opposés à un cerf et à une chèvre de part et d'autre d'un palmier ; de l'autre côté on voit encore deux couples de deux cerfs de part et d'autre d'un arbre semblable. Les corps des animaux sont mouchetés de points, les cous marqués de hachures. Un autre vase présente deux oiseaux aquatiques et quatre dauphins avec un grand ornement végétal.

Carpathos. — Cette île, située en dehors des routes que l'on suit à l'ordinaire,

1. Le dernier travail à ce sujet est celui de M. Milchhœfer, *Jahrbuch des deutschen Instituts*, 1887, p. 24-32.
2. *Classical review*, 1887, p. 80.
3. Cf. Newton, *Travels*, t. I, p. 285.

a été fort peu visitée par les archéologues ; celui qui l'a étudiée avec le plus de soin, depuis Ross, est un ancien membre de l'École d'Athènes, M. Mondry-Beaudouin[1]. M. Bent en a rapporté récemment différents objets qui sont entrés au Musée Britannique[2]. Ce sont : 1° Une idole primitive en calcaire noir, haute de 26 pouces, représentant une figure féminine dont les bras et les jambes ne sont pas indiqués ; le style est celui des anciennes statues de l'Archipel que l'on croit être l'œuvre des Cariens. Elle a été achetée à Pegadia, l'ancienne Poseidonia, où M. Bent signale des ruines *préhistoriques* ; 2° Une série d'objets découverts par M. Bent dans les tombeaux taillés dans le roc à Bryconte, au nord de Carpathos ; ces tombeaux ont servi à plusieurs générations successives. On signale un *lebes* de couleur brune, avec deux anses verticales et deux horizontales, deux grands *imbrices* cylindriques, un vase décoré de lierre et d'oiseaux grossièrement dessinés, dans le genre de certaines poteries de Rhodes (Furtwaengler, *Jahrbuch des Institutes*, 1886, p. 152), une amphore de style analogue, une œnochoé trilobée à figures rouges, une poterie à couverte noire avec le graffite **ΚΛΕ**, un lécythe à figure rouge avec une panthère couchée. Les autres vases sont de style gréco-romain ; quelques-uns sont blancs avec ornements polychromes. M. Cecil Smith fait observer que la date de ces objets est fixée par une série acquise en 1859 par le British Museum et provenant d'un même tombeau de Carpathos. Cette tombe contenait un grand *lebes*, semblable à celui qu'a découvert M. Bent, deux œnochoés, de la verrerie, de la bijouterie romaine commune et trois monnaies de bronze d'Antonin le Pieux, Faustine et Caracalla.

Puisque l'occasion s'en présente, nous publions ici la partie géographique du chapitre XII de Bondelmonte relatif à l'île de Carpathos. Le texte que nous donnons est celui de la version grecque inédite du *Liber insularum*, découverte et copiée à la Bibliothèque du Sérail par feu Emmanuel Miller[3].

Ἐν ταύτῃ τῇ νήσῳ καὶ φρούρια ἦν ἑπτά, ὧν τὰ τρία ἔτι καὶ νῦν ἐν τοῖς ὄρεσι σώζονται. Ταύτης ἡ περίμετρος μιλίων ἐστὶν ἑβδομήκοντα · πρὸς μὲν οὖν τὸ ἑῷον μέρος Ὄλυμπος πόλις ἐστὶ μετὰ λιμένος Τριστόμου καὶ Σκοπέλου[4] · πρὸς δὲ τὸ ἑσπέριον περὶ τὸν λιμένα τὸν καλούμενον Θέατρον ἐν τῷ ἀκρωτηρίῳ δύο ὑπῆρχον φρούρια, Τοῦρκον δηλονότι καὶ Ἀρκασᾶς, ὅπου νῦν ὁ ἅγιος τιμᾶται Θεόδωρος[5] · ἀπαντικρὺ δὲ

1. Cf. Manolakaki, Δωρικὸν ψήφισμα Καρπάθου ὑπὸ C. Wescher (publié *Rev. Archéol.*, nov. 1863), μεταφρασθὲν ἐκ τῆς γαλλικῆς, μετὰ γενικῆς περιγραφῆς τῆς νήσου, Athènes, 1878 ; Ross, *Inscript. græcæ ineditæ*, n°s 264-266 ; *Inselreisen*, t. III (1843), p. 50-69, avec une carte de l'île à la p. 62 ; Beaudouin, *Bulletin de Correspondance hellénique*, t. IV, 1880, p. 261-284 (archéologie), p. 364-369 (langue parlée dans l'île) ; *ibid.*, t. VIII, 1884, p. 353-361 (décret de Bryconte) ; Theod. Bent, *Rockcut tombs of Carpathos*, dans l'*Athenæum* du 9 mai 1885 ; le même, dans le *Journal of Hellenic Studies*, t. VI, 1885, p. 235-242. L'auteur, qui est un amateur, ignore les travaux de M. Beaudouin. L'inscription de Bryconte avait été transportée de Carpathos à Rhodes, où elle fut copiée par M. Wescher (*Revue Archéol.*, 1863, II, p. 469 ; cf. Vercoutre, *ibid.*, 1880, I, p. 317) ; elle a été déposée depuis au Musée Britannique et rééditée par M. Newton, *British Museum Inscriptions*, t. II, n° 364, p. 138.

2. *Classical Review*, 1887, p. 27.

3. Sur cette copie et les questions qu'elle soulève, cf. notre article dans la *Revue Archéol.*, 1883, I, p. 75-88.

4. *Cum portu Tristomosque scopulo Sario* (éd. Sinner, p. 71.)

5. *Ad occiduum in portu Theatros duo erant oppida in acrotiri, i. e. punta, vi-*

Κρησὼ λεγομένη νῆσος ἐστὶ καὶ Μενέτης καὶ Κόρακες φρούρια ἐγγὺς τοῦ Γομάλου λεγομένου καταφαίνοντος ὄρους[1] · ἀπὸ δὲ τοῦ ἀρκτώου μέρους ἐγγὺς τῆς θαλάσσης Φράντου πόλις μεγαλοπρεπὴς ἦν[2]. Οὐ πόρρω δὲ ταύτης περίπου τὸ μέσον τῆς νήσου καὶ τὸ καλούμενον Ἀγκινάρα ὄρος καὶ ὁ τοῦ Ἁγίου Ἡλία ὄρος ὁρᾶται[3]. Ἀπ' αὐτοῦ δ' ἔτι τοῦ ἀρκτώου μέρους πεδιὰς ἐξαπλοῦται, ἧς ἐν τῇ κεφαλῇ λιμὴν ἔστιν Ἀγαθὴ λεγόμενος. Πάντες οὖν οἱ τὴν νῆσον ταύτην οἰκοῦντες ἄνθρωποι αἰσχροὶ ταῖς ἰδέαις εἰσίν, ὅτι τὴν πίσσην ἐργάζονται, ἀφ' ἧς καὶ μολύνονται, διαζῶσι δὲ μόνῳ τῷ γάλακτι τρεφόμενοι[4]. Εἰς ταύτην ποτὲ οἱ Τοῦρκοι λάθρα ἐν νυκτὶ παρεγένοντο, κέρδους χάριν · οὓς ἐννοήσαντες οἱ πρὸς φυλακὴν τεταγμένοι ἀνδρείως τε κατ' ἐκείνων ἀντέστησαν, καὶ τὴν τριήρη κατέκαυσαν[5] · ὑποστρέψαντες δ' ἐκεῖνοι περίλυποι, ἐπλανῶντο γὰρ ἐν τῇ νήσῳ λαφυραγωγεῖν προθυμούμενοι, ἐπεὶ ταύτην εὗρον κεκαυμένην, τὴν μὲν λείαν κατέλιπον, φεύγοντες δὲ εἰς τὰ ὄρη πλείους τῶν ἑκατὸν ἐφθάρησαν[6].

Ce texte, rapproché des extraits du *Liber Insularum* que nous donnons dans les notes, prouve une fois de plus combien le manuscrit du Sérail peut servir à éclaircir le mauvais latin de Bondelmonte ou de son traducteur. Là où le latin est presque inintelligible, le grec se comprend sans peine, excepté là où la source commune était déjà altérée, comme dans les phrases du début.

Rhodes. — Aux fibules en or et en bronze ornées de dessins incisés sur les côtés que M. Furtwængler a récemment énumérées (*Archæol. Zeit.*, 1884, p. 102), M. Cecil Smith ajoute cinq spécimens provenant de Rhodes, dont deux sont au Musée Britannique[7]. Les trois premiers ont été signalés dans le catalogue de la vente Biliotti publié par M. Smith (1885, n°s 607-8). Nous regrettons de ne pas posséder cette brochure et nous exprimerons à la même occasion le regret que les catalogues de ventes archéologiques faites à Londres soient aussi parcimonieusement distribués sur le continent. Il faut dire que la plupart d'entre eux sont très sommaires et que la rédaction en est souvent confiée à de simples manœuvres, alors qu'en France MM. de Witte, Longpérier, Lenormant et Frœhner nous ont familiarisés avec des catalogues qui sont eux-mêmes des œuvres d'archéologie et des œuvres d'art.

Le Musée Britannique a récemment acquis un fragment de stuc trouvé à Rhodes, contenant cinq lignes d'une inscription peinte en caractères grecs de basse époque : c'est un fragment d'une liste de noms sans intérêt, mais les inscriptions grecques peintes sont très rares[8].

Délos. — Le rapport officiel de l'éphore Scordilis, surveillant des fouilles conduites par M. Fougères aux mois de mai, juin et juillet dernier, résume

delicet Thuetho et Archassas, ubi nunc sanctus Theodorus dominatur (*ibid.*). Cf. Ross, *Inselreisen*, t. III, p. 61. *Archassas* paraît être l'ancienne *Arcésine*.

1. *In conspectu Casso insula est, Venetesque Corachi oppidum prope montem Gomali apparent in alto* (*ibid.*).
2. *Fianti civitas ampliata est* (*ibid.*) Selon Ross, ce serait *Aphané*. (*Inselreisen*, t. III, p. 64.)
3. *Mons Anachimara et Oros et Sancti Eliæ manifestantur ubique* (*ibid.*).
4. *Per totam denique tanquam bruti habentur, qui, laborantes in pice, cum lacte sustentantur* (*ibid.*) Cf. Ross, *Inselreisen*, t. III, p. 59.
5. *Carpathi ergo vigilantes, super eos viriliter biremem incendere* (*ibid.*).
6. *Illi vero redeuntes contristati nimis, dimissa præda, in montibus plusquam centum fame periere* (*ibid.*).
7. *Classical Review*, 1887, p. 115.
8. *Classical Review*, 1887, p. 117.

ainsi les trouvailles de cette campagne : 1° Dans le Portique des Taureaux, treize bases carrées avec signatures ; 2° dans l'Artémision, 8 dédicaces, 23 décrets de proxénie, 14 fragments d'inventaires de 20-40 lignes, un grand inventaire bien conservé de 164 lignes, un buste viril, une main colossale, peut-être celle de l'Apollon des Naxiens ; 3° près du lac sacré, trois statues archaïques d'Apollon plus ou moins bien conservées ; 4° dans le portique de Philippe, six bases avec inscriptions. La palestre a été déblayée à l'endroit appelé χαλυβάχια : on y a trouvé 6 inscriptions éphébiques, 9 dédicaces, beaucoup de plaques et de sièges en marbre portant des dessins en graffite, œuvres des éphèbes oisifs ou attendant leur tour d'exercice. Enfin, deux têtes de femmes et trois têtes viriles [1].

Le n° d'avril du *Bulletin de Correspondance Hellénique* (p. 244-275) contient un article développé de M. Fougères sur la campagne d'avril-août 1886, précédé d'un résumé général de ses trouvailles. Quand les découvertes des membres de l'École française ont été enregistrées par le *Bulletin*, elles passent dans le domaine de l'archéologie consolidée et sortent du domaine flottant de la chronique. Il suffira donc de signaler cet excellent article ; j'ai fait ailleurs mes réserves sur le prétendu Ζεὺς Μερανός dont on a cru lire le nom dans une inscription de Myconos [2].

Ténos. — M. Studniczka a publié un intéressant bas-relief en terre cuite qui a été donné au *Polytechnicon* d'Athènes, en 1883, par un étudiant de Ténos [3]. On peut y voir une des représentations les plus anciennes du supplice de Prométhée, ou simplement l'imitation d'un motif fréquent sur les bas-reliefs assyriens, celui du mort ou du blessé dévoré par un oiseau de proie, οἰωνοῖσι δαῖτα. Le style rappelle celui des vases du Dipylon [4]. Une pierre gravée de l'Archipel, appartenant à la classe des *Inselsteine* étudiés par M. Milchhœfer [5], présente un motif presque identique [6]. M. Milchhœfer y avait reconnu Prométhée, mais MM. Furtwængler et Studniczka ont combattu cette interprétation mythologique. Si leurs objections trouvent créance, il faudra admettre que les représentations du même genre, imitées de modèles réalistes orientaux, ont dû exercer quelque influence sur la formation de la légende du Titan grec.



1. Ἀρχαιολογικὸν δελτίον τῶν μηνῶν Ἰουλίου καὶ Αὐγούστου 1886.
2. *Rev. critique*, 4 juillet 1887 ; *Rev., Archéol.*, 1887, I, p. 366.
3. *Mittheilungen des d. Instit.*, 1887, p. 87, avec un croquis que nous reproduisons. La longueur du tesson original est d'environ 0m,20.
4. Cf. notamment *Monum. dell. Instit.*, t. IX, pl. 40 ; Conze, *Anfænge der griech. Kunst*, pl. X, 4.
5. Milchhoefer, *die Anfænge der griechischen Kunst* : cf. notre article dans la *Revue Archéol.*, 1883, t. II, p. 366-381. De nouvelles gemmes de cette série, provenant de Milo, ont été publiées dans les *Mittheilungen des d. Inst.*, 1887, p. 170-179, et pl. VI.
6. *Revue Archéol.*, 1878, pl. XX, 2.

CRÈTE. — Les dernières découvertes sur le sol de la Crète, dues principalement à MM. Halbherr et Fabricius, ont produit un grand nombre d'objets qui ont trouvé place dans un petit musée local, celui du Φιλεκπαιδευτικὸς Σύλλογος, fondé en 1875 sur le modèle du *Syllogue* de Constantinople. Le gouverneur de l'île vient de demander à la Porte un subside annuel de 5,000 francs en faveur de cette société, dont le musée, devenu insuffisant, doit être remplacé par une construction plus spacieuse[1].

— M. Schliemann a rendu compte de son voyage en Crète dans la *Zeitschrift für Ethnologie* (1886, p. 376).[2] Il était accompagné de M. Dœrpfeld.

— M. Sp. P. Lambros signale dans l'*Athenæum* (19 mars 1887, p. 391) d'importantes sculptures récemment découvertes à Gortyne, notamment une statue d'orateur, de grandeur naturelle, qui rappelle le prétendu *Germanicus* du Louvre, une statue colossale qui n'avait pas encore été complètement exhumée, un torse de statue féminine drapée, deux torses et une tête d'empereurs romains. A Settia, M. Halbherr a découvert un sarcophage en pierre, où est représenté en relief un char de guerre ; deux guerriers sont debout sur le char, deux autres courent à côté. Le même archéologue a recueilli des haches en bronze et de nombreuses inscriptions.

CONSTANTINOPLE. — Dans l'inscription grecque que nous avons publiée (*Rev. Archéol.*, 1887, I, p. 73), MM. Leval et Neroutsos-bey pensent qu'il faut lire : ὁ δοῦλος τοῦ θεοῦ Ἀρφρίδ[ος] au lieu de ὁ δοῦλος τοῦ Οὐαριφρίδου, restitution de Becker (*Annalen des Vereins*, 1874, p. 210).

CHYPRE[3]. — On a vendu à l'hôtel Drouot, le 27 et le 28 mai de cette année, les antiquités découvertes par M. O. Richter à Polis-tis-Chrysokhou (*Arsinoé*) au cours des fouilles dont nous avons rendu compte ici même (*Revue*, 1887, I, p. 83 sqq.) et dans la *Gazette des Beaux-Arts* (1887, I, p. 332). Le catalogue comprenait 442 nos, plus un grand nombre d'objets non inventoriés. Nous signalerons les vases d'ancien style ornés de figurines en relief, Aphrodite et Eros (nos 82-84) ; un lécythe avec un dessin au trait noir sur fond blanc mat, représentant une Amazone attachant ses sandales, avec une pelte en forme de croissant derrière elle (no 86) ; une amphore panathénaïque, représentant d'un côté Minerve armée d'un bouclier rond et brandissant sa haste, de l'autre deux discoboles (no 89) ; une coupe à figures noires, portant une Sirène et un Sphinx affrontés sur chaque face, avec l'inscription fréquente Χαῖρε καὶ πίει εὖ au-dessous (no 103). Parmi les vases à figures rouges, on remarquait la coupe décorée d'une joueuse de crotales et signée Χαχρυλίων ἐποίησεν (no 117) ; une coupe avec Bacchus barbu, tenant un cep de vigne et une corne à boire, marchant vivement vers la droite, signée **HEPMAIOΣ EΠOIEΣEN**[4] (no 119) ; le beau rhyton à

1. J. Hirst, *Notes from Crete*, dans l'*Athenæum*, 1887, p. 230.
2. Cf. *Philologische Wochenschrift*, 2 avril 1887, p. 418.
3. Cf. *Revue Archéol.*, 1885, II, p. 340-364 ; 1886, II, p. 96-100 ; 1887, I, p. 76-87. Nous devons signaler un très important article de M. Dümmler sur les nécropoles archaïques de Chypre. (*Mittheil. des d. Instit.*, 1887, p. 209-262, avec trois planches.) Dans le même recueil (p. 325), M. Rossbach est revenu sur le vase d'Athiénau, que nous avons publié ici-même (*Revue*, 1885, II, p. 360) ; il y voit un simple tableau de genre, opinion que nous ne pouvons partager.
4. Klein, *Meistersignaturen*, p. 221.

tête de bélier dont j'ai donné une gravure dans la *Gazette des Beaux-Arts*, 1887, I, p. 333 (n° 139). Le n° 140 était un lot de cent-six morceaux de poterie portant des graffites pour la plupart chypriotes ; quelques-uns seulement sont en grec.

Vases sans décor : n° 145, lécythe en forme d'osselet ; n° 147, patère munie d'une anse, à couverte noire ; sur le pied trois graffites ΔΔΔ, ΕΑΡΗ, ΧΔΔΔΔΙΙΙ. D'autres patères portaient des graffites chypriotes qui ont été publiés par M. Deecke. (*Philol. Wochenschrift*, 1886, p. 1612, 1643, 1644.) — N° 159, plateau romain portant le nom du potier : SEX MA (liés) F, inscrit dans une semelle de chaussure. — N° 166, amphore pointue par le bas ; sous le col, un nom grec en graffite : ΔΙΦΛΟΥ (*sic*, pour Διφίλου). — N° 172, grande anse d'amphore avec la partie attenante de la panse, qui porte les lettres grecques archaïques ϘV peintes en rouge.

Parmi les terres cuites, il y a un véritable colosse, une femme assise sur un siège à dossier et à escabeau, la main droite appuyée sur l'épaule d'une jeune fille drapée placée debout et posant sa main gauche sur le genou de la femme assise (n° 252, haut. 0m,66). Diverses autres statuettes funéraires de grandes dimensions représentent des femmes assises, drapées et voilées (nos 253, 254, 263) ; un autre type est celui d'une femme à demi couchée sur une kliné et accoudée sur un double oreiller (n° 267).

Le seul bronze intéressant (n° 277) est un manche de miroir orné d'un bas-relief : Éros accroupi, de face, sur un chapiteau d'ordre ionique. L'Éros est accroupi à la façon des petites statuettes chypriotes en calcaire qui représentent l'Adonis-Pygmée.

La collection de bijoux (nos 299 et suiv.) était assez riche, mais sans une seule pièce de premier ordre. Signalons une bague d'or à chaton ovale, avec les trois lettres chypriotes *a-ta-sa* tracées au pointillé à l'intérieur (n° 315), un collier composé d'un beau masque de Méduse d'ancien style et d'une plaque d'or estampé, représentant l'œil *oudja*, de rosaces et de pendeloques d'or, de cornalines, d'un barillet en agate rubannée, de deux petits lions couchés, l'un en calcédoine, l'autre en pâte de verre (n° 328.)

Un scarabéoïde en chalcédoine, perforé dans le sens de la longueur, porte une gravure (lion dévorant cheval) et l'inscription chypriote 'Αριστοϝάναξ, déjà publiée par M. Deecke (n° 350).

Les objets en pierre calcaire comprenaient un très beau couronnement d'autel de style grec (n° 367) ; un sphinx femelle en haut relief, d'ancien style, aux ailes recoquillées (n° 369) ; des inscriptions chypriotes, les premières, dit-on, qui aient été vendues à Paris (nos 372-378, publiées par M. Deecke) ; une stèle portant l'inscription grecque Τιμαγόρα [Ὀ]νασαγόρου Τύχων ἐπέστησε (n° 380.)

Dans le *Supplément* (nos 391-442), nous remarquons le n° 399, ainsi décrit par le catalogue : « Guttus, la plus belle pièce connue de cette classe de poterie, et d'une grande fraîcheur de conservation. La femme qui tient le goulot sur ses genoux est habillée de rouge et ses chairs sont peintes en blanc. La panse est toute couverte de dessins : oiseaux, arbustes, une couronne de feuilles, cercles perlés, treillis, rondelles et dentelures. Peinture noire et blanche sur fond rouge,

H. 0m,35. » Le n° 404 est une coupe à figures rouges, à l'intérieur de laquelle on voit une femme nue penchée en avant et déposant un bassin à quatre anses sur un petit trépied. Le catalogue avait omis d'indiquer que cette peinture est signée ΗΕΡΜΑΙΟΣ ΕΠΟΙΕΣΕΝ[1], mais les amateurs s'en sont bien aperçus et le vase a été poussé jusqu'à 1,900 francs.

La vente, faite à l'Hôtel Drouot le 27 et le 28 mai de cette année, a produit de brillants résultats, ce dont on peut féliciter les commanditaires des fouilles ; mais, au point de vue scientifique, il n'y a pas lieu de s'en réjouir. D'une part, en effet, la dispersion de la collection découverte à Arsinoé est très regrettable ; de l'autre, les prix élevés obtenus par quelques objets, notamment par les vases peints[2] et les grandes terres cuites, auront pour résultat d'encourager les fouilles hâtives, sinon clandestines, inspirées uniquement par l'appât du gain. M. Richter ne peut se trouver partout pour dresser le procès-verbal des découvertes ; bien des gens, d'ailleurs, qui veulent fouiller à leur aise, se passent volontiers du contrôle d'un archéologue. Il est impossible que le gouvernement ou, à défaut, le public anglais ne finisse point par s'émouvoir d'un état de choses que l'on ne manquerait pas d'appeler scandaleux si la Porte était encore la maîtresse de Chypre.

— De nouvelles inscriptions chypriotes ont été communiquées par M. Richter à M. Deecke et publiées par lui dans la *Philologische Wochenschrift* du 19 mars 1887 (p. 380)[3]. Des inscriptions phéniciennes de même provenance ont été signalées par MM. Berger et Derenbourg à l'Académie des inscriptions.

— Je suis obligé, fort à regret, de revenir sur le vase de Tamassos, que j'ai publié dans ma dernière *Chronique*. (*Revue*, 1887, I, p. 77-81). Ce vase, peu de temps après ma publication, est resté déposé pendant quelques semaines au musée du Louvre, puis il a été renvoyé en Angleterre à son possesseur, qui n'avait pu s'entendre sur le prix avec la direction des musées. Mon étonnement a été grand lorsque j'ai constaté que le vase, dans son état actuel, ne répondait pas exactement aux photographies que j'avais reçues de M. O. Richter et d'après lesquelles j'ai exécuté mes dessins. Des trois chèvres sauvages (p. 77), il ne restait guère que la moitié d'une ; l'oiseau volant (p. 79) était défiguré par d'évidents repeints ; la scène de chasse (p. 80) n'avait pas été moins maltraitée ; enfin, la Gorgone (?) et la figure qui enfonce le clou (p. 81) avaient disparu presque totalement[4]. Comme cet épisode est de beaucoup le plus curieux, je désirais établir la sincérité de mes dessins à l'encontre des dénégations qui pourront se produire ; j'ai donc immédiatement écrit à M. Richter pour lui redemander des épreuves photographiques, qu'il a eu l'obligeance de m'envoyer

1. Klein, *Meistersignaturen*, p. 221.
2. Coupe de Kakrylion, n° 117, 500 francs ; coupe d'Hermaios, n° 119, 1,025 francs ; rhyton à tête de bélier, n° 139, 800 francs ; deuxième coupe d'Hermaios, n° 404, 1,900 francs. L'ensemble a produit environ vingt mille francs.
3. Cf. *Rev. Arch.*, 1887, I, p. 82.
4. J'avais averti (p. 79) que mes dessins, exécutés d'après des photographies mal venues, ne pouvaient être considérés que comme des approximations. Parmi les erreurs que j'ai commises, la plus importante est l'omission d'un licou au moyen duquel le cerf (p. 78) est attaché à un arbre. Le casque du Persée (p. 81) paraît aussi avoir été inexactement rendu, mais il est presque complètement effacé sur l'original.

sans retard et que je montrerais, s'il était nécessaire, aux sceptiques. Deux points sont bien établis : 1° Que M. Richter a photographié le vase alors que les peintures étaient relativement en bon état ; 2° que le vase a depuis souffert très sérieusement et qu'on s'est efforcé, d'une manière peu heureuse, de réparer à l'aquarelle les injures du temps, sans toutefois réussir à les réparer toutes. M. Richter, sur ma demande, m'a donné de nouveaux détails relatifs à l'histoire de ce vase, détails que je crois nécessaire de résumer ici. Trouvés par M. Richter lui-même, les fragments ont été retirés par lui (*eigenhändig*) de la fosse et transportés sous sa tente. Au moment de la découverte, le vase était couché sur le flanc, la chasse au lion en haut, l'épisode de Persée en bas. M. Richter nettoya lui-même les morceaux, qui présentaient par endroits un dépôt calcaire. Puis il les fit porter à son domicile, au couvent d'Hagios Heraklidis. C'est alors qu'il recolla le vase, avec l'aide d'un ouvrier expérimenté : ce travail difficile lui prit plusieurs jours. Pour assurer la solidité de l'objet, M. Richter boucha les lacunes avec de l'argile et y passa de la couleur pour donner de l'uniformité à l'aspect. Il nie absolument avoir repeint d'autres parties que les sutures et les lacunes (*Ritzen und Fehlstellen*) qui sont faciles à reconnaître. Les photographies furent prises par lui dans la cour du couvent qu'il habitait.

Un peu plus tard, comme le vase était à Nicosie dans la maison de M. Richter, le colonel Warren, possesseur de la trouvaille, demanda que l'intérieur du vase fût garni de plâtre. Ce travail fut exécuté par deux ouvriers de Dali, Lovsos et Similis ; mais comme ils étaient maladroits et que la colle employée par M. Richter ne tenait guère, le résultat de l'opération fut que le vase tomba en morceaux. On se mit à le recoller une seconde fois, sous la surveillance de M. Richter : le dommage avait été insignifiant.

A ce moment commença le procès Watkins-Warren, où M. Richter se trouva en lutte avec le colonel. La police mit les scellés sur la chambre de la maison de M. Richter où était déposé le vase, dont la réparation n'était pas encore achevée. De là, il fut transporté dans la maison du colonel Warren : les renseignements de M. Richter ne vont naturellement pas plus loin. En 1886, le vase figura à la *Colonial exhibition* de Londres ; en 1887, on l'envoya à Paris ; aujourd'hui, il est sans doute en Angleterre, mais je ne sais entre les mains de quelle personne.

J'ajoute que le 13 avril 1886, à la réunion du *Conseil des antiquités* de Chypre, le colonel Warren a déclaré que le vase avait été *partiellement restauré en Angleterre*. D'autre part, dans une seconde lettre datée de Larnaka, 19 avril 1887, M. Richter, répondant à une nouvelle *mise en demeure* amicale que j'avais cru devoir lui adresser dans l'intérêt de la vérité et de la science, écrivait ce qui suit : « Quand le vase en fragments a été découvert par moi, *on voyait intégralement la Gorgone, l'homme avec le clou, l'homme avec le casque élevé, le bouclier, la lance et l'épée. Les deux hommes sur le char étaient aussi visibles que sur la photographie. Mes retouches ont exclusivement porté sur les sutures et les trous.* Dans cette classe de vases chypriotes, la peinture a été appliquée d'une manière très peu solide ; la cuisson consécutive a souvent été

insuffisante, d'autres fois elle a entièrement fait défaut. En frottant avec de l'eau ou tout autre liquide, on fait aisément disparaître les couleurs. Enfin, je dois dire qu'au moment d'exécuter les photographies, j'ai mouillé toute la surface du vase, pour faire mieux ressortir les figures dont la reproduction était difficile. »

L'histoire du vase de Tamassos n'est sans doute pas terminée; nous essayerons de le suivre dans ses futures pérégrinations. Mais, avant de savoir ce qu'il deviendra, nous tenions à établir, pour l'édification des archéologues, que s'il n'est plus conforme aux photographies et à nos dessins, ce n'est ni la faute de M. Richter, ni la nôtre.

— M. Cecil Smith nous apprend [1] que depuis 1881, époque de l'occupation de Chypre par les Anglais, d'incessantes demandes de fonds ont été adressées par les archéologues à la *Treasury* afin de pouvoir commencer des fouilles. On n'a rien obtenu; les quelques travaux exécutés en 1881, à l'instigation de M. Newton, ont été payés par une souscription privée. Tout ce que le British Museum peut faire, c'est d'acheter les objets que l'on découvre dans l'île lorsqu'il dispose de fonds suffisants. Ainsi, dans le courant de 1886, cet établissement a acquis trois importantes antiquités provenant de Polis tis Chrysokhou. Ce sont : 1° une bague d'argent portant une mouche d'or en guise de chaton, chef-d'œuvre d'orfèvrerie grecque; 2° un charmant petit alabastron en terre cuite décoré de deux Ménades polychromes sur fond blanc et signé *(P)asiades*, nom d'un céramiste jusqu'à présent inconnu, qui paraît avoir été contemporain de Polygnote [2]; 3° un lécythe à figures rouges avec ornements blancs et dorés; le sujet représenté est Œdipe perçant le sphinx avec une lance, en présence d'Athéné et d'autres personnages. C'est la première fois que ce motif ainsi traité paraît sur un vase. L'Athéné est toute pareille (sauf qu'elle ne supporte pas de Niké) à la statue chryséléphantine de Phidias; le casque, l'égide, le bouclier, la lance sont dorés et le reste de la figure avec la draperie est peint en blanc. En face de l'Athéné on voit un Apollon assis; dans le champ, Castor et Pollux d'un côté, Aineias de l'autre. L'attribution de toutes ces figures ne souffre pas de doute, les noms étant inscrits à côté des personnages.

La liste des monuments représentant Œdipe et le Sphinx a été dressée par O. Jahn [3], Overbeck [4] et Heydemann [5], mais ces catalogues partiels comporteraient déjà bien des additions. Outre le vase inédit de Chypre, que nous venons de décrire, nous signalerons un lécythe attique à figures noires qui est entré récemment au musée du Louvre. Il avait été donné, en 1883, à M. La Fuente, inspecteur des succursales de la Banque de France, alors en mission à Athènes. Comme il était brisé en une vingtaine de fragments, M. La Fuente nous le confia pour le réparer. Après l'avoir oublié au fond d'un tiroir pendant quatre ans, nous l'avons fait recoller par l'atelier du musée de Saint-Germain et le

1. *Classical Review*, 1887, p. 25.
2. Le nom est cité par Klein, *Vasen mit Meistersignaturen*, 2e éd., 1887, p. 222, sous la forme moins correcte *Iasiades*.
3. Jahn, *Archæologische Beitræge*, p. 112.
4. Overbeck, *Heroische Galerie*, p. 30.
5. Heydemann, *Annali dell' Instit.*, 1867, p. 377.

possesseur a bien voulu en faire hommage aux collections nationales. On voit Œdipe debout devant le Sphinx, aux pieds duquel est étendue une de ses victimes. Deux autres personnages et des guirlandes dans le champ complètent la composition, qui s'est déjà rencontrée plus d'une fois dans la céramique.

Samos. — Le Musée Britannique a acquis en 1886 quelques intéressantes terres cuites provenant de cette île [1] : 1° un masque de satyre, de style archaïque, les narines percées, avec des trous pour l'insertion de ficelles auprès des oreilles et au-dessus du front; c'est un *oscillum*; 2° un bateau avec deux compartiments; 3° un vase en forme de chameau agenouillé, avec des paniers entre lesquels est l'embouchure du vase; dans le panier de gauche on voit un coq et une tête de sanglier; dans celui de droite, deux cruches.

A la Société des Antiquaires de Berlin, M. Fabricius a fait une communication sur les antiquités de Samos et l'Héraion (4 décembre 1886) [2]. Il demande que les fouilles, commencées par MM. P. Girard et Clerc, soient continuées; malheureusement, les plantations de vignes rendent les recherches très difficiles et le gouvernement local ne se prête point aux mesures d'expropriation qui seraient nécessaires.

Smyrne. — Dans la nécropole de la vieille Smyrne, M. Paton a observé que toutes les tombes sur les pentes inférieures de la colline ont été violées depuis peu par les chercheurs de trésors [3]. Ces tombes sont des puits perpendiculaires entourés de cercles de pierres. Parmi les débris accumulés alentour, il y a de nombreux fragments de *pithoi* et de sarcophages en terre cuite ornés de peintures, comme ceux de Clazomène qui sont actuellement au musée de Constantinople. (*Monumenti dell' Instit.*, t. XI, pl. 53; Baumeister, *Denkmäler des klass. Alterth.*, t. I, p. 853.) Le musée de l'École Évangélique de Smyrne possède un fragment d'un sarcophage semblable découvert également à Clazomène [4].

Assarlik [5]. — M. Paton a pratiqué des fouilles dans la nécropole d'Assarlik, près de Myndos, qui avait déjà été signalée par M. Newton [6]. Les tombes sont situées sur une crête en face de l'acropole de la ville antique, que M. Newton identifie à Souagela, mentionnée dans les listes des tributaires athéniens. Elles sont de deux sortes : 1° un mur circulaire de maçonnerie polygonale, d'environ trois pieds de diamètre, au milieu duquel s'élève un tumulus de pierres détachées. Le centre du tumulus est occupé par une chambre sépulcrale fermée en haut par deux grandes pierres et accessible vers le nord-ouest par une allée couverte en maçonnerie polygonale. La porte est un bloc rectangulaire faisant office de linteau qui repose sur deux autres blocs servant de montants; 2° un enclos rectangulaire de maçonnerie polygonale, sans trace de tombe, mais contenant parfois une petite cavité superficielle limitée par quatre plaques de

1. *Classical Review*, 1887, p. 117.
2. *Philologische Wochenschrift*, 22 janvier 1887, p. 126.
3. Paton, *Classical Review*, 1887, p. 82.
4. D'autres morceaux, de même provenance, sont au Musée Britannique; cf. *Classical Review*, 1887, p. 117.
5. *Classical Review*, 1887, p. 80 ; *The Academy*, 30 avril 1887, p. 313.
6. *History of discoveries*, p. 580.

terre cuite et couverte par une grande pierre circulaire; la cavité contient des cendres. Plus loin, sur la même colline, les rectangles sont, au contraire, de grands sépulcres ayant contenu un sarcophage ou un *pithos*, tandis que les cercles renferment de petites *ostothékai*. M. Paton croit que ces tombes, placées sur des sommets élevés, sont celles que Strabon mentionne en Carie et qu'il attribue aux Lélèges. Il a remarqué deux tombes analogues près du village de Gheresi qui contenaient de la poterie lustrée noire et rouge; cela ferait penser que ce mode de sépulture s'est continué assez longtemps parmi les populations de même race. Sur un sommet voisin est un tombeau très remarquable, entouré d'un mur à la distance de huit mètres et couvert par cinq énormes pierres. Le tout est entouré d'un second mur, à vingt-quatre mètres plus loin, et l'on voit une porte vis-à-vis l'entrée du tombeau. La tombe contenait quelques fragments de marbre qui ont pu faire partie d'une porte ou d'un sarcophage et un petit fragment d'un vase attique du vᵉ siècle. Serait-ce là, comme le suppose M. Paton, la sépulture d'un prince carien?

Les objets découverts dans les tombes d'Assarlik ont été envoyés au British Museum. Les vases portent tous des dessins géométriques; on trouve la même décoration sur des plaques d'or. Les fibules ont toutes le même type; les armes sont en fer et les corps ont toujours été incinérés. Voici le contenu de deux tombes qui peuvent servir de spécimens : 1° grande amphore circulaire pleine d'ossements et de cendres, bol à deux anses, cruche, amphore avec cercles concentriques, fragments d'armes en fer, une pointe de lance et un couteau recourbé ; 2° vase cinéraire, fragments d'une mince plaque de bronze qui avait été fixée à du bois, deux spirales en or ; armes de fer. Parmi les objets les plus remarquables des autres tombes, on signale une *bulla* circulaire en électrum avec trous tout autour pour la fixer, bossette repoussée au centre, triangles mouchetés de points; un bandeau d'or avec double rangée de zigzags (cf. *Archæol. Zeit.*, 1884, pl. XI, 4); des fibules de bronze (*Ibid.*, pl. IX, 3); des fragments de sarcophages en terre cuite avec dessins incisés et estampés; un *askos* en forme d'oiseau.

Les vases sont faits au tour, mais mal cuits; les fibules sont d'un très beau travail. Les dessins des sarcophages ont des analogues à Corneto. (*Monum. dell' Inst.*, t. X, pl. X, 2.) M. Cecil Smith fait observer que la seule poterie qui lui rappelle celle d'Assarlik est une série de fragments de Sardes actuellement au Musée Britannique, qui ont été découverts en 1869 par M. Dennis, dans un des nombreux *tumuli* de cette plaine. Le tombeau fouillé par Spiegelthal dans la même localité (Olfers, *Abhandl. der Akad. zu Berlin*, 1858, p. 539) marque, suivant M. Smith, un développement du type d'Assarlik. L'importance de ces constatations pour l'ethnographie de l'Asie-Mineure et les rapports les plus anciens entre l'Asie et l'Europe méridionale, fait attendre avec quelque impatience la publication promise de M. Paton dans le *Journal of Hellenic Studies*.

Assim. — On lit dans le *Moniteur Oriental* du 2 avril 1887 :

« La frégate *Rehbéri-Tevfik* avait été envoyée dernièrement, dit le *Hakikat*, au golfe d'Assim pour y prendre des pierres pour l'Amirauté impériale. Les

travaux pour l'extraction de ces pierres ont fait découvrir des vestiges d'une construction ancienne. Le commandant de la frégate fit travailler son équipage à dégager la construction et il arriva à mettre à découvert les ruines d'un temple de l'antiquité grecque.

« Le commandant fit procéder immédiatement aux fouilles, qui ont déjà eu d'heureux résultats. Quelques statues et un grand nombre de colonnes du plus beau style ont déjà été découvertes et embarquées à bord de la frégate pour Constantinople. »



Le même journal, à la date du 28 mars, publie l'information suivante, qui est curieuse à plus d'un titre :

« Sa Majesté le Sultan a daigné décerner les insignes de 3e classe (commandeur) de l'ordre du Medjidié à M. Bernard Maimon en récompense des services signalés rendus à la science archéologique et de son dévouement à l'Empire.

« On sait que M. Maimon avait déjà présenté à Sa Majesté une copie des inscriptions chaldéennes qu'il a pu retirer pendant sa première expédition en Babylonie. Une de ces inscriptions contient 300 lignes environ tracées sur un cylindre de terre cuite trouvé dans les fouilles du temple du Soleil à Sipparah, sur l'Euphrate. Cette inscription commence : « Je suis Nabuchodonosor, fils légitime de Napolassar, etc. »

« La copie de cette inscription a été imprimée sur soie pour être offerte à Sa Majesté. »

Colophon. — M. Schuchhardt a publié, dans les *Mittheilungen* de l'Institut allemand (1886, p. 398-434), le récit d'une exploration des ruines de Colophon, Notion et Claros, accompagné d'esquisses topographiques de cette région jusqu'à présent peu explorée[1], de dessins des murs de Colophon et de Notion construits en bel appareil polygonal. Le croquis ci-dessus donnera une idée des

1. Cf. A. Fontrier, Περὶ Κλάρου, Κολοφῶνος, Νοτίου, dans le Μουσεῖον de Smyrne, 1880, t. III, p. 187-214.

résultats géographiques de ce voyage, entrepris avec MM. Kiepert et Paul Wolters; l'échelle est au 200 millième.

TROADE. — Des renseignements assez confus sur une ou plusieurs découvertes faites en Troade sont données par le *Moniteur Oriental* des 4, 14 et 29 avril 1887. Nous reproduisons ici ces découpures que nous devons à l'obligeance de M. André Leval.

4 avril : « Moustapha Niazi effendi, chef comptable du sandjak de Bigha [1], et Ismaïl effendi, commandant de la gendarmerie de la même localité, sont arrivés à Constantinople apportant avec eux des objets d'antiquité trouvés à Kaz-Dagh dans une tombe très ancienne. Ces objets sont : une riche ceinture, des plats en or, une coiffure de femme en or imitant des roses. »

12 avril : « Trente villageois sous la conduite d'un derviche se sont rendus de nuit aux environs du village de Bounarbachi, à trois heures de Troie, et là, sans aucune autorisation, ont pratiqué des fouilles pendant plusieurs nuits et ont découvert à une profondeur de trois mètres un tombeau très ancien. Aussitôt que le derviche a vu le tombeau, il a donné à ses hommes le conseil de se retirer pour ne pas se trouver aux prises avec les esprits méchants qui hantent la demeure des morts. Les villageois, saisis de terreur, prirent la fuite ; aussitôt après le bon derviche revint avec trois compagnons, ouvrit le tombeau et enleva tout ce qu'il contenait.

« L'autorité locale ayant eu vent de cette découverte, a procédé à l'arrestation du derviche et a repris tous les objets soustraits par lui. Ces objets consistent en une couronne en or ornée de feuilles de chêne avec fruits, une ceinture de 8 centimètres de largeur, une chaîne assez longue et deux bâtons, le tout en or pur et d'un poids considérable. Une commission, composée du mouhassébedji, du chef de la police et de trois officiers supérieurs a été instituée pour faire parvenir ces objets à Constantinople. Le derviche et ses amis ont été mis sous jugement.

« Cette découverte est de la plus haute importance. Elle est destinée à soulever de nouveau des discussions archéologiques sur l'emplacement de Troie, et créer des contradicteurs à M. Schliemann, d'après lequel le village d'Hissarlik se trouve sur les ruines de Troie. »

29 avril : « Quatre archéologues, parmi lesquels M. Schliemann, dont la personnalité est bien connue, sont arrivés dimanche, 24 courant, aux Dardanelles attirés par le bruit mené autour des fouilles et découvertes faites par un certain Ismaïl-Hodja.

« Prévenues de l'arrivée de ces messieurs, les autorités locales ne leur permirent pas de continuer leur route vers Troie avant l'arrivée d'instructions demandées à Constantinople.

« Ces instructions arrivèrent; elles se traduisaient en une défense catégorique de laisser les archéologues visiter les fouilles.

« M. Schliemann se l'est tenu pour dit et se rembarque aujourd'hui sur le bateau italien à destination du Pirée. Quant à ses trois compagnons, ils y ont

1. Le sandjak de Bigha comprend la Troade.

mis plus d'obstination et, sous prétexte de visiter la forêt, ils se sont dirigés à pied et sans guide vers le lieu des fouilles, du moins on le pense, car leur visite à la forêt se prolonge plus que de raison. Quoi qu'il en soit, des *souvaris* ont été envoyés à leur recherche avec ordre de les ramener en ville. »

Éolide. — Les ruines d'Aschaga Beikeui, au nord-est de Pergame, ont été décrites dans les *Mittheilungen* par M. Fabricius [1]. L'article est accompagné d'un plan du théâtre et d'un croquis du terrain par M. Bohn.

Lydie. — Bien que nous n'ayons pas l'habitude de résumer le *Bulletin de Correspondance hellénique* qui est, ou qui devrait être, entre les mains de tout archéologue français, nous devons cependant signaler, à cause de son importance exceptionnelle pour la géographie antique, l'article intitulé : *Exploration de la plaine de l'Hermus* [2]. C'est la seconde édition, donnée par M. Foucart, d'un remarquable mémoire épigraphique et géographique publié par M. Fontrier dans le Μουσεῖον de Smyrne [3]. Les textes des inscriptions ont été revus sur les estampages de M. Fontrier. Nous reviendrons peut-être une autre fois sur quelques-uns des plus curieux. Contentons-nous d'indiquer ici que l'un des résultats de cette féconde exploration a été l'identification des villes d'Apollonidea (*Palamout*), Mosteni (*Tsobanissa*), Hyrcanis (*Papasli*), Hiérocésarée (*Sasoba*), ainsi que celle du Lycus avec le *Gurduk-Tchai*. Toute la région immédiatement au nord de Sardes se trouve ainsi parfaitement connue. M. Radet, dans un article ultérieur [4], a encore déterminé la position d'une ville lydienne, Attaleia (*Yénidjé-Keui*), et déchiffré sur une inscription du même village l'ethnique Ἀκρασιώτης, se rapportant à une ville lydienne, Acrasos, qui devait être voisine d'Attaleia.

Magnésie. — Le *Moniteur Oriental* du 28 mars 1887 [5] annonce que l'on a découvert à l'est de Magnésie, non loin de la statue de Niobé, trois statues, un bas-relief et divers objets d'une haute antiquité. La première statue représente Vénus. Elle est en marbre et presque intacte; la main droite seule en est détachée. La seconde statue, moins bien conservée que la première, est en bronze et haute de 0m,50. Elle représenterait Lunus ou Mên, une des principales divinités asiatiques, sous les traits d'un cavalier. La troisième statue, en marbre, représente Cybèle; elle est en très bon état. Le bas-relief figure deux petits Éros donnant à boire à des cygnes ou à des oies. On a encore recueilli au même endroit un grand chandelier (?) en bronze, d'une hauteur de plus d'un mètre. Le gouvernement turc a donné l'ordre d'envoyer ces objets au musée de Constantinople.

1. *Mittheil. des d. Instit.*, 1886, p. 1-14 et pl. I. Une des tours d'Aschaga Beikeui a été reproduite d'après une photographie de M. Bohn, *ibid.*, pl. XII. Nous avons annoncé la découverte de ces ruines, *Rev. Arch.*, 1886, II, p. 90.
2. *Bulletin*, 1887, p. 79-107, avec une carte.
3. Μουσεῖον, IV, 1885-1886, p. 1-88, avec une carte de M. Weber.
4. *Bulletin*, 1887, p. 168-177.
5. Extrait communiqué par M. André Leval, qui veut bien faire profiter cette *Chronique* des nouvelles archéologiques publiées par les journaux de Constantinople. La même découverte a été signalée dans le *Moniteur Oriental* des 30 et 31 mars et du 2 mai 1887.

D'après une communication de M. Contoléon à M. Benndorf, le temple d'où proviendraient ces statues serait celui de la Mère Plastène. Une dédicace Μητρὶ Πλαστήνῃ, gravée sur l'une d'elles, a déjà été publiée dans le *Bulletin de Correspondance Hellénique* (1887, p. 300). Une autre inscription, gravée sur une stèle haute d'un mètre, est en l'honneur d'un nommé Apollonios, fils d'Alexandre, qui avait réparé et dédié le temple (τὸν ναὸν κατασκευάσας ἐκ βάθρων σὺν τῷ παντὶ κόσμῳ τῇ θεῷ καθιέρωσεν).

— A l'Académie des sciences de Vienne (séance du 9 mars 1887), M. Benndorf a annoncé qu'un jeune archéologue luxembourgeois, M. Schweisthal, venait de découvrir *la vraie Niobé*, dans les environs du *sourat* bien connu dont il a été tant question dans ces dernières années. C'est un accident naturel du roc, situé près de Magnésie, à l'entrée du Jarikkaia, où M. Humann avait déjà reconnu l'Achéloüs d'Homère (Ω, v. 615). De loin, l'effet produit est celui d'une femme drapée assise, qui regarde vers la droite et lève le bras droit comme avec un geste de douleur. La *fausse Niobé* est l'image de Cybèle mentionnée par Pausanias (III, 22, 4)[1], sur le flanc nord du Sipyle ; la *vraie*, celle de M. Schweisthal, concorderait avec l'autre description de Pausanias (I, 21, 5) : « J'ai été moi-même au mont Sipyle et j'ai vu cette Niobé ; c'est un rocher escarpé qui, vu de près, ne ressemble nullement à une femme, mais en vous éloignant un peu, vous croyez voir une femme ayant la tête penchée et en pleurs. » A ce compte, les *vraies Niobés* peuvent être nombreuses.

Aïdin. — Dans les environs de cette ville, on a récemment découvert un trésor de 90 écus du xvie siècle, portant les uns le poinçon autrichien, d'autres celui des villes hanséatiques, quelques-uns celui de princes archevêques indépendants. Ces monnaies, dit le *Moniteur Oriental*, ont été envoyées à Tchinly-Kiosk.



— Le dernier volume de l'*Archæologia* (49, IIe partie, p. 318 et pl. XIX) contient un court mémoire de l'amiral Spratt sur une statue en marbre de Bacchus qu'il a acquise en 1865 à Aïdin. C'est un torse acéphale, haut de 32 pouces, dont le motif est suffisamment expliqué par le croquis ci-joint. A en juger par la phototypie, qui reproduit la gravure sous deux aspects, le travail en est assez médiocre; c'est une copie romaine d'un type du ive ou du iiie siècle. Les rapprochements institués par le possesseur entre ce Bacchus et le Dionysos thébain de Praxitèle n'ont pas la moindre valeur.

Le même volume de l'*Archæologia* (p. 345-365) nous apporte un travail de l'amiral Spratt sur la péninsule dorique, accompagné d'une bonne carte des golfes de Cos, de Doride et de Symi, où les ruines antiques sont indiquées avec soin. L'amiral décrit un temple de Latone qu'il a visité en 1860, au nord du

1. « La plus ancienne de toutes les statues de la Mère des dieux est celle qu'on voit sur la roche Codine, chez les Magnésiens qui habitent le côté septentrional du mont Sipyle. »

village de Kiervasili, sur l'Arin Dagh, au fond de la baie d'Ariny. Une statue féminine drapée, censée représenter Latone, est reproduite à la p. 352; elle paraît assez vulgaire, mais comment un recueil aussi coûteux que l'*Archæologia* peut-il donner d'aussi mauvaises gravures? Signalons encore une broche en argent, fabriquée à une époque récente dans l'île de Symi (gravée p. 364) : le travail de filigrane en est fort curieux et ne peut guère être expliqué que par une *survivance* industrielle.

Nous avons aussi lu avec intérêt dans le même recueil (p. 382-390) un court mémoire de M. Edwin Freshfield sur le palais des empereurs grecs à Nymphi, près de Smyrne. Les ruines encore debout de ce palais sont figurées dans deux planches en phototypie assez convenables.

Les Hittites. — Durant les premiers mois de l'année, les journaux anglais ont annoncé à plusieurs reprises que le capitaine Conder, avantageusement connu par des travaux de topographie, avait découvert la clef des inscriptions hittites. Seulement cette clef était tenue secrète; M. Conder se contentait de traduire les inscriptions, se réservant d'expliquer son système dans un ouvrage sous presse. On devait alors être étonné de la simplicité du problème et édifié sur la certitude de la solution. Tout cela, avouons-le, n'est guère conforme à nos habitudes scientifiques, mais le public français est naturellement prévenu en faveur des révélations qui arrivent de loin. La découverte de M. Conder, annoncée dans le *Times* d'après M. Glaisher, président du comité d'exploration de la Palestine, fut saluée aussitôt dans les journaux parisiens; les *Débats* lui consacrèrent une demi-colonne dans leur numéro du 28 avril. « Le capitaine Conder, est-il dit dans cet article, donne la traduction de trois textes pris sur des socles d'idoles. Ce sont des invocations au Soleil, au dieu de l'Océan et au dieu du Ciel, qui sont précisément, d'après une inscription égyptienne, avec le dieu Seth, les principales divinités des Hittites. »

La lettre de M. Conder au *Times* a été reproduite par l'*Academy* (5 mars 1887) : c'est là que nous avons eu le plaisir de lire pour la première fois les révélations de l'Œdipe anglais devinant l'énigme du Sphinx hittite. Voici quelques-unes des traductions proposées : « Puisse l'Être Sacré, puissant et redoutable, écouter les prières qui montent vers lui. J'invoque le Très Haut. J'adore mon Seigneur. Brille, Seigneur. Grand Esprit, ainsi soit-il. Il me donne la pluie du Ciel. » Cela s'adresse au Soleil; ce qui suit est une prière au dieu de l'Eau : « Je prie mon Dieu de l'Eau, le majestueux Seigneur de l'Eau, le Dieu du Ciel. Je fais une inscription en son honneur. Je le glorifie. Je fais faire une grande libation en guise d'offrande. Je fais une offrande au Très Saint le Roi de l'Eau, etc. » M. Conder ajoutait modestement que les études ultérieures amélioreraient sans doute ses lectures, mais il ne pensait pas que les principes fondamentaux sur lesquels elles reposent pussent jamais être révoqués en doute [1].

Ces interprétations de textes hittites m'ont rappelé un joli passage de M. Bréal, dans un des derniers fascicules des *Mémoires de la Société de linguistique* (1886, t. VI, p. 89) : « On ne peut trop le répéter dans l'intérêt du

1. *The Academy*, 30 avril 1887, p. 312.

renom de ces études, qui paraît depuis quelque temps assez compromis : plus l'épigraphie osque donnera de lectures conformes à ce qui se trouve habituellement sur les monuments latins, plus elle aura de chances de se rapprocher de la vérité. Mais quand elle parlera en style lyrique, quand elle offrira au lecteur des exhortations à la piété, des serments prêtés ou des vœux de nouvel an, elle attestera seulement l'ingéniosité des traducteurs et la difficulté de cet ordre d'études. »

Ce qui est vrai de l'osque comparé au latin a bien des chances d'être également vrai du hittite comparé à l'assyrien ou au phénicien lapidaires. Il faut descendre jusqu'à l'époque musulmane pour trouver des inscriptions comportant des traductions analogues à celles que M. Conder propose pour les textes des Khétas. C'est l'observation que lui a faite M. Sayce, dans le compte rendu où le savant orientaliste résume et condamne l'ouvrage impatiemment attendu de M. Conder, *Altaic hieroglyps and hittite inscriptions*[1]. La méthode de l'auteur est bien simple : exagérant une des heureuses inspirations de M. Sayce, il déchiffre les inscriptions hittites à l'aide du syllabaire chypriote et des plus anciens caractères babyloniens; quant à la langue, elle n'est pas sémitique, c'est tout bonnement de l'accadien. Que la langue ne soit pas sémitique, c'est ce qu'admet également M. Sayce[2]. Les quelques mots hittites que nous connaissons et que nous comprenons — *tarku*, chèvre; *me*, quatre; *kamru*, maison ; *mdqur*, ciel — n'ont pas d'analogue de même signification dans les idiomes apparentés à l'hébreu. Mais si l'hittite n'est pas sémitique, il n'est pas davantage « accadien[3] ». M. Sayce refuse absolument d'admettre cette hypothèse dont il montre le caractère tout gratuit. M. Conder l'a adoptée en se fondant sur des faits inexacts; son accadien n'a, paraît-il, qu'une ressemblance lointaine avec l'accadien des accadisants. Cela établi, M. Sayce juge inutile de discuter les traductions de M. Conder. N'aurait-il pas mieux valu, avant l'impression du livre, les soumettre au jugement de quelque orientaliste autorisé ? On nous aurait épargné le bruit d'une découverte imaginaire et l'ennui d'une déception qui laisse le problème intact, avec une publication fantaisiste de plus.

— D'une toute autre importance est un mémoire de M. Gustave Hirschfeld, *Les bas-reliefs rupestres en Asie-Mineure et le peuple des Hittites*[4]. Dans un premier mémoire, *Les tombes rupestres de Paphlagonie* (1885), l'auteur avait essayé de distinguer, parmi les monuments préhelléniques de l'Asie-Mineure, un groupe du nord (tombeaux de la Paphlagonie et de la Phrygie) et un groupe du sud (reliefs rupestres). C'est à l'analyse de ce second groupe qu'il a consacré son nouveau travail. Sur ce terrain aussi, il croit nécessaire de distinguer, de reconnaître des influences diverses, des centres de rayonnement déterminés, et il s'inscrit en faux contre l'hypothèse séduisante des Hittites, de cet empire

1. *The Academy*, 21 mai 1887, p. 364.
2. Le Rev. Dunbar Heath et le Rev. Ball ont soutenu le contraire ; nous croyons que M. Joseph Halévy partage leur opinion.
3. M. Hyde Clarke, en 1880, avait déclaré que l'écriture hittite était syllabique, et que la langue était probablement touranienne.
4. G. Hirschfeld, *Die Felsenreliefs in Kleinasien und das Volk der Hittiter*, extrait des *Abhandlungen* de l'Académie de Berlin, 1887. Avec gravures.

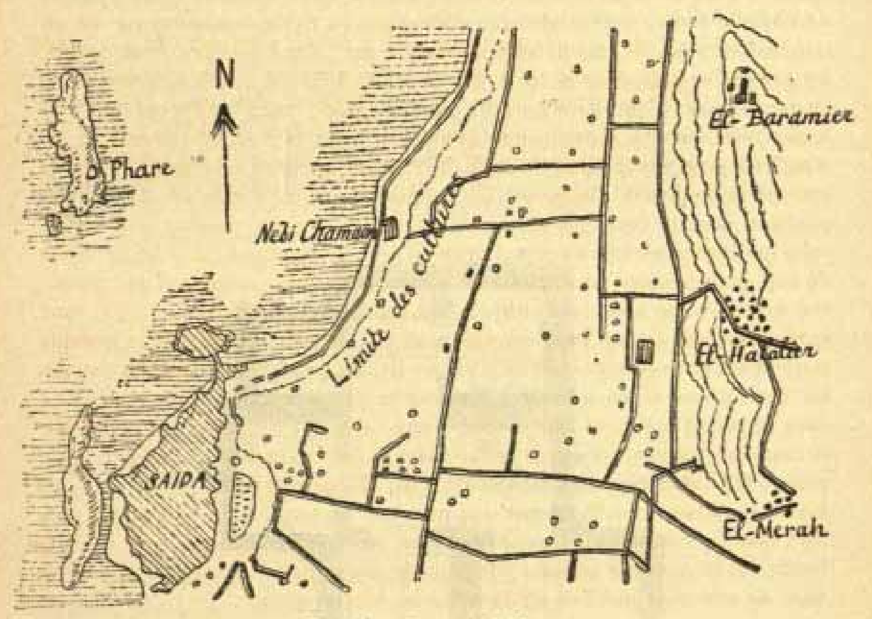
et de cette civilisation qui se seraient étendus, à une époque très ancienne, sur la Syrie du Nord et l'Asie-Mineure. Là où les premiers archéologues, suivant les inspirations de M. Sayce, ont entrevu une unité grandiose, il s'applique, au contraire, par l'étude et par l'analyse des monuments, à mettre en lumière les variétés et les différences. Entre le groupe syrien des monuments hittites et le groupe paphlagonien auquel on attribue la même origine, il ne peut admettre qu'une communauté d'inspiration assez lointaine. Avec M. Perrot [1], il pense que l'alphabet hittite a été employé pour écrire plusieurs langues; avec nous [2], il est surtout frappé, dans l'art indigène de l'Asie-Mineure, de dialectes très marqués à côté de ressemblances générales. L'art cappadocien forme un groupe à part, qu'on ne peut rattacher à celui de la Syrie. M. Hirschfeld, cependant, ne méconnait pas leur parenté, mais il cherche à la définir en l'atténuant. « L'art de la Mésopotamie, dit-il, a été le soleil commun de la Syrie et de l'Asie-Mineure, mais tandis que ses rayons, en Syrie, tombaient sur un sol infécond et froid, ils ont développé, d'autre part, d'une manière remarquable, les germes enfouis dans le sol fertile de l'Asie-Mineure... Les monuments de ce dernier pays n'ont, avec ceux du groupe syrien, qu'un petit nombre d'analogies résultant d'une destination semblable; pour le contenu (*inhaltlich*), ils n'ont rien de commun; pour le style, ils n'ont de commun que ce qui relève de leur point de départ, Babylone. La Cappadoce est un centre artistique indépendant, dont le développement s'est prolongé au moins pendant tout l'intervalle qui sépare les monuments d'Eyuk de ceux de Boghaz-Keui... Le problème de l'art préhellénique en Anatolie ne comporte pas une solution d'une simplicité excessive; au nom d'*art hittite* il faut substituer celui d'*art anatolien*, sans oublier que cet art ne peut certainement pas être considéré comme quelque chose d'uniforme et le produit de la même civilisation. » Telles sont, en résumé, les conclusions de ce mémoire, conclusions plutôt négatives que positives : elles se présentent dans leur ensemble comme une réaction contre le *pan-hittitisme*, qui risquerait d'égarer les recherches par le fantôme d'une unité trompeuse. M. Sayce répondra sans doute à M. Hirschfeld; nous croyons qu'il n'a jamais professé, sans l'atténuer par quelques réserves, la thèse que son contradicteur a combattue. L'extension plus ou moins considérable de l'empire hittite est la question capitale sur laquelle devra porter désormais la discussion, en attendant que l'on ait déchiffré les hiéroglyphes.

Sidon. — D'importantes découvertes archéologiques ont récemment été faites à Sidon [3]. Voici d'abord en quels termes elles sont annoncées par le *Levant Herald and Eastern Express* du 19 avril 1887; on verra que l'on se fait encore, à Constantinople, bien des illusions sur la valeur vénale des antiquités :

« Nous avons parlé jeudi dernier, dans notre partie anglaise, des antiquités découvertes à Sidon (vilayet de Syrie) et qui, d'après les archéologues et

1. Perrot, *Revue Archéol.*, 1882, t. II, p. 36.
2. *Revue Archéol.*, 1885, t. I, p. 59.
3. Des renseignements inexacts sur ces trouvailles ont été donnés par plusieurs journaux, p. ex. *The Times*, 20 mars et 7 avril 1887 ; *Classical Review*, 1887, p.117 ; *The Academy*, 9 et 23 avril 1887 ; *Philologische Wochenschrift*, 21 mai 1887,

numismates qui les ont examinées, ont une valeur de plus de 30,000 livres turques (!!!). On est généralement d'avis que des fouilles considérables, pratiquées au même endroit, mettraient à nu des trésors historiques d'un prix inestimable. C'est pourquoi la Sublime Porte a chargé S. E. Hamdi bey, directeur du Musée Impérial, de se rendre à Sidon pour surveiller et diriger les fouilles qui vont y être entreprises, prendre livraison des antiquités et objets d'art qui seraient découverts et les envoyer bien conditionnés à Constantinople. Hamdi bey est parti hier à bord du *Sumatra*, de la Compagnie italienne, en emportant avec lui des machines et instruments nécessaires pour les nouvelles excavations. Il s'arrêtera tout d'abord à Smyrne pour y toucher ses frais de déplacement et les frais que nécessitent les travaux. Après un séjour de quarante-huit heures dans cette ville, il se rendra à Beyrouth et de là à Sidon. »



Carte des environs de Saïda.

Le *Moniteur oriental* du 19 avril confirme ces renseignements :

« Sur des avis transmis par l'autorité du vilayet de Syrie que des objets d'antiquité avaient été découverts à Saïda, la Sublime Porte a chargé S. E. Hamdi bey, directeur du Musée Impérial, de se rendre sur les lieux et d'y surveiller les fouilles.

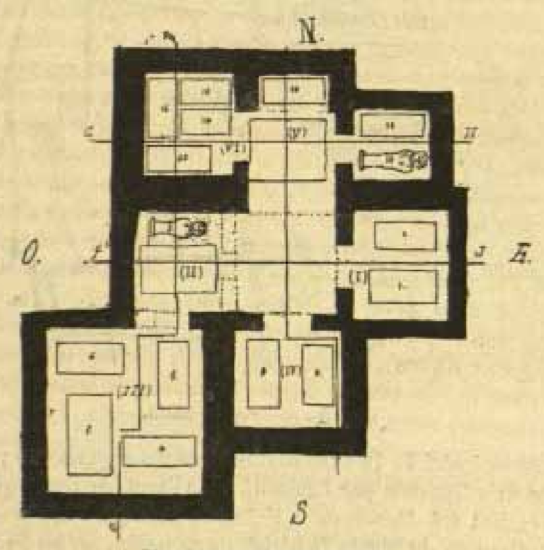
« Une délégation a été donnée à Hamdi bey sur le vilayet d'Aïdin, pour y puiser les sommes nécessaires aux travaux. Son Excellence part aujourd'hui. »

L'ingénieur du vilayet de Syrie, Bechara Deb, a adressé au sujet de ces fouilles un rapport détaillé à M. de Petiteville, consul général de France à Beyrouth, qui l'a transmis au ministère des affaires étrangères (24 mars 1887). Ce

rapport, très clairement rédigé, est venu entre nos mains grâce à l'obligeance de M. Perrot. Nous en reproduisons ici les principaux passages. A la page précédente, nous avons donné un plan de Saïda et de ses environs, dessiné d'après un croquis de M. Bechara, qui servira à orienter le lecteur (échelle de 1/24000).

« Les fouilles opérées au début sans discernement, écrit M. de Petiteville, ont été conduites ces jours derniers d'une manière intelligente par l'ingénieur du vilayet, Bechara Deb. Ce fonctionnaire a compris que les sarcophages romains mis à jour avaient dû prendre la place de sépultures phéniciennes, et en creusant le sol jusqu'au tuf en certains endroits il s'est facilement rendu compte de la réalité. Deux sarcophages anthropoïdes ont déjà été mis à jour. Pour le moment (24 mars), les travaux sont suspendus à Saïda, et il est interdit de pénétrer dans les caveaux. M. Deb va à Damas rendre compte au vali de sa mission; il reprendra les fouilles selon toute apparence à son retour et je tâcherai d'aller moi-même sur les lieux. »

M. Bechara Deb s'était rendu le 12 mars à Saïda, sur l'ordre du gouverneur du vilayet. La découverte qu'il avait mission d'étudier et de continuer est due au hasard. Un propriétaire nommé Mohamed Chérif, demeurant près du petit village de Halalier (Hélélié), à 500 mètres de ce village et à 1,200 mètres de la mer, occupait des ouvriers à extraire des pierres taillées du sol pour continuer une bâtisse. Voyant que l'excavation était assez profonde, il eut l'idée de pro-



Plan de la nécropole de Saïda.

fiter des travaux déjà faits pour creuser un puits. C'est alors qu'il aperçut une ouverture à peu près quadrangulaire, de 3m,80 de côté et descendant à une profondeur de 12 mètres. Au bas des quatre parois paraissaient des ouvertures donnant accès à des caveaux taillés dans le calcaire tendre. La grotte artificielle était parfaitement orientée, la direction de chaque paroi répondant à l'un des

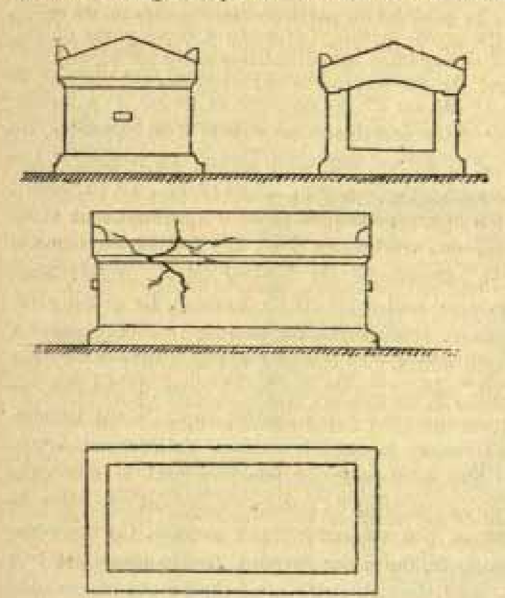
points cardinaux. Malheureusement, tous les sarcophages avaient été anciennement violés.

Le caveau de l'est contenait deux sarcophages en marbre blanc : 1° Long., 2m,60; larg., 1m,31; haut., 1m,28. Sur les deux grands côtés, six pleureuses (?) habillées à la grecque, en relief de 0m,06; entre chaque pleureuse, une colonne ionique. Sur les deux petits côtés, trois pleureuses (?) séparées par des colonnes de même ordre. Le couvercle a 0m,45 de hauteur; on trouve sur ses deux grands côtés une femme debout qui pleure (?), deux hommes conduisant deux chevaux, une voiture à roues massives traînée par quatre chevaux et portant un sarcophage. Le convoi est précédé d'un homme à pied, de deux chevaux conduits par deux hommes et d'une pleureuse. Sur les deux petits côtés, on remarque sept personnes, les unes assises, les autres debout. Le dos du couvercle, imitant l'ardoise, est admirablement sculpté à 0m,005 de relief. 2° Long. 2m,40; larg. 0m,95; haut. 1m,14. Pas de sculptures.

En creusant à une profondeur de 2 mètres dans le caveau de l'ouest, M. Bechara Deb a trouvé vers le nord un sarcophage anthropoïde de 2m,20 de long sur 0m,90 de large. « La tête porte une barbiche et de chaque côté se rabattent deux grands collets. » A l'intérieur du cercueil était une planche en bois de sycomore longue de 1m,80 sur 0m,30 de large et 0m,02 d'épaisseur; il y avait aussi un crâne entier et les principaux ossements d'un squelette. Un peu plus loin, on arriva à une chambre contenant quatre sarcophages. Les trois premiers ressemblent aux précédents (long., 2m,94; larg., 1m,15; haut., 1m,34); ils ne sont pas ornés de figures, mais les pieds des sarcophages et les corniches sont sculptés. Autour des couvercles il y a des feuilles de vigne et des arabesques. Le quatrième sarcophage est colossal (long., 3m,20; larg., 1m,70; haut., 1m,30). Le couvercle seul a 0m,70 de hauteur. Le grand côté, malheureusement fort endommagé, représente une bataille : on distingue six cavaliers, cinq fantassins et cinq morts. Les combattants sont divisés en deux camps. Ceux du premier camp portent un casque, une cotte de mailles, un bouclier et une lance; quelques-uns sont complètement nus. Ils ont les cheveux frisés et n'ont point de barbe. Leurs adversaires, entièrement vêtus, portent une sorte de blouse avec ceinturon; les manches sont serrées dans toute la longueur du bras jusqu'au poignet. Ils portent également une sorte de caleçon collant qui se termine un peu au-dessus de la cheville. Un manteau, jeté sur les épaules des combattants, flotte par derrière. La chaussure est très fine et enserre étroitement le pied. Le petit côté nord représente encore une bataille, à peu près identique à la première, seulement il n'y a qu'un cavalier et cinq piétons. Sur le côté ouest est figurée une scène de chasse : on voit trois cavaliers, cinq piétons, trois lévriers, un lion et un cerf. Le côté sud est décoré d'un cavalier, de quatre piétons, d'une hyène (?) et d'un lévrier. Les chasseurs sont armés de lances, de haches et de flèches. Les reliefs sont bien conservés et exécutés avec soin. Les deux grands côtés du couvercle ne portent pas de sculpture, mais sur le petit côté nord est figurée une nouvelle bataille entre six fantassins divisés en deux camps. Le petit côté sud porte cinq fantassins et un cavalier. Sur les quatre angles du couvercle, on remarque quatre

lions; une arabesque suivie d'une rangée de feuilles de vigne court autour du couvercle.

Le caveau sud est plus remarquable encore. D'abord, les deux sarcophages qu'il contient sont plus bas de 1m,70 que le niveau du vestibule. Les figures sont plus grandes que dans les autres tombeaux. Un des sarcophages (long., 2m,62; larg., 1m,20; haut., 1m,26) est en marbre noirâtre, sans sculpture. Le second (long., 2m,30; larg., 1m,20; haut., 1m,30) porte sur le grand côté est « cinq cavaliers au galop, ayant des casques et de grands chapeaux; à leurs pieds se trouve un sanglier. » Le côté ouest représente « deux femmes qui courent après quatre chevaux et ensuite deux autres femmes qui courent après quatre chevaux. » Sur le côté nord, qui est endommagé, on remarque deux centaures élevant des coupes à la hauteur de leur tête; à leurs pieds est un homme nu tenant un bouclier. Le côté sud présente deux centaures barbus « tenant un lévrier qu'ils semblent se disputer. » Le couvercle, haut de 1m,40, porte deux figures que M. Bechara s'est contenté de dessiner; à en juger par son croquis, qui n'est pas net, ce seraient un sphinx et un aigle.



Au fond du caveau nord, on remarque deux ouvertures. Dans la grotte supérieure est l'emplacement d'un sarcophage; un second sarcophage en marbre noir se voit au-dessous. A l'est du caveau, à 2m,25 plus bas que le sol, on a découvert la porte d'une chambre sépulcrale creusée dans le roc calcaire qui soutenait deux sarcophages, l'un anthropoïde à tête de femme, l'autre en marbre noir sans sculpture. Au même niveau du caveau, du côté opposé, une autre chambre sépulcrale contenait quatre sarcophages, dont trois en marbre blanc sans sculpture. Le quatrième, dont nous donnons ici un croquis d'après M. Bechara, est en marbre blanc. Le seul côté sculpté représente « un homme avec une grande barbe, coiffé d'un bonnet pointu d'une hauteur double de la figure. Il est assis sur une chaise et tient à la main un sceptre. Une femme le regarde d'un air courroucé et tend vers lui ses deux mains. Après la femme viennent deux hommes suivis de deux chevaux. Cette composition a beaucoup souffert. »

Sur les boucliers et les selles des cavaliers du sarcophage représentant des

scènes de combat, M. Bechara a remarqué « plusieurs dessins de différentes couleurs, mais assez ternis. » Cette constatation de la polychromie des reliefs est bonne à noter.

Des renseignements ultérieurs au sujet de ces fouilles ont été publiés par le *Moniteur Oriental* (25 mai 1887). Ils sont empruntés par ce journal au *Hadikat-el-Akhbar* de Beyrouth.

Nous avons déjà signalé l'arrivée en Syrie de S. E. Hamdi bey, directeur du Musée impérial et des Beaux-Arts à Constantinople, pour présider aux travaux nécessaires au déblaiement des superbes antiquités mises dernièrement à jour à Saïda et pour aviser à leur transport et à leur expédition à la capitale.

Hamdi bey a pour adjoint dans cette mission scientifique et délicate Démosthènes bey Baltazzi, directeur du musée de Smyrne. Bechara effendi, ingénieur en chef du vilayet de Syrie, a été également envoyé par l'autorité supérieure pour assister aux travaux.

Les découvertes ont été faites dans une grotte taillée dans le roc, située à une demi-heure à l'est de Saïda. Sa profondeur au-dessous du niveau de la terre est d'environ 15 mètres. Cette grotte paraît n'avoir eu aucune porte ou issue, ses parois formées par le roc même étant intactes. Découverte par hasard, on y descendait d'abord en s'aidant de cordes que Hamdi bey fit enlever en établissant des échelles en bois.

Le fond de la grotte présente une sorte de salle carrée entourée de tous côtés de plusieurs niches taillées dans le roc aussi et dans lesquelles ont été trouvées dix-huit superbes sarcophages en marbre blanc et d'un travail infini. Hormis quelques-uns qui remontent aux Phéniciens, ils sont pour la plupart grecs. Trois d'entre ces sarcophages sont les plus remarquables et ils appartiennent à l'art grec : le premier a été trouvé dans la niche orientale et il a la forme d'un mausolée en marbre blanc ayant sculptées en relief sur les côtés dix-huit femmes larmoyantes ; sur le couvercle on aperçoit également sculpté le cérémonial de l'enterrement du défunt ; les deux autres sarcophages ont été trouvés dans les niches méridionales. L'un d'eux se distingue par sa sculpture artistique d'une beauté incomparable : on voit sur ses quatre côtés des groupes de cavaliers armés dans l'élan du combat ; plus haut on voit également, mais de moindre dimension, d'autres groupes de cavaliers et de piétons, quelques-uns admirablement colorés au rouge, mais tellement beaux et artistiquement disposés en relief que l'on ne peut que s'extasier dans la contemplation de ces sculptures que le plus grand maître ne réussirait d'imiter sur la cire même. Le troisième sarcophage représente un grand mausolée d'un poids de 15 tonnes environ dont aucun musée au monde ne possède de pareil jusqu'ici ; son couvercle est de forme convexe et représente en sculpture différents groupes de coursiers dans l'ardeur de la course et divers types de femmes. Sur un côté du sarcophage, on voit des sphynx.

Chaque sarcophage est formé d'un seul bloc de marbre et le couvercle de même.

Dans l'impossibilité de soulever ces immenses sarcophages pour les mettre sur terre, et la grotte se trouvant au pied d'une colline, Hamdi bey a fait opérer le percement d'un tunnel de la largeur de 15 mètres, qui, taillé dans le roc au niveau du sol, traverse un jardin pour aboutir à la route carrossable.

Les travaux de percement seront terminés dans quinze jours et les sarcophages seront alors extraits et embarqués sur un navire spécial pour Constantinople.

Hamdi bey, dont l'érudition est vaste en matières scientifiques et artistiques, se propose de publier un ouvrage qui donnera une description détaillée de ces antiquités avec les notions historiques qui s'y rattachent.

Nous avons reçu depuis la dépêche suivante de M. Démosthènes Baltazzi, datée de Beyrouth, le 2 juin 1887.

« Hamdi-Bey et moi en mission à Saïda avons découvert un sarcophage anthropoïde en marbre noir couvert d'inscriptions hiéroglyphiques et phéniciennes dans caveau non violé. Continuons les fouilles. »

« Démosthènes. »

Cette dépêche, communiquée à l'Académie des Inscriptions (séance du 3 juin 1887), a été confirmée par un télégramme adressé à M. Clermont-Ganneau. Il s'agit d'un sarcophage en diorite dont le couvercle est couvert d'hiéroglyphes; vers les pieds du couvercle anthropoïde est gravée une inscription phénicienne de huit lignes. L'analogie avec le sarcophage d'Eschmounazar est évidente. Hamdi-bey a eu l'obligeance d'envoyer les estampages accompagnés d'un mémoire à l'Académie des Inscriptions. C'est donc dans les comptes rendus des séances de l'Académie que nos lecteurs doivent chercher l'épilogue de cette brillante découverte, à laquelle la *Revue archéologique* consacrera une étude développée.

Égypte. — M. Naville, agissant au nom de l'*Egypt Exploration fund*, a commencé au mois de février dernier l'exploration d'une nécropole gréco-romaine à Tell-el-Yahoudi[1]. Dans le *Tell* lui-même, qui avait été complètement bouleversé par les fellahs, il n'a découvert qu'un bloc en granit portant le nom d'un roi inconnu de la XXII[e] dynastie[2]. La nécropole se compose de tombes taillées dans le roc, généralement sur un plan uniforme. Deux ou trois marches conduisent à une petite porte qui s'ouvre sur une chambre carrée dont les parois sont percées de niches horizontales assez grandes pour recevoir des cercueils. Presque toutes les tombes auraient été anciennement violées. M. Naville a recueilli une longue épitaphe grecque mutilée et d'autres inscriptions funéraires qui rappellent les noms de Juifs hellénisés.

1. ΜΙΚΚΟϹ ΝεΘΑΝεωϹ
ΠΑϹΙ ΦΙΛε ΧΡΗϹΤε ΑωΡε
ΧΑΙΡε ωϹ εΤωΝ Λε
LΙε ΦΑ ω ΦΙ ΙΔ

2. εΛεΑΖΑΡε
ΑωΡε ΧΡΗϹΤε
ΠΑϹΙ ΦΙΛε

D'autres noms, comme ϹΑΛΑΜΙϹ, ΒΑΡΧΙΑϹ, peuvent bien aussi avoir été portés par des Juifs. M. Naville est disposé à croire que le nom de cette localité, *Tell-el-Yahoudi*, est l'écho d'un fait historique confirmé par les épitaphes qu'on y recueille. Avec M. Brugsch, il pense qu'elle marque le site de la ville donnée aux Israélites par Ptolémée Philométor.

Une nécropole voisine, à un quart de mille plus loin dans le désert, contenait des tombes violées : les cercueils en terre cuite, affectant la forme de momies,

1. *The Academy*, 23 avril 1887. Des fragments de même provenance sont entrés au British Museum dès 1874. (*Revue Archéol.*, 1874, II, p. 63.)
2. *The Academy*, 19 février 1887.

sont couverts de peintures grossières imitant le style égyptien et d'hiéroglyphes très incorrectement écrits. M. Griffith, étudiant attaché à l'*Exploration fund*, a recueilli dans cette nécropole des lampes plates en forme de coquilles, comme celles que l'on trouve à Naucratis, à Carthage et en Phénicie, des poteries de type chypriote, des perles de porcelaine, etc. Il croit la nécropole contemporaine des Ramessides, alors que M. Naville la considère comme romaine; attendons, pour prendre parti, la publication des découvertes. Les arguments de M. Griffith paraissent cependant bien faibles.

Le 19 février 1887, l'infatigable M. Schliemann était à Thèbes, en Égypte. Il écrivait de là à la Société d'anthropologie de Berlin au sujet de la céramique égyptienne et de la survivance des anciens procédés de fabrication à l'époque actuelle. M. Schliemann a également recueilli de nombreux objets en pierre et étudié la question de l'éclairage dans les temples égyptiens [1].

Égypte. — Le *Moniteur Oriental* du 25 mars 1887 publie la note suivante :

« Des ouvriers arabes ont récemment découvert, à moitié chemin entre les gares d'Alexandrie et de Moustapha-Pacha, sur la ligne d'Alexandrie à Ramleh, un cimetière qui était évidemment consacré à la sépulture des premiers chrétiens. Il a été accidentellement découvert par des indigènes qui ont l'habitude de chercher dans les monticules des pierres pour les convertir en chaux dans les fours situés à droite et à gauche de la ligne. En arrivant au premier mur parallèle au chemin de fer, qui avait à peu près 4 pieds de hauteur, on a trouvé un puits près d'un portail.

« Plus loin et en entrant dans ce qui doit avoir été une salle, qui devait être recouverte autrefois, on vit les restes de deux murailles, bien construites, d'environ 30 pieds de hauteur. En dedans de la muraille, sur la droite, se trouvaient 15 tombes taillées dans le roc. A gauche, il y en avait 23 autres semblables. Dans chacune de ces tombes, on a découvert 10 crânes, établissant que 10 corps y avaient été enterrés. Un de ces crânes fut mesuré; il avait 24 pouces de circonférence et toutes les dents étaient saines et fermement fixées. Les os des différents squelettes étaient fort grands.

« Les portes de ces tombes étaient fermées par de grandes dalles solidement cimentées; quelques-unes portaient des inscriptions grecques; elles étaient sur plâtre à l'encre ou à la couleur rouge, quelques-unes des inscriptions étaient indéchiffrables. La profondeur des tombes est d'environ 9 pieds; la longueur de quelques-unes est de quatre pieds, et d'autres de 6 pieds. A partir du mur de séparation, à droite, il y a un passage conduisant à angle vers la gauche; les tombes sont disposées par trois l'une au-dessus de l'autre, et, autant qu'on a pu le constater, les corps appartenaient à des hommes.

« On croit que derrière ces sépultures il y a une autre série de tombes, car il se trouve un grand seuil fermé de dalles cimentées, qui n'a pas encore été ouvert. Cette nécropole mérite d'être visitée par les savants. Il paraît probable qu'elle était destinée à des personnes de distinction, si l'on en juge par les soins, le travail et la dépense que sa construction a dû nécessiter. »

1. *Philologische Wochenschrift*, 16 avril 1887, p. 510-512.

NAUCRATIS. — L'espace nous a malheureusement fait défaut pour suivre, dans cette *Chronique*, les progrès des fouilles de M. Flinders Petrie en Égypte. Les découvertes faites à Naucratis sont déjà célèbres et ont donné lieu à de nombreuses publications[1]. Ne pouvant les résumer ici, nous nous contenterons d'indiquer, d'après M. Cecil Smith[2], les principaux objets que la campagne archéologique de Tell Nebireh a fait entrer au Musée Britannique ; la plupart ont été publiés dans le premier rapport de M. Petrie sur Naucratis.

Fragments en pierre calcaire du temple archaïque d'Apollon, avec reste de couleurs (*Naukratis*, pl. III) ; fragment en marbre du second temple d'Apollon, avec couleurs. (*Ibid.*, pl. XIV, XIV *a*.)

Inscription grecque archaïque sur pierre calcaire, Τεάω ἐμὶ σῆμα (*ibid.*, pl. XXX, 1) ; dédicace de la palestre à Apollon, par Kleainetos et Maiandrios, marbre (pl. XXX, 4) ; dédicace d'un bélier à Zeus Thebaios (Ammon), par Ampellion (pl. XXX, 2) ; épitaphe en cinq distiques sur pierre calcaire (pl. XXXI, II).

La collection des vases comprend des spécimens de presque toutes les phases de la céramique grecque. Beaucoup de tessons archaïques, trouvés à côté du temple d'Apollon, portent des dédicaces à ce dieu, par exemple, sur le bord d'un grand cratère, Φάνης με ἀνέθηκε τὠπόλλων[ι τῷ Μι]λησίῳ ὁ Γλαύκο ; ce Phanès a été identifié à celui que mentionne Hérodote, III, 4. (*Naukratis*, pl. XXXIII, 218.)

Parmi les vases avec dessins on signale surtout : 1° une série de fragments avec peintures brunes ou orangées sur fond blanc-crème, variété jusqu'à présent inconnue (*Naukratis*, pl. V) ; 2° une cylix de style cyrénéen (pl. VIII-IX) ; 3° une cylix à figures noires où l'on voit, de chaque côté, Ulysse attaché sous le bélier.

Les terres cuites comprennent des masques, des moules pour des figurines et des scarabées. Il y a des statuettes en albâtre et en pierre calcaire, entre autres une Aphrodite nue, avec ornements en rouge, du meilleur style alexandrin. (*Naukratis*, pl. I-II, p. 33.) Ajoutons, toujours d'après M. Smith, trois fragments de coquillage appelé *tridakna squamosa*, portant gravés un lotus et l'arbre sacré assyrien (pl. XX), un bandeau d'or avec figures au repoussé d'Hygie, Cérès et Junon, la tête d'Helios en médaillon et une dédicace en lettres grecques au nom de Tiberius Claudius Artemidorus (*ibid.*, pl. XXVII) ; de nombreux ornements en or et en argent (pl. XXVII-XXVIII).

Parmi les antiquités grecques provenant d'Égypte que le Musée Britannique a acquises en 1886[3], nous remarquons : 1° une coupe samienne d'Alexandrie, avec le nom estampé Κλευβούλου ; 2° un bol à ornements linéaires bruns, trouvé, dit-on, à Saqqara, et identique au n° 80 des *Mykenische Vasen* de MM. Furtwængler et Lœschke ; 3° une statuette en ivoire de femme drapée appuyée sur un cippe ; sur son épaule gauche est agenouillé un enfant ; provenance Bubastis. Ce type est connu et très répandu dans le monde romain[4].

Juillet 1887. SALOMON REINACH.

1. Cf. Flinders Petrie, *Naukratis*, 1re partie, 1884-85 ; *Quarterly Review*, 1887, n° 327 (*Naucratis and the Greeks in Egypt*) ; B. Head, *Coins discovered on the site of Naucratis*, dans la *Numismatic Chronicle*, 1886, p. 1-18 ; Hirschfeld, *die Gründung von Naukratis*, dans le *Rheinisches Museum* de 1887, p. 209-225 ; E. Gardner, *The early ionic alphabet*, dans le *Journal of hellenic studies*, t. VII, 1886, p. 229-239 (cf. sa réponse à Hirschfeld dans l'*Academy* du 14 mai 1887, p. 347) ; Flinders Petrie, dans le même recueil, t. VI, 1885, p. 202-206 ; *The Academy*, 1886, nos 713, 717, 718, 725 etc.
2. *Classical Review*, 1887, p. 26.
3. *Classical Review*, 1887, p. 118.
4. Cf. Kékulé, *Archaeol. Mittheil. aus Œsterreich*, t. III, p. 8-24.

BULLETIN MENSUEL DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

SÉANCE DU 1er AVRIL 1887

M. le Secrétaire perpétuel donne lecture d'un décret du Président de la République en date du 31 mars, par lequel l'élection de M. E. Saglio, à la place d'académicien ordinaire, laissée vacante par la mort de M. A. Germain, est approuvée. M. Saglio est introduit et invité à prendre place parmi ses confrères.

M. Philippe Berger communique une inscription bilingue, phénicienne et cypriote, qui a été trouvée récemment à Tamassus (île de Chypre) et qui est maintenant conservée au Musée britannique. C'est une dédicace à Apollon d'Hélos, dont le sanctuaire était, avec celui d'Apollon d'Amyclée, l'un des plus célèbres du Péloponnèse. Le culte de ces deux Apollons avait été importé par les Achéens du continent grec dans l'île de Chypre, où la population phénicienne avait traduit leurs noms par ceux de Resef Eléhitès et Resef Amykolos.

La comparaison entre le texte phénicien et le texte cypriote de l'inscription permet de rectifier la lecture d'un caractère de l'alphabet syllabique de Chypre. D'après le système de transcription adopté jusqu'ici, le surnom ajouté au nom d'Apollon se lirait, au datif, 'Αλασιώτα; mais le phénicien porte *Eléhitès*; il faut donc lire 'Αλαΐώτᾳ, et par conséquent le caractère qu'on transcrit habituellement σι doit signifier, en réalité, ϊ. — M. Bréal indique un autre fait à l'appui de cette conclusion. On avait lu la prétendue syllabe σι dans des inscriptions cypriotes où figure le mot κασίγνητος, frère; or, Hésychius témoigne formellement que, dans le dialecte de Chypre, ce mot se prononçait καΐγνητος.

Voici, selon M. Berger, la traduction de l'inscription phénicienne étudiée par lui et la transcription, en caractères grecs ordinaires, du texte cypriote :

« Au 10e jour du mois *paalot*, en l'année XVII... du roi Melekjaton, roi de Citium et d'Idalion : c'est ici la statue qu'a donnée Abdsasam, fils de .....s, à son dieu Resef Eléhitès, vœu qu'il avait fait parce que celui-ci a entendu sa voix ; qu'il le bénisse ; »

'Α[ν]δρίας ὁ υτο (?) ἔδωκεν 'Αψάσωμος ὁ Σάμαϝος τῶι 'Απόλωνι τῶι 'Αλαΐώται ἰν τύχαι.

M. Abel des Michels, professeur à l'école spéciale des langues orientales vivantes, commence la lecture d'un mémoire sur l'ouvrage chinois intitulé : *Chi lou koue kiang yu tchi*. C'est une géographie statistique de seize royaumes pour la plupart d'origine hunnique, qui furent fondés au commencement de l'ère chrétienne par des usurpateurs dans le nord de l'empire chinois. Il communique une traduction de la préface de l'auteur chinois et fait connaître la composition de l'ouvrage. Il s'attache à mettre en lumière l'érudition de l'auteur, tout en signalant quelques-uns de ses défauts et des points où il se trouve en contradiction avec d'autres livres tant chinois qu'européens. M. des Michels prépare une traduction du *Chi lou koue kiang yu tchi*, qui mettra à la disposition des historiens et des géographes de l'Occident une source d'informations des plus abondantes.

SÉANCE DU 6 AVRIL 1887

M. Edmond Le Blant, directeur de l'École française de Rome, adresse à l'Académie la description d'un sarcophage antique, qui vient d'être acquis par Mgr de Wall, pour le petit musée chrétien du *Campo santo dei Tedeschi*. On y voit figurées plusieurs scènes religieuses : par devant, au milieu, une femme en prière, debout, les bras en croix ; à droite, le Bon Pasteur, portant une brebis sur ses épaules, tandis qu'une autre, à ses pieds, lève la tête et le regarde ; à gauche, encore un pasteur, vêtu d'une tunique courte, levant la main gauche sur une corbeille de pains et de la droite tenant une baguette dont il touche un sarcophage. Cette dernière image représente évidemment le Christ opérant les deux miracles de la multiplication des pains et de la résurrection du fils de la veuve. Sur la face latérale de droite du sarcophage sont sculptées huit brebis éparses dans un champ, sans gardien. Enfin, sur la face latérale de gauche, on voit le baptême du Christ.

M. Philippe Berger communique une nouvelle inscription phénicienne de l'île de Chypre. Elle a été trouvée le 6 mars dernier, près de Dali, par MM. Richter et Kostantidinès. Elle est tracée sur un bloc de marbre blanc aujourd'hui encastré dans le mur de l'église d'*Hagios Giorgios* (Saint-Georges) ; elle ne comprend qu'une ligne, mais cette ligne n'a pas moins de 1m,20 de longueur. C'est la dédicace d'une vasque de métal, offerte à la déesse Anath par un roi de Citium. L'inscription donne à deux reprises le nom de ce roi, celui de son père et celui de son grand-père : cette double mention en fait un texte de premier ordre pour l'histoire de Chypre. Ces trois rois, Baalmélek Ier, Abaal et Baalmélek II, formèrent une dynastie qui régna sur une partie de l'île au ve siècle. Le retour de la prédominance grecque mit fin à son pouvoir, vers l'an 410, mais un peu plus tard, à la chute d'Evagoras, une nouvelle dynastie phénicienne, qui a laissé un grand nombre d'inscriptions, s'établit dans le pays. Celle-ci se maintint jusqu'à l'arrivée des Ptolémées, vers l'an 312 avant notre ère.

Voici la traduction de la nouvelle inscription de Dali :

« Au..... jour du mois de Merpaïm, en l'an III du règne de Baalmélek, roi de Citium et d'Idalie, fils du roi Azbaal, roi de Citium et d'Idalie, fils du roi Baalmélek, roi de Citium : c'est ici la vasque qu'a offerte Baalmélek, roi de Citium et d'Idalie, fils du roi Azbaal, roi de Citium et d'Idalie, fils du roi Baalmélek, roi de Citium à la déesse Anath ; qu'elle le bénisse ! »

M. Bréal, président de l'Académie, lit une lettre de M. Clermont-Ganneau, qui présente des observations complémentaires sur la lecture de l'inscription cypriote communiquée par M. Berger à la dernière séance. Au début de ce texte, M. Deecke avait lu : Ἀ[ν]δριὰς Πινυτῶ. Ἔδωκεν, Ἀφάσωμος, etc., et M. Berger : Ἀ[ν]δριὰς ὃν υτο (?) ἔδωκεν, etc. M. Clermont-Ganneau fait remarquer, d'une part, que le caractère qu'on a lu = paraît être plutôt celui de la syllabe νυ, et, d'autre part, que dans les inscriptions cypriotes on trouve l'expression composée ὅ νυ à la place du prénom démonstratif et le mot τὸν à la place du relatif ὅν. Il propose donc de lire : Ἀ[ν]δριὰς ὅ νυ τὸν ἔδωκεν, c'est-à-dire : Cette statue est celle qu'a donnée, etc. Le début de l'inscription grecque se trouve ainsi calqué

mot pour mot sur celui de l'inscription phénicienne : *Semel az ech y atan...*

M. A. Luchaire communique un mémoire intitulé : *Sur les « Annales regni Francorum » contenus dans le manuscrit latin 5949 A de la Bibliothèque nationale.* Ce manuscrit contient la copie d'une chronique universelle de 1057 à 1270, en latin, écrite dans la seconde moitié du XIVe siècle, par un moine de Saint-Denis. L'auteur a inséré, dans le cadre chronologique fourni par l'ouvrage de Guillaume de Nangis, les différentes histoires spéciales qui ont été traduites dans le recueil des Grandes Chroniques de France, mais en y ajoutant, pour les règnes de Henri I[er], de Philippe I[er], de Louis VI et de Philippe-Auguste, un certain nombre de détails qui ne se retrouvent dans aucune des sources imprimées. De plus, cette compilation, à laquelle M. Luchaire propose de donner le nom de *Grandes Annales latines de Saint-Denis*, permet d'améliorer et de compléter sur un assez grand nombre de points le texte de la *Vita Ludovici* de Suger. Ces annales ont du être autrefois plus complètes qu'elles ne le sont aujourd'hui : elles avaient probablement une première partie, aujourd'hui perdue, qui comprenait l'histoire de France depuis les origines de la monarchie jusqu'en 1057. Elles ont été connues de deux de nos vieux historiens, Nicole Gilles et Belleforest, qui les ont traduites en les abrégeant, et du premier historien de Saint-Denis, Doublet, qui en a publié des extraits.

SÉANCE DU 15 AVRIL 1887

M. Charnay communique un mémoire intitulé : *Monnaie de cuivre en Amérique avant la conquête.* Il rappelle que les habitants du Mexique et du Chili, avant la conquête espagnole, connaissaient et travaillaient le cuivre. Ils en fabriquaient des haches très brillantes, que les Espagnols prirent tout d'abord pour des armes d'or. Certains textes mentionnent des tributs de 100, 80 ou 40 haches de cuivre, payés par divers villages aux anciens rois mexicains. M. Charnay met sous les yeux des membres de l'Académie des spécimens de deux sortes d'objets de cuivre en forme de hache, qui peuvent être attribués à la vieille industrie indigène. L'un est une véritable hache trouvée dans l'Etat mexicain de Guerrero. Les autres sont de petites tablettes de métal, trop petites et trop minces pour avoir pu servir d'armes; plusieurs textes prouvent qu'elles étaient employées comme monnaie. On a trouvé, au bourg de Zochoxocotlan, à une demi-lieue d'Oaxaca, jusqu'à vingt-trois douzaines de ces petits objets, tous pareils entre eux, renfermés ensemble dans un pot de terre.

M. Buhot de Kersers annonce par lettre la découverte d'une sépulture gauloise, trouvée dans un petit tumulus, près de Lunery (Cher). Cette sépulture renfermait un squelette, à côté duquel étaient déposés une épée de fer, un bracelet de bronze et un petit disque ou rasoir de bronze. M. Buhot de Kersers donne une description détaillée de ces divers objets.

M. Le Blant adresse à l'Académie quelques observations sur divers objets antiques recueillis à Rome, parmi lesquels il signale particulièrement un fragment de verre orné de peintures.

M. Charles Joret, professeur de la faculté des lettres d'Aix-en-Provence, fait une communication sur deux manuscrits de la bibliothèque *Estense* de Modène,

qui ont été étudiés récemment par M. Jules Camus. Ces manuscrits sont tous deux du xve siècle. L'un renferme un *Tractatus de herbis*, qui paraît être l'original d'où a été tiré le traité de matière médicale connu sous le titre de *Circa instans*. L'autre contient un *Livre des simples*, en français, analogue au célèbre *Arbolayre* ou *Grand Herbier* et qui n'est autre chose qu'une traduction du *Tractatus de herbis*. Là s'arrêtèrent les observations de M. Camus; M. Joret s'est attaché à les compléter. Le copiste du *Tractatus de herbis* était un Français, nommé, comme il nous l'apprend lui-même, le Petit Pelous : c'était un de ces nombreux étrangers qui, au xve siècle, allaient étudier la médecine dans les universités italiennes. Le traducteur auquel on doit la rédaction française était, selon toute vraisemblance, un Bas-Normand, probablement un Cotentinais. C'est du moins ce que M. Joret conclut de l'examen d'un certain nombre de termes qu'il a relevés dans l'ouvrage et qu'on retrouve, pour la plupart, dans le dialecte actuel du département de la Manche ; tels sont *fueille* ou *feule*, *meindre*, *nercir*, *chepue* (cépée), *perche* (perce), *troquelet*, *moisson* (moineau), *nous* (nœuds), *poulz* (bouillie), et divers noms de plantes, *amouroque*, *avène*, *bouix*, *cheue* (ciguë), *doque*, *marquin* (marrube), *seu* (sureau), etc.

M. Salomon Reinach lit des observations sur un célèbre bas-relief de marbre, conservé aujourd'hui au Musée britannique, qui représente l'apothéose d'Homère. Aux deux registres inférieurs de ce bas-relief, on voit onze personnages, que les archéologues s'accordent à reconnaître pour Apollon, les neuf muses et la Pythie de Delphes. Or, les dernières fouilles de Myrina ont amené la découverte d'une figurine de terre cuite qui ressemble exactement à la prétendue Pythie et qui tient un rouleau à la main. C'est donc une Muse, et la même conclusion s'impose pour la figure correspondante du bas-relief; celle-ci tient également un rouleau, qu'on a pris mal à propos pour une patère. Parmi les autres figures de femme, M. Reinach en remarque une plus grande que les autres qui domine le reste du tableau et dans laquelle on a voulu voir Melpomène : il n'hésite pas à y reconnaître Mnémosyne, la mère des neuf sœurs.

M. Collignon communique une notice sur une statue attique d'ancien style, dont les fragments viennent d'être acquis par le musée du Louvre. C'est la figure d'un homme debout, nu, les mains fermées. Elle devait être conforme à un type bien connu des archéologues par une longue série de monuments, dont le prétendu Apollon de Ténéa est le spécimen le plus remarquable. Ce type ne s'était pas encore rencontré dans les œuvres de la statuaire athénienne à l'époque archaïque.

L'étude de plusieurs bases de monuments funéraires attiques, qui portent des inscriptions d'artistes, avait conduit M. Loeschcke à supposer que ces monuments étaient décorés chacun, non d'une stèle entourée d'un bas-relief, mais d'une statue du défunt, du même type que celle de Ténéa. M. Collignon est disposé à reconnaître, dans les fragments qui viennent d'entrer au Louvre, les débris de ces anciennes statues funéraires.

SÉANCE DU 22 AVRIL 1887

M. Croiset lit un travail sur les historiens modernes de la littérature grecque.

Rappelant à grands traits les travaux dont l'antiquité grecque a été l'objet depuis la Renaissance, il montre comment l'esprit historique s'est développé peu à peu dans cet ordre d'études. Bacon déjà, dans une page mémorable, définissait avec profondeur l'histoire littéraire, en proclamait la nécessité et regrettait qu'on n'eût encore rien fait pour elle. Au xvii[e] et au xviii[e] siècle, les érudits se bornent à en préparer les matériaux, tandis que les lettrés, dominés par l'esprit dogmatique, s'abandonnent à des disputes stériles sur le mérite des écrivains de l'antiquité. A la fin du xviii[e] siècle et au commencement du xix[e], la révolution historique est complète. M. Croiset fait une revue rapide des travaux de la nouvelle école et la termine par une appréciation de l'*Histoire de la littérature grecque*, de K.-Otfried Müller, qui est, dit-il, le fruit le plus parfait de l'esprit philologique moderne dans la premiere moitié du xix[e] siècle.

M. Abel des Michels termine sa communication sur le *Chi lou kouc k'iang yù tchi.*

SÉANCE DU 29 AVRIL 1887

M. Le Blant, directeur de l'École française de Rome, adresse à l'Académie la description de deux objets antiques qui lui paraissent offrir de l'intérêt.

L'un est un collier de bronze, trouvé dans une tombe de Frascati avec un squelette d'esclave. Il porte une inscription destinée à assurer l'arrestation de l'esclave et sa restitution à son maître, en cas de fuite : *Tene me et reboca me Aproniano Palatino ad Mappa Aurea in Abentino, quia fugi*. C'est la première fois qu'on rencontre, dans un texte épigraphique, la mention du lieu de Rome appelé *Mappa Aurea*, dont l'existence était déjà connue par le témoignage de deux auteurs anciens.

L'autre objet est un vase peint, trouvé à Civita-Castellana, qui a été communiqué à l'Institut archéologique par M. Gamurrini. On y voit les figures de Jupiter, de Ganymède, de Minerve et de l'Amour, avec ces mots : GANVMEDE .....SPATER CVPICO MENERVA. Les inscriptions, en langue latine, sont très rares sur les vases peints.

M. Bréal, président, annonce à l'Académie une nouvelle que quelques-uns de ses membres ont déjà pu apprendre par les journaux. M. le baron de Witte, associé étranger de l'Académie, vient d'acheter, à la vente de M. de Ponton d'Amécourt, un lot considérable de médailles romaines, et en a fait don à la Bibliothèque nationale, pour compléter une série qu'il avait déjà donnée au même établissement. Ce n'est pas, dit M. Bréal, la première preuve que M. de Witte a donnée de sa générosité quand il s'agit des intérêts de la science. Le président se fait l'interprète de la compagnie pour lui exprimer ses félicitations et ses remerciements.

M. E. du Rieux, ingénieur civil à Gouraya (Algérie), adresse à l'Académie la copie d'une inscription latine récemment découverte.

M. Alexandre Bertrand communique des observations sur un os de renne gravé, conservé autrefois au musée de Cluny et aujourd'hui au musée des antiquités nationales, au château de Saint-Germain-en-Laye (salle I, vitrine 2). Les catalogues du musée de Cluny, y compris le dernier, publié en 1878, décrivent cet objet dans les termes suivants : « Série d'objets celtiques trouvés dans le

département de Maine-et-Loire. Manche en corne, représentant un sujet gravé en creux, de la plus haute antiquité. Donnés par M. Joly-Leterme, architecte à Saumur (1853). » Il y a là, dit M. Bertrand, plusieurs erreurs graves. Il ne s'agit pas d'un manche de corne, mais d'un os de cerf ou plus probablement de renne, qui ne peut avoir servi de manche. Cet os ne provient pas du département de Maine-et-Loire. Il a été trouvé par M. Joly-Leterme, dans la grotte du Chaffaud, commune de Savigné, près Civray (Vienne). Il provient donc de la même région que l'os de renne de Montgaudier (Charente), communiqué à l'Académie par M. le marquis de Nadaillac, à la séance du 14 janvier dernier.

M. Croiset annonce, d'après une communication de M. G. Constantinidès, directeur de l'École normale hellénique de Philippopolis, la découverte qui vient d'être faite en cette ville d'un nouveau manuscrit de plusieurs ouvrages d'Aristote. Ce manuscrit appartenait à un employé du chemin de fer, M. Jean Siagounis, qui le conservait avec d'autres livres qu'il avait reçus de ses parents, sans y attacher d'importance. Deux professeurs de l'École normale, en relation avec lui, eurent connaissance du manuscrit et le communiquèrent à M. Constantinidès, qui s'empressa de le signaler dans une note adressée au Παρνασσός et aux *Neue Jahrbücher*. Le manuscrit est, dit-on, du XIVe siècle et ne contient que des ouvrages déjà connus. On ignore encore quelle valeur il peut avoir pour l'établissement du texte.

M. Joseph Halévy commence une lecture sur la langue du peuple asiatique connu des Égyptiens sous le nom de *Kheta*, des Assyriens et des Hébreux sous ceux de *Hatti* et de *Hittim*, et généralement désignées aujourd'hui sous celui de *Hétéens* ou *Hittites*. On sait que ce peuple nous a laissé un grand nombre d'inscriptions, dont l'écriture et la langue sont encore un mystère. Laissant de côté ces textes d'où personne n'a pu encore rien tirer, M. Halévy cherche à deviner quel pouvait être l'idiome parlé par les Hittites à l'aide de l'étude des noms d'hommes et de lieux de leur pays qui sont mentionnés dans les inscriptions assyriennes. Sa conclusion est, contrairement à l'opinion générale, que les Hittites parlaient une langue sémitique, intermédiaire entre le phénicien et l'assyro-babylonien.

M. Oppert fait ses réserves sur cette conclusion. Il est vrai que beaucoup des noms cités par l'auteur de la communication paraissent être d'origine sémitique; mais, pour d'autres, il est impossible de dire de quelle langue ils viennent. En tous cas, on ne saurait tirer de l'étymologie de quelques noms propres des conséquences certaines sur la langue parlée par une population.

M. Moïse Schwab communique le texte d'une inscription latine du XVIe siècle, découverte à Guerville, près Mantes. C'est l'épitaphe d'un député aux états généraux d'Orléans et de Blois (1560 et 1576), Eustache Pigis, qui mourut le 20 avril 1587, dans sa 90e année. Au-dessus du texte sont gravés plusieurs emblèmes dont la signification est obscure, une flamme et des rayons surmontés d'une étoile et d'un croissant, le tout au-dessus d'un puits.

SÉANCE DU 6 MAI 1887

M. de Witte met sous les yeux des membres de l'Académie sept médailles

d'or de l'empire romain qu'il a achetées de ses deniers, à la vente de M. le vicomte de Ponton d'Amécourt, pour en faire don au cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale. Ce sont les numéros suivants du catalogue :

N° 538. Posthume. Quatre bustes.

N° 540. Posthume. FELICITAS AVG.

N° 543. Posthume. SALVS AVG.

N° 545. VIRTVS POSTVMI AVG.

N° 547. Lélien. VIRTVS MILITVM. La Valeur tenant une enseigne militaire sur laquelle on lit le chiffre XXX, sans doute un numéro de légion. Cette pièce extrêmement rare a été trouvée, dit M. de Witte, en Belgique, dans la Campine, près de l'endroit où j'habite.

N° 549. Victorin. INVICTO AVG.

N° 551. Victorin. PROVIDENTIA. Tête de Méduse.

M. Alexandre Bertrand, revenant sur sa communication de la séance précédente, annonce qu'il a reçu du fils de M. Joly-Leterme une lettre qui contient quelques détails nouveaux au sujet de l'os gravé du musée de Cluny. M. Joly, chef d'escadron du génie, assure que son père avait reconnu dès le jour même de la découverte l'importance de ce dessin et l'avait signalé à Prosper Mérimée comme une preuve de l'existence de l'homme à l'époque quaternaire. Mérimée, n'osant prendre parti sur la question, en référa à Élie de Beaumont, qui ne voulait pas admettre l'existence de l'homme quaternaire : sur son avis, l'os gravé fut classé parmi les monuments des temps historiques. C'est ainsi, dit M. Bertrand, que le nom de Joly-Leterme ne figure pas parmi ceux des précurseurs de Boucher de Perthes : il paraît juste de réparer cette omission.

M. Oppert analyse quelques contrats babyloniens du temps de Nabuchodonosor et de ses successeurs, dans lesquels sont mentionnés des Juifs vivant en Babylonie.

Dès le règne de Sargon, en 708 avant notre ère, on rencontre un contrat par lequel un Phénicien vend à un Égyptien trois esclaves juifs, savoir, deux hommes, nommés, l'un Heiman, l'autre Melchior, et une femme dont le nom est effacé.

Plus tard, les textes mentionnent un Israélite nommé Yaqub (Jacob), qui avait été amené jeune à Babylone et vendu, trente-sept ans plus tard, à un homme très riche, du nom de Nabu-akhi-iddin. Cette vente fut contestée par un tiers et donna lieu à un procès en revendication. Ceci se passait sans doute après la destruction du premier temple.

Ailleurs, il est question de Juifs de condition libre. Un de ces Juifs, Idihi-el, fils de Dinaha, fut poursuivi pour avoir tué un esclave appartenant à un personnage nommé Sargina et condamné à payer à celui-ci, à titre de dommages-intérêts, la somme d'une mine et 5 drachmes d'argent, qui équivaut, selon M. Oppert, à 120 francs de notre monnaie.

M. Pavet de Courteille lit la préface d'une traduction du *Tezkereh* qu'il vient d'achever, d'après un manuscrit ouïgour de la Bibliothèque nationale. Ce manuscrit contient une traduction ou plutôt une adaptation libre, en turc de l'Asie centrale du xve siècle, de l'ouvrage persan du célèbre Ferid-ed-din Attar. Il y

est question de 72 docteurs musulmans qui se sont distingués par leur sainteté et par la pureté de leur doctrine. Pour compléter ces biographies, qui manquent un peu de précision et qui sont notamment dépourvues de toute indication chronologique, M. Pavet de Courteille a fait des recherches dans divers autres ouvrages persans et turcs. Il a surtout consulté avec fruit l'ouvrage inédit de Mir Ali Chir Nevaï, en turc djagataï, dont la préface donne des détails très intéressants sur les conditions nécessaires, selon les docteurs musulmans, pour arriver à une sainteté parfaite.

M. d'Arbois de Jubainville communique des remarques sur une opinion qui a été soutenue jadis par Amédée Thierry et qui a cours encore parmi les érudits français. On admet, d'une part, comme une chose certaine, l'identité des Cimmériens d'Homère et des Cimmériens qui envahirent l'Asie-Mineure au VIIe siècle avec les Cimbres vaincus par Marius en 101 : d'autre part, on affirme que les Cimbres étaient des Gaulois : on en conclut que les Gaulois sont mentionnés par Homère sous le nom de Cimmériens. C'est une double erreur. Si quelques auteurs anciens ont dit que les Cimbres étaient Gaulois ou Celtes, cela vient de ce que les Romains, jusqu'à César, n'ont pas su distinguer les Gaulois des Germains. Mais, à partir de la conquête de la Gaule, ils ont vu plus clair dans l'ethnographie de ces peuples, et plusieurs témoignages antiques attestent la nationalité germanique des Cimbres : ce sont ceux d'Auguste, dans le monument d'Ancyre, de Strabon, de Pline l'Ancien, de Tacite. Quant à l'identification des Cimbres avec les Cimmériens, elle a été proposée d'abord, à titre de simple conjecture, par Posidonius, qui voyagea en Gaule vers l'an 100 avant notre ère, et elle a été répétée comme une conjecture par Diodore de Sicile et par Strabon : Flavius Josèphe le premier l'a présentée, sans aucune raison, comme une chose certaine.

M. Maury adhère entièrement à l'opinion de M. d'Arbois de Jubainville sur le fond de la question, mais il ne croit pas que l'erreur combattue par son savant confrère soit aussi universelle qu'il le dit. Déjà M. Roget de Belloguet, dans son *Ethnogénie gauloise*, a protesté contre la confusion qu'on a faite trop souvent entre les Cimmériens et les Cimbres, d'une part, et les Gaulois de l'autre.

(*Revue Critique.*) JULIEN HAVET.

SOCIÉTÉ NATIONALE DES ANTIQUAIRES DE FRANCE

SÉANCES DES 13 ET 20 AVRIL 1887

M. E. Müntz fait connaître les noms des sculpteurs, peintres, miniaturistes, orfèvres, brodeurs, etc., employés de 1378 à 1394 par le pape d'Avignon, Clément VII. Il communique en outre la photographie qu'un archéologue d'Avignon, M. Dijonnet, vient d'exécuter d'après la statue tombale encore inédite de ce pontife.

M. Caron, associé correspondant, présente une pièce de monnaie appartenant à la ville de Bourbon-Lancy et à la famille de Châteauvillain.

M. Flouest présente à la Société un torques en bronze trouvé dans un tumulus fouillé dans la forêt de Châtillon (Côte-d'Or).

M. Prost entretient de nouveau la Société des tombeaux de Merten (ancienne Moselle) et de Heddernheim (Prusse Rhénane) et de la découverte de monuments du même caractère faite tout récemment en Bretagne.

M. Courajod signale de nouveau de petits monuments de bois sculpté portant une marque d'école caractérisée par une main frappée au fer rouge; une communication a été faite déjà sur ce sujet par MM. Courajod et Corroyer.

M. Courajod croit que l'étude de ces petits monuments est des plus intéressantes pour la découverte des provenances des œuvres d'artistes flamands, lesquels ont eu une grande influence sur la sculpture française. Les deux sculptures en bois présentées à la Société viennent d'être données au Musée du Louvre par M. Charles Stein.

SÉANCE DU 27 AVRIL 1887

M. Muntz rend compte d'un voyage qu'il vient de faire à Avignon. Il communique des renseignements nouveaux sur l'architecte Bernandus de Mauso, qui se trouve avoir dirigé la construction d'une partie des remparts d'Avignon, et sur l'orfèvre Joannis de Bartolo de Sienne qui, d'après une note de M. Caron, a exécuté à Avignon une précieuse châsse conservée à Catane. Il entretient également la Société des tombeaux de Jean XXII et d'Innocent VI dont il a apporté des photographies.

M. Courajod communique une série de photographies se rapportant à ses recherches sur les origines de la Renaissance qui, à son avis, aurait pris naissance en France et non en Italie, comme on le croit généralement.

SÉANCE DU 4 MAI 1887

M. Homolle est élu membre résident de la Société et M. Dangibant, associé correspondant à Saintes.

M. le baron de Baye communique à la Société la photographie d'une sculpture grossière découverte récemment dans la sépulture du Mas de l'aveugle à Collergues (Gard).

M. le Président lit une lettre de M. de Laurière relative à des inscriptions latines qu'il a revues à Aléria (Corse); il communique les photographies d'un sarcophage romain conservé à Ajaccio et de la figure dite d'Apriciani (canton de Vico, Corse). Il présente une inscription latine trouvée dans la commune de Chagnon (Loire).

NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES ET CORRESPONDANCE

A M. ALEXANDRE BERTRAND

Directeur de la *Revue archéologique*.

Constantinople, le 28 juillet 1887.

Monsieur le Directeur,

Je viens de lire dans le dernier numéro de la *Revue* une lettre de M. Cartault au sujet des groupes dont on suspecte l'authenticité. A ce propos, M. Cartault parle d'un rapport que mon ami Baltazzi bey m'aurait adressé concernant un groupe qui se trouve dans une collection particulière à Constantinople; il ajoute qu'on m'avait fait voir chez M. Lawson quelques groupes faux et que toute cette manœuvre n'avait pour but que « d'endormir la vigilance des autorités de Constantinople. »

Or, mon ami Baltazzi bey ne m'a adressé aucun rapport spécial sur le groupe en question; mais comme nous nous écrivons souvent, il nous est arrivé de parler longuement de ces groupes, en général, que l'on attribue à l'Asie-Mineure. Baltazzi bey a toujours dit que les nécropoles qu'il connaissait n'avaient jamais fourni de groupes semblables.

En effet, j'ai étudié de près quelques-uns de ces groupes. J'affirme donc, à mon tour, et de la façon la plus absolue, qu'aucune nécropole connue de l'Asie-Mineure n'a donné de groupes analogues; je ne peux admettre, d'ailleurs, que des nécropoles si largement exploitées soient restées ignorées des archéologues et des autorités locales. C'est un conte inventé pour donner le change aux amateurs.

Nous avons ouvert un grand nombre de tombeaux à Pitane, à Eléa, à Grynieux, à Ægæ, à Myrina, à Cymé, à Smyrne, etc. J'ai retiré des centaines de figurines, des milliers de fragments; mais je n'ai rien trouvé, rien vu, ayant quelque analogie avec ces groupes, ni comme composition, ni comme art. Ces groupes sont composés d'une façon absolument inconnue des coroplastes d'autrefois. La plupart d'entre eux se ressemblent tant comme facture qu'il suffit de s'être occupé un peu d'art pour voir immédiatement qu'ils sont faux.

M. Cartault a été induit en erreur: je n'ai jamais prétendu que les quelques figurines que je possède formassent la plus belle collection de Constantinople. En dehors d'un hermaphrodite, trouvé à Ægæ, toutes mes figurines sont insignifiantes et n'offrent absolument aucun intérêt.

Vous m'obligeriez beaucoup, monsieur le Directeur, en insérant cette lettre dans votre plus prochain numéro.

Veuillez agréer, monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération.

O. Hamdy.

A M. G. PERROT, de l'Institut,

Directeur de la *Revue archéologique*.

Alexandrie d'Égypte, le 24 mai 1887.

Monsieur le Directeur,

Dans la première livraison du tome IX de la *Revue archéologique* (janvier-février), p. 73, il est parlé d'une inscription sur marbre blanc, autrefois encas-

trée dans le mur d'enceinte de Constantinople, qui a été rapportée au Musée germanique de Nuremberg, par M. Essenwein, et publiée par J. Becker, en 1874.

Dans cette inscription, telle qu'elle a été reproduite jusqu'ici : + ЄΝΘΑΔЄ ΚΑΤΑΚΙΤΑΙ Ο ΔȢΛΟC ΤȢ ΟΥΑΡΦΡΙΔΙΟΥ, M. S. Reinach croit devoir lire : ἐνθάδε κατάκειται ὁ δοῦλος τοῦ Οὐαριφριδίου, et il ajoute que Warfried est un nom évidemment gothique, et que l'inscription paraît dater de 450 à 480 après Jésus-Christ.

Or, il est à remarquer que la diphtongue ου, dans les mots δοῦλος τοῦ, est écrite, d'après la manière byzantine, avec un Ȣ, d'où il suit que Ο ΔȢΛΟC ΤȢ ΟΥΑΡΦΡΙΔ[ιου] serait irrégulier comme écriture et comme rédaction.

Dans les inscriptions funéraires chrétiennes, il est toujours parlé de ΔΟΥΛΟC ΤΟΥ ΘΥ (δοῦλος τοῦ Θεοῦ, *famulus Dei*) comme qualificatif placé avant le nom auquel il se rapporte ; par conséquent, dans l'épigraphe qui nous occupe, on doit lire : + ЄΝΘΑΔЄ ΚΑΤΑΚΙΤΑΙ Ο ΔȢΛΟC ΤȢ ΘΥ ΑΡΦΡΙΔΟC, *Hic jacet famulus Dei Arfridus*.

Arfridus ou Alfredus doit être le nom de quelque Warange, c'est-à-dire garde du corps de l'empereur, et l'inscription ne peut pas être antérieure à la fin du XIe siècle.

C'est à partir de l'année 1070 que la garde du palais des empereurs de Constantinople fut confiée à une milice recrutée sur les côtes de la mer du Nord, ἐκ τῆς βαρβάρου χώρας τῆς πλησίον ὠκεανοῦ, comme il est dit chez Nicéphore Bryennius, c'est-à-dire à une milice de mercenaires anglais ou danois, connue sous le nom de *Waranges*.

Codinus, dans son ouvrage sur les charges de l'empire, dit que les Waranges accompagnaient partout l'empereur, au sénat, à l'hippodrome, à l'église, et que, dans les cérémonies solennelles, ils faisaient leurs acclamations dans la langue de leur pays, c'est-à-dire en anglais, κατὰ τὴν πάτριον καὶ οὗτοι γλῶσσαν αὐτῶν, ἤγουν ἰγγλινιστὶ προσφώνουν.

Les écrivains byzantins sont tous d'accord pour dire que les Waranges venaient des Iles Britanniques. Jean Cinnamus les appelle ἔθνος τοῦτο βρεταννικόν. Anne Comnène en fait mention en ces termes : « Les Waranges de l'île de Thulé, je veux parler des barbares porte-haches pour qui la fidélité aux empereurs et le soin de les garder est une tradition héréditaire, une sorte de dépôt et de vocation qu'ils se transmettent sans altération. » (Τοὺς ἐκ τῆς Θούλης Βαράγγους, τούτους δὴ λέγω τοὺς πελεκυφόρους βαρβάρους ..οἳ πάτριον παράδοσιν καὶ οἷον παρακαταθήκην τινὰ καὶ κλῆρον τὴν εἰς τοὺς αὐτοκράτορας πίστιν καὶ τὴν τῶν σωμάτων αὐτῶν φυλακὴν, ἄλλος ἐξ ἄλλου διαδεχόμενοι, ἀκράδαντον διατηροῦσι.) Gaufredus Malaterra dit aussi à leur sujet : *Angli vero quos Warangos appellant*.

D'après Jean Cantacuzène, au commandant des Waranges, qui tenait rang de grand connétable, μέγας κοντόσταυλος, étaient confiées les clefs du palais et de la ville de Constantinople.

Geoffroy de Ville-Hardouin, dans son *histoire de la conquête de Constantinople par les Francs*, en 1204, dit qu'à l'assaut de la ville par les Croisés, on voyait que « li murs fut moult garni d'Englois et de Danois. »

Sicardus, évêque de Crémone, qui, à son retour d'Arménie, passa par Cons-

tantinople, en 1204, parle d'atrocités commises, à propos de questions ecclésiastiques, par des Grecs et des Waranges sur des Vénitiens et d'autres Latins demeurant à Constantinople ; d'où l'on peut inférer que les Waranges, malgré leur origine occidentale, suivaient le rite et les croyances de Byzance et de l'Église d'Orient.

Ainsi s'explique la formule grecque-byzantine de l'inscription funéraire du guerrier Alfred, enterré au pied du mur d'enceinte, où probablement il était tombé mort en défendant le corps de l'empereur.

Croyez-moi, Monsieur le Directeur, votre bien dévoué

Néroutsos-Bey.

A M. HAUSSOULLIER

Alexandrie d'Égypte, le 24 mai 1887.

Cher ami,

Je vous envoie copie exacte de quatre inscriptions, dont trois latines et une grecque, trouvées dernièrement à Ramleh d'Alexandrie, à l'ouest de l'ancien camp des Césars et près du cimetière militaire romain, entre Sidi-Gaber et la mer.

1. Stèle funéraire en marbre blanc. Hauteur : $0^{m},31$; largeur : $0^{m},26$. Lettres de l'époque des Gordiens, du milieu du IIIe siècle, gravées sur onze lignes.

HVNC HABET · AETERNVS CINIS
AGCELLONIS · HONOREM
HIC IACET · ADSIDVO RAPTA
PVELLA LOCO · QVAM GENVIT·
TELLVS MAVRVSIA QVAMQVE
COERCENS DETINET · IGNOTO
TRISTIS HARENA SOLO
DIS MANIBVS BENE·
MERENTIS CONSERVAE
MAINVNAE
ANNOR · XXII

Hunc habet aeternus cinis Aggellonis (?) honorem.
Hic jacet adsiduo rapta puella loco,
Quam genuit tellus Maurusia, quamque coercens
Detinet ignoto tristis harena solo.

Dis Manibus bene merentis conservae Mainunae
annorum XXII.

On voit qu'il s'agit, dans cette épigramme en deux distiques, d'une jeune esclave africaine, nommée Maïnuna, enterrée sous les sables de Ramleh, et sur la tombe de laquelle ses compagnes ont placé la pierre qui nous occupe.

2. Fragment de marbre blanc, avec les dernières lignes d'une inscription funéraire chrétienne du IIIᵉ siècle.

. . . .
VIXIT AN
NOS L · M
ENSES VI
DI XVII ·
⸸ ⸸

... *Vixit annos L, menses VI, dies XVII.*

Les deux ancres qui figurent au bas de l'inscription sont des emblèmes que les premiers chrétiens faisaient graver sur leurs anneaux et sur les parois des monuments funéraires. C'est l'ancre du salut, symbole de l'espérance en Dieu : ἵνα ἰσχυρὰν παράκλησιν ἔχωμεν οἱ καταφυγόντες κρατῆσαι τῆς προκειμένης ἐλπίδος ἣν ὡς ἄγκυραν ἔχομεν τῆς ψυχῆς ἀσφαλῆ τε καὶ βεβαίαν. « Nous avons une puissante consolation, nous qui avons cherché à saisir l'espérance qui nous est proposée; espérance qui sert à notre âme comme d'une ancre ferme et assurée. » Pauli apostoli, *Epist. ad Hebraeos*, VI, 18.

3. Stèle funéraire en calcaire. Hauteur : 0ᵐ,39; largeur : 0ᵐ,29. Lettres du IIIᵉ siècle.

C · SVLPICIVS C · F
POL · APER · MIL ·
COH · SC · GR · Ɔ ANION ·
VIXIT · ANNOS · XL · MILI
TAVIT · ANNOS · XX ·

Cajus Sulpicius, Caji filius, Pollia [*tribu*], *Aper, miles cohortis Sociorum Graecorum, Centuriae Anionis. Vixit annos XL, militavit annos XX.*

Il s'agit d'un soldat qui mourut dans sa quarantième année, après avoir servi pendant vingt ans dans l'armée. Il appartenait à une des *Sociae Cohortes*, qu'on nommait ordinairement d'après les nations dont elles étaient principalement composées, ou même selon leur numéro d'ordre, *Numeri*.

4. Fragment d'une stèle funéraire en marbre blanc. Lettres de l'époque des empereurs Flaviens, du Iᵉʳ siècle.

. . . . KON	. . . . κον
. . . . ΧΑΙΑΝ	. . . . χαιαν
. . . . ΕΛ	. . . . ἀδελ-
ΦΟϹ ΑΙΛΙω ΓΑΙω	φός, Αἰλίῳ Γαΐῳ
ΑΝΝΙω ΚΡΕΙϹΠω	Ἀννίῳ Κρείσπῳ,
ΜΝΗΜΗϹ ΧΑΡΙΝ	μνήμης χάριν.
ΠΡΟΕΝΟΗϹΕ ΕΡΜΗϹ	προενόησε Ἑρμῆς.

Hermès devait être quelque affranchi au service de la famille du défunt, chargé de l'érection du monument.

Tout à vous,

NÉROUTSOS-BEY.

— M. Démosthènes Baltazzi a récemment découvert à Magnésie du Méandre quinze nouvelles plaques de la frise du temple d'Artémis, représentant une bataille d'Amazones et de Grecs, dont la plus grande partie a été rapportée au Louvre par Texier en 1835. Nous reviendrons prochainement sur cette trouvaille qui intéresse notre Musée et l'étude de l'art hellénistique.

S. R.

— M. le sénateur Gustave Humbert, professeur honoraire à la Faculté de droit de Toulouse, ancien procureur général près la Cour des comptes, vient de publier, chez Thorin, en deux volumes in-8, un *Essai sur les finances et la comptabilité publique chez les Romains* qui, malgré son titre modeste, représente vingt ans de recherches et étudie à fond cette matière si difficile et si peu connue. Nous n'exprimerons qu'un regret, c'est que l'auteur ait cru devoir adopter l'habitude allemande de rejeter les notes, qui sont très abondantes et très instructives, à la fin des chapitres; il est inutile d'insister sur les inconvénients de cette séparation du texte et des notes, inconvénients dont, aujourd'hui, on commence à s'apercevoir, même en Allemagne. L'ouvrage sera apprécié, comme il le mérite, dans la *Revue*; nous nous contenterons, aujourd'hui, d'en indiquer le contenu en reproduisant ici le tableau de ses grandes divisions :

LIVRE I. — DES ORIGINES DE LA COMPTABILITÉ SOUS LES ROIS ET SOUS LA RÉPUBLIQUE ROMAINE.

Chapitre I. Du contrôle législatif des recettes et des dépenses. — Chapitre II. De la distinction des ordonnateurs et des comptables en deniers ou en nature. — Chapitre III. Du contrôle administratif et judiciaire des administrateurs et des comptables.

LIVRE II. — LES FINANCES ET LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE DE L'EMPIRE ROMAIN.

Chapitre I. Contrôle législatif des finances. — Chapitre II. De la distinction des ordonnateurs et des comptables. — Chapitre III. Du contrôle des finances.

LIVRE III. — DES FINANCES ET DE LA COMPTABILITÉ SOUS LE BAS-EMPIRE.

Partie I. *Du pouvoir législatif au point de vue financier dans le Bas-Empire*. — Chapitre I. Considérations générales. — Chapitre II. Défaut d'unité dans le trésor. — Chapitre III. Des dépenses publiques de l'État. — Chapitre IV. Du budget des communes.

Partie II. *De l'administration de l'État et des communes au point de vue financier*. — Chapitre I. De la gestion des administrateurs de l'État. — Chapitre II. De la gestion des comptables en nature ou en deniers. — Chapitre III. De l'administration des finances communales.

Partie III. *Du contrôle des finances de l'État et des communes.* — Chapitre I. Du contrôle des finances de l'État. — Chapitre II. Du contrôle de la comptabilité des communes.

Chacun des chapitres, dont plusieurs sont d'une grande étendue, est divisé en sections et en paragraphes. Ce qui achève de faciliter les recherches, c'est un index alphabétique, dressé avec beaucoup de soin, qui occupe les quarante dernières pages du second volume. — G. P.

— Fr. Studniczka, *Beitræge zur Geschichte der altgriechischen Tracht*, 1 vol. in-8 avec 47 figures dans le texte.

Cette dissertation, signée d'un nom déjà connu des archéologues, fait partie de la collection de mémoires qui paraît, depuis 1877, sous ce titre : *Abhandlungen des archæologisch-epigraphischen Seminares der Universität Wien, herausgegeben von O. Benndorf und O. Hirschfeld* ; elle y tient très dignement sa place. L'ouvrage où l'on sent l'influence d'un maître éminent, M. Otto Benndorf, a le mérite de reposer à la fois sur une connaissance très étendue et très précise des textes littéraires et sur une étude non moins complète des monuments figurés. Nous ne saurions en discuter ni même en exposer ici les conclusions; il nous suffira de dire qu'il traite avec beaucoup de compétence et de clarté toutes les questions, souvent obscures et délicates, qui ont trait au costume grec, tel qu'il a été porté par les Hellènes depuis les temps les plus anciens jusqu'au siècle d'Alexandre.

A partir de la conquête de l'Asie, les nouveaux et étroits rapports qui s'établissent avec l'Orient introduisent dans ce costume des changements que l'auteur se propose d'étudier plus tard, dans un essai qui ferait suite à celui-ci ; ce serait l'histoire de la décadence du costume hellénique, tandis que l'on a ici celle des progrès successifs qui le conduisent de sa forme et de sa disposition première à ce qu'il est dans l'Athènes du v[e] siècle, dans les œuvres de Phidias et de ses contemporains. C'est alors qu'il a tout à la fois le plus de simplicité et de noblesse.

L'exposition est claire, méthodique et sans prétention; l'intelligence en est aidée par 47 figures insérées dans le texte. Le mémoire aurait peut-être gagné à être accompagné d'un plus grand nombre d'images; l'auteur a sans doute eu à compter avec des raisons d'économie dont nous ne saurions être juge. Ne pouvant admettre que si peu d'illustrations, il aurait mieux fait de ne pas en donner une seule qui ne fût très topique; or, la figure 44 par exemple, soit en conséquence de l'état du monument, soit par la faute du procédé employé, est tellement brouillée qu'on n'y distingue rien. — G. P.

— *Proceedings of the society of biblical archeology*, 1886-1887. Séance du 1[er] février 1887.— *Note de M. J. Ball sur les Hétéens.* (L'auteur s'attache à montrer que, quoi qu'on en ait dit, beaucoup de noms propres hétéens sont explicables par les langues sémitiques, et il part de là pour tenter un déchiffrement partiel des inscriptions de Hamath.) — E. A. Wallis Budge, *Description des tombes de Mechu, Ben and Se-Renpen découvertes par le major général sir F. Grenfell* (ces tombes se trouvent en face d'Assouan). — Le Page Renouf, *Le nom du dieu égyptien Seb, avec un appendice sur la transcription des mots égyptiens.*

— A. Macalister, *Une inscription d'Aahmes, au Fitzwilliam Museum.* — Ph. Berger, *Sur deux inscriptions phéniciennes de Tamassus, à Cypre.*

— *Bulletin de la commission archéologique communale de Rome*, 3e série, 1886, n° 1. — L. Borsari, *D'un important fragment épigraphique trouvé au Transtévère* (pl. I). — G. Gatti, *Tuyaux à eau qui portent des inscriptions.* — G. Gatti, *Découvertes d'objets d'art et d'antiquité figurée* (pl. II, statue de Ganymède, imitation d'un type dû à la seconde école attique). — I. Guidi, *Bibliographie.* — N° 2 : G. Gatti, *Documents relatifs à la topographie et à l'épigraphie urbaines.* — G. Gatti, *Le monument funéraire d'un cordonnier établi près de la porta Fontinalis* (pl. III). Buste très bien conservé, qui est certainement un portrait. Doit appartenir au premier siècle de l'empire. — C.-L. Visconti, *Tête de Pan jeune* (pl. IV Belle copie d'un original qui remonterait à l'école de Praxitèle). — G. B. de Rossi et G. Gatti, *Mélanges de notices bibliographiques et critiques pour la topographie et l'histoire des monuments de Rome* (les récentes publications de M. Müntz; *Les capitoles provinciaux*, d'après M. Castan, etc.). — C.-L. Visconti, *Les dernières découvertes.* — G. Gatti, *Notice nécrologique sur G. Henzen.*

— *Inscriptiones Italiae inferioris dialecticae, in usum praecipue academicum composuit* J. Zvetaieff. Ce recueil est destiné aux étudiants des universités qui ont le goût de la philologie. Il ne leur était pas facile de consulter les grands ouvrages qui contiennent les inscriptions que nous avons conservées des divers dialectes de l'Italie méridionale. Sur le conseil de MM. Bücheler et Michel Bréal, M. Zvetaieff les a réunies dans un court volume, d'un prix modéré et d'un format commode. On y trouve les inscriptions sabelliques, péligniennes, marses, volsques, falisques, osques, avec l'inscription latine du vase qu'on appelle *vase de Duenos*. Ce livre est terminé par un glossaire bien fait et très complet, qui reproduit les interprétations des philologues les plus autorisés, et essaie de rendre raison des mots nouveaux et des formes grammaticales que les textes contiennent.

— *École française de Rome.* — *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, VIIe année, fascicules III et IV : L. Duchesne, *Notes sur la topographie de Rome au moyen âge.* II. *Les titres presbytéraux et les diaconies.* — R. de la Blanchère, *Les ex-voto à Jupiter Pœninus et les antiquités du Grand Saint-Bernard* (pl. VI). — E. Le Blant, *De quelques objets antiques représentant des squelettes* (pl. VII et VIII). — R. Cagnat, *Note sur le præfectus urbi qu'on appelle à tort Aconius Catullinus et sur le proconsul d'Afrique du même nom.* — L. Cadier, *Bulles originales du* XIIIe *siècle conservées dans les archives de Navarre.* — S. Gsell, *Étude sur le rôle politique du sénat romain à l'époque de Trajan.* — Bibliographie.

BIBLIOGRAPHIE

Ettore Païs. **Straboniana. Contributo allo studio delle fonti della storia e dell' amministrazione romana.** Torino, 1886, Ermanno Lœscher.

M. Ettore Païs réunit en un volume les articles publiés dans la *Rivista di Filologia e d'Istruzione classica.* Cette série d'études forme un livre des plus intéressants et des plus substantiels ; l'auteur y contribue d'une manière neuve et originale à expliquer le caractère et l'intention de l'œuvre de Strabon.

Il recherche d'abord (p. 1027, *Introduction générale*) dans quel dessein le géographe d'Amasée écrivit son livre, à quels lecteurs il comptait s'adresser de préférence. Sa *Géographie universelle* est un ouvrage essentiellement politique. Mais Strabon n'a point travaillé dans l'intérêt des hommes politiques de Rome ; sa géographie répond surtout aux besoins des Grecs instruits de l'Asie-Mineure, ses compatriotes. M. Païs en donne une excellente preuve : « Strabon ne pouvait croire que les descriptions de la Gaule, de l'Ibérie et de l'Afrique, dont il emprunte la matière à des auteurs déjà anciens, pussent être utiles aux Romains, conquérants et pacificateurs de ces contrées. » Rien, d'ailleurs, aucun texte, aucune allusion, ne permet de supposer qu'il ait été invité à composer une telle œuvre par de grands personnages romains. Strabon nomme surtout avec complaisance ses maîtres et amis grecs d'Asie-Mineure. S'il mentionne quelques écrivains latins, il leur emprunte peu : il cite deux fois Cicéron, une fois les *Commentaires* de J. César, Asinius Pollio, Fabius Pictor. En revanche, il emprunte beaucoup aux écrivains grecs. On peut en juger par le plan même de ses descriptions ; plus d'une fois il oublie son intention d'être utile aux hommes d'État, et, entraîné par une lecture ou un souvenir, se laisse aller à des digressions archéologiques ou artistiques. Telle est sa longue étude sur les Curètes, véritable hors-d'œuvre. Strabon n'a point voulu publier un traité scholastique, mais remplacer l'œuvre d'un Artémidore et d'un Posidonius ; son dessein n'était point de compléter les études des jeunes gens, mais de charmer les loisirs des hommes d'un âge mûr qui occupaient de hautes positions sociales (p. 14 à 16). Pourtant les jeunes Romains, si avides à cette époque de s'initier à la littérature grecque, devaient aussi accueillir avec faveur une composition de ce genre : et M. Païs fait justement remarquer qu'on ne saurait prêter à Strabon des sentiments de jalousie et d'hostilité contre la domination romaine.

L'auteur, après cette préface pleine de goût et de délicatesse, aborde la démonstration proprement dite de sa thèse. Une œuvre de géographie historique plus encore que politique, comme le livre de Strabon, doit contenir des renseignements d'un caractère administratif. Le grand géographe fut témoin des dernières guerres civiles de la république, et assista à la réorganisation politique des provinces sous le règne d'Auguste ; et, comme il se propose de décrire le monde en son état actuel, τὰ νῦν ὄντα, force lui est de s'occuper des divisions provinciales, de la répartition des légions, de l'emplacement des colonies romaines, des circonscriptions judiciaires. Or, suivant le soin qu'aura mis l'auteur à composer cette géographie politique, suivant le degré d'exactitude de ses

descriptions en pays grecs et en pays romains, on pourra juger s'il était en mesure de s'adresser aux hommes politiques du monde latin ou simplement à ses compatriotes, aux hommes instruits des provinces de langue hellénique.

M. Païs passe d'abord en revue et contrôle les notions relatives à l'administration romaine dans les provinces grecques de l'empire (chap. II, p. 27 à 51). Il montre que ces notions, sauf dans les chapitres consacrés à l'Égypte, se réduisent simplement à la mention de la liberté accordée à quelques cités par un général romain, et de colonies envoyées par César ou Auguste ; et même ces mentions sont bien loin d'être complètes. Les souvenirs historiques, que Strabon y mêle avec abondance, ne sont même pas présentés suivant une méthode bien déterminée. Les développements de cette nature sont plus ou moins considérables selon la célébrité plus ou moins grande des villes, des pays, et même selon le nombre et la vivacité des souvenirs qui se présentaient à l'esprit de l'écrivain. On ne peut reprocher à Strabon ce défaut de proportion, remarque justement M. Païs ; il a suivi les traditions de la science grecque, s'intéressant surtout à la géographie et à l'ethnographie, n'étudiant les divisions politiques que dans leur rapport avec la configuration du sol, τόπων φύσις.

La description des provinces occidentales de l'empire romain dans le livre de Strabon, donne lieu à des remarques critiques du même genre (chap. III, p. 51 à 120). Là encore on retrouve la méthode des écrivains grecs auxquels sont empruntés nombre de renseignements. Strabon suit l'exemple de Polybe qui avait souvent indiqué les voies romaines ; sa description de l'Italie n'est parfois qu'une nomenclature de ces routes à laquelle il joint quelques commentaires, quelques remarques sur l'histoire ou sur les productions d'une cité ou d'une région. Mais il donne un nombre bien restreint de renseignements sur l'administration de la péninsule pendant le règne d'Auguste : il ne parle même pas de la division du pays en onze régions. Ces indices portent M. Païs à croire que Strabon n'a connu ni consulté des documents romains d'une haute valeur et d'une grande précision, comme la carte d'Agrippa ; il se serait contenté d'emprunter ses mesures, exprimées en valeurs grecques ou romaines, à Posidonius, Artémidore, Polybe et Ératosthène. Agrippa n'est pas nommé une seule fois, tandis que ces écrivains grecs sont souvent cités, même à propos d'évaluations de distances en milles romains, discutés et contrôlés les uns par les autres ; Strabon n'eût jamais discuté ni révoqué en doute le témoignage d'un document officiel de cette valeur. Il paraît bien que les chapitres relatifs à l'Italie ont été composés à l'aide de peu de livres, et peut-être exclusivement de livres grecs.

M. Païs montre ensuite la rareté et l'insuffisance des indications administratives dans cette description de l'Italie, puis dans celles de la Sicile, de la Gaule, de l'Espagne et de l'Afrique. Cet examen aboutit aux mêmes conclusions que la première étude critique sur les sources des livres relatifs aux provinces orientales et grecques. Strabon n'a pas voulu composer un recueil méthodique de renseignements sur l'administration romaine ; il n'a pas pensé que ce fût l'œuvre d'un géographe que d'indiquer avec exactitude les frontières politiques établies par le gouvernement. Sa géographie ne devait être à ses yeux que l'appendice et le complément de la grande œuvre historique destinée aux mêmes lecteurs.

M. Païs conclut ses intéressantes recherches en examinant les principales hypothèses des écrivains qui ont essayé de déterminer à quelle époque et dans quelle ville Strabon composa son ouvrage. Il présente d'excellents arguments tirés d'une considération minutieuse des textes relatifs à l'administration romaine en faveur de l'opinion de Meineke : on sait comment ce philologue a démontré que Strabon écrivit son livre en plusieurs fois, à intervalles différents. Tout aussi précieuse est la contribution apportée par M. Païs à l'étude si difficile des voyages de Strabon et de ses séjours à Rome.

En somme, les *Straboniana* de M. Ettore Païs ont montré, mieux que la plupart des ouvrages philologiques et historiques publiés jusqu'à ce jour, le caractère et la valeur de l'œuvre de Strabon. De sa démonstration ingénieuse et serrée, il ressort clairement que le géographe d'Amasée doit une partie de son mérite et de sa réputation à ses prédécesseurs grecs dont il cite les noms, à Polybe, qu'il admire et considère comme un maître, à Artémidore, à Posidonius, à Ératosthène. Son livre nous permet seul d'avoir une idée claire et vivante de l'état du monde ancien à une date précise et mémorable, au moment où la civilisation romaine était dans tout son éclat sans que la civilisation hellénique fût encore à son déclin. S'il reproduit souvent les données d'ouvrages plus anciens, on ne saurait en faire un crime à son auteur. Un traité de géographie universelle, par sa nature même, ne pouvait être qu'une compilation; c'est une compilation entreprise à l'intention des lecteurs du monde hellénique.

La thèse de M. Ettore Païs est vraie d'une manière générale. Elle nous montre bien que le livre de Strabon résume et reproduit même quelquefois des œuvres antérieures ou contemporaines de la science grecque perdues pour nous. Toutes ses recherches, qui tendent à retrouver les sources auxquelles Strabon a puisé, nous donnent une haute idée de la persistance et de la richesse du génie hellénique à l'époque même où la domination de Rome était le mieux assise chez les peuples méditerranéens. Faut-il conclure, de l'absence ou de l'inexactitude des renseignements administratifs, que la géographie du Grec Strabon s'adressât surtout aux hommes politiques de la Grèce et de l'Orient, que le manque de données techniques sur les frontières des États, sur les circonscriptions administratives, rendît son œuvre peu utile aux vainqueurs qui gouvernaient le monde? M. Païs, à coup sûr, se tient loin d'une négation aussi absolue. Mais on eût aimé quelques éclaircissements de plus sur cette question d'ailleurs fort difficile. Les contemporains de Strabon, Romains aussi bien que Grecs, ne distinguaient-ils pas, ne séparaient-ils pas nettement, comme lui, la chorographie de la géographie? N'y avait-il pas là, comme on dit aujourd'hui, deux genres très différents aux yeux des hommes instruits de toute race, aux yeux des administrateurs et des généraux romains comme des savants grecs? S'il en était ainsi, rien n'empêchait que les « politiques » de langue latine, gens cultivés en général et amis des lettres grecques, fissent leur profit de la géographie de Strabon. Pourvus de chorographies, d'itinéraires, de notices administratives, d'une bibliothèque technique où ils puisaient les renseignements nécessaires à la bonne administration d'une province, à la bonne

conduite d'une guerre, ils demandaient à Strabon comme à Polybe de leur inspirer la sagesse philosophique, de leur fournir les éléments d'une éducation élégante et libérale, bref ce qu'ils trouvaient moins sûrement à Rome et chez les écrivains romains.

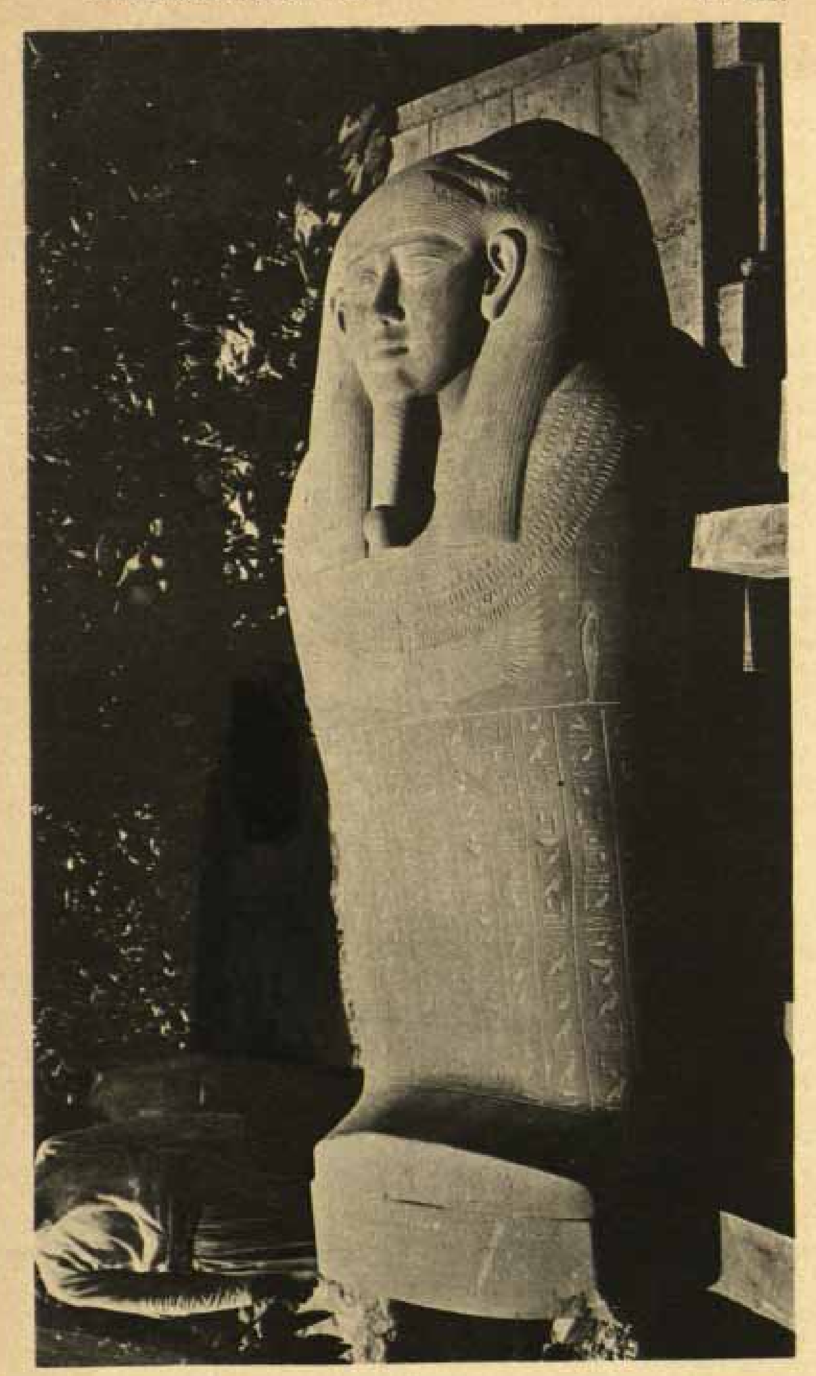
On s'explique aussi que Strabon n'ait point nommé un plus grand nombre d'ouvrages latins. Il ne consultait point ou consultait mal ces catalogues administratifs, ces itinéraires à l'usage des généraux et gouverneurs de provinces, ces tableaux statistiques grâce auxquels les Romains apprenaient « longis rationibus » l'art de « regere imperio populos ». Ce n'était ni son dessein, ni son génie, ni celui des hommes de sa race : la chorographie ne lui semblait point valoir la haute philosophie géographique dont Polybe, son auteur favori, avait donné le modèle. La nomenclature n'était à ses yeux que la moindre partie de la besogne du géographe, en supposant même qu'il dût s'y intéresser. Est-ce manquer d'esprit scientifique? Nullement. La science, complément nécessaire de la géographie historique, c'était l'astronomie en laquelle les Grecs étaient restés et resteront maîtres : il se plaisait mieux à ces spéculations élevées qu'à la compilation de tableaux administratifs ou de cartes routières, que le premier venu, avec un peu d'esprit pratique, pouvait consulter et reproduire. Strabon s'en tenait à la double tradition de Polybe et d'Ératosthène; et, s'il considérait la géographie comme une science exacte, il la voulait surtout morale et politique.

Quoi qu'il en soit, le livre de M. Ettore Païs sera accueilli avec faveur par tous les amis de la géographie ancienne : il renferme une part considérable de vérité et est composé suivant une méthode originale et vraiment presque nouvelle en ce genre d'études. On en souhaite vivement la continuation.

Marcel Dubois.

Manuel des Antiquités romaines, par Th. Mommsen et J. Marquardt, traduit sous la direction de M. Gustave Humbert. Thorin, éditeur. 1 vol. gr. in-8.

Cet ouvrage, que nous annonçons sous le titre modeste de *Manuel*, est un véritable répertoire des *Antiquités romaines*, qui a déjà obtenu en Allemagne plusieurs éditions. La traduction, publiée sous la direction de M. G. Humbert par une Société de professeurs de nos facultés de droit, ne comprendra pas moins de 14 volumes gr. in-8. Le premier volume, qui vient de paraître, est intitulé : *Le droit public romain*, par T. Mommsen, traduit avec beaucoup de soin et d'exactitude par M. Girard, professeur à la faculté de droit de Montpellier. Deux autres volumes sont actuellement en cours d'impression, et l'on peut affirmer que cette vaste entreprise fait honneur aux jeunes maîtres de notre enseignement supérieur.



Phototypie Berthaud 9, Rue Cadet

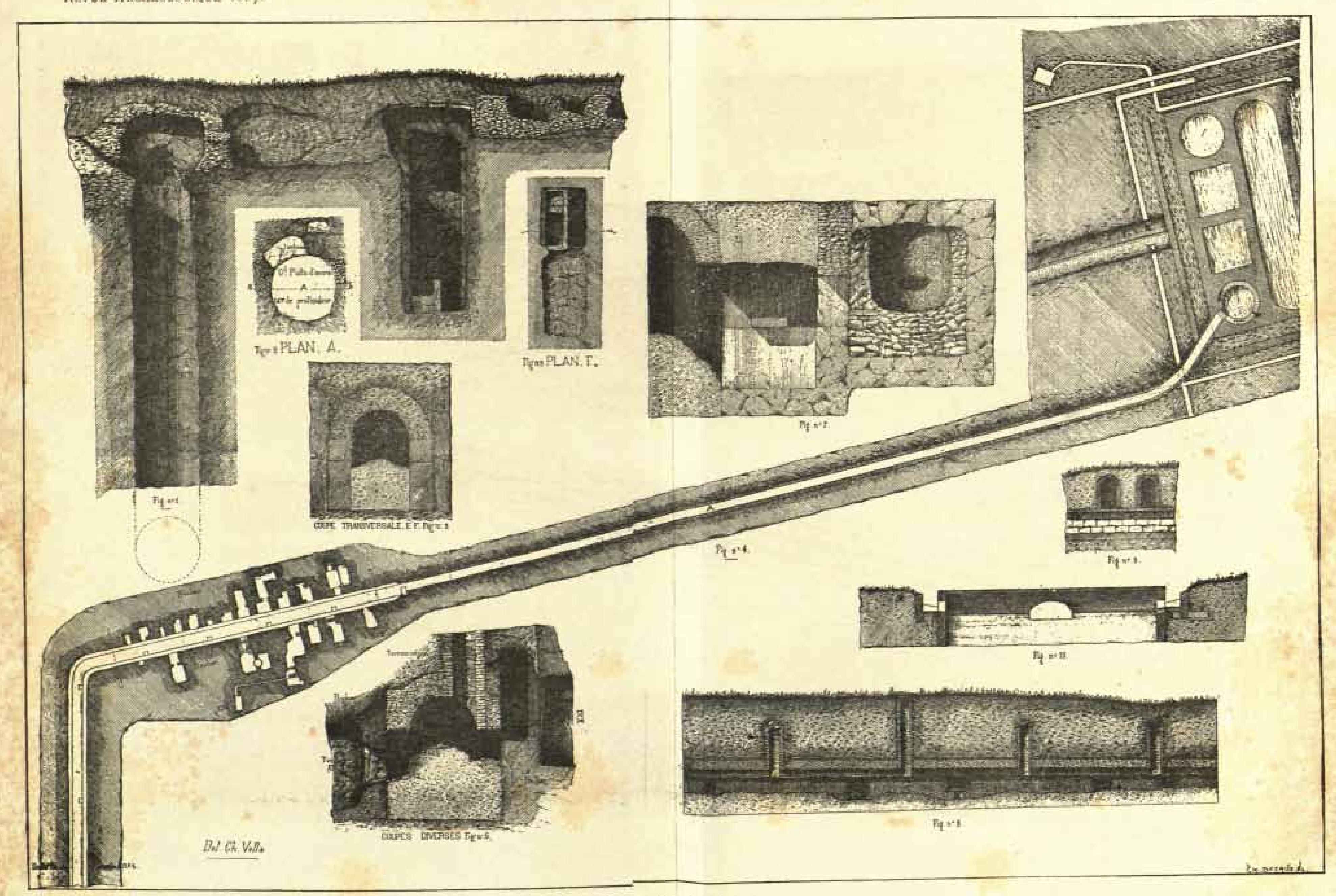
SARCOPHAGE DU ROI TABNITH





PHOTOTYPIE BERTHAUD — 9, RUE CADET

INSCRIPTION PHÉNICIENNE DE TABNITH



Fouilles à Carthage.

L'ARC DE TRIOMPHE D'ORANGE

Dans un mémoire sur la conquête de la Gaule méridionale par les Romains, mémoire lu à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, nous avons eu l'occasion de parler de l'arc de triomphe d'Orange et des diverses opinions émises par les savants sur l'époque à laquelle peut remonter la construction de ce célèbre monument.

L'opinion, autrefois la plus accréditée et la plus populaire, attribuait la construction de cet arc de triomphe à Marius, le vainqueur des Cimbres et des Teutons. Mais depuis que l'on a reconnu d'une manière positive que le nom de MARIO, gravé sur le bouclier d'un des chefs vaincus, n'est pas écrit au datif, mais est un nom gaulois au nominatif, on a dû abandonner cette explication. Il n'y a pas longtemps encore que l'on cherchait à placer à l'époque des Antonins la construction de l'arc d'Orange, parce qu'avant cette époque, disait-on, on ne connaissait aucun arc de triomphe à trois arcades. C'était l'opinion de Louis Vitet [1] et d'Auguste Caristie, l'habile architecte auquel on doit la restauration de l'arc de triomphe d'Orange et un splendide ouvrage sur ce monument [2]. Mais c'est une erreur. Une monnaie portant le nom de Vinicius, un des monétaires d'Auguste, a pour type un arc de triomphe à trois portiques [3].

1. *Journal des Savants*, juin 1859; *Études sur l'histoire de l'art*, t. I, p. 169, 1re édition, Paris, 1864.
2. *Monuments antiques à Orange. Arc de triomphe et théâtre*, Paris, 1856 et 1859, in-folio.
3. Donaldson, *Architectura numismatica*, pp. 228 et 232, n° LIX, Lond., 1859; Cohen, *Description des monnaies de l'empire romain*, t. I, p. 87, n° 388; Cf. François Lenormant, *Revue d'architecture*, t. XXXIV, 1877, pp. 53 et suiv.

Le 17 août 1857, dans la séance publique des cinq Académies, Charles Lenormant lut l'extrait d'un mémoire sur l'arc de triomphe d'Orange [1], mémoire dans lequel ce savant, rappelant un travail du marquis de Lagoy, imprimé en 1849 [2], dit que les armes figurées dans les bas-reliefs sont gauloises, et que, par conséquent, le peuple dont la défaite a donné lieu à l'établissement de cet arc appartenait à la Gaule. Pour reconnaître ces armes, il suffit d'examiner les monnaies frappées par les Gaulois eux-mêmes et celles des Romains où l'on voit des trophées, surtout certains deniers d'argent portant le nom de Jules César. Les vaincus qu'on y voit représentés et les armes qui composent les trophées au pied desquels ils sont assis et enchaînés ressemblent d'une manière frappante aux vaincus et aux armes figurés sur l'arc d'Orange. Le plus remarquable de ces instruments de guerre est la trompette ou *carnyx*, avec un pavillon en forme de gueule d'animal et un tuyau dans lequel souffle le *tubicinator*, de manière à produire un son fort et aigu [3]. A l'aide des renseignements fournis par le marquis de Lagoy, on reconnaît immédiatement avec lui le *carnyx*, représenté plus de trente fois dans ce qui reste de la décoration sculpturale de l'arc d'Orange.

Lenormant cite encore les casques, les grands boucliers, les épées, les lances, les javelots et surtout les enseignes militaires surmontées d'un sanglier, véritable symbole de la nation gauloise, comme l'a prouvé depuis longtemps Louis de la Saussaye [4]. Or, le sanglier, comme enseigne militaire, figure douze fois dans les bas-reliefs de l'arc de triomphe.

Quelques années plus tard, en 1866, Félicien de Saulcy [5] pro-

1. *Extrait d'un mémoire sur l'arc de triomphe d'Orange*, Paris, 1857, in-4.
2. *Recherches numismatiques sur l'armement et les instruments de guerre des Gaulois*, Aix, 1849.
3. Cf. Eustath. *ad* Homer., *Iliad.*, Σ, p. 1139.
4. *Revue numismatique*, 1840, pp. 249 et suiv., et *Gaule Narbon.*, p. 173. — Cf. Ch. Robert, *Monnaies du Languedoc*, p. 44.
5. *Revue archéologique*, novembre 1866, p. 313; *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, 1866, pp. 330 et 331.

posa une restitution de l'inscription dédicatoire qui a dû exister sur la face septentrionale de l'arc :

TI·CAESARI·AVGVSTI·FIL·
DIVI·IVLI·NEP·COS·IIII
IMP·VIII·TR·POT·XXIII

Cette ingénieuse restitution est fondée sur l'étude des trous, au moyen desquels les lettres de bronze étaient fixées, d'après le procédé employé jadis par le président Séguier pour la restauration de l'inscription de la maison carrée de Nîmes.

Notre savant confrère et ami, M. Alexandre Bertrand [1], en examinant de nouveau cette restitution, assure que les premiers mots sont certains, mais que la fin laisse encore des doutes. Il faudra donc faire de nouveaux efforts pour tirer quelque chose de satisfaisant des derniers mots de cette inscription.

Un autre renseignement, fourni par M. Alexandre Bertrand, nous apprend que la frise, sur laquelle l'inscription était tracée, est traversée d'un listel formé d'une série d'ornements. Ces ornements témoignent que l'architecte qui a construit le monument ne destinait pas cette frise à porter une inscription dédicatoire. L'auteur de l'inscription placée postérieurement n'a tenu aucun compte du listel ; on peut conjecturer, en conséquence, ajoute M. Bertrand, que ce monument, qui porte une inscription du temps de Tibère, n'appartient pas pour cela au règne de cet empereur, mais peut avoir été érigé antérieurement, en mémoire de tout autre événement que la défaite de Florus et de Sacrovir.

Il y aurait toutefois une objection à faire à cette observation : à la maison carrée de Nîmes on trouve aussi que la frise était décorée d'ornements et que l'on n'a tenu aucun compte de ces ornements sculptés pour y appliquer une inscription formée de lettres de bronze, fixées au moyen de crampons.

Le savant académicien, en étudiant les groupes que l'on voit dans les bas-reliefs, ajoute que d'un côté les combattants sont

1. *Bull. de la Société des Antiquaires de France*, 1880, p. 202.

bien visiblement des Gaulois complètement nus, comme les auteurs contemporains des événements nous les représentent ; d'un autre côté, quelques guerriers du parti vainqueur ont des cnémides, et, comme il le dit avec raison, ces guerriers, armés à la grecque, ne peuvent être que des Marseillais. Les cnémides sont en effet une des armes distinctives des Grecs, et on se rappellera qu'Homère [1] donne plus d'une fois l'épithète d'Ἐϋκνήμιδες aux Grecs. Il est vrai que Polybe [2] cite la cnémide (προκνημίς) au nombre des armes dont se servaient les Romains. Mais les soldats romains n'avaient qu'une seule cnémide qui couvrait la jambe droite [3].

Les gladiateurs, à l'exemple des Samnites, portaient une cnémide à la jambe gauche [4].

Quoi qu'il en soit de ces observations, il nous semble permis de penser ici aux Massaliètes [5], les fidèles alliés du peuple romain. Les remarques de notre savant confrère sont d'une haute importance, et elles devront servir, si nous ne nous trompons, à fixer l'époque de la première construction de l'arc de triomphe d'Orange.

En effet, si des soldats marseillais se trouvent au nombre des vainqueurs, il n'est pas possible de songer au siège de Massalia par Jules César.

Les Massaliètes étaient les fidèles alliés du peuple romain, comme nous l'avons déjà dit. César, à son triomphe sur les Gaulois, fit porter la statue de la ville de Massalia ; cet outrage fait aux alliés de Rome excita l'indignation de Cicéron qui, dans deux passages, s'écrie que jamais les Romains n'a-

1. *Iliad.*, A. 17, B. 331 et *passim*.
2. VI, 23, 8.
3. Vegèce, I, 20.
4. T.-Liv., IX, 40 ; Juvén., *Sat.*, VI, 256 ; Cf. François Lenormant, *Revue arch.*, t. XII, 1865, pp. 306 et suiv.
5. Nous adoptons la forme Μασσαλιήτης, quoique le plus grand nombre des écrivains grecs emploient la forme Μασσαλιώτης. Les monnaies de Massalia portent toutes sans exception la légende ΜΑΣΣΑΛΙΗΤΩΝ, quand la légende est complète. François Lenormant (*La monnaie dans l'antiquité*, t. III, p. 259, Paris, 1879, in-8) avait déjà employé cette forme.

vaient triomphé des nations transalpines sans le secours des citoyens de Massalia :

Portari in triumpho Massaliam vidimus, et ex ea urbe triumphari, sine qua nunquam nostri imperatores ex Transalpinis bellis triumpharunt. (Cic., *De officiis*, II, 8, 26.)

Quousque enim Massaliam oppugnabis? Ne triumphus quidem finem fecit belli? Per quem lata est urbs ea sine qua nunquam ex Transalpinis gentibus majores nostri triumphaverunt. (Cic., *Philipp.*, VIII, vi, 18.)

Quelques savants [1] ont cru que l'arc de triomphe d'Orange avait été élevé pour perpétuer le souvenir des victoires remportées par Domitius Ahénobarbus et par Fabius Maximus sur les Arvernes et les Allobroges, au confluent de la Sorgues et du Rhône, près d'une ville nommée Vindalium dont la position n'est pas bien connue.

Cette opinion, qui mérite d'être examinée sérieusement, n'est pas nouvelle ; plusieurs des circonstances historiques rapportées par les écrivains anciens semblent, en effet, la justifier. Domitius et Fabius avaient fait construire des tours de pierre et des trophées sur l'emplacement même des batailles livrées par eux aux Gaulois [2] ; ne peut-on pas croire que ces trophées éphémères furent remplacés quelques années après, quand les deux chefs eurent obtenu l'un et l'autre les honneurs du triomphe, par un monument plus solide, un arc de triomphe orné de bas-reliefs? Ce fut la première fois, dit un historien [3], que les Romains firent élever des trophées en souvenir de leurs victoires. Ce fut sans doute des architectes et des sculpteurs de Marseille que l'on chargea de construire cet arc de triomphe; peut-être même la construction n'en fut-elle pas complètement terminée ; les guerres civiles, qui vinrent jeter le trouble et la division parmi les Romains,

1. Pontani, *Itinerarium Galliæ Narbonensis*, pp. 5 et 45, Lugd. Batav., 1606 ; Mandajors, *Histoire critique de la Gaule narbonnaise*, pp. 90, 95, 96, Paris, 1723 ; J. Guib., *Journal de Trévoux*, décembre 1729, pp. 2143 et suiv.

2. Florus, III, 2 ; Strab., IV, p. 194.

3. Florus, *loc. cit.*

ont pu être des obstacles et retarder la décoration de ce monument. Un siècle plus tard, on a pu consacrer cet arc de triomphe à célébrer les victoires remportées sur les révoltés éduens et trévires, à la tête desquelles étaient Florus et Sacrovir[1]. Les deux bas-reliefs du nord et du midi qui décorent l'édifice, auraient rapport aux deux grandes batailles livrées aux Gaulois, et, si nous osions ajouter, les barques, les avirons et les autres attributs maritimes feraient allusion à la défaite complète des Gaulois noyés dans les eaux rapides du Rhône. Quoi qu'il en soit, il est certain que ces attributs de marine ne peuvent avoir aucun rapport avec la défaite des Éduens et des Trévires. Nous savons bien que l'on peut faire des objections quant à la date que nous indiquons ici pour la première construction de l'arc de triomphe d'Orange. Ch. Lenormant dit que l'arc de triomphe n'a pu être élevé qu'après la fondation d'Arausio, qui était une colonie romaine du temps de Jules César, comme l'atteste son titre de *Colonia Julia Secundanorum*. Mais Arausio étant un nom d'origine gauloise, cette ville a dû exister déjà avant la conquête de la Gaule par Jules César.

Feu M. Ernest Desjardins[2] a cherché à combattre l'opinion que nous avons émise au sujet de la première construction de l'arc de triomphe d'Orange. Nous avons lu avec attention les observations et les objections de ce savant; elles ne nous semblent pas devoir modifier notre opinion.

Domitius Ahénobarbus s'empara par ruse de Bétultus, roi des Arvernes, et le fit embarquer à Marseille pour l'envoyer à Rome. Le Sénat n'approuva pas la conduite de Domitius, mais toutefois il retint captif le roi des Arvernes et l'envoya à Albe[3]. De plus, il fit venir le jeune Congennetiacus, fils du roi des Arvernes, et le fit élever à Rome[4].

Le souvenir des victoires remportées par les Romains à Vin-

1. Tacit., *Ann.*, III, 42.
2. *Géographie historique et administrative de la Gaule romaine*, t. III, pp. 272 et suiv., Paris, 1885.
3. Valère Max., IX, 6, 3.
4. T.-Liv., *Epitom.*, LXI.

dalium et au confluent de l'Isère et du Rhône, a été conservé par de nombreuses monnaies d'argent qui, jusqu'à ce jour, semblent avoir échappé à l'attention des numismatistes ; ces monnaies portent les noms des familles Aurelia, Cosconia, Poblicia, Pomponia et Porcia. En voici la description :

N° 1. — M·AVRELI ROMA ✳ marque du denier. Tête casquée de Rome, à droite.

℞. Guerrier nu, armé d'une lance et d'un bouclier, et tenant le carnyx ou trompette gauloise, dans un bige, les deux chevaux lancés au galop, à droite. Dans le champ, SCAVRI. A l'exergue, L · LIC · CN · DOM. Denier d'argent.

N° 2. — L· COSCON · M · F. Même tête de Rome à droite.

℞. Même type de guerrier dans un bige à droite. Même légende à l'exergue. Denier d'argent.

N° 3. — C · MALLE[1] C · F · X. Même tête de Rome à droite.

℞. Même type de guerrier dans un bige à droite. Même légende à l'exergue. Denier d'argent.

N° 4. — L · POMPON · C · X. Même tête de Rome à droite.

℞. Même type, même légende à l'exergue.

N° 5. — L PORCI · L · LIC ✳. Même tête de Rome, à droite.

℞. Même type, même légende à l'exergue. Denier d'argent.

L. Licinius Crassus et Cn. Domitius sont des personnages connus. L'un est l'orateur dont parle Cicéron[2], l'autre, le fils du vainqueur de Vindalium, et généralement on place les monnaies sur lesquelles sont inscrits leurs noms à l'an 92 av. J.-C., 662 de Rome, année dans laquelle ils furent censeurs ensemble. Mais déjà Eckhel[3], Cavedoni[4], et, plus récemment, M. Zobel de Zangroniz[5], ont fait la remarque que le style de ces deniers paraît plus ancien que la date qu'on leur assigne. Cavedoni[6] les

1. Malleolus est un surnom de la famille Publicia.
2. Cic., *de Oratore*, I, 7, 24.
3. *Doct. num. vet.*, t. V, p. 197.
4. *Ragguaglio storico archeologico de' precipui ripostigli*, p. 190.
5. Voy. *Histoire de la monnaie romaine*, traduction française du duc de Blacas, t. II, p. 362, note 1.
6. *Loc. cit.*

place à l'an 149 av. J.-C., 605 de Rome, au commencement de la troisième guerre punique.

Mais si, comme nous sommes porté à le croire, ces deniers ont été frappés à l'occasion des victoires remportées par Cn. Domitius Ahénobarbus et par Fabius, ils doivent avoir été frappés à une époque plus rapprochée des faits de l'an 121 av. J.-C., 633 de Rome [1].

M. le professeur Th. Mommsen [2] fait observer que c'est le seul cas, dans toute la suite monétaire de la République romaine, où deux magistrats associés à cinq autres personnages, formant probablement une commission, sont préposés à la fabrication de la monnaie. Seulement, le savant professeur de Berlin, en rapportant ces monnaies à l'an 92 av. J.-C., 662 de Rome, s'écarte d'une trentaine d'années de la véritable date. Eckhel, Borghesi [3], Cavedoni [4], M. le professeur Mommsen [5] ont dit que le personnage debout dans un bige est le dieu Mars. Déjà en 1875, en décrivant ce type, nous avons dit : « On donne le nom de Mars à ce personnage placé dans un bige, mais le *carnyx* qu'il tient doit faire penser à un fait relatif aux Gaulois. »

Nous n'hésitons pas à reconnaître dans le guerrier monté dans un bige le roi des Arvernes, Betultus [6], dans son char d'argent, tel qu'il parut au triomphe de Fabius Maximus : *Nil tam conspicuum triumpho quam rex ipse Bituitus discoloribus in armis, argenteoque carpento qualis pugnaverat* [7].

M. le professeur Th. Mommsen [8], eu égard au désaccord des textes, n'hésite pas à placer la victoire de Fabius après celle de

1. Ernest Desjardins admet cette attribution.
2. *Geschichte des römischen Münzwesen*, p. 574.
3. *Œuvres complètes*, t. I, p. 167.
4. *Spicilegio numismatico*.
5. *Histoire de la monnaie romaine*, traduction française du duc de Blacas, t. IV, p. 51.
6. Le roi des Arvernes est nommé *Bituitus* ou *Vituitus* par les historiens. Les *Fastes capitolins* lui donnent le nom de *Betultus*.
7. Valer. Max., IX, 6, 3.
8. *Römische Geschichte*, t. II, p. 566, 3e édition, Berlin, 1861 ; et t. II, p. 163, 7e édition, Berlin, 1881.

Domitius, parce qu'elles sont inscrites dans cet ordre aux *Fastes triomphaux*. Le texte de Valère-Maxime est formel. Le consul Fabius était le successeur de Domitius (*successoris sui*).

Nous nous croyons obligé ici de nous écarter de l'opinion du savant professeur de Berlin, M. Th. Mommsen, malgré le respect que nous avons pour sa profonde et solide érudition.

Si l'on songe à l'importance qu'eut pour les Romains la défaite complète des Allobroges et des Arvernes, on ne sera pas étonné qu'ils aient cherché à en perpétuer le souvenir en élevant l'arc de triomphe d'Orange et en faisant frapper les nombreuses monnaies qui ont pour type le roi captif vaincu par les chefs romains. Trois ans à peine après les glorieux faits d'armes dont nous venons de parler, fut fondée la colonie de Narbo Martius (Narbonne), qui devint la capitale de la province romaine.

J. DE WITTE.

MÉMOIRE

SUR UNE NÉCROPOLE ROYALE

DÉCOUVERTE A SAÏDA

Je suis arrivé le 20 avril 1887 à Smyrne pour faire part à mon ami et collègue Démosthènes Bey-Baltazzi de la mission archéologique qu'on nous avait confiée; il s'agissait de nous rendre à Saïda pour étudier une riche nécropole tout récemment découverte et d'extraire, de ses caveaux profonds, une série de sarcophages qui venaient d'y être signalés.

Le 30 avril, en arrivant à Saïda, nous nous sommes rendus immédiatement sur le terrain et je suis descendu au moyen d'une corde au fond du large puits qui donnait accès aux caveaux contenant les sarcophages.

Ce puits, creusé dans une épaisse couche de calcaire, avait une profondeur de 13 mètres. J'ai visité successivement les caveaux; ils étaient au nombre de sept, et j'ai été frappé par la richesse, la beauté et la variété des sarcophages en marbre qui s'y trouvaient. Sur dix-sept sarcophages, neuf étaient couverts de très belles sculptures polychromes.

Le lendemain, nous prenions toutes nos mesures pour procéder sans retard à leur extraction, ce qui était loin d'être facile : le plus grand d'entre eux mesurait 3^{m},30 de longueur et pesait près de 15 tonnes.

Avec l'aide bienveillante de Sadik-Bey, gouverneur de Saïda, qui a mis à notre disposition tout ce dont nous avions besoin, et le concours intelligent de Béchara-Effendi, ingénieur en chef du vilayet, un tunnel avec une pente de 12 0/0 fut percé, et tous les

sarcophages furent retirés sans aucun accident. Le tout fut l'affaire de vingt-cinq jours.

Cette riche nécropole sera l'objet d'une monographie développée. Une partie du contenu est à la veille d'être expédiée au Musée impérial de Constantinople.

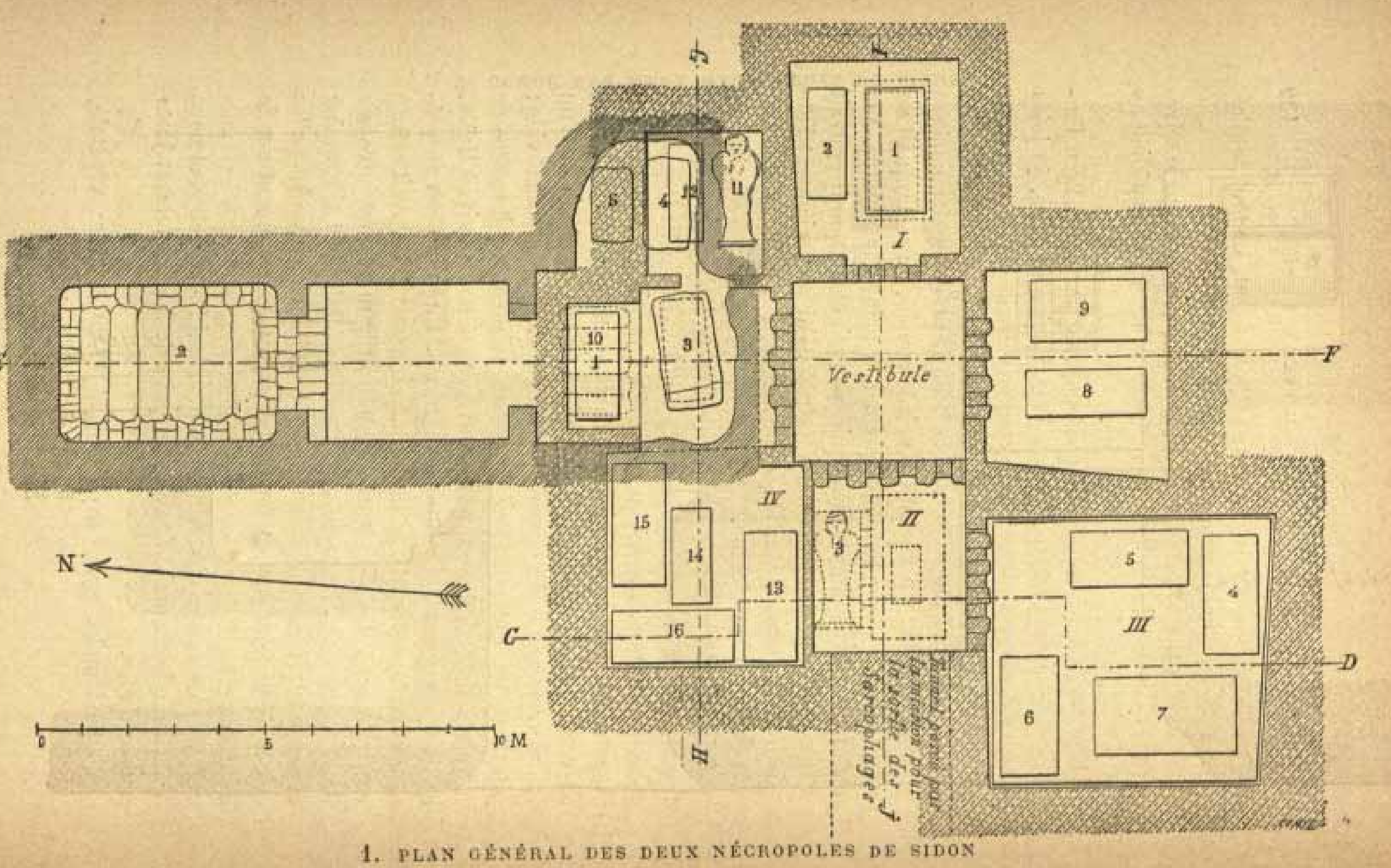
Une seconde nécropole a été découverte par nous. Pour l'intelligence de la description que j'essaierai d'en faire, je joins à ce mémoire un plan et une coupe générale des deux nécropoles à la fois (voir p. 140 et p. 141.)

A l'angle nord-ouest du caveau V de la première nécropole et au-dessus du sarcophage n° 10 (voir la coupe), on remarquait un trou irrégulier où un homme pouvait à peine s'introduire. J'ai voulu me rendre compte de ce qu'il pouvait être et où il pouvait aboutir; faisant donc venir une échelle, j'ai pu facilement l'atteindre et y entrer à moitié, de façon à bien examiner l'intérieur à la lumière d'une lampe.

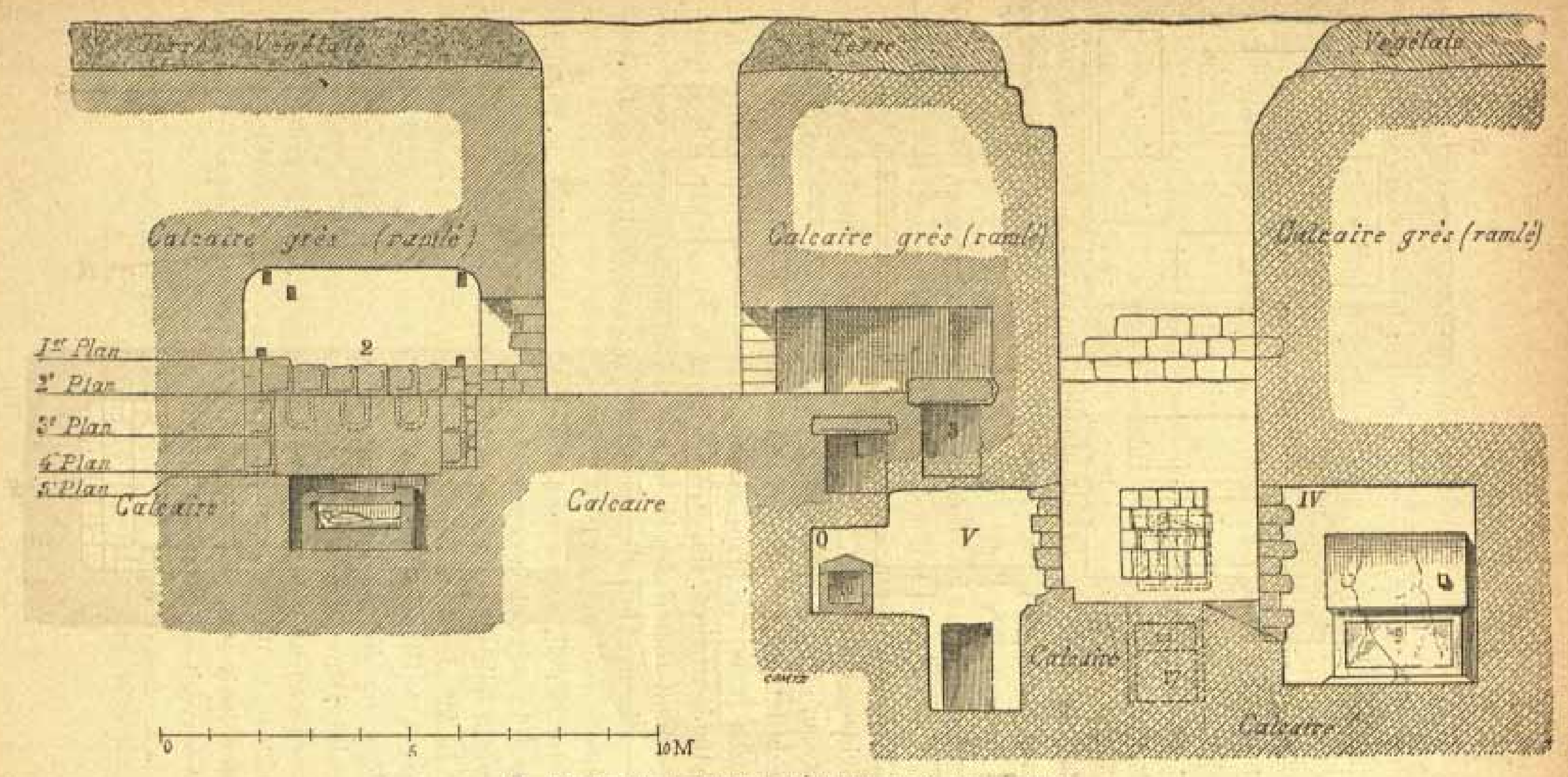
J'ai reconnu sans peine un tombeau phénicien, que les violateurs de la nécropole avaient dépouillé par ce petit trou qu'ils avaient pratiqué. Ces violateurs avides frappaient avec un fer les parois des caveaux et partout où ils entendaient un son creux ils devinaient l'existence, de l'autre côté, d'un tombeau ou d'un caveau qu'aussitôt ils ouvraient. Celui-ci était absolument vide; pourtant, en ramenant par ce trou ce qu'il contenait encore de terre et d'ossements, on avait trouvé, avant notre arrivé à Saïda, quelques fragments de bronze informes. Une question se présentait naturellement : c'était de savoir par où l'on avait creusé ce tombeau et d'où l'on y avait introduit le mort dont je voyais là les ossements. En y entrant alors tout à fait, j'en ai examiné la partie supérieure et j'ai pu voir et compter cinq grandes dalles qui le fermaient par en haut, posées transversalement sur le tombeau.

Je fis part de mes observations à mon ami Baltazzi-Bey et nous décidâmes, le 22 mai, d'ouvrir un puits de façon à tomber juste sur ces dalles.

Le lendemain, après avoir enlevé 1^{m},20 de terre végétale,



1. PLAN GÉNÉRAL DES DEUX NÉCROPOLES DE SIDON



2. COUPE DES DEUX NÉCROPOLES DE SIDON

nous rencontrâmes le grès calcaire ; faisant avancer alors nos ouvriers de 2 mètres plus loin vers le nord, nous continuâmes de creuser et, le 24, nous pûmes reconnaître les quatre parois taillées à pic d'un grand puits rectangulaire. Les grands côtés du sud au nord mesuraient 4 mètres, les petits côtés $3^m,20$; ajoutons que les parois de ce puits étaient taillées avec soin. Il descendait à travers une couche de grès calcaire très friable et était rempli de décombres de même nature mêlés de temps en temps à de la terre végétale. Les ouvriers ont trouvé, posée dans un creux sur la paroi du puits, une lampe en forme de patère évasée et repliée, semblable à celles que M. Renan avait recueillies à Saïda et que, d'après M. de Saulcy, on aurait rencontrées pareillement dans les tombeaux des rois à Jérusalem.

A 5 mètres de profondeur, nous avons aperçu les assises supérieures d'un mur sur le côté donnant au nord (voir la coupe). Évidemment, nous avions là un mur qui fermait l'entrée d'un caveau et nous étions heureux de constater qu'il était absolument intact. A $0^m,50$ plus bas paraissait sur la paroi opposée la partie supérieure d'un caveau, précisément celui où se trouvait le tombeau violé. Il n'était pas muré et on voyait qu'il était littéralement rempli de décombres de même nature que ceux qui remplissaient le puits. Le même jour ont été trouvées d'autre lampes semblables à la précédente.

Le 28 mai, nous avons atteint, à une profondeur de $7^m,50$, le fond du puits où la couche de grès calcaire (appelé dans le pays *ramlé*) finissait et où paraissait le calcaire dur.

Le 29, de bonne heure, je suis descendu dans le puits accompagné de Béchara-Effendi et de quelques ouvriers et j'ai fait pratiquer une brèche dans ce mur intact en faisant retirer quelques assises ; alors, au moyen d'une lampe à magnésium, j'ai vu que ce caveau ne contenait aucun sarcophage, que le plafond était taillé en voûte, qu'il était, ainsi que les murs, revêtu d'un crépissage épais et que ce crépissage s'était en grande partie détaché et couvrait entièrement le sol.

J'ai observé aussi sur les murs du caveau de grands trous

qu'on avait symétriquement pratiqués, trous destinés à recevoir de part en part d'immenses poutres dont on se servait pour descendre, au moyen des cordes qu'on y attachait, les sarcophages ou les blocs de pierre de grandes dimensions. Partant, j'avais lieu d'espérer de trouver, une fois le caveau nettoyé, des dalles et sous ces dalles quelque sarcophage. J'ai fait entièrement débarrasser la porte du mur qui l'obstruait en grande partie et j'ai mis les ouvriers à déblayer le caveau.

Le caveau mesure 4^{m},60 sur 3^{m},40.

C'est alors que dans l'angle nord-ouest nous avons trouvé, renversées et démontées par la chute du crépissage des murs et du plafond, deux torchères en bronze et quelques lampes en terre cuite semblables aux précédentes. Ce crépissage atteint parfois une épaisseur de 0^{m},20; il est recouvert d'un mince enduit gris bleu.

Les torchères sont d'une belle conservation et d'une jolie patine; elles ne sont pas de hauteurs égales. La plus grande mesure 1^{m},70 et l'autre 1^{m},55. Elles se composent chacune de trois parties. Un bois longeant intérieurement la tige les reliait; ce bois était tout à fait pourri.

Une fois le caveau entièrement débarrassé de ce qui l'encombrait, j'ai vu qu'il était dallé de six blocs immenses dans le sens transversal de sa longueur (page 144, plan 1er). Ces dalles étaient en grès calcaire et de largeurs différentes qui varient de 0^{m},50 à 0^{m},80 et avaient une longueur de 2^{m},60. La dernière, au fond du caveau, plus élevée que les autres de 0^{m},18, formait une sorte de banquette. En les dégarnissant des petites pierres taillées qui faisaient bordure sur les quatre côtés, j'ai constaté que leur épaisseur était de 0^{m},65 et qu'elles reposaient elles-mêmes sur d'autres blocs posés en sens inverse.

Il a fallu plus d'un jour pour briser et enlever cette première rangée de dalles. Comme disposition, la seconde rangée était toute différente de la première; elle se composait d'une immense dalle rectangulaire posée au milieu du caveau mesurant 3^{m},62 sur 1^{m},80, bordée de six dalles; celles-ci n'allaient pas jusqu'au

1er Plan

Coupe sur KL

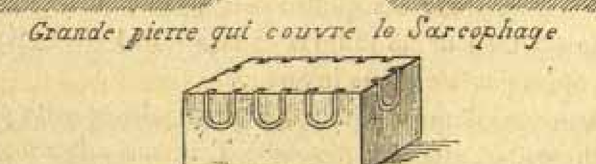
2me Plan

3me Plan

4me Plan

5me Plan

Grande pierre qui couvre le Sarcophage



3. PLAN ET COUPE DE LA NOUVELLE NÉCROPOLE

mur dont le crépissage continuait de descendre (p. 144, plan 2°). En fais ant enlever le six blocs qui servaient ainsi de bordures, je fus tout étonné de trouver au-dessous une troisième rangée et de voir que la pièce du milieu descendait encore plus bas que cette dernière (p. 144, plan 3°).

Le lendemain j'ai fait enlever cette troisième et dernière rangée de bordures et le caveau ne contenait plus alors qu'un immense monolithe rectangulaire long de 3m,42, large de 1m,70 et épais de 1m,60, cubant 9m,30 (p. 144, plan 4°). Le monolithe occupait le milieu du caveau dans son sens longitudinal. Il portait dans la partie supérieure de son épaisseur huit rainures en fer à cheval, trois sur chacun de ses grands côtés et une sur les petits; les rainures avaient 0m,12 de largeur et autant de profondeur. Elles avaient servi à recevoir les câbles pour opérer la descente de ce couvercle colossal, d'abord au fond du puits et ensuite dans le caveau. On voyait parfaitement, par le grain de la pierre, que ce grand bloc, ainsi que toutes les dalles qui l'entouraient, avaient été transportés d'ailleurs.

Le couvercle une fois dégagé de tous côtés, nous avons fait venir deux crics, et, les mettant simultanément en action, nous sommes parvenus à le soulever d'un côté de 0m,10 à 0m,15, et c'est alors seulement que j'ai pu voir, au moyen d'un jet de lumière de magnésium, que ce monolithe recélait un magnifique sarcophage en marbre noir, de forme anthropoïde, admirablement conservé et couvert d'inscriptions. Ce n'est que le lendemain, 30 mai, que j'ai commencé à faire détailler ce monolithe par couches horizontales, de façon à l'amincir de deux tiers de son épaisseur, afin de pouvoir le soulever et le renverser contre les parois du caveau pour livrer passage au beau sarcophage.

Cette opération terminée, nous avons pu enfin examiner à notre aise cet objet presque unique et remarquable à tous égards.

Onze lignes d'écriture hiéroglyphique couvraient, en lignes longitudinales, le bas du couvercle à partir du large collier terminé par un globe ailé ayant à sa gauche et à sa droite d'autres signes hiéroglyphiques. Une inscription phénicienne gravée avec

soin couvrait à son tour la partie horizontale des pieds ; cette inscription a sept lignes et demie. Comme dans le sarcophage d'Eshmounazar, le collier est attaché sur les épaules par deux têtes d'épervier[1].

Voici les différentes mesures du couvercle :

Longueur de la tête au pied	$2^m,30$
Largeur des épaules	$1^m,10$
Largeur des pieds.	$0^m,80$
Épaisseur des pieds.	$0^m,40$
Longueur des lignes hiéroglyphiques.	$0^m,70$
Largeur — —	$0^m,10$
Longueur de l'inscription phénicienne.	$0^m,57$

Une bande d'écriture hiéroglyphique fait extérieurement le tour de la cuve ; celle-ci est de même forme que celle du sarcophage d'Eshmounazar.

La fosse où était déposé cet objet précieux était admirablement taillée ; on avait pris à cet effet des soins tout particuliers. Ces bords et ces parois étaient d'une netteté remarquable : un parallélépipède parfait, ayant $2^m,60$ sur $1^m,20$ et $1^m,50$ de profondeur. On n'avait pas oublié de prendre le milieu de chacun des petits côtés en le marquant d'un trait rouge, afin de poser les sarcophages juste sur l'axe longitudinal. Il touchait presque les parois du côté des épaules ; on avait aussi rempli de petites pierres et d'une sorte de mortier le peu d'espace qui restait tout autour. Tout ceci rendait l'ouverture et l'extraction du sarcophage très difficiles. Nous avons pourtant réussi à le faire sans qu'aucune ébréchure ni rayure ne se soit produite.

Nous avons d'abord enlevé le couvercle que nous avons déposé immédiatement dans une caisse provisoire en attendant qu'un passage lui fût préparé à travers le caveau opposé et le tombeau violé n° 1 (p. 141), que les ouvriers déblayaient déjà. Nous avons préféré l'extraire en le passant ainsi dans l'autre

1. Voir pl. XI et XII, n° de juillet-août.

nécropole et lui faire prendre le tunnel que nous avions déjà percé pour la sortie des sarcophages de la première nécropole.

Le sarcophage contenait le corps d'un homme relativement fort bien conservé. Toute la partie supérieure, émergeant d'une couche de vase jaunâtre qui remplissait le fond de la cuve, était décharnée. La poitrine était défoncée, le sternum et les doigts des pieds ainsi que les mains avaient disparu. Un bandeau en feuilles d'or très mince de $0^{m},20$ de longueur se trouvait sur la clavicule gauche. J'ai fait sortir le corps, et, l'ayant étendu sur une planche, je l'ai fait porter dehors. Murad-Effendi, le médecin municipal de Saïda, a bien voulu se charger de le nettoyer et de le mettre en état d'être transporté à Constantinople. Tous les muscles des parties postérieures sont parfaitement conservés, ainsi que les organes intérieurs du thorax et de l'abdomen. Dans le principe, le cadavre était étendu sur une planche légèrement concave occupant le fond de la cuve et en prenant la forme. Cette planche, parfaitement conservée, est en bois de sycomore; elle a $1^{m},84$ de long, $0^{m},32$ de large du côté de la tête et $0^{m},21$ du côté des pieds. De chaque côté elle était munie de six anneaux en argent, dont un existe encore sur la planche. Ils étaient fixés au moyen de clous dont les pointes, après l'avoir traversée de part en part, ont été repliées à coups de marteau. On ficelait fortement le cadavre des pieds à la tête le long de cette planche sur laquelle on voit encore très distinctement, près des anneaux, la trace qu'ont laissée les cordons. Dans un autre grand sarcophage anthropoïde et parfaitement intact qu'il nous a été donné d'ouvrir, nous avons également trouvé le corps étendu sur une planche identique de forme; mais, au lieu d'anneaux, on s'était contenté de pratiquer de simples trous qui servaient à ficeler le corps. J'ajoute que nous avons trouvé dans un troisième sarcophage anthropoïde en marbre blanc la même planche portant des anneaux en bronze fixés de la même façon. Dans plusieurs autres tombeaux phéniciens, nous avons recueilli autour du cadavre, absolument détruit par l'humidité, des fragments nombreux de bandelettes. Les Phéniciens, suivant en cela

la mode égyptienne, avaient la prétention de momifier leurs morts, mais ils pratiquaient fort mal cette opération. Dans le tombeau qui nous occupe, nous n'avons trouvé aucune trace de bandelettes. Il semblerait donc que le corps a tout simplement été embaumé. J'ajouterai que nous avons observé l'existence dans ce sarcophage d'une certaine quantité de sable très fin; nous en avons également trouvé dans trois autres sarcophages anthropoïdes qu'il nous a été donné d'ouvrir avant celui-ci.

Pendant que nous nous occupions à sortir ce beau sarcophage royal de la fosse profonde où il se trouvait, plusieurs de nos ouvriers avaient déjà achevé de déblayer le caveau du sud; nous avons pu donc nous mettre aussitôt à ouvrir le tombeau n° 2. Il était excessivement mal fait et tout à fait semblable à celui que les violateurs de l'autre nécropole avaient dévasté. Dans ce tombeau, le corps ainsi que la planche à laquelle il était attaché avaient tout à fait disparu. Nous avons recueilli les objets suivants :

1 bandelette en feuille d'or;

1 collier en or;

2 bracelets en or;

2 yeux symboliques en or;

13 perles en or;

1 bracelet historié avec pierres de couleurs, ayant au milieu un œil de chat;

1 cylindre onyx dont un bout porte une cage en or;

13 perles en cornaline;

1 œil symbolique en cornaline;

7 petites perles en émail bleu;

2 gros halkals en argent;

1 épingle en argent dont le bout porte une tête de serpent;

1 épingle plus petite en argent;

1 étui brisé en argent;

12 anneaux minces en argent;

1 miroir en bronze uni avec poignets;

Différents objets en ivoire (brisés);

7 anneaux en bronze qui appartiennent à la planche sur laquelle on avait étendu et attaché le corps.

Les deux tombeaux, n° 4 et n° 5 (p. 140), n'avaient ni dalles ni couvercles. Les fosses étaient simplement couvertes de terre et de pierres presque jusqu'à la voûte du caveau et l'entrée de celui-ci était murée.

En dehors de quelques fragments d'ossements qui tombaient en poussière aussitôt qu'on les touchait, nous n'y avons rien trouvé. Le caveau du sud, ainsi que les tombeaux qu'il contenait, étaient d'une exécution très défectueuse.

Le terrain sur lequel ces deux nécropoles ont été découvertes se trouve dans la plaine en bas de Hilalié, entre l'aqueduc et les jardins. Celui qui le longe s'appelle *Bostan-el-Mazara* (jardin des grottes). On y voit en effet l'entrée de deux grottes allant de l'ouest à l'est et s'engageant sous notre terrain.

Le terrain est connu sous le nom de *Ayaa*; ce mot n'est pas arabe. Parmi les habitants d'Alep, on parle, me dit-on, d'une reine juive légendaire qui s'appellerait *Ayaa*. Ainsi, à une femme qui se donne des airs de grandeur en marchant, on dit qu'elle marche comme *Ayaa*.

J'ai remarqué qu'ici, en parlant l'arabe, on remplace la lettre *kaph* par *aïn*. Ainsi, au lieu de *Kaleh*, *Kassir*, *Karib*, ils disent *Aaleh*, *Aassir* et *Aarib*. Supposons donc la même corruption dans le mot *Ayaa*; il faudrait chercher si *Kayaa* a une signification en arabe.

Le terrain des nécropoles se trouve à 34 mètres de hauteur au-dessus de la mer et il en est éloigné de 1,250 mètres.

En dehors du tombeau n° 1 qui avait été dévasté par les violateurs de la grande nécropole, tous les autres avaient heureusement échappé à la convoitise des violateurs de sépultures.

Je dois dire, à mon très grand regret, que ceux d'aujourd'hui ne sont pas moins terribles que ceux des âges précédents. La même rapacité et le même vandalisme continuent leur œuvre de destruction, et, ce qui est le plus désolant, c'est que de soi-disant Européens, représentant à Saïda certaines grandes puis-

sances, dans leurs propres intérêts et animés du plus grand esprit mercantile, se mettent à la tête de cette dévastation; non contents de cette spéculation clandestine, on nous assure que, dans un village des environs de Saïda, ils patronnent une fabrique d'objets antiques et de fausses inscriptions; mais pour sauvegarder les intérêts de la science et pour que les explorateurs archéologues ne soient plus exposés à être dupes, je n'ai pas manqué de prendre des mesures administratives les plus sévères, afin de mettre un frein à cet état de choses déplorable. J'ajoute en terminant que, malgré que Saïda et ses environs aient été saccagés, il y aurait encore des trésors à y découvrir.

J. Hamdy.

Beyrouth, le 9 juin 1887.

NOTE

SUR DES

FOUILLES A CARTHAGE

1884—1885

(*Suite*[1])

III. — *La nécropole punique de Bordj-Djedid.*

En été, lorsque le niveau de l'eau baisse dans les citernes de Bordj-Djedid, on aperçoit très distinctement, au fond du compartiment circulaire situé à leur angle sud-est, une ouverture en plein cintre dont l'existence était sans doute connue, mais dont l'utilité n'avait jamais été démontrée. Cette ouverture était et est encore murée ; il semblait intéressant de rechercher dans quel dessein elle avait été pratiquée et si, en particulier, elle n'était pas l'origine d'une conduite de vidange permettant de nettoyer les citernes. Des fouilles exécutées à cet effet, un peu en aval de l'angle sud-est, me firent découvrir un aqueduc de dimensions considérables, aboutissant, d'une part, au compartiment circulaire sud-est des citernes, avec lequel il communiquait par l'ouverture dont il s'agit ; d'autre part, avec le monument dont les ruines gigantesques, situées au bord de la mer, portent le n° 67 sur la carte de Falbe.

Cet aqueduc, que j'appellerai aqueduc de Bordj-Djedid, est représenté dans ses détails par les figures 4, 5, 6, 7 et 8 de la planche XIII.

Sa largeur est exactement de $1^{m},70$; sa hauteur, moins facile à déterminer par suite des éboulements dont il sera parlé plus

1. Voyez notre n° de juillet-août et la pl. XIII.

loin, est d'environ $3^m,35$ sur l'axe. En plan, il suit d'abord sensiblement la direction nord-sud sur une longueur de 160 mètres, se retourne ensuite presque à angle droit vers l'est, et atteint les ruines portant le n° 67 à une distance de 110 mètres de ce sommet d'angle ; sa longueur totale est donc de 270 mètres. Sur son parcours, il traverse des couches de nature très différentes, terrains peu résistants sur les extrémités, grès plus ou moins friables dans la partie centrale ; tenant compte de cette différence, les constructeurs de l'aqueduc se sont contentés, dans la traversée du grès, d'en revêtir les parois verticales d'un simple placage en maçonnerie, qui a disparu à peu près partout, tandis que dans les terres ordinaires, les pieds-droits ont été formés entièrement de pierre de taille de forte dimension, encore parfaitement intactes aujourd'hui.

Des regards de forme carrée et moyennement espacés de $9^m,60$ permettaient de visiter l'aqueduc ; des cavités, pratiquées dans le parement de l'une des faces de ces regards, facilitaient la descente en jouant le rôle de marches assez régulièrement espacées.

La voûte est en plein cintre et construite en maçonnerie ordinaire. En bon état de conservation sur la plus grande partie du développement de l'aqueduc, elle s'est effondrée sur une longueur d'environ 100 mètres dans les grès. Les lignes de rupture sont perpendiculaires à l'axe ; il en résulte que, tout en s'affaissant plus ou moins suivant la nature du sol, et en continuant à supporter les terres couvrant l'extrados, les fragments de voûte, non déformés dans le sens transversal, permettent encore de traverser, sans trop de difficultés, l'aqueduc dans toute sa longueur.

Cet éboulement partiel de la voûte m'a permis de retrouver, à côté de l'aqueduc, au point A (voir planche XIII), une vingtaine d'urnes funéraires romaines, encore remplies d'ossements calcinés, disposées sans ordre, les unes au-dessus des autres, par suite de l'affaissement du terrain sous-jacent, et en partie brisées, à l'exception de deux d'entre elles qui étaient parfaitement conservées.

La disparition des pieds-droits, dans la partie où l'aqueduc est creusé dans le rocher, me mettait, en outre, sur la voie d'une découverte d'un intérêt considérable. En déblayant les terres et les décombres amoncelés sous la voûte, j'ai pu relever vingt-quatre tombeaux phéniciens disposés de part et d'autre de l'aqueduc, ainsi qu'il est indiqué planche XIII, figure 4, et faisant partie d'une antique nécropole.

Ces tombeaux, taillés dans le grès tendre, sans adjonction de maçonnerie à pierre sèche ou à mortier, se rapportent à deux types généraux. Les uns forment de petites chambres rectangulaires, où l'on ne peut accéder que par une ouverture percée dans l'un des petits côtés et fermée par une dalle placée verticalement; les autres, semblables aux auges funéraires dont parle Daux dans son analyse des fouilles de M. Gouvet, sont recouverts de grandes dalles posées à plat. Ces dalles, surtout celles qui sont placées verticalement, ont des dimensions parfois considérables ; elles atteignent 2 mètres de hauteur, 1 mètre de largeur et 0^{m},50 d'épaisseur. Elles proviennent, sans aucun doute, des latomies d'El-Aouaria ou des carrières voisines de la presqu'île du cap Bon, qui fournissent seules des matériaux de cette nature; et l'on se demande au prix de quels efforts des blocs du poids de plusieurs tonnes ont pu être transportés et mis en place avec les moyens primitifs dont disposaient les colons phéniciens.

Des puits rectangulaires, taillés eux-mêmes dans la roche, et dont la profondeur atteint jusqu'à 4 mètres, donnent accès à ces caveaux funéraires. C'est au fond de ces puits que se trouvent les grandes dalles qui recouvrent les tombeaux ou qui ferment les ouvertures.

La planche XIII donne la disposition d'un puits conduisant à la fois à un caveau et à une auge funéraire (fig. 7) et celle d'un puits conduisant à un caveau seulement (fig. 6).

L'aqueduc ayant traversé les tombeaux qui se trouvent du côté ouest, presque toutes les chambres de cette partie de la nécropole sont ouvertes à la fois sur l'aqueduc et sur un puits

de descente; mais il est aisé de reconnaître que la communication avec le puits se faisait par une petite porte taillée dans la roche, tandis que la communication avec l'aqueduc est purement accidentelle et résulte simplement de l'absence de la paroi rocheuse.

Les tombeaux du groupe ouest sont au nombre de treize; dans deux d'entre eux, le caveau a disparu complètement, par suite de la construction de l'aqueduc, et il ne reste que le puits; dans trois autres tombeaux, le caveau a également disparu, mais l'auge funéraire subsiste encore avec ses dalles de recouvrement. Les autres tombeaux sont complets ; je n'ai déblayé entièrement que deux puits, mais j'ai constaté pour les autres la présence des dalles de fermeture.

Dans le premier, au milieu de la hauteur du puits, est encastré, dans la croûte supérieure du banc de grès, un coffrage en dalles dont la direction est perpendiculaire au grand côté du puits; peut-être est-ce là un tombeau d'une époque postérieure; je n'y ai trouvé qu'un fragment de poterie phénicienne.

Les caveaux dont l'ouverture se trouve près de la paroi est sont beaucoup mieux conservés; ce sont les puits qui, de ce côté, ont été traversés et modifiés par le passage de l'aqueduc.

Ces tombeaux sont au nombre de neuf; dans l'un, le puits a disparu; les sept autres sont complets. Les n°s XVI et XVII (au-dessus du n° XXIV) ne correspondent en réalité qu'à un tombeau double avec caveau et auge funéraire, représenté planche XIII, figure 7.

La maçonnerie circulaire qui sépare les tombes XVII et XVIII appartient à un silo de l'époque romaine, comme le prouvent son mode de construction et les nombreuses poteries que j'y ai recueillies. L'entrée de la tombe XVII était elle-même fermée par un mur en pierres sèches.

Une niche rectangulaire est taillée dans la paroi est du tombeau XIX; ce tombeau communique par un couloir et une fenêtre creusés dans la roche avec le puits de descente XXIII, d'où un escalier conduit à la tombe XXIV pratiquée dans la couche su-

périeure du banc de grès. Une auge funéraire occupe tout le fond de ce puits; elle a ses parois taillées dans la roche et parementées de grandes dalles; les dalles de recouvrement supportent une maçonnerie en pierres sèches qui s'élève jusqu'au niveau supérieur des grès.

Les vases que j'ai recueillis dans ces tombeaux sont, pour la plupart, phéniciens; un petit nombre est de fabrication grecque ou italique.

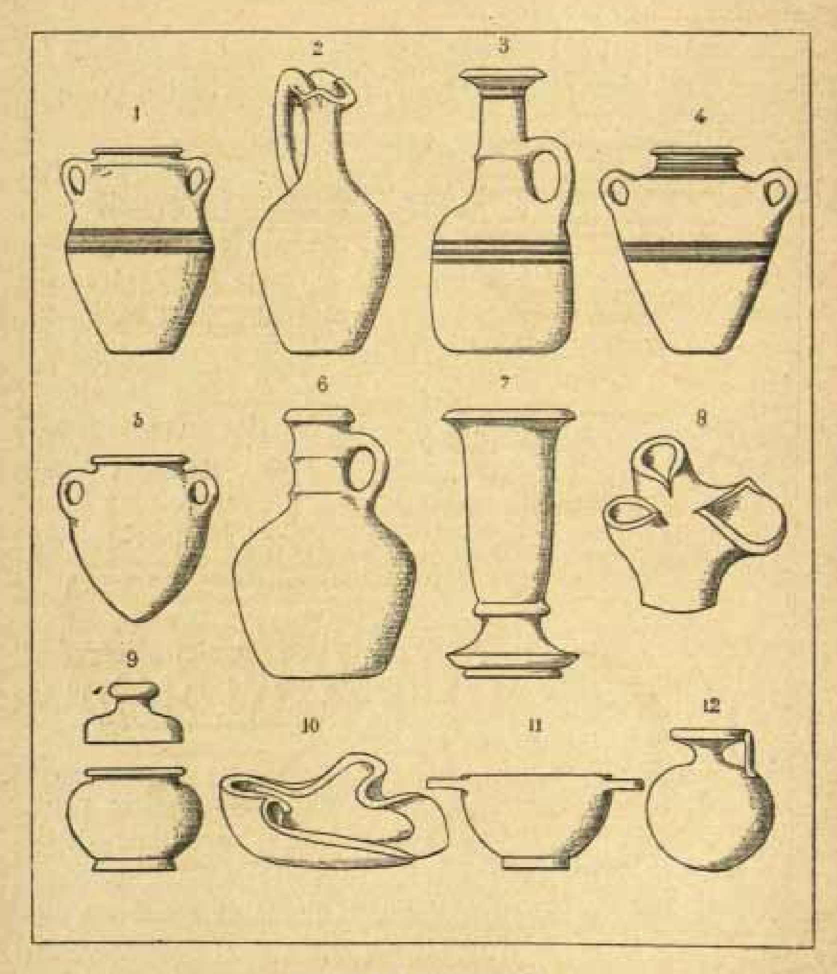
Les dessins joints à la présente note représentent quelques-unes de ces poteries : la poterie phénicienne, grossière et lourde, à peintures géométriques, ne s'écartant guère de deux types fondamentaux, les vases à ventre étroit et à col allongé, et les vases sans col et à large ventre dont la forme a été conservée par les Arabes; la poterie grecque, fine, légère, peinte avec soin, d'une variété et d'une élégance de formes admirables. Il est à remarquer que les poteries de provenance grecque ont des dimensions excessivement faibles et n'ont pu être d'aucune utilité pratique; on ne peut voir en elles que des objets de luxe rapportés par quelque trafiquant et ayant appartenu à des personnages importants, soit par le rang, soit par la fortune.

Un certain nombre de petites assiettes en terre grossière, des lampes et deux objets qui pourraient avoir été un flambeau et un autel votif, complètent la collection des poteries découvertes dans ces tombeaux.

Les objets métalliques y ont été rencontrés en très petit nombre; ce sont des débris de vase en bronze parmi lesquels je ne citerai qu'une anse à tête de femme encore très nette, quelques patères de même métal et deux armes. L'une de ces armes est en fer, elle a la forme d'un pic recourbé, dont l'œil apparaît encore sous l'épaisse couche de rouille; l'autre, formée d'une lame de bronze, mince et étroite, devait être fixée à l'extrémité d'une hampe en bois, et n'est peut-être qu'une lance de cette époque primitive.

Des fragments d'œufs d'autruche ont été également trouvés

dans ces tombeaux. L'un de ces œufs, à peu près complet et assez bien conservé, est décoré de peintures triangulaires au vermillon ; l'artiste qui l'a orné a détaché le segment correspondant

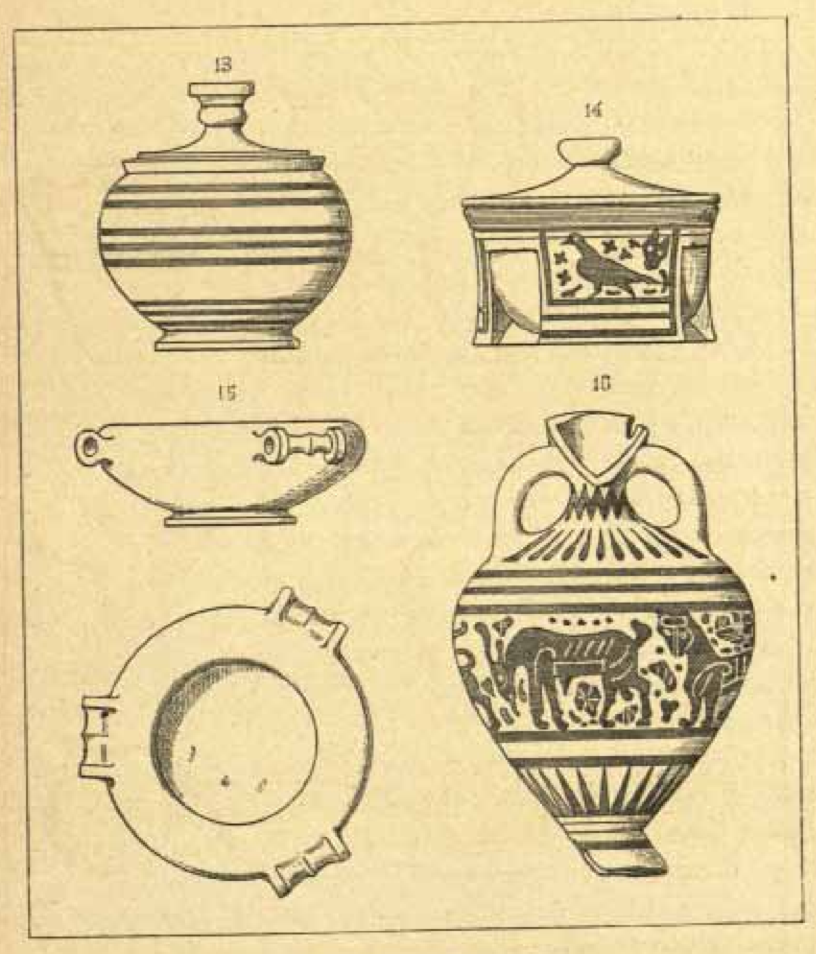


VASES DE CARTHAGE

au gros bout, percé ce segment d'une ouverture circulaire de la largeur d'une pièce de monnaie et en a fait un support sur lequel l'œuf, placé par son petit bout, pouvait se tenir en équi-

libre, offrant l'aspect d'un vase dont le bord supérieur était dentelé d'une façon assez régulière.

Tous ces objets étaient enfouis dans le sable apporté par les



VASES DE CARTHAGE

filtrations d'eaux pluviales ou formé directement aux dépens de la roche elle-même. Quant aux ossements que les tombeaux avaient dû renfermer, ceux que les Romains avaient respectés,

lors de la construction de l'aqueduc, étaient presque partout réduits en poussière. Je n'ai pu conserver qu'un crâne brisé et un humérus; la forme du crâne et la perforation de l'humérus rappellent absolument le squelette retrouvé dans le voisinage de l'égout.

J'ajoute à cette nomenclature des objets découverts dans les tombeaux eux-mêmes, une pierre plate trouvée au-dessus de la terre et du sable qui remplissaient le tombeau I (près de AC) et qui paraît n'avoir aucun rapport avec cette tombe. Elle présente la forme d'une stèle, creusée en son centre suivant un rectangle; dans l'évidement se détache en relief cette forme féminine levant la main droite et relevant de la main gauche les plis de sa tunique, dont plusieurs spécimens se trouvent au Musée de Saint-Louis, et où l'on s'accorde à voir l'image de Tanit.

Ces tombeaux ont-ils appartenu à la Carthage de Didon ou à une colonie phénicienne antérieure? Je n'ai rien trouvé qui me permette de me prononcer à cet égard d'une manière certaine; mais si l'on considère la profondeur de ces tombes au-dessous du terrain naturel, leur forme, le manque absolu de décoration architecturale des chambres mortuaires, il ne paraît pas téméraire d'affirmer que ces caveaux funéraires sont antérieurs à tous les tombeaux phéniciens découverts jusqu'à ce jour à Carthage, et qu'ils appartiennent à la nécropole primitive de la ville punique.

La disposition des tombes de Bordj-Djedid se rapproche beaucoup, il est vrai, de celle des tombeaux étudiés par Beulé au Djebel Kaoui; mais certains détails différencient les deux nécropoles et corroborent mon assertion. Dans la première, les corps ont été simplement placés côte à côte dans la chambre mortuaire, taillée grossièrement, sans la moindre décoration, mais avec des dimensions relativement considérables supposant une population peu nombreuse; dans la seconde, l'ensevelissement dans les fours à cercueil accuse une civilisation plus avancée, des procédés de construction moins primitifs, et le voisinage d'une grande agglomération obligée de mesurer l'espace à ses morts.

Du reste, la description que je viens de faire des caveaux de Bordj-Djedid n'est-elle pas, non seulement analogue, mais je dirais volontiers identique à celle que donne M. Gaillardot des premières nécropoles phéniciennes :

« Les caractères qui sont propres aux plus anciennes sépultures et qui les distinguent de celles de l'époque grecque et romaine, sont les suivants : puits vertical, rectangulaire, creusé dans le roc; au fond de ce puits, sur un des petits côtés du rectangle, ou quelquefois sur tous les deux, la paroi est percée d'une porte carrée qui donne accès dans le caveau [1]. »

Quant aux tombes en forme d'auge, il est probable qu'elles ont été construites à une époque postérieure, lorsque les caveaux étaient devenus insuffisants pour l'ensevelissement des morts.

Je crois pouvoir donner encore une preuve de l'ancienneté de ces tombeaux phéniciens, en relatant ici une observation, assurément curieuse, que j'ai faite au point de vue de leur orientation. Frappé du parallélisme presque absolu que présentent les côtés des divers caveaux, je mesurais, quelques jours avant d'abandonner les fouilles entreprises dans l'aqueduc de Bordj-Djedid, l'angle formé par la direction générale des parois des tombes avec la direction de l'aiguille aimantée; des observations répétées m'amenèrent à trouver que cet angle est, à quelques minutes près, celui que font entre eux le méridien de Carthage et l'arc de grand cercle qui passe à la fois par Carthage et par Tyr. La valeur de cet angle est de 92°.

Ainsi, les tombeaux de Bordj-Djedid sont exactement orientés sur Tyr ; n'y a-t-il là qu'une simple coïncidence due au hasard? Faut-il y voir, au contraire, le souvenir, hautement accusé, de la métropole? Faut-il y voir encore la manifestation d'un sentiment religieux?

Assurément, aucune observation, aucune découverte ne m'autorisent à affirmer la réalité de ces deux dernières hypothèses; mais si l'on songe à l'importance que devait avoir, pour les en-

1. *Histoire de l'art dans l'antiquité* de MM. Georges Perrot et Charles Chipiez, tome III, page 157.

fants de Tyr, cette direction vers la patrie qu'ils avaient appris à reconnaître à travers les mers, sans carte ni boussole ; si l'on se souvient que la divinité s'incarnait pour eux dans Melquart, le Dieu-Soleil qui les avait guidés à travers l'inconnu, cette double hypothèse devient au moins vraisemblable. L'Israélite, l'Arabe, ne tournent-ils pas, eux aussi, après bien des siècles, leurs regards vers les villes saintes? Et, par une analogie plus frappante encore, les Égyptiens n'ont-ils pas orienté vers l'est, à 3'40" près, les grandes pyramides, ces autres tombeaux? Phéniciens, Israélites, Arabes, Égyptiens, n'ont-ils pas eu le même berceau dans ce coin de l'Orient, d'où sont sorties toutes les religions de l'ancien monde, et cette communauté d'origine n'est-elle pas un argument en faveur d'une certaine communauté de tradition?

Je suis donc tenté d'admettre que cette orientation des tombes est due à l'union de ces deux souvenirs : la patrie et son Dieu, en même temps qu'à l'idée de survie, si nettement démontrée par le dépôt dans les caveaux funéraires d'aliments réels ou figurés, idée qui se serait confondue dans la pensée des colons phéniciens, ces éternels voyageurs, avec celle d'un suprême départ pour lequel, suppléant à l'impuissance des morts, les vivants auraient orienté le tombeau comme un dernier navire.

On objectera que cette orientation des tombeaux ne s'est pas perpétuée à travers les siècles ; à la réflexion, rien ne paraît plus naturel. Tant que les colons phéniciens purent, sans combattre, monopoliser à leur profit le commerce du monde, ils n'oublièrent pas qu'ils étaient les fils de Tyr, et des ambassades annuelles ne cessèrent de porter à la mère patrie le tribut volontaire de ses enfants dispersés. Puis le cercle des relations s'étendit, l'usage des armes métalliques se généralisa, les rapports commerciaux devinrent plus difficiles ; et quand les colons phéniciens, menacés en Sicile, massacrés en Bétique, implorèrent le secours de la métropole, Tyr, aux prises avec l'Assyrie, ne put ni ravitailler, ni défendre ses factoreries d'outre-mer. Ce fut Carthage qui combattit pour le salut commun ; dès lors, le souvenir de la pre-

mière patrie s'éteignit peu à peu ; on s'habitua à regarder la fille de Tyr comme la métropole, et lorsque, maîtresse des mers, elle put disputer à Rome l'empire du monde, Tyr, saccagée par Alexandre, avait cessé d'exister dans la mémoire de ses enfants.

En même temps que s'accomplissait cette évolution politique, la tradition religieuse se modifiait progressivement ; sous l'influence hellénique, les dieux primitifs prirent des figures humaines ; des temples magnifiques s'élevèrent en leur honneur, et il ne fut plus nécessaire de tourner vers l'Orient des regards suppliants quand l'on put implorer à Carthage Tanit et Baal-Ammon.

Si j'ai insisté un peu longuement sur l'antiquité de la nécropole de Bordj-Djedid, c'est qu'à mon sens il y a là, pour les archéologues, un point important à élucider, parce qu'il permettrait probablement de déterminer l'emplacement primitif de Carthage.

On sait que les Carthaginois, même à l'apogée de leur puissance, lorsqu'ils devaient se croire à l'abri de toute attaque, avaient entouré d'un mur fortifié la nécropole du Djebel Khaoui ; il n'est donc pas admissible qu'au moment où ils s'installèrent en Afrique, au milieu de populations peu connues et peut-être hostiles, ils aient éloigné leur nécropole de leur première cité. La Carthage primitive ne se serait donc pas élevée, comme on le pense généralement, sur l'emplacement des ports ; et cette opinion se trouve confirmée par des considérations diverses que je crois devoir exposer succinctement.

Les ports de Carthage ont été creusés de main d'homme ; c'est là un travail considérable que, seule, une ville riche, puissante et sûre des populations qui l'entouraient, a pu entreprendre. Ce n'est donc pas à leur arrivée en Afrique, mais à une époque relativement récente, que les Carthaginois ont pu songer à créer ces ports artificiels ; et alors — de même qu'aujourd'hui, ce n'est pas dans l'intérieur, mais auprès des villes que l'on creuse les ports — de même ont-ils dû, eux aussi, respecter les constructions existantes. Ainsi, la première Carthage a pu s'élever près du

Cothon, mais non sur son emplacement, et ses navigateurs ont dû, sans aucun doute, se contenter des abris que présente le littoral.

Quels sont ces refuges naturels? Si l'on jette un regard sur la carte du golfe de Tunis, on voit que la côte forme, au sud des anciens ports de Carthage, vers le Kram, une baie dans laquelle les barques auraient pu mouiller en sécurité; mais on ne trouve sur cette partie du rivage aucun vestige de constructions antiques. Le long des ports, et même un peu au nord, la côte est complètement battue par les vents du sud-est et du nord-est, les plus dangereux pour les navires dans le golfe de Tunis; elle est complètement inabordable par les gros temps. Ce fait était, du reste, parfaitement connu des anciens, car au siège de Carthage, lorsque Scipion eut barré par une digue l'entrée du port, les assiégés ouvrirent un canal à l'est du Cothon. « Ils choisirent ce point, dit Appien, parce que la profondeur des eaux et la violence des vagues qui s'y brisent n'auraient pas permis aux Romains d'y construire une nouvelle digue. »

Ce n'est qu'au nord des ports et à l'abri du cap Carthage que les barques à voile peuvent accoster le rivage par les mauvais temps; ce n'est, par suite, que là, entre le Cothon et Bordj-Djedid, qu'ont dû s'établir les premiers colons phéniciens.

Si l'on examine, de même, la question au point de vue militaire, on reconnaît que la plaine, qui s'étend au sud des citernes et à l'est de Byrsa, était merveilleusement disposée pour la défense. Une simple ligne de retranchements, pourvue d'ouvrages aux points saillants et en particulier à Byrsa, couvrait complètement la ville. L'occupation, par quelques postes retranchés, des collines qui s'étendent en demi-cercle de Byrsa à Bordj-Djedid, suffisait pour empêcher toute attaque de ce côté. Restait la plaine entre Byrsa et la mer, plaine étroite, peu étendue, par conséquent facile à défendre.

Il en eût été tout autrement si la ville se fût élevée près de la baie du Kram. Elle eût été menacée de tous côtés, car je ne puis compter comme un point de défense sérieux le petit monticule

où s'élevait, en 1885, le signal hydrographique, et que M. Tissot suppose avoir pu servir de première acropole à la colonie phénicienne.

Ainsi, au point de vue économique, il est inadmissible que la ville primitive ait occupé l'emplacement des ports; au point de vue militaire et maritime, la plaine qui s'étend immédiatement au sud de Bordj-Djedid se prêtait mieux à la défense de la ville et à l'accostage des barques que les autres points voisins du littoral.

J'ajoute que les monuments les plus anciens découverts jusqu'à ce jour se trouvent tous dans la partie de la plaine que j'indique ou sur les collines qui l'entourent : sur les hauteurs, les tombeaux retrouvés par M. Gouvet et le Père Delattre, ainsi que la nécropole dont je viens de parler; dans la plaine, la construction punique mise au jour par MM. Reinach et Babelon dans leurs fouilles de 1884, et une citerne de la même époque que j'ai découverte, en 1885, près du palais de Sidi-Zarrouck [1].

Il me paraît donc plus rationnel de placer la ville primitive près de ces points, qui lui ont certainement appartenu, qu'en tout autre lieu d'après des hypothèses plus ou moins plausibles. On ne conçoit pas, du reste, si Carthage avait été fondée sur l'emplacement des ports, qu'elle ne se soit pas développée du côté de la plaine, en se rapprochant du lac sur lequel ses barques légères auraient pu naviguer. Au contraire, si l'on admet que les premiers colons se soient établis à Dermèche, l'extension de Carthage s'explique naturellement. La ville, resserrée dans son enceinte de collines, s'est étendue peu à peu du côté de la plaine; mais le mouillage devenant moins sûr à mesure que la cité descendait vers le sud, les Carthaginois suppléèrent à l'insuffisance de leur port naturel par la création des bassins que nous retrouvons aujourd'hui. A ce moment, l'enceinte dut s'étendre de Bordj-Djedid à la baie du Kram, en suivant les collines

1. Cette citerne est recouverte d'énormes blocs posés horizontalement et portant sur les murs latéraux; elle rappelle, par sa forme, les citernes décrites par Daux dans son ouvrage sur les *Emporia Phéniciens*.

et se reliant à Byrsa ; c'est effectivement la disposition que donne M. Tissot pour le retranchement intérieur de Carthage, d'après les levés de Falbe et de Daux.

Il est entendu que les réflexions qui précèdent s'appliquent, non pas à la Carthage fondée en 883, mais à la première colonie qui s'est établie sur cette partie de la côte d'Afrique, antérieurement à l'arrivée de Didon.

IV. — *Les thermes d'Antonin.*

L'aqueduc de Bordj-Djedid vient aboutir, ainsi qu'il a été dit plus haut, au centre des ruines qui sont désignées par le n° 67 sur la carte de Falbe.

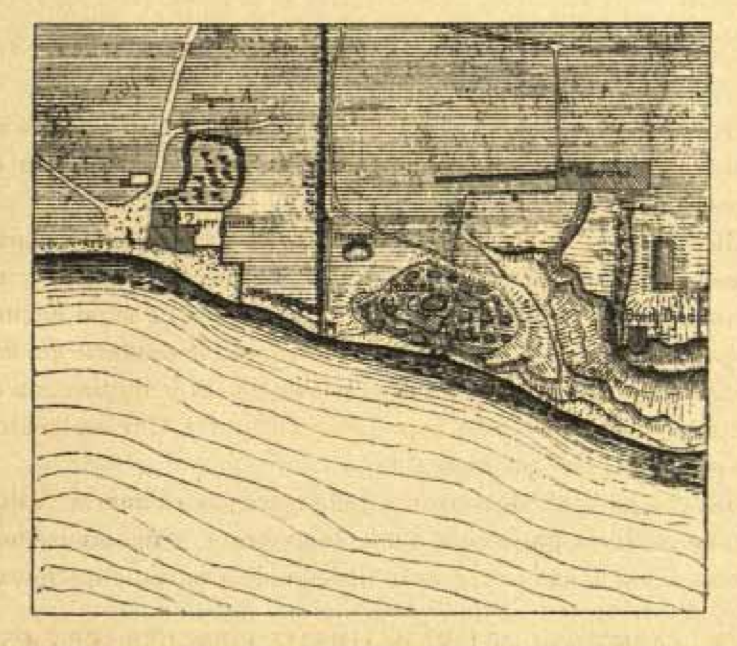
Les fouilles que j'ai faites en ce point sont trop restreintes pour permettre de reconstituer les dispositions générales du monument ; je m'abstiens donc de formuler à ce sujet aucune hypothèse, me contentant d'insister sur une découverte qui fixe indiscutablement l'époque de la restauration et la destination de cet immense édifice dans lequel on a vu tour à tour un théâtre, un gymnase, une basilique, etc.

De chaque côté de la porte qui sépare les chambres A et B j'ai recueilli les fragments d'une inscription, malheureusement incomplète, dont je reproduis ci-dessous la partie supérieure :

(*Ex*) PERMISSV OPTIMI·MAXIMIQVE·PRINCIPIS·IMP·CÆS
T·AELII·HADRI(*ani a*)VG·PII (*Ger*)MANICI·DACICI (*po*)NT
MAXIMI·COS·IIII·T(*r*)POTEST P·P·PRO
CETERORVM(*que*)LIBERORVM
SVI·FVTVRAM·THERMIS
CVITVM·MARM
IT·PRA

Un autre fragment de la même inscription, mais ne se raccordant pas avec les lignes précédentes, est reproduit dans le fac-similé donné ci-dessus.

La plaque de marbre blanc ne mesure pas moins de $1^m,40$ de longueur, sur une épaisseur de $0^m,08$; il n'est pas aussi facile d'en déterminer la hauteur, aucun des petits côtés du rectangle formé par l'inscription n'ayant pu être retrouvé en entier. Les lettres de cette inscription, hautes de $0^m,03\ 1/2$, sont parfaitement gravées et conservent encore quelques traces de la couleur rouge dont elles étaient peintes.



LES GRANDES CITERNES, BORD DJEDID, LES THERMES D'ANTONIN ET LE PALAIS ZARROUK

Si mutilée que soit cette inscription, elle ne laisse aucun doute sur le nom de l'empereur auquel il se rapporte, les mots *T. Ælius Hadrianus* ne pouvant désigner qu'Antonin. Quant au mot *Thermis*, il est impossible de ne pas l'appliquer au monument, après la découverte que j'ai faite d'une ancienne communication entre l'édifice et les citernes. Les ruines colossales inscrites sur la carte de Falbe sous le nº 67 ne sont donc que les restes de thermes édifiés ou restaurés par Antonin.

L'idée d'une restauration par Antonin me paraît plus probable; sur plusieurs points, en effet, les murs conservent des traces de peintures murales grossières; sur d'autres, on retrouve un revêtement en plaques de marbre blanc. Ce revêtement est postérieur aux peintures murales qu'il recouvre en partie; il l'est donc également à la construction de l'édifice, et l'on ne peut que l'attribuer à Antonin d'après les deux mots (*cir*)CVITVM MARM(*oribus*) qu'on lit dans l'inscription.

Si Antonin paraît avoir seulement restauré et embelli des thermes déjà existants, on lui doit, au contraire, sans aucun doute, la construction de l'aqueduc de Bordj-Djedid. Cet aqueduc a des dimensions telles qu'il pouvait vider, en un temps très court, toute l'eau contenue dans les citernes; il est, en conséquence, difficile de ne pas admettre qu'il a été au plus tôt construit à l'époque où les citernes ont été alimentées, non plus seulement par les eaux pluviales, mais par les eaux des sources mêmes que débitait l'aqueduc de Carthage. Dès lors, si l'aqueduc de Carthage a été, comme on le croit, commencé par Adrien, il est naturel de penser que l'aqueduc de Bordj-Djedid est l'œuvre de son fils adoptif.

La raison qui me porte à croire cet aqueduc postérieur ou tout au plus contemporain de l'achèvement de l'aqueduc d'Adrien, peut servir également à expliquer la maçonnerie qui ferme actuellement la communication de l'aqueduc de Bordj-Djedid avec le compartiment circulaire sud-est des citernes. Elle date probablement de l'époque où la puissance romaine commençant à décliner en Afrique, l'aqueduc de Zaghouan, mal entretenu, coupé à chaque invasion ou à chaque révolte, n'amenait plus aux citernes qu'un volume d'eau irrégulier ou insuffisant, et obligeait les Carthaginois à réserver pour leur alimentation toute l'eau dont ils avaient, en des jours plus heureux, usé à profusion dans les thermes ou dans les amphithéâtres.

La partie de l'inscription que je n'ai pu retrouver aurait probablement permis de déterminer, d'une façon précise, la date à laquelle a été terminé l'aqueduc de Carthage. Commencé par

Adrien, était-il entièrement construit au moment où Antonin montait sur le trône? A-t-il été, au contraire, achevé sous son règne? Je suis tenté d'adopter cette seconde hypothèse : le mot FVTVRAM de l'inscription ne semble-t-il pas appeler le mot *aquam*? Et que pourraient désigner ces deux mots réunis, si ce n'est la fin prochaine des immenses travaux nécessités par l'adduction à Carthage des eaux du Zaghouan et du Djouggar?

Quoi qu'il en soit, il est bien démontré que des thermes s'élevaient à l'emplacement indiqué par Falbe sous le n° 67; j'ajoute que l'édifice désigné par le n° 69 ne formait avec le n° 67 qu'un seul et même monument. Ce qui a jusqu'ici induit en erreur les archéologues qui ont visité cette partie de Carthage, c'est que les restes visibles du n° 67 formant un rectangle très allongé, on était naturellement tenté de donner à l'édifice primitif une largeur sensiblement égale à celle des débris qui subsistent encore aujourd'hui.

Le mur d'enceinte que j'ai suivi parallèlement à la mer se prolonge de manière à englober l'amas de ruines comprises sous le n° 69, et la canalisation souterraine est commune aux deux édifices. Le monument 69 ne doit être considéré que comme une dépendance des thermes, dans l'enceinte desquels il était compris.

Il y a lieu de remarquer ici, avec le P. Delattre[1], l'analogie frappante qui existe entre le mot latin *Thermæ* et le nom arabe *Dermèche* par lequel les indigènes désignent, non seulement un palais moderne bâti non loin des citernes, mais encore les amas de ruines 67 et 69, connus sous les noms de *Dermèche-el-Kebir* (le grand) et *Dermèche-el-Srir* (le petit); dénominations qui vérifient, dans une certaine mesure, la conclusion à laquelle je viens d'arriver.

Il y a plus : les archéologues qui se sont occupés de ces ruines ont généralement identifié le monument dont elles proviennent avec celui dont parle avec admiration Abou-Obeid-El-Bekri dans sa description de l'Afrique septentrionale. Or, le nom donné par

1. *Inscriptions de Carthage*, fascicule II, page 1.

cet auteur à cet édifice, après avoir été transcrit par divers commentateurs : Coumèche, Houmès et Kirkoch, a finalement été lu *Dermèche* par le Père Delattre[1]. Le nom du lieu se serait donc maintenu depuis le xie siècle.

Cette étymologie ne suffit pas assurément pour autoriser à voir le château dont parle l'écrivain arabe dans les thermes d'Antonin ; aussi était-il intéressant de rechercher si la description donnée par El-Bekri pouvait, en même temps que la dénomination de l'édifice, s'appliquer réellement au monument désigné par les n°s 67 et 69. Malheureusement, le passage de l'auteur musulman auquel je fais allusion, est fort vague et ne renferme guère de précis que l'indication suivante : « Dans le voisinage du château de Dermèche est une prison obscure, formée de voûtes posées les unes sur les autres et dont l'entrée inspire l'effroi. On y trouve des cadavres qui conservent encore leur forme primitive, mais qui tombent en poussière aussitôt qu'on les touche. »

La découverte de la nécropole de Bordj-Djedid, dans laquelle il serait possible qu'El-Bekri ait pu voir, il y a huit siècles, des squelettes ayant conservé leur forme, donne, tout d'abord, à penser que cette prison obscure n'est autre que le grand aqueduc qui traverse les tombeaux phéniciens ; mais cette hypothèse ne s'accorderait pas avec la description de l'écrivain musulman qu'une particularité a surtout frappé : la superposition des voûtes de l'édifice. Il ne peut être question davantage des citernes voûtées de Bordj-Djedid, attendu qu'il en est fait mention par El-Bekri quelques lignes seulement avant le passage cité plus haut.

On aperçoit, au contraire, très nettement, sur le versant sud de la colline de Bordj-Djedid, les ruines d'un monument assez considérable, dont le plan général n'est pas facile à reconstituer, mais qui a présenté, d'une façon évidente, la forme en « voûtes posées les unes sur les autres », caractère spécial de l'édifice vu par El-Bekri.

Au pied de cet édifice, j'ai déblayé deux chambres E et F (pl. XIII), formant ensemble un tombeau complet avec puits de

1. *Inscriptions de Carthage*, fascicule II, page 2.

descente et caveau, analogue, mais non identique aux tombeaux découverts près de l'aqueduc souterrain de Bordj-Djedid.

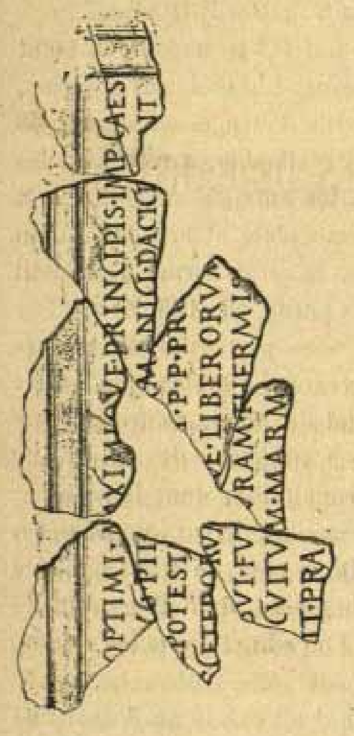
Les ossements et les poteries qui y ont été trouvés ne laissent aucun doute sur son origine phénicienne. L'une de ces poteries, dérivée de la lampe punique, mérite d'être mentionnée; le potier, pendant que la terre en était malléable, a retroussé les bords sur trois points, de manière à les amener au contact; la lampe présente ainsi, non plus la forme plate et arrondie qu'on rencontre généralement à Carthage, mais la forme d'un petit vase à trois orifices, un grand et deux petits. (P. 156, nº 8.)

La disposition du caveau offre des particularités remarquables. Ses dimensions sont plus considérables que celles de tous les autres tombeaux; au fond du puits, se trouve une saillie qui semble avoir été destinée à supporter des dalles aujourd'hui disparues; enfin, une cloison taillée dans la roche et s'élevant jusqu'à la hauteur de cette saillie, divise le caveau en deux parties sensiblement égales. D'un côté, se trouvaient les ossements; de l'autre, deux bancs de pierre, dont il est difficile de comprendre l'utilité, à moins que l'on admette que les vivants aient visité les morts.

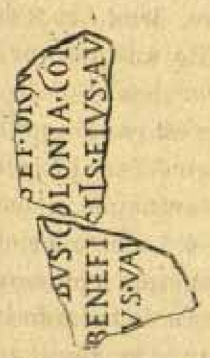
Le tombeau E-F n'est pas le seul qui ait existé au-dessous de l'édifice en ruines situé à flanc de coteau, sur la colline de Bordj-Djedid. Sans avoir entrepris sur ce point des fouilles importantes, qui eussent été sans rapport avec le but que je poursuivais, j'ai, en effet, mis à découvert deux autres tombeaux représentés par les figures 1 et 2 de la planche XIII; il serait aisé d'en déblayer de nouveaux. Ces tombeaux, creusés dans le grès tendre, comme les précédents, ne renfermaient aucun ossement; ils ont dû être utilisés par les successeurs des premiers habitants de Carthage, et l'un d'eux a encore ses parois recouvertes d'un enduit très soigné appliqué sur la roche elle-même.

Par une coïncidence au moins bizarre, ce dernier tombeau donne directement sur un puits circulaire, représenté également à la planche XIII. Ce puits, creusé dans le grès, sans revêtement en maçonnerie, a une profondeur de 12 mètres environ; je l'ai

déblayé inutilement, sans rencontrer aucune ouverture latérale sur toute la hauteur, et j'ai dû m'arrêter à l'eau salée, sans avoir pu me rendre compte de son utilité. Ce qu'on peut seulement affirmer, c'est que le puits est, sans aucun doute, antérieur, non pas peut-être aux tombeaux qui l'avoisinent, mais du moins à l'époque où ces tombeaux ont été désaffectés. On reconnaît aisément, en effet, aux maçonneries qui subsistent encore à la partie supérieure, qu'il a été recouvert d'une voûte supportant une aire plane de niveau avec le sol de l'ancien tombeau.



En résumé, je suis porté à voir dans les ruines à flanc de coteau du versant sud de la colline de Bordj-Djedid, la prison obscure d'El-Bekri, pour cette double raison qu'elles présentent la forme en voûtes superposées dont parle l'écrivain arabe, et que les tombeaux placés en contrebas expliquent fort bien la présence des cadavres anciens « tombant en poussière aussitôt qu'on les touche » ; par suite, le château splendide de Dermèche de l'écrivain musulman ne serait autre effectivement que le monument auquel j'ai donné le nom de Thermes d'Antonin.



VERNAZ.

Douar ech Chott (Carthage), 1886.

NOTE

SUR

L'INSCRIPTION DES THERMES DE CARTHAGE

L'inscription trouvée par M. Vernaz dans les fouilles des thermes de Carthage a été assez exactement reproduite par lui dans le présent numéro de la *Revue*. Si j'y reviens ici, c'est que j'ai eu entre les mains trois estampages de ce texte important, l'un envoyé par M. Vernaz à l'appui de sa copie et que M. Perrot a bien voulu me confier, les deux autres qui m'ont été communiqués aimablement par M. de la Blanchère et par M. Letaille. Il m'a paru utile de faire exécuter un dessin de cette inscription (voir ci-contre), car un dessin seul peut aider à résoudre certaines des questions qu'elle soulève.

On voit que les fragments qui la composent et dont la place ne peut donner lieu, suivant moi, à aucune incertitude, se répartissent en deux groupes. Le premier, de beaucoup le plus considérable, contient, d'une façon malheureusement très incomplète, les sept premières lignes du monument. Il est limité en haut, à droite et à gauche, par la moulure, encore parfaitement visible en certains endroits. Le second groupe ne porte, matériellement, aucun signe qui permette de décider quelle était sa place dans l'ensemble du texte. Pourtant, il faut remarquer que l'espace laissé libre au-dessous des dernières lettres VSVAL est plus grand que les interlignes du monument; il n'y a donc jamais eu de lettres au-dessous de VSVAL, c'est-à-dire que la ligne où se lisaient ces lettres est ou la dernière ou l'avant-dernière de l'inscription, en supposant la dernière occupée par des sigles qui

n'auraient pas tenu toute la longueur de la ligne. Le début seul de l'inscription peut donner lieu à des restitutions certaines. On doit lire :

[*E*]*x permissu* [*domini nostri*] *optimi maximique principis Imp*(*eratoris*) *Caes*(*aris*) *T. Aelii Hadria*[*ni Antonini A*]*ug*(*usti*) *Pii* ...... [*Ge*]*rmanici Dacici* [*po*]*nt*(*ificis*) *maximi*, *co*(*n*)*s*(*ulis*) *IIII*, *t*[*ribunicia*]*e potesta*[*tis* ....]*I*, *p*(*atris*) *p*(*atriae*) *pro* [*co*(*n*)*s*(*ulis*)] *et M. Aelii* [*Aurelii Veri Cae*]*s*(*aris*) *ceterorumque liberorum* [*ejus*] .... *sui* (ou *bui*) *futuram thermis* .... [*cir*]*cuitum marm*[*oribus*] ......

Les mots *domini nostri* que j'ai suppléés à la première ligne conviennent parfaitement pour la longueur; ils sont déjà employés à cette époque avant les noms et titres de l'empereur [1].

Le qualificatif d'*optimus princeps* se rencontre sur les monuments d'Antonin, inscriptions et monnaies [2]; celui d'*optimus maximusque princeps* est plus rare, mais non sans exemple [3].

La seconde ligne contient les dénominations ordinaires d'Antonin suivies de surnoms honorifiques empruntés à des peuples vaincus : [*Ge*]*rmanicus, Dacicus*. C'est la première fois qu'on trouve des épithètes de cette nature accolées au nom du pacifique Antonin, et par là l'inscription a un intérêt particulier; j'y reviendrai plus bas. Une lacune de $0^{m},15$ précède le mot [*Ge*]*rmanicus*.

A la troisième ligne figurent les éléments qui devraient nous permettre de dater l'inscription, le quatrième et dernier consulat de l'empereur, qui est de l'année 145, et sa puissance tribunice. La lacune où figurait le chiffre de cette puissance renfermait la fin du mot *potesta*[*tis*] — et non *potesta*[*te*], puisque le bas de l'E final du mot *tribunicia*[*e* se distingue encore aujourd'hui — et un chiffre dont la dernière haste subsiste, visible après la lacune. Étant donnée la place dont on dispose, on peut hésiter entre les

1. Par exemple, *C. I. L.*, VI, 4370 : *Fadillae, domini n*(*ostri*) *Imp*(*eratoris*) *Antonini Aug*(*usti*) *matris*.
2. *C. I. L.*, III, 5654; V, 532, 1-10, etc.; Cohen, II, p. 348, 790-793.
3. *C. I. L.*, VI, 1001.

chiffres suivants : VIIII, XIIII, XVII, XXII ; c'est-à-dire que l'inscription serait des années 146, 151, 154 ou 159. Les noms de M. Aelius Aurelius Caesar, dont la partie supérieure se lit à la ligne suivante, ne peuvent être d'aucun secours pour arriver à une date plus précise, puisque Marc-Aurèle ne quitta le titre de *Caesar* et ne prit celui d'*Augustus* avec le prénom *Imp*. qu'à la mort de son père adoptif, c'est-à-dire en 161.

Cette ligne se termine par le mot *proconsul*, élément tout à fait nouveau, si je ne me trompe, dans la titulature d'Antonin ; mais on le connaît dans celles de Trajan, d'Hadrien, de Marc-Aurèle et de L. Verus [1]. M. Mommsen a fait remarquer que le titre de *proconsul* figure dans les dénominations officielles de l'empereur *en province* à partir du commencement du IIe siècle [2].

Ce qui reste à la cinquième ligne est particulièrement obscur ; le mot *futuram* est indubitable, mais les trois lettres qui le précèdent ne peuvent guère donner lieu à une restitution certaine. Le P. Delattre [3] et M. Vernaz croient que *futuram* contient une allusion à l'achèvement prochain de l'aqueduc de Zaghouan et sont tentés de supposer la présence dans cette ligne du mot *aquam*. Je n'y puis contredire absolument ; mais il est évident que tout autre substantif féminin pouvait trouver place avant ou après *futuram*.

Il est certain, au contraire, que les lettres CVITVM de la sixième ligne sont la fin du mot *circuitum*, comme M. Vernaz l'a proposé. Ces lignes et les suivantes contenaient l'énumération des travaux exécutés dans les thermes. La restitution n'en est pas possible ; mais il suffit de se reporter à des textes analogues pour voir dans quel ordre d'idées elle doit être cherchée [4].

Je reviens maintenant aux épithètes *Germanicus* et *Dacicus* qui figurent à la deuxième ligne. Le fait même qu'elles ne se rencontrent sur aucun autre monument d'Antonin prouve

1. Cf. Wilmanns, n° 940, note 2.
2. *Staatsrecht*, II, p. 753, note 4 et *Eph. epigr.*, II, p. 463.
3. *Bull. épigr.*, 1887, p. 86.
4. C. I. L., VIII, 828 : *Statuis, marmoribus, tabulis pictis, columnis alvibus cellarum, cathedrebus (apodyterium ornatum)*. Cf. 1295, etc.

qu'elles n'étaient pas officiellement reconnues[1]; elles sont ici l'effet d'un hommage tout à fait particulier et exceptionnel. Elles font allusion aux victoires remportées par les lieutenants de l'empereur sur les Germains et les Daces, dont on sait malheureusement fort peu de chose[2]. Le témoignage de Capitolin[3] : *Germanos ... et Dacos ... per praesides et legatos contudit*, est à peu près ce que l'on a de plus précis sur ces expéditions. Pour la guerre de Germanie, on suppose qu'il en est question dans un passage du rhéteur Aristide[4] et que certaines monnaies avec l'inscription : *Rex Quadis datus*[5] s'y rapportent également. Cette dernière considération avait permis à M. Müller de placer l'expédition entre 140 et 145[6]. Je ne crois pas que le rapprochement entre les monnaies auxquelles je viens de faire allusion et la guerre de Germanie soit très acceptable ; en tout cas, la nouvelle inscription de Carthage ne contredit pas la date proposée.

On en sait moins encore pour la Dacie, car il n'est pas possible de considérer les monnaies d'Antonin représentant la Dacie, pas plus que toutes les autres monnaies où se lit le nom d'une province de l'empire, sauf la Bretagne, comme faisant allusion à des victoires. Eckhel l'avait déjà remarqué[7]. M. Schiller[8] avance qu'elle dut avoir lieu vers l'année 157, à cause d'une base élevée

1. C'est ainsi que sur les inscriptions grecques on trouve des surnoms comme νέος Διόνυσος (*C. I. A.*, III, n° 22), ἀγαπητός (*C. I. G.*, 189) qui n'ont rien d'officiel ; ils sont particuliers à la partie grecque de l'empire.

2. Sur les guerres d'Antonin, voir Tillemont, *Hist. des empereurs*, II, p. 347 ; J. J. Müller dans Büdinger, *Untersuchungen zur Röm. Kaisergeschichte*, p. 304 et suiv. ; Duruy, *Hist. des Romains*, V, p. 160 ; Schiller, *Geschichte des Röm. Kaiserzeit.*, I, p. 631 et suiv.

3. *Vita Pii*, 5.

4. (Éd. Dindorf), I, 112.

5. Eckhel, *D. N. V.* VII, p. 3 et Cohen, II, p. 339, n. 687. Cf. *C. I. L.*, VI, 1208.

Germanos Maurosque domas sub marte Guitanos
Antonine tua diceris arte Pius

6. *Op. cit.*, p. 311.

7. *D. N.*, VII, p. 3. Cf. Cohen, II, p. 269. M. Müller, *op. cit.*, p. 307, note 1, admet pour la Dacie et la Maurétanie une exception qui ne me paraît nullement justifiée.

8. *Op. cit.*, p. 631.

en Dacie par M. Statius Priscus, légat de la province à cette époque, et dédiée à la « Victoire auguste »[1]. Il est évident que l'argument n'est pas concluant et qu'il n'y a là qu'une présomption : les succès à propos desquels cette base fut consacrée peuvent parfaitement avoir eu pour théâtre un tout autre pays. Du nouveau texte de Carthage on ne peut, malheureusement, rien conclure pour la date de l'expédition de Dacie, sinon peut-être, en supposant qu'il faille attribuer quelque importance à l'ordre dans lequel les deux épithètes sont rangées, qu'elle est postérieure à celle de Germanie.

Avant ces deux épithètes, il y avait un autre surnom honorifique. S'il était tiré d'un nom de peuple vaincu, ce qui paraît probable, puisque *Pius* est le dernier des surnoms qu'on rencontre d'une façon constante sur les monuments d'Antonin, et qu'il paraît certain qu'il n'en eut jamais d'autres[2], on ne peut guère songer qu'à *Britannicus*. La guerre de Bretagne est, en effet, la seule sérieuse que l'empereur ait eu à soutenir, la seule qui lui ait valu une salutation impériale. Or, cette salutation impériale date du début du règne, ainsi que le prouve le témoignage des monnaies[3], et l'empereur l'avait certainement reçue au moment où cette inscription fut gravée.

Pourquoi, puisqu'on a tenu à rappeler les succès de Germanie et de Dacie sur l'inscription qui nous occupe, cette salutation impériale n'y figure-t-elle pas à sa place ? Il y a encore là une étrangeté à joindre à toutes les autres. On ne pourrait la restituer qu'après le mot *procos*, mais jamais le chiffre des

1. *C. I. L.*, III, 1416.
2. Felix, on le sait, n'apparaît qu'avec Commode.
3. Les légendes de ces monnaies où la mention de la seconde salutation impériale se lit à côté de représentations d'un caractère indiscutable (Victoire tenant une couronne ou inscrivant le mot BRITAN sur un bouclier) ne permettent pas d'hésiter sur la date de cette expédition qui eut lieu vers 140/143. (Cohen, II, p. 281, n. 113; cf. 114, 115, 116 : ANTONINVS AVG . PIVS . P . P . TR . P . COS III. Sa tête laurée. ℞ BRITAN . IMPERATOR . II. — Id., p. 312, n. 442 : ℞ IMP. II SC. Victoire marchant à gauche et tenant à la main un bouclier sur lequel on lit : BRITAN. — Sur les inscriptions on trouve le titre IMP. II, à côté de la 5e puissance tribunice d'Antonin qui est de l'an 142 (*C. I. L.*, X, 515).

salutations impériales ne se lit à cet endroit. En tout cas, à la date où se place notre monument, c'est-à-dire après 145, Antonin pouvait être honoré du titre de *Britannicus,* bien qu'il ne l'ait jamais reçu officiellement [1]; mais ce nom est beaucoup trop long pour trouver place en entier dans la lacune qui précède *Ger*]*manici*; or, les autres épithètes, et en général les mots de ce texte, sont écrits en toutes lettres et sans ligatures. Si l'on admet qu'il faut le rétablir ici, on doit admettre aussi qu'il était abrégé et présenté sous la forme BRITT — BRIT est trop court; BRITAN trop long. — Si, au contraire, on pense que le surnom qui se lisait dans la lacune ne comporte pas d'abréviation, il faut chercher dans l'histoire des expéditions d'Antonin matière à un autre surnom. Le P. Delattre a proposé *Maurici* [2]. Le mot est encore trop long. L'espace libre entre les deux points séparatifs, celui qui suit PII, encore visible sur l'estampage, et celui qui précède *Ge*]RMANICI est exactement de 0^{m},14 1/2. Or, MAVRICI écrit avec les mêmes lettres et du même style que le reste de l'inscription en mesurerait 0^{m},21 1/2. Il est permis de songer aussi à plusieurs autres surnoms, par exemple à SCYTHICI, qui aurait pu être justifié par l'expédition dirigée contre les Scythes pour couvrir les villes du Pont [3]; mais aucun n'est assez court pour prendre place en entier dans la lacune. Il n'est pas besoin d'ajouter que, fussent-elles exactement de la même mesure que la lacune, il serait plus que téméraire de restituer des épithètes de cette nature sur un monument de l'époque d'Antonin.

Quoi qu'il en soit, cette inscription était destinée à rappeler la reconstruction ou tout au moins l'embellissement des thermes au temps d'Antonin le Pieux.

La fin du texte contenait évidemment au nominatif le nom du personnage ou de la communauté de personnages qui avaient entrepris la restauration et l'ornementation de l'édifice. Or, dans

1. Les médailles qui, suivant Tillemont, II, p. 347, donnent à Antonin le surnom de *Britannicus* sont fausses.

2. *Bull. épigr.*, *loc. cit.* — L'expédition contre les Maures sous Antonin est bien connue. Cf. Schiller, *op. cit.*, p. 631 et notes

3. *Vita Pii*, 9.

le dernier fragment qui nous est parvenu se lit le mot *Colonia*, qui paraît être précisément ce nominatif. L'endroit où la pierre a été trouvée et la comparaison de cette inscription avec d'autres semblables engagerait à voir dans cette colonie la cité de Carthage, qui aurait, dans cette supposition, entrepris elle-même le travail. Mais les lettres qui suivent constitueraient, en ce cas, une difficulté. Elles se composent du groupe CO suivi d'une haste droite brisée en haut à mi-hauteur; la cassure de la pierre, qui ne coïncide pas avec cette haste, mais qui, après avoir enlevé la partie supérieure, se dirige en biais de façon à former avec elle un angle aigu, est telle que l'on peut reconnaître à peu près la consonne à laquelle la haste appartenait; ce ne pouvait être qu'un P ou un N. Or, aucun des surnoms connus de Carthage ne débute ainsi : il est vrai que, par une mauvaise chance presque étonnante pour une ville aussi importante, on n'a guère conservé sur les textes que son surnom de *Julia* [1], que l'on aurait pu conjecturer d'ailleurs en toute sécurité, même si on ne l'avait pas rencontré sur les inscriptions et les monnaies. Il ne serait donc pas impossible d'admettre que Carthage portait un surnom tel que *Constans* [2], *Constantia* [3], *Concordia* [4], *Copia* [5], ou quelque autre analogue qui figure dans la dénomination d'autres cités importantes. Il faut bien reconnaître pourtant qu'il n'y a là qu'une possibilité. Dans cette hypothèse, la fin de la ligne où figure le mot *Colonia* et le début de la ligne suivante auraient été remplis par les noms et surnoms de Carthage qui pouvaient être ici énumérés en entier.

1. Les seuls surnoms de la Carthage impériale que les auteurs ou les inscriptions nous aient conservés sont : *Julia* (Müller, *Numism. de l'Afrique ancienne*, II, p. 14; *C. I. L.*, VIII, 805, 1494, 1497; *Bull. épigr.*, 1886, p. 18), et peut-être *Felix* (*C. I. L.*, VIII, 1220). Je ne parle pas des surnoms de *Alexandria Commodiana togata* (Lamprid., *Vita Comm.*, 17), d'*Aurelia Antoniniana* (*C. I. L.*, VIII, 1220) ou autres qui sont postérieurs à la date de l'inscription des thermes et par suite ne pouvaient y figurer.

2. *Colonia Pia Flavia Constans Helvetiorum*. (Mommsen, *I. C. H.*, p. 27.)

3. *Colonia Julia Constantia Zulil*. (Plin., *H. N.*, V, 2.)

4. *Colonia Concordia Ulpia Trajana Augusta Frugifera Hadrumetum*. (Orelli, 3058; R. Cagnat, *Explorations en Tunisie*, III, p. 8, n. 2.)

5. *Colonia Copia Claudia Augusta Lugdunum*. (Wilmanns, 119 *a*, 120, 121, 122, 2210, 2226, etc.)

Puis serait venue l'expression *Beneficiis ejus au[cta]* qui doit attirer particulièrement l'attention. On sait, en effet, d'une façon générale qu'Antonin le Pieux ne ménagea pas ses libéralités aux cités provinciales : *Multas etiam civitates adjuvit pecunia,* nous dit son biographe [1], *ut opera vel nova facerent vel vetera restituerent.* Mais, de plus, on a sur Carthage à cette époque un renseignement très précis. Capitolin nous apprend que, sous le règne de cet empereur, le forum de la ville fut détruit par un incendie [2], et Aurélius Victor place cette cité parmi celles qui furent *repositae ornataeque* par Marc-Aurèle [3]. Il y a là une coïncidence de témoignages qu'il n'est pas permis de négliger et qui a déjà été remarquée. Cavedoni a cité à ce sujet [4] un médaillon de Marc-Aurèle qui aurait porté, suivant lui :

AVRELIVS CAESAR AVG PII FIL [5] Sa tête nue.
℞ TR POT VII COS II. Femme demi-nue, assise sur un lion en marche la main droite levée auprès d'un hermès et d'un temple rond.

Il y a vu une représentation de la *Dea Caelestis* de Carthage [6], dont le temple aurait été alors restauré par les soins de Marc-Aurèle, représentant son père adoptif en cette occasion [7]. Ce médaillon est de l'année 153.

Or, l'édifice où a été trouvé l'inscription de Carthage et qui porte le n° 67 sur la carte de Falbe n'est pas très éloigné de ce qu'on croit être le forum [8] ; il serait donc possible qu'il eût souffert aussi de l'incendie dont le souvenir nous a été conservé par

1. Capitol., *Vita Pii*, 8.
2. *Ibid.*, 9.
3. *De Caes.*, XV, 10.
4. *Osservazioni sopra alcune monete di M. Aurelio Imperatore.* (*Bullett. archeol. napolit.*, 1857, p. 77.)
5. Le médaillon portait sans doute [*Antonini*] *Aug. Pii*, qui se lit dans la légende donnée par Cohen (voir les notes suivantes).
6. Cohen donne (III, p. 66) un médaillon tout semblable du Musée de Vienne. Il décrit ainsi la représentation du revers : Femme à demi-nue (Bacchante?) assise sur un lion qui marche à droite ; derrière un temple dont on voit trois colonnes et un torse de Pan ou de Satyre.
7. Voir les textes cités par Cavedoni à l'appui de son opinion, Fronton, *Ep. ad M. Caesarem*, III, 13 et *Orat. pro Carthaginiensibus*, p. 332.
8. Cf. Tissot, *Géogr. de la province d'Afrique*, I, p. 635.

Capitolin et que sa reconstruction fût contemporaine de celle du forum. L'expression *ex permissu* pourrait peut-être aussi confirmer cette supposition. Antonin avait sans doute donné à la cité une certaine somme d'argent pour réparer les ravages du feu; mais on sait que les villes ne pouvaient pas, à cette époque du moins, disposer sans contrôle des sommes dont elles étaient redevables à la libéralité impériale [1] ; et l'on peut aisément concevoir qu'il y eût besoin de l'autorisation de l'empereur pour employer à l'embellissement des thermes une partie des fonds dus à sa générosité. Si Marc-Aurèle, comme le suppose Cavedoni, avait été chargé par son père de veiller à la reconstruction de Carthage, on comprendrait que son nom figurât ici à côté de celui d'Antonin et à la suite de la formule *ex permissu* ; autrement, il faut voir dans cette particularité comme dans la présence des mots *ceterorumque liberorum ejus,* un acte de respect pour toute la famille impériale et comme la manifestation d'une sorte d'habitude épigraphique [2].

Les lettres VSVAL font peut-être partie du nom du proconsul qui avait fait la dédicace du monument. Aucun des proconsuls connus du règne d'Antonin ne porte un surnom commençant par *Val.*

Il y a dans tout cela bien des incertitudes; malheureusement, la fouille de M. Vernaz a été faite avec tant de soin qu'on ne peut guère espérer retrouver jamais la partie absente de l'inscription; et plus d'une des questions qu'elle soulève devra rester sans solution.

R. Cagnat.

1. Voir, sur cette question, entre autres, Jullian, *Les transformations politiques de l'Italie*, p. 105.
2. On remarquera qu'il y a à l'avant-dernière ligne *ejus* et non *eorum*.

LA NÉCROPOLE DE SFAX

ET

LES SÉPULTURES EN JARRES

(*suite*[1])

Par le Dr A. VERCOUTRE
Médecin militaire.

III

Il restait à trouver quel peuple ensevelissait ainsi ses morts ; or, cette intéressante question est résolue, et ces sépultures en jarres sont celles de chrétiens d'Afrique (chrétiens d'origine phénicienne très probablement), et elles ne paraissent pas antérieures au commencement du IVe siècle après Jésus-Christ.

Voici sur quels éléments nous basons cette allégation :

Tout récemment, le service des travaux publics de Sfax, continuant le remblai du nouveau port et n'ayant plus de terres à prendre au sud de la ville, en alla chercher au nord et attaqua la base des collines dont nous avons parlé (collines dites *buttes Mezhanni*), dans l'endroit où elles sont le plus rapprochées de Sfax, et immédiatement à gauche de la route qui va à Sidi-Mansour, à quatorze cents pas de l'hôpital militaire.

On mit au jour nombre de débris, qui se classent en trois catégories.

A. Tombes constituées par des caissons ou massifs en mauvaise maçonnerie circonscrivant une étroite cavité parfois oblongue et ayant contenu alors un cercueil en planches, mais ayant parfois la forme d'un prisme triangulaire, et alors tapissée à l'intérieur de grandes tuiles disposées en arête, cavité contenant le corps[2] étendu horizontalement sur le dos, sans mobilier funéraire (petites lampes en terre?)

1. Voyez la *Revue* de juillet-août.

2. Nous avons envoyé aux galeries d'anthropologie, à Paris, un crâne complet : adulte mâle, orthognathe, brachycéphale ; pariétaux asymétriques ; tibia platycnémique.

Ces tombes, ordinairement sans aucun ornement, très frustes, sont souvent recouvertes par un bétonnage cimenté supportant horizontalement tantôt une inscription en mosaïque, tantôt une inscription sur marbre.

1° *Inscriptions sur mosaïques.* — Voici les épitaphes découvertes jusqu'ici et que nous tenons à décrire parce qu'elles caractérisent la nécropole :

N° 1.

BONE MEMORIAE
ATTIA QVINTVLA
DORMIT IN PACEDS
EXII KAL AVG VIXIT
ANNIS XXIII DIES
XXVIIII ⳨ ET Θ III

Hauteur des lettres : 0m,05 à 0m,08. Brisure en bas, mais on voit encore deux boutons de rose entre lesquels une perdrix, à gauche, tenant au bec un des boutons. Remarquez l'abréviation O barré pour HO(RAS). La dernière lettre de la troisième ligne doit être un I. Barre des A dépassant de chaque côté. Barre transversale des L oblique en bas. Encadrement et lettres noirs. Légende entière.

N° 2.


Chrisme indistinct dans un cercle

B · M · PRISCIA
NVS FIDELIS
VIXIT ANN
XXX · V DOR
MIBIT IN PA
CE · D · X · K · F
BRVARIAS · Ɑ
AD

Hauteur des lettres : 0m,07 à 0m,08. Brisure en bas; légende incomplète. Lettres noires, sauf les lettres XXXV à la 4e ligne et D·X·K· à la 6e, qui sont rouges. Remarquez la formule DORMIBIT. Les barres des A ont la forme de petits V; L et I à la 2e ligne, liés. La dernière lettre de la 7e ligne a la forme d'un D retourné (Ɑ).

N° 3.

Chrisme dans une couronne de feuillage

B · M CRIS
PINA VI
XIT ANNI
S · VIII M X
D · XXIIII Θ
VI DORM
IT IN PACE

Perdrix rouge tournée à gauche, debout sur une corbeille de fleurs (ou de fruits) qu'elle picote.

Haut. des lettres : 0m,06; lettres noires. Encadrement à trois traits noirs. Le bloc est brisé entre la 6e et la 7e lignes. Remarquez l'abréviation O barré pour HO(RAS). Les lettres sont noires, sauf celles des lignes 3 et 5 qui sont rouges. Le chrisme est un P barré.

N° 4.

BONE MEM
VERNA
VIXAN
D · VII DO

Haut. des lettres : $0^m,07$ environ. Lettres noires ; légende brisée à droite ; riche encadrement formé de croisettes alternant avec des sortes de petits cercles, croisettes et cercles inscrits chacun dans un petit carré à fond noir pour les croisettes, blanc pour les cercles; losange central richement encadré. Longueur de la mosaïque : 2 mètres environ.

N° 5.



Haut. des lettres : $0^m,06$ environ. Lettres noires. Encadrement formé d'une grecque multicolore; lettres AV, à la 2e ligne, liées. Remarquez BIXIT. Longueur de la mosaïque : 1 mètre. Elle fait partie du même bloc que le n° 4, fait suite à l'extrémité inférieure de celui-ci, et est disposée perpendiculairement à lui.

N° 6.



Mosaïque de 1 mètre de long sur 48 de large. Encadrement noir, à double trait. Hauteur des lettres : $0^m,04$ à $0^m,06$. Lettres noires. A la 3e ligne, M, D et O (pour (*Ho*)*ras*) barrés; après cet O, signe ressemblant à un 4 et que nous ne pouvons expliquer.

Au-dessous de l'inscription, petit personnage de $0^m,70$ de haut, debout, de face, les bras élevés, mais fléchis, les mains étendues

verticalement montrant les paumes de face et à la hauteur des épaules (attitude de la prière).

Imberbe, teint rosé, yeux et sourcils noirs, tête nue, cheveux noirs en masse touffue mais régulière, divisée seulement à leur naissance sur le front, avec rangs obliques de perles mêlées à la chevelure, de telle sorte qu'on dirait celle-ci enveloppée d'une résille.

Vêtu d'une longue dalmatique à plis verticaux, rouge, largement quadrillée de fines raies blanches (dans chaque carré, un point blanc entouré de quatre autres également blancs disposés en carré); la dalmatique est à double raie noire descendant verticalement de chaque côté de la ligne médiane, à manches larges et ornée d'un liseré noir au bord du col, au bord des manches et au pourtour du bas. A chaque poignet du personnage, un bracelet. Sous la robe apparaissent deux chaussures rouges.

De chaque côté du personnage, brûlent deux grands et gros cierges jaunes, verticaux, cerclés de deux à trois traits noirs à trois points différents de leur hauteur.

Des cubes de mosaïque parfaitement blanche forment comme un nimbe tout au pourtour du personnage.

Style byzantin.

N° 7. Fragment.

.. E R T V L ..
.. TANNOS ..
.. M · X · D · I ..
... V · DOR ...

Lettres noires, de 0^{m},07 1/2 à 0^{m},10 de haut. A la première ligne, il faut sans doute lire *t*ERTVL*lianus*. Remarquez ANNOS. Le point après l'M a la forme d'un petit V. Barre de l'A en forme de V. Traits horizontaux des T et de l'E, ondulés et obliques. L à barre horizontale ondulée et oblique en bas.

N° 8. Fragment.

...ISSIMESVNT
...ES · TVAED · M ·
...A · R · M · AVRE

Haut. des lettres : 0^{m},05 1/2, N et T à la première ligne sont

liés ; la deuxième lettre de la troisième ligne pourrait être un B. Les deux premières lignes sont en lettres noires, la troisième est en lettres rouges.

N° 9. Fragment.

...VS

..AX NEC

Haut. des lettres : 0m,06. Lettres rouges. La première ligne n'est pas certaine.

N° 10. Fragment.

...CE III

...IVNI

Haut. des lettres : 0m,06. La première ligne est en lettres rouges, la deuxième en lettres noires.

N° 11. Fragment. ..CONS..

Lettres noires de 0m,06 de haut.

Et quelques autres fragments dont on ne peut rien tirer.

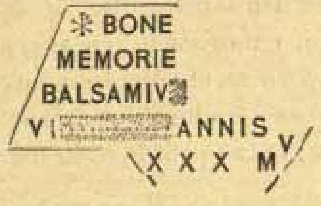
2° *Inscriptions sur plaquettes de marbre.*

N° 12.

IVL MAXIMI
VIXIT · ANNIS
· LX · M · V · OR · VI ·
IN P C

Plaquette de marbre blanc, de 0m,24 sur 0m,16 ; au revers, plis de draperies montrant que le marbre provient d'un fragment de statue. Lettres très mauvaises, peu profondes, mal gravées, irrégulières. Légende entière. Il faut lire à la dernière ligne IN P(*ace*) C(*hristi*).

N° 13.



Plaquette trapézoïde de marbre blanc, très mince, brisée en

huit morceaux. Légende qui a suivi, en bas et à droite, les contours irréguliers de la plaquette. Lettres très mauvaises, très mal gravées (manquent quelques fragments, mais la légende semble bien entière). Dimensions de la plaquette : $0^{m},19$ de large sur $0^{m},22$ de haut.

3° D'autres fois, on trouve une *représentation anépigraphe*; ainsi, sur un gros bloc mutilé, mosaïque très fine représentant la partie inférieure d'un personnage debout, on aperçoit la moitié d'une robe blanche, plissée, richement ornementée à son bord inférieur, laissant voir un bas de jambe dont le pied est pourvu d'une *chaussette* rouge et d'une crépide en cuir noir bleuâtre; en avant du personnage (qui regarde à gauche) et à hauteur de la poitrine et contre elle, se voit le plan d'un petit monument rectangulaire, oblong, avec fronton triangulaire; à quelque distance au-dessous du pied du personnage, il reste la tête d'un agneau broutant des feuilles lancéolées.

Il est inutile d'insister sur le caractère chrétien-africain de tous ces débris.

B. Cercueils-auges, en pierre tendre, avec couvercle un peu bombé, sans inscription, et contenant plusieurs corps; rares.

C. Sépultures en jarres, avec ou sans toit de tuiles[1]; celles « avec toit » sont, de beaucoup, les plus rares; les tuiles sont disposées de chaque côté de la jarre, ainsi que nous l'avons déjà expliqué, c'est-à-dire forment sur elle un toit à double pente ; cependant, nous avons vu *une seule* de ces jarres-sarcophages ayant un toit de tuiles placées *horizontalement* au-dessus de la jarre. Plusieurs jarres sont noyées dans une grossière maçonnerie.

Or, après un examen des plus attentifs, nous avons dû reconnaître que ces trois catégories de débris, que ces trois modes de sépulture, en caissons, en auges et en jarres, sont absolument *contemporains*, et voici les preuves de ce fait :

D'abord, toutes ces sépultures sont sur un même niveau ; après étude sérieuse, on ne peut le contester ;

1. Nous avons remarqué une tuile qui, sur une face, en plus d'un X à triple sillon digital, portait à son pourtour un encadrement également à triple sillon.

De plus, quoique mélangées les unes aux autres, sans ordre, toutes ces sépultures sont orientées dans le même sens, celui que nous avons indiqué plus haut (est-ouest), et, en outre, le cadavre est placé constamment dans le même sens, c'est-à-dire la tête à l'ouest ;

Enfin, aucune des médailles trouvées aux environs des sépultures ne remonte au delà de Dioclétien ; la grande majorité (petits bronzes) est de Constantin.

Voilà donc une série de faits qui semble bien établir la parfaite contemporanéité des sépultures en jarres et des caissons et auges funéraires ; mais il y a plus :

Nous avons réussi à trouver une jarre-sarcophage (de forme cylindrique, à petites anses demi-circulaires, à goulot large, à col court) dont le col porte, sur les surfaces comprises entre les anses, les signes suivants, tracés en graffiti, à la pointe, dans la terre molle, avant la cuisson, savoir :

D'un côté, un signe ressemblant à un F cursif, de 4 cent. 1/2 de haut, et ainsi figuré ꝑ ;

De l'autre, un signe qui est certainement le monogramme du Christ : X et P liés et inscrits dans un cercle de 3 cent. 1/4 de diamètre, ☧. Ajoutons, car ces marques ont leur importance, qu'au-dessus de chacun de ces signes, le doigt de l'ouvrier a empreint, dans la terre molle, un trait horizontalement ondulé.

Ainsi, les sépultures en jarres, contemporaines des sépultures en auges et en caissons, sont, comme ces dernières, des sépultures chrétiennes, et cette circonstance rend compte d'un certain nombre de faits jusqu'ici restés obscurs : ainsi, le disque de plâtre, disque provenant de Carthage, ayant dû, dit le P. Delattre [1], servir à boucher un vase et portant l'inscription chrétienne SPES IN DEO, ne peut être bien compris que si l'on

1. *Bull.*, XXI, fasc. IV de l'*Acad. d'Hippone*, 1885, p. 214. Cf. le bouchon en mortier d'une urne, bouchon portant l'inscription CMV, signalé par le P. Delattre in *Bull.*, etc., n° XVIII, p. xx, et n° XX, fasc. II. Nous croyons que cette urne était une jarre-sarcophage. Il y aurait ainsi toute une classe de marques de potier qu'on pourrait appeler *marques funéraires*, sur urnes, tuiles, bouchons d'urnes, etc.

admet que ce bouchon fermait, comme nous l'avons expliqué plus haut, l'orifice d'une jarre-sarcophage. Ainsi encore, cette même inscription, lue par le P. Delattre au musée de Latran sur le col d'une grande amphore, se justifie sans peine si l'on veut reconnaître avec nous que cette amphore était une jarre-sarcophage.

Quoi qu'il en soit, il faut avouer que ces sépultures en jarres ont un *facies* tout spécial, qui excite l'étonnement et éveille l'intérêt, et nous allons maintenant essayer de montrer que ce mode étrange d'ensevelissement est un mode d'origine punique.

IV

Nous venons de dire qu'un certain nombre de nos jarres-sarcophages avaient conservé leur toit de tuiles; or, parmi ces tuiles, il s'en trouva une qui portait des caractères cursifs.

Ce fragile document, brisé par la pioche et jeté aux déblais, avait été transporté au port et allait être précipité à la mer, quand un ouvrier indigène s'aperçut que la tuile était une *hadjera mektouba*, une *pierre écrite*. Notre collègue, M. le Dr P. Bazin, s'en étant rendu acquéreur, voulut bien nous en faire don.

Ce fragment représente un peu plus du quart d'une des grandes tuiles que nous avons décrites : en terre cuite rouge, il mesure 0m,30 de haut et 0m,42 dans sa plus grande largeur, sur une épaisseur de 0m,04. Entière, la tuile devait avoir de 0m,58 à 0m,60 de côté, comme toutes les autres, et c'est dans l'écartement de deux des branches de l'X, tracé, comme nous l'avons dit, sur une des faces par les doigts de l'ouvrier, que se trouve l'inscription.

Cette inscription est un graffito en six lignes et d'une élégante écriture cursive, tracée à la pointe au moyen d'un style carré, sur la terre avant la cuisson. Malheureusement, une fracture (qui paraît ancienne, car les arêtes en sont émoussées), a emporté la partie gauche et, par suite, l'extrémité de la deuxième et de la troisième ligne, et une lettre ou deux à la quatrième. (Fig. 4.)

Or, qu'est ce texte?

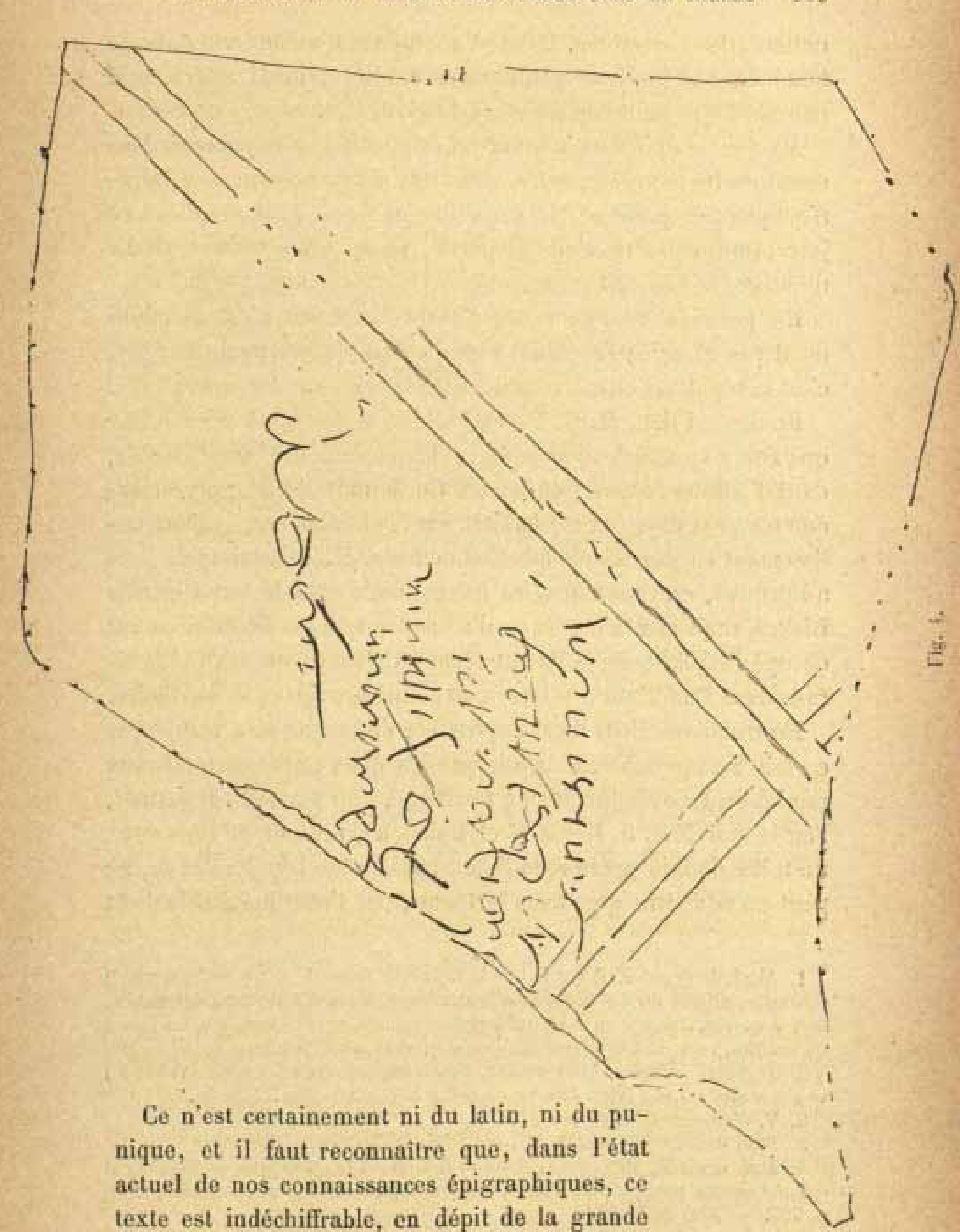


Fig. 5.

Ce n'est certainement ni du latin, ni du punique, et il faut reconnaître que, dans l'état actuel de nos connaissances épigraphiques, ce texte est indéchiffrable, en dépit de la grande

netteté des caractères. Tout d'abord nous avions vu dans ce texte du néo-punique profondément altéré, aussi altéré qu'il pouvait l'être au IVe ou au Ve siècle ap. J.-C. [1].

Mais cette opinion n'a point prévalu, et il paraît que ce graffito serait un texte grec cursif. Cependant, si l'inscription elle-même n'est pas néo-punique, le caractère punique de la sépulture en jarre, dont cette tuile a fait partie, peut, pensons-nous, se démontrer facilement encore.

En premier lieu, ce mode d'ensevelissement n'est certainement pas romain; ce qui est romain, dans la nécropole de Sfax, c'est la sépulture en caissons de maçonnerie et en *auges* de pierre.

En second lieu, M. G. Perrot [2] a bien voulu nous faire savoir que l'on a trouvé des jarres-sarcophages dans la Basse-Chaldée, dans l'isthme de Suez, et dans la Gaule méridionale; or, on sait que tous ces pays ont été habités par les Phéniciens, et l'ensevelissement en jarres doit être leur œuvre. M. Teisserenc de Bort a retrouvé, croyons-nous, ce même mode dans les environs de Biskra, mais rien n'empêche d'admettre que les Phéniciens ont occupé Biskra, comme ils ont occupé Calama (Guelma), ville située dans l'intérieur des terres, en pleine province proconsulaire.

En troisième lieu, il est impossible de ne pas être frappé par ce fait remarquable, à savoir que les deux antiques tombeaux puniques, trouvés jusqu'ici à Carthage, l'un par le P. Delattre [3], l'autre par MM. S. Reinach et Babelon [4], présentent tous deux un toit à double pente recouvrant la chambre sépulcrale; or, ne peut-on admettre que, avec le temps, par l'effet inévitable de la

1. Ainsi, le grand X *à crochet* de la troisième ligne de notre graffito, paraît une forme altérée du *qof* néo-punique des inscriptions d'Afrique; ainsi encore, le V renversé, à pointe en haut, qui figure à la quatrième et à la cinquième lignes du graffito, reproduit le *gimel* néo-punique, sans altération trop sensible, etc. Voir d'ailleurs la figure. En tout cas, c'est certainement un texte du IVe ou du Ve siècle après J.-C. Nous l'avons déposé à la Bibliothèque Nationale.

2. V. d'ailleurs *Hist. de l'art*, t. II.

3. *Bull. des antiq. afric.*, t. III, nov.-déc. 1885.

4. *Bull. archéol.*, 1886, n° 1, p. 37 et fig. [Nous croyons que le monument est une citerne punique; cf. Tissot, *Géographie de la province romaine*, t. II, p. 797. — *Note de la Réd.*]

décadence, la chambre funéraire a été remplacée par une simple jarre et le *toit* de gros blocs par un modeste *toit* de tuiles? Assurément, la physionomie de l'ensemble de la sépulture reste identiquement la même dans les deux cas.

De ces considérations, il semble résulter, suivant nous, que l'ensevelissement en jarres est un mode de sépulture d'origine punique, et, comme toutes les coutumes qui tiennent à des idées religieuses, celle-là a persisté pendant des siècles (du moins à Sfax), très probablement conservée par ceux des habitants qui étaient d'origine phénicienne[1]; vainement ceux-ci perdirent successivement et leur nationalité et leur religion; même devenus

1. Voici la description de deux monuments puniques trouvés à Sfax :

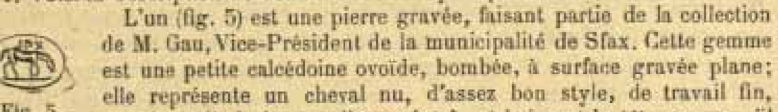


Fig. 5.

L'un (fig. 5) est une pierre gravée, faisant partie de la collection de M. Gau, Vice-Président de la municipalité de Sfax. Cette gemme est une petite calcédoine ovoïde, bombée, à surface gravée plane; elle représente un cheval nu, d'assez bon style, de travail fin, marchant (à droite sur l'empreinte), et baissant la tête comme s'il broutait. Au-dessus sont (de droite à gauche sur l'empreinte) les trois caractères puniques *tau*, *çade* et *lamed*, ce dernier inversé par le lapicide : nous lisons : *Theçel*.

L'autre (fig. 6) est un fragment de petite urne en terre rouge pâle, faite au

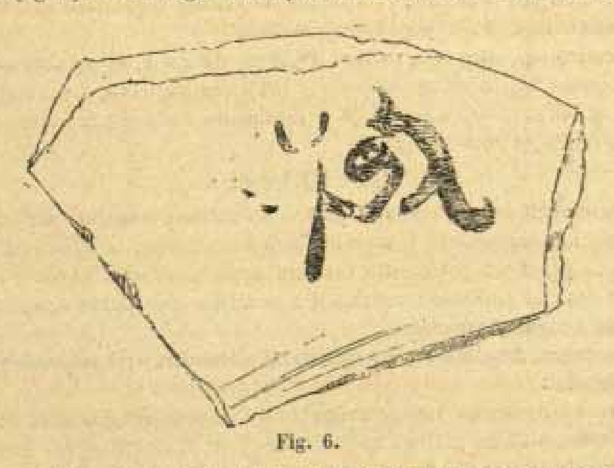


Fig. 6.

tour, fragment trouvé par nous sur les buttes *Mezhanni* et présentant sur sa surface extérieure trois caractères néo-puniques à la peinture rouge, un peu effacés par le temps, et formant une légende qui semble complète : ces trois caractères (de droite à gauche) sont, pour nous, un *Iod*, un *Beth* et un *Kaf* : il faut donc lire : *Yebak*.

chrétiens, ils conservèrent pieusement, et aussi longtemps que leur langage, leur mode antique d'inhumation et se distinguèrent, par ce moyen, dans la nécropole commune, des chrétiens d'origine romaine. Ainsi peut s'expliquer, à notre sens, ce fait intéressant : que l'on observe des sépultures en jarres et des tombes en maçonnerie ou en pierre (les unes et les autres — malgré la profonde différence de leur type — certainement chrétiennes) gisant côte à côte dans la nécropole que nous signalons.

Sfax, février 1887.

Note. — Depuis que ces lignes sont écrites, les travaux, continués aux buttes Mezhanni, ont mis au jour des débris intéressants ; ainsi :

1° Une grande jarre cylindrique de 0m,76 de hauteur, dont l'orifice mesure 0m,07 de diamètre, et dont le col (muni de deux petites anses presque verticales) mesure 0m,17 de haut, a été trouvée, contenant les ossements d'un enfant. Les parois de cette jarre ont un bon centimètre d'épaisseur, et le diamètre intérieur de la panse mesure 0m,19 environ. Le petit cadavre a été introduit par la partie inférieure de la jarre, dont le fond avait été brisé, et, par suite, manque : c'est le fond d'une autre urne qui assurait la fermeture. Notre jarre a son orifice clos par un bouchon intact ; formé par une masse blanche, aplanie avec les doigts, et qui paraît être de la cire, ce bouchon présente sur sa surface extérieure la double empreinte d'un même cachet, l'empreinte de gauche recouvrant le tiers gauche de l'empreinte de droite appliquée la première.

Cette empreinte, *en creux*, mesure 0m,05 de diamètre, et est formée de deux cercles concentriques entre lesquels court circulairement une inscription en lettres régulières et assez nettes de 1 centimètre de haut ; la lecture se fait de gauche à droite, et nous lisons

SEVERINVS·

Dans le cercle intérieur, nous croyons voir un chrisme constitué par un P barré.

L'inscription donne-t-elle le nom de l'individu inhumé, ou celui de l'*ensevelisseur*? Nous penchons pour cette dernière hypothèse, et il devait y avoir des individus dont la profession consistait à ensevelir « en jarres », et ils tenaient sans doute à signer leur œuvre.

2° Un curieux baptistère a été également découvert, qui se présente sous la forme suivante :

Que l'on se figure un massif irrégulier de maçonnerie grossière et épaisse, brisé obliquement à sa partie supérieure et ayant encore 2 mètres environ dans sa plus grande hauteur (il devait être, entier, considérablement plus haut).

Or, ce massif est creux ; son intérieur est une cuve cylindrique de 1m,50 de diamètre et de 0m,90 de haut : le bord supérieur de cette cuve s'évase et s'étale horizontalement pour former un banc circulaire, fort étroit, ouvert en deux endroits et surmonté de six niches.

Les deux ouvertures, placées aux extrémités d'un même diamètre de la cuve (diamètre orienté à peu près S.-E., N.-O.), sont deux escaliers, percés dans le massif de maçonnerie et descendant jusqu'au fond de la cuve ; un escalier a conservé 4 marches 1/2, l'autre qui lui est opposé n'en a conservé que 2 1/4. Ces escaliers sont remarquables par leur excessive étroitesse, $0^m,35$ environ en largeur, et les marches ont chacune $0^m,24$ environ de haut ; un des escaliers devait servir à entrer, en descendant, dans la cuve ; l'autre, à en sortir en remontant ; mais les personnes un peu grosses devaient être fort gênées dans ces escaliers, qui étaient d'étroits boyaux rectilignes.

Maintenant, au-dessus de la cuve, dans les espaces compris entre les deux escaliers, et immédiatement au-dessus du banc, existent, de chaque côté, trois niches, soit en tout six niches, dans chacune desquelles s'emboîtait le dos des personnes assises sur le banc circulaire, les jambes dans la cuve.

Tout l'intérieur de ce baptistère à six places, savoir : la cuve, les escaliers, le banc, les niches-dossiers et les saillies entre les niches ; tout est tapissé de cubes de mosaïque à fleurs ; le fond de la cuve présente, en cubes multicolores, une croix à branches égales et rectangulaires (l'une des branches est orientée suivant l'axe des escaliers), croix entourée d'un grand anneau ornementé (sorte de grecque) également en cubes multicolores.

Dans le même massif de maçonnerie qui contient le baptistère et près de celui-ci, se trouvent deux cavités étroites, tapissées de mosaïque, restes sans doute de petites citernes destinées à alimenter la cuve.

Il devait certainement exister à cet endroit une église chrétienne autour de laquelle étaient disséminées les tombes dont nous avons parlé au chapitre III. En tout cas, nous n'admettons pas l'hypothèse qui ferait de ce petit monument un lieu où l'on lavait les morts.

3° Non loin de là, on a trouvé aux environs des tombes quelques vases plats en terre cuite rouge, des débris de lampes chrétiennes et un vase en verre (malheureusement tout brisé) à parois extrêmement minces, ayant la forme et le volume d'un œuf d'autruche posé debout, et dont on aurait enlevé le quart supérieur ; ce vase se tenait debout grâce à un cercle de petites bossettes s'appuyant sur le sol et assurant la stabilité.

4° Enfin, on mit encore au jour quelques inscriptions funéraires en mosaïque et dont voici la description sommaire :

1°



Lettres rouges, de 0m,03 à 0m,09 de haut. Le personnage a 0m,77 de haut; il est debout, de face, imberbe, tête nue, yeux et cheveux noirs; il est vêtu d'une longue dalmatique blanche à double bande noire, et tient à deux mains un rameau d'olivier que picote un oiseau. Les chaussures sont rouges.

2°

chrisme

☧

dans une couronne
de feuillage

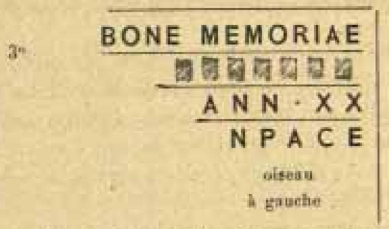
D · M · VERGI
LIATTI · CI ·
VIXIT ANN

DVII · ET · OVI

fleuron noir
inscrit dans un
carré long.

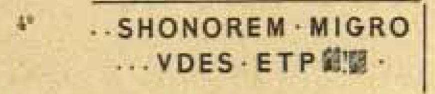
Mosaïque de 2 mètres de long sur 0m,80 de large. Lettres noires de 0m,06 à 0m,07. Points en forme de V. A la cinquième ligne, D et O barrés. Les lignes 4 et 6, qui étaient en lettres rouges, ont été détruites dans l'antiquité, mais on distingue encore, à la ligne 6, les mots IN PACE.

3°



Cette petite mosaïque est à gauche de la mosaïque 1re et sur le même bloc. Elle est en cubes de verre, fond bleu, lignes séparatives vertes. Lettres blanches aux deux dernières lignes. Riche bordure multicolore.

4°



Fragment brisé en deux. Lettres noires de 7 cent. 1/2 de haut. Points en forme de V.

Docteur A. Vercoutre.

Sfax, mars 1887.

LES

ANCIENS SARCOPHAGES CHRÉTIENS

DE LA GAULE

(*Suite*[1])

Par M. Aug. PROST

Membre de la Société des Antiquaires de France.

L'*orante* est une des figures qui occupent souvent, comme pièce centrale, le milieu du tableau soit seule, nous venons de le rappeler, soit en se reliant plus ou moins à sa composition, dans la décoration sculptée du sarcophage. C'est un personnage féminin vêtu d'une robe longue à manches, la tête voilée, c'est-à-dire couverte d'un voile relevé, et se présentant de face, les bras en croix, les mains ouvertes dans l'attitude de la prière. Cette attitude, soit dit en passant, est un usage qui remonte aux temps de la primitive Église. C'est l'attitude même que prend aujourd'hui encore le prêtre à l'autel. La prière à genoux n'était pas inusitée cependant en même temps. Quant aux païens, ils prenaient pour prier l'attitude et le geste de la supplication, les bras élevés et portés en avant. L'attitude de la prière chrétienne, les bras en croix, est celle de Daniel préservé dans la fosse aux lions; c'est celle aussi de la figure du défunt, représenté quelquefois ainsi, nous venons de le dire, sur le sarcophage où son corps est déposé. Cette particularité justifie l'opinion, — nous reviendrons tout à l'heure sur ce sujet — que, dans certains cas, l'*orante* peut avoir la même signification et représenter, quand il s'agit d'une femme, la personne défunte dont le sarcophage renfermait la dépouille. La jeune femme voilée est quelquefois aussi, M. Edm. Le Blant le démontre, la représentation de Suzanne

1. Voyez la *Revue* de mai-juin et de juillet-août.

rappelée dans la liturgie funéraire comme un type relatif à la préservation ou protection divine réclamée pour le mort[1].

L'*orante* est voilée, avons-nous dit; on peut en citer cependant un exemple avec la tête nue, sur le sarcophage de La Gayolle. Mais il convient de rappeler en même temps que ce monument appartient à une époque très ancienne, où les types de l'imagerie chrétienne pouvaient n'être pas encore fixés[2]. L'*orante* est, dans son type définitif, une figure voilée, au pied de laquelle sont généralement déposés des *volumen* liés en paquet ou contenus dans un *scrinium* le plus souvent circulaire. C'est évidemment dans nombre de cas, lorsqu'elle ne représente pas la morte elle-même, une figure allégorique.

Entre deux colonnes supportant des colombes ou entre deux arbres, l'*orante* pourrait être l'âme en état de pureté, ou bien en jouissance du calme bonheur du paradis[3].

Entre saint Pierre et saint Paul, ou au milieu des apôtres, l'*orante* pourrait être encore, ce nous semble, une représentation allégorique de l'Église. L'hypothèse est nouvelle et paraîtra peut-être hasardée. On peut cependant, croyons-nous, considérer comme la justifiant jusqu'à un certain point la présence habituelle des *volumen*, déposés soit en paquet, soit dans un *scrinium* aux pieds de cette figure. Le *volumen* était, on le sait, l'expression figurée de la doctrine. Son introduction serait là tout à fait d'accord avec l'explication que nous proposons du personnage. Cette interprétation trouverait de plus, à ce qu'il nous semble, sa confirmation dans un rapprochement dont l'idée nous est suggérée par celui que propose M. Edm. Le Blant, entre une mosaïque de Rome et un sarcophage sur lequel figurent deux *orantes* à la fois[4]. Dans la mosaïque, deux femmes qui accompagnent les figures de saint Pierre et de saint Paul sont qualifiées sur une

1. *Les sarcophages chrétiens antiques de la ville d'Arles*, 1878, p. 15.
2. *Inscriptions chrétiennes de la Gaule*, t. II, 1865, p. 497. — *Étude sur les sarcophages chrétiens antiques de la ville d'Arles*, 1878, Introd., p. IV et pl. XXXIV. — *Les sarcophages chrétiens de la Gaule*. 1886, p. 157, pl. LIX.
3. *Les sarcophages chrétiens de la Gaule*, 1886, p. 153, planche LV, 2.
4. *Idem*, p. 141, 142, planche LI.

légende : *Ecclesia ex circumcisione — Ecclesia ex gentibus*. Les deux *orantes* du sarcophage pourraient être d'après cela, M. Edm. Le Blant le suppose, les deux Églises représentées sur la mosaïque de Rome. Par analogie, l'*orante* unique au milieu surtout des apôtres ou entre saint Pierre et saint Paul, les principaux d'entre eux, pourrait bien, croyons-nous, être une image symbolique de la société spirituelle nouvellement fondée par eux, l'image de l'Église, en un mot.

Ainsi placée, entre saint Pierre et saint Paul, ou bien au milieu des apôtres, on a pensé que l'*orante* pourrait quelquefois représenter la sainte Vierge. Sans repousser absolument cette attribution, peut-être vraie dans certains cas, il y a lieu de rappeler à ce propos la rareté et l'apparition tardive des figures de la mère de Dieu dans l'iconographie chrétienne. Il est bon de signaler aussi à ce sujet cette particularité que la sainte Vierge est, dans les images les plus anciennes qu'on en possède, représentée sans voile et la tête nue. C'est ainsi qu'elle se montre vêtue d'une tunique longue à manches et dans l'attitude de l'*orante* sur les verres dorés qui tiennent une place importante parmi les antiquités chrétiennes des premiers temps. Garrucci la signale sur un de ces verres[1], entre les deux apôtres Pierre et Paul avec les noms *Petrus, Paulus, Maria*, qui ne permettent, ce semble, guère d'incertitude touchant cette attribution[2]. La même figure en *orante* et tête nue est gravée aussi sur une dalle de la crypte de Saint-Maximin[3] avec l'inscription : *Maria virgo minester de tempulo Gerosale*.

La tête nue était un attribut des vierges. Longtemps l'usage

1. Garrucci, *Vetri ornati di figure in oro trovati nei cimiteri dei christiani primitivi di Roma*, Rome, 1858, Tav. IX.

2. On ne saurait taire cependant que cette attribution a été contestée, non sans quelque raison. Les mêmes figures se retrouvent en effet sur d'autres verres où les noms des deux apôtres accompagnent le nom d'*Agnes* ou le nom de *Peregrina*, qui sont ceux de saintes femmes ou de simples fidèles. Il est dès lors permis de croire que le nom de *Maria*, dans les mêmes conditions, peut avoir une signification analogue et ne désigner nullement la sainte Vierge. — Edm. Le Blant, *Inscriptions chrétiennes de la Gaule*, t. II, p. 278.

3. *Les sarcophages chrétiens de la Gaule*, 1886, p. 148, planche LVII, nº 1.

a subsisté que les femmes n'adoptassent le voile qu'à leur mariage. Dans les tableaux des XIVe, XVe et XVIe siècles encore, qui représentent les membres vivants d'une famille nombreuse, dans les tableaux, par exemple, où figure un donataire avec sa femme et ses enfants, les filles mariées se distinguent des autres par le voile qu'elles portent ainsi que la mère. Au moyen âge et jusqu'au XVIe siècle, dans certains pays, dans la ville de Metz notamment, se marier tête nue était pour la jeune fille un privilège analogue à celui de la couronne de fleurs d'oranger usitée de nos jours, et auquel ne pouvait prétendre la femme qui convolait en secondes noces [1]. Le traité de Tertullien, *De Virginibus velandis*, dans lequel, au commencement du IIIe siècle, il recommandait aux jeunes vierges de porter le voile, montre que cet usage n'était pas observé dans la primitive Église. Cette particularité est d'accord avec l'ajustement des figures les plus anciennes que l'on ait de la sainte Vierge, comme nous venons de le dire.

Conformément à ces observations et à ce que nous avons dit tout à l'heure de la représentation du mort ou de la morte sur son sarcophage, on pourrait voir, selon toute vraisemblance, des images de vierges défuntes dans certaines figures posées en *orantes*, tête nue, avec la longue tunique à manches, lesquelles accompagnent deux inscriptions funéraires de femmes, dont l'une est celle d'une fille de treize ans, données par M. Edm. Le Blant dans son *Recueil épigraphique* [2]. Une figure analogue avec la tête voilée, au contraire, accompagne une inscription funéraire qui paraît consacrée par un époux à sa femme [3]. Rappelons qu'on a,

1. Huguenin, *Les chroniques de la ville de Metz*, p. 708, col. 1.

2. *Inscriptions chrétiennes de la Gaule*, t. II, 1865, p. 264, 265, nos 526, 527. M. Edm. Le Blant cite encore, p. 497, sous le no 629, une troisième inscription funéraire de femme, relevée sur un sarcophage où se voit également une *orante* dont la tête n'est pas voilée. Mais ce sarcophage est celui de La Gayolle, où il n'existe aucune relation entre les sculptures appartenant au IIIe siècle environ et l'inscription qui est de la fin du Ve ou du VIe seulement, et qui concerne une femme à la sépulture de laquelle avait été appliqué ce sarcophage de date très antérieure. — *Inscript. chrét. de la Gaule*, t. II, 1865, p. 497, no 629. — *Les sarcoph. chrét. d'Arles*, 1878, Introd., p. IV, pl. XXXIV. — *Les sarcoph. chrét. de la Gaule*, 1886, p. 157, pl. LIX.

3. *Inscriptions chrétiennes de la Gaule*, t. II, 1865, p. 257, no 518.

suivant M. Edm. Le Blant, des exemples de la figure voilée de l'*orante* employée pour représenter une femme défunte sur le sarcophage où son corps est déposé.

Les explications que nous venons de donner sur le personnage de l'*orante* nous ont amené à parler de la sainte Vierge. Nous n'avons pu signaler avec certitude son image que dans la figure où elle est représentée comme vivant dans le temple après la Présentation, conformément aux données d'une tradition accueillie dans un texte apocryphe, ancien du reste, sur son histoire et sur l'enfance du Christ [1]. C'est à ce texte qu'est due la notion du fait de la présentation de Marie enfant au temple, où elle aurait passé plusieurs années de sa première jeunesse : notion finalement reçue par l'Église qui en a fait, au XIVe siècle, le sujet d'une fête, celle de la Présentation, admise d'ailleurs depuis longtemps alors en Orient. L'image qui s'y rapporte, dans les données générales de la figure de l'*orante,* dont elle se distingue surtout par l'absence du voile, n'appartient pas du reste proprement à la sculpture des sarcophages, comme on l'a vu. Sur ceux-ci, la sainte Vierge est représentée quelquefois peut-être sous la figure de l'*orante*; mais plus ordinairement on l'y trouve assise, dans la scène de la nativité ou dans celle de l'adoration des mages ou des bergers. Exceptionnellement on la reconnaît aussi dans l'image de deux époux se donnant la main en présence de l'ange, à côté d'une autre scène où l'ange apparaît à saint Joseph endormi pour lui révéler le mystère de l'Incarnation. M. Edm. Le Blant détermine le sens de cette dernière scène par un rapprochement du bas-relief qui la représente et d'un ivoire sculpté ancien où est reproduit le songe de saint Joseph, sur la couverture d'un manuscrit de la Bibliothèque Nationale [2].

Le groupe si répandu maintenant de la Vierge tenant l'enfant dans ses bras ne se multiplie, dans l'ancienne imagerie chré-

1. *Historia de nativitate Mariæ et de infantia Salvatoris*, dans Thilo, *Codex apocryphus Novi Testamenti.*
2. *Les sarcophages chrétiens de la Gaule*, 1886, p. 75.

tienne, qu'à partir du milieu du v[e] siècle. Nous n'avons pas besoin de rappeler que toutes ces figures sont absolument idéales, que l'exécution d'un prétendu portrait de la sainte Vierge par saint Luc est une pure légende, et que dans la primitive Église, on ne possédait aucune représentation de la Vierge ayant le caractère de la ressemblance. « Nous ne connaissons pas le visage de la Vierge, *neque enim novimus faciem virginis Mariæ* », dit, au IV[e] siècle, saint Augustin dans un passage fameux de son traité *De trinitate* (l. VIII, n° 2).

La place centrale accordée sur les bas-reliefs décoratifs des anciens sarcophages chrétiens aux figures que nous avons mentionnées dans les pages qui précèdent aurait dû assurément, suivant les idées qui dominent aujourd'hui, être quelquefois occupée par une image de Dieu et surtout par le crucifix. Il n'en est rien. Pour ce qui est de la figure de Dieu, la représenter ainsi répugnait absolument aux premiers chrétiens, nous dit M. Edm. Le Blant. « Ils y voyaient sans doute, ajoute-t-il, un de ces *sculpticia* proprement dits, que maudissaient les Écritures et que repousse encore aujourd'hui l'Église grecque. » Les sarcophages chrétiens offrent cependant quelques tableaux où figure le personnage de Dieu : dans la scène, par exemple, où il reçoit les offrandes d'Abel et de Caïn [1]. Ailleurs, le créateur est représenté sous l'image symbolique de Prométhée modelant une figure humaine. Dans d'autres scènes, où sa place serait marquée, dans le sacrifice d'Abraham notamment et dans certains épisodes de la vie de Moïse, Dieu est représenté par une main sortant d'un nuage.

Quant au crucifix, si multiplié ultérieurement, c'était, nous l'avons déjà dit, par excellence l'image que, primitivement, on s'efforçait d'écarter et de soustraire à la vue, avec toutes celles qui retraçaient les humiliations du supplice. Oserait-on prétendre que les premiers chrétiens en eussent honte et qu'ils fussent sensibles aux injurieuses allusions que les païens y fai-

1. *Étude sur les sarcophages chrétiens antiques de la ville d'Arles*, 1878, planche XXVI, n° 1.

saient dans leurs attaques. On connaît le personnage du crucifié à tête d'âne, dont il a été trouvé à Rome un grossier dessin sur une muraille antique du Palatin. On n'a tracé que tardivement cette grande image qui a pris ensuite tant d'importance dans la plastique de l'art chrétien.

Il n'en est pas ainsi de la croix elle-même, nous avons eu occasion de le dire précédemment, quoiqu'elle apparaisse tardivement, vers le ve siècle seulement à ce qu'il semble, dans l'iconographie chrétienne. Elle n'y fait donc pas défaut. Vers cette époque, on en trouve les premiers spécimens joints aux inscriptions surtout [1]. Sur les sarcophages elle est plus rare; elle figure cependant quelquefois, nous l'avons vu, comme pièce centrale de la composition, ou au moins comme accessoire, dans la scène par exemple de la montée au Calvaire, portée alors par Simon, dans l'ajustement des figures du prince des apôtres, dont elle rappelait le martyre, parfois enfin entre les mains du Christ triomphant.

Le crucifix ne se trouve jamais sur les sarcophages, mais la croix y figure quelquefois, nous venons de le dire, et la personne du Christ y est souvent représentée, non seulement dans les scènes de l'histoire évangélique qu'on y voit retracées, mais encore à la place en vue qui lui convient, au centre des compositions qui décorent ces monuments. M. Edm. Le Blant accorde ce caractère à une figure isolée, dont il a été déjà question tout à l'heure, dans un cartouche qui occupe le milieu de la cuve de deux sarcophages d'Arles [2]. Le personnage est debout, jeune et imberbe; il tient, dans un de ces cartouches, un livre ouvert, dans l'autre, un *volumen*; dans tous deux il est accompagné d'un paquet de *volumen* déposé à ses pieds. La figure qui tient le livre est nimbée, particularité très rare dans l'imagerie décorative des sarcophages. Plus ordinairement, le Christ est représenté au milieu des apôtres, ou au moins entre saint Pierre et saint Paul, quel-

1. *Inscriptions chrétiennes de la Gaule*, préface, 1865, p. XIII et XIV.
2. *Etude sur les sarcophages chrétiens antiques de la ville d'Arles*, 1878, p. 23 et 32, planches XI et XIX.

quefois entouré, croit-on, des patriarches et des prophètes. Il est tantôt debout, tantôt assis; mais, chose singulière, c'est parfois un homme au visage barbu, dans l'âge de la maturité, parfois un adolescent, presqu'un enfant au visage imberbe. Dans les deux cas également, le type proteste contre la tradition de laideur du Messie acceptée par les Pères primitifs, conformément à la déclaration prophétique d'Isaïe (LIII, 2). Cette contradiction à elle seule est déjà singulière, à une époque où la conformité des faits évangéliques avec les prophéties était considérée comme un argument de premier ordre en faveur de la révélation. Mais, outre cela, pourquoi deux types si différents admis simultanément pour la personne du Christ, dont tout le rôle évangélique est renfermé dans un très petit nombre des années de sa maturité qui ont précédé sa mort?

En dépit de la tradition appuyée par la prophétie touchant la laideur du Messie, les deux types ont, sous la main de l'artiste, un caractère de noblesse et de beauté également idéal. On a dit, pour rendre compte de leur dualisme, que la figure jeune et imberbe était réservée à la représentation du Sauveur dans les actes de sa vie humaine, et que le type barbu le représentait, au contraire, sous son aspect divin[1]. Cette distinction est bien difficile à reconnaître dans des images presque toutes expressément consacrées aux scènes de la mission terrestre du Christ, car la plupart sont des représentations des miracles accomplis par lui sur la terre. Tout au plus pourrait-on dire que, dans celles où il est représenté au milieu du chœur formé par ses disciples, par les prophètes ou par les patriarches, il siège avec eux dans le paradis; mais alors il aurait dû être, dans cette situation, représenté toujours le visage pourvu de la barbe, conformément à la théorie, tandis qu'on le voit indifféremment ainsi, soit avec la barbe, soit la figure imberbe[2].

Dans les scènes de ce genre, le Christ tient ordinairement le

1. *Etude sur les sarcophages chrétiens antiques de la ville d'Arles*, 1878, p. 19.
2. Avec la barbe, *Idem*, planches IV et XXVII; imberbe, *Idem*, planche XVII et p. 69, n° LXXIV.

columen de la main gauche et dessine de la main droite un geste qu'on pourrait croire celui de la bénédiction, mais qu'on a interprété aussi comme celui tout simplement de l'allocution [1]. Une particularité qui peut sembler d'accord avec la première de ces deux appréciations, c'est que, dans quelques monuments, la main levée pour ce geste présente les deux derniers doigts repliés et les premiers étendus, comme [dans l'acte de bénir [2]. Il y a lieu cependant de remarquer que la main est disposée ainsi dans l'agencement d'une figure chez laquelle il serait difficile d'admettre l'intention de bénir. Il s'agit d'un personnage jeune et imberbe assis au centre du bas-relief décoratif d'un sarcophage, comme l'est souvent le Christ avec ses disciples sur les sarcophages chrétiens. Mais ici ce n'est pas le Christ qui est en scène; c'est, à ce qu'il semble, Apollon au milieu d'un chœur de Muses. Le monument est un petit sarcophage de basse époque et de petites dimensions, qui n'a rien de chrétien et qui a dû recevoir le corps d'un enfant [3]. Il provient de la collection Campana et il est aujourd'hui au musée du Louvre, déposé dans la cage du grand escalier, sous le n° 397.

V

Travaux et publications de M. Edm. Le Blant.

Nous ne pousserons pas plus loin cette rapide revue, dont l'objet ne saurait être d'épuiser la matière, pas même de signaler brièvement tout ce qu'on peut dire des sarcophages chrétiens de la Gaule. Nous aurons atteint notre but si nous avons réussi à donner une idée de l'importance du sujet et de l'intérêt multiple qu'il présente.

Sur tant de points que nous n'avons fait qu'indiquer, les ouvrages de M. Edm. Le Blant fournissent soit une exposition

1. *Les sarcophages chrétiens antiques de la ville d'Arles*, 1878, p. 32, pl. XIX.
2. *Idem*, planches XIX, XXII et XXV.
3. *Note sur un petit sarcophage du musée Campana*, avec une planche, dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, t. XXVII, 1863.

complète de chaque question, soit un corps d'informations suffisant pour la préparer. Dès l'année 1865, avons-nous dit, ces travaux étaient annoncés par leur auteur dans la préface, publiée à cette date, de son ouvrage sur les inscriptions chrétiennes de la Gaule [1]. M. Edm. Le Blant s'est acquitté en deux fois, à plusieurs années d'intervalle, de la tâche nouvelle qu'il s'était ainsi imposée pour l'étude des sarcophages. Il a donné d'abord, en 1878, un travail sur les sarcophages conservés à Arles [2], et, en 1886 seulement, un travail plus étendu sur le reste des anciens sarcophages chrétiens de la Gaule [3]. Cette manière de procéder, qui paraîtra peut-être singulière, résulte simplement de certaines convenances de publication. Le travail tout entier était prêt avant l'impression du premier des deux ouvrages, et le volume donné au public dès 1878 a pu être accompagné d'observations qui portent sur toutes les parties du sujet et sur l'ensemble des monuments dont ce sujet comprend l'étude. L'auteur avait voulu d'abord détacher de cet ensemble ce qu'il lui semblait le plus opportun de faire connaître, sans entraîner les dépenses considérables que la publication du tout devait exiger. Ajoutons, pour ne rien omettre, que ces scrupules et cette réserve ont été condamnés par l'événement, et qu'après la mise au jour du premier volume, on a, sans hésitation, libéralement offert à l'auteur trop modeste tout ce qui lui était nécessaire pour compléter l'ouvrage dont cette première partie faisait justement souhaiter l'entière publication [4].

Nous ne pouvions taire ces particularités parce qu'elles seules fournissent la réponse à certaines observations que provoque naturellement la grande publication de M. Edm. Le Blant. La

1. *Inscriptions chrétiennes de la Gaule*, préface, 1865, p. CXXXVI.

2. *Etude sur les sarcophages chrétiens antiques de la ville d'Arles*, par M. Edm. Le Blant. Dessins de M. Pierre Fritel. Paris, Imp. nat., 1878. Un vol. gr. in-4, p. I à XXXIX et p. 1 à 84, planches I à XXXVI.

3. *Les sarcophages chrétiens de la Gaule*, par M. Edm. Le Blant. Paris, Imp. nat., 1886. Un vol. gr. in-4°, p. I à XX et p. 1 à 71, pl. I à LIX.

4. La publication des travaux de M. Edm. Le Blant sur les sarcophages chrétiens a été faite sous les auspices du ministre de l'instruction publique, dans la collection des documents relatifs à l'histoire de France, en 1878 et en 1886.

distribution des matières dans cette publication a souffert de ces considérations préalables et non justifiées d'économie. Mais il en est résulté en outre une autre conséquence non moins regrettable que cette distribution du travail en deux ouvrages distincts; c'est qu'on n'a eu recours que pour le second ouvrage, à la reproduction directe des monuments à l'aide de la photographie rendue par l'héliogravure, procédés qui donnent aujourd'hui un si grand prix aux publications d'archéologie. Dans le premier ouvrage, les planches sont, il est vrai, aussi des photogravures; mais elles sont exécutées d'après des dessins, au lieu de l'être d'après les objets eux-mêmes. Hâtons-nous de dire que ces dessins, dus à M. P. Fritel, sont tout ce qu'ils peuvent être, c'est-à-dire excellents [1], mais leur mérite ne saurait empêcher qu'on ne regrettât des photographies directes, ne fût-ce qu'au point de vue de l'uniformité des diverses parties de la publication.

Le travail de M. Edm. Le Blant sur le sujet tout entier était donc prêt, avons-nous dit tout à l'heure, quand a été donnée au public sa première partie, et l'auteur a pu joindre à cette première partie le résultat de ses études, à certains points de vue, sur l'ensemble des monuments dont l'ouvrage comporte l'examen. A ces observations touchant le mode de publication des deux ouvrages, nous ajouterons celle-ci encore que le plan uniforme, adopté pour l'un et l'autre par l'auteur, lui a permis de développer avec ordre, sans en rien négliger, les diverses parties de son sujet, et de présenter avec méthode les vues générales qui en ressortent, jointes aux conclusions qu'on peut formuler sur les questions particulières qui s'y rencontrent.

Dans le corps des deux ouvrages sont distribuées uniformément des notices étendues sur un grand nombre de monuments — trois cents environ — ou complets, ou représentés par des fragments plus ou moins importants, ou bien encore quelquefois connus seu-

1. On peut se convaincre du mérite très réel des dessins de M. P. Fritel, en rapprochant les planches qui les reproduisent, dans le premier ouvrage, de certaines planches du second consacrées au même objet. Citons comme telles, par exemple, les planches XXXIV du premier ouvrage et LIX du second, qui représentent l'une et l'autre le curieux sarcophage de La Gayolle.

lement par des descriptions anciennes. Chaque notice est accompagnée de la mention bibliographique des ouvrages antérieurs où il a pu être déjà question du monument qu'elle concerne; elle contient les notions de tout genre qui se rapportent à ce monument ou qui se dégagent de son examen; celles, notamment, qui concernent les sujets traités dans sa décoration, sans oublier ce qu'on peut savoir de son histoire, des légendes qui s'y rattachent, de sa date et de sa destination première, ainsi que de l'emploi ultérieur qui a pu en être fait dans certains cas[1]. On trouve là de curieuses indications sur l'emplacement originaire de ces monuments, sur leurs déplacements, sur la disparition, la destruction connue quelquefois de certains d'entre eux qui sont signalés dans diverses circonstances et qui ne se retrouvent plus. Là aussi sont donnés des renseignements touchant la distribution des sarcophages chrétiens sur le sol de la Gaule; et à cette occa-

1. A toutes les époques, et jusque dans les temps modernes, on a emprunté quelques-uns de ces anciens sarcophages pour la sépulture de certains personnages. Sans parler de celui qui, vers la fin du XVI[e] siècle, a servi à Aix de tombeau au président Pérussis († 1570), on sait que Louis le Débonnaire avait été déposé à Saint-Arnould de Metz dans un de ces sarcophages dont le bas-relief représentait le passage de la mer Rouge; et Charlemagne à Aix-la-Chapelle dans un autre plus ancien, sur lequel était figurée l'histoire de Proserpine, ce qui rattache nécessairement son origine à l'antiquité païenne. Les restes du sarcophage, aujourd'hui en partie détruit, de Louis le Débonnaire, sont conservés au musée de Metz, et font l'objet d'une notice que nous avons donnée dans les *Mémoires de la Société d'archéologie et d'histoire de la Moselle* (t. XIII, 1874), où M. Edm. Le Blant a bien voulu la consulter. Il y a trouvé une indication reconnue depuis lors inexacte, qu'il est de notre devoir de rectifier. Nous avions dit qu'outre les trois morceaux du sarcophage originaire déposés au musée de Metz, cette collection avait possédé les moulages en plâtre, dont un seul subsistait encore, de trois autres morceaux qui avaient appartenu à la collection de M. Paguet vendue à Paris en 1867. Ces trois morceaux passaient pour avoir été acquis alors par le musée de Cluny. Ne les y retrouvant pas, nous les avions signalés comme perdus. Ils ont heureusement reparu aujourd'hui. Retirés de la vente de 1867, en raison de l'insuffisance des enchères, ce qu'on ignorait généralement, ils étaient restés en la possession des héritiers de M. Paguet. L'un d'eux, M. le lieutenant-colonel Carré de Malberg, petit-neveu par sa femme de M. Paguet, a fait don récemment au musée de Metz de ces trois morceaux, dont l'un est l'original du moulage encore subsistant, et qui ont pris place à côté des trois autres fragments originaux du monument. Le bas-relief qui le décorait se trouve ainsi reconstitué d'une manière à peu près complète, à quelques lacunes près de peu d'importance, qui subsistent malheureusement encore entre ses divers morceaux.

sion est relaté ce qu'on sait des anciennes nécropoles où nombre d'entre eux étaient réunis : les *Embolas* à Narbonne, les célèbres *Aliscamps* à Arles; ces derniers visités et bénis, disait-on, par Jésus-Christ lui-même, qui leur aurait conféré l'inappréciable vertu de garder contre les attaques du démon ceux dont le corps y reposait.

Quant aux vues d'ensemble, quant aux systèmes de classement et aux théories fondées sur l'interprétation de ces monuments, avec les considérations touchant les usages anciens, les idées et les croyances primitives qui nous sont révélés par eux, touchant le symbolisme également qui joue un si grand rôle dans l'appareil religieux du christianisme naissant et dont la décoration figurée des sarcophages fournit d'irrécusables témoignages, on trouve sur ces divers sujets des indications en grand nombre dans les notices particulières dont il vient d'être question, consacrées à chaque monument individuellement ; mais c'est surtout dans les préfaces et introductions de chacun des deux ouvrages que se placent naturellement ces généralités et qu'en est faite l'exposition. Le présent travail peut donner une idée de quelques-uns de ces développements.

Nous n'avons plus à dire qu'un dernier mot des deux ouvrages de M. Edm. Le Blant sur les sarcophages de la Gaule, auxquels il faut joindre, en raison de la connexité des sujets, celui qu'il a antérieurement consacré aux anciennes inscriptions chrétiennes du même pays. Ces ouvrages excellents sont, sur les matières dont ils traitent, de véritables manuels, des livres qui induisent à travailler et qui aident à travailler. Ils ont le double mérite de fixer sur beaucoup de points la doctrine par des résultats acquis définitivement qu'on peut leur emprunter avec confiance, et d'inviter, sur d'autres points, aux recherches par les nombreuses et sûres informations qu'ils offrent pour de nouvelles investigations.

Aug. Prost.

INSCRIPTIONS GRECQUES ET LATINES

RECUEILLIES

DANS LA VILLE D'ALEXANDRIE ET AUX ENVIRONS

(*Suite*[1])

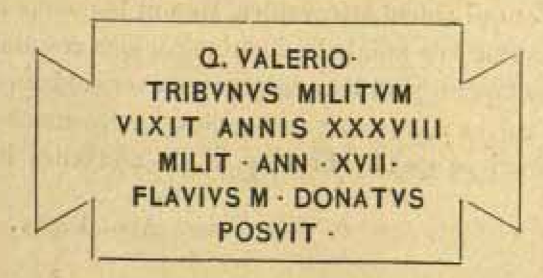
---

45. Petit piédestal, en marbre blanc, d'un grain très fin, trouvé en 1875, dans les ruines du camp des Césars, à Ramleh. Hauteur 0m,16; largeur, en haut et en bas, 0m,17; au milieu, 0m,12. La face antérieure portait, en lettres de l'époque d'Antonin le Pieux :

PRO SALVTE D·NOSTRI
ANTONINI GENIVMЄ
AVREL · AETERNALIS POSVIT

« Pro salute Domini Nostri Antonini : Genium ejus Aurel. Æternalis posuit. »

46. Inscription latine peinte calligraphiquement en ocre rouge, sur plâtre, imitant un *titulus* en marbre. Elle fut trouvée en avril 1880, sur la paroi d'un hypogée creusé dans le roc, et faisant partie du cimetière militaire romain situé entre la mosquée de Sidi-Gâber et l'ancien camp des Césars. Les lettres étaient de la meilleure époque des premiers empereurs.



1. Voyez nos de mars-avril, mai-juin et juillet-août.

47. Cippe rectangulaire en marbre, trouvé en 1880, dans un petit hypogée du cimetière militaire romain, devant le camp des Césars. Sur la face antérieure, on voyait l'effigie de l'officier dont les cendres étaient déposées dans une *olla cineraria*, en marbre, laquelle se trouvait derrière le cippe, dans une niche.

La sculpture, en haut relief, d'une valeur artistique médiocre, représentait un homme d'âge mûr, rasé et habillé à la romaine, avec tunique, ceinture et toge. De la main droite, il tenait un bout de sa toge, pendant que la main gauche serrait un *volumen*.

Au bas du cippe on lisait, en lettres de l'époque des empereurs du IV[e] siècle, négligemment incisées par la main peu sûre d'un artiste illettré et qui ne connaissait pas la langue, l'inscription suivante :

C · DAMIANO BAƵILIVS ET EREDES PER PROCVRATORES EIVS.

pour dire : *C. Damiano, Basilius et eredes per procuratores ejus.*

48. Piédestal en porphyre, trouvé en 1878, au milieu des ruines du camp des Césars. Hauteur, $0^m,37$; largeur, à la partie supérieure et en bas, $0^m,33$; au milieu, $0^m,29$.

L'inscription, en lettres de l'époque de la seconde moitié du III[e] siècle, est tracée laborieusement et irrégulièrement, à cause de la nature de la pierre.

Fait significatif : l'année du règne et le nom de l'empereur en l'honneur duquel la statue devait avoir été érigée, se trouvaient martelés ; il ne restait que le titre Σεβαστοῦ, le jour du mois de l'érection du monument et le nom du préfet Claudius Firmus, portant le titre d'*illustrissimus restaurator* :

////////////////////////// CЄΒΑCΤΟΥ ·
ЄΠЄΙΦΙ $\overline{\text{K}}$

ΕΠΙΚΛΑΥΔΙΟΥΦΙΡΜΟΥ
ΛΑΜΠΡΟΤΑΤΟΥЄΠΑΝΟΡΘΩΤΟΥ

. . . . . . Σεβαστοῦ, ἐπειφὶ $\overline{\kappa}$. ἐπὶ Κλαυδίου Φίρμου λαμπροτάτου ἐπανορθωτοῦ.

Quel était l'empereur pendant le règne duquel Claudius Firmus était préfet d'Égypte ? Pour quelle raison ce dernier reçut-il le

titre de λαμπρότατος ἐπανορθωτής, *illustrissimus restaurator?* Quel était, enfin, celui par l'ordre duquel le nom de l'empereur légitime avait été martelé et effacé du monument?

Une observation accidentelle de Flavius Vopiscus, dans sa biographie de Firmus, l'usurpateur du pouvoir impérial en Égypte sous le règne d'Aurélien, en 272 de notre ère, répond à cette triple question.

Parlant du pays d'origine de l'usurpateur, il dit entre parenthèse : « Firmo patria Seleucia fuit, tametsi plerique Græcorum alteram tradunt, ignari eo tempore tres fuisse Firmos, quorum *unus præfectus Ægypti*, alter dux limitis Africani, idemque proconsule, *tertius iste Zenobiæ amicus ac socius* qui *Alexandriam*, Ægyptiorum incitatus furore, *pervasit*, et quem Aurelianus solita virtutum suarum felicitate contrivit... Hic ergo contra Aurelianum sumpsit imperium ad defendendas partes quæ supererant Zenobiæ; sed Aureliano de Thraciis redeunte superatus est; multi dicunt laqueo eum vitam finisse. » (Flav. Vopisc., *in vit. Firmi*, c. III et V.)

D'après ce qui précède, Claudius Firmus, le préfet d'Égypte, gouvernait le pays à l'époque de Firmus le Syrien, ami et allié de Zénobie, reine de Palmyre et maîtresse de l'Égypte avant l'élévation d'Aurélien à l'empire. Ce fut ce Claudius Firmus qui, en qualité de *præfectus augustalis*, rétablit l'autorité impériale en Égypte et mérita ainsi le titre d'*illustrissime restaurateur* de la domination romaine. La domination palmyrène sur le pays prit fin, par suite du détrônement et de la mort de Vaballathus-Athénodore, fils de Zénobie, en 271 de notre ère.

L'année suivante, Firmus le Syrien, natif de Séleucie et allié de la famille royale déchue, vint à la tête des troupes égyptiennes, des Blemmyes nomades et des Saracènes, revendiquer, avec le titre de αὐτοκράτωρ, la succession de la domination palmyrène sur l'Égypte. Après avoir fixé le siège de ses opérations à Coptos, puis à Ptolémaïs, il s'empara d'Alexandrie, où il resta jusqu'à l'arrivée de l'empereur Aurélien, qui, accouru de Thrace, le fit prisonnier et le condamna à être étranglé.

Ce dut être pendant l'occupation d'Alexandrie par Firmus l'usurpateur, l'an 272 de notre ère, qu'eut lieu le martèlement du nom de l'empereur Aurélien, à la première ligne de l'inscription qui nous occupe, et la destruction de la statue.

49. Stèle funéraire, en marbre blanc. Hauteur, 0^m,39; largeur 0^m,29; trouvée en 1873, au cimetière militaire romain, devant le camp des Césars.

L'inscription négligemment gravée en lettres de la première moitié du IIIe siècle, abstraction faite des abréviations, des fautes d'orthographe et d'une prodigalité de signes de ponctuation superflus, portait :

DIS · M · LABERIVS
FORTVNTVS · M.
LEG · II · T · RO · COH IIII
AST · PRI · MIL A̅V · XXIII ·
EQVINVS POMPEIANVS
OPTIO · SECVNDVS ERES
¯B¯E¯M · M · F · ECI ·.

« Diis Manibus. Laberius Fortunatus, miles Legionis II Trajanae Fortis, cohortis IIII, hastatus primus, militavit [annos] XXIIII. Equinus Pompejanus, optio secundus, heres, bonae ejus memoriae monimentum feci. »

En fait de fautes d'orthographe, notons FORTVNTVS pour *Fortunatus*, *Ro*[*rtis*] pour *fortis*, l'absence de l'*h* dans les mots *hastatus* et *heres*.

50. Stèle votive en marbre blanc. Hauteur, 0^m,17; largeur, 0^m,12; trouvée à Ramleh. Lettres de l'époque des premiers Ptolémées.

ΔΙΟΝΥΣΙΟΣΟΚΑΙΑ
ΓΙΩΝΥΓΕΡΙΣΙΔΩΡΑΣ
ΤΗΣΓΥΝΑΙΚΟΣΚΑΙΤΩΝ
ΓΑΙΔΙΩΝΙΣΙΔΩΡΑΣ
ΚΑΙΙΣΙΔΩΡΟΥ

Διονύσιος ὁ καὶ Ἀπίων ὑπὲρ Ἰσιδώρας [τῆς γυναικὸς καὶ τῶν παιδίων Ἰσιδώρας καὶ Ἰσιδώρου.

« Dionysius, autrement dit Apion, pour Isidora sa femme et pour ses enfants, Isidora et Isidoros. »

51. Stèle funéraire, en marbre blanc, trouvée en 1875, à Ramleh. Lettres de l'époque des premiers Ptolémées.

ΑΡΙΣΤΟΔΗΜΟΣ
ΚΑΛΛΙΣΘΕΝΟΥΣ

Ἀριστόδημος Καλλισθένους.

« Aristodème, fils de Callisthène. »

52. Stèle funéraire, en marbre blanc, trouvée en 1875, à Ramleh. Lettres de l'époque des premiers Ptolémées.

ΛΑΚΡΙ
ΝΗΣΕ
ΠΙΔΑΥ
ΡΙΟΣ

Λακρίνης Ἐπιδαύριος.

« Lacrinès d'Épidaure », ville d'Argolide en Péloponnèse.

53. Stèle funéraire, en marbre blanc. Hauteur, 0m,27; largeur, 0m,10; trouvée entre Ramleh et Mandârah, en 1875. Lettres de l'époque des premiers Ptolémées.

L ΙϚ̅ ΠΑΥΝΙ Κ̅Β̅
ΔΙΟΤΙΜΕ ΤΕ
ΚΝΟΝ ΑΩΡΕ
ΧΡΗΣΤΕ ΧΑΙΡΕ

L ις̅. Παῦνι κ̅β̅. Διότιμε, τέκνον ἄωρε, χρηστέ, χαῖρε.

« L'an XVI du roi; du mois de Payni le xxiie. Diotime, enfant mort avant le temps, à toi qui fus si bon, salut! »

54. Tablette funéraire, en pierre calcaire, trouvée, en 1877, à Ramleh. Lettres de l'époque des premiers empereurs.

ΑΦΡΟΔΙΣΙΟΥ
ΓΑΙΟΥΜΑΓΝΟΥ

Ἀφροδισίου Γαΐου Μάγνου.

« [Dépouille] d'Aphrodisius Gaïus Magnus. »

VI. *Taposiris parva* (Mandârah).

55. Stèle en pierre calcaire, sculptée en relief ; trouvée en 1880, à Mandârah. Hauteur, 0m,61 ; largeur, 0m,51.

La sculpture représentait une fillette romaine vêtue d'une tunique de dessous, *subucula*, et d'un *indusium*, retenus autour du sein par une ceinture. Elle était couchée sur un lit de repos, la tête appuyée sur la main gauche. La main droite, tenant des épis et des fleurs des champs, était étendue sur le genou droit légèrement fléchi.

L'inscription, au bas de la stèle, en lettres de l'époque des empereurs du IIIe siècle, portait :



Remarquons la faute d'orthographe *bixit* pour *vixit*, telle qu'on la rencontre fréquemment dans les inscriptions funéraires païennes et chrétiennes de Rome, d'Italie et de la Gaule, de la même époque, c'est-à-dire avant le IVe siècle : ce qui indique que dès lors le *b* se prononçait comme *v* dans tout l'empire romain, en Orient aussi bien qu'en Occident. Et cela est si vrai que la substitution du *b* au *v*, et réciproquement, se rencontre, non seulement sur les inscriptions, mais encore sur les monnaies de cette époque.

C'était ainsi que l'on écrivait BIBAS et BIBVS pour *vivas* et *vivus*, IVBENIS pour *juvenis*, BOBIS pour *vobis* ; de même VASIS pour *basis*, VENEMERENTI pour *benemerenti*, PLACAVILIS pour *placabilis*. La prononciation grecque moderne du bêta avec le son du V latin, *vita* pour βῆτα, *vasilevs* pour βασιλεύς, *vasis* pour βάσις, etc., n'est donc pas si moderne qu'on se plaît à l'enseigner dans les écoles en Europe.

56. Stèle votive, en marbre blanc. Hauteur, $0^m,23$; largeur, $0^m,22$; trouvée à Mandârah en 1877. Lettres de l'époque des premiers Ptolémées.

ΥΠΕΡΒΑΣΙΛΕΩΣ	Ὑπὲρ βασιλέως
ΠΤΟΛΕΜΑΙΟΥΚΑΙ	Πτολεμαίου καὶ
ΒΑΣΙΛΙΣΣΗΣΚΛΕΟΠΑΤΡΑΣ	βασιλίσσης Κλεοπάτρας,
ΘΕΩΝ ΕΠΙΦΑΝΩΝΚΑΙΕΥ	θεῶν ἐπιφανῶν καὶ εὐ-
ΧΑΡΙΣΤΩΝΟΣΟΡΩΤΕ	χαρίστων, Ὀσόρῳ τε
ΚΑΙΣΑΡΑΠΙΔΙΚΑΙΙΣΙΔΙ	καὶ Σαράπιδι καὶ Ἴσιδι
ΚΑΙΑΝΟΥΒΙΔΙΘΕΟΙΣ	καὶ Ἀνούβιδι, θεοῖς
ΠΑΣΙΚΑΙΠΑΣΑΙΣΤΟΜ	πᾶσι καὶ πάσαις, τὸμ
ΒΩΜΟΝΚΑΙΤΑΣΠΕΡΣΕΑΣ	βωμὸν καὶ τὰς περσέας,
ΣΠΑΡΙΣΚΑΙΟΙΚΩΜΕΓ	Σπάρις καὶ οἱ κωμεγ-
ΕΤΑΙΚΑΙΟΙΘΙΑΣΕΙΤΑΙ	έται καὶ οἱ θιασεῖται.

« Pour le roi Ptolémée et la reine Cléopatre, dieux Épiphanes et gracieux, [ont dédié] à Osiris et à Sarapis, et à Isis et à Anoubis, à tous les dieux et à toutes les déesses, cet autel et les perséa [qui l'entourent], Sparis et les chefs du village, et ceux qui faisaient partie de la fête. »

Il y a lieu de noter ici les variantes du dialecte local : Ὀσόρῳ pour Ὀσίρει; τὸμ βωμόν pour τὸν βωμόν; κωμεγέται pour κωμηγέται, c'est-à-dire κωμάρχαι; et θιασεῖται pour θιασῖται ou θιασῶται.

Le roi Ptolémée, en l'honneur duquel eut lieu la dédicace, était Ptolémée V Épiphane, qui succéda à son père Ptolémée IV Philopator, étant âgé de cinq ans à peine, sous la régence successive d'Agathoclès, de Sosibius et d'Aristomène.

A l'âge de dix-huit ans, l'an 192 avant notre ère, il épousa Cléopatre, fille d'Antiochus le Grand, roi de Syrie. Cruel et extravagant, il mourut victime de la vengeance de ses courtisans, qui l'empoisonnèrent, le 7 octobre de l'année 181 avant notre ère. L'inscription qui nous occupe faisant mention du roi Ptolémée et de la reine Cléopatre, sous le titre de dieux Épiphanes remonte donc au temps qui sépare la date de leur union (192) de celle de la mort du roi (181 avant notre ère).

En ce qui concerne *les perséa* dont parle notre inscription, et que Strabon (XVII, 316) mentionne parmi les arbres propres à l'Éthiopie, Diodore de Sicile (I, 34) nous apprend que le περσέα fut introduit en Égypte par les Perses, sous Cambyse.

M. G. Schweinfurth, naturaliste et voyageur d'Afrique bien connu, chargé par M. Maspero, le savant égyptologue, de déterminer un grand nombre d'espèces de plantes trouvées dans les tombeaux de Deir-el-Báhary, en 1881, est parvenu à reconnaître les fruits et les feuilles du περσέα des anciens auteurs dans ceux du *mimusops*, arbre originaire de l'Abyssinie et de l'Afrique tropicale. Les fruits se trouvaient parmi les restes des repas funèbres et les feuilles étaient entrelacées avec les fleurs et le feuillage des couronnes et des guirlandes.

Les baies rouges et sucrées des mimusops, qui se trouvent en quantité dans les forêts du Soudan et de l'Abyssinie s'accordent avec les paroles de Diodore qui vante la saveur du fruit du *perséa*.

Les anciens Égyptiens cultivaient cet arbre, lequel, à en juger par son emploi dans les rites funèbres, devait avoir une signification symbolique importante. Le *perséa* était l'arbre de vie de l'ancienne théosophie égyptienne : il était consacré à Hathôr. On voit souvent, sur les monuments des dernières dynasties, la déesse surgir de la cime du *perséa* pour verser de sa main l'*eau de la vie* sur le défunt.

VII. *Zephyrium* (Aboukir).

57. Stèle votive en marbre blanc. Hauteur 0^m,19; largeur 0^m,29; trouvée à Aboukir, en 1876. Lettres gravées de l'époque macédonienne, immédiatement après Alexandre.

ΑΡΤΕΜΙΔΙΣΩΤΕΙΡΑΙ
ΥΓΕΡΒΑΣΙΛΕΩΣ
ΓΤΟΛΕΜΑΙΟΥ
ΕΓΙΚΡΑΤΗΣ ΑΘΗΝΑΙΟΣ

Ἀρτέμιδι σωτείρᾳ, ὑπὲρ βασιλέως Πτολεμαίου, Ἐπικράτης Ἀθηναῖος.

« A *Artemis Salvatrix*, pour le roi Ptolémée, Épicrate d'Athènes [a dédié]. »

L'inscription fait mention du roi Ptolémée, sans aucune épithète. Il est à présumer que la dédicace eut lieu après que Ptolémée, fils de Lagus, eut pris le titre de roi, en 305, et *avant que le surnom de Soter lui eut été conféré* en 304 avant notre ère. Cette année-là les Rhodiens avaient décrété des honneurs divins à Ptolémée I[er], et lui avaient élevé des autels dans leurs temples, sous l'invocation de *dieu sauveur*, θεὸς σωτήρ, afin de le remercier de l'assistance effective qu'il leur avait prêtée contre Démétrius. Depuis lors, le surnom *Soter* lui resta et fut adopté aussi par les prêtres égyptiens, comme étant en harmonie avec le caractère théocratique qu'ils aimaient à prêter à la royauté.

Le village d'Aboukir, l'ancienne Μένουθις, où fut trouvée la stèle, est près du cap de ce nom, l'ancien *Zephyrium*, le seul cap qui se trouve à l'ouest (ἐπὶ ζέφυρον), sur la côte basse de l'Égypte. Le nom d'Aboukir, ou, plus correctement, *Abou-Kyr*, lui est donné de l'ancien monastère de Saint-Cyr (en copte : *Abba-Kyr*) qui se trouvait là.

Ce cap redouté est un point dangereux pour les navigateurs venant de l'est et voulant toucher à Alexandrie. Il paraît qu'anciennement un sanctuaire dédié à Ἄρτεμις σώτειρα (comme on dirait aujourd'hui « Notre-Dame du Salut ») s'élevait en cet endroit ; là même où, plus tard, sous le règne de Ptolémée II Philadelphe, on érigea le sanctuaire de Vénus Arsinoë, ἱερὸν παντὸς κύματος εὔλιμενον. (H. Weil, *Epigramme de Posidippe*, *Monum. grecs*, n° 8, 1879, p. 31.)

NÉROUTSOS-BEY.

LES

INSCRIPTIONS GAULOISES

NOUVEL ESSAI D'INTERPRÉTATION

PAR M. JACQUES GUILLEMAUD

(*Suite*[1].)

III

Inscription de Voltino.

Cette inscription, dont le texte a été publié par Mommsen dans ses *Nordetruskische alphabete*[2], puis par Fabretti dans son *Corpus inscriptionum Italicarum*[3], se voit sur un marbre encastré dans le mur du clocher d'une petite église du « mons Benacensis », à Voltino (commune de Trémosino, district de Brescia) sur la rive occidentale du lac de Garda. Elle avait été jusqu'ici considérée comme ombrienne; M. Stokes, le premier, en a reconnu la celticité. Le texte présente cette particularité singulière, inexplicable, qu'il est composé partie en caractères romains, partie en caractères nord-étrusques ou plus exactement celto-cisalpins, entremêlés de caractères romains. Le début, même, semble du latin, mais sauf dans la terminaison du mot *tetumus* (pour *tetumos*), il est gaulois.

Voici, du reste, le fac-simile de l'inscription d'après Fabretti :

TETVMVS
SEXTI
DVGIAVA
SAΜADIS
[illegible]
[illegible]

1. Voyez les n°s de mars-avril et mai-juin.
2. Pl. II, 17.
3. N° 13 du *Corpus* ; fac-simile, pl. I, n° 13.

Les quatre premières lignes se lisent sans difficulté :

Tetumus Sexti dugiava Sa▷◁adis [1].

Les deux dernières lignes sont d'un déchiffrement moins facile. Trois savants, MM. Mommsen, Pauli et Stokes, ont essayé de les lire ; ils n'ont pu s'accorder sur la valeur de six caractères :

W, 1, A, F, B et И

D'où les trois transcriptions suivantes :

Mommsen [2] : *Tomedecavi | obuldunu tinu ;*
Pauli [3] : *:·:omezeclai | omalzama :·:ina ;*
Stokes [4] : *Towedecavi | obuldinu tinu.*

Nous n'avons point à retenir la lecture de M. Pauli, qui suppose un texte italiote ; on pourrait en dire autant de celle de M. Mommsen, mais du moins l'éminent épigraphiste a-t-il su conserver au plus grand nombre des caractères leur véritable expression, de telle sorte que son texte, tout italiote qu'il le croit, pourrait presque s'expliquer par le celtique. C'est ce qu'a tenté de faire, du reste, M. Stokes, dont la version, en somme, ne diffère de celle de M. Mommsen que par deux lettres : W au lieu de M (troisième lettre de la première ligne [5]), I [6] au lieu de V (sixième lettre de la deuxième ligne).

Nous reviendrons sur cette question de lecture.

1. M. Stokes avait proposé, en raison de la présence du caractère salasse ▷◁ dans le mot *sa▷◁adis*, de voir dans le D de ce mot le caractère D du même idiome = R. Cette opinion ne nous paraît pas suffisamment motivée en raison de l'âge relativement récent de l'inscription qui semble de beaucoup postérieure à la conquête de la Cisalpine par les Romains ; *sa▷◁aRis* entraînerait, du reste, forcément à lire *Rugiava* au lieu de *Dugiava*, à la ligne précédente, et le mot n'aurait aucun sens en gaulois. Nous montrerons au surplus, par la suite, que la véritable version est *sa▷◁adis*.

2. *Etrusk. Alph.*

3. *Die Inschr. nordetr. Alph.*

4. *Celtic declension.*

5. Et encore, dans son explication, M. Stokes arrive-t-il à conclure que W = M, comme nous le verrons.

6. Par distraction sans doute, car le V de obuldunu (et non obuldinu) est incontestable.

Examinons d'abord quel parti, au point de vue du sens de l'inscription, M. Stokes a tiré de sa transcription.

Pour lui, il s'agit d'un texte votif. Tetumus, fils de Sextus, a consacré un objet — attenant sans doute au marbre — à une divinité dénommée *Obuldinos Tinos*.

Voici, d'ailleurs, la traduction latine dont il accompagne ce texte :

« *Tetumus (filius) Sexti, curator sassarensis, me addixit Obuldino Tino* ; » en français : « Tetumus (fils) de Sextus, curateur de Sassara (?), m'a consacré à Obuldinos Tinos. »

Tetumus Sexti n'offre pas de difficulté. *Dugiava* traduit par *curator* nécessiterait quelques explications que néglige de donner l'auteur, lequel se borne à rapprocher le mot celtique du *diigontiio* (qu'il écrit *Dugunteo*) de l'inscription d'Alise, et des noms d'hommes et de femmes : *Dugius, Dugenius* et *Dugiawa*, cités dans un article de la *Revue celtique*[1] et dans le *Corpus insc. lat.*[2]. *Sa⊳⊲adis* (lu *Sassaris*) est « un adjectif convenant à *Dugiava* » : un ethnique d'après la traduction.

Towedecavi est composé du préfixe *to* (= irl. *tû, tô*, prononcé *do*), du pronom « infixed », c'est-à-dire incorporé entre le suffixe et le verbe, *we* (= irl. *me*, gal. *mi*, lat. *me*) et du verbe *decavi*, formant avec le préfixe : *todecavi* au prét. troisième personne singulier d'un verbe dont l'anc. irl. *dodechaim* serait le « reflet néo-celtique », et qui serait, lui-même, proche parent du latin *dico*, du grec Δείκνυμι, du goth. *teiha* (nuntio). *Towedecavi*, pour *me todecavi*, signifierait donc ainsi : m'a consacré.

Nous avons dit déjà que M. Stokes voit dans *Obuldinu Tinu* le nom, au datif, d'une divinité.

Si savante qu'elle soit, cette explication nous semble laisser à désirer. On s'étonne, tout d'abord, de la forme insolite d'une dédicace « racontée » par l'objet matériel offert en ex-voto : « Tétumus m'a dédié ». En second lieu, on n'est pas moins surpris de trou-

1. Vol. III, p. 167.
2. Vol. V, p. 512, n° 4887.

ver un mot à terminaison féminine — *Dugiava* [1] — qualifiant une fonction exercée par un homme. En général, les substantifs de cette nature suivent le genre de la personne à laquelle ils s'appliquent : *consul, tribunus, curator* sont du masculin [2]. Le texte eût dû porter *Dugiavos* si le mot était régi par *Tétumus*. Nous ne voyons pas, au surplus, la liaison philologique entre *Dugiava* et *curator*.

Au sujet de l'ethnique *Sassarensis*, on pourrait objecter qu'il n'y a pas en Italie — du moins n'en connaît-on pas — de ville ayant porté le nom de *Sassara* [3].

L'ancien irlandais autorise sans doute la forme *tomedecavi*, — litt. en latin : *admedixit* pour *me addixit* — mais elle paraîtra bizarre, en celtique, s'entend, tant qu'elle ne sera pas appuyée d'un bon exemple.

M. Stokes n'a rien dit de la signification possible des noms de la divinité, inconnue jusqu'à présent, *Obuldinos Tinos*. Généralement les dieux, chez les Gaulois, tiraient leur nom, soit d'un de leurs attributs : *Tarannos* (qui lance le tonnerre), soit du lieu dont ils étaient les génies tutélaires : *Aventia* (déesse d'Aventicum), *Alisanos* (dieu d'Alisia), etc.

Pour expliquer, à notre tour, l'inscription, nous commencerons par en établir le texte de façon à laisser à l'inconnu le moins de chances possible d'erreurs. Notre premier soin, pour cela, sera de nous rendre un compte exact de la valeur réelle de chacun des caractères employés.

Cette opération ne portera évidemment que sur les deux dernières lignes de l'inscription; les quatre premières, en lettres romaines, se lisant couramment :

Tetumus Sexti Dugiava sa▷◁*adis.*

1. M. Pauli, comprenant l'impossibilité de faire accorder le féminin *Dugiava* avec le masculin *Tetumus*, a vu dans le texte une énumération de personnes : *Tetumus, fils de Sextus*, d'abord ; puis, sa femme, *Dugiava*, fille de *Sa*▷◁*adis*.

2. Il ne s'agit pas ici d'un nom propre comme *Galba*, *Garta*, *Caracalla*, qui, en somme, étaient des surnoms, et bien que féminins ne pouvaient changer de genre quoiqu'appliqués à des hommes. On disait *Galba*, en effet, comme nous disons : Fanfan *la Tulipe*.

3. Sassari dans l'île de Sardaigne ? C'est bien loin de Voltino.

Ces deux dernières lignes contiennent dix lettres en signes différents :

∴, O, W, Ꝭ, Ⲓ, C, A, I, B et И

Nous considérons comme ayant une valeur identique, malgré quelque différence dans la forme :

∴ et ⁘, A et A,

Ne diffèrent que par une circonstance que nous expliquerons plus loin :

Ⲓ et ⲁ

MM. Mommsen, Pauli et Stokes sont d'accord — et nous n'avons aucune raison de ne pas partager leur avis — sur la valeur des lettres :

O = o, Ꝭ = e, C = c, et И = n

M. Stokes[1] a déterminé par des procédés exacts, la valeur du caractère ∴ (= X des inscriptions de Todi et de Novare,) = *T*.

W est évidemment, comme l'ont dit MM. Mommsen et Pauli, un M retourné[2], peut-être l'*m* nord-étrusque, W|, débarrassé du trait vertical[3],

Le caractère ⲁ, qui se présente aussi sous la forme ⲁ, est celui qui a donné le plus lieu à contestations et sur lequel nous appelons, de préférence, l'attention, car, par la place qu'il occupe dans le texte, suivant la valeur qu'on lui attribue, il en change entièrement le sens[4]. M. Pauli y a vu un *z*, lettre inconnue en

1. *Celtic declension*, p. 57.
2. De même que N est un N retourné.
3. M. Stokes y voit un W, et il cite, à l'appui de son opinion, le W des noms RAWEANA, JAWO, LELAWO et SOWILI qu'on trouve dans d'autres inscriptions ; mais ces inscriptions ne sont pas celtiques, et le W était rare chez les Gaulois. Du reste, comme nous l'avons vu, M. Stokes aboutit, en fin de compte, à identifier *we* avec *me* ; pourquoi, dès lors, n'avoir pas reconnu tout de suite que W = M ?
4. Nous avons vu M. Stokes, par l'adoption du *d*, obtenir le mot *dɛcavi* = *dicavit*, de la formule votive.

gaulois. M. Mommsen en a fait un *d* et M. Stokes s'est rangé à son avis, après avoir patiemment essayé d'y adapter les consonnes *f*, *g*, *h*, *p*, *q* et *r*. S'il eût poussé plus loin l'expérience, notre savant confrère eût été plus satisfait encore du résultat. Ni M. Pauli, ni MM. Mommsen et Stokes ne nous paraissent avoir remarqué — du moins pour en tirer quelque conclusion — la double forme qu'affecte ce caractère, l'une simple ⇡, l'autre plus compliquée ⇞. Ce n'est pas sans raison, suivant nous, que l'ouvrier chargé de graver l'inscription a varié son dessin. Évidemment, la double pointe du second caractère est le signe du redoublement de la lettre. Quelle est cette lettre? Les consonnes — car il s'agit d'une consonne, toutes les voyelles étant représentées dans le texte — les consonnes qui se redoublent le plus fréquemment dans les langues néo-celtiques, sont les liquides *L*, *m*, *n*, *r*, la sifflante *s* et la dentale *t*. *M*, *n* et *t* figurent déjà dans l'inscription. L'*s*, dans toutes les écritures italiotes, a la forme S. L'*r* a la forme d'un fléau ⋀; il n'a jamais de jambage dans le bas. L'*l* est la lettre qui, par la figuration L, se rapproche le plus de notre signe ⇡ [1]. Nous nous croyons donc en droit d'assimiler ⇡ à un *l* et ⇞ à *ll*.

La lettre A, très bien formée, avec sa barre transversale, a cependant été diversement lue. M. Mommsen y reconnaît un A à la première ligne : *avi*, et y voit un Λ (*lambda* grec) = *l*, à la seconde ligne : *obul*.

M. Pauli, plus logique, du moins, ne varie pas; pour lui A = *l* (le Λ grec). M. Stokes a adopté l'opinion de M. Mommsen. Nous ne nous expliquons pas, quant à nous, la confusion de l'A avec le Λ grec dans un texte italiote ou gaulois. L'A est très nettement accusé, nous le répétons, dans tous les *fac-simile* de l'inscription que nous avons eus sous les yeux ; mais la barre transversale, caractéristique de l'A, fût-elle absente, Λ ne saurait avoir la valeur d'un L. L'Λ, dans les textes italiotes, est un O.ΛIИIИΛϘ = *Taninio* (inscription de Vérone, v. plus loin).

1. Le lambda grec minuscule le reproduit presque exactement : λ.

M. Pauli, enfin, mais seul, en cela, de son opinion, a assimilé le B à un M, bien qu'il eût déjà reconnu cette lettre dans le caractère W.

En résumé, la valeur littérale des caractères discutés doit être ainsi rétablie :

∴ = t, W = m, ɪ = l, ⸸ = ll, A = a, B = b.

Nous obtenons ainsi, pour les deux dernières lignes de l'inscription, la lecture suivante :

Tomelecavi obvallunutinu,

ce qui nous donne comme texte pour l'inscription entière :

Tetumus,
Sexti,
Dugiava,
Sa⊳⊲adis,
Tomelecavi,
obvallunutinu.

D'après la seule inspection de ce texte, il est deux éléments de la phrase faciles à dégager : le sujet, *Tétumus*, un nom propre au nom. suivi de son patronymique, *Sexti,* au génitif régi par le mot *Cnos*, filius, sous-entendu (comme dans *Martialis Dannotali* déjà cité) et le verbe *lecavi*, dans lequel nous avons la bonne fortune de trouver, sous sa forme régulière, un approchant du *lokan* (altéré dans sa terminaison) de l'inscription de Todi.

Tome qui précède *lecavi* est évidemment un adverbe, qu'on le considère comme mot distinct ou faisant corps avec *lecavi*. *Obvallu nutinu*, un subst. et son qualificatif, composent un complément circonstanciel au datif-ablatif.

Il ne reste donc pour le complément direct, que *Dugiava* dont la forme indique du reste un acc. plur. neutre en *a*, régissant lui-même le substantif *Sa⊳⊲adis* au génitif singulier.

La phrase se construit donc ainsi logiquement :

Tetumus (*cnos*) *Sexti tomelecavi dugiava sa⊳⊲adis obvallu nutinu.*

Tetumus est le nom de la personne dont l'inscription constate l'action; *Sexti* est le nom du père de Tétumus.

Le verbe *tomelecavi* est composé des deux radicaux *tome* et *lec*, et de la terminaison *avi*, appartenant à la 3e pers. sing. du prétérit (= *avit* de la conj. latine en *are*)[1].

Tome est le TOM celtique (= le *tum* grec et latin) qui a signifié tout à la fois une élévation de terre et un tombeau (cf. gall. *twm*, tertre, *tom*, *tomen*, tombeau, *twmp*, masse ronde; gaël. irl. *tumba*, tombeau; grec : τύμβος, monceau de terre dont on recouvrait les cendres d'un mort; τυμβεύω, mettre dans la tombe; τυμβεία, sépulture; lat. *tumulus*, terre amoncelée, tombeau; *tumeo*, être enflé, gonflé; *tumor*, gonflement, grosseur, et les dérivés). *Tome*, ici, ce n'est pas le tombeau, ni même le *tumulus inanis*, le tertre, c'est l'amoncellement de terre répondant aux *tumores terræ* de Frontin, « élévation de terrain », ce que nous appelons une « levée » dans le sens de chaussée, de digue.

Le radical *Lec* se retrouve dans le nom de la rivière *Lectoce* (act. le *Lez* dans le département de Vaucluse), litt. *finitima*, qui limite. — Le Lez était la limite commune aux Tricastins et aux Cavares) — il a la signification de borne, limite (cf. bret. *Lez*, lisière, bord, *Lez*, prép. auprès, *lezen*, lisière, limite, *lezenni*, limites; gaël. irl. *leis* pr., à côté de; gaël. écos. *leis*, prép., avec; français : *Lez*, prép., à côté de, proche de, dans les noms de lieux (Plessis-lez-Tours), *lisière*, dans le sens de bord (la lisière d'un bois); haut all., *lista*, bordure). D'où, pour le verbe formé de la racine *lec*, le sens de limiter, border, et, en y ajoutant la signification de *tome*, levée de terre = *endiguer*.

1. La terminaison *i*, à la 3e pers. sing. du prétérit, est fréquente en gaulois. Nous pourrions même dire qu'elle est la terminaison usuelle. Les prétérits en *u* — de *ieuru* — et en *st* de *anarevist* et *artuast* nous semblent, en effet, provenir d'une forme plus ancienne en *ui* et *sti*, où l'usage a déterminé la chute de l'*i* final. Le cas est fréquent dans les déclinaisons grecques et latines.

Nous ne parlons pas de prétérit en *an*, *lokan* nous ayant paru une expression fautive qu'il faut évidemment corriger en *Locavi*, comme *Lecavi*.

2. Ce mot ne nous est connu que par la station de la voie Domitienne qui se trouvait au passage de la rivière dont elle portait le nom : *ad Lectoce*, auj. Bollène (Vaucluse).

Dugiava, qu'on avait pris jusqu'à présent pour un nom de femme ou une désignation de fonction, est tout simplement l'accusatif pluriel — régi par le verbe actif *tomelecavi* — de *dugiacon*, répondant à peu près comme sens, et comme forme aussi, quoique les deux mots soient dérivés de racines différentes, au *diluvies* latin, inondation, débordement. Le mot est composé de *dugi* et d'*ava*, un adjectif et un substantif liés ensemble.

Dugi qu'on a, à tort, rattaché à la rac. *tug*, *teg*, *tig* qui, dans les langues aryanes, a formé toute la série des mots répondant à l'idée d'abri, de protection (en grec : τεῖχος, τέγος, στέγος ; en latin : *tugere*, *tegere*, *tutor*, etc.), a la même origine et le même sens que le gaël. *Doich*, rapide, vite (cf. grec Ταχύς, prompt, rapide).

Ava, acc. gouverné par le verbe actif *tomelecavi*, est évidemment un pluriel neutre, supposant un sing. *avon* = eau (cf. gaël. écos. et irl. *abh*, eau ; gal. *afon*, *avon*, rivière ; corn. *avan* ; bret. *aven* ; mank. *avon*, rivière ; franç. *eveux*, *évier*, *ève* dans la composition d'un grand nombre de noms de lieux : *Eve* (Oise), *Évian* (Haute-Savoie), et de cours d'eau : *longuève*, *Bellève*, etc. On retrouve également en gaulois *av* signifiant eau, rivière, dans les noms de ville : *Avenio*, *Aventicum*, *Genabum*, *Cintabum*, etc.[1].

Dugiava signifie donc litt. : les eaux rapides, torrentueuses.

Sastadis, ou plutôt *sach'adis*, en donnant au caractère ⋈ la valeur d'un *ch* aspiré indiquée par le gaëlique *easach*[2], est évidemment le nom du cours d'eau, rivière ou torrent dont Tetimus a endigué les eaux. Ce nom — une onomatopée — se décèle de lui-même. *Sach'ad* pour *easach'ad*, c'est la chute d'eau, la cascade. (Cf. kal. *ach*, eau ; arm. *agen*, source ; irl. *eusk*, eau ; écos. *easq*, marais ; irl. et écos. *easach*, cascade ; ital. *cascata* ; franç. *cascade*.)

La dernière ligne est formée de deux mots : *obvallu* et *nutinu* dont la terminaison casuelle en *u* indique un datif ou plutôt un

1. *Abum*, à la fin de ces noms, est pour *avon* = kymr. *afon*, fleuve.

2. Prononciation bien gauloise de la sibilante forte. Nous l'avions pressentie, en raison du chuitement bien connu de nos pères et que tiennent d'eux les gens de l'Auvergne, le giron de la celtique.

ablatif — le sens de la phrase le veut — car il est temps de faire justice du préjugé d'après lequel le gaulois n'aurait pas connu ce dernier cas. Il l'a si bien connu que nous le trouvons ici sous la forme d'ablatif absolu de cause et d'effet usitée en latin [1].

Obvallu, subst., est composé du préfixe *ob* [2] qui ajoute au mot qu'il accompagne la signification de : tout autour [3], et de *vallu*, abl. de *vallon*, neutre, identique à notre mot *vallon* (cf. gall. *gwall*, subst. vide ; *gwallaw*, vider ; br. *goullô*, subst. vide, *gweled*, fond ; gaël. écos. et irl. *Falamh*, subst. vide ; grec κοιλόω, creuser ; κοιλός, creux, concave, qui est situé dans une vallée ; lat. *vallis* [4] ; angl. *dale*, all. *thal*). Le mot se retrouve en gaulois, dans le nom de ville *Luguvallum* [5] (*Itin.* d'Antonin, auj. Carlisle).

Nutinu est le participe absolu s'accordant avec son sujet *obvallu*, et par conséquent comme lui, à l'ablatif sing. neutre. *Nutinu* est formé de la racine *nut* (=kymr. *noeth*, corn. *noyth*, irl. *nocht* (act. *nochd*; gall. *noeth*, bret. *noaz*), nu ; il signifie dénudé, et, par extension, ravagé (cf. gall. *noethi*, dénuder ; lat. *nudare*, dépouiller, dégarnir, au pr. et au fig. *Nudare agros*, ravager la campagne).

L'inscription entière doit donc être traduite :

« Tetumus, fils de Sextus, a endigué le torrent de la Cascade [6], après une inondation qui avait ravagé toute la vallée. »

1. Nous citerons comme exemple en latin, la phrase : *Libertas constituta est, regibus exterminatis*, qui, au point de vue de la construction grammaticale, est conforme, comme on le verra, à celle de notre inscription.

2. On pourrait également considérer *ob* comme une préposition correspondante à l'*ob* latin ; l'allemand possède cette préposition et l'on ne peut pas dire qu'il l'ait empruntée au latin ; le gaulois aurait donc pu, également, la posséder, mais la preuve nous manquait : d'autre part, *ob* qui, en latin et en allem., gouverne l'accusatif (le génit. quelquefois aussi, il est vrai, en allemand), eut régi en gaulois le datif ou l'ablatif. La phrase, en outre, s'expliquait moins facilement.

3. Comme en latin, du reste : *obvallare*, entourer d'un retranchement, litt. *vallare*, se retrancher, *ob*, tout autour.

4. *Vallis* en latin a, outre le sens de vallée, celui de creux, enfoncement.

5. *Luguvallum* comme *lugudunum*, forme première de *Lugdunum*.

6. La « Cascade » est, évidemment, la petite rivière torrentueuse qui coule dans le vallon situé entre Voltino et Trésimone. L'*Itinéraire de l'Italie du Nord*, de M. du Pays, signale précisément (p. 334) une « belle cascade » tombant dans le lac de Garda entre Voltino et Trésimone.

OBSERVATIONS LINGUISTIQUES

Tetumus se rattache évidemment, comme l'a dit M. Stokes, par son radical *tet*, au *tetteo* ou *tetto* donné comme surnom au dieu Sylvain dans une inscription de la Bavière rhénane[1] et que Zeuss explique par l'irl. *Teit* (gl. *Luxuriosæ*). L'épithète de « lascif », « obscène » même, (*teter* en lat.) peut convenir, en effet, à Sylvain ; mais, comme le fait observer avec raison M. Roger de Belloguet, elle ne se comprend guère dans une invocation adressée à ce dieu. Nous croyons qu'il faut chercher au mot une autre signification.

Tetu (de Tetumus), *Teteo*, *tetto*, *tetius*[2] nous paraissent devoir se rattacher à la rac. *te*, *tec*, *teg*, *tig*, qui a formé toute la série des mots qui, en grec, en latin, en gaulois, et dans les idiomes néo-celtiques et germaniques, expriment l'idée de couverture, d'abri, de protection : en grec στέγω, couvrir, abriter, et ses dérivés ; en latin, *tegere*, même sens, et ses dérivés ; en irlandais, *Teg* (gl. *Domus*, Zeuss, 72), en vieil allemand *thak* (act. *dach*), toit. Nous trouvons également en étrusque l'expression *tetóme* = *ad tectum*, chez.

Te ou *tet* (pour *tec*), dans *Tetumus*, a donc le sens d'abri, et, par suite, de maison, auquel la terminaison *umus*, répondant à *inus*, en latin, ajoute la signification attributive de personne ; *Tetumus*, c'est le maître de la maison ; le *dom-inus* latin, le στέγ-αρχος grec, le *hauss-mann* allemand. Pour *teteo*, *tetto*, *tetius*, il n'en va pas tout à fait de même ; à la vérité, on y pourrait voir aussi une expression correspondante à *Dominus*, mais elle n'aurait pas grand sens donnée comme attribut à Sylvain.

Nous croyons que le caractère mystérieux du culte adressé en Gaule au dieu Sylvain, n'est pas étranger à la vraie signification du mot. Sous le nom apparent de *Sylvain*, divinité d'importation romaine, nos pères paraissent avoir continué d'adresser secrètement leurs hommages au dieu national, *Tarannos*, que, dans leur ardeur à « romaniser » le pays, les conquérants avaient mis à l'index[3]. Le choix du dieu Sylvain, comme remplaçant du Dieu proscrit, s'explique fort bien par ce fait qu'on l'adorait sous le couvert des forêts, loin de la surveillance soupçonneuse des vainqueurs. Cependant pour éviter, entre soi, toute confusion, il fallait distinguer le pseudo-Sylvain de son prototype latin. Le signe convenu fut un maillet à double tête muni de son manche[4]. Mais un emblème ne suffisait pas ; il fallait au dieu un

1. SILVANO TETTEO (OU TETTO) SERVUS FITACIT EXVOTOR. (*Henzen*, n° 5754.)

2. La même épithète, sous une forme latine, *Tetius*, est donnée à Sylvain dans une autre inscription trouvée dans le comté de Durham (Angleterre). (V. Wrigt, p. 207.)

3. Voir une savante dissertation de M. Anatole de Barthélemy, sur le culte du dieu Tarannis, ou dieu au maillet. (*Musée archéol.*, 2 vol., 1re livr. 1877.)

4. Formant le T, première lettre du nom de *Tarannos*. (?) (Voir les inscriptions de N.-D. des Anges, près de Forcalquier (Basses-Alpes), de Saint-Remy et d'Arles (Bouches-du-Rhône).

surnom compris seulement des initiés comme l'était le symbole du maillet. Ce surnom fut celui de *Tettus*, *teteos*, *tetius*. Mais que signifiait ce surnom ?

L'idée de cacher est intimement liée à celle de couvrir, et nous voyons, en effet, les mêmes mots, formés de la racine *te*, *teg*, *tec*, exprimer tout à la fois l'idée de couverture, d'abri, et celle de cachette, de secret, de mystère. En grec, Στέγω, couvrir, abriter, au fig. signifie tenir caché ou secret (Στέγαστρον, couverture et lieu où l'on cache ; Στεγανὸς couvert, caché, au fig. discret, mystérieux, dissimulé). En latin, *tegere* couvrir, a le sens de cacher au fig. (*tegenda*, des secrets; *tectus*, couvert, fig. caché, dissimulé, secret ; *tecte*, secrètement, en cachette) ; en gallois, *tuwgaw*, couvrir, *tegu*, être caché.

Quelle épithète convenait mieux que celle de « caché » pour un dieu dont le culte était proscrit, et que ses fidèles étaient réduits à adorer sous un nom supposé, au fond des bois ?

Teteos, *tettos*, *tetius* = caché, tenu secret, mystérieux, et le dieu Sylvain auquel s'appliquait ce surnom, n'était pas le Silvain romain, mais le faux Sylvain-Tarannos ou Dieu au maillet.

Sexti, malgré son apparence latine, est gaulois (cf. *catasextus*, Mommsen, 352,42) ; il est donc le génitif de *Sextos* qui, quoique presque identique comme forme au lat. *sextus*, n'a pas la même signification numérale. *Sextus*, en latin, c'est le sixième ; *sextos* (prononcez l'*x*; *ch* : *sechtos*) en gaulois = le septième (cf. irl. *secht*, gall. *seith*, corn. *seyth*, bret. *seiz*, anc. celt. *sectu*, skr. *saptá*, lat. *septu*, gr. ἑπτά, sept ; v. irl. *sechtmad*, gall. *seithvet*, corn. *seythves*, br. *seizvet*, anc. celt. *sectumetos*, le septième).

GLOSSAIRE GAULOIS

TETUMUS, le maître de la maison.
TETOS, caché, tenu caché.
SEXTOS, le septième
DUGOS, rapide, torrentueux.
AVON, eau, rivière.
SACH'SAS, gen. *adis*, cascade.
TOMA, élévation (de terre), digue.
LECAVI, borna (il).
VALLON, vallon, vallée.
NUTINOS, ravagé, dénudé.

BIBLIOGRAPHIE

MOMMSEN, *Die nordestruskischen Alphabete*, t. II, 17. — ODERICI, I, 51. — HUSCHKE, *Rhein. mus.*, XI, 354. — FABRETTI, *Corpus Insc. ital.* — BECKER, *Kuhn's Beitræge*, III, 170, 110, 16. — PAULI, *Die Inschriften nordetruskischen Alphabets*. — STOKES, *Celtic Declension*, 118.

LA MONNAIE ET LE CALENDRIER

Une des questions les plus compliquées de l'histoire du calendrier grec est celle des *cycles*, c'est-à-dire des combinaisons ingénieuses par lesquelles, à diverses reprises, de grands astronomes ont cherché à mettre l'année luni-solaire, employée par tous les Hellènes, d'accord avec la marche véritable du soleil. Les réformes théoriques auxquelles Méton, Eudoxe et Callippe attachèrent leurs noms ont-elles obtenu une sanction pratique? Si oui, furent-elles adoptées immédiatement, et dans quels États? Quelle était, d'autre part, l'origine exacte de ces cycles? dans quelles années, à quelles places intercalait-on le mois supplémentaire? Autant de problèmes dont la solution n'est guère plus avancée aujourd'hui qu'il y a trois cents ans : les opinions sont tout aussi partagées, seulement les documents sont plus nombreux. Outre les textes des auteurs — historiens ou astronomes — on a fait entrer en ligne les inscriptions, notamment les inscriptions prytaniques d'Athènes. On n'a pas encore songé à tirer parti des *monnaies* : je vais montrer, par un exemple, combien elles peuvent servir à débrouiller la question.

Les monnaies royales du Pont et du Bosphore cimmérien, à partir de Mithridate Eupator, sont datées d'après une ère dont l'origine est assurée. En effet, deux médailles de Sauromate II, portant l'une la tête de Trajan, l'autre, celle d'Adrien, ont toutes les deux la date 413; le changement de règne s'étant produit en août 870 de Rome (117 ap. J.-C.), on voit que l'ère pontique — identique d'ailleurs à l'ère bithynienne — commence en automne 457 de Rome = 297 av. J.-C. [1].

1. Eckhel, *Doctrina numorum*, II, 381.

Maintenant, les monnaies de Mithridate Eupator portent, outre l'année, l'indication du *mois*, exprimée par des lettres à l'exergue, qui vont de A à IB; ce raffinement d'exactitude leur est commun avec les monnaies parthes qui indiquent le mois par ses lettres initiales : ΓΟΡΠ pour Γορπιαῖος, etc. Or, tout récemment, j'ai eu l'occasion de voir entre les mains d'un marchand d'antiquités — M. Léontidès, de Trébizonde — un tétradrachme de Mithridate qui porte la date ΓΚΣ (223) et le mois IΓ (13). Le mois 13 indique une année *embolimique*[1]; on est donc fondé à conclure que, dans le calendrier pontique, et par conséquent dans le calendrier macédonien, répandu dans toute l'Asie antérieure depuis Alexandre, l'an 223 du Pont, ou 75/4 av. J.-C., était une année embolimique ou intercalaire.

On va voir que ce résultat certain suffit à infirmer le système proposé le plus récemment sur les cycles de Méton et de Callippe.

La date du *parapegma* de Callippe est fournie avec certitude par les indications des astronomes alexandrins : la première année de Callippe, qui, comme l'année attique, commençait au solstice d'été, correspond à 330/329 av. J.-C. Callippe avait conservé le cycle de 19 ans de Méton, en groupant simplement quatre cycles en une période de 76 années, au bout de laquelle il retranchait un jour; les années initiales de chaque cycle callippique (métonien réformé) s'obtiennent par la formule 330/329 — 19 *n*. Jusqu'à présent, tout le monde est d'accord; mais quelles étaient les années intercalaires dans le cycle de Méton-Callippe? Voilà où commencent les controverses.

Un astronome du Ier siècle avant notre ère, Géminus, nous apprend que Callippe avait conservé les années intercalaires de Méton[2]. Cette formule, si précise en apparence, est à la fois ambiguë et incomplète. *Ambiguë* : parce que Geminus ne dit pas si Callippe a *enchaîné* ses cycles à ceux de Méton, ou commencé en 330/29 une série nouvelle. *Incomplète* : parce que nous ne connais-

1. Il faut écrire *embolimique* et non *embolismique* : grec ἐμβολιμαῖος.
2. Geminus, p. 143 : τῇ δὲ τάξει τῶν ἐμβολίμων ὁμοίως ἐχρήσαντο (οἱ περὶ Κάλλιππον).

sons avec certitude ni la première année de l'ère de Méton — les commentateurs diffèrent entre 433/432 av. J.-C. et 432/431 — ni la place des années intercalaires dans le système métonien primitif : tout ce qu'on sait c'est que sur 19 années il y en avait 7 d'intercalaires [1]. Autrefois, il est vrai, d'après une interprétation erronée d'une phrase de Geminus, on concluait que Méton avait conservé l'ordre d'intercalation de l'ancien cycle de 8 années (*octaétéride*), savoir les ans 3, 5, 8 et puis (par analogie) 11, 13, 16, 19 ; mais cette opinion, défendue par Dodwell, Ideler, Bœckh, n'est pas soutenable. Elle repose sur un contre-sens, et, de plus, il existait plusieurs formes d'octaétéride ; Geminus lui-même l'indique, et un papyrus égyptien du IIe siècle av. J.-C., publié par Letronne, donne pour l'octaétéride les années intercalaires 3, 6, 8 [2].

Pour déterminer les années intercalaires des cycles de Méton et de Callippe, on est donc réduit aux « doubles dates » de l'astronome Timocharis, rapportées par Ptolémée, et à des considérations mathématiques dans le détail desquelles je ne puis entrer ici. D'après ces données, M. Auguste Mommsen, dans sa *Chronologie des Athéniens* (1883), fixe le point de départ de l'ère métonienne à l'an 433/2 av. J.-C., les intercalaires de Méton aux années 3, 6, 9, 11, 14, 17, 19 de chaque cycle, et ceux de Callippe aux années correspondantes 1, 3, 6, 9, 11, 14, 17 des cycles callippiques (origine 330/29). On voit que, d'après M. Mommsen, Callippe a conservé intégralement la série des cycles métoniens : il y a une *période* callippique — qui commence la 9e année d'un cycle métonien, — il n'y a pas à proprement parler de *cycle* callippique.

Plus récemment (1886), M. Unger s'est inscrit en faux contre ce système. Dans sa *Chronologie des Grecs et des Romains*, qui fait partie du *Manuel des antiquités* de Iwan Müller, il n'est d'accord avec M. Mommsen que sur un point : c'est que

1. Censorinus, c. 18 : *Annus Metonis*... ἐννεαδεκαετηρὶς *appellatur et intercalatur septies*.
2. Letronne et Brunet de Presle, *Papyrus*, p. 64.

Callippe n'a pas inauguré une nouvelle série de cycles, et que, par conséquent, ses années intercalaires sont les mêmes que celles des cycles de Méton, indéfiniment prolongés. En revanche, il fait commencer l'ère métonienne en 432/1 (au lieu de 433/2) — la 1re année de Callippe tombe alors sur la 8e année d'un cycle métonien. Les années intercalaires de Méton seraient les numéros 3, 6, 8, 11, 14, 17, 19, et, par conséquent, celles de Callippe (dans la série de cycles commençant en 330/29) : 1, 4, 7, 10, 12, 15, 18. Ce système était déjà celui du Père Petau et de Biot.

Confrontons maintenant ces deux systèmes avec le témoignage de notre tétradrachme, daté de l'an 75/4. D'après M. Mommsen, l'année 75/4 est la 17e d'un cycle métonien (9e d'un cycle de Callippe) et, par conséquent, intercalaire : ce système est bien d'accord avec notre médaille[1]. Au contraire, d'après Biot et Unger, l'année 75/4 est la 16e d'un cycle de Méton (9e de Callippe) et non-intercalaire (commune) : notre médaille contredit donc nettement ce système. Il est vrai que M. Unger nie que les calendriers de Méton et de Callippe aient jamais pénétré dans l'usage; il croit au maintien général de l'ancienne octaétéride, plus ou moins modifiée. Mais j'ai peine à accepter cette opinion, du moins sous cette forme radicale : on ne comprendrait pas l'importance attachée par les historiens anciens, qui n'étaient pas astronomes, aux calendriers réformés, si ceux-ci étaient restés à l'état de simples spéculations théoriques[2]. Qui connaîtrait Sosigène sans Jules César, ou le Calabrais Lilio sans Grégoire XIII? Je ne prétends pas que les réformes de Méton et de Callippe aient été adoptées *immédiatement* ni *par tous les États*

1. L'année macédonienne, qui commence à l'équinoxe d'automne, est en retard d'un trimestre sur l'année athénienne (callippique); mais il semble naturel d'admettre que les Macédoniens, en s'appropriant la réforme de Callippe, aient assimilé leurs années aux années athéniennes qui avaient le plus grand nombre de mois communs avec elles : dès lors les intercalaires macédoniens doivent porter les même numéros dans le cycle que les intercalaires athéniens. Ceci ne préjuge rien sur la place du *mois* intercalaire dans l'*année* macédonienne; on suppose qu'il était placé à la fin, mais cela n'est pas prouvé.

2. Comparez, par exemple, Diodore, XII, 36.

à la fois — ne voit-on pas aujourd'hui encore la Russie et la Grèce se refuser à l'introduction du calendrier grégorien? — les documents épigraphiques suffisent d'ailleurs à prouver le contraire; mais j'estime que le calendrier réformé a fini par prévaloir, au moins dans les pays les plus civilisés, contre les résistances de la routine, et le jour de son adoption on a dû l'adopter *rétroactivement;* je veux dire que les États qui ont adhéré à la réforme de Méton ou de Callippe ont introduit telle quelle la série de ses cycles et de ses intercalaires, et n'ont pas inauguré une nouvelle série commençant au jour de leur conversion.

Une seule médaille bien conservée, c'est-à-dire un document authentique et officiel, suffit à écarter toute une théorie *livresque*. En revanche, ce n'est pas assez pour établir le bien fondé de la théorie opposée : M. Mommsen a pu rencontrer juste pour l'an 17 du cycle métonien, sans que ses autres intercalaires soient tous exacts[1]. Pour compléter la démonstration, il faudrait d'autres médailles. Déjà Kœhne connaissait un tétradrachme de Mithridate du mois 13; malheureusement il n'en indique pas l'année dans son *Musée Kotschoubey* : espérons que cette pièce se retrouvera. De même, on assure qu'il existe des tétradrachmes arsacides datés du mois intercalaire, Ἐμβόλιμος : il faudrait les rechercher avec soin. Quoiqu'il en soit, je n'ai pas eu la prétention d'épuiser le sujet. Je n'ai fait que tracer la voie : d'autres la suivront jusqu'au bout, et peut-être qu'au siècle prochain nous en saurons un peu plus long que Scaliger et le père Petau.

Théodore Reinach.

P. S. Ces lignes étaient déjà imprimées lorsque j'ai eu con-

1. Je renvoie au livre de M. Mommsen pour la discussion des dates épigraphiques. Je n'y ai rencontré nulle part le texte du IIe livre des Macchabées (xi, 21) qui mentionne pour l'année 148 des Séleucides (165/4 av. J.-C.) un mois syro-macédonien, Διοσκορινθίος, d'ailleurs inconnu. Plusieurs chronologistes veulent y reconnaître le mois intercalaire : cela est possible dans le système de l'auteur (l'an 165/4 est le 14e d'un cycle callippique), mais non dans celui de M. Unger; ainsi ce texte constitue un argument de plus en faveur de M. Mommsen.

naissance de trois tétradrachmes arsacides datés du mois intercalaire. Ils portent respectivement les dates séleucides 287 (26/27 av. J. C.), 317 (5/6 ap. J. C.) et 390 (78/79 ap. J. C.). Le premier se trouve au Musée Britannique, le second à Berlin, le troisième a été publié par Legoy dans la *Revue numismatique* de 1855 : les deux derniers sont aussi mentionnés par M. Percy Gardner, *Parthian Coinage*, p. 46 et 62. La pièce de 287 (1re année d'un cycle callippique) est conforme aux deux systèmes; celle de 390 (9e année) s'accorde avec la doctrine de M. Mommsen mais non avec celle de Biot; au contraire la pièce de 317 (12e année), dont M. de Sallet a bien voulu m'envoyer une empreinte, est favorable à la doctrine de Biot et contredit celle de M. Mommsen. Ainsi, d'après l'ensemble des témoignages, nous pouvons affirmer actuellement que, dans le calendrier syro-macédonien, les années cycliques 1, 9, 12, 14 (?) étaient intercalaires — ordre qui met en défaut tous les systèmes proposés jusqu'à ce jour, à moins que ce calendrier n'ait tout simplement conservé l'octaétéride, comme le croit M. Unger.

BULLETIN MENSUEL DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

SÉANCE DU 13 MAI 1887

M. d'Arbois de Jubainville commence la lecture d'un mémoire sur l'emploi des mots *vir inluster* ou *inlustris* dans les documents de la période mérovingienne.

Il y a deux ans, dit M. d'Arbois de Jubainville, M. Julien Havet a lu devant l'Académie un mémoire où il a établi qu'on devait lire, autrement qu'on ne l'avait fait jusqu'ici, la formule initiale des diplômes des rois de la première race. Cette formule n'est pas, comme on l'admettait ordinairement, *N. rex Francorum vir inluster*, mais : *N. rex Francorum viris inlustribus*. Les deux derniers mots désignent les fonctionnaires ou agents royaux auxquels les actes des princes mérovingiens sont toujours adressés. M. Havet, ajoute-t-il, a établi cette thèse principalement par des arguments paléographiques. M. d'Arbois de Jubainville se propose de la confirmer par des considérations d'un autre ordre, les unes historiques, les autres grammaticales.

Sous l'empire romain, les fonctionnaires publics étaient répartis en cinq classes, les *viri inlustres*, qui occupaient le rang le plus élevé, les *viri spectabiles*, les *viri clarissimi*, les *viri perfectissimi* et, au dernier rang, les *viri egregii*. Il y avait une tendance à élever sans cesse ces rangs : au temps d'Ammien Marcellin, aucun des fonctionnaires appelés *duces* ne dépassait le degré de *perfectissimus*; en l'an 400, tous les *duces* étaient *spectabiles*. Sous Théodoric, comme on le voit par les lettres de Cassiodore, les trois premières classes seules subsistaient, et les *viri inlustres* étaient en beaucoup plus grand nombre que les *spectabiles* et les *clarissimi*. Le même mouvement s'accentua encore, et, à l'époque mérovingienne, il n'y eut plus que des *viri inlustres* : tous les fonctionnaires laïques, depuis le maire du palais jusqu'aux agents des douanes, portaient indifféremment ce titre, qui les distinguait seulement des évêques, appelés *viri apostolici*, et des autres clercs, *viri venerabiles*. Mais le roi n'était jamais qualifié ni *vir* ni *inlustris* : les seuls mots employés pour le désigner étaient les substantifs *rex* et *dominus*, les adjectifs *gloriosissimus*, *praecelsus*, *praecellentissimus;* on trouve aussi des périphrases telles que *gloria vestrae potestatis*, *gloria celsitudinis tuae*, *celsitudo* ou *clementia regni nostri*.

A la fin de la période mérovingienne, les maires du palais imaginèrent, pour se distinguer des autres fonctionnaires, de leur retirer à tous le titre de *vir inlustris* et de le garder pour eux seuls. Ainsi le maire du palais reçoit seul cette qualification dans un diplôme royal de 697, rédigé sous son influence, et dans tous les actes expédiés directement par la mairie du palais. Puis, quand Pépin le Bref, maire du palais, fut devenu roi, il garda ce titre et l'accola à son titre royal, sous cette forme : *Pippinus, rex Francorum, vir inluster*. Il est le premier qui ait employé cette formule. Ses deux fils, Carloman, qui ne régna que quelques années, et Charles ou Charlemagne, suivirent son exemple ; puis

Charlemagne y renonça pour adopter un autre titre qui, sous les Mérovingiens, était également considéré comme très inférieur à la dignité royale, celui de *patricius*.

M. d'Arbois de Jubainville traitera, dans une prochaine séance, le même sujet au point de vue grammatical.

M. le secrétaire perpétuel donne lecture d'une lettre de M. le Dr Fouquet, en date du Caire, qui décrit des peintures antiques découvertes au mois de mars dernier dans le Fayoum (le nome Arsinoïte des anciens). On a mis au jour une caverne qui renfermait un grand nombre de sépultures, accompagnées pour la plupart d'épitaphes en grec. Les parois étaient ornées de nombreux portraits. Malheureusement, les indigènes, auteurs de la découverte, ont détruit une grande partie des peintures et des inscriptions. Les photographies de deux des portraits qui subsistent sont jointes à la lettre de M. Fouquet, ainsi que le calque d'une des épitaphes.

M. Siméon Luce, au nom de la commission chargée de juger le concours ouvert pour le prix ordinaire, sur l'*Instruction des femmes au moyen âge*, annonce qu'un seul mémoire a été soumis à l'examen des commissaires : il porte pour devise une phrase commençant par ces mots : *Ad hoc tantum liberales artes*, etc. La commission ne décerne pas le prix. Une récompense de 1,000 fr., à titre d'encouragement, sera accordée à l'auteur du mémoire, s'il se fait connaître. La question n'est pas maintenue au concours.

M. Delisle, au nom de la commission du prix Delalande-Guérineau (pour un ouvrage relatif aux études du moyen âge), annonce que la commission a décidé de décerner ce prix à M. Julien Havet, pour son ouvrage intitulé : *Questions mérovingiennes*, I-IV. La commission a regretté de ne pouvoir récompenser deux autres ouvrages qu'elle a particulièrement remarqués, le *Recueil de documents concernant le Poitou*, de M. Paul Guérin, et *le Parlement de Paris*, par M. Félix Aubert.

M. Théodore Reinach fait une communication sur le père et la mère de Mithridate Eupator, roi du Pont, l'ennemi fameux des Romains. On ne sait presque rien des commencements du règne de ce roi et l'on ignorait même jusqu'ici les noms exacts de ses parents. Appien seul dit que son père s'appelait Mithridate Évergète, et fut le premier roi du Pont qui fit alliance avec les Romains. Quelques découvertes récentes permettent de compléter cette indication :

1° Une belle médaille d'argent révèle l'existence d'un roi du Pont qui porta les noms de Mithridate Philopator Philadelphe.

2° Une inscription bilingue, en grec et en latin archaïque, trouvée à Rome, mentionne un traité d'alliance entre ce même Philopator Philadelphe et les Romains. Ce document, si on le rapproche du témoignage d'Appien, ne peut être rapporté qu'au père du grand Mithridate. Ce prince avait donc eu successivement plusieurs surnoms. A son avènement, il avait pris ceux de Philopator et Philadelphe, en mémoire des deux rois ses prédécesseurs, son père et son frère Pharnace Ier. Plus tard, la reconnaissance des sanctuaires grecs lui décerna celui d'Évergète, c'est-à-dire Bienfaiteur.

3° Une médaille du cabinet Waddington donne le portrait et le nom de la mère de Mithridate Eupator : elle s'appelait Laodice. On sait que cette reine, complice du meurtre de son mari, fut jetée par son fils dans une prison où elle mourut.

SÉANCE DU 20 MAI 1887

L'Académie reçoit la nouvelle de la mort de l'un de ses correspondants, M. Francisque Michel, qui lui était associé en cette qualité depuis plus de trente ans.

M. d'Arbois de Jubainville termine la lecture de son mémoire sur l'emploi du titre de *vir inluster* ou *vir inlustris* dans les documents de la période mérovingienne. La première partie de ce mémoire a donné la preuve que ce titre, commun à tous les fonctionnaires royaux, ne pouvait convenir à la personne royale : il en résulte que, dans la première phrase des diplômes royaux, la suscription *N.* (*Childeberthus, Theodericus,* etc.) *rex Francorum v. inl.* ne peut être lue, comme on le faisait autrefois, *N. rex Francorum vir inluster* : les deux derniers mots ne peuvent désigner que les fonctionnaires auxquels l'acte est adressé et qui sont chargés de l'exécuter. En effet, les diplômes de cette époque sont toujours dressés sous la forme d'une lettre ; c'est ce que prouve la formule *Bene valete*, régulièrement inscrite à la fin de l'acte. Il faut donc admettre que ces deux mots, dans la suscription en question, sont au datif. Est-ce au datif singulier ou au datif pluriel ? C'est ce qu'il est impossible de décider aujourd'hui, car peut-être les expéditionnaires chargés de grossoyer les actes n'en savaient rien eux-mêmes. L'emploi, dans le corps d'un acte, d'une tournure telle que *Magnitudo seu utilitas vestra*, etc., n'implique pas qu'il fût adressé à plusieurs, car les rois mérovingiens ne tutoyaient pas leurs fonctionnaires. Le formulaire employé à la chancellerie devait porter l'abréviation *v. inl.*, calculée à dessein pour pouvoir s'adapter indifféremment à une adresse simple ou à une adresse multiple. Les scribes n'auraient pu compléter cette adresse qu'en s'informant chaque fois du nom des fonctionnaires compétents pour mettre le diplôme à exécution. Ils jugèrent le plus souvent que c'était une peine inutile : un acte dressé au nom du roi n'obligeait-il pas tous les fonctionnaires sans distinction ? Il était plus simple de reproduire telle quelle l'abréviation du formulaire et de laisser la suite en blanc. C'est ainsi qu'aujourd'hui, dans les papiers administratifs expédiés sur des formulaires imprimés, on remarque presque toujours un certain nombre de blancs qui n'ont pas été remplis, parce que les employés ont jugé peu utiles les indications qu'ils étaient destinés à recevoir.

M. Le Blant annonce une découverte paléographique due à un jeune ecclésiastique français, M. l'abbé Batiffol, qui s'occupe en ce moment, à Rome, de préparer une histoire du fonds *Basilien* de la Bibliothèque du Vatican. Dans un manuscrit de ce fonds, le *Vaticanus graecus 2061*, M. Batiffol a trouvé les restes de quatre manuscrits en onciales non encore catalogués dans l'appareil critique du Nouveau Testament, savoir : 6 feuillets d'un évangéliaire du VIIIe siècle ; 8 feuillets d'un Évangile du VIIe siècle ; 38 feuillets d'un Évangile du VIe ou du

VIIe siècle ; et 20 feuillets d'un manuscrit des Actes, des Épîtres de saint Paul et des Épîtres catholiques, du IVe siècle.

M. Derenbourg met sous les yeux des membres de l'Académie un cachet phénicien provenant de l'île de Chypre, qu'il a reçu de M. Reinach et qu'il offre à l'Institut. On y lit le nom d'un personnage nommé Melikhram ou Malkiram.

M. Chodzkiewicz commence la lecture d'un mémoire sur les routes commerciales par lesquelles l'ambre arrivait, dans l'antiquité, des rives méridionales de la Baltique aux régions de l'Europe méridionale, habitées par les Grecs et les Romains.

Ouvrages présentés : *Corpus inscriptionum semiticarum*, 1re partie, 4e livraison (complétant le tome Ier de cette partie, consacrée aux inscriptions phéniciennes) ; Camille de la Berge, *Études sur l'organisation des flottes romaines, mémoire posthume*, publié avec un supplément par R. Mowat ; *A Catalogue of the Greek coins in the British Museum : Peloponnesus (excluding Corinth)*, by Percy Gardner, edited by Reginald Stuart Poole.

(*Revue Critique.*) JULIEN HAVET.

SOCIÉTÉ NATIONALE DES ANTIQUAIRES DE FRANCE

SÉANCES DES 11 ET 18 MAI 1887

M. Flouest présente de la part de M. de la Sezeranne, associé correspondant de la Drôme, trois objets antiques se rapportant à la période de l'âge du bronze et trouvés à Rochetaillée, près de Seize, dans une sépulture.

M. Rey donne lecture d'un mémoire traitant de la topographie de la ville de Jérusalem au temps des croisades : ce mémoire se divise en trois chapitres : le premier consacré aux murailles et portes de la ville ; le second, aux rues, églises, monastères et autres édifices ; et le troisième à la topographie médiévale des environs immédiats de Jérusalem.

M. Mowat communique à la Société un travail de M. Julien de Bordeaux sur des inscriptions latines découvertes par lui à Toulon.

M. Babelon attire l'attention de la Société sur les pièces achetées par le Cabinet des médailles à la vente de la collection des monnaies d'or de M. Ponton d'Amécourt. La Société s'associe aux éloges donnés par M. Babelon à la libéralité de M. le baron de Witte, qui a acheté à la vente d'Amécourt des monnaies d'or qu'il a données au Cabinet des médailles ; à l'unanimité des remerciements sont votés et seront adressés au généreux donateur.

M. l'abbé Thédenat communique à la Société : 1° de la part de M. l'abbé Laurent-Monnier, curé de Saint-Aubin, une stèle romaine trouvée à Tavaux (Jura) ; 2° des renseignements sur des travaux de démolition de la chapelle du collège de Juilly qui remonte au XIIIe siècle.

M. Flouest soumet à l'examen de la Société de la part de M. le vicaire gé-

néral Desnoyers, associé correspondant à Orléans, un bracelet de poignet en bronze, portant une inscription en caractères latins dont il est impossible de trouver le sens.

SÉANCE DU 25 MAI 1887

M. Frossard lit une note sur les fouilles exécutées récemment dans la nécropole de Carmona, près de Séville.

M. Mowat communique, de la part de M. Lafaye, une note sur les sculptures et les inscriptions découvertes en Corse.

M. Courajod énumère divers objets récemment acquis par le musée du Louvre, section des monuments de la Renaissance et du moyen âge; il invite les membres de la Société à venir en prendre connaissance.

M. Ravaisson-Mollien présente quelques observations sur un Vitellius en buste, du Musée du Louvre, faussement réputé antique.

M. Babelon annonce à la Société que le Cabinet des médailles vient de faire l'acquisition de deux cachets d'oculiste et d'une pierre gnostique portant le nom et l'image du dieu-serpent Glycon.

SÉANCE DU 1er JUIN 1887

M. Morel de Mirecourt communique une série de torques, de chaînettes et autres objets gaulois trouvés à Vieil-Toulouse, à Courtivols (Marne) et à Avant-Fontenay (Aube).

M. Maître, de Nantes, présente des dessins et des photographies de statuettes, en terre cuite, de la Vénus gauloise, trouvées dans la Loire-Inférieure et à Caudebec.

M. Max Verly communique les dessins d'une épée gauloise en bronze trouvée à Fain (Meuse).

M. Pilloy, de Saint-Quentin, présente divers objets en bronze trouvés dans une sépulture du IVe siècle, à Vermand (Aisne).

SÉANCE DU 8 JUIN 1887

M. Flouest fait hommage à la Société, de la part de M. Aurès, associé correspondant de Nîmes, d'un exemplaire de son mémoire intitulé : *Nouvel essai de restitution, de traduction et d'explication du texte de la troisième tablette de Seukerch.*

En ouvrant la séance, M. le Président fait une communication ayant pour objet de proclamer M. le baron de Witte, associé correspondant étranger honoraire, et de lui offrir au nom de la Société des Antiquaires un diplôme d'honneur mentionnant ce titre que M. de Witte mérite à tous égards par ses nombreux travaux et les grands services qu'il a rendus à l'archéologie. Cette proposition est adoptée par acclamation.

M. Grellet-Balguerie communique à la Société deux monnaies mérovingiennes, dont un triens d'or, trouvées dans les ruines d'une église à Sainte-Pétronille, près La Réole (Gironde).

M. Mowat annonce, de la part de M. Audiat, la démolition des remparts de la ville de Saintes et qu'on y trouve un grand nombre de fragments d'architecture romaine et des inscriptions funéraires.

Il annonce également la découverte faite au Muy (Var) par M. le baron de Boustetten d'un cimetière antique et, entre autres antiquités, d'une inscription funéraire romaine déposée chez M. de Geoffroy, ancien ambassadeur en Chine et au Japon.

M. le Président lit une communication de M. Victor Quesné, d'Elbeuf, concernant divers objets romains trouvés aux environs de Caudebec-les-Elbeuf.

SÉANCE DU 15 JUIN 1887

M. le Président lit une lettre de M. Buhot de Kersers communiquant une note sur une épée en fer et un rasoir en bronze trouvés à Lunery (Cher) en 1887.

M. Pol Nicard offre à la Société une note sur un monogramme d'un prêtre artiste du IXe siècle par M. Desnoyers.

M. de Laurière communique des photographies de monuments qu'il a visités en Corse et en Sardaigne et il donne des renseignements sur la stèle d'Apriciani.

M. Mowat lit une note de M. Lalaye sur un sarcophage antique dont il indique l'existence dans l'église de Sainte-Marie-Majeure à Bonifacio (Corse).

M. de Geymuller signale de nouvelles découvertes faites à Rome récemment et qui fixent définitivement l'emplacement de la maison de Raphaël et dans laquelle il est mort.

M. Courajod, se référant à une précédente communication, présente à la Société une sculpture sur bois de la collection de M. Corroyer, marquée de la *main coupée* tracée au feu et provenant d'un atelier d'Anvers. Il rappelle qu'un grand nombre de figurines en bois portent la même marque, et signale en même temps des panneaux peints de l'école d'Anvers frappés au revers du même fer; ces panneaux font partie des collections Fétis, de Bruxelles, et Ozenfant, de Lille.

SÉANCE DU 22 JUIN 1887

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. le chanoine Julien Laferrière, de Saintes, concernant des découvertes importantes faites récemment à Saintes, pendant la démolition des anciens remparts, notamment un pied de cheval en bronze et une inscription romaine.

M. Letaille communique cinquante-deux estampages de stèles puniques découvertes à Carthage et provenant de la collection du commandant Marchand.

M. l'abbé Duchesne signale une épitaphe grecque du IIe siècle, récemment découverte à Rome, dans le cimetière de Priscille. La défunte est gratifiée de veuve et de diconesse, mot qui désigne en réalité une fonction ecclésiastique, celle de diaconesse.

M. Charles Ravaisson-Mollien fait une communication sur la tunique, la ceinture et le manteau de la Junon de Samos.

SÉANCE DU 29 JUIN 1887

M. le président communique une inscription romaine envoyée de Saintes par M. Laferrière.

M. Collignon présente les calques d'une série de plaques en terre cuite, du ve siècle avant Jésus-Christ, représentant les diverses cérémonies du rituel funéraire athénien.

M. le président communique une inscription grecque rapportée de Carthage par M. Letaille, c'est une dédicace à Sérapis ; il communique aussi un fragment d'inscription latine récemment trouvé sur la route de Nîmes à Arles. M. E. Muntz entretient la Société des tissus anciens, du vi^e au ixe siècles, trouvés dans des tombeaux coptes à Akmim (Egypte).

SÉANCE DU 6 JUILLET 1887

M. Babelon annonce à la Société que M. le baron de Witte a complété le don généreux qu'il a fait au cabinet des médailles par un *aureus inédit de Victorin.*

M. Muntz continue ses communications sur les tissus du Ier siècle trouvés en Egypte dans des tombeaux coptes ; il soumet quelques spécimens de ces tissus dont la technique est absolument la même que celle des tapisseries de haute lisse.

M. de Villefosse montre en même temps d'autres tapisseries de même provenance récemment acquises par le musée du Louvre.

M. l'abbé Duchesne signale à ce sujet l'existence au ixe siècle de collections de tissus richement brodés, conservés au Latran.

M. Flouest présente à la Société la photographie d'un autel de Laraire découvert par M. Maurin, près du Nymphée ou temple de Diane à Nîmes.

M. de Laurière signale la découverte récente d'une chapelle, en Lombardie, construite en 1518, par François Ier, sur le champ de bataille de Marignan, et il donne quelques détails sur des inscriptions dont il a parlé l'année dernière.

SÉANCE DU 13 JUILLET 1887

Lettre de M. Odobesco sur les monuments récemment découverts dans la Dobrutscha.

M. l'abbé Cornaut présente une plaque de cuivre jaune émaillé du xive siècle, provenant de la châsse du b. Jean de Montmirail à Longpont (Aisne). M. Courajod fait ressortir l'intérêt de cet objet qui appartient à une catégorie dont on n'a que de rares spécimens. M. Cornaut présente ensuite une matrice de sceau et un fragment de poterie romaine : le sceau est celui de Guy Ulysse de Preneste (1199-1206), 15e abbé général de Cîteaux.

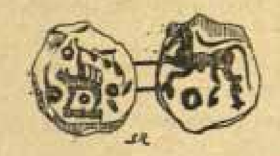
M. Babelon présente un tétradrachme d'Erétrie peu postérieur à la mort d'Alexandre ; on y voit les initiales du nom du graveur. M. Babelon entre dans quelques détails sur le monnayage d'Erétrie.

NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES ET CORRESPONDANCE

DÉCOUVERTES A HÉDOUVILLE (SEINE-ET-OISE)

M. Clozier, instituteur à Hédouville, a recueilli dans cette localité, à la surface d'un plateau cultivé, un certain nombre d'objets intéressants dont plusieurs ont été cédés par lui au musée de Saint-Germain (septembre 1887). Ce sont d'abord des instruments en silex, à savoir : une ébauche de hache polie, un nucleus et un grattoir cacholonnés, un petit grattoir circulaire de forme peu commune et une pointe de flèche à tranchant transversal. Sur le même plateau, des paysans ont découvert des monnaies gauloises et romaines que M. Clozier a soigneusement recueillies ; neuf monnaies gauloises de cette provenance et une monnaie grecque, acquises par le musée de Saint-Germain, ont été soumises à l'examen de M. Charles Robert. Ces monnaies offrent un intérêt sérieux et méritent d'être décrites avec quelque détail.

N° 1 (fig. 1). Sanglier enseigne tourné à gauche, un annelet entre son corps



et la plate-forme sur laquelle il est ajusté. Deux autres annelets placés l'un devant lui, l'autre derrière. Un autre annelet au-dessus de sa défense. Cadre de feuillages. ℞. Cheval à g., un annelet entre les jambes. Bronze concave.

Cette pièce est coulée ; les cassures qu'elle présente aux extrémités de son diamètre montrent comment on versait le métal en fusion dans une gaine présentant plusieurs matrices monétaires, réunies les unes aux autres par une rigole. — Ce type est généralement attribué aux Aulerques, mais on l'a aussi découvert dans d'autres contrées.

N° 2. Bronze des Véliocasses au type du personnage les jambes écartées et pliées, avec cheval au revers. Fruste.

N° 3. Tête : Q · DOCI. — ℞. Cheval : Q · DOCI. Argent. Pour les pièces Q · DOCI, cf. Robert, *Monnaies gauloises*, p. 48-49.

Ce denier appartient à l'époque où les Gaulois prenaient les noms des familles auxquelles ils étaient rattachés soit comme clients, soit plutôt comme leur devant d'avoir été admis à la cité romaine. Ordinairement, l'ancien nom gaulois figurait en troisième comme surnom.

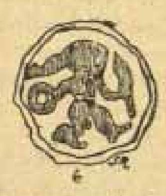
N° 4. Trois profils juxtaposés et tournés à gauche. — ℞. Cheval au galop. Légende indistincte (REMOS).

Ce bronze a été coulé par le même procédé que le n° 1.

N° 5. Tête à g. — ℞. Sanglier à gauche ; entre les jambes une tête humaine de face. Potin coulé. Exécution grossière. Cette pièce appartient au nord-est de a Gaule ; elle est attribuée aux Leuci. Commune.

N° 6. Tête à droite, à cheveux hérissés. — ℞. Cheval à gauche. Globes dans le champ. Potin coulé. Exécution grossière. Appartient comme la précédente au nord-est de la Gaule.

N° 7 (fig. 2). Gaulois, la tête chargée d'une coiffure singulière, tenant de la

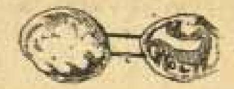


main droite un torques (ou une couronne), et de la main gauche avancée un courte lance.

℞. Quadrupède à grosse tête semblant mordre un reptile placé sous ses pieds. Dans le haut, un autre reptile (sorte de têtard?).

Bel exemplaire. Coulé. Cette pièce, qu'on a classée autrefois aux Lingons, appartient en tout cas, comme les trois précédentes, à l'Est.

N° 8 (fig. 3). Le droit présente une surface bombée au bord de laquelle on croit apercevoir des traces d'un profil humain (?).



℞. Cheval à d. ; un long appendice partant de la tête se développe au-dessus du corps. Entre les jambes trois globes. Or.

Cette pièce fait partie des monnaies qui se frappaient à une assez basse époque au delà du Rhin, dans la Transpadane et sur les bords du Danube. Il est impossible, avec les connaissances actuelles, de dire à quel peuple elle appartient.

N° 9. Bel exemplaire de l'as de Nîmes, montrant d'un côté les têtes adossées d'Auguste et d'Agrippa, avec la légende IMP · DIVI · F · P · P ·

℞. Le crocodile enchaîné à un palmier ; une couronne dans le champ. En légende, COL · NEM · La couronne qui semble suspendue au palmier a paru à divers savants porter à l'intérieur, non des feuilles comme sur son pourtour, mais les lettres ΛΙΔ, qui auraient appartenu à un calendrier égyptien et auraient donné une date. M. Charles Robert, dans sa *Numismatique du Languedoc* (période gauloise), a contesté cette lecture, tout en disant qu'il ne connaissait pas un des exemplaires sur lesquels on s'appuyait, exemplaire qui fait partie du musée de Berlin. M. Mommsen, sur la demande de M. Allmer, a examiné la pièce en question et reconnu qu'elle ne renfermait que des feuilles. Nous saisissons avec plaisir cette occasion de signaler ce détail à nos lecteurs.

Les huit premiers numéros appartiennent aux derniers temps de l'autonomie gauloise ; deux ou trois pièces sont peut-être des premiers temps de la conquête. La fabrication des pièces en potin a même duré au delà d'Auguste sui-

vant quelques numismates. Quant à l'époque qu'il faut assigner à l'as de Nîmes, nous renvoyons à ce qu'a dit M. Charles Robert dans sa *Numismatique du Languedoc*.

Nº 10. Aux pièces gauloises formant le fond de la trouvaille était joint un statère en bronze, qui paraît avoir été doré superficiellement; il est au nom d'Alexandre de Macédoine, portant le trident, marque de l'atelier d'Amphipolis. La présence d'une monnaie grecque à Hédouville prouve que les Gaulois, qui imitaient avec tant de soin les monnaies grecques, admettaient aussi les pièces grecques elles-mêmes.

— *La Gazette archéologique*, au moment où elle entrait dans la treizième année de son existence, a pris comme sous-titre celui de *Revue des musées nationaux*; elle s'est placée sous les auspices du directeur des musées nationaux. Elle aura désormais, comme directeurs effectifs, MM. Babelon et Molinier. MM. de Witte et de Lasteyrie se retirent. Préparés avant que n'eût été décidé ce changement, les deux numéros que nous avons sous les yeux (1-2) sont conformes à l'ancien modèle. En voici le sommaire :

Edm. Saglio, *Polyphème, vase peint du musée du Louvre* (pl. I). — Aug. Choisy, *Les découvertes de M. et de Mme Dieulafoy à Suse* (1er article, pl. II, couronnement en faïence des pylônes du palais d'Artaxerxès Mnémon, à Suse). — A. de Champeaux et Gauchery, *Les travaux d'architecture et de sculpture exécutés pour Jean de France, duc de Berry* (1er article, pl. III, *Le tombeau du duc Jean de Berry*). — E. Lefèvre-Pontalis, *Étude sur les chapiteaux de l'église de Chivy* (pl. IV). — C. de Linas, *Le reliquaire de Pépin d'Aquitaine au trésor de Conques* (pl. VI). — L. Palustre, *Les architectes du château de Fontainebleau* (pl. V, *La chapelle de Saint-Saturnin au château de Fontainebleau*). — Chronique. Bibliographie.

— *Bullettino della commissione archeologica communale di Roma*, quinzième année, nº 3. — C. L. Visconti, *Un bas-relief attique représentant un sacrifice offert aux Dioscures* (pl. V). — L. Cantarelli, *Le sens du mot* EMITULIARIUS, *dans les graffiti du corps de garde de la septième cohorte des vigiles*. (Ce mot, appartenant à la langue vulgaire, composé de ἡμι pour ἥμισυς, demi, et *tulo*, désignerait celui « qui fait la moitié du travail ».) — L. Borsari, *Le groupe des édifices consacrés au soleil dans l'enceinte des jardins de César*. — G. Gatti, *Découvertes relatives à la topographie et à l'épigraphie de Rome*.

— Dans le premier cahier de la seconde année du *Jahrbuch des kaiserlich deutschen archæologischen Instituts*, qui remplace les *Annali*, M. le professeur Michaëlis, de Strasbourg, vient de consacrer une très intéressante notice à la mémoire de Guillaume Henzen (*zur Erinnerung an Wilhelm Henzen*), premier secrétaire de l'Institut de correspondance archéologique. Elle est écrite avec beaucoup de délicatesse et d'émotion; tous ceux qui ont connu M. Henzen ne pourront que s'associer à l'hommage ici rendu; Henzen était de ceux qui inspirent l'estime et le respect à tous ceux qui les approchent. — G. P.

— *Bulletin de correspondance hellénique*, 1887, nº 3 : Ch. Diehl et G. Cousin, *Inscriptions de Lagina*. (Suite de ce recueil de textes qui fournit tant de

renseignements curieux sur la vie d'une des provinces orientales de l'empire et sur le culte local de l'un de ses principaux sanctuaires.) — B. Latyschew, *Inscription de Chersonésos.* (M. L. qui a publié, aux frais de la société russe d'archéologie, tout un volume des *Inscriptiones antiquæ oræ septentrionalis Ponti Euxini*, veut bien donner au *Bulletin* de notre école les principales inscriptions de la même région qui, récemment découvertes, formeront, quand elles seront plus nombreuses, un second volume. Le texte qu'il publie aujourd'hui donne le nom d'un nouveau légat de la Mésie inférieure, Sextus Octavius Fronto, qui a gouverné cette province sous le règne de Domitien.) — G. Radet, *Notes de géographie ancienne, Attaleia de Lydie.* (M. R. fixe l'emplacement de cette ville à l'aide d'une inscription inédite.) — Holleaux, *Fouilles au temple d'Apollon Ptoos*, Pl. VIII. (M. H. continue l'étude de cette série des Apollons archaïques à laquelle appartiennent les figures qu'il a tirées de ses fouilles.) — Lechat, *Fouilles au Pirée sur l'emplacement des fortifications antiques.* (Cette étude, qui donne d'utiles renseignements sur les défenses du Pirée, est accompagnée d'un plan.) — Contoléon, *Inscriptions inédites de provenances diverses.* — Bibliographie : Albert Martin, *Les cavaliers athéniens.*

— *Mittheilungen des Kaiserlich deutschen archæologischen Instituts. Athenische Abtheilung*, t. XI, 3e cahier : F. Duemmler, *Communications au sujet des îles grecques.* IV. *Les plus anciennes nécropoles de Cypre* (3 planches). — H. G. Lolling, *Inscriptions de Lesbos*, avec un appendice par Petersen. — W. Dœrpfeld, *Le temple de Corinthe* (pl. VII et VIII). — E. Petersen, *Statues d'Athéné provenant d'Épidaure* (une vignette). — Mélanges : H. G. Lolling, *L'hérôon d'Égée, à Athènes.* — H. Heydemann, *Vase peint de Béotie.* — O. Rossbach, *Sur une poterie d'Athiénau.* — E. Loewy, *Inscriptions de Mughla.* — W. Dœrpfeld, *Fouilles sur divers points de la Grèce.*

— *Mittheilungen des k. d. archæologischen Instituts. Athenische Abtheilung*, t. XI, quatrième cahier : W. Dœrpfeld, *Le vieux temple d'Athéna sur l'Acropole d'Athènes.* (Planche supplémentaire jointe à l'article. Deux planches in-folio ont paru dans les *Denkmäler.*) — E. Studniczka, *Rapprochements opérés dans le musée de l'Acropole* (pl. IX). Complète plusieurs statues en reconnaissant les rapports, non encore soupçonnés, de divers fragments.) — J. Boehlau, *Persée et les Grecs* (pl. X, une pyxis d'Athènes). — E. Petersen, *Figures archaïques de Niké* (pl. XI). — B. Schuchhardt, *Kolophon, Notion et Klaros.* (L'emplacement de ces trois villes ioniennes est fixé avec certitude pour la première fois.) — H. G. Lolling et P. Wolters, *Le tombeau à coupole près de Dimini.* (Ce monument, tout voisin de Volo, reproduit, à peu de chose près, les dispositions de celui de Menidi, et on y a trouvé les produits de la même industrie.) — Mélanges : R. Bohn, *Tour d'une ville de la banlieue de Pergame* (pl. XII). — F. Dümmler et H. Svoboda, corrections et additions à des articles précédents. — P. Wolters, Κύλινδρος τετράγωνος. — F. Studniczka, *L'inscription des artistes Atotos et Argéiadas.* — H. G. Lolling, *Inscriptions métriques à Larissa.* — Découvertes et bibliographie.

— *Proceedings of the society of biblical archæology*, 5e séance, 1er mars 1887 : Prof. E. Amélineau : *Sur la version égyptienne, en dialecte thébain, du livre de*

Job. — Miss G. Goning, *La Caaba et la mosquée de la Mecque.* — A. Macalister, *Une inscription égyptienne de la treizième dynastie au musée national de Dublin.* — Robert Brown junior, *Sur les noms que portait la constellation de la Grande Ourse dans les langues anciennes de la vallée de l'Euphrate.* — Rev. C. J. Ball, *La structure métrique de Qînôth. Le livre des Lamentations, arrangé d'après les mesures originales.* — Rev. C. J. Ball, *Note additionnelle à l'article sur les inscriptions de Hamath.* (*Proceedings*, février 1887.) — Ph. Berger, *Inscriptions découvertes à Cypre.* (*Proceedings*, février 1887.)

— M. de Clercq continue, avec une activité à laquelle nous ne saurions trop applaudir, la publication du *Catalogue méthodique et raisonné* de son admirable collection. Le premier volume, entrepris avec la collaboration de M. Menant, doit comprendre les cylindres orientaux, cachets, briques, bronzes, bas-reliefs. Le premier fascicule de la troisième livraison vient de paraître; comme les précédents, il comprend à la fois de belles planches exécutées par le procédé Dujardin (XXIII à XXIX) et le texte qui explique les sujets et les inscriptions (feuilles 16 à 22). La traduction des textes les plus importants a été fournie par M. Oppert.

— *Bulletin épigraphique* dirigé par Robert Mowat, 6e année, n° 6 : P.-Ch. Robert, *Observations sur deux inscriptions du nord-est de la Gaule.* — R. Mowat, *Deux inscriptions inédites de la Gaule, d'après des communications de Léon Renier.* — A. L. Delattre, *Inscriptions latines de Carthage* (suite). — R. Mowat, *La* DOMUS DIVINA *et les* DIVI (supplément). — R. Mowat, *Supplément au mémoire de C. de la Berge sur l'organisation des flottes romaines.* — *Correspondance :* M. l'abbé le Louet (inscription de Rome); M. Aurès (inscription gauloise de Saint-Cosme); M. Cerquand et M. Deloye (inscription gauloise d'Orgon). — *Bibliographie* par R. Mowat. — *Revues et journaux périodiques. Académies et corps savants. Chronique et nécrologie. Errata et addenda. Table des matières. Table analytique.*

— M. Adolf Michaëlis, le savant professeur d'archéologie qui enseigne aujourd'hui à Strasbourg, vient de fournir un intéressant appendice à la seconde édition de l'ouvrage justement estimé d'Arnold Schæfer, *Demosthenes und seine zeit.* Ces pages, où l'on retrouve toutes les qualités de science et de goût qui ont fait la réputation de l'historien du Parthénon, sont intitulées : *Die Bildnisse des Demosthenes.* Elles s'ouvrent par un catalogue très complet de toutes les images connues de l'orateur athénien, statues, bustes, bas-reliefs, pierres gravées. Vient ensuite une rapide étude des plus importants de ces monuments, étude qui conduit l'auteur à faire remonter le type qu'ils reproduisent plus ou moins fidèlement à la statue que, sur la proposition de Démocharès, le peuple athénien fit exécuter par Polyeuktos, pour la placer sur l'agora; on remarquera surtout l'ingénieuse explication par laquelle il concilie ce que Plutarque nous apprend au sujet de la position des mains dans cette figure avec le mouvement, un peu différent, que donnent les répliques de la statue qui sont arrivées jusque dans nos collections. La conjecture, pour paraître subtile au premier abord, n'en est pas moins très vraisemblable.

BIBLIOGRAPHIE

Histoire de l'art dans l'antiquité, par MM. Perrot et Chipiez. Tome III, Phénicie-Cypre, 921 p. in-4; tome IV, Sardaigne-Judée-Asie-Mineure, 833 p. in-4. Paris, 1885-1887.

L'*Histoire de l'art dans l'antiquité*, menée par une plume infatigable, parcourt d'un pas à la fois régulier et rapide les étapes de sa longue carrière. Le troisième et le quatrième volume sont consacrés aux petits peuples de l'Asie antérieure qui, et par leur position géographique et par l'âge de leur civilisation, ont servi d'intermédiaires entre les grandes nations orientales (Égypte-Assyrie) et la Grèce.

Voici d'abord les Phéniciens, race industrieuse, avide de gain et peu soucieuse d'esthétique. L'étroite bande de terre où ils se sont établis vers le xxe siècle avant notre ère contient leurs ports et leurs ateliers; mais ils habitent ou rôdent dispersés sur tout le pourtour de la Méditerranée, partout trafiquant et augmentant au besoin leurs bénéfices par des rapines, important et exportant pêle-mêle les marchandises de toute sorte et les idées de toute provenance. Si l'historien veut savoir quelle place l'art a tenue dans cette vie affairée, il ne peut se contenter d'observer les Phéniciens chez eux; il faut qu'il les suive sur tous les rivages où ils installent leurs factoreries, qu'il organise une vaste enquête, explorant à tâtons, sans textes pour le guider, toujours exposé à se méprendre sur la provenance des débris qu'il examine, et, quand le doute est levé de ce côté, risquant de n'avoir sous la main que le produit d'une industrie sans caractère personnel, sans autre goût que celui de sa clientèle. C'est ce pénible labeur que M. Perrot a entrepris et mené à bonne fin; il y a consacré le troisième volume tout entier, et même — en considérant la Sardaigne comme une annexe de la Phénicie — une partie du quatrième, soit 1,028 pages de texte, 762 gravures sur bois et 10 planches hors texte.

A première vue, ce développement si ample paraît hors de proportion avec la matière, et l'effort avec le résultat; car on pressent dès le début la conclusion, à savoir que « les Phéniciens n'ont ouvert aucune voie qui fût vraiment nouvelle » (t. IV, p. 728). Un peuple qui s'est confectionné une religion avec des divinités chaldéennes et une pointe de symbolisme égyptien ne peut pas avoir eu, en fait d'art, plus de prétention à l'originalité. Il a dû emprunter de toutes mains, éliminant les difficultés, assouplissant les règles incommodes et ne les observant guère que pour donner à ses produits la valeur d'une contrefaçon. L'art phénicien, c'est presque toujours de l'industrie, et de l'industrie qui ne dédaigne pas la « pacotille ». Mais l'inventaire de la succession des Phéniciens, notablement grossie par les fouilles de Cypre, n'a pas encore été fait, et quand M. Perrot aurait cédé à l'attrait de l'inédit — attrait irrésistible pour un archéologue — je ne me sentirais pas le courage de le lui reprocher. L'histoire n'est jamais trop « documentée » au gré de nos contemporains. Au fond, la question qui se pose au cours de ces deux volumes, c'est la question

des origines de l'art gréco-italique : on voit, pour ainsi dire, se disséminer sur les plages occidentales des germes qui doivent lever. Cypre nous montre déjà à l'œuvre un art hybride qui n'arrive pas à se créer un tempérament original, mais qui s'y essaye. Quand viendra le moment de déterminer comment et dans quelle mesure le génie grec, par exemple, s'est prévalu ou affranchi des traditions antérieures, le problème se trouvera à demi résolu avant d'avoir été directement abordé. M. Perrot tirera ainsi parti plus tard des longs circuits qu'il vient de faire en compagnie des Phéniciens, des Cypriotes et des Hétéens ; il aura acquis le droit de se hâter.

On se retrouve facilement dans les divisions méthodiques d'un plan qui reste partout le même. L'architecture est le support des arts décoratifs. Comment les Phéniciens bâtissaient-ils leurs maisons, leur tombe, leurs temples? L'architecte dépend tout d'abord de ses matériaux. Les Phéniciens n'avaient pas chez eux les pierres dures de l'Égypte, mais ils n'ont pas eu besoin, comme les Assyriens, de recourir à la brique ; ils disposaient d'un tuf calcaire de qualité médiocre, qui se laissait aisément débiter en blocs énormes, sans grande dépense de temps et de main-d'œuvre. En gens économes, les Phéniciens utilisaient aussi les menus morceaux et mêlaient aux assises colossales des lits de moyen appareil. Ils ne se souciaient guère plus de marquer dans leurs bâtisses l'autonomie des divers membres; on trouve chez eux des maisons monolithes, des portes découpées dans une seule pierre, des colonnes dont le fût et le chapiteau sont taillés dans le même bloc. L'emploi des grands matériaux dispensait de la voûte et a fait prédominer partout les lignes horizontales. Les moulures et motifs ornementaux sont de style égyptien, avec quelques emprunts faits à l'Assyrie.

La tombe, si prompte aux confidences en Égypte, est muette en pays phénicien : point d'inscriptions, rien non plus qui nous renseigne sur l'idée que les Phéniciens se faisaient des destinées d'outre-tombe. Un puits foré dans le roc ; au bas, des « fours » où le cadavre entrait la tête en avant et reposait dans un simple linceul. Les sarcophages de pierre et de terre cuite et les cercueils en bois ne furent en usage qu'à une époque relativement récente. Eschmounazar était un contemporain d'Alexandre, et son sarcophage de basalte a été acheté en Égypte. Le Phénicien ne paraît pas avoir senti le besoin d'encombrer son tombeau de toutes les figurations que la prévoyance de l'Égyptien destinait à entretenir la vie de son « double » ; quelques statuettes de divinités, des chars en terre cuite, voilà à peu près tout ce qu'ont fourni les sépultures de la Phénicie (Arad-Sidon-Tyr-Byblos), de Cypre, d'Afrique et de Sardaigne.

Les dieux n'étaient pas plus exigeants que leurs adorateurs. Un tabernacle au milieu d'une grande cour à ciel ouvert et close constitue la partie essentielle du temple phénicien. C'est une disposition que rappellent les vastes péribolés des sanctuaires grecs de l'Asie-Mineure et les jardins des mosquées musulmanes. En fait de temples, il ne reste plus rien à la « sainte Byblos » ; Arad, Cypre, Gaulos, Malte ont offert quelques spécimens, parmi lesquels les absides elliptiques de Malte méritent une mention spéciale.

Tout compte fait, en dehors des grands travaux d'utilité publique, puits,

citernes, fortifications, les Phéniciens bâtissaient peu, et, dans leurs constructions, ne visaient pas beaucoup plus à la solidité qu'à l'élégance.

Les sculpteurs aussi n'ont été que de médiocres émules des artistes égyptiens, assyriens et grecs. Ils maniaient plus volontiers l'ébauchoir que le ciseau. Aussi ne se sont-ils décidés que fort tard à tirer du dehors les pierres dures qui exercent et récompensent la patience de l'artiste. Du reste, ils travaillaient surtout pour l'exportation; les œuvres massives les tentaient peu, et le colossal n'était point du tout leur affaire. Le bronze et la terre cuite décorée au pinceau permettaient, au contraire, à ces ateliers d'art industriel ou d'industrie artistique de hâter la production et de pousser la vente. Quelques ivoires, sculptés d'une façon assez sommaire, attestent que les Phéniciens ne prodiguaient pas la main-d'œuvre, même aux matières d'une grande valeur intrinsèque. Cependant, les œuvres de la sculpture phénicienne ont joué dans l'histoire de la civilisation un rôle bien supérieur à leur mérite. Les « idoles » transportées en tous lieux par le commerce communiquaient aux acheteurs les idées qu'elles symbolisaient, ou suggéraient à leur ignorance ingénieuse des mythes auxquels les imagiers n'avaient nullement songé. Plus d'un type divin, parti de Tyr ou de Paphos à l'état d'ébauche informe, a pris pied ainsi sur le sol où l'art des Phidias et des Praxitèle devait lui prêter plus tard une beauté souveraine.

La céramique phénicienne ne nous est guère connue. A en juger par les produits de l'art cypriote, qui n'est déjà plus phénicien et demeure encore barbare, ce n'est pas de ce côté non plus que les Phéniciens ont fait preuve de virtuosité. Il n'en est pas de même de la verrerie et de l'orfèvrerie. Si les Phéniciens n'ont pas, comme on l'a cru, inventé le verre, ils l'ont travaillé et décoré avec une habileté telle qu'ils ont découragé la concurrence et se sont fait de ce genre de fabrication comme un monopole. De même, leurs fabricants de bronzes et de meubles, leurs armuriers, leurs orfèvres, leurs joailliers, sans sortir des procédés courants, ont su rester, pendant cinq ou six siècles, les fournisseurs ordinaires des riverains de la Méditerranée.

La formule du génie phénicien, telle qu'elle se dégage de ce long et minutieux inventaire, pourrait se résumer ainsi : peu d'art et beaucoup d'industrie, art et industrie réglant leur activité non pas sur les besoins de la consommation locale, mais sur les exigences autrement étendues d'un commerce cosmopolite.

En passant de la Phénicie à la Sardaigne, pays bordé de factoreries tyriennes, occupé en partie par les Carthaginois, on ne fait qu'une excursion épisodique, au bout de laquelle on compte rejoindre la grande route. Cependant, cette excursion nous mène plus loin qu'on n'aurait cru tout d'abord. Qu'est-ce que ces tours massives en forme de cône tronqué, qu'on appelle *nouraghes* en Sardaigne, où on les trouve disséminées par milliers, *talayots* aux Baléares? Seraient-ce des tombeaux? Mais il en est qui ont des chambres superposées, desservies par un escalier, et on n'y a jamais trouvé de restes humains. Des temples ou des maisons? Mais l'intérieur n'est pas éclairé, et on n'y entre qu'en rampant. Des phares ou tours à signaux? La plupart sont loin de la mer, et toutes ne sont pas sur des hauteurs. Admettons avec M. Perrot que ce soient

des lieux de refuge où une population disséminée pouvait se concentrer et s'abriter en cas d'alerte. Qui les a construits? Sans doute un premier ban de colons venus d'Afrique ou d'Ibérie et en lutte avec la population indigène, peu à peu refoulée vers le centre et l'est de l'île. Même au contact des Phéniciens et sous la domination de Carthage, les tribus insulaires gardèrent leurs habitudes rustiques. Les Phéniciens tenaient à exploiter, nullement à instruire leurs clients. Aussi, l'esthétique n'a rien à voir avec ce que M. Perrot appelle poliment « l'art rudimentaire » des Sardes. Les statuettes de bronze fondues par ces trop naïfs artistes sont des « documents », je le veux bien; mais ces embryons informes, qui font songer aux dessinateurs de l'âge du renne, tiennent ici beaucoup de place. Regardons et passons, emportant avec nous la conclusion de l'auteur, à savoir que le monde occidental aurait vieilli dans une longue enfance, si les Grecs, vers le VIIIe siècle avant notre ère, « n'étaient venus prendre la suite des affaires de la Phénicie ».

Le livre suivant (tome IV, livre 5) nous ramène aux alentours du Liban. La Palestine confine à la Phénicie; les Juifs sont, par la race, les « cousins » des Phéniciens, et, au point de vue de l'art, leurs tributaires. Il n'y a pas d'art israélite; le *Décalogue* a proscrit les images, et tout l'effort de l'architecture en ce pays s'est borné à la construction d'un temple bâti à l'entreprise par des artistes phéniciens. Pour qui ne le contemplait pas avec les yeux de la foi, ce temple, dont il n'est pas resté le moindre vestige, a dû faire assez médiocre figure sur la colline de Sion. M. Chipiez a pourtant entrepris de le restituer d'après les textes bibliques et des inductions tirées de l'analogie. Mais comment essayer de comprendre un édifice qui résume toute la religion d'Israël sans connaître cette religion, qui fait corps elle-même avec l'histoire des Hébreux? M. Perrot, qui excelle à esquisser à larges traits l'histoire des civilisations, résume en quelques pages ce que l'« Histoire sainte » contient d'histoire vraie. On voit ainsi, après une période d'invasion ou plutôt d'infiltration lente en pays cananéen, la fédération des tribus israélites se serrer autour du trône de David et le monopole religieux du Temple, né avec la royauté, s'incorporer à la Loi elle-même par l'action voulue et habile de la caste sacerdotale. Faisons le tour de la colline encombrée de remblais qui porte aujourd'hui encore une « enceinte sacrée » (Haram-ech-Chérif). Les murs de soutènement du Haram, bâtis en gros blocs de calcaire, à bossages et refends, datent d'Hérode, qui a donné à la plate-forme ses dimensions actuelles; la « Porte Dorée », avec ses arceaux et ses coupoles, est plus récente encore; c'est l'œuvre des Byzantins : il ne reste pas une trace authentique des travaux de Salomon. MM. Perrot et Chipiez, sur ce point, balaient avec les arguments de M. de Vogüé les illusions de M. de Saulcy. Et le temple? Il y a eu trois temples, successivement construits à la même place, celui de Salomon, détruit par Nabuchodonosor, celui de Zorobabel et celui d'Hérode, et, sur le mieux connu des trois, on n'a guère que des phrases admiratives. M. Chipiez prend ici un parti héroïque : c'est de construire le temple idéal décrit par Ézéchiel. Il réussit à démontrer que ce rêve du vieux prêtre déporté peut se tenir debout et que l'imagination du voyant, incapable de créer une œuvre d'art et rivé à la tradition, a dû suivre,

à la règle et au cordeau, le plan du premier Temple. On n'a à craindre, de ce côté, que les défaillances de sa mémoire. La fiction n'intervient que dans le plan des dépendances, où Ézéchiel veut loger magnifiquement les prêtres aux dépens des rois, expulsés de la montagne sainte. Ce postulat une fois accepté, il ne reste plus qu'à admirer l'habileté consommée avec laquelle M. Chipiez, s'aidant de tous les indices utilisables, a poursuivi et achevé jusque dans le détail la restauration de ce Temple, y compris le mobilier et la décoration. On nous met sous les yeux, en plan et en élévation, l'édifice que l'on plaçait jusqu'ici à côté des chimères impondérables de la Jérusalem céleste. Si défiant que je sois à l'égard des restitutions conjecturales, j'avoue que je résiste mal à toutes ces séductions de la plume et du crayon. En attendant que je sois convaincu, je me sens déjà persuadé. A défaut du vrai, il ne faut pas dédaigner le vraisemblable.

Si le temple est un produit de l'art phénicien, la tombe juive manque tout autant d'originalité. C'est un simple caveau, avec des « fours à cercueil », sans ornements ni inscriptions, « une forme secondaire et inférieure de la tombe phénicienne ». On sent que l'on est dans un pays où le culte des morts passait pour un commencement d'idolâtrie.

Les paragraphes consacrés à l'architecture religieuse (en dehors du temple de Jérusalem) et civile, à la sculpture — celle qui a bravé la proscription — à la peinture et aux arts industriels, constituent, en somme, un appendice à l'histoire de l'art phénicien ou « sémitique ». Les Juifs ne se sont jamais émancipés de la tutelle phénicienne; les marchandises débitées dans les bazars de Samarie et de Jérusalem étaient fabriquées en Phénicie même ou d'après les procédés des artistes phéniciens. M. Perrot insiste sur ce point; il tient à bien convaincre le lecteur que les excursions faites en Sardaigne et en Judée n'ont pas été menées à l'aventure, et que cette multiplicité de faits se groupe aisément autour d'une idée maîtresse, l'idée que les Sémites de l'Asie occidentale — les Phéniciens au premier rang — ont tiré à eux, associé et dirigé vers les régions lointaines les deux courants de traditions artistiques issus de l'Égypte et de la Chaldée.

En avons-nous fini avec ces vulgarisateurs intermédiaires, aux mains desquels l'art, en fin de compte, se rapetisse et s'amoindrit? Pas encore. Un coup d'œil jeté sur la carte de l'Asie-Mineure nous montre que, des rives de l'Euphrate aux bouches de l'Hermos et du Méandre, il a dû s'établir un « courant civilisateur » qui n'a pu cheminer à travers le vide. Sur ce plateau central, il y avait place pour un grand peuple qui, ignoré des Grecs, inconnu encore il y a quelques années, excite aujourd'hui au plus haut degré la curiosité des érudits, le peuple des Hétéens ou Hittites (Khetas). Des inscriptions non déchiffrées encore ont révélé son existence; on s'est aperçu alors que son nom figurait dans la *Genèse*, et on a même retrouvé quelques incidents de son histoire dans les textes égyptiens et chaldéens. On sait que les Hétéens ont défendu longtemps leur indépendance contre les rois de l'Égypte et de l'Assyrie; que Cadech, ville forte voisine de l'Oronte, a barré le chemin aux armées des Pharaons, et que Gargamich ou Carchémis sur l'Euphrate n'a pas cédé du premier coup aux efforts des rois de Ninive.

Les Hétéens n'ayant peut-être jamais été groupés en un seul corps de nation, M. Perrot étudie successivement les différentes régions de leur habitat : la région orientale, de l'Euphrate au Taurus, et la région occidentale, au-dessus du Taurus. Chez les Hétéens orientaux, l'influence de l'art assyrien est évidente. Le Deunuk-Tach, vaste enceinte qui doit avoir été le sanctuaire du Baal de Tarse, est orienté par les angles comme les temples assyriens : les sculpteurs hétéens n'ont guère fait que tailler, sur leurs dalles de basalte, des bas-reliefs destinés, comme en Assyrie, à la décoration des murailles. Ils ne se risquent pas plus à traiter le nu que la ronde bosse. Leurs personnages sont amplement vêtus et coiffés de mitres bizarres, parmi lesquelles l'œil, habitué aux contours disgracieux, rencontre sans trop de surprise le prototype du chapeau cylindrique arboré par la civilisation moderne.

Avec les *Hétéens* de Cappadoce — les Ptériens d'Hérodote — M. Perrot entre pour ainsi dire dans son domaine particulier : c'est un terrain qu'il a exploré en 1862, qu'il connaît à fond et où il retrouve à chaque pas des souvenirs personnels. Nous voici enfin dans l'Asie-Mineure proprement dite, assez loin encore de la mer Égée vers laquelle, on le sent bien, s'achemine solennellement l'*Histoire de l'Art*. Ce n'est pas que la « Ptérie » nous réserve de bien vives jouissances esthétiques : les Hétéens occidentaux n'ont pas dépassé leurs frères d'Orient. Cependant, les ruines de la capitale anonyme qui se survit dans le village de Boghaz-Keuï, et surtout les bas-reliefs de son sanctuaire d'Iasili-Kaïa, méritent qu'on s'y arrête. Sur les parois des rochers calcaires qui forment la clôture de cette enceinte irrégulière, consacrée sans doute à Ma (Cybèle) et Atys, se déroulent des processions qui font songer aux pompes panathénaïques de la frise du Parthénon. A quelques lieues de Boghaz-Keuï, au village d'Euiuk, des sphinx et des bas-reliefs en granit trachytique, adossés à un tertre quadrangulaire orienté par ses diagonales, posent un nouveau problème. Il y avait là un palais de plan assyrien, de style mixte, plus ancien probablement que les ruines de Boghaz-Keuï. L'art y est, en tout cas, plus grossier encore, ou, pour employer un euphémisme familier à notre auteur, « plus naïf ». Autant qu'on peut le conjecturer par le caractère de la décoration et par ce qu'on sait des communautés théocratiques subsistant plus tard dans le Pont et la Cappadoce, ce palais devait être la résidence du chef religieux de la Ptérie, voisin et rival du souverain temporel qui trônait à Boghaz-Keuï.

Si l'on joint à ces « trop rares débris » le tombeau de Gherdak-Kaïasi, de style grécisant et d'époque incertaine, on a à peu près épuisé l'inventaire des œuvres laissées par les Hétéens en Ptérie. Subjugués par Crésus et bientôt incorporés à l'empire perse, les Hétéens disparaissent de l'histoire : « la Ptérie ne renferme ni inscriptions, ni monuments d'architecture et de sculpture que l'on puisse attribuer à la période intermédiaire entre le règne de Cyrus et la conquête romaine. » Aussi M. Perrot cherche-t-il dans les pays d'alentour, en Lycaonie, en Phrygie, en Lydie, les moindres traces de la civilisation ou de l'influence hétéenne. Je ne le suivrai pas dans ces patientes investigations, qui n'aboutissent pas, en somme, à relever dans notre estime l'art hétéen. Élèves médiocres de leurs voisins du sud et de l'est, les Hétéens « gardent en propre

une facture particulière, plus sommaire et plus rude que celle de leurs maîtres ». Ce genre d'originalité n'est pas des plus enviables.

Cependant, les Hétéens n'ont pas été en tout de simples imitateurs. M. Perrot revendique pour eux « l'honneur singulier d'avoir été les premiers inventeurs du système de signes d'où a été tiré le premier alphabet qui ait servi à mettre par écrit les mots de la langue d'Homère et d'Eschyle ». Les hiéroglyphes hétéens ou hittites paraissent bien, en effet, avoir donné naissance à l'alphabet cypriote, qui a soutenu jusqu'au temps des Ptolémées la concurrence avec l'alphabet phénicien. A ce propos, je ne sais si l'explication donnée par M. Sayce de l'habitude qu'avaient les Hétéens d'écrire en relief est aussi satisfaisante que le pense M. Perrot. Est-il besoin de supposer que les Hétéens se sont accoutumés d'abord à écrire au repoussé sur des plaques de métal et qu'ils ont gardé le relief, devenu pourtant laborieux et disgracieux, sur la pierre ? Il me semble que l'hiéroglyphe étant la représentation d'un objet symbolique, les Hétéens se sont simplement arrêtés à la façon la plus naturelle, la plus concrète, de figurer les choses palpables ; la gravure en creux du contour est une abstraction que n'a point imaginé ou dont ne s'est pas contenté le réalisme de l'art indigène.

Une analyse aussi sommaire ne peut donner qu'une idée bien imparfaite de tout ce que contiennent de faits et d'aperçus, de richesses descriptives et historiques — pour ne rien dire des gravures — les deux volumes dont j'achève la lecture. J'y ai retrouvé avec un nouveau plaisir le genre de mérite que je prise le plus et dont on s'avise le moins quand il s'agit d'un ouvrage scientifique, le souci du bien dire, la marque de l'écrivain. Dès qu'il peut se dégager de ces énumérations, descriptions techniques et expertises, que lui impose le désir de verser au procès toutes les pièces du dossier, M. Perrot montre qu'il est, lui aussi, un artiste. Qu'il s'agisse de mettre en lumière les traits caractéristiques d'une civilisation ou de reconstituer le milieu dans lequel elle a évolué, le style se colore; la langue, partout abondante et pure, prend plus d'éclat et de sonorité. Ceux qui ont lu, par exemple, la description de l'Asie-Mineure (tome IV, p. 571-595), thème qui avait déjà si heureusement inspiré M. Curtius, n'ont pas besoin de comparer M. Perrot aux autres ou à lui-même pour apprécier son talent d'écrivain. L'*Histoire de l'Art* échappera par là à la destinée commune des répertoires scientifiques, que le progrès des connaissances met tôt ou tard hors d'usage : même les bons livres passent, les beaux livres demeurent.

A. Bouché-Leclercq.

Camille Jullian, **Inscriptions romaines de Bordeaux**, t. I, in-4. Bordeaux, 1887; 616 pages, bois intercalés dans le texte et planches en héliogravure.

Le volume de M. Camille Jullian comprend toutes les inscriptions païennes trouvées à Bordeaux même. Un autre volume donnera les inscriptions chrétiennes de cette ville et les inscriptions païennes et chrétiennes découvertes sur d'autres points du territoire des *Bituriges Vivisci*. La description se termi-

nera par les inscriptions étrangères entrées dans les collections bordelaises et par les inscriptions fausses de diverses origines.

Bordeaux est d'une richesse remarquable en monuments et en textes antiques, et M. Camille Jullian un des interprètes les plus heureux de la science épigraphique : champ plus vaste ne pouvait être livré à explorateur plus habile.

J'ai consacré diverses publications aux inscriptions de Bordeaux ; c'est donc en connaissance de cause que je constate ici combien l'auteur a développé, dans ce travail, de qualités différentes : il s'est montré ingénieux, pénétrant, et, à la fois, plein de méthode. On trouvera, dans ce premier volume, des renseignements précieux sur la géographie, l'histoire et l'organisation administrative des provinces de l'empire. J'ajoute que les textes si bien étudiés du *Corpus* bordelais, rendront de grands services aux hommes qui comparent, au point de vue du style et de la grammaire, le latin des inscriptions toujours précis et direct, avec la langue littéraire plus souple, plus ornée, mais où, parfois, la pensée n'arrive pas aussi nettement au but.

Le gros volume que je viens de lire m'a paru excellent, et c'est à peine si deux ou trois points de détail ont laissé des doutes dans mon esprit.

P. VIII. M. Jullian remarque que « les noms les plus répandus sont ceux qui, comme *Cintugenus* ou *Cintugnatus*, signifient, en celtique, premier-né, tandis que les noms romains les plus fréquents sont les dérivés de *Secundus* », et il en conclut que « le premier-né dans une famille recevait à Bordeaux un nom gaulois, le cadet un nom romain. » Cet usage assez singulier ressort-il réellement des textes bordelais ? Il est dangereux de tirer de certaines observations des conclusions trop générales.

P. 104. Malgré tous les arguments invoqués par M. Jullian, je persiste à croire que l'inscription de Gordien Ier est d'origine africaine. Il est en effet bien difficile de savoir exactement aujourd'hui où la pierre a été rencontrée, et M. Jouannet a pu être induit en erreur sur le fait de sa présence dans le massif d'un mur romain. N'a-t-on pas cru longtemps que des inscriptions apportées jadis à Paris, oubliées plus tard au fond d'une cave, puis retrouvées lors d'une démolition, provenaient des fondations mêmes de la maison ? On sait que le musée de Toulon renferme la moitié d'une pierre dont l'autre partie est encore à Sétif, et que des objets venant d'Orient ont été, à diverses époques, apportés au musée de Marseille. Des faits analogues ont été constatés dans les musées d'Italie. Le commerce de Bordeaux avec la Méditerranée est depuis longtemps fort actif, et la pierre de Gordien, quelque lourde qu'elle soit, a fort bien pu être chargée comme lest par un vaisseau retournant dans cette ville. Pour expliquer comment l'inscription de Gordien Ier présente des caractères paléographiques incontestablement transméditerranéens, l'auteur est obligé de supposer qu'un Africain, un lapicide sans doute, se serait trouvé à Bordeaux au moment où on y apprit l'avènement de Gordien Ier et qu'il se hâta de graver cette inscription avec des caractères de la forme usitée dans son pays. C'est là une supposition quelque peu gratuite. Reste la nature de la pierre, qui trancherait la question ; mais l'enquête géologique

a-t-elle été dirigée par des hommes spéciaux et sait-on pertinemment si des roches analogues n'existent pas en Afrique?

P. 143. A la première ligne de l'inscription si obscure du *Civis mensiacus*, l'auteur voit C. AVRILIVS. Il faut pour cela admettre qu'un lapicide, ayant oublié la lettre C, indiquant le prénom du personnage, l'avait, ce qui est peu vraisemblable, mise après coup dans l'ouverture de l'V, à la fin du nom, en empiétant sur le jambage de droite, au lieu de l'ajouter à une place vide au commencement de la ligne, par exemple au-dessus de l'A ou entre les lettres D M. Le défunt était soldat d'un corps de troupe qu'il s'agit de déterminer. Or, le texte porte, d'après M. Jullian, OIIIIIŌEMINOOR. L'auteur, pensant que le graveur du texte a employé alternativement des capitales et des lettres cursives, croit pouvoir décomposer le groupe, qui précède la lettre E, en quatre éléments, dont il indique ainsi dubitativement la valeur :

OI = D,
II = E,
I = L,
IŌ = G.

ce qui lui donne, en joignant le G au mot *eminoor*: DE L(*egione*) GEMINOOR (*um*). Je sais que les soldats d'une légion *gemina* ou *gemella*, c'est-à-dire formée de deux autres [1], pouvaient très bien être désignés sous le nom de *Gemini*; mais j'avoue que l'interprétation des cinq hastes et des deux annelets me paraît inadmissible. Parmi les légions *Geminae* dont un détachement pouvait se trouver à Bordeaux aux basses époques, M. Jullian incline pour la XIII[e], qui était sur le Danube. C'est sans doute par suite d'une erreur d'impression que le développement, écrit p. 143 en tête de l'article, indique la 1[re] légion : *miiiles de l(egione) i Geminor(um)*. M. Jullian admet avec raison, comme je l'avais fait, à la dernière ligne, CONM(*ilitones*) au lieu de CON(*iux*) M(*arito*).

P. 467. Une figurine en terre placée dans un petit temple, sur le fronton duquel on lit *Allusae ma[nu]*, est comparée par l'auteur aux déesses-mères de la période gallo-romaine; mais les représentations de ces déesses sont généralement fort grossières. Ici la figurine est de bon style; la femme nue qu'elle représente, une main sur la poitrine et la chevelure formant au sommet de la tête deux coques élevées, rappelle plutôt la Vénus orientale des basses époques, dont M. Léon Heuzey nous a donné plusieurs représentations dans son catalogue du musée du Louvre. Un petit monument tout semblable à celui de Bordeaux, mais sans aucun nom de potier, a été découvert à Gien et se trouve au musée de Douai; il a été publié, en 1884, dans le *Bulletin des Antiquaires de France*, par M. R. Cagnat qui, lui aussi, y voit une Vénus. Au reste les Mères gallo-romaines et les Vénus rentrent plus ou moins, les unes et les autres, dans le groupe des déesses de la fécondité.

Je constate, en terminant, non seulement que les planches en héliogravure jointes à l'ouvrage sont du plus heureux effet, mais que l'auteur, en outre,

1. César, *Bell. civ.*, III, 4.

a fait un choix judicieux de quelques-uns des bois gravés sur mes dessins et en a fait exécuter d'autres qui sont bien réussis. L'administration municipale de Bordeaux, qui a fait sienne la publication du *Corpus*, a tenu, comme on le voit, à ce qu'il soit édité d'une manière digne de sa haute importance.

P. Charles Robert.

Le tumulus de Reuilly, son vase funéraire à cordons saillants de l'âge primitif du bronze, par M. Boucher de Molandon et le baron Adalbert de Beaucorps. Orléans, Herluison, 1887. Extrait du tome XXII des *Mémoires de la Société archéologique et historique de l'Orléanais*, 33 p. et une planche.

Le tumulus de Reuilly est situé à 14 kilomètres vers l'est d'Orléans et à 5 kilomètres de la Loire ; la carte de l'état-major le désigne sous le nom de *Butte-Moreau* (*Butte-aux-Hommereaux* dans la toponymie locale). Au mois d'août 1885, MM. Boucher de Molandon et de Beaucorps y ont pratiqué deux tranchées cruciales d'un mètre de largeur chacune, se coupant au centre du tumulus. A $0^m,50$ de profondeur, on trouva une écuelle en terre grossière, retournée le fond en dessus et recouvrant des ossements calcinés ; puis, à $1^m,30$, un demi-mètre au-dessus du sol naturel, un récipient de bronze du type des *cistes à cordons* contenant des ossements calcinés, posé debout au milieu de pierres dispersées, de restes de bois carbonisé ou pourri (pl. XV-XVI fig. 1 et 2). L'intérieur de la ciste, qui est en très mauvais état, porte des traces de deux tissus, l'un de l'espèce appelée *sergé croisé*, l'autre plus épais et semblable à nos tricots ; ces étoffes (Pl. XV, fig. 5 et 6) peuvent avoir servi d'enveloppe aux os calcinés et aux fragments d'objets en fer (une pointe de javelot et deux anneaux), qui étaient superposés aux ossements dans la ciste. Un détail curieux est l'existence d'un couvercle de la ciste, formé, à ce qu'il semble, d'une écorce de bouleau (*Arbor Gallica* de Pline, XVI, 30, 3) et offrant par places, sur les faces interne et externe, des dessins géométriques obtenus par gaufrage et par estampage (pl. XV, fig. 4.). Quelques fragments de cette écorce ont été déposés au Musée de Saint-Germain (n° 29722).

L'aire géographique des cistes à cordons, telle qu'elle a été déterminée par des découvertes déjà nombreuses, laisse Orléans à une assez grande distance vers l'ouest ; cette circonstance ajoute à l'intérêt de la fouille pratiquée dans le tumulus de Reuilly. MM. Boucher de Molandon et Adalbert de Beaucorps ont conduit eux-mêmes cette recherche avec un soin minutieux, et l'on ne peut que les remercier d'en avoir publié le procès-verbal. Nous devons à leur courtoisie de pouvoir reproduire dans la *Revue* la planche annexée à leur intéressant travail (pl. XV-XVI.)





Héliog. Dujardin. Imp. Eudes

MONNAIES CONSULAIRES
(ARC DE TRIOMPHE D'ORANGE)

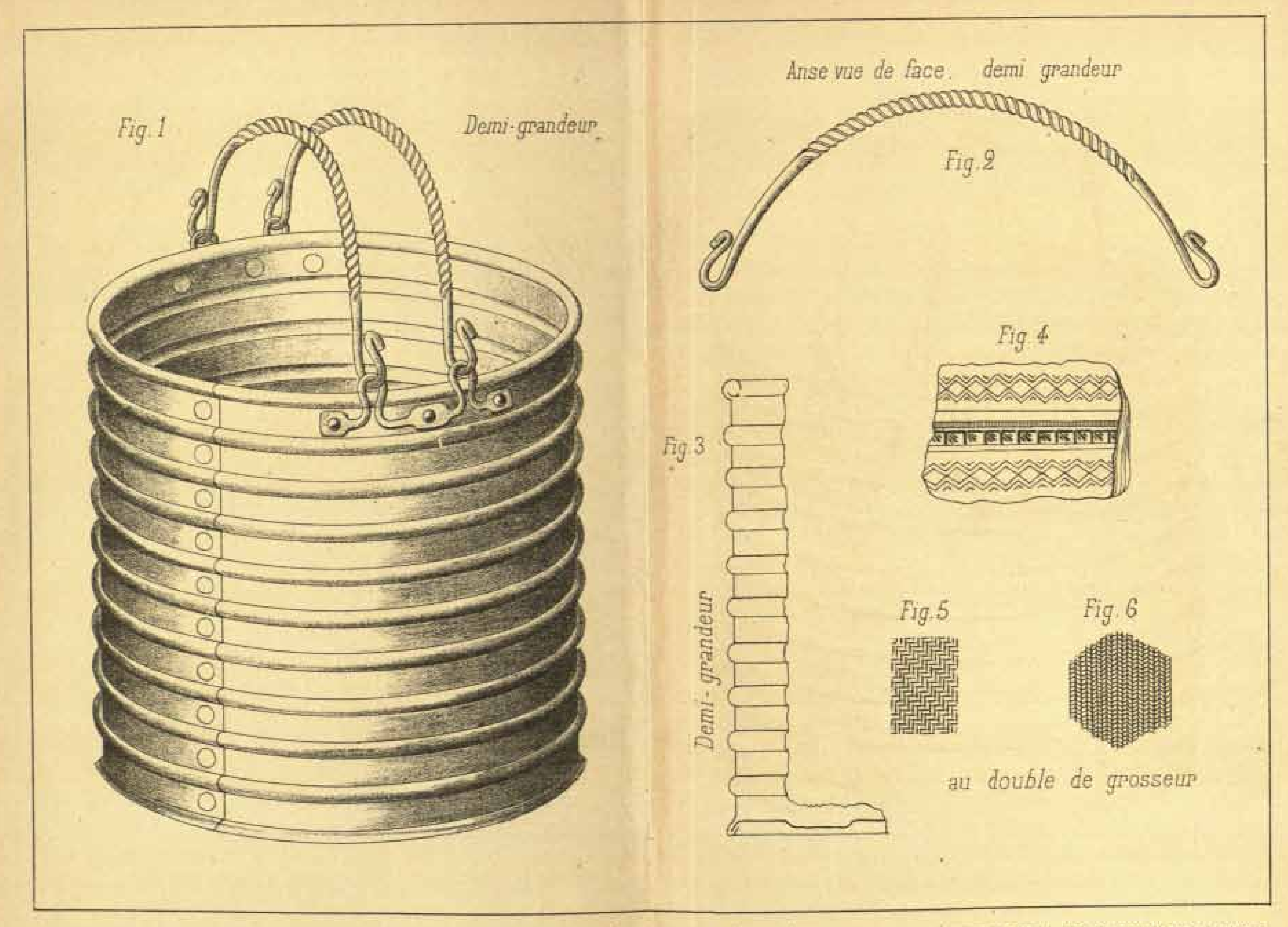


FIG. 1re CISTE EN FEUILLES DE BRONZE ET A CORDONS SAILLANTS TROUVÉE A REUILLY, PRÈS ORLÉANS, EN 1885_FIG. 2 ANSE DU VASE_FIG. 3 COUPE DE LA CISTE, FIG. 4 ÉCORCE DE BOULEAU, ORNÉE DE FLEURONS ESTAMPÉS, QUI RECOUVRAIT LE VASE_FIG. 5 & 6 FRAGMENTS DE TISSUS, TROUVÉS DANS LA CISTE.

(VOIR TOME XXII DES MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE DE L'ORLÉANAIS)

FRAGMENTS
DE LA
FRISE DU TEMPLE DE MAGNÉSIE DU MÉANDRE
NOUVELLEMENT DÉCOUVERTS[1]

Dans la séance du 9 septembre dernier, notre savant confrère, M. Alexandre Bertrand, annonçait à l'Académie la découverte, faite dans les marécages qui entourent le temple de Magnésie du Méandre, de plusieurs fragments appartenant à la frise rapportée au musée du Louvre, en 1843, par Charles Texier.

M. Champoiseau, consul général de France à Smyrne, auquel le Louvre doit la *Victoire de Samothrace* et les *torses d'Actium*, vient de m'adresser, en me priant de les présenter à l'Académie, les photographies des onze fragments retrouvés, avec un plan qui indique l'endroit précis où ils ont été découverts. La frise régnait sur les quatre côtés de l'édifice : il est donc très intéressant et très utile pour la reconstitution des sujets de connaître exactement le point où chaque fragment a été recueilli. On a ainsi la quasi-certitude que tel fragment appartient à tel côté de la frise et qu'il occupait de ce côté une place correspondant à peu près à celle où il est tombé.

M. l'architecte Carl Humann, l'auteur des célèbres et heureuses fouilles de Pergame, a remis lui-même à M. Champoiseau, à la date du 18 septembre dernier, le plan des lieux et les photographies des fragments retrouvés, en lui transmettant au sujet de cette découverte les renseignements suivants :

Deux jeunes archéologues allemands, MM. les docteurs Winter et Judeich, faisant un voyage dans la plaine du Méandre au mois de juillet dernier, trouvèrent des ouvriers turcs occupés à dégager des pierres sur les ruines du temple de Diane Leukophrys, à Magnésie. Ils reconnurent qu'on venait de mettre au jour cinq reliefs de la frise dont la plus grande partie est conservée au Louvre.

1. Note lue à l'Académie des Inscriptions dans la séance du 21 octobre 1887.

Sur leur avis, M. Carl Humann avertit le gouvernement ottoman et peu de temps après il se rendit à Magnésie accompagné de M. Démosthènes Bey-Baltazzi, directeur impérial ottoman des antiquités de la province. Ils furent assez heureux pour pouvoir retirer des fouilles encore six bas-reliefs.

M. Carl Humann a photographié ces onze fragments ; c'est à son aimable empressement que nous devons les épreuves ci-jointes (pl. XVII et XVIII) et MM. Winter et Judeich préparent en ce moment la publication de cette campagne de fouilles et bientôt on aura des informations plus détaillées sur leur découverte.

D'après les relevés très exacts de Ch. Texier, le temple de Magnésie était entouré d'un dallage en marbre, et c'est sur ce dallage que gisaient les fragments de la frise. Ce temple avait 70 mètres de longueur et 30 mètres de largeur ; les quatre côtés de la frise offraient donc un développement total de 200 mètres. L'ensemble des bas-reliefs que possède le Louvre a 69 mètres de longueur environ ; ainsi nous avons un peu plus du tiers de la frise qui entourait le temple.

D'après le plan dressé par M. Humann, le fragment que reproduit notre planche XVII a été découvert à l'angle nord-ouest du temple ; or, il est facile de constater que c'est précisément le morceau qui formait le retour d'angle de la frise en cet endroit, puisqu'il présente deux faces sculptées perpendiculaires l'une à l'autre. On a ainsi la preuve que la plupart des fragments n'ont pas été déplacés et qu'ils ont dû être retrouvés au-dessous de la place qu'ils occupaient primitivement sur la frise.

Ces fragments représentent, comme tous ceux que possède le Louvre, des *combats de Grecs et d'Amazones*. Leur exécution laisse à désirer et montre de nombreuses imperfections ; mais ils nous conservent au moins le souvenir de bons modèles et leur ensemble nous met sous les yeux une composition très riche et très variée, la plus considérable en ce genre que l'antiquité nous ait laissée.

Ant. Héron de Villefosse.

15 octobre 1887.

LA MASSE D'ARMES

ET

LE CHAPITEAU ASSYRIEN

L'usage des métaux était certainement familier aux Chaldéens de l'époque de Goudéa. Les statuettes votives qui portent le nom du célèbre patési et dont nous possédons plusieurs répétitions, découvertes par M. de Sarzec, sont en cuivre pur, sans aucun alliage d'étain, comme l'ont récemment démontré les savantes expériences de M. Berthelot [1]. Toutefois, pour avoir la certitude que le bronze, qui est constitué par cet alliage, ne fût pas encore connu en Chaldée, il faudrait opérer sur d'autres objets, surtout sur des instruments, à condition que l'époque en fût également déterminée par des inscriptions. M. de Sarzec a bien recueilli, dans ses fouilles de Tello, quelques instruments de cuivre ou de bronze, particulièrement une sorte de hachette ou plutôt d'herminette à douille circulaire, à bec étroit et horizontal, puis le godet d'un ustensile à puiser, tout à fait semblable au *cyathe* des Grecs et au *simpulum* des Romains. La haute antiquité de ces deux objets ne saurait être mise en doute ; en effet, par une rencontre des plus heureuses, ils se trouvent representés l'un et l'autre sur un bas-relief chaldéen dont les figures sont exactement du même style que les statues de Goudéa. Toutefois la conclusion ne saurait être aussi rigoureuse que si les instruments portaient, comme les statuettes, le nom de ce chef.

1. Voir l'important article de M. Berthelot : *De quelques minéraux et métaux de l'ancienne Chaldée*, dans la *Revue* de janvier-février 1887, p. 10.

D'un autre côté, l'usage des instruments de pierre paraît être resté tellement en vogue parmi ces antiques populations que je crois pouvoir dire qu'il y a eu chez elles comme un *prolongement de l'âge de la pierre*, parallèlement à la période du métal. C'est ce qui est démontré par le très grand nombre d'instruments ou de débris d'instruments fabriqués avec différentes sortes de roches que M. de Sarzec a ramassés sur tous les points du territoire de Tello explorés par ses fouilles.

I

François Lenormant avait déjà publié, en 1879, un objet de cette catégorie qui était allé s'égarer à Rome, dans la collection Borgia[1]. C'est un marteau de forme allongée, taillé à quatre faces avec l'extrémité qui se rétrécit, à peu près comme dans nos marteaux en fer. La pierre porte vers le milieu un trou percé de part en part, pour l'ajustement d'un manche de bois. L'une des faces présente en outre un cartouche, formé de trois cases d'écriture chaldéenne, d'un type linéaire cursif et assez négligé. C'est évidemment une dédicace : car l'inscription commence par le signe de la divinité, suivi de trois autres caractères, dont le premier est l'idéogramme de la déesse que l'on a appelée *Nina*. Cet instrument de pierre était donc un objet sacré.

Parmi les objets d'un usage analogue que renferme la collection de M. de Sarzec, je citerai :

1° Une sorte de petit maillet, en marbre veiné, de forme aplatie dans le sens vertical, comme une double hachette, mais avec les bords arrondis et non tranchants.

2° Deux fragments de marteaux, en forme de barillets, très soigneusement polis et taillés, l'un dans une roche calcarifère dure, l'autre dans un morceau de diorite vert.

3° Un fragment de marteau à faces droites et à bouts carrés, en stéatite verte.

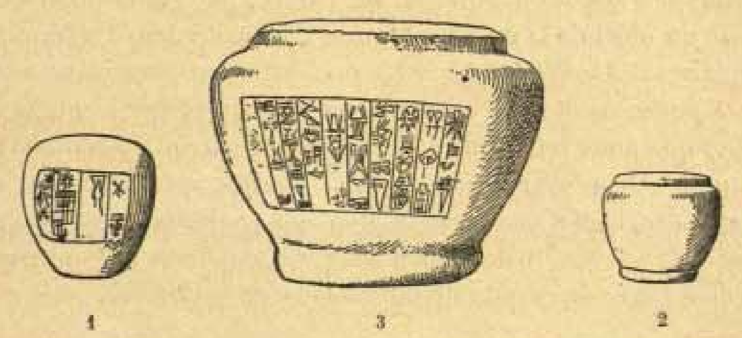
1. *Bullettino della Commissione archeologica communa ledi Roma*, 1879, t. IV.

Tous ces instruments sont perforés de part en part; mais ils ne portent pas d'inscriptions.

Je ne mentionnerai que pour mémoire une quantité considérable d'autres ustensiles (il y en a près d'une centaine), qui, n'ayant pas de traces de perforation, devaient être tenus à pleine main. Ce sont le plus souvent des boules de pierre dure, les unes parfaitement sphériques et très bien travaillées, les autres plus irrégulières et comme usées sur six de leurs faces, ce qui les fait se rapprocher de la forme cubique. Il y a aussi des pierres allongées, toujours plus épaisses sur un de leurs bords, de manière à mieux s'emboîter dans le creux de la main. Sans avoir la preuve certaine de l'usage auquel étaient destinés ces divers objets, dont les similaires se rencontrent, je crois, assez communément dans les couches dites préhistoriques, on a considéré les uns comme des marteaux sans manche, que l'on a appelés des *frappeurs*, les autres comme des *polissoirs*, usés par le frottement.

II

A côté de ces pierres arrondies, M. de Sarzec a recueilli aussi en grand nombre différentes variétés de sphéroïdes qui sont perforés avec soin pour être emmanchés, mais dont l'usage



1 3 2

industriel ne se montre pas avec la même évidence que pour les marteaux que nous avons décrits en premier lieu. Ce sont des *pommes* de pierre, les unes un peu aplaties, les autres plus allon-

gées et prenant un galbe turbiné d'une coupe déjà savante. Souvent elles se terminent en haut et en bas par un cercle plus étroit, taillé en manière d'anneau plat ou de listel. On y reconnaît, en un mot, l'élégance et la précision de contour que les hautes époques de l'art savent mettre jusque dans le travail des moindres objets. Nul doute que ces instruments ne remontent à la période chaldéenne.

Pour le plus grand nombre, les dimensions varient entre le volume d'une très grosse noix et celui d'une pomme ordinaire [1]. Cependant plusieurs fragments appartiennent à des objets de proportions beaucoup plus fortes, comparables pour la grosseur aux pommes décoratives de nos rampes d'escalier [2]. Un débris dépasse même cette dimension : il n'a pas moins de $0^m,22$ de haut, sur un rayon de $0^m,14$ [3].

La matière est également très variable. C'est le plus souvent un marbre de couleur grise ou veiné de diverses nuances, quelquefois une roche dure, diorite ou granit, plus rarement une pierre plus tendre comme la stéatite verte ; il faut citer aussi une pierre rosâtre, qui, taillée avec le plus grand soin, a pris à la surface une couleur uniforme d'un beau rouge luisant.

L'importance et la haute antiquité de ces boules de pierre, percées d'un trou d'emmanchement, sont démontrées, même en dehors des découvertes de M. de Sarzec, par l'inscription que porte un objet de la même catégorie [4], recueilli dans les fouilles anglaises d'*Abou-Habba*, sur les ruines de la très ancienne ville de *Sippara* ou *Agadé*. C'est une pomme de pierre identique à celles que nous venons de décrire ; mais l'inscription contient le nom du célèbre *Sargani* ou *Sargon l'Ancien*, roi d'Agadé, dont le cylindre, chef-d'œuvre de la glyptique chaldéenne, est d'autre part en la possession de M. de Clercq. Cette pomme est consacrée au dieu *Parra*, la grande divinité solaire de la Chaldée.

1. Entre 4 et 7 centimètres de diamètre.
2. Environ 16 centimètres de diamètre. Voyez fig. 3.
3. Par conséquent 28 centimètres de diamètre.
4. *Transactions of Society of biblical archeology*, vol. VIII (1884), p. 182-183, fig. 1.

Trois des pommes de pierre rapportées par M. de Sarzec ont aussi des incriptions gravées. Sur la première (fig. 1), qui reproduit exactement, en plus petit[1], la forme de celle d'Abou-Habba, un cartouche de quatre cases contient une dédicace religieuse ; mais, comme dans l'inscription du marteau publié par F. Lenormant, les caractères, négligés et cursifs, rendent la lecture très difficile ; on y reconnaît pourtant le nom du dieu *En-lil-lal* (nom chaldéen de Bel) et le signe de *fils*. Une autre pomme (fig. 3), celle-ci en granit rouge et du nombre de celles que j'ai comparées à des *pommes d'escalier*[2], conserve, quoique brisée par la moitié, un cartouche intact de neuf cases, indiquant que l'objet a été consacré au dieu *Gal-alim*, fils du dieu *Nin-Ghirsou*, par Goudéa, patési de Sirpourla, pour la conservation de sa vie. Enfin un débris de diorite gris bleu, de forme semblable, porte aussi quelques vestiges d'une dédicace; mais les noms propres en ont disparu.

II

Le nombre relativement grand des objets de ce genre recueillis par M. de Sarzec permet surtout de rechercher, avec quelque chance de succès, quel pouvait en être l'usage chez les anciens peuples de l'Asie.

A propos de la pomme d'Abou-Habba, on a déjà pensé à une tête de sceptre ou de canne. Il faut se rappeler en effet que, suivant le témoignage d'Hérodote[3], tout Babylonien possédait deux choses qui étaient comme les insignes de sa personnalité : c'était d'abord un cachet, puis un bâton façonné, lequel se terminait toujours par un ornement emblématique, *pomme*, figure d'aigle, rose, fleur de lis : Σφρηγῖδα δὲ ἕκαστος ἔχει καὶ σκῆπτρον χειροποίητον, ἐπ' ἑκάστῳ δὲ σκήπτρῳ ἔπεστι πεποιημένον ἢ μῆλον ἢ ῥόδον ἢ κρίνον ἢ αἰετός ἢ ἄλλο τι· ἄνευ γὰρ ἐπισήμου οὔ σφι νόμος ἔχειν σκῆπτρον. Je crois

1. Haut., 0^{m},055 ; diam., 0^{m}, 05.
2. Haut., 0^{m},12 ; diam., 0^{m},16.
3. Hérodote, I 195.

que cette explication est parfaitement applicable aux plus petites de nos boules perforées; mais elle ne convient pas à celles qui sont plus volumineuses et déjà même à la pomme d'Abou-Habba, qui a 0m,07 de hauteur sur 0m,06 de diamètre, ce qui ferait pour un bâton une tête bien pesante et quelque peu incommode.

Les motifs représentés dans les sculptures assyriennes nous fournissent sur le même sujet une information quelque peu différente et d'un grand intérêt. Dans les scènes de bataille en particulier, nous voyons les guerriers de l'Assyrie tenir souvent une masse d'armes, formée d'un manche assez court, qui porte une lourde tête arrondie, exactement semblable à nos boules de pierre. L'usage de cette masse se trouve très nettement indiqué par l'exemple que je donne ici en gravure, d'après un bas-relief de Kouïoundjik [1]. C'est un épisode de la victoire remportée par Assour-banihabal sur le roi de Suse. On y voit l'arme que nous venons de décrire s'abattre sur la tête d'un chef vaincu, tandis que d'autres pareilles sont levées d'un geste menaçant par des soldats assyriens, pêle mêle avec des haches de combat.


4

Il convient cependant de remarquer que la masse d'armes n'est pas portée indistinctement par tous les soldats assyriens, même parmi les fantassins complètement armés qui forment la troupe d'élite et comme la garde du roi. Elle paraît réservée, dans cette troupe, comme une arme d'honneur et comme un insigne de commandement, à un petit nombre d'officiers et particulièrement aux chefs supérieurs qui forment l'entourage immédiat du souverain. C'est ce que démontre, mieux que tout autre exemple, l'étude attentive du beau bas-relief de Kouïoundjik

1. Layard, *Monuments of Nineveh*, vol. II, pl. XLVI.

qui représente le roi Sinachérib recevant les prisonniers après le sac de la ville de *Lachish*[1]. Nous en détachons le groupe de deux officiers qui marchent, comme en faction, auprès du trône royal (fig. 5). Dans ces exemples la masse sphérique qui termine l'arme est le plus souvent lisse; mais quelquefois on la voit, comme ici, décorée d'un treillis, qui indique des facettes ou des écailles saillantes, telles que celles d'une pomme de pin, destinées sans doute à rendre le coup plus ferme et plus dangereux.



5

Si nous remontons au IXe siècle, les bas-reliefs d'Assour-nazir-habal nous montrent de même la masse d'armes portée dans le combat par les fantassins casqués, qui marchent auprès du roi ou précèdent immédiatement son char de guerre[2]. A cette époque la tête de l'arme présente volontiers l'aspect d'une rosace à huit pétales; mais il faut sans doute que l'imagination répète ce motif sur tous les côtés d'une sphère ou d'un polyèdre à faces octogones.

Cependant, à toutes les époques de l'histoire d'Assyrie que représentent des sculptures de Nimroud, de Khorsabad ou de Kouïoundjik, si la masse d'armes est réservée à un corps d'élite et même à certains chefs militaires de haut grade, elle est aussi et par excellence l'arme du roi et l'un des insignes de son pouvoir. Dans le palais, comme à la chasse ou dans la bataille, elle est toujours portée solennellement derrière lui, avec son arc, son carquois et son épée, par les eunuques qui remplissent le rôle de suivants d'armes et qui forment son escorte personnelle[3].

1. Layard, même ouvrage, pl. XXIII.
2. Id., *ibid.*, I, pl. XXI. Cf. Botta, pl. CXIV.
3. Id., *ibid.*, I, pl. XII.

J'ai remarqué surtout une série de monuments et de représentations qui donnent à cet insigne royal un caractère encore plus auguste. Il s'agit des statues, des stèles et de certains bas-reliefs où le roi est figuré comme chef religieux, dans l'attitude de l'adoration, le bras droit levé, le pouce abaissé sur



6

l'index, devant l'arbre sacré ou en présence du cercle ailé, symbole de la divinité suprême. Voyez ci-dessus (fig. 6), la stèle d'Assour-nazir-habal[1]. Le souverain est alors toujours revêtu d'un costume spécial, qu'il ne porte pas dans les circonstances

1. Layard, ouvrage cité, vol. II, pl. 4 : cf. I, pl. 25; II, pl. 52 et 57.

ordinaires : c'est un grand châle à franges, plié en double, roulé autour du corps et fixé autour des reins à l'aide d'une ceinture, sorte d'ajustement qui convient au prêtre et au sacrificateur. Or, dans ce costume et dans cette attitude, le seul insigne qu'il tienne à la main est la masse à tête sphérique, qui est peut-être ici un instrument de sacrifice, en même temps qu'une arme traditionnelle et sacrée. La forme lisse du sphéroïde, terminé en haut et en bas par un listel plus étroit, se rapproche même tout particulièrement de l'aspect de certaines têtes de masse en pierre de la collection de M. de Sarzec.

Le caractère religieux, en même temps que guerrier, de l'arme qui nous occupe est en outre attesté par quelques exemples qui la montrent aux mains des génies ailés, divins protecteurs des portes de la demeure royale [1].

De même, sur les cylindres chaldéens, j'ai reconnu avec certitude la masse d'armes, plusieurs fois répétée, dans le trophée de flèches, de harpés, d'engins de toute sorte qui rayonnent



7

derrière les épaules de la déesse guerrière assimilée à Istar : un examen tant soit peu attentif du célèbre cylindre autrefois dessiné par Rich [2] met surtout le fait hors de doute (fig. 7).

Nulle part cependant le rôle mythique et légendaire de la masse d'armes ne se montre avec autant d'évidence que sur un remarquable cylindre de serpentine noire recueilli par M. de Sarzec. On y voit se dérouler toute une scène encore inédite de l'épopée chaldéenne (fig. 8); c'est comme la représentation d'un conte de

1. Layard, ouvrage cité, I, 37 et 38.
2. *Second memoir on Babylon*, fig. 10 ; Menant, *Cylindres chaldéens*, f. 100.

fée. Une déesse de haut rang, ainsi que l'indiquent les huit cornes de sa tiare, s'est réfugiée et agenouillée au pied d'un arbre, et cet arbre miraculeux s'est replié sur elle pour la couvrir. Contre les rameaux abaissés s'acharne avec fureur un dieu ou un génie demi-nu, aux formes herculéennes, coiffé du bonnet à double corne : des pieds et des mains il s'efforce de briser l'obstacle, en s'aidant aussi de l'herminette chaldéenne à tranchant horizontal[1]. Cependant, sous l'arcade de verdure, s'accomplit un autre miracle : du tronc même de l'arbre sort le buste d'un dieu, et ce protecteur inattendu présente à la déesse une masse d'armes, sans doute pour qu'elle puisse se défendre contre son ennemi. Il n'y pas, sur les vases grecs archaïques, de scène de la fable qui soit figurée avec plus de précision et de grâce naïve.



8

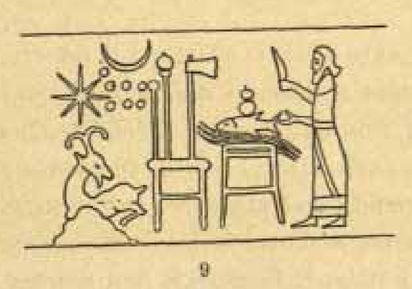
Bien que la scène d'offrande gravée de l'autre côté du cylindre n'ait pas de relation directe avec la première, on me permettra d'en donner quelque idée, pour compléter la description de ce précieux monument. L'adorateur a la tête rasée et porte le châle à franges des statues de Goudéa ; il présente un objet difficile à définir. Un dieu, caractérisé par la tiare à quadruple étage de cornes et par le châle de *kaunakès* enroulé autour des jambes, est assis sur un siège plein, dont les panneaux sont assemblés en croix : au-dessus de lui brille un grand astre rayonnant, sans doute le soleil. Entre les deux figures, un bassin,

1. On serait tenté de penser à l'inimitié d'Isdoubar contre la déesse Istar ; mais Isdoubar est d'ordinaire représenté complètement nu, et, comme héros, il n'a pas les cornes divines.

placé sur un haut trépied, laisse échapper une spirale de fumée, dont le graveur a tracé avec soin le contour; mais un détail tout à fait curieux de la représentation, c'est que le dieu, étendant sa main ouverte sur cette vapeur impalpable, semble vouloir la saisir, avide sans doute, comme les dieux homériques, de la fumée des sacrifices. De l'autre main il tient un sceptre ou un instrument en forme de crochet. Il y a là un rapprochement très instructif avec les croyances liturgiques des anciens Grecs. L'histoire d'une déesse persécutée n'est pas étrangère non plus à leur mythologie[1]; mais je n'y vois rien qui ressemble à cette fantastique présentation de la massue comme arme divine.

IV

Arrivés à ce point de notre démonstration, nous trouvons une représentation d'un grand intérêt, qui nous permet d'aller encore plus loin. Ici la masse d'armes devient un emblème à part, une image symbolique de la puissance royale ou divine, et, comme telle, elle est adorée et reçoit des sacrifices. C'est Adrien de



9

Longpérier qui, le premier, je crois, a fait connaître la curieuse scène, gravée sur un cylindre, où l'on voit un personnage immolant un poisson devant un grand trône, exactement pareil à

1. Comparez l'olivier d'Éphèse qui protège les couches de Latone (Strabon, 639), le platane de Gortyne qui couvre les amours d'Europe (Pline, *Hist. Nat.*, XII, 5), l'agnus-castus de Samos qui abrite la naissance de Héra (Pausanias, VII, IV, 4), et aussi le célèbre amandier d'Agdistis (*id.*, VII XVII, 11.).

celui des dieux assyriens; et sur ce trône sont dressés, comme de véritables idoles, une hache et une masse d'armes à tête sphérique (fig. 9)[1].

M. de Longpérier est parti de ce fait pour étudier ce qu'il appelle le *culte de la hache* dans l'antiquité; mais nous avons le droit de parler aussi, à ce propos, du *culte de la masse d'armes*, de la massue royale et divine, qui reçoit les mêmes hommages. En effet, après avoir constaté la présence de cette arme sacrée dans la représentation très nette que nous venons de reproduire, il est impossible de ne pas reconnaître le même symbole sur un très grand nombre de cachets d'une exécution plus négligée et souvent très sommaire, tels que les innombrables cônes de calcédoine qui appartiennent à la basse époque babylonienne. Ils représentent un adorant, devant un autel, sur lequel sont dressés divers symboles figurés par de simples traits verticaux, dont l'un porte souvent, vers son extrémité, un gros point rond : c'est notre masse d'armes, passée, dans le culte traditionnel, à l'état d'idole et de fétiche.

V

Lorsque la masse d'armes servait à la guerre, il est permis de croire que la tête sphérique qui la termine était souvent en métal, en bronze ou en fer. Dans Hérodote, le contingent assyrien de l'armée de Xerxès se distingue encore par une arme qui dérivait évidemment de l'ancienne masse nationale : c'étaient, dit l'historien grec, des massues de bois à nœuds de fer, ῥόπαλα ξύλων τετυλωμένα σιδήρῳ[2]. Comme le mot *massue* rappelle surtout à notre esprit l'image classique de la massue d'Hercule, on a supposé une arme de ce genre, bosselée d'un grand nombre de nœuds de fer ou de têtes de clous. Mais les bas-reliefs assyriens doivent corriger cette impression : ils nous ramènent à

1. A. de Longpérier, *Œuvres complètes* publiées par G. Schlumberger, vol. I, p. 170.
2. Hérodote, VII, 63.

un engin plus pratique et plus militaire, à un véritable casse-tête, formé d'un seul gros nœud ou masse de métal, solidement emmanché sur une tige de bois. Cette masse terminale pouvait seule porter, à l'occasion, des aspérités ou des pointes, qui la rendaient encore plus redoutable, comme certaines masses d'armes du moyen âge [1].

Maintenant, si nous nous reportons à une période beaucoup plus antique, si nous remontons à la première civilisation chaldéenne, au milieu de laquelle nous avons déjà signalé comme un prolongement de l'âge de pierre, il nous paraîtra naturel que l'on se soit alors contenté le plus souvent de recourir, pour former la tête de la même arme, à diverses sortes de roches, importées dans le pays pour de semblables usages. M. de Sarzec a observé que les Arabes de l'Irak, revenus à la vie primitive, avaient encore parmi leurs armes des casse-têtes, ainsi munis d'une boule de pierre, tout à fait analogue aux boules qui ont été recueillies à Tello, avec la seule différence d'un travail plus grossier.

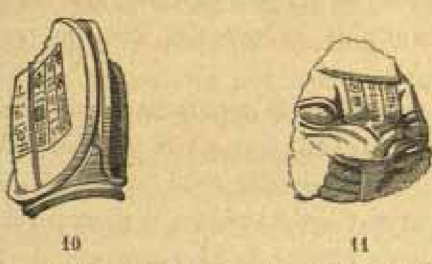
Il est probable, d'autre part, que l'usage de la pierre se perpétua pour celles de ces armes qui avaient, comme nous l'avons démontré, le caractère d'instruments religieux et d'insignes traditionnels. C'est ainsi que, même à l'époque assyrienne, la masse, portée par le roi ou adorée dans les temples, garde plus spécialement la forme sphérique et l'aspect lisse de l'ancienne boule de pierre [2].

Du reste, l'emploi de la pierre n'a pas empêché les Chaldéens de donner à leurs masses d'armes des formes compliquées et

1. Je note à ce propos que M. de Sarzec a recueilli dans ses fouilles plusieurs armes votives en terre cuite, et particulièrement une tête de hache et une autre de bipenne, parfaitement imitées, avec leurs douilles cylindriques. Parmi ces objets d'argile se trouvent aussi deux boules hérissées de pointes multiples, qui, bien que non perforées, pourraient être des imitations grossières de têtes de masses d'armes.

2. Rappelons, comme autres exemples de la survivance des instruments de pierre dans les rites religieux des anciens, les couteaux de pierre des embaumeurs égyptiens, ceux de la circoncision juive et le fameux caillou appelé *Jupiter lapis*, avec lequel le fétial des Latins frappait la victime.

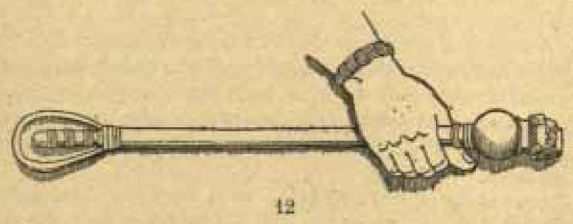
même décoratives qui en faisaient parfois de véritables œuvres d'art. En examinant de près une sorte de tenon de calcaire dur, soigneusement décoré de nervures et adhérant à une partie



10 11

courbe (fig. 10), qui l'avait fait prendre d'abord pour une oreille de vase, j'y ai reconnu un fragment de tête de masse d'armes à douille cylindrique et à ailerons verticaux, présentant déjà le prototype des masses d'armes en fer de notre XVIe siècle. Ce débris, de 10 centimètres de haut, est d'autant plus précieux qu'il porte une dédicace du patési Goudéa au dieu Nin-Ghirsou. Nous en donnons un croquis.

Que dire d'un autre fragment de calcaire compact, représentant une tête de lion d'un travail superbe (fig. 11), où l'on voit en arrière les traces d'un trou d'emmanchement et, sur le front de l'animal, trois cases d'une dédicace au même dieu Nin-Ghirsou, en caractères chaldéens d'une remarquable finesse? C'est encore le débris d'une tête de masse en pierre : celle-ci devait être magnifiquement décorée de plusieurs muffles de lion opposés. Je trouve dans le grand ouvrage de Botta la preuve que cette reconstitution est rigoureusement exacte. Sur les bas-reliefs de Khor-



12

sabad, un des eunuques royaux porte derrière Sargon une magnifique masse d'armes dont le motif de décoration est identique à

celui que je viens de décrire. Les têtes de lion y servent d'ornement terminal à une pomme sphérique, comme celle des masses ordinaires (fig. 12) [1].

Ajoutons que, si l'on rétablit par la pensée les autres têtes de lion de la masse d'armes de Tello, on voit que l'objet, dans son ensemble, devait mesurer près de 20 centimètres de diamètre. Ces dimensions ne peuvent se comprendre que pour une arme votive de grandeur plus que réelle [2].

VI

La masse d'armes étant devenue un objet de culte, un symbole consacré et même adoré dans les sanctuaires, on s'explique en effet les dimensions exagérées et comme surnaturelles que nous rencontrons dans plusieurs des spécimens recueillis à Tello, particulièrement dans un autre débris dont nous avons parlé plus haut et qui n'a pas moins de 16 centimètres de hauteur sur 22 de diamètre. L'imagination et le goût du fantastique se donnant carrière, les Chaldéens ont pu être amenés à prêter à ces objets sacrés des proportions même colossales.



13

C'est ainsi que j'expliquerais la scène reproduite ci-dessus, d'après un très gros cylindre de calcaire gris trouvé par M. de

1. Botta, II, pl. 13.
2. Même dans nos usages, lorsque les *masses* ont un caractère emblématique (par exemple celles qui servent d'insignes à nos Facultés), elles prennent volontiers des dimensions exceptionnelles.

Sarzec dans le palais même de Tello. Un dieu, coiffé de la tiare multicorne et vêtu du châle de *kaunakès*, se tient debout, en face de deux grands mâts plantés en terre et terminés en haut par des pommes décoratives, comme celles des masses d'armes chaldéennes. Un troisième mât ou un arbre sacré porte à son extrémité un bouquet de rameaux, avec deux banderoles traînant jusqu'à terre et tressées comme des cordes de fouet[1]. Une dédicace religieuse en caractères chaldéens qui accompagne la représentation n'a pas encore été interprétée.

Il serait prématuré de prétendre donner une explication complète de ces curieux symboles de l'ancien culte chaldéen. Cependant on ne peut se défendre de comparer ces mâts plantés en terre aux fameux *achéra* ou pieux sacrés des cultes idolâtres de la Palestine. On doit supposer aussi que ce n'était pas sans intention que les Chaldéens, en dressant de pareils mâts dans un but religieux, leur donnaient la forme et l'aspect de masses d'armes gigantesques en souvenir de l'engin redouté, à la fois sceptre et massue, qui armait la main des rois et des dieux[2].

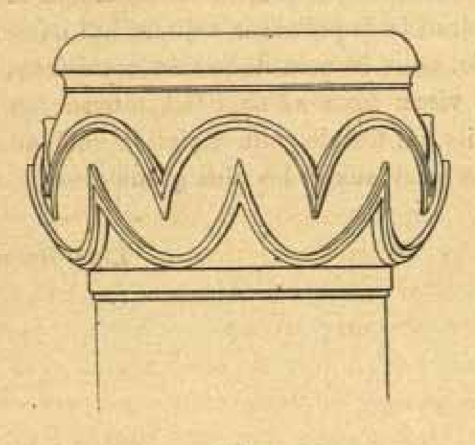
L'enchaînement que j'ai établi entre les exemples ci-dessus énoncés suffit, je crois, pour expliquer toute la série des curieux instruments chaldéens qui font l'objet de la présente étude. Je pourrais m'arrêter à cette démonstration; cependant je voudrais soumettre aux archéologues, avec toutes les réserves nécessaires, un dernier rapprochement, qui, pour être hypothétique, n'en mérite pas moins une attention sérieuse.

En examinant les têtes de masses d'armes en pierres rapportées par M. de Sarzec et en les comparant avec la forme de l'arme complète, telle qu'elle est figurée sur les monuments assyriens, j'ai été frappé de la ressemblance que ces sphéroïdes

1. Le fouet à plusieurs lanières est aussi un insigne royal et divin bien connu sur les monuments égyptiens. Comparez le dieu d'Hiérapolis en Syrie, *dextra elevata cum flagro in aurigæ modum* (Macrobe, *Saturnales*, I, 23).

2. Voir surtout *Deutéronome*, XVI, 21. Comparez aussi les *ῥάβδοι* consacrés dans les cultes phéniciens, d'après Sanchoniathon : voir Philon de Byblos, fragm. 8 (Didot, vol. III, p. 566).

présentaient avec certains chapiteaux assyriens de la même forme dont Victor Place a retrouvé un exemple dans ses fouilles de Khorsabad (fig. 14)[1]. Il était assez difficile, jusqu'à présent, d'expliquer l'origine de cette forme ; mais, du moment où la masse d'armes chaldéenne, dressée comme objet de culte, a pu servir de modèle pour des mâts symboliques et pour des piliers sacrés, l'application des mêmes éléments, démesurément agrandis, à la



14

colonne et au support, est toute naturelle : c'est une déduction logique et qui va de soi[2].

Ce développement colossal du symbole n'est pas sans exemple dans les anciennes architectures. L'idée de faire porter le plafond d'un temple ou d'un palais sur des masses d'armes et sur

1. Place et Thomas, vol. III, pl. 36. Cf. Perrot et Chipiez, *Histoire de l'Art*, vol. II, p. 216.

2. On peut même ajouter que la forme turbinée (fig. 13), en s'aplatissant de plus en plus, a pu conduire assez naturellement à l'*échinus* du chapiteau dorique grec, partie qui manque, au contraire, dans l'ordre lapidaire égyptien de Béni-Hassan, où le tailloir repose directement sur le fût de la colonne. Le terme grec vient évidemment du mot ἐχῖνος, c'est-à-dire *oursin*, à cause de la forme particulière que présente la coque de cet animal, lorsqu'elle est dépouillée de ses piquants. Or cette forme ressemble beaucoup à celle des têtes de masses que nous venons d'étudier. Il est certain que plus les chapiteaux doriques se rapprochent de l'époque primitive et plus l'échinus y a de développement. Il faut comparer surtout sous ce rapport le curieux chapiteau chypriote publié par G. Ceccaldi dans la *Revue* de décembre 1871 (p. 366, fig. 3).

des sceptres royaux, images de la puissance et de la force, est beaucoup moins extraordinaire et invraisemblable que le rêve fantastique des architectes égyptiens, concevant les colonnades d'un temple ou d'une salle hypostyle comme une gigantesque forêt de fleurs de lotus ou de panaches de papyrus, qui soutiennent sur leurs pétales, sur leurs ombelles et jusque sur les pointes tronquées de leurs boutons des architraves de granit. Loin de se soumettre en toute circonstance à la loi exclusive que l'on voudrait faire prévaloir aujourd'hui dans la décoration architecturale, sous le nom de *loi des matériaux*, les constructeurs de ces vieux âges se sont fait souvent un jeu de l'enfreindre, et ils ont tiré de cette violation quelques-uns de leurs effets les plus originaux et les plus grandioses.

LÉON HEUZEY.

NOTICE

SUR UNE

INSCRIPTION TUMULAIRE D'UNE FLAMINIQUE

DU SACERDOCE DE LA DÉESSE *AETHUCOLIS*

DÉCOUVERTE A ANTIBES EN MDCCCLXXXIII

Sans vouloir critiquer les savants qui ont diversement interprété l'inscription de la déesse Aethucolis, découverte à Antibes en 1883, nous nous bornerons, dans ce petit travail, à exposer en peu de mots la leçon de chacun et à faire suivre ce résumé de notre lecture d'après le monument original : *quæ scripsi vidi.*

Voici cette inscription, telle que MM. le colonel Gazan et le docteur Mougins de Roquefort l'ont publiée dans le *Bulletin monumental* de 1884[1].

.....C · F · CARINA
..... INICASACER
.....AETHVCOLIS
....AMENTOF·I·

et qu'ils restituent et interprètent de la façon suivante :

IVLIA C·F·CARINA
FLAMINICA SACER
DOS AETHVCOLIS
TESTAMENTOF·I·

« *Julia Carina, fille de Gaius, Flaminique, Prêtresse d'Aethucolis, a fait par testament élever ce monument.* »

1. Elle avait été précédemment publiée dans la chronique du *Bulletin monumental* de l'année 1883, p. 669, et aussi par M. Robert Mowat, dans le *Bull. épigraph.* de 1883, p. 314, d'après un estampage communiqué par M. le colonel Gazan. — M. Allmer, correspondant de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, a également publié ce texte et l'a interprété dans le même sens que MM. Gazan, Mougins de Roquefort et Robert Mowat, *Revue épigraph.*, fascicule n° 28 (avril-mai 1884), d'après un estampage de M. le colonel Gazan.

A quoi les auteurs ajoutent :

« Notre restitution est loin d'être arbitraire, et elle nous paraît légitime, d'un côté par le sens complet que nous lui donnons, et, de l'autre, par les dimensions de l'encadrement, qui ne nous semble pas pouvoir admettre d'autres lettres que celles que nous ajoutons au texte.

« A la première ligne et avant le nom de *Carina*, on distingue un reste de lettre qui ne peut avoir été qu'un A et qui a dû terminer le nom de la famille, *Julia*, par exemple. Le choix de ce dernier mot n'est donc pas fait au hasard, et rien, ce nous semble, ne s'oppose à son adoption.

« A la seconde ligne, près de la cassure de la pierre et en avant du premier I d'*inica*, se voit l'extrémité inférieure du dernier jambage d'un M, par conséquent le mot *flaminica* est indéniable.

« Indéniable aussi nous paraît le mot *sacerdos*, complété par le commencement de la troisième ligne.

« A la dernière ligne, le mot *testamento* est évident. »

M. Allmer va plus loin dans cette justification : il avance, en effet, dans l'article de la *Revue épigraphique*, cité dans la note ci-dessus, que « la tête de l'S finale du mot SACER*dos* est encore apparente. »

On n'ignore pas, du reste, que M. Robert Mowat, M. Allmer, MM. Mougins de Roquefort et le colonel Gazan restituent et interprètent de la même façon ce fragment d'inscription.

Dans la séance de l'Académie des inscriptions et belles-lettres du 17 juillet 1885[1], M. L. Heuzey lut une note sur *Une prêtresse grecque à Antipolis*, dans laquelle il est donné à l'inscription d'Antibes un sens tout différent de celui qu'en avaient tiré ses premiers éditeurs. Ce n'est, toutefois, que sur la restitution de la troisième ligne que porte la rectification. Le savant académicien fait deux groupes des dix lettres qu'on y voit : AE d'une part, et THVCOLIS de l'autre. Le premier groupe serait la fin d'un mot à déterminer entre *sacerdos* et *Thucolis*, tandis que ce dernier ne serait qu'un titre qui était chez les Grecs, « celui d'une

1. *Compte rendu des séances*, année 1885, 4e série, t. XIII, p. 243.

fonction sacerdotale d'un rang élevé, exercé tantôt par des hommes, tantôt par des femmes. » A l'époque romaine, ajoute l'auteur, « on avait traduit officiellement ce titre par l'appellation latine de *sacerdos ;* mais les Antipolitains, fidèles à leur origine hellénique, conservaient dans l'usage le vieux titre grec ».

Quant aux lettres AE, M. Heuzey propose « de les rejeter en arrière et de restituer *sace[rdos qu]ae thucolis*, c'est-à-dire prêtresse portant le titre de Thucolis. »

Comme on le voit, cette restitution repose sur une hypothèse, à savoir : qu'au commencement de la troisième ligne il n'y aurait aucun vestige de lettre avant le A, ou, tout au moins, s'il y avait des vestiges, que ce fussent les traces d'un V, comme l'exige nécessairement la restitution *sacer[dos qu]ae*...

M. Allmer, admettant, comme on l'a vu ci-dessus, l'existence de vestiges d'un S au-devant de l'A, à la troisième ligne, répondit, dans la *Revue épigraphique*[1], que « ce redressement de lecture était tout simplement impossible. La tête de l'S finale du mot *sacerdos* apparaît, dit-il, nettement sur la pierre et est immédiatement suivi du mot *aethucolis*, dont elle n'est séparée que par un point. Il y a donc nécessité absolue de lire .....[*flam*]INICA SACER[*do*]S AETHVCOLIS..., et, en présence de cette nécessité, tombent d'eux-mêmes la rectification et le commentaire proposés. »

La vérité est que le monument original, que n'ont sans doute vu ni M. Allmer, ni M. L. Heuzey, ni M. Robert Mowat, ne porte au-devant de l'A, à la troisième ligne, aucun vestige, ni d'un S, ni d'un V, mais bien un jambage vertical nettement apparent qui nous paraît être un I. La cassure de la pierre a suivi, ici, la direction du sillon de ce jambage et, de la sorte, la moitié longitudinale de ce dernier est intacte, tandis que l'arête de l'autre moitié de gauche resta adhérente au fragment perdu ; toujours est-il que le jambage vertical est parfaitement apparent sur la pierre et mieux encore sur notre estampage à la mine de plomb. Ce procédé, outre qu'il donne une image parfaite, facilite

1. Fascicule n° 36, oct.-novemb.-décemb. 1885, t. II, pp. 153-154.

souvent la lecture des inscriptions en détruisant l'illusion produite par la couleur de la pierre.

Nous proposons donc de substituer SACER[*doti*]I à SACER[*dos*] et à SACER[*dos qu*]*ae* et de lire, par conséquent :

(.....) *a Caii filia, Carina flaminica sacerdotii Aethucolis, testamento fieri jussit.*

.... *Carina, fille de Caius, flaminique du sacerdoce d'Aethucolis, a ordonné par testament qu'on lui érigeât ce monument.*

Cette nouvelle lecture, plus rationnelle que toutes celles qu'on avait donnée précédemment de ce texte, en n'attribuant à Carina qu'une seule fonction, celle de « flaminique du culte d'Aethucolis », atténue sensiblement l'analogie qui paraît exister de prime abord entre l'inscription d'Antibes et celle, très incomplète d'ailleurs, qui est conservée au musée de Cannes, où il semble qu'une femme porterait les deux titres de flaminique et de prêtresse, sans désignation du nom d'aucune divinité. Mais il est à croire



que ce nom devait se trouver sur le fragment perdu, qu'on peut évaluer aux deux tiers du texte, si l'on en juge par la partie du cadre qui se voit sur le fragment qui nous reste[1].

1. Voici, au surplus, ce fragment d'inscription conservé au Musée de

A peine est-il besoin de faire remarquer qu'il ne s'agit pas ici d'une « flaminique augustale », comme on avait pu le croire avant la lecture du mot *sacerdotium*, mais tout simplement d'une première prêtresse du culte (*sacrdotii*) d'Aethucolis, laquelle divinité devra être, d'ailleurs, réintégrée parmi les *faux-dieux* de l'Olympe céleste.

Nous joignons ici un dessin réduit au dixième de grandeur naturelle du bloc calcaire[1] sur lequel est gravée l'inscription, sans autres ornements qu'un simple encadrement mouluré de 0m,06 de largeur. Les lettres ont 0m,06 de hauteur ; elles sont assez bien formées sans être élégantes, mais elles sont peu régulières et témoignent d'une époque de décadence. Quant à la ponctuation, on ne peut discerner que trois points ; ils sont gravés dans la partie médiane des lignes : l'un est placé après le premier C de la première ligne et les deux autres, de forme triangulaire, après le E et l'I de la dernière ligne.

Cannes, le 3 juillet 1887.

F.-P. Revellat.

Cannes ; il provient du village de Peymenade, près de Grasse. C'est un cippe avec base et couronnement, mais ce dernier est perdu avec le reste du texte.

La largeur intérieure du cadre est de 0m,55, tandis que la hauteur verticale de la partie qui reste est de 0m,27, ce qui peut faire supposer que la hauteur totale de ce cadre devait être de 0m,70 environ.



1. *Calcaire jurassique* du cartier de la *Bouillide*, à quelques kilomètres au nord d'Antibes.

INSCRIPTIONS

PROVENANT DU MAROC

ET DE LA TUNISIE[1]

I

Fragment d'inscription trouvé à Tanger (Maroc).

Un jeune explorateur qui parcourt en ce moment le Maroc, M. H. de la Martinière, vient d'adresser à M. Salomon Reinach, la photographie d'un fragment d'inscription romaine, sur marbre blanc, trouvé à Tanger. Son envoi est daté du mois de juin 1884. J'ai l'honneur de placer cette photographie sous les yeux de l'Académie (Pl. XIX).

On sait combien sont rares les monuments épigraphiques appartenant à la province romaine qui portait dans l'antiquité le nom de Maurétanie Tingitane. Le Maroc n'a pas encore été sérieusement exploré ; les épigraphistes ont là un choix de fouilles et d'études encore neuf qui n'attend que des ouvriers actifs et décidés pour produire une abondante moisson. La ville de Tanger, l'antique *Tingi*, l'ancienne capitale de cette province, n'a fourni aux rédacteurs du *Corpus* latin que cinq inscriptions. Il est donc très important de recueillir avec soin tout ce qui peut contribuer à augmenter ce petit trésor et à nous éclairer sur l'histoire de la Maurétanie Tingitane. C'est ce qu'a compris M. H. de la Martinière en faisant connaître le fragment d'inscription dont je vais parler.

Ce fragment est malheureusement très incomplet; il appartient

1. Rapport lu à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, dans la séance du 14 octobre 1887.

au côté gauche du texte et ne nous fournit que quatre lignes mutilées :

PROVINCIAE · NC
VLTERIORIS · TIN
POPVLVS TI
STATVAM · SVA · IMP

Il est facile de reconnaître qu'il s'agit d'une statue élevée par les Tingitains (*populus Ti[ngitanus]*) à un personnage qui avait dû exercer des fonctions importantes dans la province, probablement celles de gouverneur. Le nom de ce personnage manque et le nom de la province qui ne nous reste pas en entier est assez difficile à compléter.

Tout d'abord, il faut remarquer que la seconde ligne commence par le mot VLTERIORIS qui appelle forcément à la fin de la précédente le mot [HISPANIAE]. Le texte est de l'époque impériale et vraisemblablement, autant qu'on peut en juger d'après la forme des lettres, il appartient à la fin du second siècle de notre ère ou au commencement du troisième. A cette époque l'ancienne province d'Espagne ultérieure avait été divisée depuis longtemps en deux autres provinces, la Lusitanie et la Bétique. La qualification d'*Hispania ulterior* ne s'appliquait plus qu'à la Bétique qui, dans les inscriptions, était désignée tantôt sous le nom de BAETICA, tantôt sous le nom de HISPANIA VLTERIOR BAETICA[1]. Or, dans le fragment nouvellement découvert à Tanger, il est absolument impossible d'inscrire le mot BAETICAE à la suite des mots [HISPANIAE] VLTERIORIS puisqu'on trouve à la place que ce mot devrait occuper les lettres TIN appartenant sans aucun doute au mot TIN[GITANAE]. Cette mention est tout à fait extraordinaire ; il n'a jamais été question nulle part d'une *provincia Hispania ulterior Tingitana*.

Avant de chercher à l'expliquer, il convient de proposer des

1. Voyez l'inscription de Nîmes (époque de Trajan), Orelli-Henzen, n° 6490; Borghesi, *Œuvres*, t. IV, p. 214.

compléments pour la première ligne de notre fragment. Après le mot PROVINCIAE on lit les deux lettres NO dans lesquelles on est tenté tout d'abord de retrouver le commencement du nom de la province du Norique, NO[RICI], mais on voit de suite que cette restitution est impossible parce que, si elle était admise, on obtiendrait une ligne beaucoup trop longue et qui ne serait plus en rappórt avec la largeur de la pierre dont les deux lignes suivantes avec leurs compléments nous montrent à peu près la dimension. En effet, dans ce cas, il faudrait lire :

PROVINCIAE NO*rici* . *provinciae hispaniae*... etc.

Il faut donc trouver un autre complément.

Une inscription romaine de Malaga[1], aujourd'hui perdue, mais dont le texte relevé au XVIe siècle, par un érudit Vénitien, se lit dans un manuscrit de la bibliothèque du séminaire de Padoue, est consacrée à un personnage de l'ordre équestre, *L. Valerius Proculus* parmi les titres duquel on remarque celui de procurateur de Bétique :

. . . . //////////////
PROVINC · VLTERIS · HISPAN ·
BAEVIC · . . . .

Il faut sans doute lire VeTERIS[2] avec M. Mommsen, car une seconde copie prise en 1782 par un savant Espagnol, François-Perez Bayer, et conservée dans la bibliothèque de l'Académie de Madrid, porte en toutes lettres le mot VETERIS. On est ainsi obligé d'admettre l'existence d'une *provincia vetus Hispania* [*ulterior*] *Baetica*. Comme l'inscription de Malaga appartient à la fin du IIe ou au commencement du IIIe siècle, on peut supposer que cette province a existé vers le temps de Marc-Aurèle.

Mais s'il y a eu une *provincia vetus Hispania ulterior*, il y a

1. Cf. *Corp. inscr. latin.*, t. II, n. 1970, avec les abondantes explications que M. Hübner a données au sujet de cette inscription.

2. C'est ce que n'admet pas M. Hübner qui préfère voir dans le groupe de lettres VLTERIS une altération du mot VLTER*ior*IS. Mais régulièrement ce terme doit suivre et non pas précéder le mot HISPANIA.

eu nécessairement une *provincia nova Hispania ulterior*, et c'est ici que je reviens au fragment de Tanger en proposant pour la première ligne le complément NO*vae*. Ce fragment devrait donc, à mon sens, être ainsi restitué :

PROVINCIAE · NO*vae · hisp* ·
VLTERIORIS · TIN*gitanae*
POPVLVS TIN*gitanus*
STATVAM · SVA · IMP*ensa · p · p* ·

Il était tout naturel de donner à la Bétique qui représentait une partie de l'ancienne province d'Espagne ultérieure le nom de *provincia vetus* et d'appeler, au contraire, *provincia nova*, la Tingitane qui n'appartenait pas topographiquement à la péninsule et qui, par sa situation et son origine, était une province africaine. Il me paraît évident que si le mot *Tin[gitanae]* était indépendant de ceux qui le précèdent, le rédacteur de l'inscription aurait intercalé la conjonction ET ou les mots PROVINCIAE ou MAVRETANIAE.

On sait que dans la liste de Vérone, dressée probablement en 297, la Maurétanie Tingitane figure au nombre des sept provinces qui forment le diocèse d'Espagne (*dioecesis Hispaniarum*)[1]. Quelques années plus tard Rufus, parlant de l'Espagne, dit : « Trans fretum etiam in solo terrae Africae provincia Hispaniarum est, quae *Tingitanica Mauretania* cognominatur[2]. » Tous les documents postérieurs réunissent la Tingitane à l'Espagne. On pouvait en conclure que cet état de choses avait été au moins établi par Dioclétien, lors de sa grande transformation administrative ; le fragment de Tanger nous autorise à penser que la réunion de la Tingitane à l'Espagne avait eu lieu un siècle plus tôt.

C'est un fait depuis longtemps mis en lumière que sous le règne

1. Cf. Th. Mommsen, *Mémoire sur les provinces romaines*, trad. d'Emile Picot, p. 48.
2. C. 5.

de Marc-Aurèle, en l'année 172, le gouvernement de la Bétique fut changé [1]. Cette province passa du Sénat à l'empereur; le proconsul fut remplacé par un légat impérial. Les incursions fréquentes des Maures en Espagne obligèrent l'empereur à prendre des mesures militaires pour la sécurité de la Bétique, mesures que le régime administratif antérieur ne pouvait autoriser. « Quum Mauri Hispanias prope omnes vastarent, res per legatos bene gestae sunt [2]. » Il est possible que la *provincia nova Hispania ulterior Tingitana* date de cette époque et qu'on ait senti, dès lors, la nécessité de rattacher plus étroitement l'une à l'autre la Bétique et la Tingitane. Nous voyons, en effet vers le même temps, les habitants de deux villes de la Bétique, Italica et Singilia Barba, élever des monuments publics, en signe de reconnaissance, à un procurateur de la Tingitane, *C. Vallius Maximianus*, « *ob merita et quot provinciam Baeticam, caesis hostibus, paci pristinae restituerit* [3] » — « *ob municipium diutina obsidione et bello Maurorum liberatum* ». Dans la seconde inscription on n'a même pas pris la peine d'indiquer le nom de la province où Maximianus exerçait les fonctions de procurateur, tant cela était clair pour tout le monde. Déjà sous Antonin des faits analogues s'étaient produits; les inscriptions de T. Varius Clemens [4] lui donnent le titre de *praefectus auxiliorum tempore expeditionis in Tingitaniam* (*in Mauretaniam Tingitaniam et Hispaniam*) *missorum* [5].

Ces relations fréquentes entre les deux provinces annexées par les incursions des Maures et les expéditions qu'il était nécessaire d'organiser contre eux de temps à autre furent la cause du changement administratif qui eut lieu sous Marc-Aurèle en Bétique. La nécessité d'une action commune, le secours mutuel

1. A. W. Zumpt, *Studia romana*, p. 144; Hubner, *Berlin. Monatsberichte*, 1860-1861.
2. Capitolin., in *M. Antonius*, c. XXI.
3. Italica, *Corp. inscr. latin.*, t. II, n. 1120.
4. Singilia Barba, *Corp. inscr. latin.*, t. II, n. 2015.
5. Ces inscriptions ont été trouvées à Celeia dans le Norique, *Corp. inscr. latin.*, t. III, n. 5211, 5212, 5213, 5215. Cf. Capitolin., *in Pio*, c. V.

que pouvaient se prêter les deux gouverneurs, décida l'empereur à établir entre la Bétique et la Tingitane une sorte de lien plus étroit et la Tingitane fut rattachée à l'Espagne ultérieure, au moins momentanément.

A la fin du règne de Caracalla en 216-217, l'Espagne citérieure subit des remaniements administratifs et nous voyons apparaître à cette époque une *provincia Hispania nova citerior*, PR · H · N · C ·[1]. Il est impossible de dire si la *provincia nova Hispania ulterior* est contemporaine ou si elle fut établie un peu plus tôt. De nouveaux textes nous l'apprendront peut-être un jour.

II

Inscriptions relatives à des proconsuls d'Afrique trouvées à Carthage.

J'ai reçu du P. Delattre, dont l'Académie connaît le zèle et l'ardeur pour tout ce qui touche aux antiquités africaines, une lettre relative à quelques inscriptions trouvées récemment sur la colline de Byrsa, l'acropole de la vieille cité punique et le capitole de la Carthage romaine. Deux de ces inscriptions me paraissent surtout intéressantes :

1. — La première est gravée sur la face antérieure d'un piédestal en pierre dont le P. Delattre a retrouvé 21 fragments. La juxtaposition d'un certain nombre de ces fragments réduit à sept, d'après le P. Delattre, les portions du texte :

a

INSTAVRATORI ADQVE AM*plificato*RI
VNIV///////////OPERVM////////////

b

//////RNIVM ADQVE O////// (forsan *sta*TVM ADQVE O*rnatum*)
//////FAFRICAE SVAE//////

1. *Corp. inscr. latin.*, t. II, n. 2661.

c

//////*c*ONDITO*ri*///
/////*co*NSTANT*ino maximo*
*victori*OSISSI*mo semper*
*augus*TO CAPP////
*m a e*CILIVS////

d

////VMPRO
///////RVMI
/////FLA
//////IN'
//////ARI
/////NVMI
////IVS

e

. . . *hila*RIANVS VC PROCONS · P · A · V · S · *i*
dicatus numini MAIESTATI*que ejus*

f

INS/////

g

/////L/////
///MAI///

Il me paraît difficile d'admettre que ces sept fragments ne se rapportent qu'à une seule inscription ; je suis porté à croire qu'ils appartiennent à deux textes différents. Il est fâcheux que le P. Delattre n'ait pas joint un estampage à sa lettre. En tout cas les fragments *c* et *e* renferment sans aucun doute, comme l'a reconnu le docte archéologue, les noms du proconsul *Maecilius Hilarianus* qui gouverna l'Afrique en 324 et dont une inscription a été retrouvée à Utique [1].

La hauteur des lettres est de 0m,05 ; dans plusieurs mots V et M sont liés.

2. — La seconde inscription se rapporte également à un proconsul d'Afrique, *Sextius Rusticus Julianus*, qui administra la province de 371 à 373. Elle était gravée sur une plaque de marbre blanc, épaisse de 0m,025, dont cinq morceaux retrouvés ont permis de rétablir à peu près trois lignes :

////////////*sextius* RVSTICVS V C
*pro*CONSVLE PROVINCIAE · AFRICAE
////ERE · PERFEC*it*

La hauteur des lettres est de 0m,11.

1. Tissot, *Fastes de la province romaine d'Afrique*, p. 213 ; *Corp. inscr. latin.*, t. VIII, n. 1179.

Deux autres inscriptions relatives à ce même proconsul ont été découvertes en Afrique ; l'une a été relevée par M. Poinssot à l'Henchir bou Aouitta, au centre de la plaine d'El Ghorfa, au sud de la voie romaine de Carthage à Théveste ; l'autre provient d'El Merissâ, l'antique Karpis ; elle est connue par une copie de Borgia [1].

Ces deux documents viennent s'ajouter à ceux que notre regretté confrère Ch. Tissot avait rassemblés sur les proconsuls d'Afrique. Il est probable que l'endroit où le P. Delattre a fait cette découverte ne contenait que des fragments épigraphiques de très petite dimension et insignifiants en apparence, puisqu'il a dû juxtaposer vingt-six morceaux pour arriver à une reconstruction partielle. Sa patience et son zèle n'en méritent que plus d'éloges.

III

Inscriptions romaines de la collection du commandant Marchand.

Notre savant confrère, M. Renan, présentait récemment à l'Académie les estampages de cinquante-deux stèles puniques appartenant à la collection du commandant Marchand, rapportés de Tunisie par M. Joseph Letaille. Cette même collection contient aussi un certain nombre d'inscriptions romaines dont M. J. Letaille a pris également les empreintes. J'ai l'honneur de les déposer sur le bureau de l'Académie.

Plusieurs de ces inscriptions sont déjà connues. Quatre d'entre elles proviennent de l'un des importants cimetières des *officiales*, esclaves et affranchis de la famille impériale, découverts à Carthage par le P. Delattre, et ont été déjà publiées [2]. Quatre autres (nos 1 à 4), dont la provenance est certainement identique, sont restées inédites et deux d'entre elles (nos 1 et 2) présentent un

1. Tissot, *Fastes*, p. 255, cf. *Corp. inscr. latin.*, t. VIII, n° 995 ; *Ephem. epigr.*, t. V, p. 374, n° 643.
2. *Bulletin épigr. de la Gaule*, 1882, nos 41 à 44.

intérêt particulier. Il fauc donc les joindre à l'ensemble épigraphique de même nature édité récemment par M. J. Schmidt[1].

1

D · M · S ·
T · AELIVS · AVG · LIB ·
LIBYCVS · ADIVT ·
TABVL · AD · MEN ·
THISIDVENSI · VIX ·
ANN · LXXVIII ·
H · S · E ·

Diis M(anibus) sa(crum).

T(itus) Aelius, Aug(usti) lib(ertus), Libycus, adjut(or) tabul(arii) ad men(sam) Thisiduensi (sic), vic(it) an(nis) LXXVIII. *H(ic) s(itus) e(st).*

Dans aucune autre province l'empereur ne possédait des biens plus considérables qu'en Afrique. Aussi les procurateurs impériaux chargés de ces biens y étaient plus nombreux qu'ailleurs[2]. La province proconsulaire et la Numidie avaient été divisées en régions distinctes, *tractus*, administrées chacune, au point de vue des intérêts financiers impériaux, par un procurateur. Ce procurateur avait dans plusieurs localités de sa région un bureau, *mensa fiscalis*, où se faisaient les payements et les perceptions ; l'employé placé à la tête de ce bureau local portait le titre de *adjutor tabularii* suivi des mots *a mensa* ou *ad mensam* avec un ethnique qui indiquait le nom de la localité. Pour le *tractus Karthaginiensis* on connaît déjà un *adjutor tabularii a mensa Vagensi*[3] qui était, comme T. Aelius Libycus, un affranchi impérial ; il était même son contemporain et avait été probablement affranchi à la même époque que lui, ainsi que le fait supposer son nom, T. Aelius Fortunatus. M. Mommsen pense qu'il y avait à Thugga et à Avitta Bibba deux autres bureaux du même genre[4], ce qui porte à quatre le nombre des *mensae*

1. *Ephem. epigr.*, t. V, p. 380, n°s 343 à 450.
2. *Corpus inscr. latin.*, t. VIII, p. XVII.
3. *Eph. epigr.*, t. V, p. 311, n. 418.
4. *Eph. epigr.*, t. V, p. 112.

connues du tractus Karthagiensis, Vaga, Thugga, Avitta Bibba et Thisiduo.

Ce petit texte a encore un autre intérêt puisqu'il nous permet de rectifier le nom d'une localité de la province proconsulaire. Il faut écrire désormais *Thisiduo* et non pas Chisiduo [1], ainsi que l'avaient fait penser les leçons adoptées par les éditeurs de la Table de Peutinger et de l'Anonyme de Ravenne [2]. Il en résulte que dans l'inscription de Krich-el-Oued (nº 1269 du t. VIII) on doit restituer à la dernière ligne *t*HISIDVENSES.

2

DIS · MAN · SACR ·
CHRESTVS · AVG · CVSTOS
VTIKA · HORREORVM
AVGVSTAE · PIVS · VIXIT ·
ANNIS · LXXX

Diis Man(ibus) sacr(um).

Chrestus, Aug(usti servus), custos Utika horreorum Augustae, pius vixit annis LXXX.

C'est la première mention que l'on rencontre de ces *horrea Augustae* dont un esclave impérial était le gardien à Utique.

3

D · · M ·
SAC
FORTVNATVS
CAES · N · SER ·
PIVS · VIX · AN · LXIII
CONI · PIA · F · H · S · E ·

D(iis) M(anibus) s(acrum).

Fortunatus, Caes(aris) n(ostri) ser(vus), pius vix(it) an(nis) LXIII. *Con(jux) pia f(ecit). H(ic) s(itus) e(st).*

1. Cf. *Corp. inscr. latin.*, t. VIII, p. 159.

2. Les paléographes savent combien est facile la confusion du *c* et du *t* dans les textes du moyen âge.

4

D · M · S
AGATHOPVS · AVG
SER · PIVS · VIXIT · ANN
XC · MENS · VIIII
H · S · E

D(iis) M(anibus) s(acrum).

*Agathopus, Aug(usti) ser(vus), pius vixit ann(is)*XC, *mens(ibus)* VIII. *H(ic) s(itus) e(st).*

5

Un cinquième texte rentré encore dans l'épigraphie funéraire, mais la provenance en est différente. Avant d'appartenir au commandant Marchand, il faisait partie de la collection Kheredine où il avait été copié par le P. Delattre incomplètement, ainsi que le prouve une publication récente[1]. L'excellent estampage pris par M. Letaille permet d'établir ainsi ce texte :

HEDIA · COMMODA
PIA · VIXSIT · ANNIS
XXXV · HIC · SIT · SAT (sic)
· IVLIVS · BITVS
VIR · HEIVS · VET
POSVIT · ERA
NVS CHORST TRAEC

Helvia Commoda pia vixsit annis XXXV. *Hic sita [e]st.*

Julius Bitus vir hejus vet(eranus) posuit.

Une main moins assurée a complété l'inscription primitive en ajoutant après coup ; .. *teranus* (complément de VET de la ligne) *chortis Traec(um)*,

6

Le fragment ci-dessous appartient au *cursus honorum* d'un

1. R. Cagnat, *Inscriptions inédites d'Afrique extraites des papiers de L. Renier*, n° 34.

personnage de l'ordre sénatorial qui avait exercé en Afrique des fonctions qu'il est impossible de déterminer :

...*quaest*ORI · TRIB · *pl*...
..*afri*C A E
...\RTO..

7

Le fragment suivant est gravé en petits caractères ; il ne faisait certainement pas partie de la face principale du monument dont il provient :

	S T A T I A*nu* *s*	
...IVS	N A T V L*u* *s*	
ANVLLINO	ET FRONT*one* *cos*	(An 199.)
*lu*CCEIVS	ZABVLLV *s*	
SEVERO	ET VICTORINOC*os*	(An 200.)
..V S	DEA E R	
...S	PVDENS PR	
.....	. . T I//// V T///	

. . . . *Statia*[*nus*]
. . . . *ius Natal*[*us*]
Anullino et Front[*one co*(*n*)*sulibus*]
[*Lu*]*cceius Zabullu*[*s*]
Severo et Victorine c[*o*(*n*)*sulibus*]
. . . . *us Deater* (pour *Dexter*)
. . . . . *s Pudens pr*
. . . .

Les lettres de la huitième ligne sont brisées ; il n'en reste que la partie supérieure ; il est difficile d'en reconnaître la valeur. Le cognomen *Natulus* inscrit à la l. 2, n'a encore été rencontré qu'une seule fois en Afrique, dans une liste de soldats trouvée à Lambèse. Il est porté par un bénéficiaire, originaire de Carthage, *Q. Fulvius Natulus*.

Ce texte contient une liste de noms séparés par des dates consulaires. On a trouvé à Ména, dans l'Aurès, des listes analogues gravées sur les faces latérales d'autels consacrés aux Dieux pour le salut des empereurs [1].

1. *Corp. inscr. latin.*, t. VIII, n[os] 2464, 2466.

8

. . . . . . (. . . . . . *prae*
FECTISQVEPE . . . . . .
ADMAIOREMC . . . . . .
DECENTEROR . . . . . .
LVDIS PRAE *tor* . . . .

Le dernier fragment, à en juger d'après le caractère des lettres, appartient à une basse époque, probablement au ve siècle de notre ère.

Une première ligne dont les lettres sont brisées est indéchiffrable. La dernière ligne mentionne des jeux.

Tel est l'ensemble des textes inédits recueillis par M. Letaille dans la collection du commandant Marchand.

ANT. HÉRON DE VILLEFOSSE.

ÉTUDES

SUR QUELQUES CACHETS

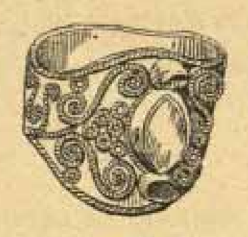
ET

ANNEAUX DE L'ÉPOQUE MÉROVINGIENNE

(*Suite*[1])

XLV

UNE BAGUE D'ÉVÊQUE



La belle bague en or, que nous reproduisons ici, a longtemps appartenu à feu Benjamin Fillon, et a été acquise, en 1882, par M. Alfred Danicourt, lors de la vente de la précieuse collection du savant et regretté antiquaire. Elle a 24 à 25 millimètres d'ouverture, et 18 à 19 millimètres de hauteur au chaton, 9 à 10 du côté opposé.

Elle se compose d'un anneau plat, recouvert d'ornements en filigrane, affectant la forme de S ou de volutes affrontées, et de petits ronds avec une élégante bordure au pourtour. A droite et à gauche du chaton, il y a six ronds disposés en feuille de trèfle, 3, 2 et 1.

1. Voir la *Revue archéolog.*, 3e série, année 1884, t. I, p. 141 ; t. II, p. 1, 193, 257 ; année 1885, t. I, p. 168, 305 et 348 ; t. II, p. 42, 44, 45, 46, 129 et 321 ; année 1886, t. I, p. 20, 216 et 341 ; t. II, p. 1, 40 et 137; année 1887, t. I, p. 47.

Le chaton était formé d'une améthiste ovale et de deux pierres plus petites; celles-ci, qui étaient serties au-dessus et au-dessous de l'améthiste, ont disparu.

La fabrique de cette bague, le dessin des ornements, et, en particulier, le dispositif des groupes de filigrane soudés à droite et à gauche du chaton, qui rappellent, en les doublant, les trois globules ou cabochons en feuille de trèfle, c'est-à-dire un des traits distinctifs de la bijouterie mérovingienne, lui assignent cette origine.

Elle offre, en outre, au point de vue du travail, une grande analogie avec l'anneau sigillaire de *Dommia*[1], dont je suis actuellement possesseur, et où les caractères de l'inscription datent assurément de la période gallo-franque.

Enfin, sa forme, très caractéristique, indique bien qu'elle devait être portée par une main d'évêque.

XLVI

BAGUE SIGILLAIRE DE LAUNOBERGA



Cette bague en cuivre a été trouvée dans un des sarcophages de grès découverts, en 1841, à Allonnes, près le Mans[2]. M. Ch. Drouët, qui en fit, à la même époque, l'acquisition, la céda au Musée archéologique du Mans, dont il était alors conservateur. Elle a été successivement décrite et publiée, en 1842, par M. Drouët[3]; en 1855, par M. Hucher, président de la Société

1. Voir ci-dessus la notice XX des présentes Études, contenant la description de cet anneau.
2. Allonnes est un chef-lieu de commune dans le canton du Mans.
3. *Notice sur la découverte de tombeaux ou sarcophages en pierre à Allonnes.*

historique du Maine, dont les remarquables travaux sur l'archéologie et la numismatique gauloises sont connus de tous les savants[1]; en 1859, par l'abbé Cochet[2]; et en 1865, par M. E. Le Blant[3].

L'ouverture de l'anneau, mesurée en face du chaton, est de 17 millimètres, dans l'autre sens, de 19 millim. Le chaton, de forme ronde, soudé sur les deux branches de la baguette, a 15 millim. de diamètre, y compris la bordure de grènetis; il est accosté, aux points de jonction avec la baguette, de trois cabochons en cuivre, disposés en feuille de trèfle.

Au centre du chaton est gravée une croix à branches égales, surmontée d'un arc bordé, dans sa convexité, de petits rayons[4], et cantonnée de quatre points, avec deux traits verticaux appendus à ses branches. Autour de cette croix, une inscription que tous les éditeurs ont ainsi reproduite : + CAVNOBERGA, avec un C carré initial, ce qui donnerait la leçon *Caunoberga*[5]. Les bonnes empreintes que je dois à l'obligeance de M. Hucher, conservateur actuel du Musée archéologique du Mans, et d'après lesquelles j'ai fait figurer le bijou en tête de la présente notice, m'ont fourni la leçon et les caractères suivants :

+ LAVNOBERÇA (*Launoberga*)[6]

nom composé de deux radicaux germaniques fréquemment employés dans l'onomastique gallo-franque[7].

1. *Bulletin monumental*, t. XVIII, p. 309; *Sigillographie du Maine*, p. 8.
2. *Tombeau de Childéric I*er, p. 378.
3. *Inscript. chrét. de la Gaule*, t. II, p. 557, n° 669 A.
4. Les précédents éditeurs ont vu et fait dessiner, autour de la croix, un cercle de grènetis qui n'existe pas : il y a simplement un arc avec rayons, tel que nous le reproduisons.
5. Et non la leçon *Launoberga*, que ces auteurs ont cependant adoptée. Sur les planches de l'ouvrage de M. Le Blant (XC, 535), l'initiale serait un L, suivi d'un I placé horizontalement au sommet de la haste de cette lettre.
6. La partie supérieure de la barre perpendiculaire du L initial a disparu par suite d'un accident ou de la dégradation en cet endroit de la gravure de l'anneau; mais la présence de cette lettre ne me paraît pas douteuse.
7. *Laun* (d'où *Launus*, *Launo*), et *Birg*, *Berg* (d'où *Berga*). Voir Förstemann, *Personennamen*, p. 262-263 et 840-841.

Quant aux marques gravées au centre du chaton, et dont M. Le Blant a déclaré ne pouvoir indiquer la valeur ni le sens, M. Hucher et, d'après lui, l'abbé Cochet y ont vu, et avec raison selon moi, une croix égale cantonnée de points. Mais ils se sont abstenus de toute explication relativement aux deux traits posés aux extrémités des bras de la croix.

Pour nous rendre compte de la signification de ces deux appendices, nous avons pensé qu'il convenait de rapprocher le chaton de notre bague des monnaies contemporaines frappées dans le Maine, c'est-à-dire dans le pays même où ce petit monument a été trouvé. Ce rapprochement nous a conduit à des constatations intéressantes.

On remarque, en effet, dans la plupart des monnaies mérovingiennes du Maine :

1° La *croix égale* ou croix grecque, cantonnée de quatre points [1], comme celle de l'anneau d'Allonnes, ou de quatre étoiles [2], ou bien de deux points et de deux croix [3];

2° La *croix égale*, ancrée, avec croisettes aux 3e et 4e cantons, et *deux traits verticaux* SUPPORTÉS *par les branches de la croix* [4];

3° La *croix égale*, avec un clou aux 1er et 2e cantons, et *deux traits verticaux* APPENDUS *aux branches de la croix* [5];

4° La *croix égale*, *cantonnée de quatre points comme sur le chaton de notre bague*, *et avec les deux traits verticaux* APPENDUS *aux bras de la croix* [6], *pareils à ceux du même chaton.*

Cette exacte ressemblance, même dans une particularité telle que les *traits verticaux appendus aux bras de la croix*, nous autorise à conclure, sans hésitation, que notre bijou a été fabriqué, à l'époque mérovingienne, dans le pays du Maine et très probablement dans la ville du Mans, près de laquelle il a été trouvé.

1. Voir d'Amécourt, *Recherche des monnaies mérovingiennes du Cenomannicum*, pages 58, 59, 112, 113, 142, 166, 169, 180, 184, 187, 188, 195, 223 et 254.
2. *Ibid.*, p. 154 et 316.
3. *Ibid.*, p. 37, 54, 55, 90, 99, 101, 126, 159, 160, 165, 171 et 247.
4. *Ibid.*, p. 99, nos 47 et 48.
5. *Ibid.*, p. 128, no 69.
6. *Ibid.*, p. 129, no 70.

Quelle est la signification des *deux traits verticaux* appendus aux bras de la croix?

M. d'Amécourt, dans son livre sur les monnaies du Maine, y a vu « des réminiscences des lettres symboliques alpha et oméga »[1]. Mais nous regardons cette conjecture comme très contestable; nous serions plutôt disposé à reconnaître là des signes représentatifs d'instruments de la Passion (la lance, les verges ou le marteau, etc.), ainsi qu'on les trouve sur un si grand nombre de croix, dans le centre et l'ouest de la France : la présence des deux clous figurés dans les coins de la croix sur une des monnaies précitées[2], viendrait à l'appui de cette hypothèse, que je livre, sans y insister davantage, à l'appréciation de mes confrères en archéologie.

M. Deloche.

1. D'Amécourt, *ouvrage cité*, p. 128, n° 69.
2. M. d'Amécourt y a vu, à tort suivant nous, « des rayons triangulaires. » *Ubi supra*.

LES

INSCRIPTIONS GAULOISES

NOUVEL ESSAI D'INTERPRÉTATION

Par M. Jacques GUILLEMAUD

(*Suite*[1].)

III

Inscription de Voltino (suite).

Mon dernier article était déjà imprimé, lorsque je reçus d'Italie une lettre répondant à une demande de renseignements que j'avais adressée au syndic de Tremosine, à la date du 17 mars dernier, et sur laquelle, après six mois d'attente, je ne comptais plus. Le retard de la réponse s'expliquait cependant de la façon la plus naturelle du monde. M. le syndic de Tremosine ne sait pas le français; son embarras avait été grand, on le comprend, au reçu de ma lettre, et, ce qui prouve bien sa complaisance, c'est qu'au lieu de la jeter au panier, il s'est mis en quête de trouver quelqu'un qui pût la lui lire. Je dois ajouter qu'il a eu la main heureuse, et qu'il m'a procuré un correspondant aimable et instruit qui a parfaitement compris ce que je désirais et a répondu à toutes mes questions avec précision et entente du sujet. Je ne terminerai pas ce petit avant-propos sans exprimer à M. le syndic de Tremosine et à M. Flaminio Cozzaglio, de Brescia, toute ma reconnaissance.

Voici la traduction de la partie de la lettre de M. Cozzaglio qui se réfère à mon sujet :

« Tremosine, 25 octobre 1887.

« Tremosine n'est pas le nom d'une localité, mais celui d'un territoire, ce qui veut dire que par le nom de Tremosine on désigne une commune entière, composée de plusieurs petites

1. Voyez les nos de mars-avril, mai-juin et septembre-octobre.

« sections » portant chacune un nom propre. Une de ces petites localités se nomme justement *Voltino*.

« Je vous trace ci-dessous la copie exacte, « scrupuleuse » de l'inscription, à l'échelle de 1/10.



« La pierre se trouve actuellement exposée au musée de « l'Ère Romaine », à Brescia, et non à Vérone, comme le prétendent certaines personnes. Moi-même je me suis rendu au musée pour en faire la copie, et je vous garantis que la « minute » est tout à fait exacte.

« Permettez-moi aussi, monsieur, de vous faire part d'une particularité qui peut donner lieu à une discussion. Je puis vous affirmer que personne n'en avait fait la remarque avant moi. Je vous laisse le soin d'en tirer les conclusions que vous jugerez convenable.

« Tremosine est très riche en bonnes pierres de taille, et, cependant, l'inscription gauloise dont il est question, au lieu d'être tracée sur une de ces pierres du pays, se trouve sur une pierre « volitique commune » (*lias medio*), dont l'espèce abonde sur la rive véronaise du lac et qu'on ne rencontre pas à Tremosine. Cela fait présumer une importation. Ne croyez-vous pas qu'on puisse tirer de cette observation quelque chose d'utile ?

« Je réponds maintenant à votre troisième question.

« Vous savez que Tremosine est situé sur la haute rive bresciane du lac de Garda. Le territoire de cette commune est traversé dans la direction approchante du nord-ouest au sud-est, comme on peut le voir sur les cartes géographiques de l'endroit, par un « fiume » (cours d'eau) nommé *Brasa*. Sur le versant septentrional de la vallée du *Brasa* se trouve précisément la « section » de *Voltino*.

« Les eaux du *Brasa* sont très chargées; elles ont formé une sorte de moraine qui barre la vallée de *Bondo*, laquelle, à l'origine, devait évidemment former une seule vallée avec celle du *Brasa*.

« Les sources du cours d'eau, sans dénominations particulières, se trouvent tout près de la section de *Vesio*; elles sont alimentées souterrainement par un petit lac (de *Bondo*), situé en amont des sources du milieu (*medesime*, moyennes). Ce petit lac, dans lequel se jette la rivière de *Bondo*, est à eau intermittente, sans aucune cause visible de ce phénomène. Ces eaux fournissent aux sources dont j'ai parlé leur aliment, selon toute évidence, en traversant le dépôt en forme de moraine sus-indiqué.

« Le principal affluent du *Brasa* court dans la vallée de *Fucine*, — à gauche —; il porte le même nom que la vallée. Il rejoint le *Brasa* dans le voisinage des sources de ce dernier, ce qui le fait considérer comme la source la plus importante du fleuve. Sur la droite, il y a la vallée de *Larino*. Les autres plus petits affluents, qu'il est inutile de citer, portent des noms empruntés à quelque circonstance actuelle du lieu et n'ont aucune importance.

« Le *Brasa* se jette directement dans le lac de Garda, dans une localité nommée *Corlor*.

« On ne connaît pas le nom que portait ce fleuve anciennement.

« Au sujet du mot *Sassadis*, je ne puis rien vous indiquer; seulement, je vous ferai observer qu'en lisant *Sassaris* et en décomposant le mot en *Sas* et *aris*, il y aurait en Tremosine la section d'*Arias* qui conserve le nom d'une ancienne maison de campagne, ainsi dénommée à cause de son site agréable, et aussi le nom de famille *Arioso*, très répandu dans le pays.

« Voici, monsieur, ce que j'ai pu obtenir après d'actives recherches. Si j'avais pu rendre plus largement service à vous et à la science, croyez que je l'aurais fait avec le plus grand plaisir.

« Flaminio Cozzaglio. »

Cette lettre, on le voit, nous donne d'utiles renseignements sur l'inscription elle-même, qu'il ne faudra plus chercher « sur le mur du clocher de Voltino », puisqu'elle appartient aujourd'hui au musée d'antiques de Brescia, sur la topographie et l'hydrographie de la commune de Tremosine, sur la nature de la pierre

inscrite, enfin sur différentes particularités curieuses et instructives.

Ces renseignements confirment-ils ou, au contraire, détruisent-ils l'explication que nous avons donnée du texte de l'inscription ?

Aucun des noms de ruisseaux cités par M. Cozzaglio ne rappelle le *Sachsad* de notre traduction, mais — notre correspondant a pris soin de le constater lui-même — « on ne connaît pas le nom que portait ce fleuve (le *Brasa*) anciennement. »

On remarquera que le *Brasa* charrie beaucoup ; on attribue à ses eaux le dépôt de sable qui a barré la vallée de *Bondo*. Or, c'est précisément pour empêcher les terres environnantes d'être envahies par les sables du *Sachsad* débordé, que Tetumus fit construire la digue dont parle l'inscription.

Cette digue même, construite par Tetumus ne serait-elle pas ce dépôt en forme de moraine qui barre la vallée du *Bondo* et qui, en retenant les eaux des vallées supérieures, les aurait en quelque sorte aménagées à la façon des grands réservoirs qui ont été établis dans le même but, aussi bien dans l'antiquité que de nos jours? Ce n'est là, évidemment, qu'une supposition, mais que semble corroborer ce fait curieux, signalé par notre correspondant, que « la vallée du *Bondo*, à l'origine, devait évidemment former une seule vallée avec celle du *Brasa*. » C'est-à-dire que la vallée du *Brasa* a été coupée en deux par une digue et que le *Bondo* qui, depuis, a formé un lac, lequel alimente en aval les sources du *Brasa*, était le *Brasa* lui-même, ou plutôt le *Sachsad*, avant l'établissement de cette digue.

J'appelle l'attention sur ce point; en l'absence de preuves — qu'il est impossible de retrouver — il y a là, suivant nous, une forte présomption de vérité qui s'impose.

Nous objectera-t-on la nature de la pierre? L'observation de M. Cozzaglio est très intelligente et j'admets avec lui que la pierre vient de la rive véronaise du lac. Il y a eu importation ; soit, mais importation voulue, nécessitée par les circonstances, d'une pierre destinée à un usage spécial, et non importation de hasard d'un débris quelconque d'antiquité sans destination. Les

belles carrières de pierre de taille de Tremosine n'étaient pas exploitées, sans doute, du temps de Tetumus; mais, l'eussent-elles été, que le choix de la *pietra volitica* (lias moyen) s'explique très vraisemblablement par la nature de la pierre qui, plus facilement que la pierre de taille, se prêtait au travail du ciseau.

M. Cozzaglio voudrait lire *Sassaris* — au lieu de *Sassadis* — comme l'a fait M. W. Stokes. Il a lu, dans notre article sur l'inscription que nous nous sommes empressé de lui adresser au reçu de sa lettre, les raisons qui s'opposent à cette lecture. Nous ne pouvons donc admettre, si ingénieux qu'ils soient, les rapprochements qu'il propose avec le nom de lieu *Arias* et le nom de famille *Arioso*.

En somme, les renseignements que M. Cozzaglio a bien voulu nous adresser, et dont la valeur démonstrative est d'autant plus grande qu'il ne pouvait connaître notre manière de comprendre l'inscription, ces renseignements, disons-nous, ajoutent la présomption du fait matériel à la vraisemblance de l'explication du texte.

Nous n'aurions jamais osé espérer une pareille bonne fortune.

J. G.

IV

Inscription de Vérone.

Cette inscription est gravée sur une petite lame d'argent, longue de 0m,19 et de 0m,01 de hauteur, qui fut trouvée, il y a une cinquantaine d'années, dans les environs de Vérone. Elle appartient, aujourd'hui, au musée de cette ville.

Le texte est en beaux caractères nord-étrusques parfaitement gravés et n'ayant subi aucune détérioration [1]; les mots s'y suivent, malheureusement sans séparation.

Maffei, le premier, publia l'inscription dans ses *Osserv. litt.* (lett. V, p. 303); puis Lanzius, Campanari, Mommsen, et, dans

1. Le travail est même remarquable au point de vue artistique.

ces derniers temps, MM. Pauli et Stokes, ont essayé de l'expliquer

La principale difficulté que présentait l'entreprise consistait comme pour l'inscription de Voltino, dans le déchiffrement du texte où l'on rencontre, entre autres écueils, un caractère nouveau, une sorte de coin à tête ronde percée d'un trou ꝗ, sur la valeur duquel les avis se sont partagés. Il en est résulté quatre lectures différentes, en y comprenant celle que vient de donner M. Stokes, dans sa *Celtic declension* (pp. 58 et 59).

Nous reproduisons, d'après Fabretti [1], le fac-simile du texte qui se lit de droite à gauche :

A première vue, on douterait qu'un pareil grimoire eût rien de celtique ; cependant c'est du gaulois, certainement. M. Stokes, en cherchant à l'expliquer par les racines néo-celtiques, s'est nettement séparé, sur ce point, de tous les savants qui, avant lui, avaient considéré l'inscription comme italiote. C'est lui qui nous a ouvert la voie, nous nous plaisons à le reconnaître.

Il nous paraît inutile de rapporter les lectures de Maffei et de M. Pauli qui ne se sont pas douté de la celticité du texte. M. Mommsen, non plus, ne croyait pas transcrire du gaulois, mais son déchiffrement, du moins, n'est pas si obscurci par le parti pris que la vérité quand même ne s'y fasse jour, de telle sorte qu'il suffit d'apporter à son travail de très légères modifications pour obtenir la teneur exacte du document.

Voici la lecture qu'il en donne [2] :

θaninio θikoremiefhiis θasoιakhhikuepisones.

A part la division des mots qui laisserait le texte inexplicable en gaulois, nous ne voyons dans cette transcription qu'un seul caractère dont la valeur soit, à notre point de vue, rendue inexactement, et une lettre à changer.

Le caractère, au sujet duquel nous faisons, dès à présent, des

1. *Corp. insc. ital.*, pl. II, n° 14.
2. *Nordetrus. Alph.*, p. 240, tabl. II, n° 19.

réserves, est le ♀ (= θ, d'après Mommsen), dans lequel nous voyons un T simple.

La lettre à changer est l'*f* du mot *θikoremiefhiis*, qui est un *s* très lisible dans le fac-simile.

M. Stokes, admettant la celticité du texte, ne pouvait conserver le θ donné par Mommsen comme équivalent du caractère ♀; mais pourquoi l'a-t-il remplacé par un Q, lettre tout aussi inconnue en gaulois [1]? Il a corrigé la faute échappée à son devancier (l'*f* pour l'*s*); mais, par contre, il a écrit *hissa* au lieu de *hiisa* : il y a deux *i* se suivant et non pas deux *s*, dans le texte.

Voici sa transcription, avec une division des mots appropriée à la langue celtique :

Qaninio Qikoremies hissa [2] *qasova khik Vepisones*,

ce qu'il traduit, mot pour mot : « Caninia, (fille de) Cicoremia [3], et aussi une suivante de Vepisona [4]. »

Nous ne discuterons pas les raisons philologiques sur lesquelles s'appuie l'auteur de *Celtic declension* pour reconnaître dans *Qaninio* le « nominatif d'un thème féminin en *ia* [5] » — la femme de Caninius? — et dans *Qikoremies* et *Vepisones*, des génitifs de deux autres « thèmes féminins, également en *ia* [6] »;

1. Le vieil irlandais l'a beaucoup employée, comme le montre M. Stokes dans sa très savante interprétation des inscriptions en langue ogham (V. *Celtic declension*, p. 81 et suiv.); mais à part l'armoricain moderne, aucun des idiomes bretons n'en fait usage. On n'en trouve pas trace non plus en celtique.

2. Il faudrait : *hiisa*, comme nous l'avons dit.

3. On remarquera l'identité phonétique du Q et du K, l'un et l'autre rendus par un C dans *Cicoremia*, ce qui serait déjà une forte présomption contre l'adaptation du caractère ♀ à la lettre Q (= c).

4. En anglais : Caninia daughter of Cicoremia and also a follower of Vepisona. Le sens de *follower* est douteux. M. Stokes rapproche *qasova* du lat. *quasillus*, ce qui donnerait au mot gaulois (?) la signification de « fileuse » (*quasillaria*), c'est-à-dire de servante.

5. Il semble cependant que, du moment que ce thème est en *ia*, il y ait invraisemblance à lui supposer une autre terminaison au nominatif.

6. Le génitif semblerait devoir être en *ias*. L'exemple de *reda* (gén. *redes*), cité par M. Stokes dans ses modèles de déclinaisons gauloises, aurait besoin d'être appuyé d'un texte. En grec et en latin, — il en était sans doute de même en celtique, — la voyelle finale du nominatif de la troisième déclinaison fait corps avec le radical et se conserve à tous les cas : gr. σῶμα, gén. σώματος; lat. poëma, poëmatis. Il en est de même de l'*a* dans la première

nous n'épiloguerons pas, non plus, sur l'« oubli injustifiable » dont l'auteur de l'inscription se serait rendu coupable à l'égard du « père » de Caninia, en ne le nommant pas de préférence à la mère de cette dernière, non plus que sur l'intervention plus qu'inattendue d'une simple fileuse, — mettons suivante, — au lieu et place de haute et puissante dame Vepisona, « empêchée », sans doute, comme nous dirions aujourd'hui ; nous nous bornerons à demander ce que signifie l'inscription ainsi entendue ; quel en est le caractère, l'objet ? Est-elle votive ou commémorative, religieuse ou funéraire ? M. Stokes s'est prudemment abstenu de formuler une opinion à cet égard.

Il s'agit donc de trouver mieux ; nous allons essayer de le faire, mais sans donner toutefois, si probante que nous la croyons, notre explication comme le dernier mot de la question ; car le problème qui consiste, en définitive, à lire un texte dans un idiome complètement inconnu, est, sans contredit, le plus difficile à résoudre que nous ayons rencontré dans nos études, et celui qui a exigé de nous le plus d'efforts et de temps.

Notre premier soin a été d'établir une transcription du texte dont l'exactitude ne laissât prise à aucune critique. C'était, du reste, le seul moyen d'arriver à la vraie division des mots, sans laquelle le sens de l'inscription devait rester impénétrable.

Nous avons dit qu'en principe nous acceptions la transcription de M. Mommsen, moyennant le changement du θ en *t* simple, et le rétablissement de l'*s* (au lieu de l'*f*) dans le groupe de syllabes θ*ikoremiefhiis*.

La raison de la substitution du *t* au θ est facile à donner. Le θ n'existe que dans les langues qui n'ont pas de caractère particulier pour représenter l'aspirée H [1], et ce n'est pas le cas

déclinainon, qui ne change que par contraction ; (grec gén. plur. : ἡμερῶν, pour ἡμερα-ων ; latin gén. et dat. sg. nom. pl. *rosæ* pour *rosaæ ;* dat. et abl. pl. *rosis* pour *rosais*, comme en grec ἡμεραις).

1. C'est le cas du grec, par exemple, qui exprime l'aspirée (H) par l'« esprit rude » (ʽ) lorsqu'elle tombe sur la voyelle initiale du mot, et, dans toute autre position, la combine avec les consonnes fortes π, κ, τ, pour obtenir les consonnes aspirées φ, χ, θ.

de l'idiome dans lequel est écrite notre inscription, puisqu'on y retrouve, à deux reprises, cette lettre H sous la forme 𐌇.

Le gaulois qui possédait la lettre H dans son alphabet et pouvait, comme le latin, l'unir aux muettes fortes *p, c, t* pour rendre les aspirées *ph, ch, th,* n'avait que faire des φ, χ et θ grecs.

La preuve, du reste, que le caractère ⚲ est bien un *t* (et non un θ ou un *Q*) ressort de la formation étymologique des deux mots de l'inscription où il figure : *Taninio,* qui est un dérivé du radical *tan* que nous connaissons déjà (voir plus haut *Tanotalos,* insc. de Novare), et *Tikoremi,* dont le premier élément verbal *tiko* (=*tico, tigo*) se retrouve dans le nom de peuple gaulois cité par César : *Tigurini* [1].

Voici de quelle façon nous avons lu l'inscription :

Taninio Tikoremi eshi istasovakhi kve pisones.

Et, tout d'abord, nous ferons la remarque, de nature à nous éclairer sur le caractère de l'inscription, que gravée sur une petite plaque d'argent destinée évidemment à être appliquée sur un objet précieux quelconque, meuble, statuette, arme peut-être, cette inscription a toute l'apparence de constater soit une offrande à un dieu, soit un présent à un haut personnage. Cette indication, tirée de la forme matérielle du document, n'est pas bonne seulement à recueillir au point de vue des méprises sur le sens du texte où elle nous empêchera de tomber; elle nous livre aussi le secret de la contexture grammaticale de ce texte :

Un régime indirect, nom du dieu ou du personnage auquel le présent est adressé;

Un sujet, le nom ou les noms des donateurs, suivis de leurs qualités;

Un régime direct, — le nom de l'objet donné, — ici probablement sous-entendu, l'adhérence de l'inscription à l'objet même dispensant de désigner ce dernier;

1. Et sous la forme dérivée *tigern* dans une foule de noms d'hommes et de localités, entre autres : *Vortigern*, nom d'un roi breton, *Tigernum, tigernense castrum* (Grég. de Tours, *de Glor. martyr.*, I, 52, 67), ville du pays des Arvernes, auj. Thiers (Puy-de-Dôme).

Enfin le verbe : donné ou offert, exprimé ou sous-entendu.

Ici, nous nous trouvons en présence de la formule la plus simple, celle qui ne comporte que le nom de la personne à qui le présent est fait et la qualification des donateurs [1].

Taninio est le régime indirect [2]. On pourrait y voir un nom d'homme, *Taninios* (dim. de *Tanos*), si l'absence de tout patronymique, ethnique ou désignation de fonction, ne rendait plus naturelle l'hypothèse d'une simple qualification. *Taninio* est un dérivé, avons-nous dit, de *tanos*, énergique, puissant [3]. Nous croyons pouvoir lui attribuer la signification de « seigneur, prince, souverain, » qu'ont précisément conservée les deux idiomes gaéliques dans : *tànn* (= *tanin*), prince, dynaste, *tanaiste*, seigneur, *tanaise*, qui est après le prince, etc.

Tikoremi, sujet de la phrase, est un nominatif masc. pluriel. Nous y voyons un nom de peuple, les *Tikoremes*, rappelant tout à la fois la tribu helvète des *Tigurini* et les *Remi* de la Gaule Belgique [4]. Les *Tikoremi* sont complètement inconnus, — sous ce nom, — nous ne le contestons pas; mais est-il trop téméraire de les assimiler aux *Togrinses* que Pline cite parmi les peuples d'origine gauloise qui habitaient, de son temps, le territoire des *Carni* (le Frioul vénitien et la Carniole actuels), limitrophe du pays des Cénomans, dont Vérone était une des villes importantes? Les deux noms diffèrent moins entre eux qu'on serait tenté de le croire à première vue. Il faut tenir compte d'abord de ce fait que *Tikoremi* est le nom gaulois et que *Togrenses* en est l'adaptation latine, faite à une époque plus rapprochée, ce que marque la terminaison ethnique, *ensis*. Les *Remi,* ainsi nommés par César, devinrent, par la suite, les *Remenses*. Le changement se fit du temps d'Auguste. Il en a été de même sans

1. Ce qui répond à notre formule de dédicace : « A M. X., son confrère et ami. »

2. Nous reviendrons plus loin sur ce datif en *o*, inusité dans le celtique transalpin.

3. Voir aux « Remarques linguistiques », sur l'inscription de Novare, le mot *Tanotalos*.

4. La première partie du mot *Tikoremos* rappelle également le nom de *Ticinum*, ville de l'Insubrie, sur le *Ticinus* (act. Tessin).

doute pour les *Tikoremi*[1]. D'autre part, si, faute de preuve écrite, on ne peut supposer le changement, par voie de métathèse de *Tigo* en *togi*, il faut bien admettre que les deux radicaux *tig* et *tog* se confondent en gaulois, ou plutôt qu'ils n'en font qu'un seul et unique, — commun au grec et au latin, — *tig*, dont la tonalité a varié, suivant les temps et les lieux, depuis le son de l'*i* bref jusqu'à celui de la diphthongue *oi*, en passant par toutes les modulations intermédiaires[2]. On peut donc supposer, sans trop d'invraisemblance, que *Tikoremi* a pu devenir — par suite de l'adoucissement de la consonne forte *k* en *g* et de la syncope de la voyelle brève *i*, — *togremi*, dont les Romains auront fait *Togremenses* (comme de *Remi*, *Remenses*), et, par contraction, *Togrenses*.

Eshi et *istasovakhi* se présentent à nous comme deux adjectifs reliés l'un à l'autre par la copulative *kue* (= gr. καὶ, lat. *que*) qui suit le dernier. Leur terminaison en *i* fait présumer qu'ils ont quelque rapport avec le mot précédent *Tikoremi*, et que, comme lui, ils sont au nom. masc. pluriel.

Eshi, nominatif masc. plur., suppose un nom. sing. *eshos* (= *esus*) dont le radical *es* se retrouve, sous la forme *esu*, dans les noms d'hommes *Esumertus* (Mommsen, 80) et *Esuggius* (Orelli, 2062), et dans les noms de peuples : *Essui* ou *Esubii* (César, *B. G.*, II, 34, III, 7, V, 24), *Esubiani* (Pline, III, 20, 24) et *Atesui* (le même, IV, 18, 32). On serait tenté d'ajouter à cette liste le nom du grand dieu des Gaulois, *Esus*, mais nous ne croyons pas qu'il se rattache à la même racine[3].

Esu, et *Esh* (de *Eshos*), qui s'en rapproche encore davantage, ont la même origine que le grec ἔσις, désir, ardeur, passion, et le

1. L'inscription est antérieure à la conquête du pays des *Carni* par les Romains, c'est-à-dire à l'an 117 av. J.-C., ce qui fait deux siècles d'intervalle, au moins, entre le fait qu'elle relate et l'époque où écrivait Pline. Il s'était donc écoulé plus de temps qu'il ne faut pour modifier le nom d'un peuple. Et la conquête avait latinisé le pays !

2. Cf. cambr. *tig*, maison, irl. *teg*, id, erse, *teagh*, id, arm, *toen*, toit et *toi*, couverture de maison. Comp. lat. *tego*, *tectum*, *toga*, *tutella*, etc.

3. Nous reviendrons sur l'origine du nom d'Esus dans nos « observations » sur l'autel des Nautes parisiens où figure le grand dieu gaulois.

sansc. *és'â*, désir (cf. cambr. *esiw*, état de privation, de besoin[1]); la racine *as* qu'on retrouve dans le mot sanscrit, *ásu* = halitus, spiritus, et aussi affectus et affectio. *Eshos* aurait donc le sens de affectuosus, amans, = fr. affectionné.

Istasovakhi suppose un singulier, *istasovakhos*. Nous ferons tout d'abord la remarque que l'adjonction d'une voyelle de soutien pour l'*s*, dans les mots commençant par la sibillante double *st*, est bien dans le caractère celtique. Le cambrien dit *ystum*, courbure, *ystumiaw*, courber (sansc. *stôma*, courbé), *ysgang*, branche (scr. *skanda*); le français *épée* (lat. *spatha*), *esprit* (lat. *spiritus*), *état* (lat. *status*[2]), etc. *Istasovakhos* nous autorise à supposer un *stasovakhos* primitif, formé du subst. *stasos* et de l'adj. *vakhos*.

Stasos, par sa racine *sta*, se rattache au *status* latin et au στάσις grec. On sera frappé de sa similitude de forme avec ce dernier mot. Or, parmi les divers sens de στάσις, le plus ancien, qu'il emprunte à la signification active de ἵστημι[3] (poser, placer en ordre, constituer : lat. *statuere*, *instituere*, *constituere*), est celui de repos, stabilité; c'est, selon toute probabilité, celui que son homonyme gaulois a dû garder.

Vakhos est la terminaison, — énigmatique, car personne n'avait pu l'expliquer jusqu'à présent, — qu'on retrouve dans le nom de peuple *Bellovaci* et dans le nom d'homme *Sigovax*, cités par César. Nous n'hésitons pas à assimiler *vakhos* au gr. φαῖκος (p. φαιδρὸς), gai, joyeux, vif, alerte, dispos, éveillé (cf. all. *wachs*, fort, vigoureux, d'où *wacksam*, vigilant, attentif, alerte, en éveil; *wachsen*, croître, grandir, s'élever; *wacker*, vigilant, vif, alerte, actif, probe, brave, fort, honnête, digne, courageux, homme de cœur).

D'où, pour *istasovakhi*, la signification de gardiens de la tran-

1. Cité par Ad. Pictet, dans ses *Affinités des langues celtiques avec le sanscrit*, p. 25.

2. Dans le peuple, où l'on se moque des formes savantes et suit son instinct, combien de gens disent encore une *estatue?*

3. A remarquer dans ἵστημι, la même voyelle d'appui pour la sibilante initiale στ, que dans *istasovakhi*.

quillité, ennemis des factions, ou simplement paisibles, et, par suite, soumis, obéissants.

Pisones, qui termine l'inscription, a également, en grec, son correspondant, πίσονος (rac. πείθω), qui met sa confiance dans, qui obéit; *pisones* étant un substantif, doit se traduire par « sujets », signification qu'a, du reste, le partic. passé de πείθω (πείθομενος = qui obéit, soumis, sujet).

Nous avons ainsi obtenu pour l'inscription dite de Vérone la traduction :

« Au Prince, les Tikorêmes, (ses) affectionnés et obéissants sujets. »

OBSERVATIONS LINGUISTIQUES

On aura été frappé des rapports que présente avec le grec l'idiome dans lequel est écrite l'inscription. Nous n'avons pas à nous occuper ici des causes d'une ressemblance qui touche presque à la similitude, puisque, à part *Taninio* et *Tikoremi* qui, l'un et l'autre, sont franchement gaulois, les mots du texte trouvent dans le vocabulaire grec des équivalents, exacts eu égard au sens, et, comme formes, presque identiques; toutefois, nous ne croyons pas sortir des bornes de notre travail en faisant remarquer que cette ressemblance est trop grande pour qu'on l'attribue uniquement à une communauté de racines résultant d'une communauté d'origine des deux langues. Il y a eu évidemment emprunt de la part du gaulois, emprunt qu'il est possible d'expliquer sans avoir besoin d'évoquer le souvenir des grandes expéditions gauloises en Grèce, auxquelles il n'est pas certain que les peuples cisalpins aient fourni leur contingent de guerriers. Il suffit, en effet, de rappeler que les Celto-Gaëls, lorsqu'ils envahirent, au VIIe siècle av. J.-C., l'Italie supérieure, n'eurent pas seulement à refouler les Étrusques, dont la domination s'étendait alors jusqu'aux Alpes, mais qu'ils se heurtèrent, tout au moins les derniers venus d'entre eux, les Cénomans[1], au delà de l'Adige (Athesis), à des tribus d'origine pélasgique ou grecque, — les *Euganei*, — dont ils occupèrent le territoire. On comprend que les relations qui s'établirent entre les conquérants et les populations soumises aient pu altérer la langue des *Carni*, dont faisaient partie les *Togrinses*, étant donné surtout l'amour de la nouveauté qui a été de tout temps et partout un des caractères distinctifs de notre race, et que, par un phénomène en rapport avec celui qui devait se produire dans la Gaule transalpine où le celtique se

1. Et les *Carni* dont l'établissement en Italie remonte évidemment à la même époque. Les *Carni*, rameau détaché des *Carnutes* de la Gaule, avaient dû suivre leurs voisins, les *Cenomani*, puisque nous retrouvons les deux peuples dans les mêmes relations de voisinage en Italie.

« romanisa »[1] sous l'influence de la conquête latine, le cisalpin oriental s'imprégna de grec au contact d'une population hellénique.

Ce fait viendrait à l'appui de l'hypothèse d'après laquelle les *Tikoremi* de l'inscription seraient les *Togrinses* de Pline, dont Walckenaer fixe l'habitat à Torsa, près de la Sella, c'est-à-dire à l'extrémité orientale de la Carniole. Peut-être objectera-t-on que Torsa est bien loin de Vérone, mais de ce que la plaque d'argent sur laquelle est gravée l'inscription a été trouvée dans les environs de cette dernière ville, s'ensuit-il que l'objet y ait été fabriqué et que l'inscription s'y rapporte? Evidemment, non; il a pu y être apporté, et de très loin même, et c'est ce que rend probable la situation du pays des Togrenses à l'issue du col de Tarvis, c'est-à-dire sur la route suivie par toutes les armées tant romaines que barbares qui, dans les siècles suivants, vinrent, par l'Illyrie, fondre sur l'Italie[2], en dévastant tout sur leur passage.

Taninio. Ce mot donne lieu à une observation intéressante. Le gaulois ne connaissait que trois terminaisons pour le datif sing. : une terminaison en *e* (1re décl., nom féminin, *Ueuete*, insc. d'Alise); une autre en *u* (2e décl., nom masculin, *Anvallonacu*, insc. d'Autun), et une dernière en *i* (3e décl. féminin et masculin : *Brigindoni*, insc. de Volnay, fém. ; *axiabiti*, insc. de Vieil-Evreux, masc.). La terminaison en *o* du datif *Taninio* peut donc être considérée comme un emprunt du gaulois cisalpin (dialecte des *Carni*), à la langue des *Euganei*, c'est-à-dire au grec (datif en ῳ de la deuxième déclinaison dont la sonorité devait plaire aux oreilles gauloises)[3].

Tikoremi. Nous avons dit que ce mot était composé des deux radicaux *tikos* et *remos*.

Tikos (= *tigos*) a pour correspondants : en kymr. *tig* (auj. *ty*), et en v. irl. *teg* gén. *tige* (auj. *teagh*, *tigh*), mots pour lesquels Zeuss donne la glose « domus » (*Gr. celt.*, p. 72); mais cette acception est trop restreinte, trop secondaire pour le *tigos* celtique qui avait dû garder le sens primitif que la rac. *teg* (sansc. *têg*, protéger) a conservé également dans l'irl. *teagair*, couvrir, protéger (cf. lat. *tegere* et grec στέγω, l'un et l'autre signifiant couvrir, protéger, défendre).

Remos, adject. qui a formé le nom du peuple gaulois les *Remi*, et que nous retrouverons comme nom d'homme dans l'inscription du Vieil-Evreux, se rattache au gaël. écos. et irl. *reim*, puissance (cf. gr. ῥώμη (= ῥιόμη), force (lat. *robur*), puissance, fermeté, courage. Il signifie : fort, puissant, brave ; d'où

1. Origine de la « langue romane ».
2. Dans les grandes guerres, notamment entre les compétiteurs à la succession de Néron, et, plus tard, entre les Augustes d'Orient et d'Occident.
3. On sait que, dans les langues d'origine aryane, la terminaison primitive du datif sg. était en *i* : le latin et le grec ont fait seuls exception, encore l'*i* originaire se retrouve-t-il dans les datifs en *o* de ces deux langues, souscrit en grec (ῳ), et écrit dans les plus vieux textes latins où l'on trouve, par exemple, « *populoi romanoi* » pour populo romano. Peut-être le cisalpin oriental, n'ayant pas les moyens de souscrire l'*i*, comme en grec, l'ont-ils exprimé en le plaçant avant l'o de la terminaison. *Taninio*, si cette hypothèse était justifiée, serait donc pour *Tanino*, et, au lieu d'un diminutif, nous aurions un dérivé plus conforme au sens de l'inscription (trad. « prince », au lieu de « petit prince »). La question serait intéressante à élucider.

pour *Tikoremi*, le sens de : « les braves (chargés) de la défense », ce qui s'expliquerait par la position qu'occupait ce peuple, à l'entrée de l'Italie par le col Tarvis, dont il s'était, sans doute, chargé de garder le passage [1].

Nous avons suffisamment expliqué l'origine et le sens des mots *eshi* et *istasovakhi* pour n'avoir pas besoin d'y revenir. On nous permettra, cependant, une courte digression au sujet de la signification des deux noms gaulois, cités plus haut, où se retrouve l'élément verbal *vakhos : Sigovax* et *Bellovaci*. *Vakhos* en composition répond exactement au suffixe latin *osus* (*cosus*, *icosus*) = dispos à [2], d'où il résulte que :

Segovax, formé avec *sego* « victoria »: irl. *segh* = *seg*, urus (cf. sansc. *sahas*, robur, vis potestas; goth. *sagis;* h. all. *sigi*, *sigu;* angl. sax. *sigor* pr. *sigur* = *sigus*, victoria), veut dire : victoriosus, le Victorieux; et *Bellovaci*, formé de *bel*[3], « bellum » (irl. *bel*, kymr. *bel* et *fel* (dans *Riuelgar*, auj. *rhyfelgar* = *Robelcar*, partisan de la guerre), a la signification de « bellicosi », les belliqueux.

BIBLIOGRAPHIE

Maffei, *Osserv*, *litt.*, V. 303. — Mommsen, *Nordetrus. Alph.*, 210, t. II, pl. 19. — Cuno, *Neue jahrbücher für philologie und pedagogik*, 66, 113 et 114, 227, 229. — Lanzius, 11, 649 = 562, n° 2, tab. XVI, 5. — Campanase, *Giornale Arcadico*, LXXXI, 108. — Fabretti, *Corp. inscr. ital.*, p. et pl. 11, n° 14. — Pauli, *Die inschr. Nordest.*, p. 19. — Stokes (Withley), *Celtic Declension*, p. 58 et 59.

Jacques Guillemaud.

(*A suivre.*)

1. En conservant à *Tigos* le sens restreint de la glose donnée par Zeuss « domus », on arriverait à une explication du mot *Tikoremi*, qui confirmerait son identification au nom des *Togrenses*. *Tikoremi* signifierait, dans cette hypothèse : puissance de la maison, c'est-à-dire les maîtres, les seigneurs, sens qu'exprimerait exactement *Togrenses*, identique au kymr. *tigern*, et à l'irl. *tigerne*, *tigerna* (dérivé de *tig*) : dominus, princeps, rex (Zeuss, 179 et 741). Peut-être est-ce là la véritable traduction du mot.

2. *Studiosus* : dispos à l'étude, studieux; *bellicosus* : dispos à la guerre, belliqueux, etc.

3. Et non « bellicosus », comme le dit M. Glück (*Keltisch. namen*, p. 67), *car*, en kymr., n'ayant pas d'autre signification que celle de ami (amicus). (Z., 72.)

NICOLAS AUDEBERT

ARCHÉOLOGUE ORLÉANAIS

Il y a au British Museum (fonds Landsdowne, n° 720) une relation de voyage qui a déjà attiré à plusieurs reprises l'attention des érudits. C'est le récit fort étendu du séjour fait en Italie, de 1574 à 1578, par un Français dont le nom est inconnu. M. Jean-Paul Richter l'a signalé le premier et en a tiré les renseignements d'ordre artistique qu'il renferme[1]. Au point de vue de l'archéologie, il paraît beaucoup plus important, et M. Eugène Müntz y a pris une grande description des murailles de Rome, qui est un des plus précieux documents réunis dans les *Antiquités de la ville de Rome aux* XIVe, XVe *et* XVIe *siècles*[2]. L'enthousiasme du voyageur n'enlève rien à la précision de ses descriptions; il montre un esprit curieux, actif, informé des opinions de ses prédécesseurs, mais aimant à voir le plus possible les monuments de ses propres yeux. En attendant que cet intéressant travail soit étudié d'une façon plus complète, nous avons cru de quelque utilité de tâcher d'en découvrir l'auteur.

Nous savons, par MM. Richter et Müntz (n'ayant pas vu nous-même le manuscrit), que le voyageur anonyme part d'Orléans le 1er octobre 1574, visite Lyon, traverse le Mont-Cenis le 14 octobre, s'arrête à Turin, Plaisance, Bologne, (Padoue) Venise, Gênes, se rend à Rome, vers l'automne de 1576, par Pise, Lucques, Florence et Sienne, pousse jusqu'à Naples et Capoue, et revient

1. Janitschek, *Repertorium für Kunstwissenschaft* (1880), t. III, pp. 288-298.

2. Paris, 1886, pp. 72-128. Le document a paru d'abord dans la *Revue archéologique*. Une note du même anonyme sur la Vaticane a été donnée par M. Müntz, dans *La Biblioth. du Vatican au XVIe siècle*, p. 135.

par Ravenne et Venise, où il apparaît pour la seconde fois. Il est de retour à son point de départ, Orléans, le 27 avril 1578. Ces détails, si brefs qu'ils soient, suffisent pour faire identifier le personnage avec un humaniste orléanais, Nicolas Audeberl, qui voyagea en Italie pendant les mêmes années.

Ce Nicolas était le fils d'un poète latin assez connu, Germain Audebert, que l'admiration locale avait surnommé « le Virgile orléanais », et qui a laissé trois poèmes descriptifs sur Venise, Rome et Naples. Ces poèmes, écrits avec une facilité un peu banale, donneraient pourtant, à qui voudrait les dépouiller, des renseignements curieux sur les hommes et les choses du xvie siècle. Ils ont été publiés durant la vieillesse de l'auteur, qui les composa, croyons-nous, d'après les notes de voyage et les indications de son fils. Mais Audebert avait lui-même visité l'Italie dans sa jeunesse et les souvenirs personnels ne manquent pas sous sa plume ; il nous apprend qu'il avait dix-neuf ans lorsqu'il a commencé son voyage et que c'était en l'année 1539 :

Haec loca lustrabam primo sub vere juventae,
Bis decimus (memini) necdum me ceperat annus,
Tempore quo faciebat iter per Gallica regna
Ad Belgas Caesar, Gallorum acerrimus hostis,
Hosti se credens...

Il fut reçu à la cour savante de Renée de France, duchesse de Ferrare, et passa trois années à l'Université de Bologne, étudiant les lettres sous Romolo Amaseo et le droit sous André Alciat :

Suaviter in studiis ubi tres exegimus annos [1].

Désireux d'assurer à son fils les bienfaits de l'éducation italienne qu'il avait reçue, Germain Audebert ne craignit pas de l'envoyer faire, au delà des Alpes, un séjour aussi long que le

1. Vers tirés du poème *Parthenope*, itinéraire versifié des environs de Naples et de la Voie Appienne, dédié à Philippe Hurault de Cheverny, chancelier de France. On les trouve p. 224 de la réimpression : *Germani Audeberti Aurelii... Venetiae, Roma, Parthenope, Postrema editio ab auctore ante obitum recognita et emendata, Hanoviae, typis Wechelianis*, MDCIII.

sien. Quelques vers du poème *Roma* montrent bien, à ce sujet, les sentiments du père et du fils :

Fili animae pars magna meae, mea maxima cura,
Macte animo, qui nunc eadem vestigia lustras
Quae mihi pressa prius primaevo in flore juventae ;
Tu quoque transmissis patria procul urbe relicta
Alpibus, invigilas Musis et mens tua rapta est,
Mellifluo magni seu pendet ab ore Sigoni...
Seu tibi Pompilius Graecis sermonibus aures
Mulcet Amazaeus, proles aequanda parenti
Qui me doctrina meliorem reddidit olim...
Seu te certa docet dubii mysteria juris
Papius insignis...
Seu te pulchra tenet cani Florentia cygni
Dulcibus illecebris et amoeno carmine captum,
Dum magus ille suam exercet Victorius artem... [1]

C'était, en effet, un beau voyage d'instruction pour un étranger nourri d'humanisme que de visiter cette Italie pleine de monuments antiques. De glorieuses universités, qui gardaient encore leur prestige d'autrefois, achevaient de conquérir à la Renaissance des générations d'étudiants venues de l'Europe entière. Les jeunes gens studieux, qui avaient, comme Audebert, la fortune d'emporter dans leurs bagages des lettres de recommandation, pouvaient entrer en relation avec les hommes les plus éminents du temps ; ils rapportaient de leurs conversations et de leur bienveillant accueil les meilleurs souvenirs de leur vie. Quatre érudits surtout, aussi bons lettrés que savants archéologues, attiraient alors les voyageurs ; c'étaient, échelonnés dans la Péninsule, Gianvincenzo Pinelli, à Padoue, Carlo Sigonio, à Bologne, Piero Vettori, à Florence, et Fulvio Orsini, à Rome. Nicolas Audebert connut ces nobles esprits et c'est dans leur fréquentation qu'il puisa cet enthousiasme éclairé pour l'antiquité, dont ses descriptions portent les traces.

1. Pp. 143-144 de l'édition de 1603. Outre Carlo Sigonio, Pompilio Amaseo, Giovanni-Angelo Papio et Piero Vettori, nommés dans les vers cités ici, Audebert loue encore Jacopo Corbinelli, Marc-Antoine de Muret, Fulvio Orsini, Pietro Angeli da Barga.

Établissons maintenant, par les dates, l'identité d'Audebert et de l'auteur de la relation du British Museum. Les correspondances inédites, qui nous fournissent nos renseignements, offrent par elles-mêmes quelque intérêt, à cause des savants célèbres qu'elles mettent en scène.

Au moment du départ de son fils pour l'Italie, Germain Audebert songea à lui procurer une introduction auprès des érudits de ce pays. Son compatriote, Pierre Daniel[1], le mit en rapport avec Claude Dupuy, avocat au parlement de Paris. Le bibliophile parisien avait été en Italie quatre années auparavant et s'y était fait plusieurs amis[2]; il s'empressa d'envoyer à Orléans une lettre, datée du 21 septembre 1574, qui devait être remise à Pinelli par le jeune Audebert. Voici le passage relatif à ce dernier :

« ... Vous recevrez la presente par les mains de Mons[r] Audebert d'Orleans, jeun' homme de gentil esprit et de fort grand' esperance, et, pour le faire court, juvenis patre digni, homine apud suos cum primis ornato et honesto ; je ne l'ai jamais veu, mais il m'est pieça assez connu par ses doctes escrits et par la reputation qu'il a envers tout le monde de grand' preudhommie et integrité. Il envoie sondit fils aux universitez d'Italie, lequel sur toute chose desire de connoistre et frequenter les hommes doctes plus renommez, comme chose qui lui peut grandement profiter pour le parachevement de ses études ; à quoi monsieur Daniel, civis ipsorum quique patrem et eas quas modo dixi res diligenter observat, etc.[3]. »

Le poète orléanais répondit aussitôt à Dupuy, et l'on voit que la date de ses remerciements (28 septembre) est de trois jours antérieure au départ du voyageur anonyme :

« Monsieur, je ne scauroys assez suffisamment a mon gré vous

1. Cf. L. Jarry, *P. Daniel et les érudits de son temps*, Orléans, 1876, p. 48.

2. V. *La Bibliothèque de Fulvio Orsini*, Paris, 1887, p. 65 et *passim*. Nous raconterons ailleurs le voyage de Dupuy d'après sa correspondance.

3. Biblioth. Ambrosienne, *T. 167*, f. 204. Il y a à la Bibliothèque de Berne, *ms. 141*, n° 172, une lettre dont le catalogue de Hagen n'indique ni l'auteur, ni le destinaire ; c'est une copie de la lettre de Dupuy à Pinelli recommandant Audebert.

remercyer du bien singulier et inesperé que vostre grace et seule bonté avez faict tant à moy qu'a mon fils et de la grande honnesteté et courtoysie de laquelle vous avez tous deux a la foys provoquez et obligez a vous faire service toutes nos vies... Caeterum, quia (ut et verbis et ratione Ciceronis utar) est animi ingenui cui multum debeas eidem plurimum velle debere, abs te magnopere contendo ut huic gratiae alteram etiam superaddas non minus mihi gratam ac jucundam, ut me videlicet et Audebertum meum viris doctissimis et rarissimis Sigonio et Mureto tuis de meliore nota per literas commendes et in illorum amicitiam officiose ac insigniter insinues... Au surplus, monsieur, je me suis advisé vous envoyer quelque peu de poësie de ma façon, scavoir est les quatre premiers épigrammes et le dernier, et les deux precedens, le dernier de la façon de mon fils [1]... Si c'estoit chose digne de la veue de ces grands maistres, messieurs Sigonius et Muret, je vous supplyroys leur en faire part, pareillement à mons[r] Pinelli, mais plus pour subir leur censure et castigation que pour rien de bon qui soit en eulx. Vous en jugerez et ferez comme il vous plaira. Mon filz les a escriptz pour vous laisser quelque petite souvenance de luy *avant que partir d'icy* [2]... »

Pinelli, de son côté, après avoir reçu la visite de Nicolas, écrivit à Dupuy, le 13 mai 1575 :

« ... Sono otto giorni ch' è comparso con una lettera di V. S. fin del mese di settembre mons[r] d'Audebert, il quale è stato a Bologna, et m' è riuscito tanto modesto quanto altro persona ch' io habbia mai conosciuta. Io ho cominciato a far per lui quello tanto ch' ho potuto, et se continuerà questa stanze troverà quanto le raccomandationi di V. S. mi siino care. Ha seco alcuni versi bellissimi di suo padre et quali va mostrando a questi letterati [3]... »

1. Nicolas versifiait assez agréablement en latin, comme on le voit par ses pièces sur Venise et sur Rome, imprimées, avec quelques autres, dans les œuvres de son père (édition citée, pp. 134 et 190).

2. Biblioth. Nationale de Paris, *Dupuy 712*, f. 10. Au dos, Dupuy a écrit : *Monsieur l'esleu Audebert.*

3. Bibl. Nationale, *Dupuy 704*, f. 35 v°. A la suite de cette lettre, Dupuy

Arrivons maintenant au retour du jeune orléanais[1]. Nous le retrouvons le 15 février 1578 à Bologne, d'où il écrit à Vettori[2], et le 21 mars, à Padoue, au moment où il vient de repasser par Venise et se dispose à rentrer en France. Nous apprenons ce dernier fait par une lettre de Pinelli, où celui-ci parle à Dupuy, entre autres choses, des commissions de livres qu'il fait à Venise pour le compte de Jacques-Auguste de Thou[3]. Une lettre d'Audebert lui-même, à son arrivée à Orléans, achève d'établir qu'il est bien le voyageur cherché. Voici ce qu'il mande à Dupuy, *le 29 avril* :

« Monsieur, la perte de quelques lettres que je vous escrivys de Venize, fort long temps y a, est cause que je suis encores à vous remercyer du bien et honneur que vous pleust me faire, escrivant en ma faveur au s^r Pinelli duquel j'ay receu infinies courtoysies et amitiés pour l'amour de vous, dont je vous suis grandement obligé de m'avoir donné une si honnorable congnoissance... Je me reserve a une aultre foys pour vous remercyer plus amplement, ce que le peu de temps ne me permet pour le propt (*sic*) depart du present porteur et *pour ma fresche arrivee en ceste ville*. Vous trouverez les lettres que m'a baillées mons^r Pinelli pour les vous faire tenir. Monsr Sigonius m'a chargé de ses humbles recommandations a voz bonnes graces,

écrivait à Pinelli : « Je desire singulierement que mons^r Audebert connoisse que ma recommandation a eu pois envers vous et je vous en prie de rechef sic ut magis ex animo non possim. Certes, le jeun' homme vaut beaucoup, mais il ne mérite pas peu pour estre issu de tel pere, lequel est un des plus sages et vertueux personnages de ce pais (Francice haec, non ambitiose dico) et docte a bon escient... » (Biblioth. Ambrosienne, *G.* 77, f. 76 v°).

1. Cf. *G. Audeberti ad Nicolaum filium ut eum ab Italia revocaret Elegidion* (édition citée, p. 131 ; éd. aldine du poème *Venetiae*, p. 171).

2. *Clarorum Italorum et Germanorum epistolae ad P. Victorium*, Florence, 1758-60, t. II, p. 121 (lettre relative au travail de son père sur Venise et où il parle de son prochain retour en France). Vettori y répond par une lettre insérée dans son propre recueil épistolaire, *P. Victorii epist. libri X, orationes XIIII...*, Florence, 1586, p. 121.

3. « E forza ch' io sia breve con la S. V. poiche il s^r Nicolò Audebert me ne da fretta ; pure non lasserò di scriverli qualche cosa... » (Biblioth. Nationale, *Dupuy 704*, f. 55).

comme feist aussy a mon partir de Rome mons[r] l'ambassadeur d'Abins... [1] ».

Nicolas Audebert resta quelque temps en correspondance avec Pinelli [2], Vettori [3], et d'autres savants d'Italie, dont il écrivait fort bien la langue. Il fit servir son voyage et ses relations à la gloire poétique de son père. En 1583, paraissait à Venise, chez Alde le jeune, le poème de Germain Audebert intitulé *Venetiae* [4]; Nicolas, qui avait fait un long séjour dans cette ville, avait fourni sans doute les détails sur l'organisation du gouvernement vénitien et l'histoire des principales familles, qui forment le fond du sujet. Ce panégyrique de la Sérénissime République valut à son auteur la rare faveur d'être fait chevalier de Saint-Marc (*eques torquatus Sancti Marci*) [5]. En 1585, la *Roma*, éditée à Paris, était dédiée au cardinal Alessandro Farnèse [6]: le manuscrit en avait

1. *Dupuy 712*, f. 7. L'ambassadeur de France à Rome est Louis d'Abain de la Rochepozay, qui reçut Montaigne.

2. Orléans, 9 déc. 1578, à Dupuy : « Le peu de commodité que nous avons icy d'escripre en Italye me fera prendre la hardyesse, suivant l'offre qu'il vous plaist me faire, d'user d'icelle, vous envoyant la responce que je fais audict s[r] [Pinelli], que je vous supplye mettre avec les vostres quand luy escriprez... Je viens tout presentement de recepvoir lettres de Venize, par lesquelles l'on me mande que mons[r] Sigonius est à Rome, ayant esté appellé par le Pape, quod plerique omnes δῶρον interpraetantur. » Même date, à Pinelli : « [La sua lettera] mi fù mandata da parte dell' Ill[re] s[r] consigliere du Puy quivi in Orliens, dove anchora mi ritruovo ritenuto dal s[or] mio padre fin a questa primavera ch' io spero d' andar a star a Parigi, d' onde io tornai tre mesi fà, come V. S. può haver inteso per quella che gli scrissi al mio partir d' esso luogo... Le cose nostre vanno tanto male per tutta la Franza che non si sà se siamo o in pace o in guerra, per che si tema una rivolta del popolo... » (*Dupuy 712*, f. 11).

3. Il y a, dans le recueil cité de Vettori, trois lettres adressées à Nicolas Audebert et une à Germain, celle-ci mentionnant la visite de Nicolas (*id. sept.* 1576). Les originaux de celles auxquelles il répondait doivent être au British Museum, car nous voyons figurer le nom de Nicolas dans le catalogue de cette bibliothèque (*Addit. ms.* 10263, correspondances de Vettori; le nom a été lu par erreur *Adeberto*). Ces indications ne seront peut-être pas inutiles à qui voudrait écrire la biographie des Audebert.

4. G. *Audeberti Aurelii Venetiae ad sereniss. ac sapientiss. Venetiarum principem Nicolaum Deponte et illustriss. atq. prudentiss. senatores patriciosq. Venetos. Venetiis CIↃIↃXXCIII. Apud Aldum.*

5. Venise, *Archivio de' Frari, Lettere Dominorum Francia e Lorena*, 1516-1628. (Lettre d'Audebert à la Seigneurie.) Cf. A. Baschet, *Les Archives de Venise*, Paris, 1870, p. 509.

6. Cf. *La Bibliothèque de Fulvio Orsini*, pp. 66-68.

été revu, sur les prières de Nicolas, par Pietro Angeli da Barga et par Fulvio Orsini, bibliothécaire du cardinal[1].

Nicolas Audebert devint conseiller au parlement de Bretagne et, trop occupé par ses fonctions de magistrat, ne paraît pas avoir poursuivi la carrière de l'érudition. On le voit encore cependant en relation avec des gens de lettres, notamment avec Dominique Baude[2]. C'est peut-être alors qu'il s'occupa à mettre au net et à transcrire pour la postérité le récit de son voyage. Le volume qui le contient doit être autographe, car on le dit calligraphié avec soin, et il se trouve précisément qu'Audebert possédait une des écritures les plus élégantes et les plus régulières du XVIe siècle[3]. Sans nous étendre plus longuement sur la carrière de l'archéologue orléanais dont nous avons réveillé le souvenir, exprimons le vœu que le manuscrit du British Museum soit dépouillé entièrement, au point de vue archéologique, et, s'il y a lieu, publié intégralement. Le caractère de l'auteur, les moyens d'information dont il a pu disposer, la valeur de ce qu'on en connaît déjà, tout, en un mot, fait prévoir l'intérêt de ce document.

Nous devons à une obligeante communication de M. Müntz de pouvoir donner, comme appendice à la note qui précède, un nouveau fragment du journal de voyage d'Audebert. C'est une

1. Biblioth. Vaticane, *Vat. 4104*, ff. 237, 174, 102, 254 (lettres de Nicolas Audebert à Orsini, 1583-1586).

2. *D. Baudii epistolae semicenturia auctae...*, Amsterdam, L. Elzevir, 1662, pp. 511-513 (deux lettres de Nicolas Audebert, 1593). Une lettre de Baude à Jean Douza, p. 48, mentionne un frère de Nicolas, nommé Germain.

3. Bibliothèque Nationale de Naples, *V. E. 42*. Copie de la *Roma* de la main de N. Audebert, accompagnée de pièces de vers des amis de l'auteur sur la magnifique écriture de son fils; une de ces pièces se retrouve dans l'édition citée de 1603, p. 190. On lit à la fin de la copie ce distique :

Contulit huic parvo natusque paterque labori,
Nempe manum natus, sed pater ingenium.

partie de sa description de Florence, tirée des ff. 193-196 de son manuscrit.

Le Palais est fort grand et superbe par dedans et digne d'une telle Republique comme celle à qui il estoit. Il y a belles salles, chambres, garderobbes, cabinetz et montées de pierre de taille fort larges et par estages, qui destournent en quarré de vingt en vingt marches, et par ce moyen reste de vuide au milieu la largeur d'une chambre sur quoy se continue le bastiment et faict une tour quarrée extresmement haulte, de laquelle se descouvre toute la ville et hors icelle fort a plain tant que les montaignes prochaines permettent à la veue de s'estendre. En ceste tour est la grosse orloge de la ville, les contrepois de laquelle descendent dans ceste vacuité qui est entre la montée, ce qui m'a semblé estre digne de consideration pour l'architecture estant tres commode au milieu du Palais, ce qui sembleroit plus tost empescher. Il y a entre aultres une fort grande et belle sale toute peinte des pourtraicts des victoires du grand Cosme, ou les chefs et principaux d'une part et de l'aultre sont tirez au vif.

Pres de ceste sale est une grande chambre dans laquelle se veoit une chose si rare que par adventure (et comme chascun dict) il ny en a une aultre au monde, qui est une Chimere de bronse que l'on dict avoir esté trouvée soubs terre à Arezzo, laquelle est telle que l'on la trouve descripte par les anciens : sçavoir est un gros lyon ayant pour sa queue un serpent, et de sur son col sort une teste de bouc avec grandes cornes et demy pied de col qui est comme enté sur le chignon au col du lyon : sur la jambe droicte sont gravez ces charactaires [1]... Le vers grec par lequel est descript cest animal est :

πρόσθε λέων ὄπιθεν τε δράκων μέσση τε χίμαιρα [2].

En ce mesme Palais se veoient, dans la garderobbe du Grand Duc, les Pandectes Florentines qui sont escriptes sur vellin... [3]

Dedans la place a un coin dudit Palais est, a costé droict sortant la porte d'iceluy, la fontaine qui est tres belle et magnifique et bien large, estant au milieu du bassin (qui est quarré) un grand Neptune de marbre blanc avec son trident, et sur un char tiré par quattre chevaux marins tres naifuement faicts et comme sortans de l'eau plus que à demy, le tout pareillement de marbre blanc... [4] Au tour du bassin sont sur le bord plusieurs Nymphes marines avec des cruches jectantes l'eau, et ce faict tout de bronse [5].

A costé gaulche de la porte dudit Palais y a un petit portique ou gallerie par bas [6], sur le guardefol et appuy de laquelle sont quelques statues, et entre

1. Suit un fac-similé de l'inscription étrusque. La Chimère est aujourd'hui au Musée archéologique de Florence.

2. *Iliade*, Z, 181.

3. Suit une description et des extraits du début des *Pandectes*, aujourd'hui, comme on sait, à la Bibliothèque Laurentienne.

4. Ici une ligne laissée vide.

5. C'est la fontaine de Bartolommeo Ammanati, alors de construction toute récente.

6. La *Loggia dei Lanzi*, où est le *Persée* de Cellini.

aultres une de Perseus tenant en la droicte un coutelas et en la gaulche la teste de la Gorgonne, le tout de bronse et les cheveux tous dorez. Au surplus, en ceste grande place se faict en la presence du Duc la solennité de la feste sainct Jehan-Baptiste.

Est puis à veoir le Palais de Pithi fort grand et ample, mais non encores achevé, dedans lequel y a plusieurs belles salles et chambres toutes garnyes, où se voient plusieurs excellentes tables, tableaux, statues antiques de marbre et aultres choses rares et belle marquetterie, et en la cour est dressée une statue de marbre d'un Hercules, et a costé est le pourtraict au vif de la mulle de Pithi, laquelle se veoit encores en une estable tout auprès, et sert à l'édification de ce Palais, tant aux voictures des pierres, bois, comme aultres choses nécessaires, ayant premièrement servi à porter la lictière de [*blanc*] par un long temps; à cause de quoy, pour tant de bons services qu'elles a faicts et faict encores tous les jours (encores qu'elle soit aagee de 35 ans) luy a esté faict pour memoire au dessoubz de son pourtraict ce petit distique :

Lecticam, lapides et marmora, ligna, columnas,
Vexit, conduxit, traxit et ista tulit.

P. de Nolhac.

UN

MONUMENT GÉOGRAPHIQUE ROMAIN

A ANTIBES

Sur l'ancienne voie Aurélienne

ÉTUDE DE L'INSCRIPTION

AVDI VIATOR SI LIBET INTVS VENI
TABVLA EST AENA QVAE TE CVNCTA PERDOCET

Les Cartes géographiques, itinéraires et milliaires
chez les Romains et en Gaule.

Quand on sort d'Antibes par la porte de France, en suivant la route nationale n° 77 qui va à Cannes, en trouve à gauche, dans un terrain vague, appartenant au génie, à 250 mètres environ des murs de la ville, un arceau isolé, ancienne entrée d'une maison d'habitation aujourd'hui démolie. Cette ruine, d'une élévation médiocre, car le champ où elle se trouve a été exhaussé par des déblais, est faite de moëllons grossiers, comme toutes les constructions modernes du pays; mais les pieds-droits ont pour base, de chaque côté, une grande pierre taillée asez usée, où l'on distingue encore des traces de lettres. En creusant le sol, meuble à cet endroit, on découvre dans leur entier les deux fragments du même monolithe qui a été brisé par le milieu : rapprochés, ils donnent l'inscription métrique suivante :

Audi viator, si libet, intus veni;
Tabula est aena, quæ te cuncta perdocet.

La pierre a 3m,10 de longueur, 0m,58 de largeur et autant d'épaisseur. Taillée avec soin sur trois faces, elle est seulement équarrie à la partie supérieure, qui était en contact avec la maçonnerie; car elle devait former le linteau d'une porte.

Sans songer à déterminer quel était l'aspect de l'édifice dont elle faisait partie, on peut remarquer la largeur considérable de

la baie correspondant à notre monolithe : avec une pareille ouverture, le jour devait pénétrer facilement à l'intérieur. D'autre part, il n'eut pas été possible de charger d'un trop grand poids de maçonnerie une pierre de plus de trois mètres de long et d'une épaisseur relativement petite; on peut donc en conclure que le monument n'avait pas une grande élévation.

Le côté de la pierre qui faisait face au public était entouré d'une moulure de 5 centimètres de largeur et d'une gorge de 2 centimètres et demi qui encadraient l'inscription formée de deux lignes : les lettres de la première ont une hauteur de 11 centimètres et demi; celles de la seconde mesurent 8 centimètres; elles ont toutes très peu de profondeur. Leur forme permet de les faire remonter jusqu'au premier siècle de l'ère chrétienne; car la largeur des lettres rondes est considérable : à la première ligne les O ont 12 centimètres, les D 12 centimètres également; à la seconde les O ont 8 centimètres et demi; les N sont plus larges que longs; les A et les V très ouverts sont terminés en une pointe aiguë.

La traduction littérale de l'inscription est facile :

Écoute, voyageur, si tu veux, viens à l'intérieur.
Il y a une table d'airain qui t'apprendra tout.

L'interprétation en est moins aisée : les uns l'ont regardée comme l'épitaphe d'un tombeau, les autres comme l'enseigne d'un lieu de plaisir; on a parlé aussi, incidemment[1], et sans apporter aucune preuve à l'appui, de la possibilité de voir dans la table d'airain un itinéraire, une sorte de guide pour les voyageurs.

Cette dernière opinion nous séduit : nous avons entrepris de l'examiner à fond et de voir si elle s'accorde avec les textes anciens et les monuments épigraphiques. Aussi bien connaît-on généralement peu les documents géographiques à cette date reculée, et y aura-t-il quelque intérêt à en entretenir brièvement le lecteur. Mais nous devons montrer auparavant qu'il ne paraît pas que l'inscription soit celle d'un tombeau ou d'une salle funéraire.

1. Edmond Blanc, *Épigraphie antique du département des Alpes-Maritimes*. Nice, 1878, p. 109.

Rien n'est plus fréquent, il est vrai, que les appels du mort au passant : *Siste viator* n'est pas rare dans les inscriptions métriques ; nous n'aurions que l'embarras du choix pour citer les inscriptions où le voyageur est interpellé :

Viator, noli mihi maledicere,
Nequeo in tenebris respondere[1].

ou bien :

Bene sit tibi viator, qui me præteristi,
Paulus hic jaceo miles...[2]

Citons encore cette autre inscription tombale, aujourd'hui encastrée dans un mur au Castellaras de Mougins, à quelques kilomètres d'Antibes :

D. M.
Respice præteriens oro titulumq
dolebis ❧ *quam prœmatur nimi*
um sim mortis adeptus. Triginta an
norum rapta est mihi lux gratissi
ma vitæ. et de gente mea solus sine
parvolo vixi, quem mater miserum
flevit quod pietatis honore relicta
est ❧ *Q. Luccunio Vero*
Baleia (?) Secundina mater
filio piissimo fecit.

On connaît les formules : *Salvi eatis, salvi redeatis, bonis bene*, que le mort est censé prononcer. C'est que, sous la pierre du tombeau, dans l'urne sépulcrale, d'après les idées des anciens, les âmes continuaient à vivre et restaient associées au corps. Dans leur isolement, elles aimaient qu'on se mît en communication avec elles, qu'on leur rendît fréquemment visite. Elles ne se plaignaient de rien tant que de l'indifférence. Il y avait certains souhaits, comme : *sit tibi terra levis !* qui leur étaient particulièrement agréables ; et quand elles sollicitent un regard du passant, c'est avec l'espoir d'exciter sa pitié, de lui inspirer des sentiments affectueux, d'établir entre elles et lui ce courant des âmes, qui n'est pas sans quelque charme même pour les vivants.

1. A Rome, à Saint-Basile. Gruter, p. 923, 5.
2. A Tarragone. Gruter, p. 556, 2.

L'inscription trouvée à Antibes, sur le bord de la voie Aurélienne, ne me semble pas présenter le même caractère : ici, la pierre qui parle ne met aucune insistance à arrêter le voyageur : *Ecoute, si tu le veux*, dit-elle, *si tel est ton plaisir, si libet.* — *Intus veni*, *Entre !* Il n'y a pas, que je sache, d'inscription funéraire où le mort invite le passant à se détourner de sa route et à pénétrer dans un monument dont l'intérieur, si décoré fût-il, ne pouvait être bien réjouissant. — *Tabula est aena quæ te cuncta perdocet.* Qu'aurait appris cette table d'airain? Le nom et les titres du mort? C'est bien restreindre, à mon avis, le sens du *cuncta perdocet*, et, dans ce cas, il aurait bien pu arriver que le passant désappointé, au lieu d'un souhait favorable, fît entendre, une imprécation contre le mort qui l'avait ainsi abusé.

Nous attachons donc un sens différent à ces paroles : pour nous, *viator* n'est pas le passant oisif, c'est le voyageur qui fournit sur la grande voie Aurélienne une longue carrière. L'inscription s'adressant à lui, promet de tout lui apprendre. Qu'est-ce que le voyageur a, avant tout, intérêt à connaître? C'est évidemment son chemin. Nous supposons donc que la *tabula aena* a bien pu renfermer des renseignements géographiques : placée à l'abri de la pluie et surtout de la poussière de la route dans un édicule, au carrefour qui, nous le verrons, existait à cet endroit, elle était appelée à rendre les plus grands services.

Hâtons-nous de dire que nous ne présentons notre opinion qu'avec réserve. On ne pourrait se montrer catégorique, dans la détermination de notre monument, que si un heureux hasard faisait retrouver la table de bronze. En l'absence de ce précieux document, faut-il que l'inscription d'Antibes reste pour nous lettre morte? Parce qu'un problème est difficile, faut-il renoncer à le résoudre? L'hypothèse n'est-elle pas légitime dans les recherches scientifiques, lorsque celui qui la propose s'est consciencieusement entouré de toutes les informations?

La supposition qu'on pouvait lire des renseignements géographiques à l'intérieur du monument dont nous n'avons plus que

l'inscription est-elle déplacée à l'époque qui nous occupe? En aucune façon. Longtemps avant la date que nous lui assignons, les anciens avaient eu l'idée de représenter les distances relatives des fleuves, des montagnes, des villes, comme nous le faisons sur nos cartes.

Hérodote raconte [1] que le tyran de Milet, Aristagoras, se rendant à Lacédémone, pour engager le roi Cléomène à l'appuyer dans sa révolte, emporta avec lui *une tablette de bronze où étaient figurés les continents et les mers.* On ne connaissait pas encore bien à cette date l'usage des cartes géographiques; car Hérodote éprouve le besoin de mettre son témoignagne à couvert derrière celui des Lacédémoniens, qui lui ont rapporté ce fait étonnant, ὡς Λακεδαιμόνιοι λέγουσιν. A Rome, trente-sept ans avant J.-C., on voyait une carte d'Italie, sur le mur du temple de la Terre, *in pariete ædis Telluris pictam Italiam*[2]. L'usage des cartes ne tarda pas à se répandre jusque chez les particuliers : les grandes expéditions d'Auguste appelaient nécessairement l'attention sur la géographie. Postumus combat au loin les ennemis de l'Empire; Ælia Galla, sa femme, passe des nuits sans dormir et, dans son insomnie, elle lui écrit :

... disco qua parte fluat vincendus Araxes,
Quot sine aqua Parthus millia currat equus,
Cogor et e tabula pictos ediscere mundos [3].

Vitruve [4] parle des cartes géographiques comme d'un objet que tout le monde a sous la main : « Chacun sait, dit-il, que les sources des grands fleuves marqués sur les cartes géographiques, viennent presque toutes du septentrion. *Capita fluminum quæ orbe terrarum chrorographis picta...* » Le rhéteur Euménius, chargé par Constance Chlore du rétablissement des écoles Méniennes à Autun, nous apprend, dans le discours prononcé par lui à cette occasion, que le collège de cette ville était entouré de

1. Hérodote, V, 49.
2. Varron, *De agricultura*, I, 2, 1.
3. Properce, IV, 3, 35.
4. Vitruve, VIII, 2, 6.

portiques, dont l'intérieur était couvert de peintures représentant les différents pays [1]. « Jeunes gens, dit-il, regardez chaque jour l'ensemble des terres et des mers, les villes que la piété des princes glorieux a établies, que leur énergie a achevées, que la force de leurs armes a réduites; leur situation, l'espace qu'elles occupent, la distance qui les sépare les unes des autres, tout est indiqué. »

Avons-nous besoin de citer encore le célèbre *orbis pictus* commencé par M. Vipsanius Agrippa, sous le portique de sa sœur Polla et achevé par Auguste [2] ?

Aucun de ces curieux monuments n'est parvenu jusqu'à nous. Nous croyons toutefois que la célèbre *table de Peutinger* n'est pas sans analogie avec les cartes que mentionnent Pline et Euménius : son allongement démesuré dans le sens de l'ouest à l'est résulte vraisemblablement de l'habitude que l'on avait de peindre ces sortes de tableaux sous des portiques; la nécessité de les mettre à la hauteur du regard, dans un espace très prolongé dans le sens horizontal, très rétréci dans le sens vertical, a amené la déformation que l'on connaît et défiguré l'aspect des pays [3].

La *tabula aena* d'Antibes que le voyageur est invité à consulter, est-elle une carte du même genre? Nous ne le croyons pas. Toutes celles dont nous avons parlé jusqu'ici, à l'exception de la table de bronze d'Hérodote, étaient peintes. Mais il existait d'autres moyens de consigner les renseignements géographiques.

Il n'est personne qui n'ait entendu parler des célèbres *Itinéraires* d'Antonin [4]. Le premier, *Itinerarium provinciarum Antonini Augusti*, que quarante manuscrits nous ont conservé, nous donne la distance des différentes villes placées sur la voie Aurélienne depuis Rome jusqu'à Arles, les itinéraires d'Italie en

1. Eumenius, *Panegyrici veteres, IV, pro inst.aur. schol*, c. xx.
2. Pline, III, 17. — Cf. Riese, *Geographi latini minores*. Prolegomena.
3. E. Desjardins, *Géographie de la Gaule d'après la table de Peutinger*. Paris, 1869.
4. L. Renier, *Itinéraires romains de la Gaule* dans l'*Annuaire de la Société des Antiquaires de France pour 1850*.

Gaule, en passant par les Alpes Cottiennes, Grées ou Pennines, l'itinéraire d'Italie en Espagne, celui d'Italie en Allemagne, etc., etc. Un autre Itinéraire d'Antonin, *Itinerarium maritimum* désigne tous les points de relâche de la flotte romaine depuis Ostie jusqu'à Arles. Un autre Itinéraire, dont nous n'avons plus qu'un fragment, est celui de Bordeaux à Jérusalem [1].

Sans être aussi étendus, les renseignements consignés sur la table d'airain de la voie Aurélienne à Antibes pouvaient présenter le même caractère. N'avons-nous pas, en effet, un certain nombre de monuments épigraphiques ayant trait à la géographie? On connaît ce milliaire, découvert en 1817, à cinquante pas de la ville de Tongres, sur le chemin de Saint-Trond, en Limbourg [2] : c'est un éclat de marbre bleu, extrait des carrières des environs de Namur, et taillé en prisme octogonal; le fragment que nous possédons n'a plus que trois faces, sur lesquelles se trouve mentionnée la distance des villes situées sur les routes passant par *Aduaca Tungrorum*.

Une autre inscription du même genre est celle du hameau d'Alichamp, près de Bruère [3]; elle était gravée sur une colonne de deux mètres de haut environ et de soixante centimètres de diamètre, que l'on a creusée après coup du côté opposé pour en faire une auge. Située au point de jonction des routes conduisant de Château-Meillant (*Mediolanum*), et de Neris (*Neriomagus*), à Bourges (*Avaricum*), elle indiquait que le bourg d'Alichamp est éloigné de douze lieues gauloises de la première de ces villes, de vingt-cinq de la seconde et de quatorze de la troisième.

Le musée d'Autun possède un autre monument géographique [4],

1. On pourrait citer encore les fameux *Vases Apollinaires* qui donnent la route de Gadès à Rome et qui ont été trouvés en 1852 au petit bourg de Vicarello, en Étrurie; mais c'étaient plutôt des objets de fantaisie que de véritables itinéraires.

2. Il a été signalé pour la première fois par Hennequin, dans une dissertation intitulée : *De origine et natura principatus urbis Trajecti ad Moram medio ævo*. Louvain, 1829. — Cf. Walckenaer, *Analyse des itinéraires anciens des Gaules*.

3. Publiée par de Caylus, *Recueil d'Antiquités*, t. III, p. 371, pl. CII, nº 1.

4. *Autun archéologique, par les secrétaires de la Société Éduenne et de la commission des antiquités d'Autun*. Autun, 1848.

malheureusement dans un mauvais état de conservation, mais curieux en ce que les distances sont indiquées à gauche en lieues gauloises et à droite en milles romains.

Bien plus intéressante encore était une autre inscription, découverte également à Autun, et dont la perte a excité chez les archéologues d'unanimes regrets. Elle donnait, d'après L. Renier [1], l'indication des diverses stations de la route de Rome à Autun en passant par Bononia et Parme. Millin [2] la dépeint différemment. « Ce précieux reste d'antiquité, dit-il, est une base carrée de marbre blanc, sur chaque face de laquelle est une carte géographique. » Le P. Lempereur [3], qui en a parlé le premier, y voyait « un itinéraire ancien des provinces de l'Italie, gravé sur marbre. » Nous nous demandons si cette coïncidence que ce monument était de forme carrée et qu'*Augustodunum* était à un carrefour de quatre voies romaines [4], ne permettrait pas de supposer qu'orienté dans la direction des routes, il formait un quadruple itinéraire, qui serait arrivé d'un côté jusqu'en Italie? Quoi qu'il en soit, nous retenons le fait que le voyageur, passant par Autun, y trouvait à sa portée des renseignements relatifs à son voyage.

Ne pouvait-il pas en être de même à Antibes?

Cette ville, enserrée dans les murs, aujourd'hui inutiles, dont Vauban l'a entourée, n'est plus ce qu'elle a été autrefois. Nous savons qu'elle a eu ses jours de grandeur sous les Romains, qui lui avaient accordé une situation politique privilégiée; les auteurs la citent souvent; elle avait des monuments qui témoignent de l'activité de sa vie intérieure; elle avait surtout une importance géographique considérable.

Ville forte, située sur la voie Aurélienne, elle était appelée à arrêter les bandes imparfaitement soumises des populations voisines, si celles-ci, profitant de la facilité des communications,

1. L. Renier, *Itinéraires romains de la Gaule*, p. 56.
2. Millin, *Voyage dans les départements du Midi*, t. I, p. 340.
3. Article du *Journal de Trévoux*, janvier 1706, p. 2097.
4. E. Desjardins, *Géographie de la Gaule d'après la table de Peutinger*, p. 203.

avaient voulu se révolter. A l'endroit où elle passait devant la citadelle, la voie romaine était pavée de grandes dalles d'un mètre carré, que l'on a mises à jour il y a quelques années à trois pieds de profondeur, dans les travaux de canalisation de la *Place Nationale* [1].

Avec le réseau de nos chemins qui se croisent dans tous les sens, on ne se rend généralement pas bien compte de la nature des routes romaines, véritables chaussées, bâties en maçonnerie, entretenues d'une façon parfaite et abrégeant tellement les distances, à côté des autres voies à peine praticables, qu'on a dit avec raison qu'elles ont beaucoup contribué au triomphe des Romains : les armées en marche trouvaient dans les *civitates*, les *mansiones*, les *castra* et les *horrea* un abri assuré et des provisions toujours prêtes ; dans les *mutationes*, les courriers de l'empereur changeaient de chevaux et des officiers avaient la charge de veiller aux différents services des postes et de l'intendance.

Or, Antibes était une des étapes officielles des armées romaines : l'Itinéraire d'Antonin et la table de Peutinger la portent également comme étant à quatre milles du Var et à douze milles de la station suivante *ad Horrea* ou *Horreum*. C'était de plus un port de relâche pour les vaisseaux de la flotte qui se rendaient d'Ostie en Gaule et en Espagne ; l'Itinéraire maritime la place à seize milles de Nice et à onze milles de Lérins.

Il est facile de comprendre que ce privilège d'être à la fois station de terre et station de mer amenait à Antibes un grand nombre de voyageurs : le passage des Alpes, même en suivant le rivage, était toujours pénible, et plusieurs devaient l'éviter en traversant en bateau le *Ligusticus sinus*. C'est naturellement à Antibes que l'on rejoignait la voie Aurélienne ; c'est également au même endroit que débarquaient les approvisionnements qui arrivaient par mer pour la station d'*Horreum*, le grenier des armées romaines, le centre de ravitaillement de la région.

1. Chabert Plancheur, *Histoire d'Antibes, station hivernale des Alpes-Maritimes*, 1866, p. 25.

Antibes devait donc avoir un important mouvement commercial, une grande affluence d'étrangers et, dans ces conditions, l'appel adressé au *viator* par l'inscription qui nous est parvenue ne pouvait pas manquer d'être entendu.

Mais il y a plus : nous espérons arriver à démontrer qu'un indicateur géographique à cet endroit, non seulement pouvait exister, mais était presque nécessaire pour fournir des renseignements dont on se serait difficilement passé.

Il existe, en effet, tant sur l'emplacement des villes qui faisaient suite à Antibes du côté de l'ouest, que sur la direction des routes qui y conduisaient, une incertitude que la sagacité des chercheurs a eu beaucoup de peine à dissiper. Les problèmes archéologiques qui se sont accumulés sur ce point laisseraient supposer que, déjà du temps des Romains, il y avait là un entrecroisement de routes, susceptible d'égarer le voyageur.

La table de Peutinger et l'Itinéraire d'Antonin placent, nous l'avons dit, *Horreum* à seize milles d'Antibes. Il est certes peu de villes qui aient donné lieu à autant de discussions. M. E. Blanc [1] a dressé la liste des opinions diverses qui ont été émises à son sujet : selon Anthelmy, le géographe Samson, le père Labbe, Ukert, Forbiger, l'abbé Alliez et la commission de la carte des Gaules, *Horreum* aurait été à la Napoule ; d'Anville, Papon et Reichard veulent retrouver cette station à Cannes ; Bouche et Katanich proposent Grasse ; Lapie, Walckenaer, Aube, Thoulouzan, Fortia d'Urban, E. Blanc et Ernest Desjardins s'arrêtent à Auribeau, qui doit en effet être définitivement accepté. Mais on voit à quel point la question a été controversée. Peut-être s'étonnera-t-on que les doutes n'aient pas été dissipés par la table de Peutinger. Elle les augmente au contraire : car, à cet endroit, (c'est le seul point de la voie Aurélienne où nous trouvons cette particularité), le trait qui marque la route forme sur la carte un double crochet qui a dérouté les géographes. Bouche l'avait déjà

1. E. Blanc, *Epigraphie antique du département des Alpes-Maritimes*. Nice, 1878, t. I, p. 27.

observé : « Prenons garde, dit-il [1], à la figure marquée en la table de Peutinger, où l'on voit une ligne droite tirée vers le septentrion et le couchant depuis Antibes, jusqu'à certaines montagnes au pied desquelles se place *ad Horrea*. En outre, considérant une autre ligne droite tirée vers le couchant et le midi, depuis ce lieu *Horreum*, jusqu'à *Forum Julium* qui est Fréjus, en façon que ces trois villes *Antipolis*, *Horreum* et *Forum Julium* forment un triangle qu'on nomme *scalenum* dont la base est *Antipolis* et *Horreum*, le *cathetus* ou le côté le plus court est *Horreum*, et *Forum Julium* et l'hypothénuse ou le côté le plus long de tous est *Antipolis* et *Forum Julium*. »

De cet exposé un peu amphigourique de l'auteur de la *Chorographie de Provence*, on retient du moins ce fait qu'après Antibes la voie Aurélienne ne conservait pas la direction bien nette qu'elle avait eue jusque-là, et que, pour rejoindre *Horreum*, elle formait des zigzags qu'il n'était pas inutile dès lors de signaler à l'attention des voyageurs ; en tous cas, puisque *Horreum* était situé vers la montagne, était-il bon de leur faire connaître la route qui conduisait à d'autres villes du voisinage, à *Ægitna*, par exemple.

Or, il se trouve que l'emplacement de cette dernière ville est également très discuté : Bouche parle de *la Napoule* ou de *Théoule* ; Valckenaer ne se prononce pas entre Agay et la Napoule ; Sardou et Alliez la placent à Cannes ; d'Anville, Papon, Carlone et E. Blanc au golfe Juan [2].

La ville d'*Epulia* a, elle aussi, donné lieu à de nombreuses dissertations ; on est aujourd'hui d'accord pour la retrouver à la *Napoule*.

De cet exposé, ne résulte-t-il pas que les problèmes archéogiques se sont accumulés au sortir d'Antibes? Combien une table d'airain, fournissant des indications géographiques sur cette mystérieuse région ne nous rendrait-elle pas service ! Déjà au temps des Romains elle n'eût pas été inutile : *Horreum*, *Ægit-*

1. Bouche, *Chorographie de Provence*, t. I, p. 148.
2. E. Blanc, *op. cit.*, p. 22.

na, Epulia étaient, nous l'avons vu, dans des directions différentes : pour atteindre la première, la route se dirigeait vers le nord; pour arriver aux deux autres villes, elle allait à l'ouest en suivant le rivage. On a retrouvé, en effet, les bornes milliaires de la voie romaine qui passait par Valauris, Mougins et Auribeau avec des noms d'empereurs d'Auguste à Constantin; d'autre part, à la Sainte-Baume du cap Roux, on a découvert un milliaire du temps d'Auguste et des traces de route, sur la nature de laquelle il n'y a pas de doute et que les gens du pays appellent encore *lou camin Aurelian*.

Il y a plus : le coude que faisait vers le nord la voie Aurélienne, pour arriver à Auribeau, la mettait en communication à cet endroit avec une autre route très importante la *via Julia Augusta*. Celle-ci, la première voie romaine de Provence, se confondait, dit-on, avec la *via Heraclea* construite par les Phéniciens entre Marseille et *portus Herculis Monœci* (Monaco).

On voit donc que nous avions raison d'insister sur l'importance géographique d'Antibes; elle était en quelque sorte tête de routes dans trois directions différentes : à l'ouest, une voie romaine arrivait à Fréjus, en suivant le rivage et en passant par *Ægitna* et *Epulia;* au nord la voie Aurélienne rejoignait *Horreum* et se rendait de là, à travers l'Esterel jusqu'à *Aquæ Sextiæ* et *Anteis*; enfin à cette même station d'*Horreum* on rencontrait la *via Julia Augusta*, le long de laquelle se trouvaient des villes qui, avant la civilisation romaine, avaient reçu celle des Grecs et des Phéniciens.

Dans ces conditions, est-il bien téméraire de supposer qu'il existait, au sortir d'Antibes, un *index* géographique, milliaire ou autre, peut-être dans le genre de celui de Tongres ou d'Alichamp, peut-être ressemblant au monument d'Autun, ou encore à la table de bronze dont parle Hérodote et indiquant au voyageur, non seulement la direction qu'il devait prendre pour aller dans telle ou telle localité, mais encore la distance qui l'en séparait.

Voyageur parcourant à pied une route fatigante, officier con-

duisant un détachement, courrier de l'empereur, ou porteur de dépêches privées, pouvaient, à l'endroit où la route bifurque, éprouver quelque embarras.

Je me figure qu'ils auraient été singulièrement désappointés, s'ils avaient trouvé autre chose que des renseignements géographiques sur la table d'airain que leur annonçait l'inscription :

AVDI VIATOR SI LIBET INTVS VENI
TABVLA EST AENA QVAE TE CVNCTA PERDOCET.

HIPPOLYTE BAZIN.

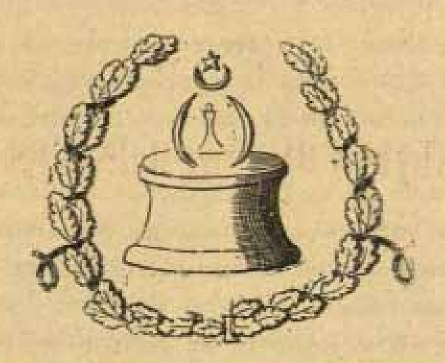
UN

BAS-RELIEF DE LA RENAISSANCE[1]

A MONSIEUR ED. LE BLANT

A Guerville, localité sise à 6 kilomètres sud-est de Mantes (à mi-côte, en dehors de toute route, pays aux mœurs primitives, où, par un reste des souvenirs du moyen âge, le jeudi saint, après le départ des cloches, les enfants de chœur ont conservé la tradition de sonner l'heure « à la cloche de bois »), le cimetière contient une pierre sépulcrale, depuis longtemps séparée du tombeau qu'elle a recouvert il y a juste trois siècles, adossée au mur mitoyen avec l'église. Cette pierre, haute de $1^m,30$ et large de $0^m,80$, déposée là depuis un certain nombre d'années, a sans doute été enclavée jadis dans une muraille de l'église, reconstruite au commencement de ce siècle. L'aspect de la pierre nous a frappé, au moment de passer devant elle, par le bas-relief qu'elle contient en tête et par l'inscription qui fait suite, cachée aux trois quarts sous une couche de plâtre jusqu'au jour récent (la veille de Pâques 1887) où la curiosité nous a poussé à la déblayer. Avec l'autorisation et le concours de M. l'abbé Boutin, curé de la paroisse, nous avons copié le dessin (en simple ébauche) et les diverses inscriptions, que voici selon leur disposition textuelle :

1. Communication faite à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, le 29 avril 1887.



TE grandem pietate sonent patrieque parentes
partaque desertae sat monumenta viae.

D. O. M.

Eustachio Pigis singulari prudentia ac morum in tegritate viro qui omnium pari consensu delectus ut Aurelianensibus Blesensibusq; comitiis Carolo nono et [Henri]co tertio Regibus partes patriæ gereret ne jac tura quidem rei familiaris a suscepta prouincia potuit avocari Qua integra fide perfunctus dum aetate prouectus rusticatur incredibili pauperum quorum dum vixit maximam semper curam habuit p'orumq; omnium dolore moritur 20 April.

CIϽ ϽϽ XXCVIJ Aeta. XC

Joannes Pigis Eustachii filius patris cariss.

moer. P

La mort m'est un repos car j'ai vescu toujours comme prés de mourir. Est ce pas grand folie de vivre tellement que regrettions la vie quand nous sommes réduits au dernier de nos jours.

Au bas, une tête de mort sur deux ossements croisés.

Les sujets représentés par le bas-relief sont difficiles à expliquer sur un tombeau ; leur présence est obscure. En vain chercherait-on leur signification dans quelque recueil d'emblèmes de l'époque, tels que ceux de Sambucci ou d'Alciat, si riches pourtant dans tous les genres qu'a suscités la période de la Renaissance. Au point de vue de l'iconographie chrétienne, il y a là un document nouveau, intéressant à étudier. Nulle part nous n'avons rien trouvé d'analogue, et l'on ne voit pas même un similaire, soit dans la magnifique collection Gainière, devenue maintenant accessible à tous et classée par ordre de matières au département des estampes de la Bibliothèque nationale, soit dans l'ouvrage de feu F. de Guilhermy, *Les inscriptions de la France, du* v^e *siècle au* XVIIIe, recueil continué et achevé par M. R. de Lasteyrie ; à cet effet, on consultera en vain au Supplément du volume final les Tables de matières, sous les rubriques *Iconographie, Titres*, etc.

A peine est-il permis de noter, non comme semblable, mais à titre de congénère, une inscription bilingue, latine et berbère [1], que nous signale M. l'abbé Vigouroux, trouvée en 1869 à Kef-Beni-Feredj (Algérie). Elle figure sur la grande stèle de *Sactut*, ornée d'un fronton triangulaire, qui porte en tête un disque solaire (au lieu de l'étoile) ; au-dessous est un croissant, puis un adorant, une couronne et une colombe. Seulement, c'est un monument de la fin de l'antiquité, qui ne suffit pas à élucider celui que nous avons sous les yeux.

Le distique qui suit le bas-relief se compose d'un hexamètre et d'un pentamètre à la louange du défunt, selon la mode du temps, et en l'honneur de sa piété.

Quelques remarques paléographiques peuvent ensuite être présentées à propos de ce monument. Après la dédicace à la Divinité, par les trois initiales, D. O. M., fréquentes aux XVIe et

1. Reboud, *Inscriptions libyco-berbères*, table IV, n° 24 (texte pp. 26 et 37) ; *Corpus inscript. latinarum, Africa, collegit Gust. Willmanns* (1881), t. VIII, n° 5220.

XVIIe siècles et dont on retrouve de nombreux spécimens dans le recueil précité de Guilhermy, notons des observations de détail :

A la ligne 4, au commencement, cinq lettres manquent : ce sont les premières du mot *Henri* | *co*, nom aisé à restituer par le contexte, et les deux dernières lettres (*co*) encore présentes.

Ligne 6 : ꝗ, forme unique (fort semblable au chiffre 2, à la base serpentine) de la lettre *q*, différente des autres exemples de la même pierre où ce caractère se retrouve. C'est une sorte de transition du gothique à la même lettre en ronde, exclusive aux impressions et gravures du XVIe siècle.

Ligne 8 : l'abréviation ꝓ (pour *pro*) du mot *proximorum*, terminé par ꝗ (que = et). Enfin, dernière ligne (après *moerens*), le monogramme ꝑ pour *posuit*, verbe dont le sujet est Joannes Pigis, auteur du monument qu'il a élevé par un sentiment de piété filiale.

Quant au contenu de l'inscription latine, il offre un intérêt plus restreint, ou d'histoire locale. Par elle, on apprend qu'Eustache Pigis a été nommé à l'unanimité délégué, *delectus*, ou, — comme on dirait aujourd'hui, — député aux États généraux (*comitiis*) d'Orléans en 1560, sous Charles IX, puis à ceux de Blois, en 1576 sous Henri III, avant de venir se retirer dans la petite localité, qui a dû être son lieu de naissance, pour y finir ses jours. Il s'y est livré aux travaux des champs, se préoccupant en même temps du sort des pauvres, malgré la perte d'une grande partie de ses biens.

Le nom de Pigis, en effet, se retrouve deux fois sur les listes des membres de ces assemblées, comme député du « tiers », à côté de Maître Phiseau et Maître Bion, pour le bailliage de Mantes et Meulan auxdites années. Ce nom a été défiguré aux derniers siècles par la main des copistes, tantôt en Pigas, tantôt en Piget[1],

1. Augustin Thierry, *Essai sur l'histoire du Tiers-État*, Appendice, 2e et 3e liste, renvoie à un Recueil de pièces... concernant la tenue des États généraux, t. I, p. 17 et t. II, p. 21, lequel invoque des mss. de la Biblioth. Saint-Germain-des-Prés (sans n^os). Recherches faites, les pièces visées sont à la Biblioth. Nat., mss. français, n° 16262; elles contiennent les incorrections reproduites dans les ouvrages précités. Mais dans un opuscule contemporain

ou Pigot[1]. Il est à inscrire dans la *Biographie des célébrités du département de Seine-et-Oise* (P., 1837, in-8), où il manque jusqu'à présent. Pour expliquer le bas-relief et sa symbolique, il importerait de savoir si Eustache P. a été catholique ou protestant. Il est peu probable que, lors des guerres de religion, on ait nommé député un représentant de la minorité ; mais, d'autre part, il semble visé par le quatrain français (de la fin), peu compatible avec une tombe de catholique. Voir pourtant, dans l'expression « desertæ viæ » du distique, une allusion à la *désertion* du catholicisme, nous paraît hasardé.

Malgré son grand âge, ayant soixante-dix-neuf ans en 1576 (puisque l'inscription nous dit qu'en 1587, à sa mort, il avait quatre-vingt-dix ans), Pigis n'a pas omis de prendre part aux États tenus par Henri III à Blois. Il a eu pour successeur dans ses fonctions de député aux seconds États de Blois, en 1588, Gui Lecomte, un ancêtre de la famille qui vit encore dans le pays, et dont le doyen, M. Noël Lecomte, a été encore récemment maire à Guerville.

Moïse Schwab.

des États, intitulé : *L'Ordre des Estats tenus à Bloys l'an MDLXXVI, le VI décembre, sous le... Roy de France et de Pologne Henri III du nom. Avec la description...* (P., 1577, 4°), le mot Pigis est correct.

1. Ainsi nommé à la suite du *Cahier des délégués du Tiers-État* à Orléans en 1560, selon le *Recueil des États Généraux et autres assemblées nationales* (La Haye, 1789, 8°), t. XI, p. 486. Pourtant, au tome XIII, p. 157, il y a bien Pigis.

NOTE CRITIQUE

SUR LA

CHRONOLOGIE DES ŒUVRES D'APULÉE

La plupart des auteurs de manuels de littérature latine connaissent les dates de la naissance d'Apulée, de son procès, de ses principaux livres, de sa mort. Il y a cinquante ans, Bétolaud, en tête de sa traduction, d'ailleurs estimable, des œuvres d'Apulée, dressait presque année par année, un tableau chronologique de la vie et des ouvrages du romancier africain [1]. Tout cela est pure fantaisie. C'est un échafaudage de considérations morales qui repose sur le vide. Presque toutes les dates proposées sont en relation avec celle du procès d'Apulée; or, nous ne pouvons encore déterminer l'époque de ce procès, malgré le progrès des études épigraphiques. Les seuls points de repère nous sont fournis par quelques noms de proconsuls; mais, en dépit du récent travail de Tissot, les fastes de la province d'Afrique sont loin d'être fixés dans tous les détails. Un mûr examen de la question nous amène à rejeter, sans exception, toutes les dates proposées pour la vie et les œuvres d'Apulée. Nous pouvons y substituer pourtant deux dates certaines qui sont, il est vrai, d'importance secondaire.

I

Nous ne nous arrêterons pas à discuter les indications chronologiques dont on ne nous cite pas les sources. N'imaginait-on pas naguère de prêter au romancier toutes les aventures du

1. Apulée, traduction nouvelle, par Bétolaud (Panckoucke, 1835), *Notice sur la vie et les ouvrages d'Apulée*, p. L et suiv.

roman des *Métamorphoses*, et d'imiter en cela les chrétiens d'Afrique, qui virent en Apulée un grand magicien? La plupart des détails biographiques qu'on tirait des *Métamorphoses* se retrouvent dans l'original grec Λούκιος ἢ Ὄνος, qu'on lit dans le recueil de Lucien. Nous ne tiendrons pas compte non plus des calculs arbitraires par lesquels on croit fixer l'époque et la durée de tel ou tel voyage d'Apulée. Nous discuterons seulement les assertions de Teuffel, qui donne au moins ses raisons.

Teuffel, plus circonspect que ses devanciers, se contente de proposer deux ou trois dates approximatives : celle d'un discours des *Florides*, prononcé, dit-il, sous Antonin; celle du procès d'Apulée, vers 150. De cette dernière indication, il conclut que le romancier a dû naître *vers* 125 [1]. Voici son raisonnement : les ennemis d'Apulée, au temps du procès, prétendaient que sa femme touchait à la soixantaine; le mari déclare qu'elle a quarante ans au plus, mais il avoue être beaucoup plus jeune qu'elle; d'après ce témoignage, que peut faire au moins suspecter la coquetterie féminine, le critique a calculé l'âge approximatif d'Apulée au moment du procès, et, par suite, l'époque de sa naissance. Par malheur, cette conclusion avait un point de départ flottant, puisque nous ignorons encore la date du procès.

Des deux dates que propose Teuffel pour le discours des *Florides* et l'*Apologie*, la première est certainement inexacte, l'autre est de fantaisie. Le discours des *Florides*, dont parle le critique, a été prononcé devant Scipio Orfitus, proconsul d'Afrique ; il ne peut être du temps d'Antonin le Pieux, car il est démontré, par l'inscription d'un arc de triomphe de Tripoli (l'ancienne Œa), que Scipio Orfitus a été proconsul à Carthage sous le règne de Marc-Aurèle, en 163-164 [2]. Quant au procès d'Apulée, nous savons seulement qu'il fut plaidé devant le proconsul Claudius Maximus, sans doute le philosophe que Marc-Aurèle reconnaît

1. Teuffel, *Geschichte der röm. lit.* vierte auflage, 367, 2; 366, 2-3; 358, 4.
2. *C. I. L.*, t. VIII, 24; — Tissot, *Fastes de la prov. rom. d'Afrique*, p. 110; — Apulée, *Florid.*, XVII, 1.

pour son maître [1]. Or, la date du proconsulat de Claudius Maximus est encore incertaine; Tissot la place un peu au hasard, *vers* l'année 157 [2]. On peut même observer, à ce sujet, un singulier phénomène : pour déterminer l'époque du proconsulat de Maximus et de l'*Apologie*, les historiens s'appuient sur l'*Apologie* et les littérateurs sur le proconsulat de Maximus. En réalité, un seul fait est incontestable : c'est que le romancier Apulée a prononcé son plaidoyer devant le proconsul Claudius Maximus. Tous les raisonnements qui tendent à reconstituer, d'après les indications de l'*Apologie*, la chronologie des œuvres et des voyages d'Apulée, tournent donc autour d'un point mobile, et nous n'hésitons pas à rejeter toutes les hypothèses hasardées jusqu'ici.

II

Nous pouvons cependant déterminer deux dates certaines, en interrogeant les Fastes des gouverneurs d'Afrique.

Cinq proconsuls, peut-être six, sont mentionnés par Apulée.

1° Lollius Urbicus (qui gouverna l'Afrique *vers* l'année 149) [3];

2° Lollianus Avitus (*vers* 156) [4];

3° Claudius Maximus (*vers* 157). C'est devant lui que se plaida le procès [5];

4° Rufinus Severianus (en 160-161). Apulée prononça devant lui un des discours conservés dans les *Florides*; sa conférence eut lieu sûrement en 161, car l'orateur fait allusion à la faveur *des Césars*, Marc-Aurèle et L. Verus [6];

5° Scipio Orfitus (en 163-164). Apulée a fait son éloge en

1. *Apolog.*, 1, etc., 19, 25, 36, 48, 64; — Marc-Aurèle, Εἰς ἑαυτὸν, I, 15; VIII, 25; — cf. Teuffel, *Gesch. d. röm. lit.*, 358, 4.
2. Tissot, *Fastes*, p. 103-105.
3. *Apolog.*, 2; — cf. Tissot, p. 100-101.
4. *Apolog.*, 93-94; — Capitol., *Helv. Pert.*, I, 4. — Cf. Tissot, p. 101-103.
5. Voyez plus haut.
6. *Florid.*, IX, 31. — Cf. Tissot, p. 108.

vers et débité devant lui un discours que nous possédons en partie[1].

6° Æmilianus Strabo (?). Dans une de ses conférences, Apulée représente Strabo comme un grand personnage, qui va bientôt être nommé proconsul à Carthage[2]. Est-ce un simple compliment, ou Æmilianus a-t-il atteint l'objet de son ambition? Nous ne savons encore. Tissot place ce proconsulat hypothétique à la date non moins hypothétique de 170-171. Il est fâcheux qu'on ne puisse jusqu'ici démontrer la réalité et fixer l'époque du gouvernement de Strabo. Voici, en effet, trois précieuses indications que nous en pourrions tirer : 1° C'est l'année précédente, en 169-170, qu'Apulée aurait prononcé le discours où il complimente Strabo; 2° c'est en cette même année que les Carthaginois auraient élevé au conférencier la statue mentionnée par le discours[3]; 3° c'est cette année-là encore qu'Apulée aurait rempli, à la suite d'un vote de l'assemblée provinciale d'Afrique, les grandes fonctions de *sacerdos provinciæ*. Saint Augustin nous apprend que le romancier fut élu grand prêtre de la province d'Afrique, et notre auteur, dans le compliment à Strabo, parle de cette nomination comme d'un événement tout récent[4].

On voit que le proconsulat d'Æmilianus Strabo fournirait des données précieuses pour la biographie et la chronologie des ouvrages d'Apulée; mais, répétons-le, on ne peut démontrer aujourd'hui, ni que Strabo fut gouverneur d'Afrique en 170-171, ni même qu'il ait obtenu réellement le proconsulat.

Nous n'avons donc que deux points fixes dans l'étude de la biographie et des œuvres d'Apulée; ce sont les deux conférences publiques qu'il donna sous le règne de Marc-Aurèle, devant les proconsuls Severianus et Scipio Orfitus, en 161 et 163-164.

1. *Florid.*, XVII, 1. — Cf. Tissot, p. 110-111.
2. *Florid.*, XVI, 72. — Cf. Tissot, p. 119-120.
3. *Florid.*, XVI, 1 et 72.
4. *Florid.*, XVI, 72; Augustin, *Epistol.*, 138, n° 19 (Migne, II, p. 534). — Cf. Pallu de Lessert, *Les assemblées provinciales et le culte provincial dans l'Afrique romaine*, 1884, p. 45.

III

Groupons, en terminant, les seules indications précises que nous possédions sur la biographie et la chronologie des œuvres d'Apulée.

Il est né à Madaura[1], aujourd'hui *Mdaourouch*; c'était une des plus anciennes colonies romaines, située dans la partie occidentale de la Numidie proconsulaire, à quelques kilomètres au sud de la vallée de la Medjerda, en face des crêtes pittoresques de Souk-Ahrras. Il appartenait à une famille distinguée du pays[2]; son père avait rempli les plus hautes fonctions municipales, celles de *duumvir*[3]. Il fit ses études à l'université de Carthage, y commença son apprentissage du grec, du latin et de la philosophie[4]. Puis il entreprit de longs et coûteux voyages[5]. Nous l'entrevoyons à Athènes, où il se passionne pour tout, grammaire, rhétorique, poésie, géométrie, musique, dialectique[6]. Il s'établit quelque temps à Rome, où il complète l'étude du latin, cherche à perdre son accent étranger et vit du métier d'avocat[7]. Un jour, nous le voyons partir de Madaura, sa ville natale, pour se rendre à Alexandrie d'Égypte. Il tombe malade en route, s'arrête dans la cité d'Œa (aujourd'hui Tripoli), y ouvre un cours public, est applaudi des gens du pays qui lui votent une statue, fait la connaissance d'une riche veuve, Æmilia Pudentilla, qui s'éprend de lui et qu'il épouse. Une intrigue s'ourdit contre lui. On l'accuse d'avoir employé la magie pour gagner les bonnes grâces de la veuve. Il plaide sa cause devant le proconsul Claudius Maximus, est acquitté, puis s'éloigne de la ville d'Œa où il séjournait depuis trois ans[8]. Il vit désormais dans la capitale de

1. *Apolog.*, 23-24; — Augustin, *Civit. Dei*, VIII, 14, etc.
2. *Apolog.*, 23.
3. *Ibid.*, 24.
4. *Florid.*, XVIII, 86.
5. *Apolog.*, 23; *Métamorph.*, XI, 28.
6. *Florid.*, XVIII, 86; XX, 97.
7. *Métamorph.*, XI, 28.
8. *Apolog.*, 55 et suiv.

l'Afrique proconsulaire, d'où il rayonne dans toute la province pour y donner des conférences. Il prononce à Carthage, au commencement du règne de Marc-Aurèle, la plupart des discours d'apparat dont le recueil des *Florides* nous a conservé des fragments. Il est aimé du public, lié avec les plus grands personnages de la ville, dont quelques-uns avaient été autrefois ses camarades à l'Université[1]. On décide de lui élever une statue, pour laquelle le sénat de Carthage accorde un emplacement[2]. Enfin Apulée obtient l'honneur le plus envié, dans tout l'empire, par l'aristocratie provinciale, il est élu *sacerdos provinciæ* et donne des jeux[3]. On ne sait rien sur les dernières années et l'époque de la mort d'Apulée.

Tels sont les faits connus sur sa biographie. Nous n'avons pas à parler ici des innombrables ouvrages qu'il avait composés sur toute sorte de sujets et dont beaucoup sont connus seulement par de rapides mentions ou des fragments insignifiants[4].

Quant aux dates relatives à sa vie et à la composition de ses ouvrages, voici les seules indications chronologiques que nous admettions comme certaines :

1° L'*Apologie* a été prononcée sous le règne d'Antonin et le proconsulat de Claudius Maximus[5] dont l'époque ne peut encore être fixée ;

2° Apulée a fait, en l'année 161, au commencement du règne de Marc-Aurèle, sous le proconsulat de Rufinus Severianus, une conférence publique à Carthage[6] ;

1. *Florid.*, XVI, 72 : « Jura amicitiæ a commilitio studiorum eisdem magistris honeste inchoata. »
2. *Ibid.*
3. *Florid.*, XVI, 72 : « Docuit argumento suscepti sacerdotii summum mihi honorem Carthagini adesse. » — Cf. Augustin, *Epist.*, 138, n° 19 (Migne, t. II, p. 534) : « Qui sacerdos provinciæ pro magno fuit ut munera ederet, etc. », — Pallu de Lessert, *Les assemblées provinciales et le culte provincial dans l'Afrique romaine*, 1884, p. 45.
4. Cf. Teuffel, *Gesch. röm. lit.*, 366, 7-8.
5. *Apolog.*, 85, 64, etc.
6. Voyez plus haut.

3° Il a prononcé un discours en 163-164, devant le proconsul Scipio Orfitus[1];

4° Les *Métamorphoses* ont été composées pendant la seconde partie de la vie d'Apulée. Elles sont postérieures à l'*Apologie*, où il n'est fait aucune mention des romans du philosophe. Elles sont antérieures à l'année 197 où mourut Albinus, l'empereur africain ; en effet, dans une lettre adressée au sénat de Rome, Septime Sévère se moque de son compétiteur Albinus, qui perd son temps à lire des contes de vieille femme, « au milieu des milésiennes carthaginoises de son compatriote Apulée[2]. »

Deux dates certaines relatives à des discours d'Apulée, deux indications générales sur l'époque de la composition de l'*Apologie* et des *Métamorphoses* : voilà les seuls points de repère que nous puissions admettre dans une étude rigoureuse sur la chronologie des œuvres d'Apulée.

Paul Monceaux.

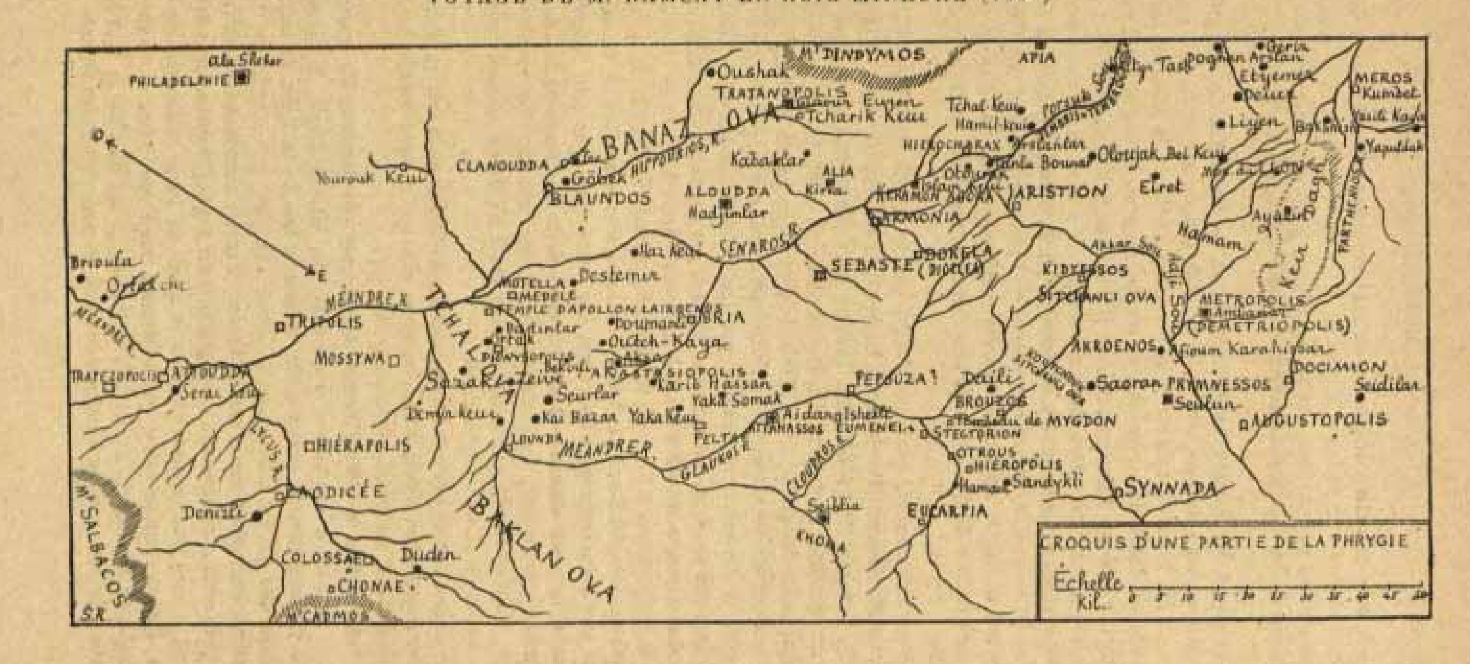
1. *Id.*
2. Capitol., *Clod. Albin.*, XII, 12 : « Cum illo næniis quibusdam anilibus occupatus inter milesias punicas Apulei sui. »

CHRONIQUE D'ORIENT[1]

C'est par une parole d'adieu que nous devons commencer cette *Chronique*. M. Aristide bey Baltazzi, frère de M. Démosthènes Baltazzi et propriétaire de l'emplacement de Myrina, est mort subitement à Marseille, le 14 octobre 1887, au moment où il allait s'embarquer pour Constantinople après un séjour de quelques semaines à Paris. On sait avec quelle générosité, quel désintéressement M. Baltazzi offrit à M. Waddington, en 1879, de laisser explorer la nécropole de Myrina par des membres de l'École française d'Athènes. Non seulement il n'a rien négligé pour faciliter nos recherches sur ses domaines, mais, les fouilles terminées, il a gracieusement cédé à la France le tiers des trouvailles, qui lui revenait de droit. Il reçut à cette occasion, de notre gouvernement, la croix de la Légion d'honneur. Son nom figure et figurera toujours

1. A la demande de quelques lecteurs, je donne ici l'indication bibliographique des *Chroniques* précédemment publiées; on peut se procurer, à la librairie Leroux, des tirages à part du plus grand nombre d'entre elles. — *Revue Archéol.*, 1883, I, p. 246-251 (Athènes, Clazomènes); 361-365 (Eolide); 1883, II, p. 60-64 (Comagène, Cataonie, Epidaure, Myrina); 120-125 (Eolide, Cymé); 192-197 (voyages de M. Ram-
say, Délos); 261-264 (Assos); 393-403 (Tchinli-Kiosk, Epidaure, Paros, Eleusis,
Décélie, Thespies, Corinthe, Pergame); 1884, I, p. 335-345 (loi des antiquités,
Pergame); 1884, II, p. 76-102 (Epidaure, Tirynthe, Athènes, Élatée, Samos, Cor-
cyre, Thasos, Crète, Eolide, Pergame, Cappadoce, Phrygie, Tavium, Lycie, Pales-
tine, Egypte); 1885, I, p. 69-97 (Thasos, Eolide, voyages de MM. Sterrett et
Ramsay, Troie, Pergame, Tavium, Constantinople, Athènes, Eleusis, le Pirée,
Sunium, Eubée, Tirynthe, Epidaure, Elatée, Olympie, Orope, Egypte, Russie
méridionale); 1885, II, p. 87-116 (Athènes, Tirynthe, Crète, Lemnos, Constanti-
nople, voyage de M. Sterrett, Eolide, Pergame, Pompéiopolis, Hypaepa); 340-364
(Chypre); 1886, I, p. 145-170 (Athènes, Eleusis, Salamine de Chypre, Olympie,
Crète, Constantinople, Salonique, Philippopoli, Adam-Klissi, Thasos, voyage de
M. Sterrett, Ephèse, inscriptions d'Anaïtis, Smyrne, terres cuites asiatiques, Myrina,
Aegae, Elaea, Phocée, Thyatire, Pergame, Palestine, Egypte, Pont-Euxin); 1886,
II, p. 77-100 (Athènes, Bulletin de l'Éphorie, Constantinople, Macédoine, Thasos,
Roumélie, Eski-Zagra, Crète, Pamphylie, Eolide, Aegae, Pergame, Cymé, Myrina,
Pompeiopolis, terres cuites d'Asie Mineure, Hypaepa, Chypre, Egypte); 1887, I,
p. 61-107 (Athènes, Bulletin de l'Ephorie, Thoricos, Orchomène, Epidaure, Erétrie,
Tirynthe, Mycènes, Olympie, Orope, Akraephiae, Thessalie, Rhodope, Eski-Zagra,
Kustendjé, Tomi, Kertch, Constantinople, Amorgos, Délos, Crète, Chypre, Per-
game, Poiradjik, Jérusalem, Sinaï, Ephèse, voyage de M. Ramsay, les Hittites,
terres cuites d'Asie Mineure, Myrina, l'archéologie et les journaux); 1887, II, p. 69-
108 (Athènes, Bulletin de l'Ephorie, le Pirée, Coropi, Thoricos, Icarie, Eleusis,
Laurium, Marathon, Epidaure, Erétrie, Orope, Mycènes, Tirynthe, Larissa, Barda-
rion, Olympie, Volo, Philippopoli, Amorgos, Scyros, Thasos, Calymnos, Carpathos,
Rhodes, Délos, Ténos, Crète, Chypre, Samos, Smyrne, Assarlik, Assim, Colophon,
Troade, Eolide, Lydie, Magnésie du Sipyle, Aïdin, les Hittites, Sidon, Egypte,
Naucratis.) Au total, 16 fascicules comprenant 287 pages.

VOYAGE DE M. RAMSAY EN ASIE MINEURE (1887)



dans la salle du musée du Louvre où sont exposées les terres cuites de Myrina; il restera cher aux amis de la science et de notre grand musée national, respecté surtout de ceux qui ont pu apprécier, en toutes circonstances, la sympathique droiture de son caractère et l'élévation de ses sentiments.

Voyage de M. Ramsay en Asie Mineure. — Dans une de nos précédentes *Chroniques* (*Rev. Archéol.*, 1887, I, p. 90-99), nous avons traduit une longue lettre de M. Ramsay relative à la première partie de la mission dont il s'est acquitté en 1886, dans les vallées phrygiennes du Lykos et du Lysis. Notre infatigable ami est reparti pour l'Asie Mineure au printemps de 1887; de retour à Aberdeen après plusieurs mois de voyage, il a bien voulu nous adresser un nouveau rapport résumant les découvertes de sa dernière campagne et complétant sa lettre publiée au commencement de l'année courante. Pour l'intelligence de ce qui va suivre, nous avons dressé et fait reproduire ici, d'après un croquis à grande échelle de M. Ramsay, une carte sommaire de la région qu'il a parcourue.

« Pour commencer, quelques détails sur la fin de ma campagne de 1886. Suivant M. Sterrett (*Preliminary Report of a Journey in 1884*, Boston, 1885, p. 16), Savatra était à Obrukli. Tout ce que nous savons de Savatra se réduit à deux renseignements; 1° d'après Strabon (p. 568), la ville n'avait d'autre eau que celle des puits; 2° la Table de Peutinger paraît indiquer (en admettant une correction nécessaire) qu'elle était située sur la grande route orientale d'Éphèse à Archelaïs et Césarée par Laodicée Katakékaumène. Or, Obrukli emprunte son eau à un lac voisin et se place sur une route toute différente, celle qui mène directement de Konieh à Ak-Seraï (Archelaïs). Cette dernière route prit de l'importance à l'époque seldjoucide, quand Konieh devint la capitale de l'Empire et que Ak-Seraï (la Τάξαρα des écrivains byzantins de basse époque) en fut une des principales cités. C'est sur cette route que sont construits les *khanis* et la route ancienne a si peu servi dans les temps modernes que nos *arabadjis* (charretiers), qui avaient passé leur vie sur les routes de cette région, commencèrent par nous affirmer qu'il n'existait aucune voie directe entre Laodicée (*Ladik*) et Ak-Seraï.

« A quatre heures environ vers le sud-ouest d'Eskil, nous traversâmes l'emplacement aujourd'hui désert d'une ancienne ville qui remplit toutes les données du problème et me paraît représenter Savatra.

« Passons à la localité d'Argos, mentionnée par Strabon. En gravissant un éperon rocheux à l'extrémité occidentale du Hassan Dagh, je découvris les ruines d'une forteresse antique. Or, le second feu de la ligne de signaux qui annonça, des portes Ciliciennes à Constantinople, la nouvelle de l'invasion sarrasine, était placé sur le mont Ἀργέου; il serait simplement absurde de supposer que cette montagne soit identique au mont Argée (Ἀργαῖον) près de Césarée, qui est à une grande distance vers le nord du tracé vraisemblable de cette ligne. J'avais toujours pensé que le Hassan Dagh devait être situé sur la ligne des signaux byzantins. Arrivé à la forteresse, je contemplais la longue chaîne du mont Taurus, qui semblait toute voisine de nous, bien que séparée par une

plaine de 40 milles, tandis que, dans la direction de Constantinople, notre vue embrassait une immense étendue de plaines salées jusqu'à une rangée de sommets à l'horizon. J'ai la conviction que le point où nous étions est l'*Argéou* des écrivains byzantins[1] et que l'*Argos* de Strabon, ἔρυμα ὑψηλὸν πρὸς τῷ Ταύρῳ (p. 357) est identique à la forteresse du Hassan Dagh. Cette forteresse est voisine du village nommé *Kara-ang-Kapou*, à huit heures environ vers le nord-ouest de Tyane.

« Quant à Nora, que nous cherchions d'abord sur le Hassan-Dagh, je ne sais vraiment où la placer. M. Sterrett, d'accord avec Hamilton, croit la retrouver sur le sommet le plus élevé de Zengibar Kalessi. A cela on peut objecter que Nora, au témoignage du seul texte topographique qui la concerne, était située sur les frontières de la Lycaonie ; or, Zengibar Kalessi est loin de cette frontière, ce qui contredit l'identification proposée.

« Le reste de notre tournée, — par Nigde vers l'est jusqu'à la route directe de Césarée aux portes Ciliciennes, de là par Nev-Scheher et le long de l'Halys jusqu'à Ancyre en Galatie, — a été plutôt géographique qu'archéologique[2]. Je me suis convaincu de plus en plus que Parnassos était sur l'Halys près du pont de Kessik Keupru, comme j'ai déjà essayé de l'établir dans un appendice à la traduction de l'*Itinéraire à Jérusalem* publiée par le *Palestine Exploration Fund*. Je corrigerai à cette occasion une erreur extraordinaire relative à l'ancienne rivière Carmalas, que M. Kiepert lui-même, dans les cartes jointes au dernier volume de l'*Histoire Romaine* de M. Mommsen, fait déboucher dans l'Euphrate. Le Carmalas se jetait dans la Méditerranée, débordant dans le pays qui dépendait de Mallos, et est certainement identique à la grande rivière nommée aujourd'hui Zamanti Sou. Le nom moderne est dérivé de la forteresse Tsamandos, située sur le cours supérieur de ce fleuve, laquelle, suivant toute vraisemblance, se place à Azizié, localité remarquable par une très grande fontaine. Tsamandos est peut-être identique à la Dasmenda de Strabon (p. 540), bien que le texte du géographe, tel qu'il nous est parvenu, paraisse reléguer Dasmenda dans la partie la plus occidentale de la Cappadoce.

« D'Ancyre nous retournâmes à Smyrne par Orcistos. Il a déjà été question de nos recherches à Orcistos dans le deuxième fascicule de l'*Hermès* de 1887 (article de M. Mommsen).

« En 1887, j'eus pour compagnons de voyage M. A. H. Brown, qui avait déjà fait route avec moi l'année précédente, et M. D. E. Hogarth, récemment pourvu de la *Craven travelling fellowship* (bourse de voyage). Je priai M. Hogarth, qui se trouva prêt à quitter Smyrne deux jours avant moi, de visiter les villages de Mastavro et de Billara dans la vallée du Méandre ; le premier est connu depuis longtemps pour occuper l'emplacement de Mastaura, le second

1. Const. Porphyrog., *de Cerim.*, I, p. 492 (Ἀργέας) : *Theoph. Contin.*, p. 197 (Ἀργέου).

2. M. Ramsay a fourni des documents entièrement inédits à M. Kiepert pour la nouvelle carte à grande échelle de l'Asie Mineure que prépare depuis plusieurs années le savant géographe de Berlin. La publication de cette carte est impatiemment attendue et nous espérons qu'elle ne tardera plus longtemps.

conserve le nom de l'ancienne Brioula. M. Hogarth découvrit à Mastavro une inscription et près de Billara les restes distincts d'une ancienne ville, évidemment la Brioula connue par les monnaies.

« Nous passâmes trois jours à Hiérapolis et y copiâmes environ trente inscriptions inédites. Mais nous avons été dans l'impossibilité d'explorer complètement cet endroit, dont l'accès est d'ailleurs facile : des archéologues allemands, qui y sont allés après nous, ont pu recueillir *trois cent vingt* textes à Hiérapolis et dans ses environs immédiats[1].

« Une inscription découverte à Sazak, Διὶ Μοσσυνεῖ καὶ τῷ δήμῳ κ. τ. λ., confirme l'hypothèse que j'avais émise dans mon travail sur les évêchés de Phrygie : c'est bien là qu'était situé le δῆμος ὁ Μο[σσυνέων], Mossyna.

« La ville de Dionysopolis, fondée par les rois de Pergame, était probablement à Orta Keui. Nous découvrîmes l'emplacement du temple d'Apollon Lairbenos, à deux milles environ d'Orta Keui, sur un éperon du plateau qui s'avance dans la large et profonde dépression au fond de laquelle coule le Méandre, à 250 mètres au-dessous du niveau de la plaine. Le temple d'Apollon était ionique, et, à en juger d'après un fragment de frise orné, de construction romaine : il suffirait d'une petite fouille pour retrouver la plupart des détails d'architecture et sans doute aussi pour exhumer une curieuse série épigraphique. Nous copiâmes bon nombre d'inscriptions relatives au temple dans les villages environnants. Ce sont : 1° des actes d'affranchissements d'esclaves consacrés à Apollon ; 2° des dédicaces au même dieu à la suite de châtiments infligés par lui pour des délits spécifiés. Dans un des textes, le délit est remarquable : le dédicant reconnaît avoir mangé τὸ ἱερὸν ἄθυτον αἰγοτόμιον. Cela semble prouver que la chèvre ne devait pas être sacrifiée à Apollon Lairbenos, et que cet animal était considéré comme sacré dans le culte local. Des fragments d'inscriptions appartenant aux deux catégories dont je viens de parler sont disséminés à l'entour des ruines du temple. J'ai vu bien peu d'emplacements où 1,500 francs dépensés à remuer le sol donneraient, à mon idée, une moisson épigraphique aussi abondante.

« Le mot ἱερός se rencontre dans beaucoup d'inscriptions de cette provenance et paraît désigner des ministres du culte ou des hiérodules à titre temporaire.

Les inscriptions de Dionysopolis sont d'une grécité détestable : j'ai commencé par croire que la langue n'était même pas du grec. Il y a encore certains passages qui restent tout à fait inintelligibles pour moi. L'ensemble de ces textes sera prochainement publié par M. Hogarth dans le *Journal of Hellenic Studies.* Voici un spécimen, qui est complet : ce que je ne comprends point est transcrit en majuscules.

1. Dans l'importante inscription publiée par MM. Le Bas et Waddington (*Voyage archéol., Asie Mineure*, n° 1687), le texte comporte les corrections suivantes : au lieu de [βωμῷ], lire βαθρικῷ ; au lieu de Κορήσκου, lire Κοριάσκου ; au lieu de Ἀσθέ[στ]ηρ lire Ἀσβόλου Ν [peut-être Ν(εωτέρου)] ; au lieu de γερουσίᾳ [τ]όσον. Ἄν, lire γερουσία Ӿ φ. ὅσον ἄν ; au lieu de [ἐπε]τέ[λ]ε[σε], lire κατέλειψα ; au lieu de τῷ συνεδρίῳ τῆς προσθείας, lire τῷ συνεδρίῳ τῆς προεδρίας, c'est-à-dire le conseil des proèdres de la corporation des teinturiers en pourpre. La lecture προσθείας, qui paraissait ajouter à l'intérêt du texte, doit être définitivement écartée.

Αὐρήλιος
Σωτηρ⟨ι⟩χος
Δημοστράτου Μοτελ-
ηνὸς κολαθὶν ἐπὸ το⟨ῦ⟩ θε- (*id est* κολασθεὶς ὑπὸ etc.)
οῦ παραγέλων πᾶσι μη[δ]έ- (*id est* παραγγέλλω;)
ς ἀνάγιον ἀναβῆτε ⟨ἐ⟩πὶ τὸ χ-
ωρίον ΕΠΡΟΚΗΕΙΗκην[ή]σ- (*id est* κιν[ή]σεται.)
ετε τὸν ὅρχος ἐγὼ ΓΕ
Α ἠκηνησάμην ἐπὶ τὸ χ- (*id est* ἐκινησάμην)
ωρίων (*sic*)

« Metellopolis se retrouve à Motella. En publiant mon travail sur les cités et les évêchés de Phrygie, j'ai remarqué trop tard que la Metellopolis byzantine équivaut à la Motella des inscriptions. J'avais juxtaposé ces deux villes sur la carte alors que leur identité est certaine. Un indigène de Medele, village dont le nom reproduit assez exactement l'appellation antique, nous montra une inscription dans sa maison, mais nous défendit de la copier. Je trouvai moyen de le faire bavarder pendant quelques minutes ; M. Hogarth et moi nous profitâmes de ce répit pour lire l'inscription sans en avoir l'air et l'apprendre par cœur. L'indigène fut aussi surpris que mécontent lorsque, retournant sa pierre contre le mur, il nous vit en écrire le texte dans nos carnets. L'inscription porte la date de 221 (136-137 ap. J. C.) ; c'est la dédicace d'une exèdre et d'un portique (Στονά, *sic*) à Zeus Sôter, les *Theoi Sebastoi* et les *Motellenoi*.

« Nous traversâmes ensuite la vallée d'Ishekli, où notre récolte épigraphique fut si abondante que nous pûmes porter à 118 le nombre des textes connus jusqu'à présent d'Eumeneia. Je compte publier sous peu une étude d'ensemble sur les antiquités de cette ville.

« Dans la vallée du Glaukos, où j'ai déjà placé la pentapole phrygienne, à savoir les villes d'Eucarpia, Hiéropolis, Otrous, Brouzos, Stectorion, nous n'avons rien trouvé de nouveau, si ce n'est deux monnaies inédites de basse époque que l'on aurait autrefois attribuées à l'Hiérapolis près de Laodicée, mais qui doivent maintenant être données à Hiéropolis sur le Glaukos.

« Nous avons passé environ quinze jours dans la région des monuments phrygiens, dessinant et dressant des plans. M. Hogarth réussit à découvrir un escalier taillé dans le roc et put s'élever ainsi jusqu'à une vieille acropole phrygienne au sommet d'un rocher que j'avais jugé inaccessible. Cette acropole est dans le voisinage immédiat du tombeau avec les Lions que j'ai publié dans le *Journal of Hellenic Studies* (pl. XVII). La découverte de M. Hogarth fait connaître l'emplacement de la ville à laquelle appartenait la nécropole qui entoure le tombeau des Lions.

« Notre plus importante trouvaille sur ce point fut celle de la sculpture qui décorait la façade occidentale du tombeau avec le lion mutilé (*Journ. of Hell. Stud.*, pl. XVIII, XIX). Nous exhumâmes cette façade en pratiquant une fouille et nous vîmes qu'elle est ornée de deux guerriers armés chacun d'un bouclier

circulaire, d'un casque avec grand cimier, nasal et garde-joue, d'une cuirasse et d'une longue javeline. Le style et l'armement sont grecs archaïques ou cariens. Ces gardiens du sépulcre sont debout de part et d'autre de la porte qui conduit à la chambre funéraire; ils sont tournés vers elle et paraissent frapper de leur javeline un monstre grotesque placé entre eux. Ce monstre est probablement une Gorgone; il a une tête énorme avec de hautes oreilles, presque pointues, un nez retroussé, une bouche béante relevée aux coins. Les yeux ne sont pas indiqués et l'on ne voit pas la langue, comme dans les représentations grecques de la Gorgone. La pierre est brisée un peu au-dessous des épaules entre lesquelles s'ouvre la porte du tombeau, mais la hauteur indique que la Gorgone n'était pas debout; elle était probablement figurée dans l'attitude de la course rapide, fréquente dans l'art archaïque. Si je ne me trompe pas en qualifiant ce monstre de Gorgone, c'est peut-être la plus ancienne représentation connue de ce type. M. Furtwaengler écrit avec raison, dans l'article *Gorgone* du *Lexikon der Mythologie* de Roscher, que le type de la Gorgone est arrivé en Grèce par l'Asie Mineure; nous en avons maintenant une nouvelle preuve.

« Un détail remarquable dans ce monument, que je crois de la fin du VIII[e] siècle, c'est que les yeux des guerriers, comme ceux des lions, sont figurés de profil. A cela près, nos dessins des deux guerriers pourraient être considérés comme des copies d'après quelque vase grec archaïque. L'armement est tout à fait conforme à celui des Grecs; j'ajoute que le cimier est réuni au casque par une tête de cygne. J'incline à penser que les rapports les plus anciens se sont établis entre la Phrygie et la ville de Cymé en Éolide : une fille d'Agamemnon de Cymé épouse Midas. Ce fut probablement l'alphabet archaïque de Cymé, dont nous n'avons aucun spécimen, qui se répandit en Phrygie et fut la souche de l'alphabet phrygien. J'expliquerais, par l'hypothèse de ces rapports, la singulière analogie entre la Gorgone phrygienne que je viens de découvrir et celle qui a été trouvée à Orvieto (*Archaeol. Zeit.*, 1877, pl. XI). Je pense aussi que le type des lions sculptés sur la porte de Mycènes passa d'Asie Mineure en Grèce vers la même époque, ce qui placerait la porte Mycénienne au temps des rois argiens, c'est-à-dire vers 700 av. J.-C.

« Il est aujourd'hui à peu près inutile, pour un archéologue en quête d'inscriptions, de voyager rapidement à travers une région quelconque du plateau anatolien[1]. Il faut qu'il marche lentement, qu'il passe quelque temps dans chaque canton, qu'il visite soigneusement chaque village. Partout il doit examiner avec attention les cimetières, les fontaines, les mosquées; cela fait, quand il a noué des relations amicales avec les indigènes, en leur offrant des cigarettes ou en causant avec eux, il doit promettre une petite récompense pour chaque inscription nouvelle qu'on lui fera voir. Les mêmes individus qui, interrogés brusquement par le voyageur au moment de son arrivée, jureraient, tant par ignorance que par méfiance, qu'ils n'ont jamais vu une inscription dans le village, passeront des heures à chercher des *pierres avec lettres* dans les maisons

1. Je suis heureux de voir que M. Ramsay, dans ce qui suit, approuve, avec toute l'autorité que lui donne son expérience, ce que j'ai dit sur le même sujet dans mes *Conseils aux voyageurs archéologues*, Paris, Leroux, 1886, p. 43 et suiv.

particulières, s'ils ont été traités amicalement par le *moussafir*. Mon expérience me permet d'affirmer que, dans les environs d'une ancienne ville, presque tous les villages possèdent des inscriptions provenant du site antique; elle m'a prouvé également que la majorité de ces textes reste inaccessible au voyageur qui ne fait que traverser rapidement le pays.

« Un archéologue ne devrait jamais voyager sans lever la carte du district qu'il parcourt. Une simple boussole de poche est suffisante, si l'on procède avec soin et sans ménager sa peine, pour dresser un croquis assez exact qui rendra service. Avec un compas prismatique, tout voyageur qui se donne un peu de mal et cherche à être exact lèvera une carte non seulement utile, mais digne de foi.

« P. S. Permettez-moi de contester ici l'exactitude de quelques corrections qui ont été proposées récemment au texte d'inscriptions publiées par moi.

« 1° Dans la série des documents relatifs aux jeux Tralliens, célébrés, d'après mon comput des dates, en 153 de notre ère, j'ai lu et transcrit Ὀλυμπιάδα νς'. M. Foucart observe (*Bulletin de Correspondance Hellénique*, 1887, p. 299) que « le chiffre de l'Olympiade ΝΓ paraît plus exact que ΝϹ, le trait du bas n'étant probablement qu'une fissure de la pierre. » A cela je réponds que j'ai lu avec certitude ΝϹ sur deux pierres; le jambage inférieur du Ϲ, qui est recourbé, pouvait être facilement négligé par un épigraphiste novice, mais je ne l'ai noté sur ma copie qu'à bon escient.

« 2° Dans une inscription de Sagalassos, publiée dans le *Bulletin* d'après la copie d'un certain Constantinos Effendi, on lit Τερέντιον Ἀφρικανόν. M. Foucart écrit, à ce propos (*Bulletin*, 1887, p. 222) : « Cette inscription a déjà été publiée « par M. Ramsay, qui avait mal lu le nom du personnage et avait restitué Μαρκιανόν. » Je réponds que ma lecture est correcte, bien que deux lettres du nom propre fussent effacées, et je suis certain que M. Constantinos a lu de travers.

« 3° Le n° 18 de la même série épigraphique publié par le *Bulletin* (1887, p. 222) se trouve dans le cimetière du village d'Eski Yéré, à une heure vers le nord-est de Bouldour, et non pas, comme cela est imprimé, à Τεκίν, οὐ μακρὰν τοῦ Βουλδουρίου.

« 4° La dernière ligne du n° 16 est incorecte : ma copie porte ἀνέθηκα.

« 5° Le n° 15 est au village de Kishla (*village d'hiver* par opposition à *résidence d'été*), tout près de Eski Yéré.

« 6° Le n° 13 a déjà été publié par moi dans le *Bulletin* de 1883; je l'avais copié en 1881, au prix de grands efforts, dans un coin obscur et malpropre. La nouvelle transcription complète la mienne et la confirme sur presque tous les points; elle montre seulement que j'ai omis la syllabe ΤΩΝ à la troisième ligne. La pierre, dit l'éditeur grec, M. Contoléon, a été apportée d'Afioum Kara-Hissar à Smyrne; si ce renseignement est exact, il faut en conclure que l'inscription appartient à Prymnessos, car la vieille opinion, suivant laquelle Kara-Hissar serait Synnada, a été définitivement écartée dès 1876 par M. Perrot. En publiant ce texte pour la première fois, j'avais écrit qu'au dire du propriétaire à Kara Hissar el'e aurait été apportée là de Cassaba, située à cinq heures

de chemin au delà des collines. Or, Cassaba marque l'emplacement véritable de Synnada. »

Magnésie du Méandre. — M. Démosthènes Baltazzi, profitant de la sécheresse de l'été passé, a exploré les marais voisins du temple d'Artémis Leucophryne. On sait que la frise du temple d'Artémis, représentant, dans une longue série de plaques, une bataille de Grecs contre des Amazones, fut étudiée par Texier en 1836; et qu'une grande partie de ce riche ensemble décoratif appartient depuis 1842 au musée du Louvre. M. Baltazzi a été assez heureux pour découvrir onze plaques nouvelles ainsi que de nombreuses inscriptions. Des photographies des bas-reliefs ont été communiquées à l'Académie des inscriptions par les soins de M. Champoiseau, consul de France à Smyrne. La *Revue Archéologique* en donne plus haut un échantillon à ses lecteurs.

Sidon. — S. M. le Sultan a promulgué un iradé impérial aux termes duquel une somme de 1,500 livres turques et la décoration du Medjidié de 4e classe sont accordés à Hadji Chériff Effendi, propriétaire du terrain où a été découverte la nécropole. La continuation des fouilles, sous la direction de Hamdi Bey, doit avoir lieu au mois de février 1887. Il est accordé, en outre, une somme de 2,500 livres turques pour la construction d'une salle annexe du musée de Tchinly Kiosk et l'installation dans cette salle des grands sarcophages qui ont été rapportés de Saïda. Le transport, le débarquement et le camionnage de ces sarcophages au musée se sont effectués sans accident [1].

Salomon Reinach.

1. Une intéressante correspondance sur le commencement des fouilles de Sidon, due à M. Eddy, a été publiée dans l'*American Journal of Archaeology*, 1887, pp. 97-101.

BULLETIN MENSUEL DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

SÉANCE DU 27 MAI 1887.

M. Oppert continue sa communication sur quelques inscriptions de la Babylonie où sont mentionnés des Juifs. Il analyse un jugement rendu contre un esclave juif nommé Barachiel, qui réclamait la qualité d'homme libre et qui fut débouté de sa demande. Cet esclave, après avoir appartenu dix-sept ans à un premier maître, avait été vendu à une dame riche nommée Gâgâ, donné par celle-ci en dot à sa fille, puis mis en gage et enfin acheté par un receveur des finances. Ce dernier appartenait à une caste spéciale, la tribu d'Egibi, qui fournit un grand nombre de banquiers et de publicains. Quelques auteurs ont cru pouvoir avancer que cette tribu était une famille juive : c'est une supposition dénuée de fondement.

M. Georges Perrot communique une nouvelle note de M. Victor Waille, professeur à l'École supérieure des lettres d'Alger, sur les fouilles poursuivies à Cherchel (Algérie). De nouveaux fragments de mosaïque ont été découverts, tant dans l'espace compris entre la manutention et la prison civile que dans un terrain voisin, acquis par un Parisien, M. Edmond Dupont, qui s'est empressé d'accorder l'autorisation d'y pratiquer des fouilles. Parmi les objets recueillis au cours des travaux, on remarque un torse de Diane, de beau marbre blanc, d'un travail remarquable, et une tête de marbre colossale, creusée par derrière de manière à servir de rigole.

M. Clermont-Ganneau fait une communication sur un nouveau procédé de surmoulage appliqué aux estampages d'inscriptions. On sait tous les avantages qu'offre, à ceux qui veulent recueillir une inscription rencontrée au cours d'un voyage, le procédé de l'estampage : avec une feuille de papier non collé, une brosse et de l'eau, on prend instantanément une empreinte fidèle, préférable à la photographie elle-même. Toutefois, ce procédé a l'inconvénient de n'offrir qu'une empreinte retournée : il présente à l'envers et en relief les lettres gravées en creux sur la pierre ; de plus, les estampages sont fragiles et ne peuvent se multiplier. M. Clermont-Ganneau a reconnu qu'il suffit d'enduire l'estampage, sur ses deux faces, d'une poudre de talc impalpable, puis d'y couler du métal en fusion sous une pression convenable, pour obtenir une contre-épreuve en relief, toute semblable à l'original et qui peut servir à son tour pour faire des photographies et de nouveaux estampages. Il met sous les yeux des membres de l'Académie des moulages ainsi obtenus, exécutés dans les ateliers du *Petit Journal* : le métal employé est l'alliage de plomb, d'antimoine et d'étain qui sert aux clichages typographiques. Le contact du métal fondu n'altère aucunement l'estampage : tout au plus lui donne-t-il une légère teinte bistre.

M. Chodzkiewicz continue sa lecture sur le commerce de l'ambre et les relations entre les bords de la Baltique et le monde grec et romain ancien.

SÉANCE DU 3 JUIN 1887.

M. Germain Arnaud, professeur de rhétorique au lycée de Marseille, fait connaître qu'il est l'auteur du mémoire sur l'instruction des femmes au moyen âge, auquel l'Académie a décerné une récompense sur les fonds de son prix ordinaire.

M. Georges Perrot communique un télégramme qui vient de lui être transmis par M. Salomon Reinach. Ce télégramme confirme les bruits qui couraient depuis quelque temps, relativement à des découvertes importantes faites à Saïda (l'antique Sidon, en Syrie), par des explorateurs chargés d'une mission archéologique au nom du gouvernement ottoman. Il est daté de Beyrouth et ainsi conçu :

« Hamdi bey et moi, en mission à Saïda, venons de découvrir plusieurs sarcophages anthropoïdes en marbre noir, couverts d'inscriptions hiéroglyphiques et phéniciennes.

« Démosthène Baltazzi. »

M. Renan dit que des renseignements analogues ont été apportés par un télégramme adressé à M. Clermont-Ganneau. Ce télégramme signale la découverte d'un sarcophage anthropoïde de marbre noir ou plutôt de diorite, dont le couvercle est couvert d'hiéroglyphes : vers les pieds de l'espèce de momie qui constitue ce couvercle est gravée une inscription phénicienne de huit lignes. Il est bien probable que ce sarcophage appartient à la même famille que celui d'Eschmounazar : celui-ci, en effet, a dû être primitivement couvert, lui aussi, d'hiéroglyphes, mais on les aura effacés pour faire place à l'inscription phénicienne qui s'y lit actuellement. On peut espérer que le nouveau monument apportera des renseignements sur la dynastie d'Eschmounazar et de Tabnith, et peut-être confirmera-t-il l'opinion de M. Clermont-Ganneau, qui veut que le monument d'Eschmounazar ne soit pas plus ancien que l'époque des Ptolémées.

M. Alexandre Bertrand, au nom de M. de Witte, met sous les yeux des membres de l'Académie les photographies d'une petite statuette de bronze, de 0m,18 de hauteur, qui vient d'être acquise par le musée de Saint-Germain-en-Laye. Elle a été trouvée sur le versant occidental des Pyrénées. Elle représente un guerrier coiffé d'un casque à triple panache ; sur sa cuirasse est figuré un taureau à trois cornes. En examinant les traits du visage, M. de Witte n'hésite pas à y reconnaître l'empereur Postume.

M. Hauréau lit une notice sur un anonyme, auteur d'un récit de visions, dont l'ouvrage est conservé dans le manuscrit lat. 2592 de la Bibliothèque nationale. Cet auteur a vécu dans les dernières années du XIIIe siècle et les premières années du XIVe. Il était d'une famille riche de Salon, en Provence ; il renonça à ses biens héréditaires pour se faire religieux, mais on ne sait quel fut l'ordre dans lequel il entra. Dans le récit de ses visions, on le voit obsédé principalement par deux sentiments : la crainte de l'Antechrist, qu'il croyait voir et entendre quand il était encore tout enfant, et l'horreur pour la corruption du siècle et de l'Église. La papauté lui paraissait atteinte, comme le reste du monde, par cette corruption, pourtant c'était de là qu'il espérait voir venir la

réforme et le salut. Il rapporte dans ses écrits de longs discours qu'il dit lui avoir été dictés par la voix de Dieu et qu'il devait réciter, les uns à la foule des fidèles, les autres à l'abbé de Cluny, au pape Célestin et à d'autres personnages moins clairement désignés.

M. Halévy continue sa communication sur la langue des Hittites, d'après les inscriptions assyriennes.

M. Oppert formule quelques objections contre les conclusions de M. Halévy.

SÉANCE DU 10 JUIN 1887.

L'Académie, procède au scrutin pour l'attribution des prix fondés par le baron Gobert. Le premier prix est décerné à M. le baron Alphonse de Ruble, pour ses deux ouvrages intitulés ; *le Mariage de Jeanne d'Albret* et *Antoine de Bourbon et Jeanne d'Albret ;* le second prix à M. le chanoine Dehaisne, pour son *Histoire de l'art dans la Flandre, l'Artois et le Hainaut* et ses *Documents et Extraits divers concernant l'histoire de l'art dans la Flandre, l'Artois et le Hainaut*.

M. Héron de Villefosse communique le texte d'une inscription latine de la cité antique de *Gunugus*, près de Cherchell (Algérie). Cette inscription a été découverte par M. du Rieux, ingénieur civil à Gouraya. Elle est ainsi conçue :

q. IVL · Q · F · QVIR
*c*LEMENTI · AED
ii VIRO · ITERVM · I!
*v*IRO · Q · Q · FLAM · AVG
*t*RIB · AB · ORDINE
LECTO · PAGI · SA
*lu*TARIS · SILONEN
*si*S · L · SEMPRONI
*u*S · VENVSTVS · AMI
*c*O · OPTIMO · OB · MER

Ce qui en fait l'intérêt, c'est la mention d'un *tribunus ab ordine lectus*, c'est-à-dire d'un tribun militaire, commandant d'une milice locale, élu par l'*ordo* ou conseil de la cité. Cette découverte donne un grand poids à l'opinion soutenue dans l'Académie, en 1875, par M. Victor Duruy, sur le caractère municipal des *tribuni militum a populo*.

M. Héron de Villefosse signale ensuite une autre inscription latine, qui a été découverte près de Rome, sur la route de Palestrina, par M. l'abbé Le Louet, et dont l'estampage lui a été transmis par M. de Laurière. C'est l'épitaphe d'un marchand de Rome, originaire de Misène, qui s'était acquis, selon ce

monument, une grande célébrité dans le commerce des porcs et des bestiaux :

D M
M · ANTONIO · M · FILIO
CLAVDIA · TERENTI
ORIVNDO · CIVITATE
MISENI · OMNIBVS
MVNERIBVS · ET
HONORIBVS PATRIAE
SVAE · PERΓVNCTO
NEGOTIATORI
CELEBERRIMO · SVARIAE
ET · PECVARIAE
M · M · ANTONII
TERES · ET · PROCVLVS
FILII//// HEREDES
SECVNDVM · VOLVNTATEM
IPSIVS

Enfin, M. Héron de Villefosse entretient l'Académie d'une courte inscription gauloise trouvée en 1886 à Caudebec-lez-Elbeuf, l'ancienne *Uggate*. Elle est gravée en relief au revers d'une figurine de Vénus en terre cuite blanche et se lit ainsi :

REXTVGENOS SVLLIAS AVVOT

Une figurine analogue, portant la même inscription, a été trouvée et 1887 à Fégreac (Loire-Inférieure), et d'autres figurines de même caractère, avec le nom de Rextugenos, ont été signalées par M. P.-Ch. Robert : c'est évidemment le nom du fabricant. Quant au mot AVVOT, on en a d'autres exemples, notamment sur des marques de potier et sur les sculptures de l'arc de triomphe d'Orange ; il est toujours précédé d'un nom au nominatif. Il y a tout lieu de croire que c'est un verbe et qu'il avait le même sens que le latin *fecit*.

SÉANCE DU 17 JUIN 1887.

M. Bréal, président, fait connaître les décisions de plusieurs des commissions chargées de juger les concours pour les divers prix. Le prix Stanislas Julien est décerné à M. G. Schlegel, pour son *Nederlandsch-Chineesch Woordenbock* ; le prix de la Grange à M. Le Verdier, pour sa publication du *Mystère de l'incarnation et nativité de Notre-Seigneur Jésus-Christ, représenté à Rouen en 1473*. Une somme de 3,000 fr., sur les fonds du prix Fould, est partagée entre M. de Sarzec, pour ses fouilles de Chaldée, et M. Dieulafoy, pour son exploration des ruines de Suse. Le prix Bordin, sur la question des *Noms des saints en langue d'oui et en langue doc*, etc., n'est pas décerné et le sujet est retiré du concours ; une récompense de 2,000 fr. sera accordée à l'auteur du seul mémoire qui ait été déposé, s'il juge à propos de se faire connaître.

M. Renan présente, de la part de M. Letaille, les estampages de 52 stèles,

portant pour la plupart des sculptures et des inscriptions puniques, qui font partie de la collection de M. le commandant Marchand, à la Riana, près de Tunis. Ce sont des monuments votifs consacrés à Rabbath-Tanit et à Baal-Hammon. Quelques-uns des bas-reliefs offrent un grand intérêt au point de vue archéologique.

M. Le Blant lit un mémoire intitulé : *Les Premiers Chrétiens et le Démon*. Il s'attache à montrer combien, au temps des premiers chrétiens et de leurs persécuteurs, la croyance au surnaturel était répandue dans tous les esprits. La pensée de chacun était obsédée de la crainte du Démon, et l'on attribuait à son influence directe toutes les mauvaises actions et les mauvaises pensées. Pour se rendre compte de cet état intellectuel de la population, il faut l'étudier dans la littérature, où les histoires de démon malfaisants se rencontrent en abondance. Dans l'art, au contraire, on n'en trouve presque pas de trace, parce que les peintres et les sculpteurs avaient pour principe de ne mettre sous les yeux des fidèles que des représentations riantes. Ce n'est qu'au moyen âge qu'on a osé peindre et sculpter des diables.

M. Héron de Villefosse lit une lettre de M. J. Pierrot-Deseilligny, élève de l'école des hautes études, qui rend compte des fouilles entreprises par lui et son oncle, M. Lafon, professeur à la Faculté des sciences de Lyon, sur la colline de Fourvières. Ces fouilles ont amené la découverte des restes de l'un des deux amphithéâtres antiques de Lyon, celui qui était placé dans le voisinage du forum et du palais des empereurs.

M. Héron de Villefosse communique ensuite les inscriptions de trois bornes milliaires, découvertes au sud de Mascara, aux environs de Tagremaret, entre Saïda et Frendah, par M. Demaeght, commandant du recrutement à Oran. L'un de ces textes nomme l'empereur Quintille, frère de Claude le Gothique : c'est la seule inscription connue à son nom. Ces bornes milliaires font connaître les noms antiques de deux localités ; la *cohors Breucorum*, aujourd'hui Tagremaret, et *Kaput Urbs*, qui paraît avoir été située dans la même région.

M. Halévy termine sa lecture sur la langue des Hittites.

SÉANCE DU 24 JUIN 1887.

M. Antoine Thomas, chargé de cours à la Faculté des lettres de Toulouse, fait connaître qu'il est l'auteur du mémoire sur les noms des saints, en langue d'oui et en langue d'oc, auquel la commission du prix Bordin a décerné une récompense de 2,000 fr.

L'Académie décide au scrutin qu'il y a lieu de pourvoir à la place de membre ordinaire laissée vacante par la mort de M. Benoist. L'examen des titres des candidats est fixé au vendredi 4 novembre.

M. Renan annonce que Hamdy Bey lui a envoyé les estampages, les photographies et la description du sarcophage royal, chargé d'inscriptions hiéroglyphiques et phéniciennes, qu'il vient de découvrir à Saïda. Hamdy Bey a voulu que l'Institut de France eût la primeur de cette découverte. « Par reconnaissance, écrit-il, pour un pays où j'ai fait mes études et où l'on m'a enseigné à

apprécier ce qui est beau et grand, je tiens à faire hommage à l'Académie des inscriptions et belles-lettres du résultat de mes travaux à Saïda, avant qu'il soit connu du reste du monde archéologique. »

Le sarcophage découvert par Hamdy Bey appartient bien, comme l'avait pressenti M. Renan, à la même dynastie qu'Eschmounazar, dont le sarcophage est connu depuis longtemps : c'est celui du père de cet Eschmounazar, le roi Tabnit, fils d'Eschmounazar Ier. Voici la traduction de l'épitaphe phénicienne de ce roi :

« C'est moi, Tabnit, prêtre d'Astarté, roi des Sidoniens, fils d'Esmounazar, prêtre d'Astarté, roi des Sidoniens, qui suis couché dans cette arche. O homme, qui que tu sois, qui découvriras cette arche, n'ouvre pas ma chambre sépulcrale et ne me trouble pas. Car il n'y a pas d'argent, il n'y a pas d'or, il n'y a pas de trésors à côté de moi. Je suis couché seul dans cette arche. N'ouvre pas cette chambre sépulcrale ; car un tel acte est une abomination aux yeux d'Astarté. Si tu ouvres ma chambre sépulcrale et si tu viens me troubler, puisses-tu n'avoir pas de postérité parmi les vivants sous le soleil, ni un lit parmi les morts ! »

M. Bréal, président de l'Académie, fait connaître les décisions des commissions chargées de juger divers concours :

Le prix ordinaire, sur la langue des inscriptions latines, est décerné à M. Loth. à Versailles ;

Le même prix, sur la question : *Examen de la Bibliothèque de Photius*, n'est pas décerné ; une récompense de 1,000 fr. sera accordée à l'auteur du seul mémoire qui ait été déposé, s'il juge à propos de se faire connaître ; la question ne sera pas maintenue au concours ;

Le prix Brunet, sur l'ouvrage arabe intitulé *Fihrist*, est décerné à M. Steinschneider, à Berlin.

M. G. Schlumberger, au nom de la commission des antiquités de la France, annonce que la commission a décidé de décerner ainsi qu'il suit les récompenses dont elle disposait pour cette année :

1re médaille : M. Delachenal, *Histoire des avocats au parlement de Paris ;*

2e médaille : M. J. Richard, *Une petite nièce de saint Louis, Mahaut, comtesse d'Artois et de Bourgogne ;*

3e médaille : MM. Lespy et P. Raymond, *Dictionnaire béarnais ancien et moderne ;*

Mentions honorables :

1° M. J. Philippe, *Origines de l'imprimerie à Paris* ;

2° M. B. de Mandrot, *Ymbert de Batarnay, seigneur de Bouchage*, etc. ;

3° M. Haillant, *Essai sur un patois vosgien* ;

4° M. Georges Guigues, *Récits de la guerre de cent ans : les tard-venus en Lyonnais, Forez et Beaujolais* ;

5° M. Ch. Bémont, *De la condamnation de Jean Sans-Terre par la cour des pairs de France en 1202* ;

6° M. Maurice Faucon, *la Librairie des papes d'Avignon*.

M. Longnon annonce que la commission du prix La Fons-Mélicocq a décidé

de ne pas décerner ce prix cette année et d'attribuer deux récompenses sur les fonds dont elle dispose :

La première, de 1,200 fr., à M. l'abbé Haigneré, pour ses deux publications intitulées, l'une ; *Cartulaires des établissements religieux du Boulonnais* ; l'autre : *les Chartes de Saint-Bertin* ;

La seconde, de 600 fr., à M. le baron de Calonne, pour son livre : *La vie Agricole sous l'ancien régime dans le nord de la France* (2e édition).

M. Oppert commence une communication dans laquelle il donne la traduction d'un document récemment découvert au Musée britannique. C'est une chronique babylonienne, qui va depuis le règne de Nabonassar (an 747 avant notre ère) jusqu'à la première année de celui de Saosduchin (667 avant notre ère). Ce qui fait l'intérêt particulier de cette chronique, c'est qu'elle a été rédigée dans un esprit hostile à la dynastie des Sargonides et qu'elle contredit souvent les récits officiels écrits sous l'influence des rois de cette famille. Sargon, par exemple, se vante, dans ses inscriptions, de ses victoires sur le roi d'Elam ; la *Chronique* affirme que c'est lui qui fut battu. Sennachérib dit qu'il mit son fils Assurpadinsum ou Aparanadisos sur le trône de Babylone : mais la *Chronique* est seule à nous apprendre que ce fils fut déposé par ses sujets et que son père dut prendre les armes pour le rétablir, etc.

SÉANCE DU 1er JUILLET 1887.

M. l'abbé Pierre Batiffol se fait connaître comme l'auteur du mémoire sur la Bibliothèque de Photius, auquel la commission du prix ordinaire a décerné une récompense.

M. Bergaigne annonce qu'en préparant la transcription des inscriptions sanscrites recueillies dans l'Annam par M. Aymonier, il en a remarqué deux d'une antiquité exceptionnelle. Elles ne sont pas datées, mais le caractère archaïque de l'écriture permet d'affirmer que l'une remonte au ve et l'autre au IIe siècle de notre ère. Cette dernière a été trouvée dans la province annamite de Kanh-Hoa ; elle prouve l'existence, dès cette époque, du royaume indien de Tchampâ, sur la côte orientale de l'Indo-Chine. Le géographe Ptolémée, vers le même temps, signala en effet dans ces parages des noms géographiques d'origine évidemment sanscrite.

M. Alexandre Bertrand rend compte des fouilles qui viennent d'être exécutées, dans la presqu'île de Saint-Maur-les-Fossés, par M. Ernest Macé, architecte, avec le concours de M. Abel Maître. Ces fouilles ont amené la découverte d'un certain nombre de sépultures gauloises, analogues à celles qui ont été trouvées dans les autres parties de la « Belgique » de César, telles que les départements de la Marne, de l'Aube, de l'Aisne, des Ardennes. Une salle du musée de Saint-Germain-en-Laye (no VII) est consacrée spécialement à ces sépultures, qu'on croit antérieures à la conquête romaine.

Le prix de numismatique ancienne (Allier de Hauteroche), est décerné à M. Ernest Babelon, de la Bibliothèque nationale, pour son ouvrage intitulé : *Description historique et chronologique des monnaies de la République romaine, vulgairement appelées monnaies consulaires*.

M. d'Arbois de Jubainville fait un rapport au nom de la commission chargée de juger le concours pour le prix ordinaire, sur cette question : *Comment doit être étudié, publié, etc., un ancien obituaire*. Ce prix est décerné à M. Auguste Molinier, conservateur à la bibliothèque Sainte-Geneviève.

M. Georges Perrot fait un rapport au nom de la commission du prix Bordin (*Etudes critique sur les œuvres de l'art étrusque*). Le prix est décerné à M. Jules Martha, maître de conférences à la Faculté des lettres de Paris.

M. Oppert termine sa communication sur une chronique babylonienne conservée au Musée Britannique.

M. Héron de Villefosse transmet des renseignements qui lui ont été fournis par M. le chanoine Julien Laferrière, sur des fouilles opérées à Saintes (Charente-Inférieure). Ces fouilles, qui se continuent, ont donné des résultats importants au point de vue de l'épigraphie romaine. M. Héron de Villefosse signale notamment l'épitaphe d'un soldat de l'*ala Atectorigiana*, corps de troupe dont le nom rappelle celui du chef gaulois Atectorix, de la cité des Santons, qui figure sur un grand nombre de monnaies gauloises de la même région.

M. Maspero donne quelques détails sur les inscriptions hiéroglyphiques du sarcophage récemment découvert à Saïda par Hamdy Bey, dont M. Renan a entretenu l'Académie à sa dernière séance. Ces inscriptions donnent le nom de l'Égyptien qui y a été enterré le premier, le général Penphtah ou Panephtah ; les autres parties du texte hiéroglyphique ne sont que des fragments de rituels. D'après les caractères archéologiques du monument, il ne doit pas remonter à plus d'une cinquantaine d'années avant les premiers Ptolémées. Ceci confirme la conjecture de M. Clermont-Ganneau, qui a avancé que la dynastie de Tabnit et d'Eschmounazar ne devait pas être antérieure à la fin de l'époque persane ou au commencement de l'époque grecque.

M. Siméon Luce lit une note intitulée : *Un complot contre les Anglais à Cherbourg à l'époque de la mission de Jeanne d'Arc*. Ce complot fut formé en juillet 1429, peu de temps après les succès militaires de Jeanne d'Arc à Orléans et aux environs. Il eut pour auteur un nommé Philippe le Cat, qui paraît avoir été un musicien ambulant. Il avait entrepris de livrer la place de Cherbourg aux Français qui occupaient le Mont-Saint-Michel. Il fut découvert avant d'avoir rien pu exécuter, condamné et décapité le 18 juillet. On chercha ses biens pour les confisquer et les vendre, mais on ne trouva chez lui « aucuns biens meubles synon seulement une harpe de très petite valeur, laquelle, pour ce que l'en ne peult trouver aucune personne qui aucune chose en voullsist donner, fut donnée à ung chappelain qui la requeroit pour faire bien pour l'âme dudit deffunt ».

SÉANCE DU 8 JUILLET 1887.

M. J. Derenbourg communique quelques observations sur le sarcophage de Tabnit, roi de Sidon, fils d'Eschmounazar Ier et père d'Eschmounazar II, qui vient d'être découvert à Saïda par Hamdy Bey et Baltazzi Bey. L'inscription hiéroglyphique qui se lit sur le monument nouvellement découvert, au-dessus de l'inscription phénicienne, ne laisse aucun doute sur la provenance de ce sarcophage et de celui d'Eschmounazar II, conservé au Musée du Louvre. Elle

confirme la supposition de Mariette, qui pensait que le sarcophage d'Eschmounazar II avait dû porter aussi une inscription hiéroglyphique, qu'on avait ensuite grattée pour tracer le texte phénicien. Ces sarcophages égyptiens étaient entrés dans le commerce, selon la supposition de M. Maspero, à la suite des dévastations qui accompagnèrent la dernière domination des Perses en Égypte. La précaution prise par les deux rois de Sidon d'affirmer dans leur épitaphe que leur sépulture ne contient pas de trésor, était rendue nécessaire par leur inhumation dans ces sarcophages d'origine égyptienne; un cercueil égyptien devait toujours faire supposer une quantité d'objets de grande valeur, qu'on avait l'habitude d'y enfermer avec le mort. Tabnit se hâte d'aller au-devant de cette supposition : « N'ouvre pas, dit-il, la partie supérieure de mon cercueil et ne m'inquiète pas, car nous n'avons pas avec nous d'argent, nous n'avons pas avec nous d'or, ni rien de ce qui provient de l'œuvre de dévastation, et moi seul je suis couché dans ce cercueil, etc. »

M. Heuzey signale un fait qui confirme de nouveau la date relativement récente attribuée à la dynastie sidonienne de Tabnit et d'Eschmounazar. On a trouvé, dans le même caveau que le sarcophage de Tabnit, des objets égyptiens avec le nom de Psammétique et des monnaies de Ptolémée Ier.

M. Georges Perrot lit, au nom de M. Renan, le rapport adressé par Hamdy Bey, dont l'envoi accompagnait les estampages et les photographies du sarcophage de Tabnit. Ce rapport contient un récit détaillé des fouilles dirigées par Hamdy-Bey et Baltazzi Bey à Saïda et des circonstances de la découverte.

M. Héron de Villefosse met sous les yeux des membres de l'Académie des photographies envoyées par M. le chanoine Julien Laferrière, qui reproduisent quelques-uns des monuments découverts à Saintes, au cours des fouilles dont l'Académie a été entretenue dans sa dernière séance.

SÉANCE DU 15 JUILLET 1887.

L'Académie se forme en comité secret pour entendre le lecteur du rapport présenté, au nom de la commission des antiquités de la France, par M. G. Schlumberger.

La séance étant redevenue publique, M. Bréal, président, annonce la perte que l'Académie vient de faire en la personne de l'un de ses correspondants étrangers, M. Pott, et rappelle brièvement les titres scientifiques qui avaient fondé la réputation du défunt parmi les linguistes de l'école de Bopp.

M. Viollet lit un mémoire sur *les cités libres et fédérées et les principales insurrections des Gaulois contre Rome.*

Après la conquête de la Gaule par César, tout le pays ne fut pas réduit en province romaine. Ce sort n'atteignit que les peuples vaincus. Ceux qui avaient fait alliance avec les Romains ou gardé à leur égard une attitude pacifique restèrent indépendants, sinon de fait, du moins de droit, sous les noms de *cités libres* et de *cités fédérées*. Ces noms assuraient aux cités auxquelles ils étaient conférés un précieux privilège, l'exemption des impôts.

A partir du règne d'Auguste, les besoins croissants du trésor obligèrent le gouvernement impérial à supprimer ce privilège et à soumettre les cités libres

et les cités fédérées à l'impôt qui pesait sur toute la province. Elles ne voulurent pas supporter cette exigence, qui leur parut une violation de leurs droits, et elles entreprirent contre Rome une lutte à main armée, où elles furent définitivement écrasées. Les grandes insurrections gauloises, celle qui eut lieu vers la fin du règne d'Auguste, celle de l'an 21 et celle de l'an 70 de notre ère, furent dirigées principalement par deux peuples libres, les Trévères et les Turons (Trèves et Tours), et par deux peuples fédérés, les Éduens et les Lingons (Autun et Langres).

M. Viollet ayant qualifié d'illégale et d'injuste la mesure par laquelle Rome retira aux cités libres et fédérées l'exemption des impôts, M. Boissier réclame contre ces expressions. Le gouvernement romain assurait à ces peuples la sécurité intérieure et extérieure; il était en droit de leur faire payer l'entretien des troupes à l'aide desquelles il leur procurait ces biens. — M. Viollet répond que, dès la fin de la période républicaine, Cicéron s'indignait du peu de respect des fonctionnaires romains pour les populations provinciales; il n'y a pas de témérité à croire que, si Rome a eu des torts au temps de Cicéron, elle a pu en avoir encore quelque temps après lui.

M. Viollet ayant signalé, en l'an 70, le fait curieux de la défection de deux légions romaines, qui passèrent au parti des insurgés contre Rome, M. P.-Ch. Robert fait remarquer que ces deux légions étaient presque entièrement composées de Gaulois.

M. Chodzkiewicz continue sa lecture sur les routes du commerce de l'ambre, de la Baltique à la Méditerranée, dans l'antiquité.

SÉANCE DU 22 JUILLET 1887.

M. Ravaisson commence la seconde lecture de son mémoire intitulé : *De quelques monuments de l'art grec relatifs à Achille.*

M. Chodzkiewicz continue sa lecture sur les routes du commerce de l'ambre dans l'antiquité.

SÉANCE DU 29 JUILLET 1887.

M. Ravaisson termine la seconde lecture de son mémoire sur quelques monuments grecs relatifs à la légende d'Achille.

MM. Barbier de Meynard et Pavet de Courteille sont élus commissaires pour la vérification des comptes de l'Académie pendant l'année 1886.

L'Académie se forme en comité secret.

La séance étant redevenue publique, M. J. Halévy lit une note sur un mot de l'épitaphe du roi Tabnit, récemment découverte par Hamdi Bey à Saïda. Ce mot se lit *adlan* et n'a pu encore être traduit ; il figure dans la phrase suivante : « N'ouvre pas ma chambre sépulcrale et ne me dérange pas, car il n'y a pas *adlan* d'argent, il n'y a pas *adlan* d'or, ni aucun trésor. » Selon M. Halévy, ce mot *adlan* ne serait autre que le grec εἴδωλον ; il faudrait donc traduire : « Il n'y a pas d'idole d'argent, pas d'idole d'or, etc. » Si l'on admet cette opinion, on ne peut plus conserver de doute sur la date de la dynastie d'Eschmounazar. Il faut, comme l'a dit le premier M. Clermont-Ganneau, que cette

dynastie ne soit pas antérieure à l'époque ptolémaïque. Avant cette époque, en effet, un mot grec n'aurait pu pénétrer dans la langue phénicienne. Au reste, M. Halévy pense que le roi dont on vient de trouver la sépulture n'est pas le père d'Eschmounazar II, mais son fils, le dernier ou l'avant-dernier des rois de Sidon.

M. Halévy présente ensuite une remarque sur l'origine de la lettre phénicienne *thêt*. Selon M. de Rougé, les Phéniciens avaient emprunté aux Égyptiens les vingt-deux lettres de leur alphabet. M. Halévy a soutenu, au contraire, qu'ils ne leur en avaient pris que douze ou treize et qu'ils avaient ensuite complété leur alphabet en dédoublant certaines lettres par l'addition d'un signe diacritique ou par d'autres modifications de forme. Aujourd'hui, M. Halévy applique cette théorie à la lettre *thêt* : il pense que cette lettre, qui a la forme d'un O renfermant à l'intérieur une petite croix, a dû être composée par la réunion du *tâv*, qui a la forme d'une croix, et de l'*'aïn*, qui a celle d'un cercle.

(*Revue Critique.*) JULIEN HAVET.

SOCIÉTÉ NATIONALE DES ANTIQUAIRES DE FRANCE

SÉANCE DU 20 JUILLET 1887.

M. le président lit un mémoire de M. Rupin, relatif à diverses pièces d'orfèvrerie découvertes dans quelques églises de la Corrèze, et qui sont exposées à Tulle.

M. Muntz entretient la Société du mausolée du cardinal Lagrange († 1402), dont une partie est conservée au musée d'Avignon. Un dessin ancien qu'il a découvert à Rome lui permet de reconstituer cet ouvrage célèbre qui semble révéler dans une de ses figures la main d'un artiste de l'école de Claux Sluter.

M. Courajod annonce le résultat de la réclamation faite par la Société, relativement à l'aliénation faite par le curé de Breuil, d'une vierge en marbre du XVI[e] siècle ; après un long procès, la commune est rentrée en possession de cette figure qui est actuellement conservée au musée de Cluny.

NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES ET CORRESPONDANCE

Nous recevons la lettre suivante :

« Alger, 26 juillet 1887.

« Je viens de passer quelques jours à Cherchell. Pendant mon séjour en cet endroit, les quelques prisonniers militaires que j'ai obtenus du général et qui continuent sous l'active surveillance du capitaine Boutron les excavations com-

menées par moi l'an dernier, ont découvert dans une chambre carrée, pavée en mosaïque, attenant à la grande chambre :

« 1° Deux pots à anse, à panse striée, renfermant chacun plus de trois mille pièces de menue monnaie romaine, dont la plupart sont oxydées (des Constantin, des Constance Chlore, etc.). Ainsi se trouve vérifiée la prédiction arabe relatée dans mon premier Rapport : « En y creusant, disait cette légende que « j'ai recueillie, et que des trouvailles antérieures ont inspirée, on trouvera « d'abord un mur de ciment... ensuite des vases pleins de pièces de monnaie « des Romains. »

« 2° La partie inférieure d'une Vénus marine, ayant à sa droite un dauphin qui tient dans sa gueule un poulpe. Le piédestal porte cette inscription :

(*sic*)
EX OFICINA MVRISI///

Ce Myrisus ou Myrisios, de l'atelier duquel sortait cette statue, devait être un marbrier grec. Quant à la tête, dont la découverte m'avait été signalée la semaine dernière par télégramme, je vous en adresse la photographie.



Elle a 1 mètre de haut et près de 2 mètres de pourtour. Elle n'est pas creuse, ni percée d'une rigole, elle est massive. Il a fallu sept hommes pour la manier, la porter et la mettre en place au musée. C'est une sorte de Junon diadémée. Le bandeau, qui était probablement de bronze, a été arraché. On en suit la direction, on en reconnaît la forme, au vide laissé par l'encastrement. Mince au milieu du front, il s'élargissait vers les tempes. Ce cercle de métal s'adaptait à l'aide de goujons encore visibles dans dix petites cavités quadrangulaires. Les cheveux, divisés par une raie médiane, sont ondulés et collés à plat. Derrière l'oreille, quelques boucles s'échappent au-dessous du bandeau. Le nez manque. Deux tenons de fer, fixés au milieu de la figure, semblent indiquer qu'il avait déjà été restauré. Outre les cavités mentionnées plus haut, il y en a une autre plus large, au sommet de la tête, comme pour recevoir un ornement, et deux autres placées à l'occiput, sans doute pour affermir dans sa niche cette lourde tête.

« VICTOR WAILLE,
« Professeur à l'École des Lettres d'Alger. »

— Le Musée de Saint-Germain vient d'acquérir deux épées de bronze trouvées dans des tumulus près de Villard-sur-Ain (Jura). Voici les renseignements que nous devons à l'auteur de la découverte :

« J'avais ouvert une tranchée de 4 à 5 pieds de large, du nord-est au sud-ouest, dans le diamètre des deux tumulus où j'ai trouvé les épées. Dans ces deux tumulus, en faisant ma fouille, je n'ai rencontré que de la terre, à la diffé-

rence d'un autre tumulus, où je n'ai trouvé aucun objet, mais dont l'intérieur était rempli de pierres rangées avec soin. La terre dans les deux tumulus ci-dessus était d'une nature notablement différente de celle du sol environnant. Mes tranchées ont été ouvertes au ras du sol voisin; la tranchée où j'ai trouvé la première épée (celle entière) avait une profondeur de 8 pieds environ au-dessous du sommet du tumulus, à l'endroit où j'ai rencontré l'épée, c'est-à-dire au centre à peu près du tumulus. Dans cette tranchée les ossements étaient tellement décomposés et mélangés à la terre que je n'ai pu reconnaître la position de l'épée relativement au corps; j'ai pu seulement constater que l'épée était à peu près orientée de l'est à l'ouest, la poignée à l'est.

« La deuxième épée (la brisée) a été trouvée dans un tumulus moins élevé que le précédent; la tranchée au centre avait environ 6 pieds de profondeur; dans ce tumulus j'ai pu très bien distinguer les ossements au moment où je les ai découverts, mais ils tombaient en poussière au contact de la main et je n'ai pu les enlever; je l'ai essayé inutilement pour le crâne en particulier qui paraissait bien conservé; ici l'épée était placée à droite du corps à hauteur de la hanche; son orientation était à peu près la même que pour la précédente, c'est-à-dire que le cadavre entier était dirigé de l'est à l'ouest, la tête à l'est. Il n'y avait d'ailleurs aucun vide entre la terre et les ossements. Je répète que les deux cadavres étaient placés à hauteur du sol environnant les tumulus.

« Recevez, etc.

« *Signé* : MICHAUD, *garde-champêtre.* »

— *Bulletin de correspondance hellénique*, 11e année, n° IV, avril 1887 : G. Cousin et G. Deschamps. *Le sénatus-consulte de Panamara.* (Le sanctuaire de Zeus Panamaros se trouvait près de Stratonicée, en Carie. C'est ici le douzième document de ce genre qui soit connu par les inscriptions grecques. D'ailleurs le protocole seul du commencement subsiste, dans les dix premières lignes, les seules qui soient bien conservées. On ne saurait même dire quel fut au juste l'objet du sénatus-consulte.) — R. Dareste, *Inscriptions de Gortyne.* (Texte et traduction d'une loi relative à la réparation des dommages causés par les animaux.) — G. Fougères, *Fouilles de Délos, avril-août* 1886. — *Dédicaces grecques et latine* (a continué avec succès le travail de déblaiement commencé par ses devanciers). — M. Holleaux, *Statue archaïque trouvée au temple d'Apollon Ptoos*, pl. XIII-XIV. (Depuis que la tête a été trouvée et rajustée au corps, ce monument est un des plus importants de cette série dite des Apollons archaïques à laquelle ont tant ajouté les découvertes de M. Holleaux.) — P. Foucart, *Note sur une inscription d'Olympie.* (Rétablit, par une conjecture très vraisemblable, le nom d'un vainqueur, Docieus, fils de Diagoras.) — Variétés : Kondoléon, *Inscriptions de Chalcédoine, de Smyrne, de Tralles, de la Magnésie du Sipyle, de la Sparte de Pisidie.*

— *Bulletin de correspondance hellénique*, 1887, n° V (mai-novembre). — G. Cousin et G. Deschamps, *Emplacement et ruines de la ville de Kys en Carie.* — L. Duchesne, *Macédonius, évêque d'Apollonias en Lydie.* — P. Paris, *Fouilles d'Elatée. Inscription du temple d'Athéna Cranaia.* — Clerc, *Inscrip-*

tions de la vallée du Méandre, Tralles, Nysa, Attuda, Laodicée et Colosses. — M. Holleaux, *Fouilles au temple d'Apollon Ptoos. Statuettes archaïques* (Pl. IX, X, XI). — P. Foucart, *Liste d'affranchissements de la ville d'Halos en Phtiotide.* — G. Deschamps et G. Cousin, *Inscriptions du temple de Zeus Panamaros. Une famille sacerdotale. Tib. Flavius Æneas et ses enfants.* — G. Radet et H. Lechat, *Notes de géographie ancienne.* 1. *La ville d'Ægæ en Éolie.* 2. *Attaleia de Lydie.* 3. *Sandaina.*

— *Bullettino della commissione archeologica comunale di Roma*, 3ᵉ série, année 15, nº 4 : C. L. Visconti, *Un fragment de stèle funéraire attique* (pl. VI). — G. Gatti, *Inscription funéraire surmontée d'un emblème qui fait allusion au nom du défunt* (pl. VII). — G. Gatti, *Découvertes relatives à la topographie et à l'épigraphie de Rome.* — C. L. Visconti, *Découvertes d'objets d'art et d'antiquité figurée.* — C. L. Visconti, *Découvertes toutes récentes.* — I. Guidi, *Bibliographie.*

— *Bullettino dell' imperiale istituto archeologico germanico; sezione romana*, t. II, fasc. 2. — G. B. de Rossi et W. Helbig, *A la mémoire de G. Henzen.* — C. Tommasi-Crudeli, *Quelques réflexions sur le climat de l'ancienne Rome.* — F. Studniczka, *Statue de bronze archaïque appartenant au prince Sciarra* (pl. IV, IV *a*, V). — A. Mau, *Fouilles de Pompei en 1885 et 1886* (pl. VI). — G. Lignana, *Sur l'inscription de la fibule prénestine.* — *Mélanges épigraphiques* (notes trouvées dans les papiers d'Henzen). — W. Helbig, *Miroir étrusque.* — *Procès-verbaux des séances* (du 18 février au 15 avril).

— *Les sculptures d'Olympie.* Intéressante communication de Studniczka (*Mittheilungen* de la section romaine, t. II, p. 53-57). L'auteur pense qu'il y a une erreur dans l'assertion de Pausanias d'après laquelle les sculptures des frontons d'Olympie seraient de Pæonios et Alcamène. Pour lui, elles appartiendraient à l'école péloponésienne, le temple ayant été terminé vers 460, et il n'y aurait d'étrangère que la statue de Jupiter, d'ailleurs exécutée par Phidias avant qu'il eût commencé le Parthénon. Raisons très spécieuses alléguées.

— *Gazette archéologique. Revue des musées nationaux*, XIIIᵉ année, nᵒˢ 3 et 4 : L. Heuzey, *De quelques cylindres et cachets de l'Asie Mineure.* — A. de Champeaux et P. Gauchery, *Les travaux d'architecture et de sculpture exécutés pour Jean de France, duc de Berry* (pl. VII). — A. Odobesco, *Plateau antique en argent et sarcophage en pierre, ornés de sujets de chasse, trouvés en Roumanie* (pl. VIII, IX). — S. Reinach, *Buste d'athlète au musée du Louvre* (pl. X). — S. Reinach, *Tête de Bacchus Ammon au musée de Constantinople* (pl. X). — Max. Collignon, *Fragments d'une statue en marbre d'ancien style attique, au musée du Louvre* (pl. XI). — E. Molinier, *Deux reliquaires provenant de la chapelle du Saint-Esprit* (pl. XII). — Chronique. *Musées nationaux* (le musée égyptien a acquis, entre autres monuments intéressants, une très belle tête de l'Ancien Empire). *Cabinet des médailles de la bibliothèque nationale* (acquisitions à la vente Ponton d'Amécourt et dons de M. de Witte). *Académie des inscriptions et belles-lettres. Société des antiquaires de France. Nouvelles diverses Bibliographie. Périodiques.*

— *Gazette archéologique*, 13e année, nos 5 et 6. — E. Müntz, *Pétrarque et Simone Martini (Memmi) à propos du Virgile de l'Ambrosienne* (pl. XIII). — E. Pottier, *Vases peints inédits du musée de Ravenstein, à Bruxelles* (pl. XIV-XV). — G. Bapst, *Les fouilles de Siverskaïa, dans le Caucase* (pl. XVI, coupes de verre montées en or). — R. Mowat, *Figurine de bronze coiffée d'un casque cornu* (pl. XVII). — S. Reinach, *Observations sur l'apothéose d'Homère, bas-relief en marbre du Musée Britannique* (pl. XVIII). — M. Prou, *Deux dessins du XIIe siècle, au trésor de l'église Saint-Étienne d'Auxerre* (pl. XIX-XX). — A. Danicourt, *Pierre gravée représentant un Gaulois* (vignette). — *Chronique*. Musées nationaux. Cabinet des médailles de la bibliothèque nationale. Académie des inscriptions et belles-lettres. Société nationale des antiquaires de France. Nouvelles diverses. Bibliographie. Périodiques.

— *Bulletin de la commission archéologique municipale de Rome*, 15e année, fascicule V, mai : Luigi Borsari, *Les portiques de la septième région*. — G. Gatti, *Découvertes relatives à la topographie et à l'épigraphie romaines* (pl. VIII et IX). — C. L. Visconti, *Découvertes d'objets d'art et d'antiquité figurée* (pl. IX).

— H. Brunn, le célèbre archéologue de Munich, vient de publier, dans les *Mémoires de l'Académie royale des sciences*, une dissertation importante intitulée : *Ueber die Ausgrabungen des Certosa von Bologna, zugleich als Forsetzung der Probleme in der Geschichte der Vasenmalerei* (*Sur les fouilles de la chartreuse de Bologne, pour faire suite aux Problèmes de l'histoire de la peinture sur vases*). Nous ne saurions essayer ici même de résumer les observations et les conclusions de M. Brunn; mais nous ne saurions trop recommander à tous ceux qu'intéressent ces questions la lecture du mémoire de M. Brunn; on y trouve partout la marque de la rare sagacité qu'il met au service d'une érudition des plus étendues et des plus sûres.

— *Transactions of the society of biblical archæology*, vol. IX, part. I : I. *En mémoire de Samuel Birch, ancien président de la société*. — 1. *Notice biographique*, par Wallis Budge. — 2. *Bibliographie des publications de Birch*. — 3. *Observations sur les travaux que Birch a consacrés au chinois*, par R. K. Douglas. — II. *Notes sur les antiquités qui proviennent de Bubastis dans la collection de F. G. Hilton Price* (quatre planches). — III. Wallis Budge, *Le martyre d'Isaac de Tiphre*. — IV. A. H. Sayce, *Les inscriptions et la langue de la Carie* (quatre planches). — V. Dr Placzec (de Brunn, en Moravie), *La belette et le chat dans l'antiquité* (traduit par le révérend A. Löwy). — VI. Lefébure, *Le Cham et l'Adam égyptiens*. — VII. Dr Saint-Louis, *Traditions anciennes relatives à des voix surnaturelles*. — VIII. Dr M. Gaster, *Traduction de l'apocalypse d'Abraham, d'après le texte roumain*.

— *The journal of Hellenic studies*, vol. VIII, n° 1 : A. S. Murray, *Un Rhyton en forme de sphinx* (pl. LXXII-III. Très belle pièce qui provient de Capoue et qui appartient au Musée britannique). — Imhoof-Blumer et Percy Gardner, *Commentaire numismatique sur Pausanias. Partie III*. Livres IX et X, l. I, 1-38 (l'Acropole d'Athènes) et supplément, qui renferme des monnaies du Péloponèse omises dans les parties I et II du commentaire (pl. LXXIV-LXXVIII, en pho-

togravure). — W. R. Paton, *Fouilles en Carie* (renseignements qui ont leur importance sur l'architecture funéraire des populations primitives de la Carie.) — E. L. Hicks, *Iasos*. — E. A. Gardner, *Deux vases de Naucratis* (pl. LXX-IX). — W. Leaf, *Sur la scène de contestation judiciaire décrite dans l'Iliade*, ch. XVIII, v. 497-508 (il est singulier que l'auteur n'ait pas connu l'excellent travail publié par M. R. Dareste, sur ce même sujet, dans l'*Annuaire de l'association des études grecques*, 1884, p. 90). — W. Ridgeway, *Le talent homérique; son origine, sa valeur, ses affinités*. — E. A. Gardner, *Statues archaïques récemment découvertes* (intéressant; des observations fines et justes). — J. B. Bury, *Les Lombards et les Vénitiens en Eubée*, 1303-1340). — E. A. Gardner, *Une inscription de Bœæ, ville laconienne*. — A. H. Smith, *Notes sur un tour en Asie-Mineure* (a parcouru la contrée située sur la limite de la Carie, de la Phrygie et de la Pisidie). *Vases représentant le jugement de Pâris* (note additionnelle). — Supplément. *Fouilles en Grèce*, 1886-1887. *Sculpture et épigraphie*, 1886-1887. *Comptes rendus d'ouvrages relatifs à l'antiquité grecque* (notices brèves et substantielles).

— *Bulletin d'archéologie chrétienne* de M. G. Battista de Rossi, 4e série, 4e année, nos 1, 2, 3, 4.) — I. *Procès-verbaux des séances de la Société d'archéologie chrétienne*, du 13 décembre 1885 au 2 mai 1886 (ils sont rédigés par le secrétaire Orazio Marucchi et enrichis de notes nombreuses par M. de Rossi). — II. *Le mausolée des Uranii chrétiens à Saint-Sébastien, sur la Voie Appienne*. — III. *L'épigraphie priscillienne primitive ou les inscriptions soit gravées sur le marbre, soit peintes sur les tuiles du quartier le plus ancien du cimetière de Priscilla*. (Cet important recueil se compose d'une préface, de dix chapitres et d'un appendice. Il forme un *corpus* qui comprend 253 textes, tous accompagnés des explications nécessaires; il doit comporter 12 planches, dont trois seulement sont données avec ce cahier; les autres seront distribuées plus tard; elles seront sans doute jointes au *discours* que promet M. de Rossi, discours dans lequel il exposera les idées que lui suggère cet ensemble de documents et les renseignements qu'il croit pouvoir en tirer pour l'histoire du christianisme, de ses dogmes et de ses symboles.)

— La deuxième livraison de l'ouvrage intitulé : *Les Musées d'Athènes, en reproduction phototypique*, de Rhomaïdès frères, publication de C. Rhomaïdès, vient de paraître. Le texte descriptif, qui, pour la première livraison, était de M. Cavvadias, est ici de M. Sophoulis. La description est en quatre langues, grec, allemand et français. Il semble qu'il y ait là un luxe inutile; cette nécessité d'écrire et d'imprimer trois traductions augmente inutilement la dépense et par suite le prix de la publication. Il eût suffi, pour ceux que le grec pourrait embarrasser, d'y joindre une traduction française ou allemande. Voici les sujets des huit planches que contient cette livraison :

IX. Statue trouvée à l'Acropole en 1886 (buste d'une statue de femme). — X. Statue (genre xoanon) trouvée à l'Acropole en 1886 (figure féminine, bien entière, d'une conservation étonnante). — XI. Statue de moscophore, musée de l'Acropole (figure connue depuis longtemps, mais dont une bonne reproduction

est toujours la bien venue). — XII. Torse de cavalier et tête de cheval, trouvés à l'Acropole en 1886. — XIII. Tête de statue de femme, trouvée à l'Acropole en 1882. — XIV. Buste de femme, trouvé à l'Acropole en 1882. — XV. Tête de bronze, trouvée à l'Acropole en 1886. — XVI. Tête de bronze, trouvée à l'Acropole, en 1882

BIBLIOGRAPHIE

Matronarum monumenta collegit CAROLUS FRIEDERICHS. Bonnae, 1886.

On sait combien sont nombreuses et dispersées les inscriptions consacrées à des *Matronae* ou *Matres*, aussi nommées *Junones, Deae, Divae, Dominae, Augustae*, etc. Ce sont surtout les Germanies et la Gaule cisalpine qui ont fourni des dédicaces aux *Matronae*, dont l'appellation générique est accompagnée d'une épithète qui la précise : *matronae ahiahenae, ahinehae, andrustehiae, arvagastae, asericinehae*, etc. Rien n'est moins clair que ces noms, si ce n'est la nature des divinités elles-mêmes et les relations qui peuvent exister entre elles. M. Friederichs, un jeune élève de M. Bücheler, ayant entrepris un travail d'ensemble sur les *Matres* ou *Matronae*, commença, fort à propos, par réunir les cinq cents monuments épars qui les concernent. Cette besogne achevée, il s'aperçut que la question restait obscure, qu'il ne pouvait tirer de conclusions certaines des matériaux dont il disposait. Il prit alors l'excellent parti de livrer ses *collectanea* au public savant. Cela valait mieux que d'écrire une longue dissertation pour ne rien dire de nouveau ou de convaincant. M. Friederichs a rendu modestement un très grand service. Sa thèse, qui n'a que quarante-six pages (*non sunt numeranda sed ponderanda*, dit Sénèque), représente un travail énorme, un dépouillement consciencieux et intelligent d'une foule de livres et de revues. Le recueil se termine par d'irréprochables index conçus sur le modèle de ceux du *Corpus inscriptionum latinarum*; le premier surtout, liste alphabétique des noms et épithètes donnés aux divinités de la famille des Matrones, servira non seulement aux épigraphistes et aux mythologues, mais aux linguistes. M. Friederichs a droit à nos remerciements, et il faut féliciter l'enseignement supérieur de son pays où des travaux aussi utiles sont encouragés, au lieu d'être qualifiés dédaigneusement de *compilations* par des amateurs d'inutilités prétentieuses.

S. R.

AVIS AU LECTEUR

La *Revue archéologique* porte, à partir du 1er janvier 1888, son prix d'abonnement à 30 francs. Cette légère augmentation sera justifiée par l'addition à la *Revue* d'un supplément épigraphique dont la rédaction est confiée à M. René Cagnat, professeur d'épigraphie au Collège de France, supplément qui aura en moyenne, tous les deux mois, une feuille au moins de texte.

L'éditeur de la *Revue* ne saurait fixer à l'avance le nombre des planches hors texte qu'il s'engage à donner ; mais il se promet de multiplier les vignettes, dues pour la plupart à la zincographie, qui seront insérées dans les pages mêmes du recueil. Les procédés de reproduction vont se perfectionnant chaque jour, et les figures mêlées au texte ont ce grand avantage de faciliter la lecture du mémoire et l'étude du sujet qui y est traité. Les planches tirées à part, que nous nous attacherons à donner plus soignées encore que par le passé, seront réservées aux monuments qui auront le caractère d'objets d'art.

Notre supplément aura pour titre : *Revue des publications épigraphiques relatives à l'antiquité romaine*. M. Cagnat compte y réunir les inscriptions de quelque importance qui auront paru récemment dans les périodiques français et étrangers ; il résumera en quelques mots, à la suite des textes, les commentaires des éditeurs et il y ajoutera ses observations personnelles. Des tables publiées à la fin de chaque année, sur le plan de celles du *Corpus*, permettront de se reporter aisément aux textes insérés dans chaque volume.

Pour ne pas laisser échapper de monuments qui mériteraient d'être signalés, M. Cagnat prie les savants qui publieraient des inscriptions dans les revues locales françaises ou étrangères de vouloir bien lui adresser un exemplaire du numéro qui les renfermerait à son domicile particulier, 7, rue Sainte-Beuve (Paris).

TABLES

DU TOME X DE LA TROISIÈME SÉRIE

I. — TABLE DES MATIÈRES

Pages.

II. — TABLE ALPHABÉTIQUE

PAR NOMS D'AUTEURS

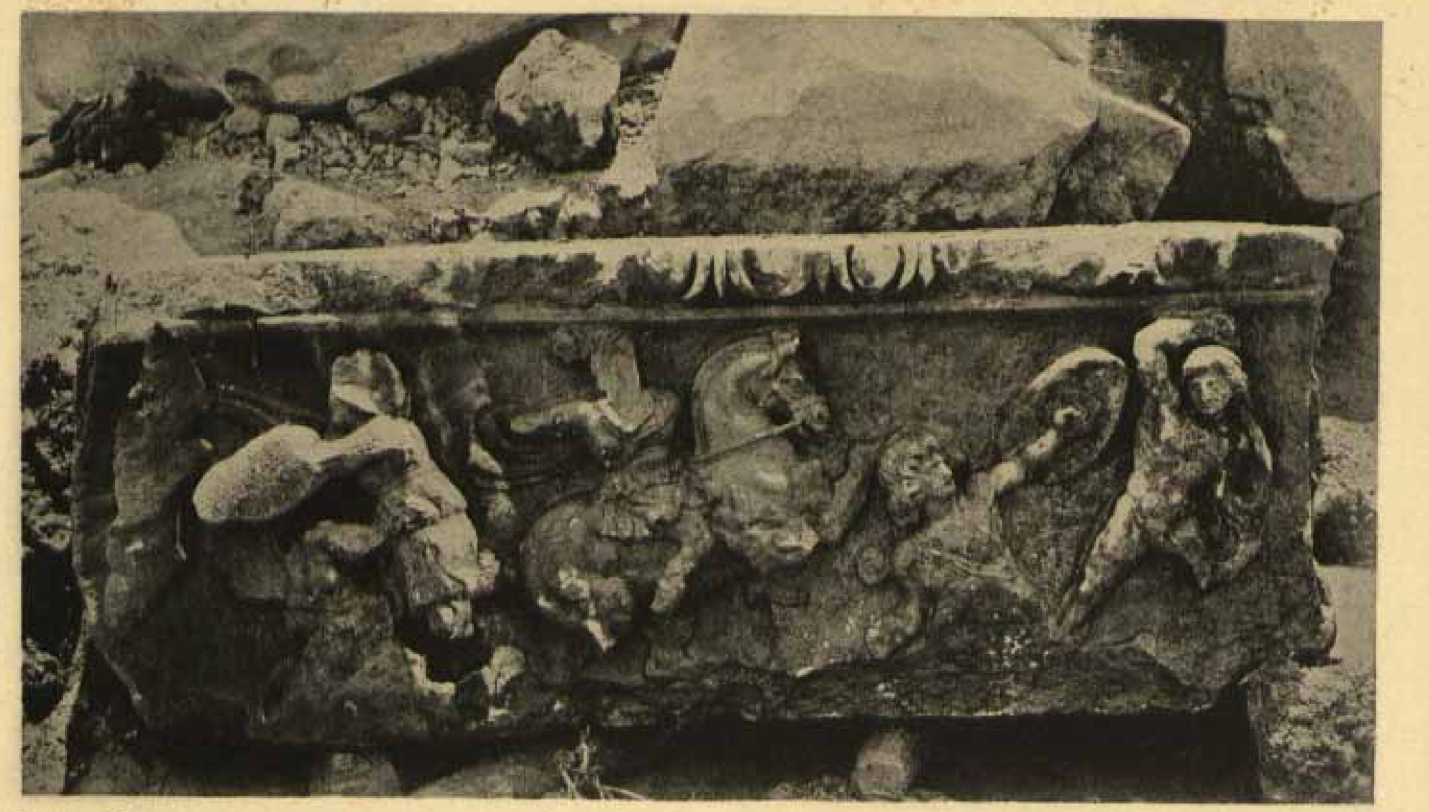
TABLE DES PLANCHES

Angers, imp. Burdin et Cie, 4, rue Garnier.



PHOTOTYPIE BERTHAUD 9 RUE CADET

FRAGMENT RÉCEMMENT DÉCOUVERT DE LA FRISE DU TEMPLE DE MAGNÉSIE DU MÉANDRE



Phototypie Berthaud 9 Rue Cadet

Fragment récemment découvert de la Frise du Temple de Magnésie du Méandre



Phototypie Berthaud

Fragment d'une Inscription Romaine trouvée à Tanger (Maroc)

